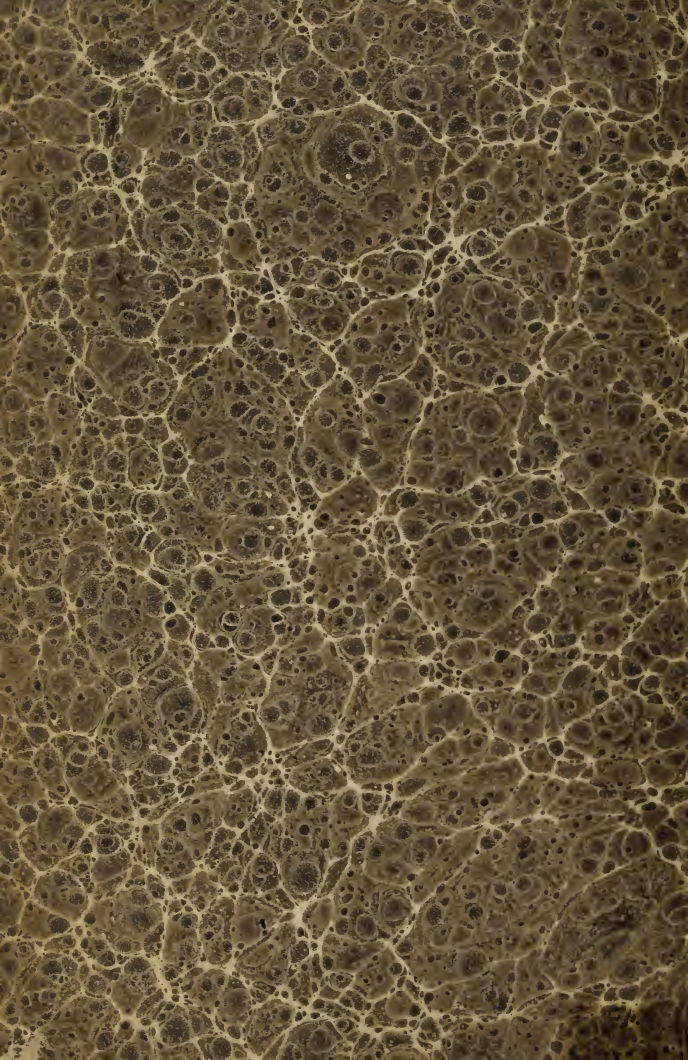
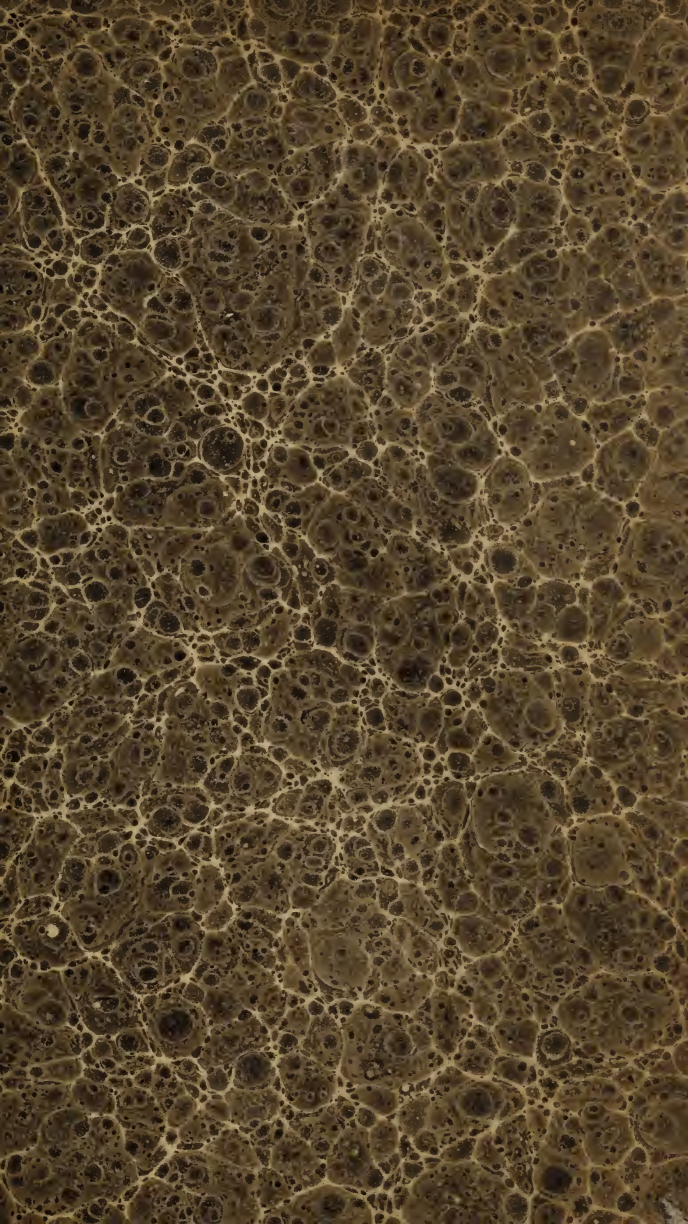




**Boston Public Library**  
**Boston, MA 02116**



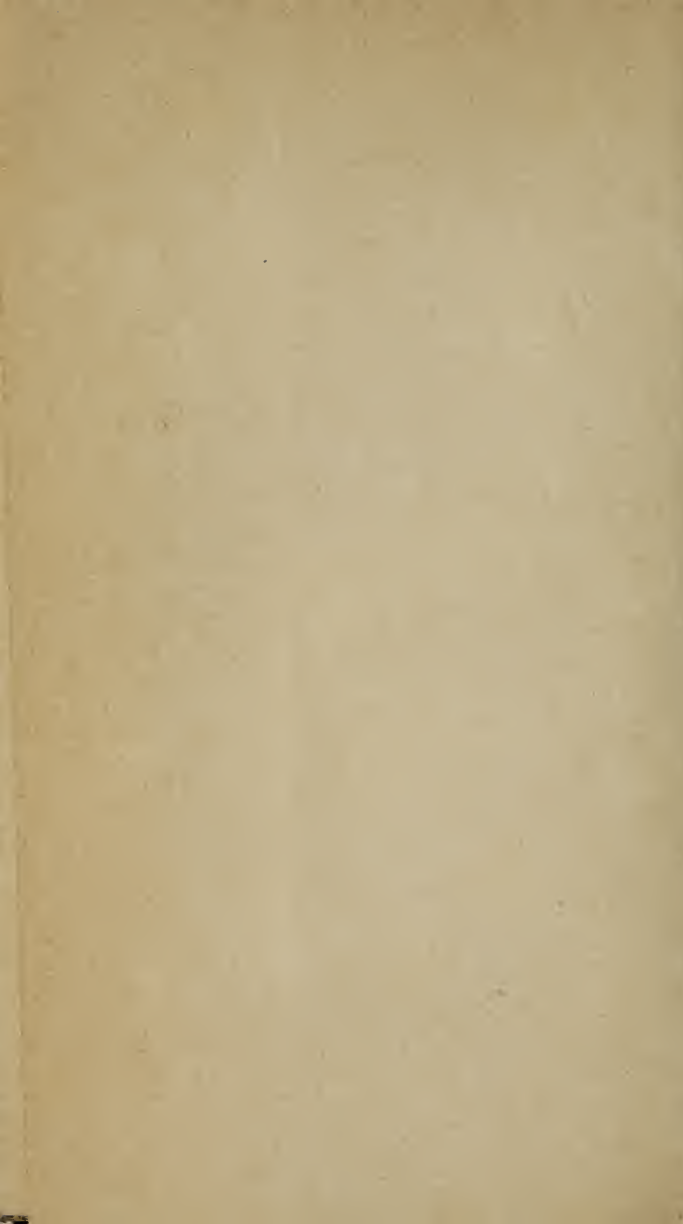














OEUVRES DE S. ALPHONSE.

PARTIE ASCÉTIQUE.

3




## NOTICE.

---

Saint Alphonse a été toute sa vie un homme de prière et d'oraison. Le zèle qu'il a déployé avec tant de succès dans ses grands travaux, ses discours et ses écrits, pour ranimer la foi et la piété qu'altéraient de funestes doctrines, et porter les hommes à recourir à Dieu, comme ils le doivent, dans tous leurs besoins, le fit nommer à juste titre l'Apôtre de la Prière. Même dans sa jeunesse, au milieu du monde et des affaires, il ne cessait pas de s'entretenir avec Dieu ; il aimait surtout à passer de longues heures en oraison devant le Saint-Sacrement. Pour retremper et accroître encore sa ferveur, il allait chaque année, avec son vertueux père, faire une retraite spirituelle dans quelque maison religieuse. Le Seigneur récompensa cette fidélité par une faveur extraordinaire : un jour, le 28 août 1722, à la suite de quelques dures épreuves qu'il avait eu à subir, et après avoir exercé sa charité envers les pauvres malades selon sa coutume, le saint jeune homme entendit à plusieurs reprises une voix céleste qui lui criait : « Laisse là le monde, et donne-toi tout entier à moi. » Reconnaisant la voix de Dieu qui l'appelait à une plus haute perfection, et fortifié intérieurement par la grâce, Alphonse répondit avec des larmes d'attendrissement : « Seigneur ! me voici, faites de moi ce qu'il vous plaira. » Il se rendit aussitôt à l'église de la Rédemption-des-Captifs, et là, prosterné devant Jésus-Christ qui y était exposé, il renouvela sa protestation de dévouement à la volonté divine, en prenant l'engagement formel de renoncer à toutes les espérances du siècle pour se consacrer entièrement au service de l'Eglise ; puis il détacha son épée et alla la déposer à l'autel de la Sainte Vierge, comme un gage de sa résolution irrévocable. Dès ce moment, il rompit avec le monde et ne songea plus qu'à vaincre tous les obstacles qui s'opposaient à sa vocation.

---





Digitized by the Internet Archive  
in 2017 with funding from  
Boston Public Library





ŒUVRES COMPLÈTES

DE

# S. ALPHONSE DE LIGUORI

traduites de l'italien et mises en ordre

PAR

LÉOP.-J. DUJARDIN, PRÊTRE,

DE LA CONGRÉGATION DU TRÈS-SAINT RÉDEMPTEUR.

---

ŒUVRES ASCÉTIQUES.

TOME III.

GRANDS MOYENS DE SALUT ET DE PERFECTION.

LA FRÈRE, L'ORAISON MENTALE ET LA RETRAITE. LE CHOIX D'UN ÉTAT ET LA VOGATION.

---

PARIS

Librairie de P. Lethielleux,  
RUE BONAPARTE, 66.



TOURNAI

Librairie de H. Casterman,  
RUE AUX RATS, 11.

H. CASTERMAN

ÉDITEUR.

1858

PROPRIÉTÉ.

## PRÉFACE DU TRADUCTEUR.



Juillet 1858.

Trois Moyens, sans parler de la fréquentation des Sacrements, sont particulièrement nécessaires aux adultes pour arriver au salut ainsi qu'à la perfection.

Le premier est la Prière, que Saint Alphonse appelle le Grand Moyen, ou le moyen par excellence. Son grand traité sur la Prière et sur la Grâce semble plus dogmatique qu'ascétique, cependant il le range lui-même parmi ses ouvrages spirituels. Il y démontre que la prière est absolument nécessaire au salut, et que la grâce de la prière est donnée à tous les hommes.

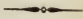
Mais, pour prier quand il faut et comme il faut, il est nécessaire de penser au besoin qu'on a de prier : si l'on se perd, c'est toujours parce qu'on ne prie pas ou qu'on ne prie pas bien ; et si l'on néglige la prière, c'est parce qu'on ne réfléchit point. De là naît la nécessité morale du second Moyen de salut, qui est l'Oraison mentale ou la Méditation, à laquelle se rattachent les instructions et les exhortations reçues, ainsi que les pieuses lectures ; les retraites spirituelles et les missions sont un exercice d'oraison ou de méditation extraordinaire, plus approfondi et plus efficace, toujours utile et souvent nécessaire, soit pour se relever, soit pour se maintenir, soit pour avancer.

Un troisième Moyen est aussi indispensable, non-seulement pour tendre à la perfection, mais encore pour se sauver : c'est le Choix d'un état de vie conforme aux desseins de Dieu. Tous les efforts seront vains, si l'on marche VOLONTAIREMENT hors des voies de la Providence. Pour embrasser un état de vie quel qu'il soit, il faut y être appelé de Dieu ; mais, entre toutes les vocations, il en est deux qui se distinguent par leur excellence et qui se trouvent souvent réunies dans un même cœur : la vocation religieuse et la vocation ecclésiastique ; elles sont traitées avec toute l'étendue désirable. Un Discours aux jeunes personnes montre le mérite de la virginité, et trace la conduite à tenir pour vivre dans ce saint état sans embrasser la profession religieuse.

Telle est la composition de ce troisième volume : nous avons fait tous nos efforts pour mettre en lumière la doctrine de Saint Alphonse sur les sujets si graves et si pratiques qui en font partie.

TOUT SOIT POUR LA GLOIRE DE DIEU

ET LE BIEN DES AMES !



## APPROBATION.

Deux théologiens de notre Congrégation ont été chargés par nous d'examiner le troisième volume des OEuvres de Saint Alphonse, traduites par le R. P. Dujardin, volume intitulé : GRANDS MOYENS DE SALUT ET DE PERFECTION : les examinateurs nommés ayant vérifié l'entière fidélité de cette nouvelle traduction, en la collationnant avec soin à l'original, nous en approuvons la publication.

Rome, le 12 Août 1858.

NICOLAS MAURON,  
SUP. GÉN. ET RECT. MAJ. DE LA  
CONG. DU T.-S. RÉDEMPT.



*IMPRIMATUR.*

*Tornaci, 15<sup>a</sup> Septembris 1858.*

*A.-P.-V. DESCAMPS, Vic.-Gen.*

DU GRAND MOYEN  
DE LA PRIÈRE

pour obtenir le salut et toutes les grâces.

---

Voici un des ouvrages les plus importants de Saint Alphonse. Il explique lui-même, dans l'INTRODUCTION et la CONCLUSION, ce qu'il lui a coûté et le prix qu'il y attache. Dans son Avertissement de la PRÉPARATION A LA MORT, il en parle en ces termes : « Quoique d'un petit volume et par conséquent de peu de frais, cet opuscule m'a cependant coûté beaucoup de travail, et je le regarde comme extrêmement utile à toute sorte de personnes, ou plutôt, je dis avec assurance, qu'entre tous les traités spirituels, il n'y en a point et il ne peut y en avoir de plus indispensable que celui de la Prière. »

Ce livre a paru en 1759. Le Saint Auteur l'a revu depuis à plusieurs reprises, en y faisant des changements et des additions considérables, au moins dans la seconde Partie. Nous avons suivi l'édition de Monza de 1841, comme la plus complète et la meilleure que nous connaissions, en rectifiant toutefois quelques légers détails qui ont été négligés. Nous avons en outre eu soin, pour mieux guider le lecteur, de diviser les Chapitres en plusieurs paragraphes ; ce qui n'existe pas dans l'original.

LE TRADUCTEUR.

---

AU VERBE INCARNÉ,  
**JÉSUS-CHRIST,**

BIEN-AIMÉ DU PÈRE ÉTERNEL, BÉNI DU SEIGNEUR,  
AUTEUR DE LA VIE, ROI DE GLOIRE,  
SAUVEUR DU MONDE,  
ATTENTE DES NATIONS, DÉSIR DES COLLINES ÉTERNELLES,  
PAIN CÉLESTE,  
JUGE UNIVERSEL,  
MÉDIATEUR ENTRE DIEU ET LES HOMMES,  
MAÎTRE DES VERTUS,  
AGNEAU SANS TACHE, HOMME DE DOULEURS,  
PRÊTRE ÉTERNEL ET VICTIME D'AMOUR,  
ESPÉRANCE DES PÉCHEURS, SOURCE DES GRACES,  
BON PASTEUR,  
TENDRE ÉPOUX DE NOS AMES!

ALPHONSE,  
HUMBLE PÉCHEUR,  
LUI CONSACRE CET OUVRAGE.



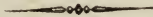


## A JESUS ET A MARIE.

O Verbe incarné ! vous avez sacrifié votre sang et votre vie, afin de donner à nos prières, comme vous nous l'avez promis, une valeur si grande que nous pouvons obtenir tout ce que nous demandons ; mais, hélas ! nous sommes si négligents dans l'affaire de notre salut, que nous ne voulons pas même vous demander les grâces dont nous avons besoin pour nous sauver ! En nous donnant ce grand moyen de la prière, vous nous avez mis en main la clef de tous vos divins trésors ; et nous, en ne priant point, nous restons dans le misérable état où nous sommes. Ah ! Seigneur ! éclairez-nous, et faites-nous comprendre ce que valent, auprès de votre Père éternel, les prières que nous lui adressons en votre nom et par vos mérites. Je vous dédie ce petit livre : daignez le bénir ; faites que ceux qui l'auront entre les mains conçoivent un ardent amour de la prière,

et s'efforcent de porter aussi les autres à profiter de ce grand moyen de salut.

Et vous, ô Marie, auguste Mère de Dieu ! je vous recommande aussi cet ouvrage : protégez-le ; procurez à tous ceux qui le liront l'esprit de prière ; faites que , dans tous leurs besoins , ils ne manquent jamais de recourir à votre divin Fils et à vous , qui êtes la Dispensatrice des grâces et la Mère de la miséricorde ; qui ne pouvez souffrir qu'aucun de ceux qui s'adressent à vous, se retire sans être satisfait ; qui êtes enfin cette Vierge puissante qui obtient de Dieu pour ses fidèles serviteurs tout ce qu'elle demande.



## INTRODUCTION

QU'IL EST NÉCESSAIRE DE LIRE.

---

J'ai mis au jour divers ouvrages spirituels ;\* mais je crois n'avoir rien fait de plus utile que le présent opuscule , qui a pour objet la PRIÈRE considérée comme un moyen indispensable et sûr pour obtenir le salut et toutes les grâces qui y conduisent. Je voudrais qu'il me fût possible

(\*) Dans les premières éditions, Saint Alphonse énumérait en cet endroit les principaux écrits ascétiques qu'il avait livrés à la publicité à l'époque où celui-ci a vu le jour , 1759 ; nous croyons devoir tenir note de ce passage, qui était ainsi conçu : « LES VISITES AU SAINT-SACREMENT, des RÉFLEXIONS SUR LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST, les GLOIRES DE MARIE, un TRAITÉ CONTRE LES MATÉRIALISTES ET LES DÉISTES, et quelques opuscules de dévotion ; j'ai aussi publié, en dernier lieu, un livre sur l'Enfance de notre Sauveur, sous le titre de NEUVAIN DE NOËL, et ensuite un autre, intitulé : PRÉPARATION A LA MORT, ou Considérations sur les vérités éternelles, ouvrage très-utile, soit pour la méditation, soit pour la prédication ; j'y ai joint neuf Discours pour les temps de calamité. » Dans la suite, ayant encore composé beaucoup d'autres ouvrages considérables, le Saint Auteur, au lieu de les ajouter à cette liste, a préféré la supprimer, sans doute pour faire comprendre qu'il regardait le GRAND MOYEN DE LA PRIÈRE comme le plus important de tous ses ouvrages ascétiques sans exception.

LE TRADUCTEUR.

de faire imprimer autant d'exemplaires de ce livre qu'il y a de chrétiens sur la terre, et de leur en distribuer à tous, afin qu'il n'y en eût aucun qui ne fût instruit de la nécessité où nous sommes tous de prier pour être sauvés.

Je parle ainsi, parce que, d'un côté, je vois cette nécessité absolue de la Prière, enseignée avec tant d'insistance dans tous les Livres Saints et par tous les Saints Pères, et que, de l'autre côté, je sais que les chrétiens sont peu attentifs à mettre en pratique ce grand moyen de salut. Et ce qui m'afflige le plus, c'est de voir que les prédicateurs et les confesseurs négligent d'en parler à leurs auditeurs ou à leurs pénitents, et que les livres spirituels qui sont aujourd'hui entre les mains des fidèles, n'insistent pas assez sur ce point; tandis que tous les prédicateurs, et tous les confesseurs, et tous les livres, ne devraient rien inculquer avec plus de chaleur et de force que l'obligation de prier. Il est vrai qu'ils recommandent aux âmes plusieurs moyens fort bons pour se conserver dans la grâce de Dieu, comme de fuir les occasions, fréquenter les sacrements, résister aux tentations, écouter la divine parole, méditer les vérités éternelles, etc., autant de pratiques très-salutaires, tout le monde en convient; mais, je le demande, à quoi servent les sermons, les méditations, et

tous les autres moyens que donnent les maîtres de la vie spirituelle, sans la prière, puisque le Seigneur a déclaré qu'il ne veut accorder ses grâces qu'à celui qui prie : *Petite, et accipietis?*<sup>1</sup> Sans la prière, suivant la conduite ordinaire de la Providence, toutes nos méditations, toutes nos résolutions, toutes nos promesses, seront inutiles; si nous ne prions pas, nous serons toujours infidèles à toutes les lumières que nous recevons de Dieu et à tous les engagements que nous aurons pris. La raison en est que, pour faire actuellement le bien, pour vaincre les tentations, pour exercer les vertus, en un mot, pour observer entièrement la loi divine, les lumières reçues, nos propres considérations, nos bons propos, ne suffisent point : il faut de plus le secours actuel de Dieu; or, ce secours actuel, comme nous le verrons, le Seigneur ne l'accorde qu'à celui qui prie, et qui prie avec persévérance. Les traits de lumière, les considérations, les bons propos, font que, dans les tentations et les dangers de transgresser la loi de Dieu, nous recourions actuellement à la prière : par la prière, nous obtenons le secours divin qui nous préserve du péché; et si, dans ce cas, nous néglignons de prier, nous succomberions.

(1) *Jo. 16. 24.*



J'ai voulu, mon cher Lecteur, vous exposer tout d'abord, avant d'entrer en matière, mon sentiment sur ce sujet, afin que vous remerciiez le Seigneur de ce que, en vous mettant ce petit livre sous les yeux, il vous fait la grâce de vous pénétrer davantage de l'importance de la Prière : je l'appelle le Grand Moyen, parce qu'ordinairement, si l'on parle des adultes, tous ceux qui se sauvent, ne parviennent à se sauver que par ce seul moyen. Rendez donc grâces à Dieu, je le répète ; car c'est une grande miséricorde qu'il fait à une âme, lorsqu'il daigne ainsi l'éclairer et lui accorder le don de la prière. J'espère qu'après avoir lu ce traité, vous ne manquerez plus de recourir à Dieu par la prière, toutes les fois que vous serez tenté de l'offenser. Et si malheureusement votre conscience se trouve chargée de beaucoup de péchés, vous comprendrez que c'est pour avoir négligé de prier et d'invoquer le secours de Dieu dans les tentations qui vous ont assailli. Je vous engage donc à lire et à relire ce livre avec toute l'attention dont vous êtes capable, non parce qu'il est mon ouvrage, mais parce que c'est un moyen de salut que le Seigneur vous présente, et une nouvelle preuve de la volonté qu'il a de vous sauver. Lorsque vous l'aurez lu, ayez la charité de porter aussi les autres à le lire, selon qu'il dépendra de vous,

soit vos amis , soit toute personne avec qui vous êtes en relation.

Commençons au nom du Seigneur , après avoir défini la Prière et tracé le Plan de l'ouvrage.

#### DÉFINITION DE LA PRIÈRE.

L'Apôtre écrivait à Timothée : *Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes , orationes , postulationes , gratiarum actiones* :<sup>1</sup> Je vous conjure donc d'avoir soin surtout que l'on fasse des obsécrationes , des prières , des demandes , et des actions de grâces. — Le Docteur Angélique , Saint Thomas ,<sup>2</sup> expliquant ce passage , dit que la PRIÈRE est une élévation de l'âme vers Dieu , pour en obtenir quelque grâce : lorsqu'elle a pour objet des choses déterminées , la Prière s'appelle proprement DEMANDE ; lorsque les choses ne sont point déterminées , par exemple , quand nous disons : Mon Dieu ! secouez-moi : *Deus , in adjutorium meum intende* ; c'est une SUPPLICATION. L'OBSÉCRATION est une pieuse adjuration ou instance pour obtenir la grâce que l'on désire , comme lorsque nous disons : Par votre Croix et votre Passion , délivrez-nous , Seigneur ! *Per Crucem et Passionem tuam , libera nos , Domine*. Enfin , l'ACTION DE GRACES

(1) I. Tim. 2. 1.

(2) 2. 2. q. 85. a. 17.

est le remerciement que nous faisons pour des bienfaits reçus, et par lequel, dit Saint Thomas, nous méritons d'en recevoir de plus grands : *Gratias agentes meremur accipere potiora.* — La Prière est donc proprement, d'après le Saint Docteur, un recours à Dieu, — et, prise en général, elle comprend toutes les parties que nous venons de distinguer ; c'est ainsi que nous l'entendrons dans le cours de ce traité.

#### PLAN DE L'OUVRAGE.

Pour nous affectionner à ce grand moyen de salut, nous devons considérer avant tout combien la Prière nous est nécessaire et quelle en est la puissance pour nous obtenir de Dieu les grâces que nous désirons, si nous savons les demander comme il faut. Ainsi, dans la PREMIÈRE PARTIE, nous parlerons de la Nécessité de la Prière, de son Efficacité, et des Conditions requises pour qu'elle ait son effet auprès de Dieu ; dans la SECONDE PARTIE, nous démontrerons que la Grâce de la Prière est donnée à tous les hommes ; nous y traiterons aussi de la Manière selon laquelle la grâce opère ordinairement.

---

# DU GRAND MOYEN

# DE LA PRIÈRE.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

DE LA NÉCESSITÉ, DE L'EFFICACITÉ, ET DES CONDITIONS  
DE LA PRIÈRE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

DE LA NÉCESSITÉ DE LA PRIÈRE.

---

#### § I.

LA PRIÈRE EST NÉCESSAIRE AU SALUT, DE NÉCESSITÉ DE MOYEN.

Une des erreurs des pélagiens consistait à prétendre que la Prière n'est pas nécessaire pour parvenir au salut. L'impie Pélage, leur maître, disait que l'homme ne se perd que parce qu'il néglige de s'instruire des vérités qu'on doit nécessairement connaître. Mais, chose étonnante! comme le remarque Saint Augustin : *Omnia potius disputat (Pelagius), quam ut oret* : <sup>1</sup> Pélage voulait traiter de tout, excepté de la Prière, — qui, ainsi que le pensait et l'enseignait le Saint Docteur, est l'unique moyen pour acquérir la science des saints, selon ce que nous lisons dans l'Épître de Saint Jacques : *Si quis autem vestrum*

(1) *De Nat. et Grat. c. 17.*

*indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non impropereat.* <sup>1</sup>

Les textes de l'Écriture, qui prouvent la nécessité où nous sommes de prier, si nous voulons nous sauver, sont extrêmement clairs : *OPORTET semper orare* : <sup>2</sup> IL FAUT toujours prier. *Vigilate et ORATE, ut non intretis in tentationem* : <sup>3</sup> Veillez et PRIEZ, afin que vous ne tombiez point dans la tentation. *PETITE, et dabitur vobis* : <sup>4</sup> DEMANDEZ, et il vous sera donné. — Ces termes, comme les entendent communément les théologiens, ont la force d'un précepte, imposent une obligation. Wicleff prétendait que, dans ces textes, il ne s'agit pas de la prière, mais seulement des bonnes œuvres ; en sorte que, dans son sens, prier n'était pas autre chose que bien faire : erreur que l'Église a expressément condamnée. C'est pourquoi le savant Léonard Lessius assure qu'on ne peut nier, sans pécher contre la foi, que la prière ne soit nécessaire aux adultes pour se sauver ; puisqu'il est évident, d'après les Saintes Écritures, que la prière est l'unique moyen d'obtenir les secours nécessaires au salut : *Fide tenendum est, orationem adultis ad salutem esse necessariam, ut colligitur ex Scripturis; quia oratio est medium sine quo auxilium ad salutem necessarium obtineri nequit.* <sup>5</sup>

La raison en est claire : sans le secours de la grâce, nous ne pouvons faire aucun bien : *Sine me nihil potestis facere.* <sup>6</sup> Saint Augustin remarque à ce sujet, que Jésus-Christ n'a point dit : Vous ne pouvez rien achever ; — mais : Vous ne pouvez rien faire : *Non ait : Perficere; sed : Facere.* <sup>7</sup> Notre Sauveur nous fait entendre par là que, sans la grâce, nous ne pouvons pas même commen-

(1) *Jac. 1. 5.* (2) *Luc. 18. 1.* (3) *Matth. 26. 41.*

(4) *Matth. 7. 7.* (5) *De Just. l. 2. c. 57. d. 5.* (6) *Jo. 15. 5.*

(7) *Contra ep. pel. l. 2. c. 28.*



cer à faire le bien. Il y a plus : d'après l'Apôtre , nous ne sommes même pas capables d'en avoir le désir : *Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis; sed sufficientia nostra ex Deo est.*<sup>1</sup> Si donc , suivant l'expression de Saint Paul , nous ne pouvons pas même penser au bien , à plus forte raison ne pouvons-nous pas le désirer. C'est ce que l'on voit encore dans beaucoup d'autres passages de l'Écriture : *Deus, qui operatur omnia in omnibus.*<sup>2</sup> *Faciam ut in præceptis meis ambuletis, et judicia mea custodiatis et operemini.*<sup>3</sup> Ainsi , comme le dit le second Concile d'Orange , nous ne faisons aucun autre bien que celui que Dieu nous fait opérer par sa grâce : *Nulla facit homo bona, quæ non Deus præstat ut faciat homo.*<sup>4</sup> Aussi le Concile de Trente a-t-il frappé d'anathème quiconque dirait que, sans l'inspiration et l'assistance de l'Esprit-Saint, l'homme peut produire un acte de foi, d'espérance, de charité ou de contrition, suffisant pour obtenir la grâce de la justification : *Si quis dixerit sine præveniente Spiritus Sancti inspiratione, atque ejus adjutorio, hominem credere, sperare, diligere, aut pœnitere posse, sicut oportet ut ei justificationis gratia conferatur, anathema sit.*<sup>5</sup>

L'auteur de l'Ouvrage imparfait dit, en parlant des animaux, que le Seigneur a donné aux uns la faculté de courir, aux autres des serres ou des ailes, pour la conservation de leur être ; mais qu'il a formé l'homme de telle manière que Dieu lui-même fait toute sa force : *Alios munivit cursu, alios unguibus, alios pennis; hominem autem sic disposuit, ut virtus illius ipse sit.*<sup>6</sup> L'homme est donc tout à fait incapable d'opérer son salut par lui-

(1) II. Cor. 5. 5.

(2) I. Cor. 12. 6.

(3) Ez. 36. 27.

(4) Conc. Araus. 2 cap. 20.

(5) Sess. 6. can. 5.

(6) Op. imp. in Matth. hom. 13.

même, puisque Dieu a voulu que tout ce qu'il a et peut avoir, lui vint du seul secours de sa grâce. Mais ce secours, Dieu ne l'accorde, suivant sa providence ordinaire, qu'à celui qui prie, conformément à la célèbre sentence de Gennade : Nul ne vient au salut, s'il n'est appelé de Dieu ; nul ne parvient au salut sans le secours de Dieu ; nul n'obtient ce secours, sinon par la prière : *Nullum credimus ad salutem, nisi Deo invitante, venire; nullum invitatum salutem suam, nisi Deo auxiliante, operari; nullum, nisi orantem, auxilium promereri.*<sup>1</sup>

Puis donc que, d'un côté, nous ne pouvons rien sans le secours de la grâce, et que, de l'autre, Dieu n'accorde ordinairement ce secours qu'à celui qui prie, qui ne voit qu'il faut en conclure que la prière nous est absolument nécessaire pour nous sauver? Il est vrai que les premières grâces, qui nous arrivent sans aucune coopération de notre part, comme la vocation à la foi ou à la pénitence, Dieu les donne, selon Saint Augustin, même à ceux qui ne prient point; néanmoins, cet illustre Docteur tient pour certain que les autres grâces, spécialement le don de la persévérance, ne sont accordées qu'à ceux qui prient : *Constat Deum alia dare etiam non orantibus, sicut initium fidei; alia non nisi orantibus præparasse, sicut usque in finem perseverantiam.*<sup>2</sup>

De là, les théologiens, d'accord avec Saint Basile, Saint Jean Chrysostôme, Clément d'Alexandrie et d'autres, ainsi qu'avec Saint Augustin, enseignent communément que la prière est nécessaire aux adultes, non-seulement de nécessité de PRÉCEPTÉ, comme nous l'avons vu, mais encore de nécessité de MOYEN : c'est-à-dire que, selon la providence ordinaire, il est impossible à un fidèle de se sauver sans se recommander à Dieu, en lui

(1) *De Eccl. Dogm. c. 26.*

(2) *De dono pers. c. 16.*

demandant les grâces nécessaires au salut. Saint Thomas enseigne la même chose, en disant qu'après le baptême, pour entrer au ciel, nous avons besoin d'une prière continue afin de résister aux ennemis qui nous restent : *Post baptismum autem necessaria est homini jugis oratio, ad hoc quod cælum introeat; licet enim per baptismum remittantur peccata, remanet tamen fomes peccati nos impugnans interius, et mundus et dæmones qui impugnant exterius.*<sup>1</sup> Voici donc, en deux mots, comment le Docteur Angélique prouve la nécessité de la prière : pour nous sauver, nous devons combattre et vaincre, selon ce que dit Saint Paul à Timothée : *Qui certat in agone, non coronatur nisi legitime certaverit;*<sup>2</sup> d'un autre côté, sans le secours de Dieu, nous ne pouvons résister aux forces d'ennemis si nombreux et si puissants ; or, ce secours ne s'obtient que par la prière ; donc, sans la prière, il n'y a point de salut.

Quant à ce point ; que la prière soit l'unique moyen ordinaire pour obtenir les dons de Dieu, c'est ce que le même Saint Docteur affirme plus distinctement dans un autre endroit, où il dit que toutes les grâces que le Seigneur a déterminé, dans ses décrets éternels, de nous accorder, il ne veut nous les donner que par le moyen de la prière ;<sup>3</sup> et cette doctrine est exactement conforme à celle de Saint Grégoire : *Homines postulando merentur accipere quod eis Deus ante sæcula disposuit donare.*<sup>4</sup> Ce n'est pas, dit Saint Thomas, qu'il soit nécessaire de prier pour que Dieu connaisse nos besoins ; mais nous sommes obligés de prier, afin que nous comprenions nous-mêmes la nécessité de recourir à Dieu pour recevoir les secours

(1) *P. 3. q. 59. a. 3.*(3) *2. 2. q. 83. a. 2.*(2) *II. Tim. 2. 5.*(4) *Dial. l. 1. c. 8.*

nécessaires au salut, et que par là nous le reconnaissons pour l'unique auteur de tous les biens que nous avons : *Sed ut nos consideremus in his ad divinum auxilium esse recurrendum, ... et recognoscamus eum esse bonorum nostrorum auctorem.*<sup>1</sup> Ainsi, comme le Seigneur a voulu que, pour être pourvus de pain et de vin, nous semions du grain et cultivions la vigne, de même il a voulu que nous recevions les grâces nécessaires au salut par le moyen de la prière, lorsqu'il a dit : *Petite, et dabitur vobis; quærite, et invenietis.*<sup>2</sup> Demandez, et il vous sera donné; cherchez, et vous trouverez.

Nous ne sommes, en un mot, que de pauvres mendiants; nous n'avons que ce que Dieu nous donne par aumône : *Ego autem mendicus sum et pauper.*<sup>3</sup> Le Seigneur, dit Saint Augustin, désire et veut nous dispenser ses grâces, mais à condition qu'on les demande : *Deus dare vult, sed non dat nisi petenti.*<sup>4</sup> Il promet de donner à celui qui demande : *Petite, et dabitur vobis;* ainsi, conclut Sainte Thérèse, celui qui ne demande point ne reçoit point. — Comme l'humidité est nécessaire aux plantes pour se conserver dans un état de vie et de fraîcheur; de même, selon Saint Jean Chrysostôme, la prière nous est nécessaire pour nous sauver. Le même Saint avait dit auparavant que, comme l'âme donne la vie au corps, ainsi la prière conserve la vie de l'âme : *Sicut corpus sine anima non potest vivere, sic anima sine oratione mortua est et* GRAVITER OLENS.<sup>5</sup> Ces derniers mots signifient que l'âme, sans la prière, exhale une mauvaise odeur comme un cadavre, parce que, dès qu'on cesse de se recommander à Dieu, on ne tarde pas à être infecté de péchés. La prière

(1) *Loco cit. ad 1. et 2.* (2) *Matth. 7. 7.* (3) *Ps. 39. 18.*

(4) *In Ps. 102.* (5) *De or. D. l. 1.*

est encore appelée la Nourriture de l'âme, parce que, comme le corps ne peut se soutenir sans nourriture, ainsi notre âme, dit Saint Augustin, ne peut vivre sans prier : *Sicut escis alitur caro, ita orationibus homo interior nutritur.*<sup>1</sup> Toutes ces comparaisons présentées par les Saints Pères nous marquent l'absolue nécessité où nous sommes tous de prier pour obtenir le salut.

---

## § II.

### SANS LA PRIÈRE, IL EST IMPOSSIBLE DE RÉSISTER AUX TENTATIONS ET DE PRATIQUER LES COMMANDEMENTS.

La prière est l'arme la plus indispensable pour nous défendre contre les attaques de nos ennemis. Celui qui néglige de s'en servir, dit Saint Thomas, est perdu. Ce Saint Docteur ne doute pas qu'Adam ne soit tombé parce qu'il ne s'est point recommandé à Dieu, lorsqu'il fut tenté : (*Peccavit*) *quia ad divinum auxilium recursum non habuit.*<sup>2</sup> Saint Gélase assure la même chose au sujet des Anges rebelles : *Dei gratiam in vacuum recipientes, non orando constare nequiverunt.*<sup>3</sup> Saint Charles Borromée, dans une de ses lettres pastorales, nous fait remarquer qu'entre tous les moyens que Jésus-Christ nous a recommandés dans l'Évangile, la prière tient le premier rang, et que le Seigneur a voulu que son Église se distinguât par là de toutes les sectes, en lui donnant proprement le nom de Maison de Prière : *Domus mea, Domus orationis vocabi-*

(1) *De Sal. Doc. c. 28.*

(2) *P. 1. q. 94. a. 4.*

(3) *Tr. adv. pelag. hæc.*

*tur.*<sup>1</sup> Saint Charles conclut que toutes les vertus naissent, croissent, et se perfectionnent par la prière : *Principium, progressus, et complementum est omnium virtutum.*<sup>2</sup> Ainsi, dans les ténèbres, les misères, et les dangers de cette vie, nous ne pouvons avoir d'espérance qu'en levant les yeux vers Dieu, pour obtenir de sa miséricorde, par la prière, les secours dont nous avons besoin et le salut, comme le disait le saint roi Josaphat : *Sed cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te.*<sup>3</sup> Et c'est ce que pratiquait David, ne trouvant point d'autre remède, pour échapper à ses ennemis, que de prier sans cesse le Seigneur de le délivrer de leurs pièges : *Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos.* Aussi ne faisait-il que prier, en disant continuellement à Dieu : *Respice in me et miserere mei; quia unicus et pauper sum ego.*<sup>4</sup> *Clamavi ad te, salvum me fac, ut custodiam mandata tua:*<sup>5</sup> Seigneur! tournez vos regards vers moi, ayez pitié de moi et sauvez-moi; car je ne puis rien de moi-même, et, hors de vous, je n'ai aucun secours à attendre.

Comment, en effet, pourrions-nous résister à nos puissants ennemis, et pratiquer les commandements de Dieu, surtout après que le péché de notre premier père, Adam, nous a rendus si faibles, et sujets à tant d'infirmités, si nous n'avions pas la prière, au moyen de laquelle nous pouvons obtenir du Seigneur la lumière et la force suffisantes pour observer ses préceptes? Luther a proféré un blasphème, lorsqu'il a dit que, par suite du péché d'Adam, il est absolument impossible aux hommes d'accomplir la loi divine. Jansenius a dit aussi qu'il y a des

(1) *Matth. 21. 15.*(2) *Litt. past. de or. in comm.*(3) *II. Par. 20. 12.*(4) *Ps. 24. 15.*(5) *Ps. 118. 116.*



commandements dont l'observation est impossible , même aux justes , selon les forces qu'ils ont dans l'état présent ; et jusque-là sa proposition aurait pu s'entendre dans un bon sens ; mais elle a été justement condamnée par l'Eglise pour ce qu'il ajouta , savoir , que l'homme est en outre privé de la grâce divine qui lui aurait rendu possible l'accomplissement de ces préceptes : *Deest quoque gratia, qua possibilis fiant*. Il est vrai , dit Saint Augustin , que l'homme , à cause de sa faiblesse , ne peut accomplir certains commandements , avec ses forces actuelles , et avec la grâce ordinaire ou commune à tous ; mais il peut obtenir par la prière le secours plus puissant dont il a besoin pour les observer : *Deus impossibilia non jubet ; sed jubendo monet , et facere quod possis , et petere quod non possis ; et adjuvat ut possis*. Ce texte est devenu célèbre dans l'Eglise , qui , au Concile de Trente <sup>1</sup> , l'a adopté comme dogme de foi. Le Saint Docteur ajoute immédiatement : Voyons comment l'homme peut faire ce qui lui est impossible : *Videamus unde possit , unde non possit : ... medicina poterit , quod vitio non potest*.<sup>2</sup> C'est que nous trouvons dans la prière le remède à notre faiblesse , puisque , quand nous invoquons l'assistance de Dieu , il nous donne la force de faire ce que nous ne pouvons de nous-mêmes.

Il n'est pas croyable , continue Saint Augustin , que Dieu ait voulu , d'un côté , nous obliger à pratiquer sa loi , et , de l'autre , nous commander des choses impossibles : lors donc que le Seigneur nous fait sentir notre impuissance à observer tous ses commandements , nous sommes avertis par là que nous devons faire les choses faciles avec la grâce ordinaire qu'il nous donne à tous , et les choses

(1) *Sess. 6. cap. 11.*(2) *De Nat. et Gr. c. 45.*



difficiles avec le secours plus abondant que nous pouvons obtenir par le moyen de la prière : *Eo ipso quo firmissime creditur Deum justum et bonum impossibilia non potuisse præcipere, hinc admonemur, et in facilibus quid agamus, et in difficilibus quid petamus.*<sup>1</sup> — Mais, dira-t-on, pourquoi Dieu nous a-t-il commandé des choses au-dessus de nos forces? — C'est précisément, répond le Saint Docteur, afin que nous recourions à lui par la prière, à l'effet d'obtenir le secours dont nous avons besoin pour faire ce qui nous est naturellement impossible : *Ideo jubet aliqua quæ non possumus, ut noverimus quid ab illo petere debeamus.*<sup>2</sup> Il dit dans un autre endroit : *Lex data est ut gratia quæreretur; gratia data est ut lex impleretur:*<sup>3</sup> Dieu nous a imposé une loi que nous ne pouvons accomplir sans sa grâce, afin que nous le supplions sans cesse de nous accorder la grâce nécessaire pour observer sa loi. — Et encore ailleurs : *Bona est lex, si quis ea legitime utatur: quid est ergo legitime uti lege? per legem agnoscere morbum suum, et quærere ad sanitatem divinum adjutorium:*<sup>4</sup> il assure que la loi doit nous servir à quelque chose, mais à quoi? à connaître par son moyen ce que nous ne pourrions savoir sans elle, c'est-à-dire, notre impuissance à l'observer, afin qu'ensuite nous tâchions d'obtenir, par la prière, le secours divin qui remédie à notre faiblesse.

Saint Bernard exprime le même sentiment : *Qui sumus nos, aut quæ fortitudo nostra, ut tam multis tentationibus resistere valeamus? Hoc erat certe quod quærebat Deus, ut, videntes defectum nostrum, et quod non est nobis auxilium aliud, ad ejus misericordiam tota humilitate curramus:*<sup>5</sup> Le Seigneur sait, dit-il, com

(1) *De Nat. et Gr. c. 69.*(2) *De Gr. et Lib. Arb. c. 16.*(3) *De Spir. et Litt. c. 19.*(4) *Serm. 156. Ed. Ben.*(5) *In Quad. s. 5.*

bien la nécessité de prier sert à nous maintenir dans l'humilité et à exercer notre confiance ; il permet que nous soyons attaqués par des ennemis contre lesquels nos propres forces sont insuffisantes, afin que nous implorions sa miséricorde, et que nous obtenions, par la prière, ce qui nous manque pour résister.

Il faut surtout se persuader que nul ne peut vaincre les tentations d'impureté sans se recommander à Dieu quand il est tenté. La chair est notre ennemie la plus redoutable : lorsqu'elle nous attaque, elle nous ôte presque toute lumière, en sorte que nous perdons de vue toutes les considérations et tous les bons propos que nous avons faits, nous ne tenons plus compte des vérités de la foi, et nous ne craignons plus guère même les vengeances de Dieu : car cette tentation est secondée par le penchant naturel qui nous pousse avec violence vers les plaisirs des sens. Si, dans ce danger, on ne recourt pas à Dieu, on est perdu. Notre unique moyen de défense contre les tentations de la chair, dit Saint Grégoire de Nysse, c'est la prière : *Oratio pudicitiae præsidium est.*<sup>1</sup> Et Salomon avait exprimé la même chose : *Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, ... adii Dominum, et deprecatus sum illum.*<sup>2</sup> La chasteté est une vertu que nous n'avons point la force de pratiquer, si Dieu ne nous l'accorde ; et Dieu n'accorde cette grâce qu'à ceux qui la lui demandent ; mais dès qu'on la demande, on est sûr de l'obtenir.

Saint Thomas a donc raison de conclure, ce qui est contre l'erreur de Jansenius, qu'il ne nous doit jamais paraître impossible de garder la chasteté ou tout autre précepte divin, puisque, ce que nous ne pouvons faire

(1) *De Or. Dom. or. 1.*

(2) *Sap. 8. 21.*

par nos propres forces, nous le pouvons néanmoins avec l'aide de Dieu : *Dicendum quod illud quod possumus cum auxilio divino, non est nobis omnino impossibile.*<sup>1</sup> Qu'on ne dise pas, par exemple, que c'est une injustice d'ordonner à un boiteux de marcher droit, quand on lui donne le moyen de remédier à son infirmité ; s'il continue à marcher de travers, c'est assurément de sa faute : ce raisonnement est de Saint Augustin : *Consultissime homini præcipi, ut rectis passibus ambulet, ut, cum se non posse perspexerit, medicinam requirat ad sanandam peccati claudicationem.*<sup>2</sup> Le même Saint Docteur dit finalement, que l'on ne saura jamais bien vivre, si l'on ne sait bien prier : *Novit recte vivere, qui recte novit orare.*<sup>3</sup> Et, de son côté, Saint François d'Assise assure que, sans la prière, on ne peut pas espérer qu'une âme produise jamais quelque bon fruit.<sup>4</sup>

C'est donc à tort que les pécheurs veulent s'excuser en alléguant qu'ils n'ont pas la force de résister aux tentations. — Mais, leur répond l'apôtre Saint Jacques, si la force vous manque, pourquoi ne cherchez-vous pas à vous la procurer ? si vous ne l'avez pas, c'est que vous ne la demandez pas : *Non habetis, propter quod non postulatis.*<sup>5</sup> Il n'y a point de doute que nous ne soyons trop faibles pour résister aux assauts de nos ennemis ; mais il est certain aussi que Dieu est fidèle, comme Saint Paul nous le déclare, et qu'il ne permet point que nous soyons tentés au delà de nos forces : *Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.*<sup>6</sup> c'est-à-dire, suivant les Commentaires de Primase, que

(1) 1. 2. q. 109. a. 4. ad 2.

(3) Append. s. 55. E. B.

(5) Jac. 4. 2.

(2) De Perf. Justif. c. 5.

(4) Op. p. 3. or. 3.

(6) 1. Cor. 10. 13.

Dieu, par le secours de sa grâce, nous rend capables de résister à toutes les tentations : *Illud faciet provenire (gratiæ præsidio), quo possitis (tentationem) sustinere.* Nous sommes faibles, mais Dieu est fort; quand nous l'invoquons, il nous communique sa force, et alors nous pouvons tout, ainsi que l'Apôtre le disait de lui-même avec raison : *Omnia possum in eo qui me confortat.*<sup>1</sup> Celui qui succombe parce qu'il néglige de prier, n'a donc aucune excuse, conclut Saint Jean Chrysostôme, puisque, s'il avait prié, il eût été vainqueur de ses ennemis : *Nec quisquam poterit excusari, qui hostem vincere noluit dum ab orando cessavit.*<sup>2</sup>

### § III.

#### DE L'INVOCATION DES SAINTS.

1<sup>o</sup> Est-il bon et utile de réclamer l'intercession des Saints ?

C'est ici le lieu de se demander s'il est aussi NÉCESSAIRE de recourir à l'intercession des Saints pour obtenir les grâces de Dieu.

Qu'il soit PERMIS et qu'il soit UTILE d'invoquer les Saints comme intercesseurs, pour obtenir, par les mérites de Jésus-Christ, ce que nous ne sommes pas dignes d'obtenir par nous-mêmes à cause de nos démérites, — c'est la doctrine de l'Eglise, ainsi qu'elle l'a déclaré au Concile de Trente : *Bonum atque utile est suppliciter eos invocare, et ob beneficia impetranda a Deo per Filium ejus Jesum Christum ad eorum orationes, opem, auxiliumque confugere.*<sup>3</sup>

(1) *Phil. 4. 15.* (2) *Serm. de Moyse.* (3) *Sess. 25. De inv. Sanct.*

L'invocation des Saints a été condamnée par l'impie Calvin, mais c'est contre toute raison ; car , s'il est licite et avantageux de réclamer l'appui des justes pendant leur vie, en se recommandant à leurs prières, comme faisait le prophète Baruch, écrivant de Babylone à ses frères de Jérusalem : *Et pro nobis ipsis orate ad Dominum Deum nostrum* ;<sup>1</sup> et Saint Paul, aux fidèles de Thessalonique : *Fratres, orate pro nobis* ;<sup>2</sup> comme Dieu lui-même a voulu que les amis de Job eussent recours à l'intercession de son serviteur, pour qu'il leur accordât ses faveurs en considération des mérites du saint homme : *Ite ad servum meum Job ;... Job autem servus meus orabit pro vobis ; faciem ejus suscipiam* ;<sup>3</sup> s'il est permis, dis-je, de se recommander aux prières des vivants, pourquoi ne le serait-il pas d'invoquer les Saints qui jouissent de la présence de Dieu dans le ciel ? Ce n'est point là déroger à l'honneur que l'on doit à Dieu, c'est au contraire le doubler, comme lorsque l'on honore le roi, non-seulement dans sa personne, mais encore dans ses ministres. Aussi Saint Thomas enseigne qu'il est même bon de recourir à plusieurs Saints, parce qu'on obtient quelquefois par l'intercession de plusieurs ce qu'on n'obtiendrait pas par l'intercession d'un seul : *Quia plurium orationibus quandoque impetratur, quod unius oratione non impetraretur*. Et si l'on objecte : A quoi bon recourir aux Saints pour obtenir l'appui de leurs prières, puisqu'ils prient pour tous ceux qui en sont dignes ? — le Docteur Angélique répond que, ceux qui ne sont pas dignes, le deviennent par leur invocation même : *Ex hoc fit dignus, quod ad ipsum (Sanctum) cum devotione recurrit*.<sup>4</sup>

(1) *Bar. 4. 13.*(3) *Job. 42. 8.*(2) *I. Thess. 5. 25.*(4) *In 4. sent. dist. 45. q. 3. a. 2.*

2° Est-il bon d'invoquer aussi les âmes du purgatoire ?

On demande en outre s'il est utile de se recommander aux âmes du purgatoire. — Il en est qui prétendent qu'elles ne peuvent prier pour nous, et ils s'appuient sur l'autorité de Saint Thomas, lequel dit que ces âmes, devant être purifiées par les peines qu'elles endurent, nous sont inférieures, et que, pour cette raison, n'étant point en état de prier, elles ont plutôt besoin de nos prières : *Non sunt in statu orandi, sed magis ut oretur pro eis.*<sup>(1)</sup> — Néanmoins, beaucoup d'autres théologiens, tels que Bellarmin,<sup>(2)</sup> Sylvius,<sup>(3)</sup> le cardinal Gotti,<sup>(4)</sup> Lessius,<sup>(5)</sup> Medina, etc., affirment le contraire avec une grande probabilité ; car la piété nous porte à croire que Dieu manifeste à ces bonnes âmes les prières que nous leur adressons, et qu'ainsi se conserve entre elles et nous un admirable commerce de charité, qui fait qu'elles prient pour nous et que nous prions pour elles. En outre, Sylvius et Gotti observent avec raison que le passage où le Docteur Angélique dit que les âmes du purgatoire ne sont pas en état de prier, n'est point opposé à leur sentiment, attendu qu'autre chose est de n'être pas en état de prier, et autre chose de ne pouvoir pas prier : il est vrai que ces âmes saintes ne sont pas en état de prier, parce que, comme le dit Saint Thomas, étant là pour souffrir, elles nous sont inférieures et elles ont plutôt besoin de nos prières ; cependant, dans l'état où elles se trouvent, elles peuvent bien prier, puisqu'elles sont amies de Dieu. Si un père, malgré la tendresse qu'il a pour son fils, le

(1) 2. 2. q. 83. a. 11.

(2) *De Purg.* l. 2. c. 15.

(3) *In q. 71. suppl. a. 6.*

(4) *De st. an. p. vit. q. 4. d. 2.*

(5) *De Just.* l. 2. c. 57. d. 5.



tenait enfermé en punition de quelque faute , ce fils ne serait plus en droit de prier pour lui-même , mais ne pourrait-il pas prier pour les autres , et espérer d'obtenir ce qu'il demande , vu l'affection que son père lui porte ? De même, les âmes du purgatoire étant aimées de Dieu et confirmées dans la grâce , rien ne saurait les empêcher de prier pour nous. Si l'Église n'est pas dans l'usage de les invoquer et de réclamer leur intercession , c'est qu'ordinairement nos prières leur sont inconnues ; mais on croit pieusement, ainsi que nous l'avons dit , que le Seigneur leur en donne connaissance ; et alors, ces âmes pleines de charité ne manquent certainement pas de prier pour nous. Sainte Catherine de Bologne recourait aux âmes du purgatoire toutes les fois qu'elle avait quelque faveur particulière à demander , et elle se voyait aussitôt exaucée ; elle assurait même qu'elle avait obtenu , par leur moyen , bien des grâces qui ne lui avaient pas été accordées par l'intercession des Saints.

3° Obligation que nous avons de prier pour les âmes du purgatoire.

Qu'on me permette de faire ici une digression en faveur de ces bonnes âmes. Si nous voulons obtenir le secours de leurs prières, il convient que , de notre côté , nous tâchions de les secourir par nos prières et nos bonnes œuvres. J'ai dit : IL CONVIENT ; mais il faut ajouter que c'est même un des devoirs du chrétien ; car la charité exige que nous aidions notre prochain, quand notre assistance lui est nécessaire , et que nous pouvons la lui prêter sans une grande difficulté. Or, il est certain que , sous le nom de Prochain , sont aussi comprises les âmes du purgatoire, qui, quoique sorties de ce monde, ne laissent



point d'être dans la communion des saints, dit Saint Augustin : *Piorum animæ mortuorum non separantur ab Ecclesia.*<sup>1</sup> Saint Thomas s'exprime d'une manière encore plus claire et plus applicable à notre objet, en disant que la charité qui nous lie aux fidèles morts en état de grâce, est une extension de la même charité qui nous unit à nos frères vivants : *Charitas, quæ est vinculum uniens membra Ecclesiæ, non solum ad vivos se extendit, sed etiam ad mortuos qui in charitate decedunt.*<sup>2</sup> D'où il suit que nous devons secourir, autant que nous le pouvons, ces saintes âmes ; et comme leurs besoins sont plus grands que ceux des vivants, il semble que, sous ce rapport, nous sommes encore plus obligés de les aider.

Or, dans quelle nécessité se trouvent-elles, ces saintes prisonnières ? — Il est certain que leurs peines sont immenses. Le feu qui les brûle, selon Saint Augustin, est un tourment qui surpasse tout ce que l'homme peut souffrir en cette vie : *Gravior erit ille ignis, quam quidquid potest homo pati in hac vita.*<sup>3</sup> Tel est aussi le sentiment de Saint Thomas, et il ajoute que ce feu est le même que celui de l'enfer : *Sub eodem igne peccator crematur et electus purgatur.*<sup>4</sup> Voilà pour ce qui regarde la peine du SENS ; mais la peine du DAM, ou la privation de la vue de Dieu, dont ces tendres épouses de Jésus-Christ sont affligées, est bien plus grande ; enflammées d'amour pour Dieu, non-seulement d'un amour naturel, mais encore d'un amour surnaturel, elles sont portées avec une extrême violence à s'unir à leur souverain bien ; mais se voyant retenues par les fautes qui leur restent à expier, elles en ressentent une douleur si amère que, si elles pou-

[1] *De Civ. Dei*, l. 20. c. 9.

[3] *In Ps.* 57.

[2] *In 4. sent. d. 45. q. 2. s. 2.*

[4] *In 4. sent. d. 21. q. 1. a. 1.*

vaient mourir, elles mourraient à chaque instant. Ainsi, cette séparation de Dieu, comme le dit Saint Jean Chrysostôme, est un supplice incomparablement plus cruel que la peine du sens : *Mille inferni ignes simul uniti non darent tantam pœnam, quanta est sola pœna damni*. Ces âmes aimantes préféreraient donc endurer toute autre peine plutôt que d'être privées un seul instant de cette union avec Dieu, après laquelle elles soupirent sans cesse. Voilà pourquoi le Docteur Angélique assure que le supplice du purgatoire l'emporte sur toutes les douleurs possibles de cette vie : *Oportet quod pœna purgatorii, quantum ad pœnam damni, excedat omnem pœnam istius vitæ*.<sup>1</sup> Denis le Chartreux rapporte qu'un homme ressuscité par l'intercession de Saint Jérôme déclara à Saint Cyrille de Jérusalem, qu'auprès de la peine la plus légère qu'il y ait dans le purgatoire, tous les tourments de la terre sont des soulagemens et des délices : *Si omnia tormenta mundi minori, quæ in purgatorio habetur, pœnæ comparentur, solatia erunt*.<sup>2</sup> Il ajouta que, si une personne avait une fois éprouvé ces douleurs, elle aimerait mieux endurer jusqu'au jugement dernier toutes les souffrances de ce monde, que d'être condamnée pour un seul jour à la moindre peine du purgatoire. Aussi Saint Cyrille,<sup>3</sup> que nous venons de nommer, écrivit-il à Saint Augustin, que les peines du purgatoire, quant à leur intensité, sont les mêmes que celles de l'enfer, et qu'elles ne diffèrent de ces dernières qu'en ce qu'elles ne sont pas éternelles.

Ces pauvres âmes sont donc en proie à des douleurs extrêmes, et, d'un autre côté, elles ne peuvent se procurer par elles-mêmes aucun soulagement; car, suivant

(1) *Loco cit.*

(3) *Int. op. Aug. app. ep. 49. E. B.*

(2) *De Quat. Nov. a. 55.*

l'expression du livre de Job, elles sont dans les chaînes et dans les liens de l'indigence : *Si fuerint in catenis, et vinciantur funibus paupertatis.*<sup>1</sup> Il est vrai qu'elles ont l'assurance de régner un jour, mais elles ne pourront prendre possession de leurs trônes qu'après avoir été entièrement purifiées. Elles sont donc hors d'état de s'aider elles-mêmes, au moins d'une manière suffisante, si nous voulons ajouter foi à certains théologiens qui prétendent que ces âmes peuvent, même par leurs propres prières, se procurer quelque soulagement ; il leur est impossible de se délivrer de leurs chaînes, et elles doivent y être retenues jusqu'à ce que la justice divine soit rigoureusement satisfaite. C'est ce qu'un moine de Cîteaux, condamné au purgatoire, a un jour déclaré au sacristain de son monastère : « Secourez-moi, je vous en supplie, lui dit-il, secourez-moi de vos prières ; car de moi-même je ne puis rien obtenir. » Saint Bonaventure a dit pareillement que les âmes du purgatoire sont si dénuées qu'elles n'ont aucun moyen de payer leurs dettes : *Mendicitas impedit solutionem.*<sup>2</sup>

D'un autre côté, il est certain, et même de foi, que nous pouvons soulager ces bonnes âmes par nos suffrages et surtout par nos prières, dévotion non-seulement recommandée d'une manière spéciale, mais encore pratiquée par la Sainte Eglise ; et cela étant, je ne sais comment on pourrait excuser de péché celui qui néglige de leur prêter quelque assistance, au moins par ses prières. Si, après tout, la connaissance de leur extrême nécessité et de notre devoir envers elles ne suffit point pour nous porter à les secourir, ne soyons pas du moins indifférents à la satisfaction que nous procurons à Jésus-Christ, en

(1) *Job. 56. 8.*(2) *Serm. de mort.*

travaillant à la délivrance de ses épouses chéries, pour qu'elles lui soient plus tôt unies en paradis. Considérons enfin combien de mérites nous pouvons acquérir en exerçant ce grand acte de charité envers ces âmes saintes, qui sont loin d'être ingrates, et qui savent bien apprécier l'immense service que nous leur rendons par nos prières, en abrégeant leurs souffrances et en avançant leur entrée dans la gloire ; dès qu'elles seront au ciel, elles ne manqueront point d'intercéder pour nous. Et si le Seigneur a promis sa miséricorde à celui qui est miséricordieux envers son prochain : *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur* ;<sup>1</sup> on peut espérer son salut avec une grande confiance, quand on s'applique à soulager ces âmes si affligées et si chères à Dieu. Jonathas, après avoir procuré le salut des Hébreux par la victoire qu'il remporta sur les ennemis, fut condamné à mort par Saül, son père, pour avoir goûté du miel contre la défense qui en avait été faite ; mais le peuple se présenta devant le roi, et s'écria : Quoi donc ! Jonathas mourra-t-il, lui qui nous a sauvés ? *Ergone Jonathas morietur, qui fecit salutem hanc magnam in Israel* ?<sup>2</sup> C'est ainsi que nous devons espérer que, si nous avons le bonheur d'obtenir la délivrance d'une âme du purgatoire et de lui ouvrir les portes du ciel, cette âme reconnaissante dira à Dieu : Seigneur ! ne permettez pas que celui qui m'a délivrée des tourments, soit à jamais perdu. — Et si Saül accorda la vie à Jonathas à cause des instances du peuple, Dieu ne refusera pas le salut de son serviteur aux prières d'une âme qui est son épouse chérie. Saint Augustin assure en outre que ceux qui, pendant leur vie, auront le plus secouru ces saintes âmes, recevront aussi, par une pro-

(1) Matth. 5. 7.

(2) 1. Reg. 14. 15.

vidence particulière de Dieu, plus de secours de la part des autres ; s'ils vont en purgatoire.

Observons ici, pour la pratique, qu'un puissant moyen de faire du bien aux âmes du purgatoire, c'est d'assister à la Messe pour elles, et de les y recommander à Dieu par les mérites de la passion de Jésus-Christ, en disant, par exemple : Père éternel ! je vous offre ce sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ avec toutes les douleurs qu'il a souffertes durant sa vie et à sa mort : par les mérites de sa passion, je vous recommande les âmes du purgatoire, 'particulièrement... etc. — C'est aussi un excellent acte de charité de recommander en même temps les âmes de tous les agonisants.

#### 4<sup>o</sup> Est-il nécessaire d'invoquer les Saints ?

Ce que nous avons dit plus haut sur la question de savoir si les âmes du purgatoire peuvent ou non prier pour nous, et si par conséquent il nous est avantageux ou non de nous recommander à leurs prières, ne peut faire l'objet d'un doute par rapport aux Saints ; il n'est pas permis de nier qu'il soit très-utile de recourir à l'intercession des Saints canonisés par l'Eglise, lesquels jouissent de la vue de Dieu. Croire que l'Eglise peut se tromper dans la canonisation des Saints, ce serait une hérésie, ou du moins une erreur qui approche de l'hérésie, selon Saint Bonaventure, Bellarmin, Suarez, Azor, Gotti, etc., puisque, dans la canonisation des Saints, le Souverain Pontife est guidé par l'assistance infallible du Saint-Esprit, ainsi que l'enseigne le Docteur Angélique.<sup>1</sup>

Mais reprenons la question proposée au commencement

(1) *Quodl. 9. a. 16. ad 1.*



de ce paragraphe, savoir : Sommes-nous OBLIGÉS de recourir à l'intercession des Saints ?

C'est un point que je ne veux pas entreprendre de décider, mais je ne puis m'empêcher d'exposer ici la doctrine de Saint Thomas. Dans plusieurs passages que nous avons cités, et spécialement dans son Livre des Sentences, le Saint Docteur pose en fait que nous sommes tous tenus de prier, puisque, comme il l'affirme, on ne peut obtenir de Dieu les grâces nécessaires au salut, si on ne les demande : *Ad orationem quilibet tenetur, ex hoc ipso quod tenetur ad bona spiritualia sibi procuranda, quæ non nisi divinitus dantur; unde alio modo procurari non possunt, nisi ut a Deo petantur.*<sup>1</sup> Dans un autre endroit du même ouvrage, il demande précisément si nous devons prier les Saints d'intercéder pour nous : *Utrum debeamus Sanctos orare ad interpellandum pro nobis;*<sup>2</sup> et il répond affirmativement, parce que, dit-il, tel est l'ordre établi de Dieu. Notons bien ses paroles, surtout les dernières : *Hoc divinæ legis ordo requirit... : sicut mediantibus Sanctorum suffragiis Dei beneficia in nos deveniunt, ita oportet nos in Deum reduci, ut iterato beneficia ejus sumamus mediantibus Sanctis :* \* c'est-à-dire que, d'après Saint Thomas, l'ordre de la loi divine exige que nous,

(1) *In 4. sent. d. 45. q. 4. a. 1.*

(2) *Dist. 45. q. 5. a. 2.*

(\*) Pour faire mieux comprendre le sentiment du Docteur Angélique, nous croyons devoir citer ici le passage en entier : *Ordo est divinitus institutus in rebus, secundum Dionysium, ut per media ultima reducantur in Deum. Unde, cum Sancti qui sunt in patria sint Deo propinquissimi, hoc divinæ legis ordo requirit, ut nos, qui manentes in corpore peregrinamur a Domino, in eum per Sanctos medios reducatur; quod quidem contingit, dum per eos divina bonitas suum effectum diffundit. Et quia reditus noster in Deum respondere debet processui bonitatum ipsius ad nos, sicut mediantibus Sanctorum suffragiis Dei beneficia in nos deveniunt, ita oportet nos in Deum reduci, ut iterato beneficia ejus sumamus mediantibus Sanctis. Et inde est quod eos intercessores pro nobis ad Deum constituimus, et quasi mediatores, dum ab eis petimus quod pro nobis orent.*

mortels , nous nous sauvions par le moyen des Saints , en recevant par leur médiation les secours nécessaires au salut. — Et si l'on objecte qu'il est superflu d'avoir recours aux Saints, vu que Dieu est infiniment plus miséricordieux et plus porté à nous exaucer, il répond que Dieu l'a voulu ainsi , non par défaut de clémence, mais pour conserver l'ordre qu'il a universellement établi , d'agir par le moyen des causes secondes : *Non est propter defectum misericordiæ ipsius, sed ut ordo prædictus conservetur in rebus.*

Appuyé sur cette grande autorité, le Continuateur de Tournely dit avec Sylvius que , quoiqu'on ne doive prier que Dieu seul comme auteur des grâces, nous sommes néanmoins tenus de recourir aussi à l'intercession des Saints , afin d'observer l'ordre que le Seigneur a établi par rapport à notre salut , c'est-à-dire , afin que les inférieurs se sauvent en réclamant l'assistance des supérieurs: *Quia lege naturali tenemur eum ordinem observare, quem Deus instituit; at constituit Deus, ut inferiores ad salutem perveniant, implorato superiorum subsidio.*<sup>1</sup>

#### § IV.

##### DE L'INTERCESSION DE LA SAINTE VIERGE.

Ce que nous avons dit de l'intercession des Saints , on doit le croire, et à bien plus forte raison, de celle de la Sainte Vierge, dont les prières sont certainement plus puissantes auprès de Dieu que celles de tout le paradis; car , selon Saint Thomas, les Saints ont le pouvoir de

(1) *De Relig. p. 2. c. 2. a. 5. q. 1.*



sauver un nombre plus ou moins considérable d'autres âmes, à proportion des mérites qu'ils se sont acquis ; mais Jésus-Christ a mérité une telle abondance de grâces qu'il peut sauver tous les hommes , et il en est de même de sa divine Mère : *Magnum est enim in quolibet Sancto, quando habet tantum de gratia quod sufficit ad salutem multorum; sed quando haberet tantum quod sufficeret ad salutem omnium, hoc esset maximum, et hoc est in Christo et in Beata Virgine.*<sup>1</sup>

De son côté, Saint Bernard dit en parlant de Marie que, comme nous n'avons accès auprès du Père éternel que par le moyen de son divin Fils , qui est Médiateur de justice, de même nous n'avons accès auprès du Fils que par le moyen de sa sainte Mère , qui est Médiatrice de grâce , et qui nous obtient , par son intercession , les biens que Jésus-Christ nous a mérités : *Per te accessum habeamus ad Filium, o Inventrix gratiæ, Mater salutis, ut per te nos suscipiat qui per te datus est nobis.*<sup>2</sup> Le même Saint infère de là , dans un autre endroit , que Marie a reçu de Dieu deux plénitudes de grâces : la première a été l'incarnation du Verbe éternel dans son chaste sein ; la seconde est la plénitude des grâces que nous recevons de Dieu par son intercession. Il en conclut que, si nous avons quelque espérance, si nous obtenons quelque don , le salut même , c'est par le canal de la Mère de Dieu , où affluent et d'où découlent toutes les faveurs célestes : *Totius boni plenitudinem posuit (Deus) in Maria, ut proinde, si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab ea noverimus redundare, quæ ascendit deliciis affluens : hortus deliciarum, ut undique fluant et effluant aromata ejus, charismata scilicet gratiarum.*<sup>3</sup>

(1) *Expos. in Sal. Ang.* (2) *In Adv. Dom. s. 2.* (3) *S. de Aquæd.*

Ainsi, tous les biens que nous recevons du Seigneur, nous viennent par l'intermédiaire de Marie; et pourquoi cela? parce que, répond encore Saint Bernard, telle est la volonté de Dieu : *Sic est voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam*. Mais Saint Augustin nous indique la raison spéciale de cette prérogative de Marie, en disant qu'elle est appelée à juste titre Notre Mère, parce qu'elle a coopéré par sa charité à nous faire naître à la vie de la grâce, comme membres de Jésus-Christ notre chef : *Sed plane Mater membrorum ejus (quod nos sumus); quia cooperata est charitate, ut fideles in Ecclesia nascerentur, qui illius capitis membra sunt.*<sup>1</sup> Ainsi, comme Marie a coopéré par sa charité à la naissance spirituelle des fidèles, Dieu veut encore qu'elle coopère par son intercession à leur faire acquérir la vie de la grâce en ce monde, et la vie de la gloire en l'autre. C'est pourquoi l'Eglise veut qu'en nous adressant à cette auguste Reine, nous lui donnions d'une manière absolue les titres de notre Vie, notre Douceur, notre Espérance : *Vita, Dulcedo, et Spes nostra, salve!*

D'après ce principe, Saint Bernard nous exhorte à recourir toujours à cette divine Mère, parce que ses prières ne peuvent manquer d'être exaucées : *Ad Mariam recurrere; non dubius dixerim, exaudiet utique Matrem Filius.* — *Filioli, hæc peccatorum scala, hæc mea maxima fiducia est, hæc tota ratio spei meæ :*<sup>2</sup> il l'appelle « l'Echelle des pécheurs, » parce que, comme on ne monte au troisième échelon qu'en s'appuyant sur le second, et au second qu'en se servant du premier, de même on n'arrive à Dieu que par le moyen de Jésus-Christ, et l'on n'arrive à Jésus-Christ que par le moyen de Marie. Le Saint l'appelle

(1) *De S. Virginit. c. 6.*(2) *S. de Aquæd.*

encore Celle en qui réside « sa plus grande confiance et tout le fondement de son espérance, » parce que Dieu veut, suivant son principe, que toutes les grâces qui nous sont accordées, passent par les mains de Marie. — Il termine en disant que, toutes les grâces que nous désirons, nous devons les demander par l'entremise de Marie, dont les prières ne sauraient jamais être rejetées : *Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus; quia quod quærit invenit, et frustrari non potest.*

Ajoutons que Saint Bernard n'est point le seul qui professe cette doctrine; Saint Ephrem dit pareillement que toute notre confiance repose en la Bienheureuse Vierge : *Nobis non est alia quam a te fiducia, o Virgo sincerissima!* <sup>1</sup> Saint Ildephonse, qu'un décret divin lui a confié le dépôt de tous les biens célestes destinés au genre humain : *Omnia bona quæ illic summa Majestas decrevit facere, tuis manibus voluit commendare; commissi quippe sunt tibi thesauri... et ornamenta gratiarum;* <sup>2</sup> Saint Germain, que, si nous perdions Marie, nous nous trouverions sans ressource : *Si nos deserueris, quid de nobis fiet, o Vita christianorum!* <sup>3</sup> Saint Pierre Damien, qu'elle tient entre ses mains tous les trésors de la divine miséricorde : *In manibus tuis sunt thesauri miserationum Domini;* <sup>4</sup> Saint Antonin, que, vouloir obtenir sans sa protection, c'est tenter de voler sans ailes : *Qui petit sine ipsa duce, sine alis tentat volare.* <sup>5</sup> — Saint Bernardin de Sienne, dans un endroit, dit que la Sainte Vierge est la Dispensatrice de tous les biens spirituels, et que d'elle dépend notre salut : *Tu Dispensatrix omnium gratiarum; salus nostra in manu tua est;* et ailleurs il ne se borne pas à dire que

(1) *De Laud. B. M. V.*(2) *De Cor. Virg. c. 15.*(3) *De Zona B. V. ap. Sur. 51. Aug.* (4) *De Nativ. s. 1.*(5) *P. 4. tit. 15. c. 22.*

toutes les grâces nous sont transmises par le moyen de Marie : *Per Virginem a capite Christi vitales gratiæ in ejus corpus mysticum transfunduntur* ; mais il assure même que , dès qu'elle fut élevée à la dignité de Mère de Dieu , elle acquit une certaine juridiction sur toutes les faveurs qui nous sont accordées : *A tempore a quo Virgo Mater concepit in utero Verbum Dei, quamdam, ut sic dicam, jurisdictionem obtinuit in omni Spiritus Sancti processione temporali; ita quod nulla creatura aliquam a Deo obtinuit gratiam, nisi secundum ipsius piæ Matris dispensationem.* Le Saint conclut de là que tous les dons sont dispensés par les mains de Marie et à qui il lui plaît : *Ideo omnia dona, virtutes, et gratiæ, quibus vult, per ipsius manus dispensantur.*<sup>1</sup> Saint Bonaventure n'éprouve aucune crainte d'affirmer la même chose : *Cum tota natura divina intra Virginis uterum exstiterit, non timeo dicere quod in omnes gratiarum effluxus quamdam jurisdictionem habuerit hæc Virgo, de cujus utero, quasi de quodam Divinitatis oceano, flumina emanant omnium gratiarum.* \*

Fondés sur l'autorité des Saints que nous venons de citer , grand nombre de théologiens ont soutenu , avec autant de raison que de piété , le sentiment que nous ne recevons aucune grâce , si ce n'est par l'intercession de Marie. Telle est la doctrine enseignée par Vega, Mendoza, Paciucchelli , Segneri , Poiré , Crasset , et par beaucoup

(1) *S. de Nat. M. V. c. 8.*

(\*) Ce dernier texte se lit encore dans le Sermon cité de Saint Bernardin , et nous ne l'avons point trouvé dans Saint Bonaventure. Ces deux grands Saints , de la même famille , célèbrent également les prérogatives de la Bienheureuse Vierge , et leurs noms reviennent souvent sous la plume de Saint Alphonse ; il ne serait donc pas étonnant que l'un de ces noms eût été écrit ou lu pour l'autre. On peut du reste regarder comme certain que le Docteur Séraphique ne désavouerait point le sentiment qui lui est ici attribué. Voir son *Speculum B. M. V.*

d'autres auteurs , d'accord avec le savant père Noël Alexandre , lequel s'exprime ainsi : Dieu veut que nous obtenions tout de sa bonté par la puissante intercession de la Vierge Mère, quand nous l'invoquons comme il convient : *Deus vult ut omnia bona ab ipso expectemus, potentissima Virginis Matris intercessione, cum eam, ut par est, invocamus, impetranda.*<sup>1</sup> Il cite à l'appui de ce sentiment les paroles de Saint Bernard, rapportées plus haut : *Sic est voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam.*<sup>2</sup> Le père Contenson dit la même chose en expliquant les paroles que Jésus-Christ adressa du haut de la croix à Saint Jean : *Ecce Mater tua;*<sup>3</sup> voici comment il paraphrase ce texte : Nul n'aura de part à mon sang , si ce n'est par l'intercession de ma Mère. Mes plaies sont des sources de grâces ; mais on ne peut recevoir ces grâces que par le canal de Marie. Jean , mon cher disciple , vous serez aimé de moi en proportion de l'amour filial que vous aurez pour elle : *Quasi diceret : Nullus sanguinis illius particeps erit, nisi intercessione Matris meæ. Vulnera gratiarum fontes sunt; sed ad nullos derivabuntur rivi, nisi per Marianum canalem. Joannes discipule, tantum a me amaberis, quantum eam amaveris.*<sup>4</sup> Du reste , il est certain que , si Dieu aime que nous ayons recours aux Saints , il lui sera encore plus agréable que nous réclamions l'intercession de Marie, afin que , par ses mérites, elle supplée à notre indignité , dit Suarez : *Ut dignitas intercessoris suppleat inopiam nostram. Unde, Virginem interpellare non est de divina misericordia diffidere, sed de propria indignitate timere.*<sup>5</sup> Et quant à la dignité de Marie, Saint Thomas nous assure qu'elle est

(1) *Ep. 50. in calce Theol.* (2) *S. de Aquæd.* (3) *Jo. 19. 27.*

(4) *Theol. ment. et cord. t. 2. l. 10. d. 4. c. 1.*

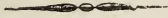
(5) *De Incarn. p. 2. q. 57. a. 4. d. 25. s. 3.*

en quelque sorte infinie : *Ex hoc quod est Mater Dei, habet quamdam dignitatem infinitam.*<sup>1</sup> On a donc raison de dire que les prières de Marie sont plus puissantes que celles de tout le paradis.

## CONCLUSION DU CHAPITRE.

Terminons ce premier Chapitre , en concluant , de tout ce que nous avons dit , que celui qui prie , se sauve certainement , et que celui qui ne prie point , se damne certainement. Tous les Bienheureux , hormis les enfants , se sont sauvés par la prière. Tous les damnés se sont perdus pour n'avoir point prié : s'ils eussent prié , ils ne se seraient point perdus ; leur plus grand désespoir dans l'enfer est et sera toujours d'avoir pu se sauver avec tant de facilité , en demandant à Dieu les grâces dont ils avaient besoin , et de n'être plus à temps de les demander.

(1) *P. 1. q. 25. a. 6. ad 4.*





---

---

## CHAPITRE II.

### DE L'EFFICACITÉ DE LA PRIÈRE.

---

#### § I.

##### EXCELLENCE DE LA PRIÈRE ET SON POUVOIR AUPRÈS DE DIEU.

Nos prières sont si agréables à Dieu qu'il a chargé les Anges de les lui présenter aussitôt, à mesure que nous les lui adressons, comme nous l'assure Saint Hilaire : *Angeli præsumt fidelium orationibus, et eas quotidie Deo offerunt.*<sup>1</sup> En effet, l'apôtre Saint Jean dit qu'il a vu les prières des saints monter vers le Seigneur sous la figure de la fumée de l'encens sacré qui lui était offert par la main d'un Ange, et comme des parfums précieux, déposés dans des coupes d'or, et exhalant une odeur très-agréable à Dieu.<sup>2</sup>

Pour apprécier encore mieux ce que valent nos prières auprès de Dieu, il suffit de lire dans les Saintes Écritures, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, les innombrables promesses que le Seigneur a faites à ceux qui prient. Invoquez-moi dans vos afflictions, nous dit-il dans les Psaumes, et je vous délivrerai : *Invoca me in die tribulationis; eruam te.*<sup>3</sup> C'est ce qu'il déclare également par la bouche de Jérémie : *Clama ad me, et exau-*

(1) *In Matth. can. 18.* (2) *Apoc. 8. 5. — 5. 8.* (3) *Ps. 49. 15.*



*diam te* :<sup>1</sup> Appelez-moi à votre secours, et je vous exaucerai. — Mais hâtons-nous d'écouter Jésus-Christ lui-même; voici comment notre divin Sauveur s'exprime : Demandez, et il vous sera donné; cherchez, et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira :... le Père céleste donnera ses biens à ceux qui le prient : *Petite, et dabitur vobis; quærite, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis* :... *Pater vester, qui in cælis est, dabit bona petentibus se*.<sup>2</sup> Quiconque demande, obtient : *Omnis qui petit, accipit*;<sup>3</sup> et il obtient tout ce qu'il veut : *Quodcumque volueritis, petetis, et fiet vobis*.<sup>4</sup> *De omni re, quamcumque petierint, fiet illis a Patre meo*;<sup>5</sup> pourvu qu'il prie avec foi et confiance : *Omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis, et evenient vobis*;<sup>6</sup> et qu'il le fasse en mon nom : *Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam*. — *Amen, amen dico vobis : si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis*.<sup>7</sup> — On pourrait citer mille autres textes semblables; nous les omettons pour éviter d'être trop long.

Dieu veut notre salut; mais, pour notre plus grand bien, il veut que nous nous sauvions en vainqueurs. C'est pourquoi nous vivons ici-bas dans une guerre continuelle; pour nous sauver, il nous faut combattre et vaincre; sans cela, nul ne peut être couronné, dit Saint Jean Chrysostôme : *Nullus sine victoria poterit coronari*.<sup>8</sup> — Nous sommes bien faibles, il est vrai, et nos ennemis sont nombreux et fort puissants : comment pourrions-nous leur résister et les vaincre? — Ayons bon courage, et que chacun de nous dise comme l'Apôtre : Je puis tout en celui qui me fortifie : *Omnia possum in eo*

(1) *Jer. 53. 5.*(2) *Matth. 7. 7.*(3) *Luc. 11. 10.*(4) *Jo. 15. 7.*(5) *Matth. 18. 19.*(6) *Marc. 11. 24.*(7) *Jo. 14. 14. -- 16. 25.*(8) *De Mart. s. 1.*

*qui me confortat.*<sup>1</sup> Tout nous est possible au moyen de la prière ; elle nous fait obtenir du Seigneur la force qui nous manque. La prière est toute-puissante , dit Théodore ; seule , elle suffit pour tout obtenir : *Oratio, cum sit una, omnia potest* ;<sup>2</sup> ou , selon Saint Bonaventure , elle nous procure tous les biens et nous délivre de tous les maux : *Per ipsam impetratur obtentio omnis boni et amotio omnis mali* ;<sup>3</sup> ou , selon Saint Laurent Justinien , au moyen de la prière , nous nous bâtissons une forteresse qui nous met en sûreté contre tous les pièges et toutes les violences de nos ennemis : *Per orationis exercitium, secum habitare arcemque erigere valet homo.*<sup>4</sup> Les puissances de l'enfer sont redoutables, mais , dit Saint Bernard , la prière est plus forte que tous les démons : *Oratio dæmonii omnibus malis prævalet.*<sup>5</sup> En effet , notre âme acquiert , par la prière , une vertu divine qui la met au-dessus de toutes les puissances créées ; et c'est ce qui rassurait David au milieu des périls qui l'environnaient : J'appellerai le Seigneur à mon secours, disait-il, et je serai délivré de tous mes ennemis : *Invocabo Dominum, et ab inimicis meis salvus ero.*<sup>6</sup> En un mot, selon Saint Jean Chrysostôme : *Magna armatura precatio, tutela, portus, et thesaurus* :<sup>7</sup> La prière est une arme avec laquelle nous pouvons triompher de tous les efforts des démons ; c'est un moyen de défense qui nous préserve de tous les dangers ; c'est un port assuré qui nous met à l'abri de toutes les tempêtes ; c'est un trésor où nous trouvons tous les biens réunis.

(1) *Phil. 4. 13.* (2) *Ap. Rodrig. p. 1. tr. 5. c. 14. — Sap. 7. 27.*

(3) *In Luc. 11.* (4) *De Cast. Conn. c. 22.*

(5) *De Modo bene viv. s. 49.* (6) *Ps. 17. 4.* (7) *Hom. in Ps. 145.*

## § II.

## FORCE DE LA PRIÈRE CONTRE LES TENTATIONS.

Dieu , connaissant le grand avantage qui résulte pour nous de la nécessité de la prière , permet , comme nous l'avons dit au Chapitre premier, que nous soyons en butte aux attaques d'ennemis puissants , afin que nous lui demandions le secours qu'il nous offre et nous promet. Mais , autant il aime que nous recourions à lui dans les périls, autant il est indigné de nous voir négliger la prière. Comme un roi jugerait coupable d'infidélité , dit Saint Bonaventure , tout officier qui , se trouvant assiégé dans une place qu'il est chargé de défendre, ne lui demanderait pas de secours : *Reputaretur infidelis , nisi expectaret a rege auxilium* ;<sup>1</sup> de même, Dieu regarde comme un traître celui qui , dans les tentations , ne réclame point son assistance , tandis qu'il désire et qu'il attend qu'on lui demande du secours pour en accorder abondamment. C'est ce qu'Isaïe nous fait entendre clairement , lorsqu'il dit de la part de Dieu au roi Achaz , de demander au Seigneur quelque signe pour être assuré de la volonté qu'il avait de le secourir : *Pete tibi signum a Domino Deo tuo*.<sup>2</sup> Ce prince impie répondit qu'il ne voulait point tenter Dieu : *Non petam , et non tentabo Dominum*. Il parlait ainsi , parce qu'il se confiait dans ses propres forces , croyant pouvoir vaincre ses ennemis sans le secours de Dieu ; mais le Prophète lui en fit un reproche sévère : *Audite ergo , Domus David : Numquid parum vobis est*

(1) *Diæt. sal. t. 2. c. 5.*(2) *Is. 7. 11.*

*molestos esse hominibus, quia molesti estis et Deo meo?* Isaïe nous apprend par là que c'est outrager Dieu, que de négliger de lui demander les grâces qu'il a la bonté de nous offrir.

*Venite ad me omnes, qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos :*<sup>1</sup> Mes pauvres enfants, dit le Sauveur, vous êtes combattus par vos ennemis et accablés du poids de vos péchés; mais ne vous découragez point, recourez à moi par la prière : je vous donnerai la force de résister, et je remédierai à tous vos maux. — Voici ce qu'il dit encore par la bouche d'Isaïe : *Venite, et arguite me, dicit Dominus : si fuerint peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbabuntur :*<sup>2</sup> O hommes ! tournez-vous vers moi, et, eussiez-vous la conscience toute souillée, ne laissez pas de venir à moi ; je vous autorise même à vous plaindre de moi, à me faire, pour ainsi dire, des reproches, si, après que vous aurez eu recours à moi, ma grâce ne vous rend pas plus blancs que la neige.

Qu'est-ce que la prière ? — Écoutons Saint Jean Chrysostôme : *Oratio est fluctuantibus anchora, pauperum thesaurus, morborum curatio, custodia sanitatis :*<sup>3</sup> La prière est une ancre de sûreté pour quiconque est en danger de faire naufrage ; c'est un trésor inépuisable pour celui qui est pauvre ; c'est un remède très-efficace pour celui qui est malade, et un préservatif infailible pour qui veut se conserver en santé. — Que fait la prière ? — Écoutons Saint Laurent Justinien : *Placat Deum, postulata reportat, adversarios superat, immutat homines :*<sup>4</sup> La prière apaise le courroux de Dieu, qui s'empresse de pardonner à celui qui le prie avec humilité ;

(1) *Matth. 11. 28.*(2) *Is. 1. 18.*(3) *Hom. de Consubst. cont. Anom.*(4) *De Perf. c. 12.*

elle nous obtient toutes les grâces que nous désirons ; elle nous met au-dessus de toutes les forces de nos ennemis ; en un mot , elle change les hommes , d'aveugles en clairvoyants , de faibles en forts , de pécheurs en saints. — Est-ce la lumière qui nous manque ? demandons-la au Seigneur et il nous la donnera. A peine ai-je eu recours à Dieu , dit Salomon , qu'il m'accorda la sagesse : *Invo-cavi, et venit in me spiritus sapientiæ.*<sup>1</sup> Est-ce la force dont nous avons besoin ? demandons-la au Seigneur , et elle nous sera donnée. Je n'eus pas plutôt ouvert la bouche pour prier , dit David , que je reçus le secours de Dieu : *Os meum aperui, et attraxi spiritum.*<sup>2</sup> Comment , en effet , les Saints Martyrs ont-ils pu avoir assez de constance pour résister aux tyrans , si ce n'est par la prière , qui les fit triompher des tourments et de la mort ?

Enfin , d'après Saint Pierre Chrysologue , celui qui fait usage de cette arme puissante , ne tombe point dans le péché , se détache de la terre , s'élève jusque dans le ciel pour y établir sa demeure , et commence dès cette vie à jouir de la conversation de Dieu : *Nescit mortem, relinquit terras, cælos intrat, convivit Deo.*<sup>3</sup> Que sert donc de s'inquiéter et de dire : Qui sait si je suis inscrit ou non dans le livre de vie ? Qui sait si Dieu me donnera la grâce efficace et la persévérance ? *Nihil solliciti sitis ; sed in omni oratione et obsecratione, cum gratiarum actione, petitiones vestræ innotescant apud Deum :*<sup>4</sup> A quoi bon , dit l'Apôtre , vous laisser troubler par l'inquiétude et la crainte ? loin de vous toutes ces dangereuses sollicitudes , qui ne peuvent que vous ôter la confiance , et vous rendre

(1) *Sap. 7. 7.*(2) *Ps. 118. 151.*(3) *Serm. 45.*(4) *Phil. 4. 6.*

plus tièdes et plus lents dans la voie du salut. Priez, demandez sans cesse, manifestez vos vœux au Seigneur, ne vous lassez point de le remercier des promesses qu'il vous a faites de vous accorder tous les dons que vous souhaitez, chaque fois que vous les lui demandez, la grâce efficace, la persévérance, le salut, et tout ce que vous désirez.

Le Seigneur nous a mis sur le champ de bataille, pour combattre des ennemis puissants ; mais il est fidèle dans ses promesses, et il ne souffre pas que l'attaque soit au-dessus de nos forces : *Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis.*<sup>1</sup> Dieu est fidèle, parce qu'il secourt aussitôt qu'on l'invoque. D'après le savant cardinal Gotti, le Seigneur n'est pas tenu de nous donner toujours une grâce égale à la tentation ; mais il est obligé, quand nous sommes tentés et que nous recourons à lui, de nous fournir, par le moyen de la grâce qu'il tient préparée et qu'il offre à tout le monde, la force suffisante pour résister actuellement à la tentation : *Respondeo... cum tentamur, nobis ad Deum confugientibus, per gratiam a Deo paratam et oblatam, vires adfuturas, qua et possimus resistere et actu resistamus ; omnia enim possumus in eo qui nos confortat per gratiam, si humiliter petamus :*<sup>2</sup> Nous pouvons tout avec le secours divin, lequel est accordé à quiconque le demande humblement ; ainsi nous sommes inexcusables, lorsque nous nous laissons vaincre par la tentation : si nous sommes vaincus, c'est notre faute, c'est parce que nous ne prions point. Par la prière, nous triomphons de tous les pièges et de toutes les attaques de nos ennemis ;

(1) *I. Cor. 10. 13.*

(2) *De Div. Grat. q. 2. d. 5. § 23.*



rien ne saurait nous nuire quand nous prions, dit Saint Augustin : *Per orationes cuncta noxia effugantur.*<sup>1</sup>

---

### § III.

#### DIEU EST TOUJOURS PRÊT A NOUS EXAUCER.

Selon Saint Bernardin de Sienne, la prière est une ambassadrice fidèle, qui, bien connue du Roi du ciel, a coutume de pénétrer jusque dans son cabinet, et, par ses importunités, ne manque jamais de fléchir le cœur de ce bon Maître, et d'en obtenir tous les secours dont nous avons besoin, nous malheureux, exposés à des attaques continuelles et à toutes sortes de misères dans cette vallée de larmes : *Est oratio nuncius fidelissimus, notus Regi, qui cubiculum Regis adire, et sua importunitate pium Regis animum flectere, et laborantibus opem impetrare solitus est.*<sup>2</sup>

Isaïe nous assure que le Seigneur, dès qu'il entend nos prières, est touché de compassion pour nous ; il ne nous laisse pas gémir longtemps, mais il nous répond aussitôt, et nous accorde tout ce que nous lui demandons : *Plorans nequaquam plorabis, miserans miserebitur tui; ad vocem clamoris tui, statim ut audierit, respondebit tibi.*<sup>3</sup> Et Dieu, parlant lui-même par la bouche de Jérémie, nous fait ces reproches : *Numquid solitudo factus sum Israeli, aut terra serotina? quare ergo dixit populus meus: Recessimus, non veniemus ultra ad te?*<sup>4</sup> Pourquoi, dit le Seigneur, pourquoi dites-vous que vous ne

(1) *De Sal. Doc. c. 28.*

(2) *T. 4. s. in dom. 5. p. pase.*

(3) *Is. 30. 19.*

(4) *Jer. 2. 31.*

voulez plus recourir à moi ? ma miséricorde est-elle donc pour vous un champ stérile, qui ne sache vous rapporter aucun fruit de grâce ? ou est-ce une terre tardive à produire ses fruits ? — Par ce langage plein d'amour, notre Père céleste veut nous faire entendre, qu'il ne manque jamais d'exaucer nos prières, et qu'il les exauce sans délai ; il se plaint en outre de la défiance de ceux qui négligent de le prier de peur de n'être point exaucés.

Si Dieu nous permettait seulement de lui exposer nos besoins une fois le mois, ce serait déjà une insigne faveur. Les rois de la terre ne donnent audience que quelquefois dans l'année ; mais le Roi des rois nous donne audience à tout instant : il est toujours prêt à écouter nos prières, dit Saint Jean Chrysostôme, et il n'arrive jamais, quand on le prie comme il faut, qu'il n'exauce pas : *Deus paratus continue ad vocem servorum suorum est, nec unquam ut oportet vocatus non obaudivit* ;<sup>1</sup> nous n'avons même pas encore achevé notre prière, ajoute-t-il, que déjà Dieu nous exauce : *Semper obtinetur, etiam dum adhuc oramus*. C'est là d'ailleurs ce que Dieu nous a lui-même promis : *Adhuc illis loquentibus, ego audiam*.<sup>2</sup> David nous assure que le Seigneur se tient auprès de tous ceux qui l'invoquent avec sincérité, prêt à faire ce qu'ils demandent, à les exaucer, à les sauver : *Prope est Dominus omnibus invocantibus eum, omnibus invocantibus eum in veritate : voluntatem timentium se faciet, et deprecationem eorum exaudiet, et salvos faciet eos*.<sup>3</sup> Aussi Moïse se félicitait d'avoir un Dieu si attentif à la voix de ceux qui le prient, et si différent des dieux qu'adoraient les autres nations : *Nec est alia natio tam grandis, quæ habeat deos appropinquantes sibi, sicut Deus noster*

(1) *In Matth. hom. 53.*(2) *Is. 63. 24.*(3) *Ps. 144. 18.*

*adest cunctis obsecrationibus nostris.*<sup>1</sup> Les dieux des gentils étaient sourds à toutes les prières, parce que c'étaient de pauvres créatures, qui ne pouvaient rien; mais notre Dieu, qui peut tout, n'est point sourd à nos prières, il est toujours à côté de ceux qui l'invoquent, et prêt à leur accorder toutes les grâces qu'ils lui demandent. *In quacumque die invocavero te, ecce cognovi quoniam Deus meus es.*<sup>2</sup> Oui, Seigneur! s'écriait le Psalmiste, je reconnais que vous êtes mon Dieu, toute bonté et toute miséricorde, en voyant que, chaque fois que j'ai recours à vous, vous me secourez aussitôt.

#### § IV.

ON NE DOIT PAS SE BORNER A DEMANDER DE PETITES CHOSES.  
PRIER VAUT MIEUX QUE MÉDITER.

Nous sommes dénués de tout; mais la prière remédie à notre pauvreté. Nous sommes pauvres, mais Dieu est riche et libéral, dit l'Apôtre, envers tous ceux qui l'invoquent: *Dives in omnes qui invocant illum.*<sup>3</sup> Suivons donc le conseil de Saint Augustin: puisque nous avons un Maître infiniment puissant et infiniment riche, ne lui demandons pas des choses de peu de valeur, mais demandons-lui quelque chose de grand: *Ab Omnipotente petitis, aliquid magnum petite.* Si l'on demandait à un roi une petite pièce de monnaie, un sou, ne semble-t-il pas que ce serait lui faire une injure? On fait le contraire en demandant beaucoup: nous honorons Dieu, nous exaltons sa miséricorde et sa libéralité, lorsque, quoique misérables

(1) *Deut. 4. 7.*

(2) *Ps. 53. 10.*

(3) *Rom. 10. 12.*

et indignes de tout bienfait, nous osons néanmoins lui demander des faveurs signalées, en comptant sur sa bonté et sur la promesse qu'il a faite, d'accorder à ceux qui le prient tout ce qu'ils demandent : *Quodcumque volueritis, petetis, et fiet vobis.*<sup>1</sup> Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi disait que Dieu est tellement satisfait de l'honneur que nous lui rendons en lui demandant des grâces, qu'il nous en remercie en quelque sorte : c'est que par là nous lui procurons, pour ainsi dire, le moyen de répandre sur nous ses faveurs et de contenter le désir qu'il a de faire du bien à tout le monde. Soyons persuadés que, lorsque nous demandons des grâces à Dieu, il nous donne toujours plus que nous ne lui demandons : *Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non improperat.*<sup>2</sup> Dieu donne à tous abondamment, dit Saint Jacques. L'Apôtre nous apprend par ces paroles, que Dieu n'est pas, comme les hommes, avare de ses biens. Quand un homme riche fait des aumônes, si bon et si libéral qu'il soit, il donne toujours avec mesure, et il accorde ordinairement moins qu'on ne lui demande : c'est que les richesses des hommes, quelque grandes qu'elles soient, sont toujours bornées ; et ainsi, plus ils donnent, moins il leur reste. Dieu, au contraire, lorsqu'on le prie, répand ses biens en abondance : *Affluenter* ; il donne toujours plus qu'on ne lui demande, parce que ses richesses sont infinies ; plus il donne, plus il lui reste à donner. *Quoniam tu, Domine, suavis et mitis et multæ misericordiæ omnibus invocantibus te.*<sup>3</sup> Oui, Seigneur ! s'écriait David, vous n'êtes que trop bon et trop libéral envers ceux qui vous invoquent ; vos miséricordes sont si abondantes qu'elles surpassent toutes leurs demandes.

(1) *Jo. 15. 7.*(2) *Jac. 1. 5.*(3) *Ps. 85. 5.*

Notre unique soin doit donc être de prier avec confiance , persuadés que , par ce moyen , selon Saint Jean Chrysostôme , tous les trésors du ciel seront ouverts en notre faveur : *Hoc studeamus , et aperiemus nobis cœlum.*<sup>1</sup> La prière est une source de richesses : plus on prie , plus on en reçoit. Chaque fois que l'on adresse au Seigneur une prière fervente , dit Saint Bonaventure , on gagne des biens plus précieux que le monde entier : *In quacumque die , lucratur homo oratione devota plus quam valeat totus mundus.*<sup>2</sup> Quelques âmes dévotes donnent beaucoup de temps à la lecture et à la méditation , mais peu à la prière : la lecture spirituelle et la méditation des vérités éternelles sont sans doute des exercices très-utiles , mais Saint Augustin nous assure qu'il est bien plus utile de prier : en lisant et en méditant , nous apprenons nos devoirs ; mais en priant , nous obtenons la grâce de les remplir : *Melius est orare quam legere : in lectione cognoscimus quæ facere debemus , in oratione accipimus quæ postulamus.* A quoi sert-il de connaître nos obligations et de ne pas nous en acquitter , si ce n'est à nous rendre plus coupables devant Dieu ? Lisons et méditons tant qu'il nous plaira , nous ne remplirons jamais nos obligations , si nous ne demandons pas à Dieu la grâce de les remplir.

Aussi , remarque Saint Isidore , le démon ne fait jamais plus d'efforts pour nous distraire par la pensée des affaires temporelles , que lorsqu'il nous voit occupés à prier et à demander à Dieu ses grâces : *Tunc magis diabolus cogitationes curarum sæcularium ingerit , quando orantem aspexerit.*<sup>3</sup> Pourquoi cela ? parce que l'ennemi sait qu'en aucun temps une âme ne s'enrichit plus des biens célestes , que lorsqu'elle prie. Le plus grand fruit

(1) *In Act. hom.* 36. (2) *De Perf. vitæ*, c. 5. (3) *Lib. 3. sent. c. 7.*

de l'oraison mentale est de demander à Dieu les grâces nécessaires pour persévérer et pour parvenir à la vie éternelle. Si l'oraison mentale nous est moralement indispensable pour nous maintenir dans l'état de grâce, c'est surtout parce que, si l'on n'a pas soin de demander à Dieu, pendant la méditation, les secours nécessaires pour persévérer, on ne le fera point en d'autres temps ; car, sans méditer, on ne pensera pas à les demander, on ne songera pas même au besoin qu'on a d'en faire la demande. Au contraire, celui qui fait sa méditation tous les jours, voit les besoins de son âme, les dangers qui l'entourent, la nécessité où il est de prier ; et ainsi éclairé, il prie et obtient les grâces dont il a besoin pour persévérer et se sauver. Le père Segneri disait, en parlant de lui-même, qu'au commencement, dans ses méditations, il s'attachait plus à produire des affections qu'à prier ; mais que, dans la suite, ayant reconnu la nécessité et l'immense utilité de la prière, il employa depuis à prier la plus grande partie du temps considérable qu'il consacrait à l'oraison mentale.

*Sicut pullus hirundinis, sic clamabo :*<sup>1</sup> Je crierai vers vous, Seigneur ! comme le petit de l'hirondelle, disait le pieux roi Ezéchias. — Les petits de l'hirondelle ne font que crier pour demander à leur mère du secours et de la nourriture. C'est ce que chacun de nous doit faire, si nous voulons conserver la vie de la grâce : nous devons crier sans cesse, demandant à Dieu son secours pour éviter la mort du péché et pour avancer dans son saint amour. Le père Rodriguez rapporte que les anciens Pères du désert, qui furent les premiers maîtres de la vie spirituelle, tinrent un jour conseil entre eux, pour examiner

(1) *Is. 38, 14.*



quel est l'exercice le plus utile et le plus nécessaire au salut, et ils furent d'avis que c'est de répéter souvent cette courte prière de David : *Deus, in adjutorium meum intende*:<sup>1</sup> Seigneur! venez à mon secours. — Voilà donc ce que nous avons à faire, dit Cassien; si nous voulons nous sauver, ne cessons point de répéter : Mon Dieu! secourez-moi. Mon Dieu! secourez-moi. — C'est ce que nous devons faire le matin, dès notre réveil; nous devons ensuite continuer à le faire dans toutes nos occupations et dans tous nos besoins, soit spirituels, soit temporels, surtout quand nous sommes tourmentés de quelque tentation ou passion. Selon Saint Bonaventure, on obtient quelquefois plus vite la grâce de Dieu par une courte prière que par beaucoup d'autres bonnes œuvres : *Quandoque citius brevi oratione aliquis obtinet, quod piis operibus vix obtineret*.<sup>2</sup> Saint Ambroise assure même que l'on obtient déjà en priant; car prier et recevoir sont une même chose : *Qui petit a Deo, dum petit accipit; ipsum namque petere est accipere*. Saint Jean Chrysostôme en conclut qu'il n'est point d'homme plus puissant que celui qui prie : *Nihil potentius homine probo orante*;<sup>3</sup> parce que la prière le rend participant de la puissance divine. Pour s'élever à la perfection, disait Saint Bernard, il est nécessaire de méditer et de prier : par la méditation, nous voyons ce qui nous manque; par la prière, nous recevons tout ce qu'il nous faut : *Ascendamus meditatione et oratione : illa docet quid desit, hæc ne desit obtinet*.<sup>4</sup>


(1) *Ps. 69. 2.*(2) *De prof. rel. l. 2. c. 65*(3) *In Matth. hom. 58.*(4) *De S. And. s. 1.*

## CONCLUSION DU CHAPITRE.

En somme, sans la prière, il est fort difficile de se sauver ; c'est même une chose impossible, ainsi que nous l'avons vu, d'après l'ordre communément établi par la divine Providence ; mais au moyen de la prière, le salut devient sûr et très-facile. Pour se sauver, il n'est point nécessaire d'aller sacrifier sa vie parmi les infidèles, ni de vivre d'herbes dans les déserts. Que faut-il pour se sauver ? il suffit de dire : Mon Dieu ! aidez-moi. Seigneur ! assistez-moi ; ayez pitié de moi. — Y a-t-il rien de plus facile ? eh bien ! ce peu suffira pour nous sauver', si nous avons soin de le faire. Saint Laurent Justinien nous engage particulièrement à nous efforcer de faire une prière au moins en commençant chaque action : *Innitendum est ut in primordio saltem cujusque operis dirigatur oratio.*<sup>1</sup> Cassien atteste que les anciens Pères exhortaient surtout à recourir à Dieu par des prières courtes, mais fréquentes. Que personne, disait Saint Bernard, ne fasse peu de cas de sa prière, puisque Dieu ne la dédaigne pas, et qu'il nous accorde, ou ce que nous lui demandons, ou ce qui nous est encore plus utile : *Nemo parvipendat orationem suam, quia Deus non parvipendit eam... : aut dabit quod petimus, aut quod noverit esse utilius.*<sup>2</sup> Et sachons bien que, si nous ne prions pas, nous sommes inexcusables, attendu que la grâce de prier est donnée à tout le monde ; il est toujours en notre pouvoir de prier, quand nous le voulons, ainsi que David le déclare en parlant de lui-même : *Apud me oratio Deo vitæ meæ ; dicam Deo : Susceptor meus es.*<sup>3</sup> C'est un point qui sera traité au long

(1) *Lign. Vit. de or. c. 6.* (2) *In Quad. s. 5.* (3) *Ps. 41. 9.*

dans la seconde Partie, où je ferai voir assez clairement que Dieu donne la grâce de prier à tous les hommes, afin qu'au moyen de la prière ils puissent obtenir tous les secours, même abondants, pour observer sa sainte loi, et pour persévérer jusqu'à la mort. Pour le moment, je me contente de dire que, si nous ne sommes pas sauvés, ce sera entièrement notre faute; nous nous perdrons uniquement pour avoir négligé de prier.



---

---

## CHAPITRE III.

### DES CONDITIONS DE LA PRIÈRE.

---

#### § I.

QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES. OBJET DE LA PRIÈRE.

*Amen, amen dico vobis : si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis :*<sup>1</sup> Jésus-Christ nous promet que, tout ce que nous demanderons en son nom à Dieu son Père, nous sera accordé; mais cela s'entend toujours d'une demande faite avec les conditions requises. Saint Jacques nous avertit que, lorsqu'on demande et qu'on n'obtient pas, c'est qu'on demande mal : *Petitis et non accipitis, eo quod male petatis.*<sup>2</sup> Et Saint Basile, expliquant ces paroles de l'Apôtre, énumère les causes qui rendent la prière stérile : *Ideo, quandoque petis et non accipis, quia perperam postulasti, vel infideliter, vel leviter, vel non conferentia tibi, vel destitisti :*<sup>3</sup> Vous demandez, dit-il, et vous ne recevez rien; c'est, ou que vous demandez avec peu de foi ou de confiance : *Infideliter*; ou que vous désirez peu d'obtenir ce que vous demandez : *Leviter*; ou que vous demandez des choses qui ne sont pas utiles à votre salut : *Non conferentia tibi*; ou enfin, que vous ne persévérez pas dans votre prière : *Destitisti.*

(1) Jo. 16. 25.

(2) Jac. 4. 5.

(3) Const. Mon. c. 4.

Saint Thomas réduit aussi à quatre les conditions requises pour que la prière soit efficace ; elles consistent à demander, pour soi-même, des choses nécessaires au salut, avec piété; et avec persévérance : *Pro se, necessaria ad salutem, pie, et perseveranter.*<sup>1</sup>

Peut-on prier efficacement pour les autres ?

La première condition de la prière est donc, d'après le Docteur Angélique, que l'on demande pour soi-même : *Pro se*. Il prétend que l'homme ne peut obtenir pour les autres, à titre de justice : *Ex condigno*, la vie éternelle, ni conséquemment les grâces qui appartiennent au salut ; car, dit-il, la promesse a été faite, non pour les autres, mais seulement pour ceux qui prient : *Dabit vobis*. Néanmoins, beaucoup de théologiens, tels que Cornelius A-Lapide, Sylvestre, Tolet, Habert, et d'autres, tiennent le sentiment opposé, en s'appuyant sur l'autorité de Saint Basile, qui enseigne que la prière, en vertu de la promesse de Dieu, obtient infailliblement son effet, même quand on prie pour les autres, pourvu qu'ils n'y mettent aucun obstacle positif. Ils se fondent en outre sur plusieurs textes de l'Écriture, où il nous est recommandé de prier pour les autres : *Et orate pro invicem, ut salvemini ; multum enim valet deprecatio justi assidua.*<sup>2</sup> *Orate pro persequentibus et calumniantibus vos ;*<sup>3</sup> principalement sur un passage des Épîtres de Saint Jean, où l'Apôtre s'exprime en ces termes : Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va point à la mort, qu'il prie ; et Dieu donnera la vie à ce pécheur, si son péché ne va point à la mort : *Qui scit fratrem suum peccare*

(1) 2. 2. q. 85. a. 15. ad 2. (2) Jac. 5. 16. (3) Luc. 6. 28.

*peccatum non ad mortem, petat, et dabitur ei vita peccanti non ad mortem.*<sup>1</sup> Par ces mots : *Peccanti non ad mortem*, Saint Ambroise, Saint Augustin, Bède, et d'autres interprètes,<sup>2</sup> entendent un pécheur qui n'est point déterminé à rester dans son péché jusqu'à la mort ; car, autrement, il lui faudrait une grâce très-extraordinaire. Quant aux pécheurs qui ne sont point coupables de cette extrême malice, l'Apôtre promet leur conversion à celui qui prie pour eux : *Petat, et dabitur ei vita peccanti.*\*

(1) *I. Jo. 5. 16.*(2) *Ap. Calm. in loc. cit.*

(\*) Les deux sentiments peuvent se concilier quant au résultat et à la pratique. Saint Thomas ne dit point que les prières faites pour les autres ne sont point exaucées, mais seulement qu'elles ne le sont pas toujours ; et il en donne la même raison que Saint Basile. Voici comment il s'exprime : Il arrive quelquefois que la prière que l'on fait pour un autre n'est point exaucée, quoiqu'on la fasse avec piété et persévérance, et qu'elle ait pour objet ce qui regarde le salut ; parce que celui pour qui l'on prie y oppose un obstacle : *Propter impedimentum quod est ex parte ejus pro quo oratur.* (2. 2. q. 85. a. 7.) Le Saint Docteur ajoute que la charité nous oblige à prier pour les autres, pour les pécheurs comme pour les justes, quoique les pécheurs ne profitent pas toujours des prières que l'on fait pour eux ; dans tous les cas, le mérite de cet acte de charité n'en est pas moins acquis à celui qui prie. « La nécessité, dit-il en citant l'Ouvrage imparfait, nous contraint de prier pour nous-mêmes ; la charité nous exhorte à le faire pour les autres : la prière la plus agréable à Dieu n'est pas celle que la nécessité nous impose, mais celle que la charité nous recommande. »

On pourrait donc ramener les deux opinions à cette proposition : La prière, faite avec les conditions requises, est toujours efficace de son côté ; mais la personne pour qui l'on prie peut, par sa mauvaise volonté, en arrêter les effets en ce qui la concerne. — On diffère seulement sur le principe, savoir, si l'effet de la prière faite pour les autres procède de la FIDÉLITÉ ou de la BONTÉ de Dieu : selon Saint Basile, Dieu accorde la grâce et il y est obligé en vertu de sa promesse ; selon Saint Thomas, Dieu n'est pas obligé d'accorder et il n'accorde pas la grâce, quand le sujet n'est pas en état de la recevoir. — Saint Alphonse semble se ranger du côté du Docteur Angélique, en disant un peu plus bas : « Il est vrai que Dieu n'a pas promis de nous exaucer, lorsque ceux pour qui nous prions mettent un obstacle positif à leur conversion, etc. » LE TRADUCTEUR.



Nous devons prier pour les pécheurs.

Du reste, personne ne doute que les prières des autres ne soient très-utiles aux pécheurs et très-agréables à Dieu. Le Seigneur se plaint de ses serviteurs qui ne lui recommandent pas les pécheurs ; c'est ce qu'il a fait entendre un jour à Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, en lui disant : « Vois, ma fille, comme les chrétiens sont entre les mains du démon ; si mes élus ne les délivraient par leurs prières, ils deviendraient sa proie. » Mais, ce service de charité, Dieu l'attend particulièrement des prêtres et des religieux. La même Sainte disait à ses religieuses : « Mes chères sœurs, Dieu ne nous a pas séparées du monde pour que nous fassions le bien seulement pour nous, mais encore pour que nous l'apaisions envers les pécheurs. » Un autre jour, le Seigneur lui dit encore : « C'est à vous, qui êtes mes Épouses de prédilection, que j'ai confié la Cité de refuge (C'est-à-dire, la Passion de Jésus-Christ.), afin que vous sachiez où vous pouvez venir en aide à mes créatures ; allez-y donc, et prêtez votre secours à mes créatures qui périssent, en donnant même votre vie pour elles. » De là, enflammée d'un pieux zèle, la Sainte offrait à Dieu, cinquante fois par jour, le sang du divin Rédempteur pour le salut des pécheurs ; et se consumant du désir de leur conversion, elle s'écriait : « O Seigneur ! quelle est ma peine de voir que je puis être utile à vos créatures en donnant ma vie pour elles, et de ne pouvoir le faire ! » Dans tous ses exercices de piété, elle recommandait les pécheurs à Dieu ; et on lit dans sa vie, qu'elle ne laissait guère passer une heure de la journée sans prier pour eux ; souvent même, elle se levait au milieu de la nuit, et allait aux pieds du Saint-Sacrement inter-

céder pour les pécheurs. Malgré tant de ferveur, on la trouva une fois tout en larmes ; et comme on lui demandait la cause de sa douleur , elle répondit : « Je pleure parce qu'il me semble que je ne fais rien pour le salut des pécheurs. » Elle allait jusqu'à s'offrir , pour leur conversion, à endurer même les peines de l'enfer, pourvu qu'elle ne dût pas y haïr le Seigneur ; et il arriva plusieurs fois que Dieu, pour lui complaire, l'affligea de grandes douleurs et de cruelles maladies pour le salut des pécheurs. Elle priait spécialement pour les prêtres, en considérant que leur bonne conduite est cause du salut des autres, tandis que leur mauvaise vie entraîne la ruine de beaucoup d'âmes ; c'est pourquoi elle suppliait le Seigneur de faire tomber sur elle la punition de leurs fautes, en disant : « Seigneur ! faites-moi mourir et revivre assez de fois pour satisfaire à votre justice pour eux. » On rapporte dans sa Vie qu'elle arracha en effet, par ses prières , un grand nombre d'âmes des mains de Lucifer.

J'ai voulu parler plus particulièrement du zèle de cette grande Sainte ; mais toutes les âmes qui aiment vraiment Dieu , ne se lassent point de prier pour les pauvres pécheurs. En effet, dès qu'on aime Dieu, et que l'on considère l'amour qu'il porte aux âmes, et tout ce que Jésus-Christ a fait et souffert pour leur salut, et le désir qu'a ce divin Sauveur que nous prions pour les pécheurs, comment est-il possible de voir avec indifférence tant de malheureux qui vivent séparés de Dieu et esclaves de l'enfer ? comment est-il possible de ne pas se sentir excité à supplier fréquemment le Seigneur de les éclairer et de leur donner la force de sortir de cet état déplorable dans lequel ils dorment et vivent comme perdus sans retour ? Il est vrai que Dieu n'a pas promis de nous exaucer, lorsque ceux pour qui nous prions mettent un obstacle positif

à leur conversion ; cependant il est souvent arrivé que le Seigneur, dans sa bonté, s'est plu à ramener dans la voie du salut les pécheurs les plus aveuglés et les plus endurcis, en leur accordant des grâces extraordinaires en considération des prières de ses serviteurs. N'oublions donc jamais de recommander à Dieu les pauvres pécheurs, soit en disant la Messe ou en y assistant, soit en recevant la Communion, soit en faisant la Méditation ou la Visite au Saint-Sacrement. Un auteur savant nous assure que celui qui prie pour les autres, sera plus vite exaucé dans les prières qu'il fait pour lui-même.

Ceci soit dit en passant ; voyons maintenant les autres conditions qu'exige Saint Thomas pour que la prière ait son effet.

Il faut demander les grâces nécessaires au salut.

La seconde condition qu'assigne le Saint Docteur, c'est que nous demandions des choses dont nous avons besoin pour nous sauver : *Necessaria ad salutem* ; car la promesse d'exaucer la prière ne regarde pas les objets temporels qui ne sont pas nécessaires au salut de notre âme. Saint Augustin, en expliquant les paroles de l'Évangile, citées plus haut : *In nomine meo*, dit que ce qui est contraire au salut ne peut être demandé au nom du Sauveur : *Non petitur in nomine Salvatoris quidquid petitur contra rationem salutis*.<sup>1</sup> Quelquefois, ajoute-t-il, nous demandons des biens temporels, et Dieu ne nous exauce pas : pourquoi ? parce qu'il nous aime et qu'il veut nous traiter avec miséricorde : *Fideliter supplicans Deo pro necessitatibus hujus vitæ, et misericorditer auditur, et misericor-*

(1) *In Jo. tr. 102.*

*diter non auditur ; quid enim infirmo sit utile , magis novit medicus quam aegrotus :*<sup>1</sup> Le médecin qui aime son malade , ne lui accorde pas des choses qu'il sait lui être nuisibles. Eh ! combien n'en est-il pas qui , s'ils étaient malades ou pauvres , ne tomberaient pas dans les péchés qu'ils commettent étant en santé ou dans l'abondance ! Lors donc que le Seigneur refuse la santé du corps ou les biens de la fortune à ceux qui les demandent , c'est parce qu'il les aime et qu'il prévoit que ces avantages temporels seraient pour eux une occasion de perdre sa grâce , ou au moins de tomber dans la tiédeur. Du reste , nous ne prétendons pas que ce soit une faute de demander à Dieu les choses nécessaires à la vie présente , en tant qu'elles conduisent au salut éternel , ainsi que faisait le Sage lui-même : *Tribue tantum victui meo necessaria.*<sup>2</sup> Saint Thomas convient qu'il est permis d'avoir pour cette espèce de biens une sollicitude modérée ;<sup>3</sup> le mal serait de désirer et de chercher les biens temporels comme objet principal , avec une sollicitude désordonnée , comme s'ils faisaient tout notre bonheur. Ainsi , lorsque nous demandons à Dieu des avantages temporels , nous devons toujours le faire d'une manière soumise et résignée , avec la condition qu'ils soient utiles à notre âme ; et si le Seigneur nous les refuse , soyons persuadés que c'est par un effet de l'amour qu'il nous porte , et parce qu'il prévoit que nous en éprouverions un dommage spirituel.

Souvent nous demandons à Dieu qu'il nous délivre d'une tentation périlleuse , et Dieu ne nous exauce pas , il permet que la tentation continue à nous molester : ne doutons pas que ce ne soit encore pour notre plus grand bien. Ce ne sont pas les tentations ni les mauvaises pen-

(1) *Ap. S. Prosp. sent. 212.* (2) *Prov. 50. 8.* (3) *2. 2. q. 85. a. 6.*

sées qui nous éloignent de Dieu, c'est le consentement qu'on y donne. Lorsqu'une âme se recommande à Dieu dans la tentation, et qu'avec l'aide de la grâce elle y résiste, oh ! alors, quel progrès elle fait dans la perfection, et comme elle s'unit plus étroitement à Dieu ! Voilà pourquoi le Seigneur ne l'exauce pas. Saint Paul priait instamment pour être délivré de tentations impures : *Datus est mihi stimulus carnis meæ angelus Satanæ, qui me colaphizet; propter quod ter Dominum rogavi ut discederet a me.*<sup>1</sup> Mais le Seigneur lui répondit : Ma grâce vous suffit : *Sufficit tibi gratia mea.* Ainsi, même dans les tentations, nous devons prier avec résignation, en disant : Seigneur ! délivrez-moi de cette peine, s'il m'est avantageux d'en être délivré ; sinon, accordez-moi au moins votre secours pour y résister. — Nous éprouvons alors ce que dit Saint Bernard, que, lorsqu'on demande à Dieu une grâce, il accorde ou la grâce demandée ou quelque chose de plus utile. Il arrive souvent que le Seigneur nous fait supporter la tempête, pour éprouver notre fidélité, et pour notre plus grand avantage. Il semble être sourd à nos prières ; mais soyons assurés qu'il est alors près de nous, qu'il nous écoute, et qu'il nous aide en secret, en nous donnant la force de résister à tous les efforts de nos ennemis. C'est lui-même qui nous le déclare par la bouche du Psalmiste : *In tribulatione invocasti me, et liberavi te; exaudivi te in abscondito tempestatis; probavi te apud aquam contradictionis :*<sup>2</sup> Vous m'avez invoqué, et je vous ai délivré ; je vous ai exaucé en me cachant au milieu de la tempête ; je vous ai éprouvé proche des eaux de contradiction.

(1) *II. Cor. 12. 7.*(2) *Ps. 80. 8.*

## Des autres conditions de la prière.

Enfin, les autres conditions requises d'après Saint Thomas, c'est que la prière soit faite avec humilité et confiance : *Pie* ; et que l'on persévère jusqu'à la mort : *Perseveranter*. Ces trois conditions, l'Humilité, la Confiance, et la Persévérance, étant les plus indispensables pour rendre la prière efficace, nous allons parler de chacune en particulier.

## § II.

## DE L'HUMILITÉ AVEC LAQUELLE ON DOIT PRIER.

Dieu regarde favorablement les prières de ses serviteurs, mais quand ils sont humbles : *Respexit in orationem humilium* ;<sup>(1)</sup> autrement, loin de les regarder, il les repousse : *Deus superbis resistit*.<sup>(2)</sup> Le Seigneur n'écoute point la prière des orgueilleux, qui se confient en leurs propres forces, il les laisse dans leur état misérable ; et ainsi, privés de l'assistance divine, ils ne manquent pas de se perdre. — J'ai péché, disait David en gémissant, parce que je n'ai pas été humble : *Priusquam humiliarer, ego deliqui*.<sup>(3)</sup> C'est aussi ce qui arriva à Saint Pierre. Il avait entendu de la bouche du Sauveur que, dans cette nuit-là même, tous ses disciples devaient l'abandonner : *Omnes vos scandalum patiemini in me in ista nocte*.<sup>(4)</sup> Cet avertissement ne lui ouvrit point les yeux. Au lieu de reconnaître sa faiblesse, et de demander du secours au Seigneur

(1) *Ps. 101. 18.*(3) *Ps 118. 67.*(2) *Jac. 4. 6.*(4) *Matth. 26. 51.*



pour ne pas tomber dans l'infidélité, comptant trop sur ses forces, il protesta que, quand même tous les autres abandonneraient leur divin Maître, pour lui, il ne le quitterait jamais : *Etsi omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor*. Le Seigneur lui prédit de nouveau que lui-même, avant que le coq aurait chanté, il l'aurait renié trois fois ; néanmoins, toujours présomptueux, il dit avec assurance qu'il resterait fidèle jusqu'à la mort : *Etiam si oportuerit me mori tecum, non te negabo*. Mais qu'arriva-t-il ? à peine le malheureux fut-il entré dans la maison du pontife, que, accusé d'être un des disciples de Jésus-Christ, il le renia trois fois, avec serment, protestant qu'il ne l'avait jamais connu : *Et iterum negavit cum juramento : Quia non novi hominem*. Si Pierre se fût humilié, en demandant au Seigneur la grâce de la constance, il ne l'aurait pas renié.

Nous devons tous être persuadés que nous sommes comme élevés au haut d'une montagne, et là suspendus sur l'abîme de tous les péchés ; un seul fil nous soutient, c'est la grâce ; si ce fil vient à se rompre, nous tombons dans le précipice, au milieu des désordres les plus affreux. *Nisi quia Dominus adjuvit me, paulo minus habitasset in inferno anima mea* :<sup>1</sup> Si Dieu ne m'eût secouru, j'aurais péché en mille manières, et je serais maintenant en enfer, disait le Psalmiste ; et chacun de nous doit dire de même. C'est dans le même sens que Saint François d'Assise assurait qu'il était le plus grand pécheur du monde. — Mais, mon père, lui dit-on un jour, cela ne peut être ; il y a certainement dans le monde bien des gens pires que vous. — Ah ! répliqua le Saint, ce que je dis n'est que trop vrai ; car si Dieu ne me protégeait, je commettrais tous les crimes.

(1) Ps. 93. 17.

Il est de foi que , sans la grâce , nous ne pouvons faire aucune bonne œuvre , ni même avoir une bonne pensée , comme le disait Saint Augustin : *Sine gratia nullum prorsus , sive cogitando sive agendo , faciunt homines bonum.*<sup>1</sup> De même que l'œil ne peut voir sans la lumière , ajoute-t-il ; ainsi l'homme ne peut faire aucun bien sans la grâce.<sup>2</sup> — C'est d'ailleurs ce que l'Apôtre a déclaré : *Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis ; sed sufficientia nostra ex Deo est.*<sup>3</sup> Et longtemps avant l'Apôtre , David s'exprimait ainsi : *Nisi Dominus œdificaverit domum , in vanum laboraverunt qui œdificant eam* : C'est en vain que l'homme travaille à sa sanctification , si Dieu n'y met la main. *Nisi Dominus custodierit civitatem , frustra vigilat qui custodit eam* :<sup>4</sup> Si Dieu ne préserve l'âme du péché , elle ne pourra l'éviter par ses propres forces. — Aussi le saint Prophète concluait-il : *Non enim in arcu meo sperabo* :<sup>5</sup> Je ne veux pas espérer dans mes armes , mais seulement dans le Seigneur qui peut me sauver.

Si donc nous avons fait quelque chose de bon ; et si nous ne sommes pas tombés dans de plus grandes fautes que celles que nous avons commises , il ne faut l'attribuer qu'à la grâce de Dieu , comme faisait Saint Paul : *Gratia autem Dei sum id quod sum.*<sup>6</sup> Par la même raison , on ne doit jamais cesser de craindre de tomber en toute occasion : *Itaque qui se existimat stare , videat ne cadat.*<sup>7</sup> L'Apôtre nous avertit par là qu'on est en grand danger , dès qu'on se croit en sûreté. Il en indique la cause dans un autre endroit , où il dit qu'on se trompe soi-même quand on s'estime être quelque chose : *Nam si quis*

(1) *De Corr. et Gr. c. 2.* (2) *De Sp. et An. c. 12.* (3) *II. Cor. 5. 5.*

(4) *Ps. 126. 1.*

(5) *Ps. 45. 7.*

(6) *I. Cor. 15. 10.*

(7) *I. Cor. 10. 12.*

*existimat se aliquid esse , cum nihil sit , ipse se seducit.*<sup>1</sup> De là cette sage maxime de Saint Augustin, que l'on n'est fort que lorsqu'on sent sa faiblesse : *Multos impedit a firmitate præsumptio firmitatis ; nemo erit adeo firmus, nisi qui se a seipso sentit infirmum.*<sup>2</sup> En effet , si quelqu'un dit qu'il ne craint point, c'est un signe qu'il compte sur ses propres forces et sur ses résolutions ; or, une pareille confiance nous égare et nous perd ; car, dès que l'on se confie en soi-même, on cesse de craindre ; quand on ne craint rien, on néglige de se recommander à Dieu, et alors on tombera certainement. — Il faut aussi prendre garde de concevoir de la vanité en voyant la chute des autres ; on doit plutôt se regarder en soi-même comme plus mauvais qu'eux, et dire : Seigneur ! si vous ne m'eussiez pas soutenu, j'aurais fait encore pis. — Autrement, en punition de notre orgueil, Dieu permettra que nous tombions dans des fautes plus graves et plus honteuses. C'est pourquoi l'Apôtre nous exhorte à ne jamais cesser de travailler à notre salut, et cela comment ? avec crainte et tremblement : *Cum metu et tremore vestram salutem operamini.*<sup>3</sup> Celui qui craint beaucoup de tomber, se défie de ses forces ; mettant donc sa confiance en Dieu, il recourra à lui dans les périls, en obtiendra le secours dont il a besoin pour vaincre les tentations, et se sauvera. Saint Philippe de Néri répétait un jour en marchant dans les rues de Rome : « Je suis désespéré ! » Un religieux l'en ayant repris, le Saint lui répondit : « Mon père, je suis désespéré de moi-même, mais j'ai confiance en Dieu. » C'est ainsi que nous devons faire, si nous voulons nous sauver ; il faut que nous vivions dans une continuelle défiance de nous-mêmes, et alors nous suivrons

(1) *Gal. 6. 3.*(2) *Serm. 76. E. B.*(3) *Phil. 2. 12.*

l'exemple de ce grand Saint, qui, le matin, dès le premier instant de son réveil, disait à Dieu : « Seigneur ! soutenez aujourd'hui Philippe ; sans quoi Philippe vous trahira. »

Concluons donc avec Saint Augustin, que toute la science du chrétien consiste à savoir qu'il n'est rien et qu'il ne peut rien : *Hæc est tota scientia magna, scire quia homo nihil est.*<sup>1</sup> Car, ainsi convaincu de son impuissance, il ne manquera pas de recourir à Dieu par la prière, et d'en obtenir la force dont il a besoin pour résister aux tentations et pour faire le bien; et alors il fera tout avec l'aide du Seigneur, qui ne sait rien refuser à celui qui le prie humblement : *Oratio humiliantis se nubes penetrabit, ... et non discedet donec Altissimus aspiciat.*<sup>2</sup> La prière de l'âme humble pénètre les cieux, se présente au trône du Très-Haut, et ne se retire qu'après avoir été regardée favorablement et exaucée, cette âme fût-elle coupable de tous les crimes; car Dieu ne saurait mépriser un cœur qui s'humilie : *Cor contritum et humiliatum Deus, non despicies.*<sup>3</sup> Autant le Seigneur est sévère et inflexible envers les orgueilleux, autant il est doux et libéral envers les humbles : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.*<sup>4</sup> Et c'est précisément ce que Jésus-Christ a dit un jour à Sainte Catherine de Sienne : Sache, ma fille, que celui qui persévère à demander humblement mes grâces, acquerra toutes les vertus : *Scito, filia, quod anima perseverans in humili oratione adipiscitur omnem virtutem.*<sup>5</sup>

Le savant et pieux évêque d'Osma, monseigneur Palafox, dans ses remarques sur la dix-huitième Lettre de Sainte Thérèse, donne aux personnes qui désirent se sanctifier un avis très-sage qui vient ici à propos. La Sainte écrit à son

(1) *In Ps. 70. s. 1.*(2) *Eccli. 35. 21.*(3) *Ps. 50. 19.*(4) *Jac. 4. 6.*(5) *Ap. Blos. in Concl. p. 2. c. 3.*

confesseur et lui rend compte de tous les degrés d'oraison surnaturelle dont le Seigneur l'avait favorisée. A ce sujet, le digne prélat fait observer que les faveurs surnaturelles, dont Dieu a daigné gratifier Sainte Thérèse et d'autres Saints, ne sont point nécessaires pour parvenir à la sainteté, puisque bien des âmes se sont sanctifiées sans ces grâces extraordinaires, et que plusieurs, au contraire, se sont damnées après les avoir obtenues. Il infère de là qu'il est superflu et même présomptueux de désirer et de demander ces sortes de dons surnaturels ; car, la vraie et unique voie qui conduit à la perfection, c'est la pratique des vertus et de l'amour divin, et l'on y arrive au moyen de la prière, en tâchant de correspondre aux lumières et aux secours de Dieu, qui ne veut autre chose que de nous voir saints : *Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra.*<sup>1</sup>

Le vénérable auteur que nous citons parle ensuite des degrés de l'oraison surnaturelle dont il est question dans la lettre de Sainte Thérèse, savoir, de l'oraison de quiétude, du sommeil et de la suspension des puissances, de l'union, de l'extase, du ravissement, du vol et du transport d'esprit, et de la blessure d'amour. Voici les réflexions également sages qu'il fait à ce sujet :

Quant à l'ORAISON DE QUIÉTUDE, dit-il, ce que nous devons désirer et demander à Dieu, c'est qu'il nous délivre de tout attachement aux biens terrestres, lesquels, loin de procurer la paix, n'apportent à l'esprit qu'inquiétude et affliction, ainsi que Salomon nous l'assure : *Universa vanitas et afflictio spiritus.*<sup>2</sup> Le cœur de l'homme ne trouvera jamais la véritable paix, s'il ne se vide entièrement, en rejetant tout ce qui n'est pas Dieu, pour faire place à son saint amour, afin qu'il le remplisse et le pos-

(1) *I. Thess. 4. 5.*

(2) *Eccl. 1. 11.*

sède tout entier. Mais une âme ne peut faire cela d'elle-même ; il faut qu'elle l'obtienne du Seigneur par des prières réitérées.

Quant au SOMMEIL et à la SUSPENSION DES PUISSANCES, nous devons demander à Dieu la grâce de les tenir endormies pour tout ce qui est temporel, et seulement éveillées pour considérer la divine bonté et pour soupirer après l'amour divin et les biens éternels.

Quant à l'UNION DES PUISSANCES, prions pour obtenir la grâce de ne penser, de ne chercher, et de ne vouloir que ce que Dieu veut, puisque toute la sainteté, toute la perfection de l'amour divin, consiste à unir notre volonté à la volonté du Seigneur.

Quant à l'EXTASE et au RAVISSEMENT, prions Dieu de nous arracher à l'amour désordonné de nous-mêmes et de toutes les créatures pour nous attirer entièrement à lui.

Quant au VOL D'ESPRIT, supplions-le de nous accorder la grâce de vivre sans aucune attache au monde, et de faire comme les hirondelles, qui même pour se nourrir, ne s'arrêtent point sur la terre, mais prennent leur nourriture en volant : c'est-à-dire qu'il faut se servir des biens temporels autant qu'il est nécessaire pour soutenir sa vie, mais toujours en volant, sans s'appliquer à la jouissance des plaisirs terrestres.

Quant au TRANSPORT D'ESPRIT, demandons à Dieu qu'il nous donne le courage et la force de nous faire violence, lorsqu'il le faut, pour résister aux attaques de nos ennemis, pour vaincre nos passions, et pour embrasser les souffrances, même au milieu des désolations et des ennuis spirituels.

Enfin, quant à la BLESSURE D'AMOUR : de même que la douleur qu'on ressent d'une blessure entretient et renouvelle sans cesse le souvenir du tort qu'on a reçu ; ainsi,



nous devons prier Dieu de nous percer tellement le cœur de son saint amour, que nous ne cessions jamais de penser à sa bonté et à la tendresse qu'il nous a témoignée, et que cette pensée nous porte à nous efforcer continuellement de l'aimer et de lui plaire par nos œuvres et nos affections.

Mais aucune de ces grâces ne peut être obtenue sans la prière; et, avec la prière, pourvu qu'elle soit humble, confiante, et persévérante, on obtient tout.

### § III.

#### DE LA CONFIANCE AVEC LAQUELLE ON DOIT PRIER.

##### Excellence et nécessité de cette vertu.

Le principal avis que nous donne l'apôtre Saint Jacques, pour obtenir de Dieu les grâces que nous lui demandons, c'est de prier avec une entière assurance d'être exaucés, sans aucune défiance : *Postulet autem in fide, nihil hæsitans.*<sup>1</sup> Saint Thomas enseigne que la prière tire son mérite de la charité, mais que la force d'obtenir lui vient de la foi et de la confiance : *Oratio habet efficaciam merendi a charitate, efficaciam vero impetrandi a fide.*<sup>2</sup> Cette doctrine s'accorde avec celle de Saint Bernard, qui assure que la confiance est le seul moyen d'obtenir les divines miséricordes : *Sola spes apud te (Domine) miserationis obtinet locum.*<sup>3</sup>

Notre confiance en la divine miséricorde est extrêmement agréable au Seigneur, parce que nous honorons et

(1) *Jac. 1. 6.*

(2) *2. 2. q. 83. a. 13.*

(3) *De Annunc. s. 3.*

nous exaltons par là sa bonté infinie, qu'il a voulu manifester au monde par la création de l'homme. — O mon Dieu! s'écriait le Prophète-Roi, que tous ceux qui espèrent en vous se réjouissent; ils seront éternellement heureux, et vous habiterez toujours en eux : *Lætentur omnes qui sperant in te; in æternum exultabunt et habitabis in eis.*<sup>1</sup> Dieu protège et sauve tous ceux qui ont confiance en lui : *Protector est omnium sperantium in se.*<sup>2</sup> — *Qui salvos facis sperantes in te.*<sup>3</sup> Quelles ne sont pas les promesses faites dans les Saintes Ecritures à ceux qui espèrent en Dieu! Celui qui espère en Dieu, ne tombera point dans le péché : *Non delinquent omnes qui sperant in eo;*<sup>4</sup> parce que, dit David, le Seigneur a les yeux fixés sur tous ceux qui se confient en sa bonté, pour les préserver de la mort du péché : *Ecce oculi Domini super metuentes eum, et in eis qui sperant super misericordia ejus, ut eruat a morte animas eorum.*<sup>5</sup> Ailleurs, c'est Dieu lui-même qui parle en ces termes : *Quoniam in me speravit, liberabo eum, protegam eum, ... eripiam eum, et glorificabo eum.*<sup>6</sup> Parce que (Remarquez cette conjonction.), parce qu'il a mis sa confiance en moi, je le protégerai, je le délivrerai de ses ennemis et du danger de pécher, et je lui donnerai enfin la gloire éternelle. — Isaïe, en parlant de ceux qui espèrent en Dieu, s'exprime ainsi : *Qui autem sperant in Domino, mutabunt fortitudinem, assument pennas sicut aquilæ, current et non laborabunt, ambulabunt et non deficient.*<sup>7</sup> Ils cesseront d'être faibles; ils acquerront en Dieu une grande force, qui sera toujours nouvelle; ils ne sentiront aucune fatigue en marchant dans la voie du salut, ils y courront sans relâche, ils y voleront comme des aigles.

(1) *Ps. 5. 12.* (2) *Ps. 17. 51.* (3) *Ps. 16. 7.* (4) *Ps. 55. 25.*  
 (5) *Ps. 32. 18.* (6) *Ps. 90. 14.* (7) *Is. 40. 51.*

*In silentio et in spe erit fortitudo vestra* :<sup>1</sup> Toute notre force, en un mot, dit le même Prophète, consiste à mettre toute notre confiance en Dieu, et à nous taire, c'est-à-dire, à nous reposer dans les bras de sa miséricorde, sans compter sur notre propre industrie ni sur les moyens humains.

En effet, est-il jamais arrivé que quelqu'un ait espéré en Dieu, et se soit perdu? *Nullus speravit in Domino, et confusus est.*<sup>2</sup> C'est cette confiance en Dieu qui faisait que David se croyait assuré de son salut : *In te, Domine, speravi; non confundar in æternum.*<sup>3</sup> Eh quoi! s'écrie Saint Augustin, le Seigneur pourrait-il nous tromper? pourrait-il nous promettre de nous soutenir au besoin, si nous nous appuyons sur lui, et se retirer ensuite, lorsque nous l'invoquons? *Non est illusor Deus, ut ad supportandum se offerat, et nobis innitentibus ei se subtrahat.* David appelle heureux celui qui met sa confiance dans le Seigneur : *Beatus homo qui sperat in te*; <sup>4</sup> pourquoi? parce qu'il sera toujours environné de la divine miséricorde : *Sperantem autem in Domino misericordia circumdabit.*<sup>5</sup> Dieu l'entourera de toutes parts et le gardera si bien qu'il sera en sûreté contre ses ennemis et contre tout danger de se perdre.

L'Apôtre nous recommande fortement la confiance en Dieu, en nous assurant que le Seigneur y attache de grandes récompenses : *Nolite itaque amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem.*<sup>6</sup> Notre confiance sera la mesure des grâces que nous recevrons de Dieu : si la confiance est grande, les grâces seront abondantes, dit Saint Bernard : *Magna fides, magna meretur.*<sup>7</sup>

(1) *Is. 30. 15.* (2) *Eccli. 2. 11.* (3) *Ps. 30. 2.* (4) *Ps. 85. 13.*  
 (5) *Ps. 54. 10.* (6) *Heb. 10. 55.* (7) *In Cant. s. 52.*

La divine miséricorde, continue le même Saint, est une source immense ; celui qui va y puiser avec un plus grand vase de confiance, en rapporte une plus grande abondance de biens : *Nec oleum misericordiæ nisi in vasa fiduciæ (Domine) ponis.*<sup>1</sup> C'est d'ailleurs ce qu'exprimait le Prophète-Roi, lorsqu'il suppliait le Seigneur de faire éclater sur lui ses miséricordes à proportion de l'espérance qu'il avait en son secours : *Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te.*<sup>2</sup> Et c'est ce qui s'est heureusement réalisé en faveur du Centurion, lorsque le Sauveur a daigné lui dire, après avoir fait l'éloge de sa confiance : *Vade, et sicut credidisti fiat tibi.*<sup>3</sup> Le Seigneur a révélé à Sainte Gertrude que, celui qui le prie avec confiance, lui fait en quelque sorte une telle violence qu'il est forcé de l'exaucer en tout ce qu'il lui demande. Saint Jean Climaque a donc raison de dire : *Oratio pie Deo vim infert.*<sup>4</sup> La prière fait violence à Dieu, mais c'est une violence qui lui est agréable et chère.

Suivons donc le conseil de l'Apôtre, allons avec confiance au trône de la grâce : *Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno.*<sup>5</sup> Le trône de la grâce, c'est Jésus-Christ, qui est maintenant assis à la droite de son Père sur un trône, non de justice, mais de grâce, pour nous obtenir le pardon, si nous sommes en état de péché, et les moyens de persévérer, si nous jouissons de l'amitié de Dieu. Nous devons toujours nous présenter devant ce trône divin avec confiance, c'est-à-dire, avec cette assurance qu'inspire la foi en la bonté et

(1) *De Annunc. s. 5.*(2) *Ps. 52. 22.*(3) *Matth. 8. 15.*(4) *Scal. gr. 28.*(5) *Heb. 4. 16.*

en la fidélité du Seigneur , qui a promis d'exaucer quiconque le prie avec confiance , mais avec une confiance ferme et entière ; car , si l'on doute , dit Saint Jacques , qu'on ne s'attende pas à obtenir quelque chose : *Qui enim dubitat, similis est fluctui maris, qui a vento movetur et circumfertur; non ergo æstimet homo ille quod accipiat aliquid a Domino.*<sup>1</sup> On ne recevra rien , parce que l'injuste défiance dont on est travaillé , empêchera qu'on soit exaucé par la divine miséricorde. *Non recte petisti, quia dubitabundus petisti.*<sup>2</sup> Si vous n'avez pas obtenu , dit Saint Basile , c'est que vous avez prié sans confiance. — Le Roi-Prophète veut que notre confiance en Dieu soit ferme comme une montagne , que les vents ne sauraient ébranler : *Qui confidunt in Domino, sicut mons Sion.*<sup>3</sup> Tel est aussi l'avertissement que nous donne notre divin Rédempteur , si nous voulons obtenir les grâces que nous demandons : *Quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis, et evenient vobis.*<sup>4</sup> Quelque grâce que vous demandiez , soyez sûrs qu'elle vous sera accordée , et par ce moyen vous l'obtiendrez.

#### Fondement de notre confiance.

Mais , dira quelqu'un , moi qui suis si misérable , sur quoi dois-je fonder cette confiance d'obtenir certainement ce que je demande ? — Sur quoi ? sur la promesse de Jésus-Christ : *Petite, et accipietis.*<sup>5</sup> Demandez , et vous recevrez. — *Quis falli timeat, cum promittit Veritas?*<sup>6</sup> Eh ! s'écrie Saint Augustin , comment pouvons-nous craindre de n'être pas exaucés , lorsque Dieu , qui est la Vérité même , promet d'accorder ce qu'on lui demande dans la

(1) *Jac. 1. 6.*(2) *Const. mon. c. 1.*(3) *Ps. 124. 1.*(4) *Marc. 11. 24.*(5) *Jo. 16. 24.*(6) *Conf. l. 12. c. 1.*

prière? Il est certain, continue-t-il, que le Seigneur ne nous exhorterait pas à lui demander ses grâces, s'il ne voulait pas nous les accorder : *Non nos tantum hortaretur ut peteremus, nisi dare vellet.*<sup>1</sup> Or, le Seigneur proclame avec force et répète fréquemment dans l'Évangile : *Orate, petite, quærite.....* Priez, demandez, cherchez..... ; vous obtiendrez tout ce que vous voudrez : *Quodcumque volueritis, petetis, et fiet vobis.*<sup>2</sup> De plus, ce bon Sauveur nous enseigne lui-même une prière qui renferme la demande de toutes les grâces nécessaires au salut ; et pour nous porter à prier avec toute la confiance que nous devons avoir envers Dieu, il veut que nous l'appelions, non pas Seigneur, mais Notre Père : *Pater noster* ; il veut que nous lui demandions ses grâces avec la même confiance qu'un enfant s'adressant à son père pour obtenir les secours dont il a besoin : si un enfant souffre de la faim, il suffit qu'il se présente à son père, pour que son père lui procure aussitôt de quoi se nourrir ; s'il est piqué par un serpent venimeux, c'est assez qu'il montre sa blessure à son père, pour que son père y applique aussitôt le remède qu'il possède.

Ainsi, appuyés sur les divines promesses, prions toujours avec une confiance ferme et inébranlable, comme l'Apôtre nous y engage : *Teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem ; fidelis enim est qui repromisit.*<sup>3</sup> Autant il est certain que Dieu ne peut manquer à sa parole, autant nous devons être assurés qu'il exaucera nos prières. Bien que parfois, soit à cause de notre état d'aridité, soit par suite d'une faute commise, nous n'éprouvions pas en priant cette confiance sensible que nous voudrions avoir, efforçons-nous néanmoins de prier

(1) *Serm. 105. E. B.*(2) *Jo. 15. 7.*(3) *Heb. 10. 23.*



sans nous relâcher ; Dieu ne laissera pas pour cela de nous exaucer ; il en sera même d'autant plus porté à nous accorder ce que nous demandons , parce qu'alors nous prions en nous défiant davantage de nous-même et en ne comptant que sur la bonté et la fidélité du Seigneur, qui a promis d'exaucer quiconque le prie. Oh ! qu'il est agréable à Dieu de nous voir , dans les troubles , les craintes , les tentations , espérer en lui contre toute espérance , c'est-à-dire , malgré le sentiment de défiance que nous fait éprouver quelque embarras ou quelque peine intérieure , à l'exemple du saint patriarche Abraham dont l'Apôtre loue la constance héroïque : *Qui contra spem in spem credidit !*<sup>1</sup>

Saint Jean nous assure que , celui qui a une ferme confiance en Dieu , ne peut manquer de se sanctifier : *Et omnis qui habet hanc spem in eo , sanctificat se , sicut et ille sanctus est ;*<sup>2</sup> parce que Dieu comble de grâces tous ceux qui espèrent en lui. C'est cette confiance en Dieu qui a donné à tant de Martyrs , à d'humbles vierges , à de jeunes enfants , la force de braver les tortures et la mort dont on les menaçait , et de vaincre les bourreaux et les tyrans.

Il arrive quelquefois que , dans nos prières , il nous semble que le Seigneur ne veuille pas nous prêter l'oreille ; malgré cela , continuons toujours de prier et d'espérer ; disons alors avec Job : *Etiam si occiderit me , in ipso sperabo ;*<sup>3</sup> Mon Dieu ! quand même vous me chasseriez de votre présence , je ne cesserai point de vous prier ni d'espérer en votre miséricorde. — En agissant ainsi , nous obtiendrons du Seigneur tout ce que nous voudrons , comme la Chananéenne. Cette femme , étrangère et

(1) *Rom. 4. 18.*(2) *I. Jo. 5. 5.*(3) *Job. 13. 15.*

païenne, vint supplier le divin Rédempteur d'avoir pitié d'elle et de délivrer sa fille qui était possédée du démon : *Miserere mei, Domine, Fili David: filia mea male a dæmonio vexatur.*<sup>1</sup> Le Seigneur répondit qu'il n'avait pas été envoyé pour les Gentils, mais pour les Juifs. Elle ne se rebuta point, et continuant à prier avec confiance : Seigneur ! s'écriait-elle, vous pouvez me consoler, consolez-moi : *Domine, adjuva me.* Jésus répliqua : Il ne convient pas de jeter aux chiens le pain des enfants : *Non est bonum sumere panem filiorum, et mittere canibus.* Cela est vrai, Seigneur ! reprit la pauvre mère ; cependant on ne refuse pas aux petits chiens les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres : *Et catelli edunt de micis.* Alors le Sauveur, touché de sa grande confiance, la loua hautement, et lui accorda la grâce qu'elle demandait : *O mulier! magna est fides tua: fiat tibi sicut vis.* — Est-il jamais arrivé, dit l'Ecclésiastique, que Dieu ait méprisé et n'ait pas secouru celui qui l'a invoqué ? *Quis invocavit eum, et despexit illum?*<sup>2</sup>

Selon Saint Augustin, la prière est une clef qui nous ouvre le ciel : au moment même que notre prière monte vers Dieu, la grâce que nous demandons descend vers nous : *Oratio justi clavis est cæli: ascendit precatio, et descendit Dei miseratio.*<sup>3</sup> Le Roi-Phète fait entendre que nos prières et la miséricorde de Dieu sont inséparables : *Benedictus Deus, qui non amovit orationem meam et misericordiam suam a me.*<sup>4</sup> Nous devons donc être persuadés, ajoute Saint Augustin, que, quand nous sommes en prières, déjà le Seigneur nous exauce : *Cum videris non a te amotam deprecationem tuam, securus*

(1) *Matth. 15. 22.*(2) *Eccli. 2. 12.*(3) *Serm. 47. in App. E. B.*(4) *Ps. 65. 20.*

*esto quia non est a te amota misericordia ejus.*<sup>1</sup> Quant à moi, pour dire vrai, je n'ai jamais plus de consolation et d'assurance de mon salut, que lorsque je prie et que je me recommande à Dieu. Je pense qu'il en est de même des autres fidèles. Tous les autres signes de salut sont incertains et peuvent nous tromper; mais, que Dieu exauce quiconque le prie avec confiance, c'est une vérité certaine et infaillible, comme il est certain que Dieu ne peut manquer à ses promesses.

Lorsque nous sentons que nous sommes faibles et incapables de résister à quelque passion, ou de surmonter quelque grande difficulté qui nous empêche de faire ce que le Seigneur demande de nous, disons hardiment avec l'Apôtre : Je puis tout en celui qui me fortifie : *Omnia possum in eo qui me confortat.*<sup>2</sup> Ne disons pas comme quelques-uns : Je ne saurais, la force me manque. — Sans doute, par nos propres forces, nous ne pouvons rien; mais avec l'aide de Dieu, nous pouvons tout. Si le Seigneur disait à quelqu'un : Prends cette montagne sur tes épaules, et emporte-la, je t'aiderai; — ne serait-ce pas une folie ou une impertinence de répondre : Je ne veux pas la prendre, parce que je n'ai pas la force de la porter? — Lors donc que, faibles et misérables comme nous le sommes, nous nous voyons en butte à de violentes tentations, loin de nous décourager, levons les yeux vers le Seigneur et disons avec David : *Dominus mihi adjutor, et ego despiciam inimicos meos :*<sup>3</sup> Avec le secours de Dieu je mépriserais et je vaincrais tous les efforts de mes ennemis. — Et lorsque nous sommes en danger d'offenser Dieu, ou qu'une affaire importante nous embarrasse, que nous ne savons quel parti nous devons prendre, jetons-nous dans les

(1) *In Ps. 65.*(2) *Phil. 4. 13.*(3) *Ps. 117. 7.*

bras du Seigneur, en lui disant : Mon Dieu ! je ne crains rien, j'attends de vous ma lumière et mon salut : *Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo?*<sup>1</sup> Soyons sûrs alors que le Seigneur nous éclairera et nous préservera de tout mal.

#### De la prière des pécheurs.

Mais, je suis un pécheur, dira quelqu'un, et je lis dans l'Évangile que Dieu n'écoute pas les pécheurs : *Peccatores Deus non audit.*<sup>2</sup> — Saint Thomas répond d'abord avec Saint Augustin, que ces paroles ont été prononcées par l'Aveugle-né, lorsqu'il n'était point encore parfaitement éclairé : *Illud verbum est cæci nondum perfecte illuminati, et ideo non est ratum.*<sup>3</sup> \* Ensuite le Docteur Angélique observe que cela peut néanmoins se dire du pécheur considéré comme tel : *In quantum est peccator* ; c'est-à-dire, qui prie selon le désir qu'il a de pécher, par exemple : lorsqu'il demande le pouvoir de se venger de son ennemi ou d'accomplir tout autre mauvais dessein. Il en est de même d'un pécheur qui prie Dieu de le sauver, mais sans avoir aucun désir de sortir de l'état de péché. Il est des malheureux qui aiment les chaînes par lesquelles le démon les retient dans l'esclavage ; Dieu n'exauce pas leurs prières, parce qu'elles sont téméraires et abominables.

(1) *Ps. 26. 1.*

(2) *Jo. 9. 31.*

(3) *2. 2. q. 85. a. 16.*

(\*) Remarquons cependant que l'Aveugle-né ne parle pas de la prière des pécheurs en général ; il ne s'agissait que de répondre aux pharisiens, qui prétendaient que Jésus-Christ était un imposteur, un pécheur opposé à Dieu, et il les confond par un raisonnement solide qui revient à ceci : Dieu n'accorderait point le don des miracles à un imposteur pour autoriser sa fausse doctrine ; or, celui qui m'a guéri, n'a pu le faire sans que Dieu fût avec lui ; ce n'est donc pas un imposteur, mais un envoyé de Dieu. (*Vid. Corn. a Lap. in locum cit. 2<sup>o</sup>.* — *Suarez, de orat. c. 25.* — *Jansen. etc.*)

Quelle plus grande témérité, que de vouloir obtenir des grâces d'un prince qu'on a souvent offensé, et qu'on est disposé à toujours offenser? C'est ainsi que l'Esprit-Saint appelle odieuse et détestable aux yeux de Dieu la prière de celui qui ne veut point écouter ce que le Seigneur ordonne : *Qui declinat aures suas ne audiat legem, oratio ejus erit execrabilis.*<sup>1</sup> Aussi le Seigneur déclare que ces sortes de prières sont inutiles, qu'il en détourne ses yeux et ne les exauce point : *Cum extenderitis manus vestras, avertam oculos meos a vobis; et cum multiplicaveritis orationem, non exaudiam.*<sup>2</sup> Telle fut la prière de l'impie Antiochus : il suppliait Dieu et lui promettait beaucoup de choses, mais sans sincérité et avec un cœur obstiné dans le péché ; il ne le faisait que pour échapper au châ-timent qui le menaçait ; c'est pourquoi le Seigneur refusa de prêter l'oreille à ses prières, et il permit que ce malheureux prince mourût rongé par les vers : *Orabat hic scelestus Dominum a quo misericordiam non esset consecuturus.*<sup>3</sup>

Mais il en est qui pèchent par fragilité ou par emportement de quelque passion violente ; gémissant sous le joug de l'ennemi, ils désirent rompre ces chaînes de mort et sortir de ce misérable esclavage, et c'est pour cela qu'ils demandent le secours de Dieu : si leur prière est constante, elle sera exaucée ; car le Seigneur a déclaré que, quiconque demande la grâce, la reçoit, et qui la cherche, la trouve : *Omnis enim qui petit, accipit, et qui querit, invenit.*<sup>4</sup> L'auteur de l'Ouvrage imparfait assure que cela doit s'entendre du pécheur aussi bien que des justes : *Omnis, sive justus, sive peccator sit.*<sup>5</sup> Dans

(1) *Prov. 28. 9.*(4) *Matth. 7. 8.*(2) *Is. 4. 15.*(5) *Hom. 18.*(3) *II. Mach. 9. 15.*

l'Évangile, Jésus-Christ cite l'exemple d'un homme à qui son ami viendrait demander instamment du pain pendant la nuit, et il affirme que cet homme accorderait tout, sinon par amitié, au moins à cause de l'importunité de celui qui le prie : *Dico vobis, etsi non dabit illi surgens eo quod amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, et dabit illi quotquot habet necessarios.*<sup>1</sup> Ensuite le divin Maître ajoute : Je vous dis de même : Demandez, et il vous sera donné : *Et ego dico vobis : Petite, et dabitur vobis.* Ainsi, la prière persévérante fléchit le Seigneur, même en faveur de ceux qui ne sont pas dans son amitié. Ce qu'on ne peut avoir par le moyen de l'amitié, dit Saint Jean Chrysostôme, on l'obtient par la prière : de sorte que la prière a plus de force auprès de Dieu que l'amitié : *Non tam valet amicitia apud Deum quam oratio; et quod amicitia non perfecit, perfectum est ab oratione.*<sup>2</sup> Saint Basile ne doute pas que les pécheurs n'obtiennent ce qu'ils demandent, s'ils persévèrent à prier : *Peccatores impetrant quod petunt, si perseveranter petunt.*<sup>3</sup> La même chose est enseignée par Saint Grégoire : *Clamet et peccator, ut ad Deum sua perveniat oratio.*<sup>4</sup> Saint Jérôme<sup>5</sup> ajoute que le pécheur même peut appeler Dieu son Père, quand il le supplie de le recevoir de nouveau pour son enfant, à l'exemple de l'Enfant prodigue, qui, avant même d'avoir reçu son pardon, se servait de ce doux nom de Père : *Pater, peccavi.*<sup>6</sup> Si Dieu n'exauçait point les pécheurs, dit Saint Augustin, ce serait en vain que le publicain eût demandé sa grâce : *Si enim peccatores Deus non exaudiret, frustra ille Publicanus diceret : Deus, propitius esto mihi peccatori.*<sup>7</sup> Cependant l'Évangile nous apprend qu'il

(1) *Luc. 11. 8.* (2) *Hom. Non esse desp.* (3) *Const. Mon. c. 1.*

(4) *In Ps. 6. pœn.* (5) *Ep. ad Dan. de Fil. prod.* (6) *Luc. 15. 21*

(7) *In Jo. tr. 44.*



l'obtint par sa prière : *Descendit hic justificatus in domum suam.*<sup>1</sup>

Mais, entre tous les auteurs, c'est le Docteur Angélique qui examine cette question avec le plus de détail, et il n'hésite pas à affirmer que le pécheur est aussi exaucé quand il prie. Quoique sa prière ne soit point méritoire, dit-il, elle a néanmoins la force d'obtenir, parce que son efficacité n'est pas fondée sur la justice, mais sur la bonté divine : *Meritum innititur justitiæ, sed impetratio innititur gratiæ.*<sup>2</sup> C'est précisément ce que le prophète Daniel exprime dans son éloquente prière, où il parle en ces termes : Seigneur ! écoutez-nous ; en vous priant, nous ne nous appuyons point sur notre propre justice, mais sur la multitude de vos miséricordes : *Inclina, Deus meus, aurem tuam, et audi... ; neque enim in justificationibus nostris prosternimus preces ante faciem tuam, sed in miserationibus tuis multis.*<sup>3</sup> Lors donc que nous prions, dit Saint Thomas, il n'est pas nécessaire que nous soyons amis de Dieu pour obtenir les grâces que nous lui demandons ; la prière elle-même nous rend ses amis : *Ipsa oratio familiares nos Deo facit.*<sup>4</sup> Saint Bernard ajoute une bonne raison : c'est que la prière que le pécheur fait pour sortir du péché, naît du désir de rentrer en grâce avec Dieu ; or, ce désir est un don qui ne vient certainement que de Dieu même ; pourquoi donc, continue le Saint, Dieu donnerait-il au pécheur ce bon désir, s'il ne voulait pas l'exaucer ? *Desiderium ad quid daret, nisi vellet exaudire ?* L'Écriture est pleine d'exemples de pécheurs qui ont obtenu par la prière d'être délivrés de l'état du péché : tels furent les rois Achab,<sup>5</sup> Manassé,<sup>6</sup> et Nabu-

(1) *Luc. 18. 14.*

(3) *Dan. 9. 18.*

(5) *III. Reg. 21. 27.*

(2) *2. 2. q. 83. a 16.*

(4) *Comp. theol. p. 2. c. 2.*

(6) *II. Par. 55. 12.*

chodonozor,<sup>1</sup> ainsi que le Bon Larron.<sup>2</sup> — Admirable effet de la prière : deux pécheurs expirent sur le Calvaire à côté de Jésus-Christ ; l'un prie, et se sauve ; l'autre ne prie point , et se damne !

En un mot, dit Saint Jean Chrysostôme, aucun pécheur repentant n'a eu recours au Seigneur sans obtenir ce qu'il désirait : *Nullus ab eo beneficia dolenter postulavit, qui non impetravit quod voluit.*<sup>3</sup> Mais , à quoi bon produire tant d'autorités et de raisons pour prouver cette vérité , quand Jésus-Christ lui-même nous dit : Venez à moi , vous tous qui souffrez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai : *Venite ad me omnes, qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos?*<sup>4</sup> Par le mot CHARGÉS : *Onerati*, Saint Jérôme, Saint Augustin, et d'autres interprètes, entendent communément les pécheurs qui gémissent sous le poids de leurs fautes, et qui, s'ils recourent à Dieu, seront, d'après cette promesse du Sauveur, relevés et sauvés par sa grâce. Ah ! s'écrie Saint Jean Chrysostôme, Dieu désire plus ardemment de nous accorder le pardon de nos péchés que nous ne souhaitons de le recevoir : *Non adeo cupis dimitti peccata tua, sicut ille cupit peccata dimittere.*<sup>5</sup> Il n'est point de grâce , ajoute-t-il, qu'on ne puisse obtenir par la prière, fût-on le plus grand pécheur du monde, pourvu qu'on prie avec persévérance : *Nihil est quod non obtineat oratio, etiamsi mille peccatis obnoxius sis, sed vehemens, sed assidua.* Écoutons en outre ce que dit l'apôtre Saint Jacques : *Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non impropert.*<sup>6</sup> Il déclare que tous ceux qui recourent à Dieu par la prière , sont exaucés et comblés

(1) Dan. 4. 51

(2) Luc. 25. 42.

(3) Hom. de Moys.

(4) Matth. 11. 28.

(5) In Act. hom. 56.

(6) Jac. 1. 5.

de biens : *Dat omnibus affluenter* ; mais faisons une attention particulière aux mots qui suivent : *Et non improperat* ; ils signifient que le Seigneur n'agit pas comme les hommes : si une personne qui nous a autrefois offensés, vient nous demander quelque faveur, nous nous empressons de lui reprocher ses torts ; mais le Seigneur n'en use point ainsi envers celui qui le prie : quelque grand pécheur que ce soit, dès qu'il demande des choses utiles à son salut, le Père céleste, sans lui faire aucun reproche et comme s'il n'en avait jamais reçu d'offense, l'accueille aussitôt, le console, l'exauce, et l'enrichit abondamment de ses dons.

Mais c'est surtout notre divin Rédempteur lui-même qui nous encourage à prier : *Amen, amen dico vobis : si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis* : <sup>1</sup> Pauvres pécheurs, nous dit-il, ayez confiance ; que vos péchés ne vous empêchent point de recourir à mon Père, et d'espérer de lui votre salut, si vous le désirez. Il est vrai que, loin de mériter les grâces que vous demandez, vous n'avez mérité que des châtimens ; mais voici comment vous devez vous y prendre : adressez-vous à mon Père, demandez-lui en mon nom et par mes mérites tout ce que vous voudrez, et je vous promets, je vous jure : *Amen, amen dico vobis* (Paroles qui sont une sorte de serment, dit Saint Augustin.) ; je vous jure que tout vous sera accordé. — Eh ! quelle plus grande consolation peut avoir un pécheur, après toutes ses chutes, que d'être sûr que tout ce qu'il demandera à Dieu au nom de Jésus-Christ lui sera accordé ?

Je dis que tout lui sera accordé, mais je ne veux parler que de ce qui regarde le salut ; car, pour les biens tempo-

(1) *Jo. 16. 25.*



rels, nous avons vu plus haut que le Seigneur, malgré nos prières, nous les refuse quelquefois, parce qu'ils sont nuisibles à l'âme. Quant aux biens spirituels, la promesse qu'il nous a faite de nous exaucer n'est pas conditionnelle, mais absolue; c'est pourquoi Saint Augustin nous dit que nous devons les demander avec assurance de les obtenir : *Quæ Deus promittit, securi petite.*<sup>1</sup> Comment, en effet, ajoute ce Saint Docteur, Dieu pourrait-il nous refuser quelque chose lorsque nous le prions avec confiance, lui qui a un plus grand désir de nous donner ses grâces que nous de les recevoir? *Plus vult ille tibi beneficia elargiri, quam tu accipere concupiscas.*

Selon Saint Jean Chrysostôme, le Seigneur n'est vraiment irrité contre nous que lorsque nous négligeons de lui demander ses grâces : *Nonnisi quando non postulamus irascitur.*<sup>2</sup> Comment pourrait-il se faire que Dieu ne voulût point exaucer une âme qui ne lui demande que des choses conformes à son bon plaisir? Quand une âme lui dit : Seigneur, je ne désire point les biens terrestres, les richesses, les plaisirs, les honneurs; je vous demande seulement votre grâce : délivrez-moi du péché; accordez-moi une bonne mort et le paradis; donnez-moi surtout votre saint amour (Grâce que l'on doit demander à Dieu, selon Saint François de Sales, par-dessus toutes les autres.) et une entière résignation à votre sainte volonté; — comment est-il possible que Dieu ne veuille pas l'exaucer? — Eh! quelles prières exaucerez-vous donc, ô mon Dieu! s'écrie Saint Augustin, si vous n'exaucez point celles-ci qui sont toutes selon votre cœur? *Quas preces exaudis, si has non exaudis?*<sup>3</sup> Mais ce qui doit principa-

(1) *Serm. 354. E. B.*(2) *In Matth. hom. 23.*(3) *De Civ. D. l. 22. c. 8.*

lement exciter notre confiance, lorsque nous demandons à Dieu les biens spirituels, c'est cette parole de Jésus-Christ : *Si ergo vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris; quanto magis Pater vester de caelo dabit spiritum bonum petentibus se!*<sup>1</sup> Si vous-mêmes, dit le Sauveur, vous qui êtes si attachés à vos intérêts parce que vous êtes pleins d'amour-propre, vous ne savez néanmoins refuser à vos enfants ce qu'ils vous demandent; à combien plus forte raison votre Père céleste, qui vous aime plus qu'aucun père terrestre n'aime ses enfants, vous accordera ses dons spirituels lorsque vous les lui demanderez!

#### § IV.

##### DE LA PERSÉVÉRANCE REQUISE DANS L'EXERCICE DE LA PRIÈRE.

Il faut donc que nos prières soient humbles et confiantes; mais cela ne suffit point pour obtenir le don de la persévérance finale, ni par conséquent pour parvenir au salut. Les prières particulières pourront bien nous procurer les grâces particulières que nous demandons à Dieu; mais si nous ne persévérons pas à prier, nous n'obtiendrons pas la persévérance finale, qui, étant le produit d'un grand nombre de grâces réunies, exige des prières multipliées et continuées jusqu'à la mort. La persévérance finale n'est pas une grâce simple et unique, c'est une chaîne de grâces particulières qui toutes se rattachent et s'unissent pour former la persévérance finale; or, à

(1) *Luc. 11. 13.*

cette chaîne de grâces doit correspondre pour ainsi dire une autre chaîne, la chaîne de nos prières : si, par notre négligence, nous rompons la chaîne de nos prières, nous rompons également la chaîne des grâces qui doivent nous conduire au salut, et nous ne nous sauverons point.

Il est vrai que la persévérance finale, ainsi que l'enseigne le saint Concile de Trente, n'est pas une chose que nous puissions mériter : *Aliunde haberi non potest, nisi ab eo qui potens est, eum qui stat statuere ut perseveranter stet.*<sup>1</sup> Néanmoins Saint Augustin assure que nous pouvons la mériter en quelque sorte par la prière, c'est-à-dire, l'obtenir en priant : *Hoc Dei donum suppliciter emereri potest.*<sup>2</sup> Et le père Suarez ajoute que, celui qui prie, l'obtient infailliblement. Mais, pour l'obtenir et se sauver, dit Saint Thomas, il faut une prière persévérante et continuelle : *Post baptismum autem, necessaria est homini jugis oratio, ad hoc quod cælum introeat.*<sup>3</sup> C'est d'ailleurs ce que le divin Sauveur a lui-même déclaré plus d'une fois, en disant que, pour être jugé digne de comparaître avec confiance à son tribunal suprême, il faut veiller et prier sans cesse : *Oportet semper orare, et non deficere.*<sup>4</sup> *Vigilate itaque omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia quæ futura sunt, et stare ante Filium hominis.*<sup>5</sup> L'Ancien Testament donne les mêmes avis : *Non impediarius orare semper.*<sup>6</sup> *Omni tempore benedic Deum, et pete ab eo ut vias tuas dirigat.*<sup>7</sup> Aussi l'Apôtre recommandait fortement aux fidèles de ne jamais cesser de prier : *Sine intermissione orate.*<sup>8</sup> *Orationi instate, vigilantes in ea.*<sup>9</sup> *Volo ergo viros orare in*

(1) *Sess. 6. cap. 13.* (2) *De dono pers. c. 6.* (3) *P. 5. q. 59. a. 5*

(4) *Luc. 18. 1* (5) *Luc 21. 36.* (6) *Eccli. 18. 22.*

(7) *Tob. 4. 20.* (8) *I. Thess. 5. 17.* (9) *Col. 4. 2.*



*omni loco.*<sup>1</sup> Le Seigneur est tout disposé à nous donner la persévérance et la vie éternelle, mais il ne veut accorder ce bienfait, dit Saint Nil, qu'à celui qui persévère à le lui demander : *Vult beneficio afficere in oratione perseverantem.*<sup>2</sup> Beaucoup de pécheurs, aidés de la grâce, se convertissent à Dieu, et reçoivent le pardon de leurs fautes ; mais ensuite , parce qu'ils négligent de demander le don de la persévérance, ils retombent et perdent tout.

Il ne suffit point , selon Bellarmin , de demander la grâce de la persévérance une fois ou quelquefois ; nous devons continuer à la demander tous les jours de notre vie jusqu'à la mort, si nous voulons l'obtenir : *Quotidie petenda est, ut quotidie obtineatur.* Celui qui la demande un jour, l'obtiendra pour ce jour-là ; mais s'il ne la demande pas le lendemain , il tombera le lendemain. C'est ce que le Seigneur a voulu nous faire entendre dans la parabole de celui qui ne consentit à donner à son ami les pains qu'il sollicitait, qu'après avoir été importuné par des prières réitérées : *Si non dabit illi surgens eo quod amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, et dabit illi quotquot habet necessarios.*<sup>3</sup> Si un tel ami, dit Saint Augustin , uniquement pour se délivrer des importunités, donne contre sa volonté les pains qui lui sont demandés, à combien plus forte raison Dieu , la bonté infinie, qui désire si ardemment de nous faire du bien , nous accordera-t-il ses grâces , quand nous les demanderons ! cela est d'autant plus certain qu'il nous engage lui-même à les demander , et qu'il est offensé quand nous ne les demandons pas : *Quanto magis dabit (Deus) bonus, qui nos hortatur ut petamus, cui displicet si non petamus!*<sup>4</sup> Le Sei-

(1) *I. Tim. 2. 8.*(2) *De Orat. c. 52.*(3) *Luc. 11. 8.*(4) *Serm. 61. E. B.*

gneur est donc prêt à nous accorder le salut, et toutes les grâces nécessaires pour y parvenir; mais il exige que nous les demandions sans cesse, jusqu'à l'importunité, dit Cornelius A-Lapide : *Vult Deus nos in oratione esse perseverantes usque ad importunitatem.*<sup>1</sup> Les hommes ne peuvent souffrir les importuns; Dieu, au contraire, ne supporte pas seulement nos importunités, mais il désire que nous soyons importuns à solliciter ses grâces, surtout celle de la sainte persévérance. Dieu veut même, selon Saint Grégoire, que nous lui fassions violence à force de prier; cette violence, loin de l'irriter, l'apaise : *Vult Deus rogari, vult cogi, vult quadam importunitate vinci.... Bona violentia, qua Deus non offenditur, sed placatur.*<sup>2</sup>

Ainsi, pour obtenir la persévérance, il faut que nous soyons toujours attentifs à nous recommander à Dieu, le matin, le soir, dans la méditation, à la messe, à la communion, et en tout temps, mais principalement lorsque nous éprouvons des tentations; ne manquons pas de dire, et ne cessons pas de répéter au moment du danger : Seigneur! venez à mon secours; Seigneur! assistez-moi; protégez-moi; ne m'abandonnez pas; ayez pitié de moi. — Y a-t-il rien de plus facile que de dire : Seigneur! secourez-moi, aidez-moi? — Sur ces paroles du Psalmiste : *Apud me oratio Deo vitæ meæ* :<sup>3</sup> Je puis invoquer mon Dieu; — la Glose fait cette réflexion : *Dicet quis : Non possum jejunare, dare eleemosynas; — si dicitur ei : Ora; — non potest hoc dicere* : Il en est qui sont incapables de jeûner, de faire l'aumône, etc.; mais personne ne peut dire qu'il ne saurait prier. — Rien, en effet, n'est plus aisé que la prière; mais il faut que nous ne cessions pas de prier; il faut que, pour ainsi dire, nous fassions

(1) *In Luc. 11. 8.*(2) *In Ps. 6. pœnit.*(3) *Ps. 41. 9.*

continuellement violence à Dieu, afin qu'il nous secoure continuellement. Cette violence lui est chère et agréable, dit Tertullien : *Hæc vis Deo grata est.*<sup>1</sup> Et Saint Jérôme nous assure que, plus nos sollicitations sont pressantes et importunes, plus le Seigneur est disposé à nous exaucer : *Oratio, quamvis importuna, plus amica est.*<sup>2</sup>

*Beatus homo qui audit me, et qui vigilat ad fores meas quotidie :*<sup>3</sup> Heureux, dit l'Esprit-Saint, celui qui veille continuellement en priant à la porte de la divine miséricorde ! *Beati omnes qui expectant eum :*<sup>4</sup> Bienheureux ceux qui, sans se lasser de prier, attendent jusqu'à la fin le Seigneur qui doit les sauver ! — C'est pourquoi Jésus-Christ nous exhorte en ces termes : *Petite, et dabitur vobis; quærite, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis :*<sup>5</sup> Demandez, et il vous sera donné; cherchez, et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira. — Il suffisait de dire : DEMANDEZ; — à quoi bon ajouter : CHERCHEZ, et FRAPPEZ? — Mais ces paroles ne sont point superflues : le divin Rédempteur les a ajoutées pour nous faire comprendre que nous devons, en priant, imiter les pauvres qui vont mendier; si on leur refuse l'aumône qu'ils demandent, ils persistent néanmoins à solliciter, ils font de nouvelles instances; et lorsque le maître de la maison ne paraît pas, ils frappent à la porte au point de se rendre fort incommodes. Dieu veut que nous agissions de la même manière, que nous priions, que nous sollicitions fortement, et que nous ne cessions jamais de faire des instances, en demandant qu'il nous assiste, nous secoure, qu'il nous donne des lumières, des forces, et qu'il ne permette point que nous perdions sa grâce.

(1) *Apolog. c. 59.*(2) *Hom. in Matth.*(3) *Prov. 8. 34.*(4) *Is. 50. 18.*(5) *Luc. 11. 9.*

Le savant Lessius <sup>1</sup> enseigne qu'on ne peut excuser de faute grave celui qui ne prie point étant en état de péché ou en danger de mort, ni celui qui néglige de prier pendant un temps considérable, c'est-à-dire, selon lui, pendant un ou deux mois. Ceci doit s'entendre toutefois d'un temps durant lequel on n'éprouverait point de tentation dangereuse; car, lorsqu'on est fortement tenté, il est hors de doute qu'on pécherait grièvement, si l'on ne recourait pas à Dieu par la prière, en réclamant son assistance pour résister à la tentation, puisqu'on voit que, sans cela, on s'expose au danger prochain et même certain de succomber.

Pourquoi Dieu diffère de nous accorder la persévérance finale.  
— Conclusion.

Mais, dira quelqu'un, puisque le Seigneur peut et veut me donner la sainte persévérance, pourquoi ne me l'accorde-t-il pas tout d'une seule fois, lorsque je la lui demande ?

Les Saints Pères en apportent plusieurs raisons :

1. Dieu ne l'accorde pas tout d'une seule fois, et la diffère, pour mieux éprouver notre confiance.

2. C'est, dit Saint Augustin, pour nous la faire désirer avec plus d'ardeur. Les grandes grâces, ajoute-t-il, ne s'obtiennent que par un grand désir : on fait moins de cas des biens qu'on obtient promptement et facilement, que de ceux après lesquels on a longtemps soupiré : *Non vult (Deus) cito dare, ut discas magna magne desiderare: diu desiderata dulcius obtinentur; cito autem data vilescunt.*<sup>2</sup>

3. Le Seigneur nous tient dans l'attente, afin que nous ne cessions pas de penser à lui. Si nous étions sûrs de

(1) *De Jure et Just. l. 2. c. 57. d. 5.*

(2) *Serm. 61. E. B.*

notre persévérance et de notre salut, et que nous n'eussions pas continuellement besoin du secours divin pour conserver la grâce et nous sauver, nous tomberions facilement dans l'oubli de Dieu. La nécessité oblige les pauvres à fréquenter les maisons des riches. C'est ainsi que le Seigneur, dit Saint Jean Chrysostôme, pour nous attirer à lui, et pour nous voir souvent à ses pieds, afin qu'il puisse par là nous faire plus de bien, diffère jusqu'à notre mort de nous donner la grâce complète du salut : *Neque renuens nostras preces differt ; sed hac arte, sedulos nos efficiens, ad semetipsum attrahere vult.*<sup>1</sup>

4. Enfin, Dieu agit ainsi afin qu'en continuant à prier, nous nous attachions plus étroitement à lui par les doux liens de l'amour. En effet, suivant le Saint Docteur que nous venons de citer : *Oratio non parvum vinculum est dilectionis in Deum, quæ cum eo colloqui assuescit* :<sup>2</sup> Quoi de plus propre que de recourir sans cesse à Dieu par la prière et d'attendre de lui avec confiance les grâces que nous désirons, quoi de plus propre à nous embraser d'amour pour le Seigneur et à nous unir plus parfaitement à lui ?

Mais jusques à quand devons-nous prier ? — Toujours, répond encore Saint Jean Chrysostôme, jusqu'à ce que nous recevions la sentence favorable qui nous assure de notre salut éternel, c'est-à-dire, jusqu'à la mort : *Non desistas donec accipias.*<sup>3</sup> Il ajoute que, si l'on se dit : Je ne cesserai pas de prier jusqu'à ce que je sois sauvé ; — il est certain qu'on se sauvera : *Si dixeris : Nisi accepero, non recedam ; — prorsus accipies.* Il en est beaucoup qui courent dans l'arène, dit l'Apôtre, mais un seul remporte le prix, c'est celui qui parvient à le saisir : *Nescitis quod ii*

(1) *In Gen. hom. 30.*(2) *In Ps. 4.*(3) *In Matth. hom. 24.*

*qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium? Sic currite ut comprehendatis.*<sup>1</sup> Ce n'est donc pas assez de prier pour se sauver, il faut qu'on ne cesse jamais de prier jusqu'à ce qu'on reçoive la couronne que Dieu promet, et cette couronne n'est promise qu'à ceux qui persévèrent dans la prière jusqu'à la fin.

Ainsi, pour nous sauver, nous devons imiter David, qui tenait toujours ses yeux tournés vers le Seigneur, pour implorer son secours et ne point se laisser vaincre par ses ennemis : *Oculi mei semper ad Dominum, quia ipse evellet de laqueo pedes meos.*<sup>2</sup> Comme le démon nous tend continuellement des pièges, et cherche sans cesse à nous dévorer, suivant l'avertissement que nous donne Saint Pierre : *Adversarius vester diabolus, tanquam leo rugiens, circuit quærens quem devoret;*<sup>3</sup> nous devons avoir continuellement les armes à la main pour nous défendre, et dire avec le Roi-Prophète : Je ne cesserai point de combattre jusqu'à ce que j'aie terrassé mes ennemis : *Persequar inimicos meos... , et non convertar donec deficiant.*<sup>4</sup> Mais comment pourrons-nous remporter cette victoire qui est si importante pour nous et si difficile à gagner? Ce ne peut être que par la prière, répond Saint Augustin, et par une prière très-persévérante : *Perseverantissimis precibus.* Et combien de temps nous faudra-t-il prier? Aussi longtemps que durera le combat, répond Saint Bonaventure; et comme nous avons toujours à combattre, nous ne devons jamais cesser de demander à Dieu le secours dont nous avons besoin pour ne pas succomber : *Sicut nunquam deficit pugna, sic nunquam cessemus petere misericordiam.*<sup>5</sup> Malheur à ceux qui, dans cette

(1) *I. Cor. 9. 24.*(2) *Ps. 24. 15.*(3) *I. Pet. 5. 8.*(4) *Ps. 17. 58.*(5) *De uno Conf. s. 5.*



guerre, sont inconstants et négligent de prier, dit le Sage : *Væ his qui perdidērunt sustinentiam.*<sup>1</sup> L'Apôtre nous assure que nous ne nous sauverons qu'à cette condition : *Si fiduciam et gloriam spei, usque ad finem, firmam retineamus :*<sup>2</sup> Si nous persévérons à prier avec confiance jusqu'à la mort.

Disons avec ce grand Apôtre, en nous appuyant sur la miséricorde de Dieu et sur ses promesses : *Quis ergo nos separabit a charitate Christi? tribulatio? an angustia?... an periculum? an persecutio? an gladius?* Qui nous séparera de l'amour de Jésus-Christ? sera-ce la tribulation? le danger de perdre les biens de la terre? les persécutions des démons ou des hommes? la cruauté des tyrans?... *Sed in his omnibus superamus, propter eum qui dilexit nos :*<sup>3</sup> Non, s'écrie-t-il en nous communiquant son courage, ni la tribulation, ni les peines, ni les périls, ni la persécution, ni les tourments, ne seront jamais capables de nous séparer de l'amour de Jésus-Christ; parce que nous vaincrons tout avec l'aide de Dieu, et en combattant pour l'amour de celui qui a donné sa vie pour nous.

Le père Hippolyte Durazzo, lorsqu'il prit la résolution de quitter la prélature romaine, pour se consacrer entièrement à Dieu en entrant dans la Compagnie de Jésus, ce qu'il fit dans la suite, craignant d'être infidèle à sa vocation à cause de sa faiblesse, parlait ainsi à Dieu : *Non me deseras :* Seigneur ! maintenant que je me suis donné à vous sans réserve, ayez la bonté de ne pas m'abandonner. — Mais il entendit au fond de son cœur la voix de Dieu, qui lui répondait : *Tu non me deseras :* C'est plutôt moi qui dois t'avertir de ne me point abandonner. — Rassuré par ce

(1) *Eccli. 2. 16.*(2) *Heb. 5. 6.*(3) *Rom. 8. 35-37.*

témoignage de la bonté divine, et plein de confiance dans les secours qu'il pouvait en attendre, le serviteur de Dieu finit par dire : Ainsi, mon Dieu! vous ne m'abandonnez pas, et je ne vous abandonnerai pas.

Concluons que, si nous voulons ne pas être abandonnés de Dieu, nous ne devons jamais cesser de le prier de ne point nous abandonner. Alors certainement il nous aidera toujours et il ne permettra point que nous le perdions en nous séparant de son saint amour. A cette fin, ayons soin de demander sans cesse, non-seulement la persévérance finale et les grâces nécessaires pour l'obtenir, mais encore et particulièrement la grâce de continuer à prier, don inestimable que le Seigneur a promis à ses élus par la bouche de son Prophète : *Et effundam super domum David et super habitatores Jerusalem spiritum gratiæ et precum.*<sup>1</sup> Oh! quelle grande grâce est l'esprit de prières, c'est-à-dire, la grâce que Dieu accorde à une âme de toujours prier! Ne nous laissons donc point de demander à Dieu cet esprit, cette grâce de toujours prier; car, si nous prions toujours, nous obtiendrons infailliblement du Seigneur la sainte persévérance, et toutes les autres faveurs que nous souhaiterons, puisqu'il ne peut manquer à la promesse qu'il a faite d'exaucer celui qui le prie. *Spe enim salvi facti sumus* :<sup>2</sup> Avec cette espérance de toujours prier, nous pouvons être sûrs de notre salut. *Hujus nobis urbis fiducia latum præbebit ingressum* :<sup>3</sup> Cette espérance, dit le vénérable Bède, nous introduira certainement dans la cité céleste.

---

(1) *Zach. 12. 10.* (2) *Rom. 8. 24.* (3) *In Solemn. omn. SS. hom. 2.*

## SECONDE PARTIE,

OU L'ON DÉMONTRE QUE LA GRACE DE LA PRIÈRE EST  
DONNÉE A TOUS LES HOMMES , ET OU L'ON TRAITE  
DE LA MANIÈRE SELON LAQUELLE LA GRACE OPÈRE  
ORDINAIREMENT.

---

### AVANT-PROPOS.

Après avoir posé en principe que la prière nous est nécessaire pour obtenir le salut, ce qui est incontestable, comme nous l'avons prouvé dans la première Partie, Chapitre premier, nous devons conséquemment tenir aussi pour certain que chacun reçoit de Dieu la grâce de pouvoir prier actuellement, sans avoir besoin pour cela d'une grâce spéciale, et que, par la prière, on peut obtenir tous les secours nécessaires pour observer les commandements, persévérer jusqu'à la fin, et ainsi parvenir à la vie éternelle; de sorte que, celui qui se perd, ne peut jamais se plaindre d'avoir manqué de moyens pour se sauver. De même que, dans l'ordre naturel, en voulant que l'homme vint au monde entièrement nu et eût besoin de plusieurs choses pour vivre, Dieu lui a donné des mains et une intelligence, au moyen desquelles il peut se vêtir et se procurer tout ce qui lui est nécessaire; ainsi, dans l'ordre surnaturel, l'homme naît dans l'impuissance de se sauver par ses propres forces, mais le Seigneur, par un effet de sa bonté, donne à chacun la grâce de la prière, avec

laquelle il peut obtenir toutes les autres grâces dont il a besoin pour observer les commandements et parvenir au salut éternel.

Mais avant de traiter ce point principal, il convient d'établir préliminairement deux vérités : la première, que Dieu veut le salut de tous les hommes, et conséquemment que Jésus-Christ est mort pour tous ; la seconde, que Dieu donne à tous les hommes les grâces nécessaires pour se sauver, et que tous ceux qui correspondent à ces grâces se sauvent en effet.\*

(\*) On voit ici et dans plusieurs autres passages, que cette seconde Partie ne comptait primitivement que trois Chapitres comme la première : l'Auteur paraît y avoir ajouté, dans la suite, celui qui a pour objet de réfuter le système de Jansenius comme troisième préliminaire. Cette seconde Partie se compose donc actuellement de quatre Chapitres, savoir : 1. Dieu veut le salut de tous les hommes, et conséquemment Jésus-Christ est mort pour tous ; 2. Dieu donne à tous les hommes les grâces nécessaires pour se sauver ; 3. Réfutation du système de Jansenius, fondé sur la délectation relativement victorieuse ; 4. Enfin, Dieu donne à tous les hommes la grâce de prier, dès qu'ils le veulent, et cette grâce est la grâce suffisante commune à tous.

LE TRADUCTEUR.



---

---

## CHAPITRE PREMIER.

DIEU VEUT LE SALUT DE TOUS LES HOMMES ,  
ET CONSÉQUEMMENT JÉSUS-CHRIST EST  
MORT POUR LES SAUVER TOUS.

—•••—  
§ I.

DIEU VEUT LE SALUT DE TOUS LES HOMMES.

Dieu aime toutes ses créatures : *Diligis enim omnia quæ sunt , et nihil odisti eorum quæ fecisti.*<sup>1</sup> Or, l'amour ne peut être inactif, dit Saint Augustin : *Habet omnis amor vim suam , nec potest vacare.*<sup>2</sup> Il s'ensuit que l'amour est nécessairement bienveillant , et que celui qui aime une personne quelconque, ne peut s'empêcher de lui faire du bien quand il en a le moyen , comme le dit Aristote : *Amor , quæ bona illi esse credit quem amat , ea studet efficere.*<sup>3</sup> Si donc Dieu aime tous les hommes , il doit vouloir qu'ils acquièrent tous la vie éternelle, qui est le suprême et unique bien de l'homme, puisque c'est l'unique fin pour laquelle nous sommes créés : *Habetis fructum vestrum in sanctificationem , finem vero vitam æternam.*<sup>4</sup>

Cette doctrine, que Dieu veut le salut de tous les hommes et que Jésus-Christ est mort pour les sauver tous,

(1) *Sap. 11. 25.*

(2) *In Ps. 121.*

(3) *Rhetor. l. 2. c. 4.*

(4) *Rom. 6. 22.*

est aujourd'hui certaine et catholique, suivant le sentiment commun des théologiens, Petau, Gonet, Gotti, etc., d'accord avec Tournely, qui ajoute que c'est une doctrine prochaine de la foi : *Proxima fidei*. Les preuves ne manquent pas.

#### 1° Décisions de l'Eglise.

C'est pour cela que les Prédestinatians ont été condamnés : entre autres erreurs, comme on peut le voir dans Noris, Petau, et plus en détail dans Tournely,<sup>1</sup> ils prétendaient que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes ; ce qu'atteste Hincmar, archevêque de Reims, dans sa Lettre à Nicolas I<sup>er</sup> : *Veteres prædestinatiani dixerunt, quoniam non vult Deus omnes salvos fieri, sed tantum eos qui salvantur*. Ils furent condamnés d'abord par le Concile d'Arles en 475, qui anathématisa quiconque oserait dire que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes et qu'il ne veut pas que tous les hommes soient sauvés : *Anathema illi qui dixerit quod Christus non pro omnibus mortuus sit, nec omnes homines salvos esse velit* ;<sup>2</sup> et où Lucidus, qui enseignait la même erreur, fut contraint de se rétracter par une déclaration catégorique : *Damno eum qui dicit quod Christus mortem non pro omnium salute suscepit*. Cette condamnation fut réitérée dans un autre Concile tenu peu après à Lyon.\* Gotescalc, ayant renouvelé cette hérésie au neuvième siècle, fut pareillement condamné par le Concile de Quiercy, où l'on décida que la volonté de Dieu et la mort de Jésus-Christ embrassent le salut de tous les hommes sans exception, quoiqu'ils ne se sauvent pas tous : *Deus omnes homines sine excep-*

(1) *De Gr. Chr. q. 5.*

(2) *Anath. 6.*

(\*) Voyez l'HIST. DES HÉRÉSIES, par S. Alphonse, ch. 5. art. 2.



*tione vult salvos fieri, licet non omnes salventur. — Nullus est pro quo (Christus) passus non fuerit, licet non omnes passionis ejus mysterio redimantur.*<sup>1</sup> En dernier lieu, cette fausse doctrine fut encore réprouvée dans la douzième et la trentième proposition de Quesnel : *Quando Deus vult salvare animam, effectus indubitabilis sequitur voluntatem Dei. — Omnes quos Deus vult salvare per Christum, salvantur infallibiliter.* Ces propositions ont été justement condamnées, et cela parce qu'elles signifient que Dieu ne veut point le salut de tous les hommes; car, si l'on pouvait dire que tous ceux dont Dieu veut le salut se sauvent infailliblement, il s'ensuivrait que Dieu ne veut point le salut de tous les fidèles, et encore moins celui de tous les hommes.

Le Concile de Trente s'est aussi exprimé sur ce point d'une manière claire, en disant que Jésus-Christ est mort pour procurer à tous les hommes l'adoption d'enfants de Dieu, quoiqu'ils ne profitent pas tous de ce bienfait : *Ut omnes adoptionem filiorum reciperent. — Verum, etsi ille pro omnibus mortuus est, non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt.*<sup>2</sup> Le saint Concile pose donc comme certain que le Rédempteur est mort, non-seulement pour les élus, mais encore pour ceux qui, par leur faute, ne reçoivent pas le bienfait de la rédemption. On ne peut pas prétendre que, par ces paroles, le Concile a seulement voulu dire que Jésus-Christ a donné au monde un prix suffisant pour sauver tous les hommes; car, en les prenant dans ce sens, on pourrait dire que le divin Sauveur est mort aussi pour les démons. D'ailleurs, le Concile de Trente a voulu réprover ici la doctrine des novateurs; or ceux-ci ne niaient point que le sang de Jésus-Christ ne

(1) *Art. 5 — 4.*(2) *Sess. 6. cap. 2 — 5.*

fût suffisant pour sauver tous les hommes, mais ils prétendaient que ce sang divin n'a point été réellement donné et répandu pour tous; et c'est cette erreur que le saint Concile a voulu condamner, en déclarant que le Sauveur est mort pour tous les hommes. Il ajoute même plus loin, que les pécheurs se disposent à la justification par leur espérance en Dieu, fondée sur les mérites de Jésus-Christ : *In spem eriguntur, fidentes Deum sibi propter Christum propitium fore.*<sup>1</sup> Or, si Jésus-Christ n'avait point voulu appliquer les mérites de sa passion à tous les hommes, il en résulterait qu'aucun pécheur ne pourrait se trouver dans cette disposition, arriver à cette espérance; car personne ne pouvant, sans une révélation spéciale, avoir la certitude d'être du nombre de ceux à qui le Rédempteur aurait voulu appliquer le fruit de sa mort, on ne saurait concevoir une telle espérance, n'ayant pas, ce qui est nécessaire pour cela, une assurance ferme que Dieu veut le salut de tous les hommes, et qu'il veut pardonner à tous les pécheurs bien disposés, en vertu des mérites de Jésus-Christ.

Enfin, la même erreur fut encore condamnée, d'abord dans Baius, qui enseignait que Jésus-Christ n'est mort que pour les élus, et ensuite dans la cinquième proposition de Jansenius, qui défendait de croire que le divin Sauveur a répandu son sang pour tous les hommes : *Semipelagianum est dicere Christum pro omnibus omnino hominibus mortuum esse aut sanguinem fudisse.* Innocent X, dans sa Constitution de l'an 1653, a expressément déclaré que c'est une impiété et une hérésie de dire que Jésus-Christ est mort seulement pour le salut des prédestinés.

(1) *Ibid. cap. 6.*

## 2° Texte célèbre de Saint Paul.

D'ailleurs, les Ecritures et tous les Saints Pères nous assurent que Dieu veut, d'une volonté vraie et sincère, le salut de tous les hommes et la conversion de tous les pécheurs, tant qu'ils vivent sur la terre. Nous en avons d'abord un témoignage formel dans Saint Paul : Dieu veut, dit-il, que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent tous à la connaissance de la vérité : *Omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire.*<sup>1</sup> La sentence de l'Apôtre est absolument décisive : *Omnes homines vult salvos fieri.* Dans leur sens propre, ces paroles signifient que Dieu veut véritablement le salut de tous les hommes ; or, c'est une règle constamment et généralement reçue, que les termes de l'Ecriture ne doivent pas être interprétés dans un sens figuré, sinon dans le seul cas où le sens littéral est opposé à la foi ou aux bonnes mœurs ; et c'est précisément ce que fait entendre Saint Bonaventure à propos du texte qui nous occupe : *Dicendum quod, cum Apostolus dicat quod Deus « Omnes homines vult salvos fieri, » necesse habemus concedere quod Deus velit.*<sup>2</sup>

Il est vrai que Saint Augustin et Saint Thomas rapportent diverses interprétations qui ont été données au texte de Saint Paul ; mais ces deux grands Docteurs l'ont entendu, l'un comme l'autre, de la volonté que Dieu a de sauver tous les hommes sans exception.

Que tel ait été en effet le sentiment de Saint Augustin, c'est ce que nous allons voir ci-après ; aussi Saint Prosper repousse-t-il comme une chose injurieuse à cet illustre Docteur, la prétention que Saint Augustin ait jamais

(1) *I. Tim.* 2. 4.(2) *In 1. Sent. d. 46. a. 1. q. 1.*

supposé que le Seigneur ne veuille pas véritablement le salut de tous les hommes. Selon le même Saint Prosper, qui fut son plus fidèle disciple, nous devons reconnaître en Dieu cette volonté, puisque l'Apôtre nous l'enseigne en ordonnant de prier pour tous les hommes : *Sincerissime credendum atque profitendum est Deum velle ut omnes homines salvi fiant; siquidem Apostolus, cujus ista sententia est, sollicitissime præcipit ut Deo pro omnibus supplicetur.*<sup>1</sup> Cet argument est clair et solide; car en effet Saint Paul recommande d'abord de prier pour tous les hommes : *Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes... pro omnibus hominibus...*; puis il ajoute comme motif que c'est une chose agréable à Dieu, attendu que Dieu veut le salut de tous : *Hoc enim bonum est et acceptum coram Salvatore nostro Deo, qui omnes homines vult salvos fieri.* Si donc l'Apôtre exige que l'on prie pour tous les hommes, c'est précisément parce que le Seigneur veut qu'ils soient tous sauvés. Saint Jean Chrysostôme fait le même raisonnement : *Si omnes ille vult salvos fieri, merito pro omnibus oportet orare : si omnes ipse salvos fieri cupit, illius et tu concorda voluntati.*<sup>2</sup>

Quant à Saint Augustin, si, en disputant contre les sémi-pélagiens, il semble en quelque endroit donner une interprétation différente au texte cité, en disant que Dieu veut, non pas que tous les hommes soient sauvés, mais seulement un certain nombre d'entre eux, le savant père Petau observe avec raison que le Saint n'y parlait que d'une manière incidente, sans vouloir traiter cette matière, ou qu'il s'agissait de la grâce de la volonté absolue et victorieuse, par laquelle Dieu veut absolument le salut de quelques-uns, le Saint Docteur ayant dit à ce propos que

(1) *Resp. ad 2 obj. Vincent.*

(2) *In I. Tim. hom. 7.*

la volonté du Tout-Puissant l'emporte toujours : *Omnipotentis voluntas semper invicta est.*<sup>1</sup>

Écoutons d'ailleurs comment Saint Thomas<sup>2</sup> concilie le sentiment de Saint Augustin avec celui de Saint Jean Damascène, qui tient que Dieu, dans sa bonté, veut le salut de tous les hommes en général et de chacun d'eux en particulier, d'une volonté ANTÉCÉDENTE : *Deus præcedenter vult omnes salvari. Efficit nos bonitatis suæ participes, ut bonus; peccantes autem puniri vult, ut justus.*<sup>2</sup> Saint Augustin semble quelque part, ainsi que nous l'avons dit, d'un avis différent. Mais le Docteur Angélique les accorde, en disant que Saint Jean Damascène a parlé de la volonté ANTÉCÉDENTE, par laquelle Dieu veut réellement le salut de tous les hommes, et que Saint Augustin a parlé de la volonté CONSÉQUENTE. Expliquant ensuite cette distinction, Saint Thomas dit que la volonté ANTÉCÉDENTE est celle par laquelle Dieu, considérant l'homme en lui-même, abstraction faite du mérite personnel, veut que tout homme soit sauvé : *Voluntas antecedens est qua (Deus) omnes homines salvos fieri vult.* C'est un bien, la bonté divine l'exige. Mais si l'on considère toutes les circonstances propres à chaque individu, on voit qu'il n'est pas bien que tous soient sauvés ; car, les uns consentent et travaillent à leur salut, tandis que les autres se refusent et résistent : *Consideratis autem omnibus circumstantiis personæ, sic non invenitur de omnibus bonum esse quod salventur; bonum est enim eum, qui se præparat et consentit, salvari, non vero nolentem et resistantem.* De là naît la volonté CONSÉQUENTE, qui présuppose la prescience des œuvres, non comme cause de la volonté, mais comme raison de ce qui est

(1) *Enchir. c. 102.*

(2) *In 1. Sent. d. 46. q. 1. a. 1.*

(3) *De Fid. orth. l. 2. c. 29.*

voulu : *Et hæc est voluntas consequens, eo quod præsupponit præscientiam operum, non tamquam causam voluntatis, sed quasi rationem voliti.*

On voit que le Docteur Angélique est aussi de ce sentiment, que Dieu veut réellement le salut de tous les hommes en général et de chacun d'eux en particulier, et que tel est le sens des paroles de Saint Paul citées plus haut ; c'est ce qu'il confirme dans plusieurs endroits. Sur ce texte : *Eum qui venit ad me, non ejiciam foras* :<sup>1</sup> Je ne rejeterai point celui qui vient à moi ; — il invoque l'autorité de Saint Jean Chrysostôme, et fait dire au Sauveur qu'il ne rejette personne, parce qu'il est descendu du ciel pour accomplir la volonté de son Père, qui veut le salut de tous les hommes : *Secundum Chrysostomum : Si ergo pro salute hominum incarnatus sum, quomodo debeo eos ejicere? et hoc est quod dicit: Ideo non ejicio, quia descendi de cælo ut faciam voluntatem Patris, qua vult omnes salvos fieri.*<sup>2</sup> Ailleurs, il assure que Dieu, voulant que tous les hommes soient sauvés, donne sa grâce à quiconque se dispose à la recevoir ; de sorte que la grâce ne manque à personne, et qu'elle se communique à chacun autant qu'il dépend d'elle : *Deus voluntate sua liberalissima dat (gratiam) omni præparanti se, « Qui omnes homines vult salvos fieri ; » et ideo gratia Dei nulli deest, sed omnibus, quantum in se est, se communicat.*<sup>3</sup> Le Saint Docteur déclare son sentiment d'une manière encore plus expresse, en expliquant le texte même de l'Apôtre : *In Deo salus omnium hominum secundum se considerata habet rationem ut sit volibilis, et sic ejus voluntas est antecedens ; sed si consideretur bonum justitiæ, et quod peccata puniantur, sic non vult ; et hæc est voluntas consequens.*<sup>4</sup> On voit

(1) Jo. 6. 37.

(2) In Jo. 6. lect. 4.

(3) In Heb. 12. lect. 5.

(4) In 1. Tim. 2. lect. 1.



ici qu'il a été constant dans son explication de ce qu'il entendait par volonté ANTÉCÉDENTE et par volonté CONSÉQUENTE, puisqu'il répète et confirme en cet endroit ce qu'il en avait déjà dit dans le passage que nous avons rapporté un peu plus haut. Il y ajoute la comparaison d'un négociant voyageant sur mer, qui veut d'une volonté antécédente sauver toutes ses marchandises, mais qui, dans une tempête, cesse de vouloir les sauver, afin de sauver sa vie. C'est ainsi, dit le Saint, que Dieu, considérant la méchanceté de plusieurs, veut qu'ils soient punis pour la satisfaction de sa justice, et conséquemment ne veut point qu'ils soient sauvés; mais il veut toujours, d'une volonté antécédente et vraie en soi, le salut de tous. De sorte que, comme il l'explique ailleurs, la volonté que Dieu a de sauver tous les hommes est absolue, considérée en elle-même; elle n'est conditionnelle que par rapport à l'objet voulu; c'est-à-dire qu'elle attend si l'homme veut y correspondre, selon l'ordre justement établi pour obtenir le salut : *Nec tamen est imperfectio ex parte voluntatis divinæ, sed ex parte voliti, quod non accipitur cum omnibus circumstantiis quæ exiguntur ad rectum ordinem in salutem.*<sup>1</sup> Enfin il donne encore, dans un autre endroit, cette comparaison : Un juge qui est juste veut d'une volonté antécédente que tout homme vive, mais il veut d'une volonté conséquente que l'homicide soit mis à mort; de même, Dieu veut d'une volonté antécédente que tout homme soit sauvé, mais il veut d'une volonté conséquente qu'il y ait des damnés, parce que sa justice l'exige : *Justus judex antecederet vult omnem hominem vivere, sed consequenter vult homicidam suspendi; similiter Deus antecederet vult omnem hominem salvari, sed conse-*

(1) *In 1. Sent. d. 46. q. 1. a. 1.*

*quenter vult quosdam damnari, secundum exigentiam suæ justitiæ.*<sup>1</sup>

Je n'ai pas ici l'intention de réprover le sentiment de ceux qui veulent la prédestination à la gloire avant la prévision des mérites ; je dis seulement que je ne puis comprendre comment, tout en soutenant que Dieu, sans avoir aucun égard aux mérites, destine les uns à la vie éternelle et en exclut les autres, ils peuvent se persuader que Dieu veut le salut de tous, à moins qu'ils n'entendent par cette volonté de Dieu, non une volonté réelle et sincère, mais plutôt une volonté hypothétique et métaphorique. Je ne conçois pas, dis-je, qu'on puisse affirmer que Dieu veut le salut de tous les hommes et leur participation à la gloire, tandis qu'il en aurait exclu la plupart, sans avoir aucunement pris en considération leurs démérites. Le père Petau, qui tient le sentiment contraire, s'exprime ainsi : A quoi bon Dieu aurait-il donné à tous les hommes le désir du bonheur éternel, si, avant tout démérite de leur part, il en avait exclu le plus grand nombre ? A quoi bon Jésus-Christ serait-il venu sauver tous les hommes par sa mort, si Dieu avait décrété d'avance que tant de malheureux seraient privés du bienfait de la rédemption ? A quoi bon leur donner les moyens, s'il était arrêté d'avance qu'ils ne parviendraient pas à la fin ? — A ces questions le même auteur ajoute une réflexion d'un grand poids : S'il en était ainsi, dit-il, nous devrions admettre que Dieu, qui aime toutes les choses qu'il a créées, s'est conduit différemment envers les hommes : en les créant, loin de les aimer tous, il les aurait pour la plupart haïs souverainement, en les excluant de la gloire pour laquelle il leur donnait l'être. Il est certain que le bonheur de la

(1) *P. 1. q. 19. a. 6.*

créature consiste à atteindre la fin pour laquelle elle est créée. Il est certain, d'un autre côté, que Dieu crée tous les hommes pour la vie éternelle. Or, si Dieu avait créé certains hommes pour la vie éternelle, et qu'ensuite, indépendamment de leurs fautes, il les en eût exclus, il les aurait, en les créant, haïs souverainement et sans cause, en leur faisant le plus grand mal qui pût jamais leur arriver, celui d'être empêchés de parvenir à leur fin, c'est-à-dire, à la gloire pour laquelle ils étaient créés. Il n'y a pas de milieu, en effet, entre l'amour et la haine de Dieu envers ses créatures, surtout envers les hommes ; car, l'amour ou la haine de Dieu envers les hommes, c'est la vie ou la damnation éternelle. Or, le plus grand malheur de l'homme, c'est d'être séparé de Dieu et réprouvé. Vouloir la perte éternelle de l'âme, c'est donc la plus grande de toutes les haines possibles ; et voilà quelle serait la haine de Dieu envers des hommes supposés innocents ! *Non enim medio quodam modo amorem inter et odium circa creaturas potest affici Deus, maxime erga homines, quos vel amat ad vitam perpetuam vel odit ad damnationem. Est autem summum hominis malum alienari a Deo ac reprobati. Quare, si cui Deus sempiternum vult exitium animæ, hunc non amat, sed odit odio illo quod esse maximum potest in eo genere quod naturalem ordinem excedit.* Tel est en substance le raisonnement du père Petau ; et notons que, par la perte éternelle de l'âme : *Sempiternum exitium*, il n'entend pas la damnation positive, mais l'exclusion de la gloire. Dans le fait, dit Tertulien, à quoi nous servirait de n'avoir pas été créés pour l'enfer, si Dieu, en nous créant, nous avait séparés du nombre des élus, séparation qui entraîne nécessairement la perte du salut et la damnation, puisqu'entre l'un et l'autre il n'y a point de milieu ? *Quis erit enim exitus*

*segregatorum? nonne amissio salutis?*<sup>1</sup> Si donc, conclut le père Petau, Dieu aime tous les hommes, ce qui est incontestable, nous devons croire qu'il veut le salut de chacun d'eux, et qu'il ne peut en avoir haï aucun, au point de lui vouloir un si grand mal que la privation de la gloire, antérieurement à la prévision de ses démérites : *Quamobrem, si omnes Deus amat homines eo affectu qui merita illorum antecedit, non eorum odit animas, ac proinde non summum vult illis malum.*<sup>2</sup>

Je dis toutefois, et je répète toujours, que je ne comprends pas comment cela pût se faire ; car, après tout, il s'agit ici de la Prédestination, mystère si profond qu'il force l'Apôtre à s'écrier : O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables ! Qui a jamais connu les desseins de Dieu ? *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus ! Quis enim cognovit sensum Domini?*<sup>3</sup> Nous devons donc nous soumettre à la volonté du Seigneur, qui a laissé ce point obscur dans l'Eglise, afin que l'homme apprenne à s'humilier en adorant les décrets de la divine Providence : d'autant plus que, quant à la grâce, par laquelle seule nous pouvons acquérir la vie éternelle, il est hors de doute que Dieu nous la dispense plus ou moins abondamment d'une manière tout à fait gratuite et sans regarder nos mérites. Ainsi, pour nous sauver, il nous sera toujours nécessaire de nous jeter dans les bras de la divine miséricorde, afin qu'elle nous aide par son secours à gagner le port du salut, sans jamais cesser de nous appuyer sur les promesses infailibles que le Seigneur nous a faites d'exaucer et de sauver ceux qui le prient.

(1) *Adv. Marc. l. 4.* (2) *De Deo. l. 10. c. 5. n. 5.* (3) *Rom. 11. 44.*

3<sup>o</sup> Autres textes de l'Écriture.

Revenons maintenant à la question qui nous occupe, et voyons les autres textes de l'Écriture qui établissent cette vérité, que Dieu veut réellement le salut de tous les hommes.

Écoutons d'abord ce qu'il nous déclare par la bouche du prophète Ézéchiël : *Vivo ego, dicit Dominus Deus : nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat* :<sup>1</sup> Je le jure par moi-même, dit le Seigneur : je ne veux point la mort de l'impie ; ce que je veux, c'est que l'impie se convertisse, qu'il quitte sa voie, et qu'il vive. — Le Seigneur dit donc, non-seulement qu'il ne veut point la mort, mais qu'il veut la vie du pécheur ; et il le jure, selon la remarque de Tertullien, pour nous déterminer plus facilement à le croire : *Jurans etiam, « Vivo » dicens, cupit credi sibi*.<sup>2</sup>

S'il nous punit, dit David, c'est parce que nos péchés provoquent sa colère ; mais dans son cœur, il veut toujours notre vie, et non pas notre mort : *Quoniam ira in indignatione ejus, et vita in voluntate ejus*.<sup>3</sup> Qu'est-ce que cela signifie, s'écrie Saint Basile en expliquant ce texte, sinon que le Seigneur veut que tous les hommes participent à la vie éternelle ? *Quid ergo dicit ? nimirum quod vult Deus omnes vitæ fieri participes*. — Notre Dieu, ajoute le Roi-Prophète, est le Dieu qui sauve et délivre de la mort : *Deus noster, Deus salvos faciendi ; et Domini Domini exitus mortis*.<sup>4</sup> C'est-à-dire, suivant le commentateur de Bellarmin, que le propre, la nature de Dieu, est de nous préserver tous de la mort et de nous conduire au

(1) Ez. 33. 11.

(3) Ps. 29. 6.

(2) De Pœnit.

(4) Ps. 67. 21.

salut : *Hoc est illi proprium , hæc est ejus natura , Deus noster est Deus salvans , et Dei nostri sunt exitus mortis , id est , liberatio a morte.*

Le divin Sauveur lui-même s'exprime ainsi : Venez à moi , vous tous qui souffrez et qui êtes chargés , et je vous soulagerai : *Venite ad me omnes , qui laboratis et onerati estis , et ego reficiam vos.*<sup>1</sup> S'il nous appelle tous au salut , il a donc vraiment la volonté de nous sauver tous. Et c'est en effet ce qu'atteste Saint Pierre : *Nolens aliquos perire , sed omnes ad pœnitentiam reverti :*<sup>2</sup> Dieu ne veut , dit-il , la perte d'aucun , mais il veut que tous fassent pénitence , et , par ce moyen , parviennent au salut.

Voici encore d'autres témoignages des Livres Saints , qui confirment cette doctrine de la manière la plus touchante : *Ecce sto ad ostium et pulso : si quis audierit vocem meam , et aperuerit mihi januam , intrabo ad illum , et cœnabo cum illo , et ipse mecum :*<sup>3</sup> Je me tiens constamment à la porte de vos cœurs , et je frappe , dit le Seigneur : si quelqu'un entend ma voix et vient m'ouvrir , j'entrerai chez lui , et je souperai avec lui , et lui avec moi. *Et quare moriemini , domus Israel ? Quia nolo mortem morientis , dicit Dominus Deus , revertimini et vivite :*<sup>4</sup> Pourquoi donc , vous qui êtes mes enfants , pourquoi voulez-vous périr ? je ne veux point votre mort ; revenez à moi et vivez. *Quid debui ultra facere vineæ meæ , et non feci ei ?*<sup>5</sup> Qu'ai-je dû faire de plus pour vous que je n'aie point fait ? *Quoties volui congregare filios tuos , quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas , et noluisti !*<sup>6</sup> Que de fois n'ai-je pas voulu vous réunir sous les ailes de ma miséricorde , comme une poule rassemble ses petits

(1) *Matth. 11. 28.*(2) *II. Pet. 3. 9.*(3) *Apoc. 3. 20.*(4) *Ez. 18. 31.*(5) *Is. 5. 4.*(6) *Matth. 23. 37.*



pour les protéger et les sauver, et vous m'avez tourné le dos! — Comment le Seigneur pourrait-il dire qu'il frappe continuellement au cœur des pécheurs, nous exhorter si vivement à aller nous jeter dans ses bras, nous adresser de tendres reproches en nous demandant ce qu'il aurait dû faire de plus pour notre salut, assurer qu'il a pour nous une sollicitude maternelle, s'il n'avait pas une vraie volonté de nous sauver tous?

Saint Luc rapporte que Jésus-Christ, se rendant un jour à Jérusalem, leva les yeux sur cette ville coupable, et, considérant la perte de ses habitants à cause de leurs péchés, se mit à verser des larmes de compassion : *Videns civitatem, flevit super illam.*<sup>1</sup> Pourquoi, demande Théophylacte avec Saint Jean Chrysostôme, pourquoi le Sauveur pleura-t-il alors en voyant le malheur qui menaçait les Hébreux, sinon parce qu'il désirait sincèrement leur salut?

Comment, enfin, après tant de témoignages par lesquels le Seigneur nous manifeste la volonté qu'il a de nous voir tous sauvés, comment peut-on dire que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes? Si, conclut le père Petau, toutes ces sentences de l'Écriture, si claires et tant de fois répétées, avec larmes, avec serment, de la part de Dieu, peuvent être interprétées dans un sens contraire, qu'y aura-t-il d'assez nettement défini dans les choses de la foi pour être à l'abri de la chicane? *Quod si ista Scripturæ loca, quibus hanc suam voluntatem et affectum tam illustribus ac tam sæpe repetitis sententiis, imo lacrymis ac jurejurando, testatus est Deus, calumniari licet et in contrarium detorquere sensum, ut, præter paucos, genus hominum omne perdere statuerit, nec eorum servandorum*

(1) *Luc. 19. 41.*

*voluntatem habuerit, quid est adeo disertum in fidei decretis quod simili ab injuria et cavillatione tutum esse possit?*<sup>1</sup>

Ainsi s'exprime cet auteur célèbre; et le cardinal Sfondrati ajoute que, ceux qui pensent autrement, semblent faire du vrai Dieu un être fictif, comme sont les rois de théâtre : *Plane qui aliter sentiunt, nescio an ex Deo, vero deum scenicum faciant, quales sunt qui reges in theatro se fingunt, cum tamen nihil minus quam reges sint.*<sup>2</sup>

4<sup>o</sup> Sentiment unanime des Saints Pères.

Cette vérité, que Dieu veut le salut de tous les hommes, est encore confirmée par le sentiment commun des Saints Pères. On ne doute pas que tous les Pères grecs n'aient été unanimes sur ce point; tels sont Saint Justin, Saint Basile, Saint Grégoire de Nazianze, Saint Cyrille, Saint Méthode, Saint Jean Chrysostôme, tous cités par le père Petau. Mais voyons ce qu'en disent les Pères de l'Eglise latine.

D'après Saint Jérôme, comme on ne peut être sauvé malgré soi, Dieu veut que nous voulions le bien pour accomplir le dessein de miséricorde qu'il a sur nous : *Vult (Deus) salvari omnes; sed quia nullus absque propria voluntate salvatur, vult nos bonum velle, ut, cum voluerimus, velit in nobis et ipse suum implere consilium.*<sup>3</sup> Le Seigneur veut donc sauver tous ceux qui le désirent, et il les appelle tous au salut, prêt à récompenser leur bonne volonté; mais il en est qui refusent de croire : *Voluit itaque Deus salvare cupientes et provocavit ad salutem, ut voluntas haberet præmium; sed illi credere noluerunt.*<sup>4</sup>

(1) Lib. 10. c. 13. n. 3.

(3) In Eph. 1.

2) Nodus præd. p. 1. § 1.

4) In Is. 65.

Saint Hilaire assure que Dieu veut le salut, non-seulement de ceux qui doivent être du nombre des justes, mais encore de tous les hommes sans aucune exception : *Ut omnes homines Deus salvos ferri velit, et non eos tantum qui ad sanctorum numerum pertinebunt, sed omnes omnino, ut nullus habeatur exceptus.*<sup>1</sup>

Auteur de tout le genre humain, le Seigneur veut, autant qu'il dépend de lui, que tout homme soit sauvé, dit Saint Paulin : *Omnibus dicit Christus : « Venite ad me, etc. ; » omnem enim, quantum in ipso est, hominem salvum fieri vult qui fecit omnes.*<sup>2</sup>

Il n'y a donc pas d'exclusion pour les impies, conclut Saint Ambroise, pas même pour le traître Judas : *Etiam circa impios ostendere suam debuit voluntatem; et ideo nec proditorem debuit præterire, ut adverterent omnes quod in electione etiam proditoris sui servandorum omnium insigne prætendit.... Et quod in Deo fuit, ostendit omnibus quod omnes voluit liberare.*<sup>3</sup>

L'auteur de l'ouvrage intitulé : Commentaire de Saint Ambroise, — que l'on attribue au diacre Hilaire, comme le rapporte le père Petau; cet auteur, dis-je, en expliquant le texte de Saint Paul : *Qui omnes homines vult salvos ferri*, fait la question suivante : Puisque Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'il est tout-puissant, pourquoi en est-il tant qui ne se sauvent pas ? — et il répond : *Vult illos salvari, si et ipsi velint; nam utique qui legem dedit, nullum excipit a salute.... Hæc medicina non profuit invitis* : c'est-à-dire que le Seigneur n'a exclu personne de la gloire, et qu'il donne à tous la grâce nécessaire pour se sauver, mais à la condition qu'on veuille y correspondre ; car la grâce ne profite pas à ceux

1) *Ep. ad Aug.*    2) *Ep. 24. ad Sever.*    3) *De Parad. c. 8.*

qui s'y refusent. Saint Jean Chrysostôme et Saint Augustin font à cette objection une réponse semblable ; ils disent que Dieu ne force point la volonté de l'homme , qu'il lui laisse toujours son libre arbitre : *Cur igitur non omnes salvi fiunt , si vult Deus omnes salvos esse? Quoniam non omnium voluntas illius voluntatem sequitur ; porro ipse neminem cogit.*<sup>1</sup> — *Vult Deus omnes homines salvos fieri , non sic tamen ut eis adimat liberum arbitrium.*<sup>2</sup> Saint Augustin répète la même chose en plusieurs endroits que nous verrons ci-après.

---

## § II.

JÉSUS-CHRIST EST MORT POUR SAUVER TOUS LES HOMMES.

Que le Fils de Dieu ait sacrifié sa vie pour tous les hommes en général et pour chacun d'eux en particulier, c'est aussi une vérité clairement démontrée par les Ecritures et par l'enseignement des Saints Pères, outre ce qu'on a déjà vu en passant dans le paragraphe qui précède.

Grande fut sans doute la ruine causée par le péché d'Adam à tout le genre humain, mais Jésus-Christ l'a réparée complètement par le bienfait de la rédemption. C'est pourquoi le Concile de Trente déclare que le baptême rend les âmes pures et sans tache, et que la concupiscence qui reste en elles, ne subsiste pas pour leur nuire, mais pour leur faire mériter une plus riche couronne en y résistant : *In renatis enim nihil odit Deus... : innocentes , immaculati , puri , innoxii ac Deo dilecti effecti sunt , etc. Manere autem in baptizatis concupiscentiam vel fomitem,*

(1) *De mut. nom. hom. 3. E. B.*

(2) *De Spir. et Litt. c. 55.*

*hæc sancta Synodus fatetur et sentit : quæ cum ad agonem relicta sit, nocere non consentientibus... non valet ; quinimo, qui legitime certaverit, coronabitur.*<sup>1</sup> On peut même dire avec Saint Léon : *Ampliora adepti (sumus) per Christi gratiam, quam per diaboli amiseramus invidiam :*<sup>2</sup> Nous avons plus gagné par la mort de Jésus-Christ que nous n'avions perdu par le péché d'Adam. — C'est en effet ce que fait entendre l'Apôtre, lorsqu'il dit que, où le péché avait abondé, il y a eu surabondance de grâce : *Non sicut delictum, ita et donum... Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia.*<sup>3</sup> C'est aussi ce que notre Sauveur a déclaré lui-même en ces termes : *Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant :*<sup>4</sup> Je suis venu apporter la vie, et une vie plus abondante. — C'est enfin ce que prédisaient David et Isaïe, lorsqu'ils annonçaient, de la part du Seigneur, une rédemption abondante : *Et copiosa apud eum redemptio.*<sup>5</sup> — *Suscepit (Jerusalem) de manu Domini duplicia pro omnibus peccatis suis.*<sup>6</sup> Cornelius A-Lapide, expliquant ces dernières paroles, dit que l'Eglise, au lieu des peines que les hommes méritaient pour leurs iniquités, a reçu de Dieu par Jésus-Christ une abondance de biens : *Deus ita dimisit Ecclesiæ iniquitates per Christum, ut duplicia, id est, multiplicia bona suscepit pro pœnis peccatorum quas merebatur.*

Mais voyons comment les divines Ecritures et les Saints Pères nous assurent, ainsi que nous l'avons dit, que notre Sauveur est mort pour tous les hommes, et qu'il a offert pour chacun d'eux à son Père éternel le prix de la rédemption.

(1) *Sess. 5. De pecc. or. n. 5.* (2) *De Asc. s. 1.* (3) *Rom. 5. 15-20.*  
 (4) *Jo. 10. 10.* (5) *Ps. 129. 7.* (6) *Is. 40. 2.*

1<sup>o</sup> Témoignages de l'Écriture.

*Venit Filius hominis salvare quod perierat* :<sup>1</sup> Le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu.

*Qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus* :<sup>2</sup> Il s'est livré lui-même pour la rédemption de tous.

*Pro omnibus mortuus est Christus, ut et qui vivunt non jam sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est* :<sup>3</sup> Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour eux.

*In hoc enim laboramus et maledicimur, quia speramus in Deum vivum, qui est Salvator omnium hominum, maxime fidelium* :<sup>4</sup> Car. ce qui nous porte à souffrir tous les maux et toutes les malédictions dont on nous charge, c'est que nous espérons au Dieu vivant qui est le Sauveur de tous les hommes, et principalement des fidèles.

*Et ipse est propitiatio pro peccatis nostris; non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi* :<sup>5</sup> Il est la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde.

*Charitas enim Christi urget nos: æstimantes hoc, quoniam si unus mortuus est, ergo omnes mortui sunt* :<sup>6</sup> Ainsi l'amour de Jésus-Christ nous presse, quand nous considérons que, si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts. — Je m'arrête seulement à ce dernier passage, et je demande : De ce que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, comment Saint Paul pourrait-il conclure que tous sont morts, s'il n'avait pas la certitude que Jésus-

1 Matth. 18. 11.

2 I. Tim. 2. 6.

3 II. Cor. 5. 15.

4 I. Tim. 4. 10.

5 I. Jo. 2. 2.

6 II. Cor. 5. 14.



Christ est vraiment mort pour tous ; vu surtout que l'Apôtre déduit de cette vérité même l'obligation où nous sommes d'aimer notre divin Rédempteur ?

Mais la plus grande preuve du désir et de la volonté que le Seigneur a de sauver tous les hommes , se trouve dans cet autre texte du même Apôtre : *Qui etiam proprio Filio suo non pepercit , sed pro nobis omnibus tradidit illum* :<sup>1</sup> Dieu n'a pas épargné son propre Fils , il l'a livré à la mort pour nous tous. — Et les paroles qui suivent sont encore plus fortes : *Quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ?* Comment avec lui ne nous a-t-il pas aussi donné toutes choses ? — Si Dieu nous a tout donné , pouvons-nous craindre qu'il ne nous ait refusé l'élection à la gloire , supposé toutefois la condition d'y correspondre de notre côté ? Et s'il a sacrifié son propre Fils pour notre salut , dit le savant cardinal Sfondrati , comment nous refuserait-il la grâce nécessaire pour nous sauver ? Il ne peut retenir le moins , après avoir accordé le plus : *Hic diserte nos instruit (Apostolus) , Deum nos certos facere , non negaturum minus qui dedit majus , non negaturum gratiam ad salvandum qui dedit Filium ut salvaremur*.<sup>2</sup> Et en vérité , comment Saint Paul eût-il pu dire que Dieu , en nous donnant son divin Fils , nous a tout donné , s'il avait cru que le Seigneur a exclu un grand nombre d'hommes de la gloire , qui est l'unique bien , l'unique fin pour laquelle il nous a créés ? Il leur aurait donc donné tout , à ce grand nombre , et il leur aurait refusé la meilleure chose , la félicité éternelle , sans laquelle , puisqu'il n'y a point de milieu , ils ne pourraient qu'être éternellement malheureux ! Telle est la conséquence à laquelle il faudrait arriver , à moins qu'on ne voulût

(1) Rom. 8. 32.

(2) *Nod. præd. p. 1. § 2. n. 1.*

admettre quelque chose de plus absurde encore, ainsi que l'observe avec raison un autre auteur : c'est que Dieu eût donné à tous les hommes la grâce de parvenir au séjour de la gloire, mais qu'à beaucoup d'entre eux il en eût d'avance refusé l'entrée ; il leur eût donné le moyen et refusé la fin ! <sup>1</sup>

## 2° Doctrine des Saints Pères.

Du reste, tous les Saints Pères s'accordent à dire que Jésus-Christ est mort pour procurer à tous les hommes le salut éternel.

Saint Jérôme assure que le Fils de Dieu seul a pu être offert en sacrifice pour effacer les péchés de tout le genre humain, et qu'ainsi il est mort pour nous rendre la vie à tous : *Pro omnibus mortuus est Christus ; solus inventus est qui, pro omnibus qui erant in peccatis mortui, offerretur.*<sup>2</sup>

Selon Saint Ambroise, le Sauveur est venu au monde pour guérir nos plaies, et il nous offre à tous son remède salutaire ; mais il ne force personne à en user : *Venit ut vulnera nostra curaret ; sed quia non omnes medicinam expetunt..., ideo volentes curat, non adstringit invitos.*<sup>3</sup> Il répète la même chose dans un autre endroit, et il ajoute que, s'il en est qui périssent, ils doivent s'imputer leur mort à eux-mêmes, à leur mauvaise volonté ; car le Seigneur a voulu les sauver ; sa miséricorde s'étend à tout le monde sans exception : *Omnibus opem sanitatis detulit, ut quicumque perierit, mortis suæ causas sibi adscribat, qui curari noluit, cum remedium haberet. Christi autem manifesta in omnes prædicetur misericordia, « Qui omnes homines vult salvos fieri. »*<sup>4</sup> Dans un

(1) Voir la page 124.

(3) *In Ps. 72.*

(2) *In II. Cor. 5.*

(4) *De Abel. l. 2. c. 5.*

troisième passage, le même Père s'exprime d'une manière encore plus explicite : Le testament de Jésus-Christ, dit-il, n'est pas fait pour un seul, ni pour un petit nombre, mais pour tous en général et pour chacun de nous en particulier ; nous sommes tous établis ses héritiers : *Non ad unum quidem, non ad paucos, sed ad omnes testamentum suum scripsit Jesus ; omnes scripti heredes sumus ; testamentum commune est et jus omnium ; hereditas universorum et soliditas singulorum.*<sup>1</sup> Remarquons ces paroles : *Omnes scripti heredes sumus* ; elles signifient que le divin Rédempteur nous a donné à tous le droit de prétendre à son héritage céleste.

Si nous consultons Saint Léon, il nous répondra que, comme il n'en est aucun qui soit exempt du péché, il n'en est aucun qui ne participe à la rédemption : *Sicut Christus nullum a reatu liberum reperit, ita liberandis omnibus venit.*<sup>2</sup>

Mais écoutons Saint Augustin. Sur cette parole du Sauveur à Nicodème : *Non enim misit Deus Filium suum in mundum ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum* :<sup>3</sup> Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui ; — ce grand Docteur fait la réflexion suivante : *Ergo, quantum in medico est, sanare venit ægrotum* :<sup>4</sup> Le Seigneur veut donc efficacement, autant qu'il dépend de lui : *Quantum in medico est*, la guérison, le salut de tous les hommes ; — mais, ajoute-t-il ailleurs, Jésus-Christ ne peut guérir et sauver que celui qui y consent, et nullement ceux qui résistent : *Sanat omnino ille quemlibet languidum, sed non sanat invitum.*<sup>5</sup> Par cette expression :

(1) *In Ps. 118. s. 14.* (2) *In Nat. Dom. s. 1.* (3) *Jo. 3. 17.*

(4) *In Jo. tr. 12.* (5) *In Ps. 102.*

*Sanat*, Saint Augustin montre qu'il parle des pécheurs, qui sont malades et incapables d'arriver au salut par leurs propres forces ; en ajoutant : *Omnino*, il fait voir que rien ne manque du côté de Dieu , pour que les pécheurs soient ENTièrement GUÉRIS et sauvés. — Eh ! s'écrie-t-il ensuite, qu'y a-t-il de plus heureux pour nous que de pouvoir, selon notre volonté , obtenir la vie et même la santé que nous désirons ? *Quid autem te beatius, quam ut, tanquam in manu tua vitam, sic habeas in voluntate sanitatem tuam ?* Le Saint déclare par ces derniers mots que Dieu, de son côté, a vraiment la volonté de nous voir tous sauvés ; autrement, il ne serait pas en notre pouvoir d'obtenir la santé et la vie éternelle. — Dans un autre endroit, le Saint Docteur dit que Dieu ne veut pas voir périr ceux qu'il a rachetés à si grands frais ; que s'il les a rachetés, ce n'est pas pour les perdre , mais pour les sauver : *Qui nos tanto pretio redemit, non vult perire quos emit ; non emit quos perdat, sed emit quos vivificet.*<sup>1</sup> Le Seigneur nous a donc tous rachetés pour nous sauver tous. — Saint Augustin termine en exhortant tous les hommes, si faibles qu'ils soient , à espérer la béatitude éternelle, Jésus-Christ ayant fait plus qu'il n'avait promis, puisque , non content de nous faire vivre avec lui , il est mort pour nous ! *Erigat se humana fragilitas ; non dicat : Non ero (beatus)... Plus est quod (Christus) fecit quam quod promisit : quid fecit ? mortuus est pro te ; quid promisit ? ut vivas cum illo.*<sup>2</sup>

Quelques-uns ont osé prétendre que Jésus-Christ a offert son sang pour tous les hommes. afin de leur obtenir la grâce, mais non le salut. — L'auteur de la Théologie à l'usage du Séminaire de Périgueux s'indigne d'entendre

(1) *Serm. 22. E. B.*

(2) *In Ps. 148.*

avancer une pareille opinion : Quoi! s'écrie-t-il, la Sagesse divine aurait-elle donc voulu le moyen sans vouloir la fin du salut? *O contentiosam nugacitatem! Quomodo Dei sapientia medium voluit et non finem salutis?*<sup>1</sup> Et Saint Augustin, s'adressant aux Juifs, leur demande s'ils ne reconnaissent pas que le côté sacré du Sauveur a été ouvert et par eux et pour eux : *Agnoscitis latus quod pupugistis, quoniam et per vos et propter vos apertum est?*<sup>2</sup> Si Jésus-Christ n'avait pas réellement donné son sang pour tous les hommes, les Juifs auraient pu répondre qu'ils ont, à la vérité, ouvert le côté de Notre-Seigneur, mais qu'il n'a pas été ouvert pour eux.

Saint Thomas ne doute pas non plus que le divin Rédempteur ne soit mort pour tous les hommes, et il en infère que Dieu veut les sauver tous : *Christus Jesus est Mediator Dei et hominum, non quorundam, sed inter Deum et omnes homines; et hoc non fuisset, nisi vellet omnes salvare.*<sup>3</sup> Cette doctrine est encore confirmée, ainsi que nous l'avons dit plus haut, par la condamnation de la cinquième proposition de Jansenius : *Semipelagianum est dicere Christum pro omnibus hominibus mortuum esse et sanguinem fudisse.* Le sens de cette proposition, d'après le contexte des autres propositions condamnées et d'après les principes de Jansenius, est celui-ci : Jésus-Christ n'est pas mort pour nous mériter à tous la grâce suffisante au salut, mais seulement pour la mériter aux prédestinés ; — ce que du reste Jansenius exprime lui-même ouvertement dans ce passage : *Nulla modo principis ejus (Augustini) consentaneum est, ut Christus Dominus, vel pro infidelium in infidelitate morientium,*

(1) *Lib. 5. c. 5. q. 4.*(2) *De Symb. ad cat. l. 2. c. 8.*(3) *In I. Tim. 2. lect. 1.*

*vel pro justorum non perseverantium æterna salute, mortuus esse et sanguinem fudisse sentiatur.*<sup>1</sup> Le sens contraire, et conséquemment catholique, est donc celui : Il n'est point sémi-pélagien, mais il est juste de dire que Jésus-Christ est mort pour mériter, non-seulement aux prédestinés, mais à tous les hommes, même aux réprouvés, les grâces nécessaires pour parvenir, selon l'ordre actuel de la Providence, au salut éternel.

Enfin, cette vérité, que Dieu, de son côté, veut véritablement le salut de tous les hommes, et que Jésus-Christ est mort pour les sauver tous, nous est encore démontrée par le précepte de l'Espérance que le Seigneur nous impose à tous. La raison en est évidente : Saint Paul dit que l'espérance chrétienne est pour notre âme comme une ancre ferme et assurée : *Confugimus ad tenendam propositam spem, quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam.*<sup>2</sup> Or, où trouverions-nous cette ancre ferme et assurée de l'espérance, si ce n'est dans la certitude que Dieu veut le salut de tous les hommes? ainsi raisonne la Théologie de Périgueux : *Qua fiducia divinam misericordiam sperare poterunt scelerati homines, si certum non sit quod Deus salutem eorum velit? Qua fiducia Christi mortem Deo offerre poterunt ut indulgentiam consequantur, si incertum est an pro ipsis oblata sit?*<sup>3</sup> Et selon le cardinal Sfondrati, si Dieu avait appelé les uns à la vie éternelle, et en avait exclu les autres, nous aurions plutôt raison de désespérer que d'espérer, en voyant qu'il y a moins d'élus que de réprouvés : *Nemo firmiter sperare posset, dum ei plura desperandi quam sperandi fundamenta suppetunt; nam plures sunt relictæ quam electi.*<sup>4</sup> Et si

(1) *De Grat. Chr. c. 20.*(2) *Heb. 6. 18.*(3) *Lib. 3. c. 3. q. 4.*(4) *Nod. præd. p. 1. § 1.*



Jésus-Christ n'était point mort pour le salut de tous les hommes, comment pourrions-nous avoir un motif certain d'espérer le salut par les mérites de Jésus-Christ, sans une révélation spéciale? Cependant Saint Augustin ne doute pas que nous n'ayons ce motif certain : *Omnis namque spes et totius fidei certitudo mihi est in pretioso sanguine Christi, qui effusus est propter nos et propter nostram salutem.*<sup>1</sup> Ce Saint Docteur mettait donc toute son espérance dans le sang de Jésus-Christ, parce que la foi lui donnait l'assurance que ce divin Sauveur est mort pour tous. — Mais nous aurons lieu d'examiner plus à fond cette raison tirée de l'espérance, dans le Chapitre quatrième, lorsque nous parlerons du point principal, savoir, que la grâce de la prière est donnée à tous les hommes.

---

### § III.

#### DES ENFANTS MORTS SANS LE BAPTÊME.

Il reste à répondre à l'objection qui est faite au sujet des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême et avant l'usage de raison. — Si Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, dit-on, comment ces enfants périssent-ils sans qu'il y ait de leur faute, vu qu'ils sont privés de tout secours divin pour arriver au salut? — Il y a deux réponses, l'une meilleure que l'autre; je les donnerai en peu de mots.

On répond premièrement que Dieu, voulant d'une volonté antécédente le salut de tous les hommes, a donné

(1) *Medit. c. 14.*

les moyens universels pour qu'ils soient tous sauvés ; mais ces moyens n'ont pas toujours leur effet, soit à cause de la volonté de ceux qui refusent de les employer, soit parce que d'autres ne peuvent pas en profiter par suite des causes secondes, telles que la mort naturelle des enfants, causes dont Dieu n'est pas tenu d'arrêter le cours, ayant disposé toutes choses selon les justes desseins de sa providence générale. Cette explication est puisée dans ce que dit Saint Thomas sur l'ordre de la divine Providence.<sup>1</sup> Jésus-Christ a offert ses mérites pour tous les hommes, et c'est pour tous les hommes qu'il a institué le sacrement de baptême. L'application de ce divin remède aux enfants qui meurent avant l'usage de raison, n'est point empêchée par une volonté directe de Dieu, mais par une volonté purement permissive : ordonnateur suprême de tout l'univers, Dieu ne doit point troubler l'ordre général pour pourvoir à des cas particuliers.

La seconde réponse consiste à dire, qu'il y a une différence entre périr et n'être point bienheureux ; car, la béatitude éternelle étant un don tout gratuit, la privation de cette faveur n'a point le caractère d'une peine. Nous regardons comme très-juste le sentiment de Saint Thomas, d'après lequel les enfants qui meurent avant l'usage de raison ne sont sujets ni à la peine du sens ni à celle du dam : la première, dit le Saint Docteur, répond à l'acte coupable de celui qui quitte Dieu pour la créature ; mais dans le péché originel, il n'y a point d'acte ou de faute propre qui mérite la peine du sens : *Pœna sensus respondet conversioni ad creaturam, et in peccato originali non est conversio ad creaturam ; et ideo peccato originali non debetur pœna sensus.*<sup>2</sup> Les adversaires opposent à ce sen-

(1) P. t. q. 22. a. 2.

(2) De Mal. q. 5. a. 2.

timent l'opinion de Saint Augustin , qui donne à entendre quelque part que les enfants sont condamnés même à la peine du sens. Mais ailleurs le Saint déclare qu'il se trouvait sur ce point dans une grande incertitude : *Cum ad pœnas ventum est parvulorum , magnis , mihi crede , coarctor angustiis , nec quid respondeam prorsus invenio.*<sup>1</sup> Dans un autre endroit, il avoue qu'on peut dire que ces enfants ne reçoivent ni récompense ni peine : *Non enim metuendum est ne vita esse potuerit media quædam inter recte factum atque peccatum , et sententia judicis media esse non possit inter præmium et supplicium.*<sup>2</sup> Aussi Saint Grégoire de Nazianze ne craint nullement d'affirmer que c'est là ce qu'on doit attendre du Juste Juge : *Parvuli nec cœlesti gloria nec suppliciiis a Justo Judice afficientur.*<sup>3</sup> Et Saint Grégoire de Nysse pense de même : *Immatura mors infantium demonstrat neque in doloribus et mœstitia futuros eos qui sic vivere desierunt.*<sup>4</sup>

Quant à la peine du dam, il est vrai que les enfants morts sans le baptême ne jouissent pas de la gloire ; mais le Docteur Angélique, qui a le mieux approfondi cette matière, observe<sup>5</sup> que l'on n'est pas affligé de la privation d'un bien dont on n'est pas capable : ainsi, comme un homme ne souffre pas de ce qu'il ne peut voler dans les airs ; ou une personne privée, de ce qu'elle n'exerce point l'autorité souveraine ; de même, ces enfants ne souffrent pas de ce qu'ils sont privés de la gloire, bien dont ils n'ont jamais été capables, puisqu'ils n'ont jamais pu y prétendre ni par leur nature ni par leurs propres mérites. Saint Thomas donne encore ailleurs<sup>6</sup> une autre raison, en disant que la connaissance surnaturelle de la gloire ne

(1) *Epist. 166. E. B.*(2) *De Lib. Arb. l. 3. c. 25.*(3) *Serm. in S. Lav.*(4) *De Infant. etc.*(5) *In 2. Sent. d. 33. q. 2. a. 2.*(6) *De Mal. q. 5. a. 5.*

s'acquiert qu'au moyen de la foi actuelle, qui surpasse toute connaissance naturelle; d'où il suit que les enfants ne peuvent ressentir aucune peine de la privation de la gloire, n'en ayant jamais eu aucune connaissance surnaturelle. Il ajoute enfin que ces innocentes créatures, non-seulement ne seront point affligées d'être privées de la béatitude éternelle, mais auront la jouissance de leurs biens naturels, et jouiront même en quelque sorte de Dieu, autant que le permettent la connaissance et l'amour naturels : *Imo magis gaudebunt de hoc quod participabunt multum de divina bonitate et perfectionibus naturalibus.* Quoique séparées de Dieu quant à la jouissance de sa gloire, elles lui seront néanmoins unies par la participation aux biens naturels : *Deo conjunguntur per participationem naturalium bonorum, et ita etiam de ipso gaudere poterunt naturali cognitione et dilectione.*<sup>1</sup>



(1) *In 2. Sent. d. 35. q. 2. a. 2.*

---

---

## CHAPITRE II.

DIEU DONNE LES GRACES NÉCESSAIRES A TOUS  
LES HOMMES, AUX JUSTES POUR OBSERVER LES  
COMMANDEMENTS, ET AUX PÉCHEURS POUR SE  
CONVERTIR.

—•—

### § I.

#### PREUVES.

Si donc Dieu veut le salut de tous les hommes , il doit leur donner à tous la grâce et les moyens nécessaires pour se sauver , comme l'enseigne Saint Thomas : *Antecedentis voluntatis , qua Deus vult omnium salutem , effectus est ipse ordo naturæ in finem salutis , et promoventia in finem omnibus communiter proposita , tam naturalia quam gratuita.*<sup>1</sup> Sans cela , on ne pourrait pas dire que Dieu a une vraie volonté de sauver tous les hommes. Il est hors de doute , malgré les blasphèmes de Luther et de Calvin , que Dieu n'impose pas une loi dont l'observation soit impossible. D'un autre côté , il n'est pas moins certain que , sans l'aide de la grâce , il nous est impossible d'observer la loi divine , comme Innocent I<sup>er</sup> l'a déclaré contre les pélagiens : *Necesse est ut , quo (Deo) auxiliante vincimus , eo non adjuvante vincamur.*<sup>2</sup> Décla-

(1) *In 1. Sent. d. 46. q. 1. a. 1.* (2) *Rescr. ad conc. Carthag.*

ration réitérée par Célestin I<sup>er</sup>.<sup>1</sup> Il faut donc que le Seigneur nous donne à tous, soit immédiatement, soit médiatement par le moyen de la prière, la grâce nécessaire pour accomplir ses commandements, ainsi que le Concile de Trente l'a défini en termes très-clairs : *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet, et facere quod possis, et petere quod non possis; et adjuvat ut possis.*<sup>2</sup> Autrement, si Dieu nous refusait la grâce prochaine, et même la grâce éloignée, indispensable pour l'observation de la loi, ou la loi serait inutile, ou le péché serait nécessaire; et si le péché était nécessaire, il cesserait d'être péché, comme nous le démontrerons au long ci-après, § II.

1<sup>o</sup> Doctrine des Pères de l'Eglise grecque.

Voici d'abord le sentiment commun des Pères grecs sur la question qui fait l'objet de ce Chapitre :

Comment, dit Saint Cyrille d'Alexandrie, le pécheur qui s'est spontanément abandonné au mal, après avoir reçu les secours de la grâce aussi bien que ceux qui ont été fidèles, comment peut-il se plaindre de Jésus-Christ, qui a fait ce qui dépend de lui pour le préserver du péché? *Quod si (quis), perinde atque alii et ex æquo cum ipsis divinæ gratiæ opibus præditus, propria voluntate delapsus est, quomodo non eum servasse dicitur Christus, qui, quantum ad cavendi peccati auxilia concessa pertinet, hominem liberavit?*<sup>3</sup>

Saint Jean Chrysostôme demande pourquoi il y a des pécheurs qui sont réprouvés, tandis que d'autres obtiennent miséricorde : *Undenam alii vasa iræ, alii misericordiæ sunt?* et il répond que c'est l'effet de leur libre volonté, Dieu étant toujours également bon envers les uns et les

(1) *Ep ad Gall. a. 6.* (2) *Sess. 6. cap. 11.* (3) *In Jo. l. 11. c. 21.*



autres : *Ex libera sua utique voluntate ; nam Deus , cum sit valde bonus , in utrisque parem benignitatem ostendit.* Donnant ensuite pour exemple le roi Pharaon , dont , selon l'Écriture , le cœur s'est endurci , le Saint Docteur assure qu'il n'a pas eu moins de moyens de salut que ceux qui se sont sauvés : *Si salutem Pharaon non est adeptus , totum id illius voluntati tribuendum est , cum nihil minus quam qui salutem assecuti sunt concessum illi fuerit.*<sup>1</sup> Et ailleurs , sur la réponse du Sauveur aux fils de Zébédée : *Non est meum dare vobis , etc.*,<sup>2</sup> le même Père s'exprime ainsi : *Hoc illum (Christum) significare voluisse , non suum esse tantummodo dare , sed et certantium esse capere ; nam si istud ex se uno penderet , omnes utique salvi essent homines :*<sup>3</sup> Jésus-Christ fait entendre par là , dit-il , que , s'il lui appartient de donner , il appartient aux hommes de recevoir ; car , si leur salut ne dépendait que de lui , ils seraient tous sauvés.

En effet , ajoute Saint Isidore de Péluse , Dieu vient tellement au secours des pécheurs , qu'il leur ôte toute excuse : *Etenim serio et modis omnibus (Deus) vult eos adjuvare qui in vitio volutantur , ut omnem eis excusationem eripiat.*<sup>4</sup>

Et Saint Cyrille de Jérusalem : *Multas aeternae vitae januas (Dominus) aperuit , ut omnes , quantum in ipso est , absque impedimento illa potiri possint :*<sup>5</sup> Le Seigneur a ouvert la porte du ciel à tous les hommes , en sorte que , de son côté , rien n'empêche qu'ils y entrent tous.

Mais l'autorité de ces Pères n'est point reconnue par Jansenius , qui a la témérité de prétendre que les Pères

(1) *In Rom. hom. 16.*(2) *Math. 20. 25.*(3) *Hom. in loc. cit. cont. Anom.*(4) *Lib. 2. ep. 270.*(5) *Catech. 18.*

grecs n'ont parlé de la grâce que d'une manière très-imparfaite : *Nulli imperfectius de gratia quam Græci locuti sunt*. Quoi donc ! quand il s'agit de la grâce, serons-nous dispensés de suivre l'enseignement des Pères grecs, qui ont été nos premiers maîtres et les premières colonnes de l'Église ? Est-ce que la doctrine des grecs, particulièrement sur ce point si important, a été différente de celle de l'Église latine ? Mais il est certain, au contraire, que la vraie doctrine de la foi est passée de l'Église grecque à l'Église latine ; de sorte que, comme Saint Augustin l'a dit contre Julien, <sup>1</sup> qui voulait s'appuyer sur l'autorité des Pères grecs, on ne peut douter que la foi des latins ne soit la même que celle des grecs. Qu'est-ce donc que nous devrions suivre ? sans doute des erreurs condamnées comme hérétiques par l'Église, en un mot, la doctrine de Jansenius, qui a eu l'audace d'avancer que les justes eux-mêmes n'ont pas la grâce suffisante pour accomplir les commandements, et que l'homme mérite et démérite, quoiqu'il agisse par nécessité, toutes les fois qu'il n'est point contraint par la violence. Ces erreurs, et d'autres encore, naissent de son faux système de la délectation relativement victorieuse ; nous en parlerons au long, en le réfutant, dans le Chapitre troisième.

## 2<sup>o</sup> Doctrine des Pères de l'Église latine.

En attendant, puisque les Pères grecs ne peuvent satisfaire Jansenius, examinons ce que disent les Pères de l'Église latine. — Ceux-ci sont d'accord en tout avec les premiers.

Dieu, dit Saint Jérôme, en donnant à l'homme le libre

(1) *Lib. 1. c. 4.*

arbitre, ne lui refuse jamais la grâce dont il a besoin pour faire le bien : *Nihil boni operis (homo) agere potest absque eo, qui ita concessit liberum arbitrium, ut suam per singula opera gratiam non negaret.*<sup>1</sup> Il nous prévient même, ajoutent Saint Ambroise et Saint Léon, il frappe à la porte de nos cœurs ; et si sa grâce n'y entre pas toujours, c'est notre faute : *Qui enim venit et januam pulsat, vult semper intrare ; sed in nobis est quod non semper ingreditur.*<sup>2</sup> — *Iuste instat præcepto qui præcurrit auxilio.*<sup>3</sup>

Saint Hilaire et Innocent I<sup>er</sup> expriment la même chose en d'autres termes : *Nunc per unum in omnes donum vitæ justificationis gratia abundavit.*<sup>4</sup> — *Quotidiana præstat (homini) remedia, quibus nisi freti nitamur, nullatenus humanos vincere poterimus errores.*<sup>5</sup>

Écoutez en outre ce qu'enseigne Saint Augustin en deux endroits différents : *Non tibi deputatur ad culpam quod invitus ignoras, sed quod negligis quærere quod ignoras ; neque illud quod vulnerata membra non colligis, sed quod (Notez bien :) volentem sanare contemnis. Ista tua propria peccata sunt : nulli enim homini ablatum est scire utiliter quærere. — Quod ergo ignorat (anima) quid sibi agendum sit, ex eo est quod nondum accepit ; sed hoc quoque accipiet, si hoc quod accepit bene usa fuerit : (Notez :) accepit autem ut pie ac diligenter quærat, si volet.*<sup>6</sup> On voit que, d'après le Saint Docteur, chacun reçoit au moins la grâce éloignée, celle d'obtenir ce qui lui manque, et que, s'il en use comme il faut, il obtient ensuite la grâce prochaine qui le met à même d'opérer ce qui lui était impossible auparavant. Tout cela est fondé sur ce principe, que personne ne pèche dans ce qu'il ne

(1) *Ep. ad Cyprian. presb.*

(3) *De Pass. s. 16.*

(5) *Rescr. ad conc. Carthag.*

(2) *In Ps. 118. s. 12.*

(4) *In Ps. 59.*

(6) *De Lib. Arb. l. 5. c. 19-22.*

peut éviter. Ainsi, ajoute le même Père, si l'homme pèche en quelque chose, ce n'est qu'en tant qu'il peut l'éviter au moyen de la grâce du Seigneur, laquelle ne fait défaut à personne : *Quis peccat in eo quod nullo modo caveri potest ? peccatur autem ; caveri igitur potest*,<sup>1</sup> — *sed opitulante illo qui non potest falli*.<sup>2</sup> Raison évidente, qui prouve, comme nous le verrons encore mieux plus bas en parlant des pécheurs obstinés, que, si la grâce nécessaire pour observer les préceptes ne nous était point donnée, il n'existerait point de péché.

Saint Thomas nous assure de même, à différentes reprises, que le secours divin ne manque à aucun homme pour se sauver. En expliquant le texte de l'Apôtre : *Qui omnes homines vult salvos fieri* ;<sup>3</sup> il en tire cette conséquence, que, comme le soleil envoie sa lumière à tous les êtres, même à ceux qui ferment volontairement les yeux, Dieu, de son côté, communique également sa grâce à tous les hommes, pour les aider à observer la loi ; ce n'est qu'en refusant d'en profiter que les hommes se perdent : *Et ideo gratia nulli deest, sed omnibus, quantum in se est, se communicat, sicut nec sol deest oculis caecis*.<sup>4</sup> C'est le propre de la divine Providence, ajoute-t-il ailleurs, de fournir à chacun tout ce qui est nécessaire au salut ; mais l'homme, de son côté, peut s'y opposer : *Hoc ad divinam Providentiam pertinet, ut cuilibet provideat de necessariis ad salutem, dummodo ex parte ejus (hominis) non impediatur*.<sup>5</sup> Si donc il est vrai que le Seigneur donne à tous les hommes les secours nécessaires pour se sauver, et que, d'ailleurs on ne peut vaincre les tentations et observer la loi sans la grâce

1) *De Lib. Arb. l. 5. c. 18.*

2) *De Nat. et Gr. c. 67.*

3) *1. Tim. 2. 4.* 4) *In Heb. 12. lect. 5.* 5) *De Ver. q. 14. a. 11.*

actuelle , il s'ensuit rigoureusement que Dieu procure à tous la grâce actuelle nécessaire pour faire le bien, et cela immédiatement ou au moins médiatement , mais sans qu'on ait besoin d'une autre grâce pour mettre en pratique le moyen à employer , tel que serait la prière , afin d'obtenir la grâce actuelle prochaine. — Sur cette parole du Sauveur : Personne ne peut venir à moi, si mon Père, qui m'a envoyé , ne l'attire : *Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum* ; le Docteur Angélique dit encore que, si l'homme ne se porte pas vers Dieu, ce n'est pas faute d'être attiré , car Dieu l'attire autant qu'il est en lui ; l'obstacle se trouve dans la volonté de l'homme : *Si non elevatur (cor humanum), non est defectus ex parte trahentis, qui, quantum in se est, nulli deficit; sed est propter impedimentum ejus qui trahitur.*<sup>1</sup>

Jean Scot pense sur ce point comme Saint Thomas : *Vult (Deus) omnes homines salvare, quantum est ex parte sui et voluntate sua antecedente, pro quanto dedit eis dona communia sufficientia ad salutem.*<sup>2</sup> Et on lit pareillement dans les décisions du Concile de Cologne, en 1536 : *Quanquam nemo convertatur nisi tractus per Patrem, attamen nemo excusationem prætexat quod non trahatur; ille semper stat ante ostium pulsans per internum et externum verbum :*<sup>3</sup> Il est vrai que personne ne se convertit sans être attiré par le Père céleste ; mais aucun pécheur ne peut prétexter que cette grâce lui manque ; car le Seigneur frappe à la porte de son cœur et le sollicite sans cesse intérieurement et extérieurement.

(1) In Jo. 6. lect. 3. (2) In 1. Sent. d. 46. q. un. (3) P. 7. c. 52.

## 3° Témoignages des Livres Saints.

On voit déjà dans ce qui précède, qu'en parlant ainsi, les Saints Pères ne l'ont point fait au hasard, mais qu'ils se sont fondés sur les divines Ecritures. Le Seigneur, en effet, nous assure très-positivement en plusieurs endroits, qu'il ne laisse point de nous aider de sa grâce, si nous voulons en profiter, soit pour persévérer dans la justice, soit pour sortir du péché.

*Ecce sto ad ostium, et pulso: si quis... aperuerit mihi januam intrabo:*<sup>1</sup> Me voici à la porte, et je frappe: si quelqu'un m'ouvre, j'entrerai. — Bellarmin<sup>2</sup> fait sur ce texte une réflexion fort juste: Le Seigneur; dit-il, sachant bien que l'homme ne peut ouvrir sans le secours de sa grâce, ne frapperait pas à la porte de son cœur, s'il ne lui avait donné auparavant le moyen d'ouvrir quand il le veut. — Cela est conforme à ce qu'enseigne Saint Thomas en rappelant le même texte: *Deus voluntate sua liberalissima dat eam (gratiam) omni præparanti se.*<sup>3</sup> Et il ajoute ce que nous venons de rapporter un peu plus haut: *Et ideo gratia Dei nulli deest, etc. Hoc ad divinam Providentiam pertinet, etc.*<sup>4</sup> Ainsi, conclut Saint Ambroise, le Seigneur frappe à la porte parce qu'il désire réellement entrer; et s'il n'entre pas, ou si, une fois entré, il ne reste pas, c'est que nous l'empêchons d'entrer, ou que nous le faisons sortir: *Qui enim venit et januam pulsat, vult semper intrare; sed in nobis est quod non semper ingreditur, non semper manet.*<sup>5</sup>

*Quid est quod debui ultra facere vineæ meæ, et non feci ei? an quod expectavi ut faceret uvas, et fecit labruscas?*<sup>6</sup>

(1) *Apoc. 3. 20.*(3) *In Heb. 12. lect. 5.*(5) *In Ps. 118. s. 12.*(2) *De Gr. et Lib. Arb. l. 1. c. 11.*

(4) Page 136.

(6) *Is. 5. 4.*



Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne que je ne lui ai fait ? ai-je eu tort d'en espérer de bons fruits , et suis-je cause qu'elle en a produit de mauvais ? — Comment le Seigneur parlerait-il ainsi, dit encore Bellarmin, s'il ne nous donnait pas la faculté de faire le bien ? *Si non dedisset facultatem ad faciendas uvas , quorsum diceret Dominus : « Expectavi ? »* Si Dieu ne procurait pas à tous les hommes la grâce nécessaire pour se sauver , il n'aurait pas pu faire ces reproches aux Hébreux ; car ils auraient pu répondre qu'ils n'avaient pas produit le fruit que le Seigneur attendait d'eux , parce que les moyens leur avaient manqué. Citant ensuite ce passage où Jésus-Christ se plaint de ce que Jérusalem avait tant de fois refusé son salut : *Quoties volui congregare filios tuos... , et noluisti!*<sup>1</sup> le savant cardinal demande comment le Sauveur eût pu se plaindre de ce que les Enfants d'Israël ne voulaient pas venir à lui , s'il ne leur avait pas donné la grâce de le vouloir : *Quomodo voluit , ita ut queratur de nolentibus , si eos non iuvit ut possent velle ?*

*Suscepimus , Deus , misericordiam tuam in medio templi tui :*<sup>2</sup> Nous avons reçu , ô Dieu ! votre miséricorde au milieu de votre temple. — La miséricorde du Seigneur , remarque Saint Bernard , est au milieu du temple , offerte à tout le monde , sans acception de personnes ; elle ne manque qu'à celui qui la refuse : *In medio enim templi misericordia est , non in angulo aut diversorio , quia « Non est acceptio personarum apud Deum ; »*<sup>3</sup> *in communi posita est , offertur omnibus , et nemo illius expers , nisi qui renuit.*<sup>4</sup>

*An divitias bonitatis ejus... contemnis ? ignoras quo-*

(1) *Matth. 23. 37.*

(3) *Rom. 2. 11.*

(2) *Ps. 47. 10.*

(4) *In Purif. B. V. s. 1*

*niam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit ?*<sup>1</sup> Est-ce que vous méprisez les richesses de sa bonté ? Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence ? — Voici que le pécheur résiste par sa malice et refuse de se rendre ; il méprise la divine bonté qui l'appelle et ne cesse de l'exciter par sa grâce à se convertir. Dieu hait le péché , sans cesser cependant d'aimer l'âme coupable, tant qu'elle vit sur la terre , et de lui donner les secours nécessaires pour se sauver : *Parcis autem omnibus , quoniam tua sunt , Domine , qui amas animas.*<sup>2</sup> On voit par là , dit Bellarmin , que Dieu ne refuse point la grâce de surmonter les tentations , même aux pécheurs les plus obstinés et les plus aveuglés ; mais qu'il les assiste toujours , soit immédiatement , soit médiatement , comme par le moyen de la prière , de sorte qu'ils peuvent toujours obtenir des secours plus puissants , selon qu'ils en ont besoin pour triompher du péché : *Auxilium ad novum peccatum vitandum semper omnibus adest , vel immediate vel mediate , quo possint a Deo majora præsidia impetrare , quibus adjuti peccata vitabunt.*<sup>3</sup> Ajoutons encore l'assurance que le Seigneur nous donne avec serment , qu'il ne veut point la mort de l'impie , mais sa conversion et son salut : *Vivo ego , dicit Dominus Deus : nolo mortem impii , sed ut convertatur impius a via sua , et vivat.*<sup>4</sup> Assurance que Saint Pierre nous répète en d'autres termes : *Patienter agit propter vos , volens aliquos perire , sed omnes ad pœnitentiam reverti.*<sup>5</sup> Si donc Dieu veut que tous les pécheurs se convertissent actuellement , on doit nécessairement supposer qu'il leur donne à tous la grâce dont ils ont besoin pour se convertir actuellement.

(1) Rom. 2. 4. (2) Sap. 11. 27. (3) De Gr. et Lib. Arb. l. 2. c. 7.

(4) Ez. 55. 11. (5) 11. Pet. 3. 9.

## § II.

DES PÉCHEURS OBSTINÉS OU ENDURCIS, ET DE L'ABANDON  
DE DIEU.

Je sais qu'il y a des théologiens qui soutiennent que Dieu refuse même la grâce suffisante à certains pécheurs obstinés. Ils se prévalent, entre autres, d'un passage de Saint Thomas que nous citons : *Quamvis autem illi qui in peccato sunt, vitare non possint, per propriam potestatem, quin impedimentum gratiæ præsent vel ponant, ut ostensum est, nisi auxilio gratiæ præveniantur; nihilominus tamen hoc eis imputatur ad culpam, quia hic defectus ex culpa præcedente in eis relinquitur: sicut ebrius ab homicidio non excusatur, quod per ebrietatem committit quam sua culpa incurrit. Præterea, licet ille qui est in peccato, non habeat hoc in propria potestate, quod omnino vitet peccatum, habet tamen potestatem nunc vitare hoc vel illud peccatum, ut dictum est; unde, quodcumque committit, voluntarie committit, et ita non immerito sibi imputatur ad culpam.*<sup>1</sup> De là ils prétendent que, d'après le Docteur Angélique, certains pécheurs peuvent bien éviter les péchés en particulier, mais non tous les péchés; parce que, en punition des fautes qu'ils ont commises antérieurement, ils sont privés de toute grâce actuelle.

Nous répondons que Saint Thomas ne parle point ici de la grâce actuelle, mais de la grâce habituelle ou sanctifiante, sans laquelle on ne peut vivre longtemps sans tom-

(1) *Contra Gent. l. 3. c. 160.*

ber dans de nouveaux péchés, ainsi qu'il l'enseigne en plusieurs endroits.<sup>1</sup> Et l'on voit clairement que le Saint entend la même chose dans le passage rapporté ci-dessus, lorsqu'on le rapproche des paroles qui le précèdent dans le contexte, et que nous devons transcrire tout au long pour faire bien saisir le vrai sentiment de l'Auteur.

Voici d'abord le titre du Chapitre : *Quod homo, in peccato existens, sine gratia peccatum vitare non potest* : L'homme en état de péché, ne peut éviter le péché sans la grâce. — Ainsi, le titre même nous montre que le Saint Docteur n'a pas ici autre chose en vue que ce qu'il a dit dans les autres endroits indiqués.

Ensuite il s'exprime de la manière suivante : *Cum enim mens hominis a statu rectitudinis declinaverit, manifestum est quod recessit ab ordine debiti finis... Quandocumque igitur occurrerit aliquid conveniens inordinato fini, repugnans fini debito, eligetur, nisi reducatur ad debitum ordinem, ut finem debitum omnibus præferat, quod est gratiæ effectus ; dum autem eligitur aliquid quod repugnat ultimo fini, impedimentum præstat gratiæ, quæ dirigit in finem. Unde manifestum est quod, post peccatum, non potest homo abstinere ab omni peccato, antequam per gratiam ad debitum ordinem reducatur... Unde apparet stulta pelagianorum opinio, qui dicebant hominem, in peccato existentem, sine gratia posse vitare peccata.* Vient après cela le passage cité plus haut : *Quamvis autem illi, etc.*, sur lequel nos adversaires se fondent.

On voit que l'intention de Saint Thomas n'est point de soutenir que certains pécheurs sont privés de toute grâce actuelle, ni que, ne pouvant éviter tout péché, ils succombent et sont néanmoins dignes de châtement ; mais son

(1) *De Ver.* q. 24. a. 12. -- 1. 2. q. 109. a. 8.

dessein est de prouver, contre les pélagiens, que l'homme, quand il ne possède pas la grâce sanctifiante, ne peut s'abstenir de pécher. Il est clair que le Saint Docteur parle ici de la grâce sanctifiante, puisqu'il n'y a que cette grâce qui rétablisse l'âme dans l'ordre. C'est de cette même grâce sanctifiante qu'il entend parler, lorsqu'il dit ensuite : *Nisi auxilio gratiæ prævenientur* ; ce qui signifie que, si le pécheur n'est pas prévenu, c'est-à-dire, réparé avant tout par la grâce, et rétabli dans l'ordre qui exige qu'on ait Dieu pour dernière fin, il ne peut éviter de commettre de nouveaux péchés. Ainsi l'entendent les thomistes, tels que Silvestre et le père Gonet, qui expliquent ce passage. Mais sans recourir à d'autres, on trouve la chose évidente en examinant ce que dit Saint Thomas lui-même dans la Somme,<sup>1</sup> où il traite la même question, et où il produit identiquement les mêmes raisons avec les mêmes termes dont il s'est servi dans son livre *Contra gentiles* ; il est positif que là il ne parle que de la grâce habituelle ou sanctifiante.

En outre, il était impossible que le Saint Docteur l'entendît autrement, puisqu'ailleurs il enseigne que la grâce ne manque jamais à personne, comme on peut le voir notamment dans son commentaire sur l'Évangile de Saint Jean : *Ne credas effectum ipsum esse ex remotione veræ lucis : hoc excludens Evangelista subdit : « Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem. » — Illuminat scilicet Verbum, quantum de se est, quia ex parte sua nulli deest, imo « Omnes homines vult salvos fieri. » Quod si aliquis non illuminatur, ex parte hominis est avertentis se a lumine illuminante.*<sup>2</sup> Il enseigne également, d'un autre côté, qu'il n'existe aucun pécheur tellement perdu et aban-

(1) 1. 2. q. 109. a. 8.

(2) In. Jo. 1. lect. 5.

donné, qu'il ne puisse plus renoncer à son obstination et s'unir à la volonté de Dieu; ce qui est impossible assurément sans l'aide de la grâce : *In statu viæ nullus est qui mentis obstinationem non possit deponere, et sic divinæ voluntati conformari.*<sup>1</sup> Tant que l'homme, dit-il encore, conserve ici-bas l'usage de son libre arbitre, il peut se disposer à recevoir la grâce, par un acte de contrition : *Quamdiu manet homini usus liberi arbitrii in hac vita..., potest se præparare ad gratiam, de peccatis dolendo.*<sup>2</sup> Si endurci qu'il soit dans le mal, il peut toujours coopérer à sa délivrance : *Aliquis homo in statu viæ non potest esse ita obstinatus in malo, quin ad suam liberationem cooperari possit.*<sup>3</sup> Or, pour se repentir de ses péchés et coopérer à sa conversion, il faut nécessairement le concours de la grâce.

Nous avons déjà cité, sur ces paroles de l'Apôtre : *Omnes homines vult (Deus) salvos fieri*; la conséquence qu'en tire le Docteur Angélique : *Ideo gratia Dei nulli deest, sed omnibus, quantum in se est, se communicat.* Dans un autre endroit, il la développe encore davantage, en ajoutant que, s'il est des pécheurs qui restent privés de la grâce, c'est qu'ils y mettent volontairement obstacle en eux-mêmes; ce qui les rend inexcusables : *Deus, quantum in se est, paratus est omnibus gratiam dare.... Illi (ergo) soli gratia privantur, qui in seipsis gratiæ impedimentum præstant.*<sup>4</sup> Et lorsque le Saint nous dit que Dieu est toujours prêt à donner sa grâce aux pécheurs : *Paratus est omnibus dare gratiam*; il n'entend point parler de la grâce actuelle, comme nous l'avons remarqué plus haut, mais seulement de la grâce sanctifiante.

(1) *In 1. Sent. d. 48. q. 1. a. 5.*

(2) *In 4. Sent. d. 20. q. 1. a. 1.*

(3) *De Ver. q. 21. a. 11.*

(4) *Contra Gent. l. 5. c. 139.*



Le cardinal Gotti a donc raison de rejeter l'opinion de quelques auteurs, qui ont avancé que Dieu tient, à la vérité, préparés entre ses mains, les secours suffisants pour le salut de tous les hommes, mais qu'en réalité il ne les accorde pas à tous. De quoi servirait au malade, demande ce savant Prélat, que le médecin tint préparés les remèdes propres à le guérir, s'il ne voulait pas les lui appliquer ? Traitant ensuite directement la question qui nous occupe, il arrive à cette conclusion, qu'il faut nécessairement admettre que Dieu, non-seulement offre, mais confère à chaque individu, même aux infidèles et aux pécheurs endurcis, soit d'une manière immédiate, soit au moins d'une manière médiante, les moyens suffisants pour observer sa loi : *Deum, nedum offerre, sed etiam conferre singulis hominibus, et infidelibus et induratis, auxilia sufficientia, vel proxima, vel saltem remota, ad observanda præcepta.*<sup>1</sup>

Du reste, selon Saint Thomas, il n'y a que les péchés des démons et des damnés qui ne puissent être effacés par la pénitence ; ce serait une erreur d'y comprendre un péché quelconque de l'homme en cette vie, car ce serait méconnaître la puissance de la grâce : *Dicere quod aliquod peccatum sit in hac vita de quo quis pœnitere non possit, erroneum est... ; quia per hoc derogaretur virtuti gratiæ.*<sup>2</sup> Si la grâce manquait à quelqu'un, il ne pourrait certainement pas se repentir. En outre, comme nous l'avons déjà vu ci-dessus, le même Saint Docteur enseigne expressément en plusieurs endroits, notamment par ces paroles remarquables : *Gratia Dei nulli deest, sed omnibus, quantum in se est, se communicat* ; que Dieu, de son côté, ne refuse à aucun pécheur la grâce nécessaire pour

(1) *De Div. Vol. q. 2. d. 5. § 2.* (2) *P. 5. q. 86. a. 1.*

se convertir. Le savant auteur de la Théologie de Périgueux proteste donc à juste titre, qu'on fait injure à Saint Thomas, quand on lui prête cette opinion, que certains pécheurs sont totalement abandonnés de Dieu dès cette vie: *Non nisi ergo calumniose Sancto Thomæ imputari potest, quod peccatores aliquos a Deo totaliter deseri docuerit.*<sup>1</sup>

Le cardinal Bellarmin fait sur ce point une sage distinction : il dit que tout pécheur reçoit en tout temps, au moins d'une manière médiate, la grâce nécessaire pour éviter de nouvelles chutes, c'est-à-dire, qu'il peut toujours obtenir de Dieu les secours dont il a besoin pour résister aux tentations : *Auxilium sufficiens ac necessarium ad vitanda peccata omnibus hominibus et omni tempore, vel immediate, vel mediate, a divina benignitate præstatur.... Dicimus : « Vel mediate ; » quoniam certum est aliquos non habere auxilium quo possint immediate vitare peccatum, tamen habere auxilium quo possint a Deo majora præsidia impetrare, quibus adjuti peccata vitabunt.*<sup>2</sup> Mais, quant à la grâce de la conversion, elle n'est pas donnée au pécheur en tout temps ; cependant nul ne sera jamais abandonné de Dieu au point de rester, jusqu'à la fin de sa vie, privé de tout secours, en sorte qu'il n'ait plus d'espoir de salut : *Ut certo et absolute per omnem vitam destituatur auxilio Dei, ut de salute desperare possit.*<sup>3</sup>

Tel est aussi le sentiment des théologiens qu'on appelle Thomistes, ou disciples du Docteur Angélique. Le savant père Dominique Soto tient pour certain, et il se croit d'accord en cela avec tous les saints docteurs, que jamais personne n'a été absolument abandonné de Dieu en cette vie : *Certo certior sum, quin vero et certissimos credo sem-*

(1) *Lib. 5. c. 3. q. 4.* (2) *De Gr. et Lib. Arb. l. 2. c. 7.* (3) *Ibid. c. 6.*

*per fuisse sanctos doctores qui fuerint hoc nomine digni, neminem unquam a Deo fuisse derelictum in hac mortali vita.*<sup>1</sup> D'ailleurs, la raison en est évidente; car, si un pécheur était tout à fait abandonné de la grâce, ou bien les péchés qu'il continuerait à commettre ne pourraient plus lui être imputés, ou bien il resterait obligé à des devoirs qu'il ne pourrait remplir; or, c'est un principe incontestable, posé par Saint Augustin, qu'on ne pèche jamais en ce que l'on ne peut éviter : *Quis peccat in eo quod nullo modo caveri potest?*<sup>2</sup> Cette règle est conforme à l'assurance que nous donne l'Apôtre, que, grâce à la protection de Dieu, nous ne serons jamais tentés au delà de nos forces : *Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.*<sup>3</sup> Par le mot *Proventum*, il faut entendre le secours que le Seigneur donne toujours à ceux qui sont tentés, pour les mettre en état de résister à la tentation, suivant l'explication de Saint Cyprien : *Faciet cum tentatione evadendi facultatem;*<sup>4</sup> ou suivant celle de Primase, qui s'exprime encore plus clairement : *Illud faciet provenire (gratiæ præsidio), quo possitis (tentationem) sustinere.* Saint Augustin et Saint Thomas vont jusqu'à dire que Dieu serait injuste et cruel, s'il obligeait quelqu'un à un précepte qu'il ne peut observer : *Peccati reum tenere quemquam, quia non fecit quod facere non potuit, summæ iniquitatis est.*<sup>5</sup> — *Deus non est magis crudelis quam homo; sed homini imputatur in crudelitatem, si obliget aliquem per præceptum ad id quod implere non possit; ergo hoc de Deo nullo modo est æstimandum.*<sup>6</sup> Il en serait autrement, ajoute Saint Tho-

(1) *De Nat. et Gr. l. 1. c. 18.*(3) *I. Cor. 10. 13.*(5) *De Duab. An. c. 12.*(2) *De Lib. Arb. l. 5. c. 18.*(4) *Testim. l. 5. n. 91.*(6) *In 2. Sent. d. 28. q. 1. a. 5.*

mas, si c'était par une négligence coupable qu'on n'obtint pas la force dont on manque : *Quando ex ejus negligentia est quod gratiam non habet, per quam potest servare mandata.*<sup>1</sup> Chose qui a proprement lieu lorsqu'on ne fait pas usage de la grâce éloignée, qui est la prière, par laquelle on peut obtenir la grâce prochaine pour observer le précepte, selon ce qu'enseigne le Concile de Trente : *Deus impossibilia non jubet; sed jubendo monet, et facere quod possis, et petere quod non possis; et adjuvat ut possis.*<sup>2</sup>

Quant à la sentence de Saint Augustin, citée tout à l'heure, savoir, que « Personne ne pèche en ce qu'il ne peut éviter, » elle se trouve fréquemment reproduite et confirmée dans ses différents ouvrages : Soit en mal, soit en bien, dit-il, si l'on n'agit pas librement, on ne mérite ni peine ni récompense : *Sive autem iniquitas sive justitia, si in potestate non esset, nullum præmium, nulla pœna justa esset.*<sup>3</sup> Dès que l'on n'a pas le pouvoir de s'abstenir, toute faute devient nulle : *Si denique his abstinendi ab opere suo potestas nulla conceditur, peccatum eorum tenere non possumus.*<sup>4</sup> Le démon nous pousse au mal ; mais, Dieu aidant, il dépend de nous de lui résister ; et c'est ce qui nous rend coupables, si nous cédon : *Dat quidem ille (dæmon) consilium; sed, Deo auxiliante, nostrum est eligere vel repudiare quod suggerit; et ideo, cum per Dei adjutorium in potestate tua sit, quare non magis Deo quam ipsi obtemperare deliberas?*<sup>5</sup> Il n'y a donc pas de péché où il n'y a pas de consentement libre : *Ex eo igitur quod non accepit, nullus reus est.*<sup>6</sup> On est, dans ce cas, exempt

(1) *De Ver. q. 24. a. 14.*

(2) *Sess. 6. cap. 11.*

(3) *Cont. Faust. l. 22. c. 78.*

(4) *De Duab. An. c. 12.*

(5) *Serm. 253. App. E. B.*

(6) *De Lib. Arb. l. 3. c. 16.*

de reproches : *Nemo vituperatione dignus , qui id non facit quod facere non potest.*<sup>1</sup>

D'autres Pères ont enseigné la même doctrine : Nous ne sommes point portés à la vertu ni au vice par la nécessité, dit Saint Jérôme ; car, où il y a nécessité, il ne peut y avoir ni châtement ni couronne : *Nec ad virtutes nec ad vitia necessitate trahimur ; alioquin , ubi necessitas est , nec damnatio nec corona est*<sup>2</sup> Et Tertullien : On n'impose point une loi à celui qui n'a pas la faculté d'obéir : *Non enim poneretur lex ei , qui non haberet obsequium debitum legi in sua potestate.*<sup>3</sup> Et Marc l'Hermite : La grâce nous seconde ; mais il est toujours en notre pouvoir de faire ou de ne pas faire le bien : *Occulta nobis opitulatur gratia ; verum in nobis situm est agere vel non agere bonum propotestate.*<sup>4</sup> Il faut ajouter à cette liste les noms de Saint Irénée , de Saint Cyrille d'Alexandrie , de Saint Jean Chrysostôme, etc.

On ne peut pas nous objecter ce que dit ailleurs Saint Thomas, avec Saint Augustin, que la grâce est quelquefois refusée par suite du péché originel : *Auxilium (gratiæ) quibuscumque datur , misericorditer datur ; quibus autem non datur , ex justitia non datur , in pœnam præcedentis , aut saltem originalis peccati ; ut Augustinus dicit.*<sup>5</sup> Car, répond très-bien le cardinal Gotti,<sup>6</sup> ces deux illustres Docteurs parlent de la grâce actuelle prochaine dont on a besoin pour accomplir les préceptes de la foi et de la charité, préceptes dont s'occupe en effet Saint Thomas à l'endroit cité ; mais ils n'entendent point nier par là que le Seigneur donne à tout homme le secours intérieur avec lequel il

(1) *De Duab. An. c. 11.*

(2) *Cont. Jov. l. 2.*

(3) *Cont. Marcion. l. 2.*

(4) *De Just. ex op. c. 56.*

(5) *2. 2. q. 2. a. 5. — August. De Corr. et Grat. c. 11.*

(6) *De Div. Vol. q. 2. d. 3. § 6.*



peut, au moins médiatement, obtenir la grâce de la foi et du salut ; puisque, comme nous l'avons vu plus haut, ils ne doutent nullement que Dieu n'accorde à chacun la grâce, au moins éloignée, nécessaire pour observer ses commandements. Sur ce point, on peut encore invoquer l'autorité de Saint Prosper : *Adhibita semper est universis hominibus quædam supernæ mensura doctrinæ, quæ, etsi parvioris gratiæ fuit, sufficit tamen quibusdam ad remedium, omnibus ad testimonium.*<sup>1</sup>

Du reste, il ne serait pas permis de penser autrement ; car, s'il était vrai qu'il y eût des pécheurs privés même de la grâce suffisante éloignée, parce que le péché originel leur serait imputé comme faute propre, on devrait dire que, pour pécher, il suffit d'avoir la liberté de volonté que nous avons eue interprétativement dans le péché d'Adam ; or, c'est ce qui est expressément condamné dans la première proposition de Michel Baius : *Ad peccatum formale et ad demerendum, sufficit illa libertas qua voluntarium ac liberum fuit in causa sua, peccato originali et libertate Adami peccantis.* Le cardinal Bellarmin<sup>2</sup> allègue contre cette proposition une bonne raison, en disant que, pour commettre un péché personnel, distinct du péché d'Adam, il faut un nouvel exercice de la liberté et une liberté distincte de celle d'Adam ; sans quoi ce ne serait point un péché distinct, suivant la doctrine de Saint Thomas : *Ad peccatum personale requiritur potentia absoluta personalis.* En outre, pour ceux qui sont régénérés par le baptême, le Concile de Trente a déclaré qu'il ne reste en eux rien de condamnable : *In renatis nihil odit Deus, quia nihil est damnationis iis qui vere consepti sunt cum Christo per baptismum in mortem.* Et

(1) *De Voc. Gent.* l. 2. c. 15. (2) *De Gr. et Lib. Arb.* l. 2. c. 7.



il ajoute que la concupiscence demeure en eux, non comme un châtement, mais seulement comme un adversaire qui ne peut leur causer aucun dommage malgré eux : *Quæ, cum ad agonem relictæ sit, nocere non consentientibus... non valet.*<sup>1</sup> Or, la concupiscence serait très-préjudiciable à l'homme, si elle était cause que Dieu lui refusât la grâce même éloignée, qui lui est indispensable pour parvenir au salut.

De tout ce qui précède, plusieurs théologiens concluent que, dire que Dieu refuse à quelqu'un la grâce suffisante pour accomplir les commandements, ce serait contraire à la foi, puisque, dans ce cas, Dieu l'obligerait à l'impossible; telle est l'opinion de Cumel : *Deus nunquam denegat auxilium sufficiens ad implenda præcepta, alias nullo pacto possent impleri; et sic rediret Lutheri hæresis, quod Deus obligavit hominem ad impossibile.*<sup>2</sup> Ainsi que du père Nugnez : *Fides est, ita ut oppositum sit hæresis manifesta, quod omnis homo, dum est in via, potest pœnitentiam agere de peccatis.*<sup>3</sup> Le père Pierre de Ledesma pense de même : *Certum est secundum fidem, quod non est peccatum illud quod non est in hominis libera potestate.*<sup>4</sup>

Juénin dit que celui qui pèche nécessairement, n'ayant pas la grâce actuelle suffisante pour éviter tout péché, se rend néanmoins coupable par la liberté d'exercice, en choisissant volontairement tel péché plutôt que tel autre. — Mais cette doctrine, que l'homme une fois tombé pèche nécessairement, n'ayant d'autre liberté que celle de choisir le péché qu'il veut commettre, fait justement horreur au savant archevêque de Vienne, en France, monseigneur de Saléon, auteur du livre intitulé : *Jansenismus redivivus*, où il la déclare intolérable : *Quis patienter*

(1) *Sess. 5. De Pecc. or. n. 5.*

(2) *In 1. 2. q. 109. a. 8.*

(3) *In P. 5. q. 86. a. 1. d. 1.*

(4) *De Aux. q. un. a. 16.*

*audire potest hominem lapsum, absente gratia gradibus superiori, non alia gaudere libertate præter eam qua, necessitatus ad peccandum in genere, potest unum præ alio eligere peccatum?*<sup>1</sup> En effet, ne s'ensuivrait-il pas que, si un condamné à mort avait seulement la faculté de désigner lui-même le genre de supplice qu'il aurait à subir, on devrait dire qu'en préférant de mourir par le fer, ou par le poison, ou par le feu, il meurt volontairement et librement? Et comment peut-on tenir pour coupable celui qui est dans la nécessité de tomber d'une manière ou d'une autre? La soixante-septième proposition de Baius fut condamnée; elle portait que l'homme pèche et se rend même digne de damnation en ce qu'il fait nécessairement: *Homo peccat etiam damnabiliter in eo quod necessario facit.* Où est la liberté, quand il y a nécessité de pécher? Jansenius répond que, pour pécher, il suffit de la liberté de volonté que nous avons eue interprétativement dans le péché d'Adam. Mais cette doctrine a été également condamnée dans la première proposition du même Baius, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Nos adversaires ne se rendent pas encore: ils disent que le pécheur abandonné de la grâce, quoiqu'il ne puisse éviter tous les péchés mortels en masse: *Collective*, peut néanmoins éviter chaque péché en particulier: *Distributive*, par une simple abstention: *Per simplicem suspensionem seu negationem actus*, comme ils s'expriment. — Mais cela ne peut pas non plus être admis, pour plusieurs raisons: c'est que, d'abord, quand on est pressé par une tentation violente, qui exige un grand effort pour être surmontée, il est moralement impossible d'y résister, suivant tous les théologiens, sans l'assistance de la grâce, à

(1) P. 2. a. 6.

moins que l'on ne s'attache à une autre passion vicieuse opposée; de sorte que le pécheur privé de la grâce serait alors dans l'absolue nécessité de pécher d'une manière ou d'une autre; ce qui est révoltant, comme nous l'avons déjà dit. — En second lieu, lorsqu'une passion ardente excite l'homme à pécher, il n'arrive pas toujours, ou plutôt, il est rare qu'il soit en même temps poussé en sens contraire par une autre passion désordonnée, assez forte pour le tenir en suspens; ainsi, quand cette opposition n'existe pas, il serait toujours nécessité à faire tel mal en particulier auquel il se sent enclin. — Enfin, la simple abstention : *Simplex negatio actus*, comme ils disent, se conçoit tout au plus par rapport aux préceptes négatifs; elle ne peut aucunement avoir lieu, ainsi que l'observent avec raison Tournely et Gotti, quand un précepte positif commande un acte surnaturel, tel que les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition; car, ces actes étant surnaturels, il faut nécessairement, pour les accomplir, un secours surnaturel de Dieu. Il s'ensuit qu'au moins dans ce cas, l'homme privé de la grâce pécherait nécessairement, en ne satisfaisant pas au précepte positif qui l'oblige; et il se trouverait coupable, bien qu'il ne pût éviter le péché. Or, soutenir une telle conséquence, dit le père Bannez, ce serait blesser la foi : *Quotiescumque aliquis peccat, necesse est ut ille de facto receperit aliquam divinam inspirationem.... Hæc conclusio asseritur a nobis certa secundum fidem; quia nemo peccat propter quod non facit quod facere non potest, ut certum est secundum fidem: sed homo, cui nihil aliud datum est quam quod ad naturam humanam pertinet, non habet unde possit operari supra naturam; ergo non peccat non operando aliquid supernaturale.*<sup>1</sup>

(1) *In P. 1. q. 25. a. 5. concl. 5.*

Et qu'on ne dise pas que , si le pécheur est privé de la grâce , il en est privé par sa faute , et que c'est pour cela qu'il pêche , quoique abandonné de la grâce : — car , répond le cardinal Gotti, le Seigneur peut justement punir ce pécheur pour les fautes qu'il a commises auparavant , mais non pour la transgression ultérieure des préceptes qu'il ne peut plus remplir. Supposé , ajoute-t-il, qu'un serviteur fût envoyé dans un endroit , et que , par sa faute , il tombât dans un puits, son maître aurait bien raison de le punir de la négligence coupable à laquelle il devrait sa chute , et encore de la désobéissance qu'il commettrait ensuite, si les moyens de sortir du précipice, comme une corde ou une échelle, lui étant offerts, il refusait d'en faire usage; mais le maître serait injuste, si, sans fournir à son serviteur les secours nécessaires pour sortir du puits, il exigeait que le malheureux achevât sa route, et le punissait pour ne l'avoir point fait. De même, conclut le savant cardinal , Dieu punit justement celui qui se laisse tomber dans l'abîme du péché, et par là dans l'impuissance d'avancer vers le salut, ou qui refuse de profiter du secours qu'il reçoit pour en sortir; mais le Seigneur ne pourrait exiger de lui, sous une peine quelconque, qu'il parvînt au but, sans lui en procurer les moyens : *Cum ergo homo, peccando in foveam lapsus, impotens factus sit prosequendi iter ad æternam salutem, esto ipsum possit ob talem culpam punire; et similiter, si gratiam, qua fiat potens, oblatam respuat; sed si Deus ipsum in sua impotentia relinquere velit, non poterit nisi injuste obligare ut viam percurrat, et, nisi percurrat, punire.*<sup>1</sup>

On nous oppose plusieurs textes de l'Écriture, qui semblent exprimer un abandon absolu de la part de Dieu :

(1) *De Div. Vol. q. 2. d. 5. § 5.*

*Excæca cor populi hujus... ne forte videat... et convertatur, et sanem eum.*<sup>1</sup> — *Curavimus Babylonem, et non est sanata; derelinquamus eam.*<sup>2</sup> — *Appone iniquitatem super iniquitatem eorum, et non intrent in justitiam tuam.*<sup>3</sup> — *Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominie.* — *Ergo cujus vult miseretur, et quem vult indurat.*<sup>4</sup> *Etc.*

Mais, à toutes ces citations, il est aisé de répondre, comme on le fait communément, que les Saintes Ecritures parlent souvent de la simple permission de Dieu comme d'une opération réelle. Ainsi, pour ne point blasphémer avec Calvin, qui prétend que Dieu prédestine et détermine positivement des hommes à pécher, il faut dire que le Seigneur permet que certains pécheurs, en punition de leurs fautes, soient assaillis de violentes tentations, châtiment dont nous demandons d'être préservés, par ces paroles de l'Oraison dominicale : *Et ne nos inducas in tentationem*; tandis que, d'autre part, ils restent moralement abandonnés dans leur péché : de sorte que leur conversion et leur résistance aux tentations, bien que ce ne soit pas chose impossible et désespérée, deviennent cependant, par suite de leur chute et de leurs mauvaises habitudes, chose très-difficile : car, dans un tel état de relâchement, ils n'ont plus que des désirs et des mouvements aussi faibles que rares pour les porter à vaincre leurs penchants vicieux et à rentrer dans la voie du salut. C'est là cet endurcissement du pécheur et cette obstination imparfaite dont parle Saint Thomas : (*Obstinatum esse eum*) *qui non de facili possit cooperari ad hoc quod exeat de peccato; et hæc est obstinatio imperfecta, qua aliquis potest esse obstinatus in statu viæ, dum scilicet habet ita firmatam voluntatem in peccato, quod non surgunt*

(1) *Is. 6. 10.*(3) *Ps. 68. 28.*(2) *Jer. 51. 9.*(4) *Rom. 1. 26. — 9. 18.*



*motus ad bonum nisi debiles.*<sup>1</sup> D'un côté, l'esprit obscurci, le cœur insensible aux divines inspirations et attaché aux plaisirs des sens, au point qu'il n'a plus que de l'indifférence et même du dégoût pour les biens spirituels, les passions et les appétits charnels qui dominent dans l'âme par suite des mauvaises habitudes; de l'autre, les lumières et les invitations divines devenues peu efficaces à cause du mépris et de l'abus qu'on en a fait, rendues même en quelque sorte odieuses par la crainte qu'on a d'être troublé dans la jouissance des plaisirs sensuels: tout cela constitue l'abandon moral, dans lequel le pécheur trouve une extrême difficulté à sortir de son malheureux état et à reprendre une conduite régulière.

Pour se retirer d'une situation si funeste et rentrer tout d'un coup dans l'ordre du salut, il faudrait une grâce abondante et extraordinaire; mais il est rare que Dieu accorde une telle grâce à ces pécheurs obstinés. Il l'accorde cependant à quelques-uns, dit Saint Thomas, lorsqu'il les choisit pour en faire des vases de miséricorde, suivant l'expression de l'Apôtre, afin de manifester sa bonté; mais il la refuse à bon droit aux autres et il les laisse dans leur malheureux état, afin de montrer sa justice et sa puissance: *Interdum ex abundantia bonitatis suæ, etiam eos qui impedimentum gratiæ præstant, auxilio suo prævenit, avertens eos a malo et convertens ad bonum. Et sicut non omnes cæcos illuminat, nec omnes languidos sanat, ita non omnes qui gratiam impediunt, auxilio suo prævenit ut convertantur.... Hinc est quod Apostolus dicit: « Deus, volens ostendere iram et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia vasa iræ apta in interitum, ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa miseri-*

(1) *De Ver. q. 24. a. 11.*



*cordiæ, quæ præparavit in gloriam.*<sup>1</sup> » On ne doit point rechercher, continue le Docteur Angélique, la raison pour laquelle le Seigneur convertit les uns par sa grâce et souffre ou permet que les autres se perdent ; car l'Apôtre nous avertit encore que Dieu est maître de ses dons et qu'il en dispose comme il lui plaît : *Cum autem Deus, hominum qui in eisdem peccatis detinentur, hos quidem præveniens convertat, illos autem sustineat sive permittat secundum ordinem rerum procedere, non est ratio inquirenda, quare hos convertat et non illos. Hinc est quod Apostolus dicit : « An non habet potestatem figulus luti, ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam ? »*<sup>2</sup> »<sup>3</sup>

Nous disons donc, pour conclure, que nous ne nions point l'abandon moral de certains pécheurs obstinés, de sorte que leur conversion soit moralement impossible, c'est-à-dire, très-difficile ; ce qui doit suffire à la bonne intention qui porte nos adversaires à soutenir leur sentiment, et qui est de mettre un frein aux excès des pécheurs et de les déterminer à rentrer en eux-mêmes avant de tomber dans un état si déplorable. Mais il est cruel, dit fort bien l'auteur de la Théologie de Périgueux, de vouloir leur enlever tout espoir et leur fermer entièrement la voie du salut, en prétendant qu'ils sont tombés dans un abandon tellement absolu, qu'il ne leur reste plus aucun secours actuel pour éviter de nouveaux péchés et pour se convertir. Qu'on leur laisse au moins le moyen de la prière, grâce qui n'est refusée à aucun homme en cette vie, comme nous le démontrerons au dernier Chapitre, et par laquelle on peut toujours obtenir les secours plus abondants dont on a besoin pour se sauver. Il importe d'autant plus de ne

(1) Rom. 9. 22.

(2) Ibid. 21.

(3) Cont. Gent. l. 5. c. 161.

pas leur dénier cette ressource, que la pensée d'un abandon absolu les porterait, non-seulement à se désespérer, mais encore à se livrer au vice sans retenue, dans la persuasion que la grâce leur manque totalement et qu'ils ne peuvent plus éviter la damnation éternelle



---

## CHAPITRE III.

### EXPOSITION ET RÉFUTATION DU SYSTÈME DE JANSENIUS, FONDÉ SUR LA DÉLECTATION RELATIVEMENT VICTORIEUSE.

---

#### § I.

##### SYSTÈME DE JANSENIUS.

Nous devons démontrer dans le Chapitre suivant , comme nous l'avons annoncé, que la grâce de la prière est donnée à tous les hommes. Mais cette doctrine ne plaît point à Jansenius ; il va jusqu'à l'appeler une hallucination : *Hallucinatio est, qua putant semper adesse homini gratiam ut petat.*<sup>1</sup> D'après son système, il faut, même pour prier, qu'on y soit déterminé par ce qu'il nomme la Délectation relativement victorieuse, ce qui n'est point accordé à tous. Il en conclut que tous n'ont pas la grâce suffisante, ni par conséquent le pouvoir d'accomplir les commandements, parce que même la grâce éloignée, celle de prier comme il convient ou de prier en quelque manière que ce soit, manque à un grand nombre : *Cum ergo plurimi, vel non petant gratiam illam qua possint præcepta facere, vel non ita petant ut necessarium est, nec omnibus gratiam vel ferventer petendi vel omnino petendi Deus lar-*

<sup>1</sup> *De Grat. Chr. l. 5. c. 13.*

*giatur, apertissimum est fidelibus multis deesse illam sufficientem gratiam, et consequenter illam perpetuam, quam quidam prædicant, faciendi præcepti potestatem.* Il est donc nécessaire, avant de prouver notre sentiment, que nous réfutions le pernicieux système de Jansenius, d'où découlent toutes ses erreurs, et que nous fassions voir qu'il a été lui-même, et non les autres, sous l'empire d'une hallucination.

Tout le monde connaît les cinq propositions de Jansenius, condamnées comme hérétiques par l'Eglise.\* Or, comme le prouve Tournely,<sup>1</sup> toutes ces propositions naissent de son système de la délectation prépondérante, sur lequel il fonde toute sa doctrine. C'est ce qu'affirme également le père Ignace de Graveson : *Ex hoc infesto principio Jansenius ejusque discipuli has erroneas deducunt consecutiones, quæ cum illo principio arctissimo vinculo colligatæ cohærent.*<sup>2</sup> De même le père Berti : *Ex principio duarum delectationum invincibilium tanquam ex radice*

(1) *De Gr. Chr. q. 5. De Jans. ep. 5.* (2) *Ep. 1. cl. 1.*

(\*) Pour ceux des lecteurs qui les ignoreraient, ou qui voudraient se les rappeler d'une manière précise, nous croyons devoir citer ici ces trop fameuses propositions :

1. Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes, qui veulent les accomplir et qui font à cet effet des efforts selon les forces présentes qu'ils ont ; et la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque.

2. Dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3. Pour mériter ou démériter, dans l'état de nature tombée, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de nécessité ; il suffit d'avoir une liberté exempte de coaction ou de contrainte.

4. Les sémi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure prévenante pour tout acte, même pour le commencement de la foi ; ils étaient hérétiques en ce qu'ils soutenaient que la volonté de l'homme peut s'y soumettre ou y résister.

5. C'est une erreur sémi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort ou a répandu son sang pour tous les hommes sans exception.

Ces cinq propositions ont été condamnées par Innocent X en 1653.

LE TRADUCTEUR.

*fluere alios fere omnes Jansenii errores, ac præsertim quinque damnatas propositiones.*<sup>1</sup> Le père Fortunat de Brescia, dans l'ouvrage qu'il a récemment publié sous ce titre : *Cornelii Jansenii systema confutatum, etc.*, démontre jusqu'à l'évidence que, si l'on admettait le système de Jansenius, on devrait nécessairement admettre aussi les cinq propositions condamnées.

Exposons donc distinctement le système de Jansenius. Il dit que la volonté de l'homme, depuis le péché d'Adam, ne peut opérer d'une autre manière qu'en suivant, selon que l'une ou l'autre prévaut, ou la DÉLECTATION de la grâce, qu'il appelle CÉLESTE, ou la DÉLECTATION de la concupiscence, qu'il nomme TERRESTRE. Ainsi, quand la délectation céleste est plus grande, elle emporte nécessairement le consentement de la volonté; mais lorsque la délectation terrestre a la prépondérance, c'est à celle-ci que la volonté doit nécessairement céder.

Et ici, il faut observer que Jansenius ne parle point de la délectation DÉLIBÉRÉE ou CONSÉQUENTE; sans quoi il se trouverait d'accord avec tous les théologiens catholiques: car, lorsque la délectation est délibérée, et que la volonté s'y attache, non de nécessité, mais librement, alors sans doute il est nécessaire que la volonté agisse suivant la délectation. Jansenius entend donc parler de la délectation INDÉLIBÉRÉE, et c'est dans ce sens qu'il prend le célèbre texte de Saint Augustin : *Quod amplius delectat, secundum id operemur necesse est*:<sup>2</sup> Nous agissons nécessairement selon ce qui nous plaît davantage. — Cette sentence du Saint Docteur ne peut s'entendre, comme nous le démontrerons dans le paragraphe suivant, que de la délectation délibérée et conséquente; néanmoins Jansenius l'entend

(1) *Aug. syst. vind. d. 4. c. 1. § 8.* (2) *In Gal. n. 49.*

de la délectation indéléberée, antérieure à tout acte de la volonté, et c'est sur cette fausse interprétation qu'il fonde toute sa doctrine. Ainsi, selon lui, il n'y a plus de grâce suffisante : ou la grâce est de moindre poids et elle ne peut suffire ; ou elle l'emporte sur la concupiscence, et, dans ce cas, elle est nécessairement efficace ; car il fait consister toute l'efficacité de la grâce dans la prépondérance relative de la délectation indéléberée. C'est ce qui résulte de ses propres paroles : *Non erit sufficiens gratia, sed vel efficax, vel ita inefficax ex qua operatio nequidem possit sequi.*<sup>1</sup>

Un tel principe une fois posé, on ne peut échapper à aucune des cinq propositions condamnées ; elles en dérivent toutes comme autant de conséquences rigoureuses. Laissons les autres pour ne nous occuper que de la première et de la troisième, qui sont plus dans notre sujet.

\*Réfutation de la première proposition.

La première est ainsi conçue : Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes, qui veulent les accomplir et qui font à cet effet des efforts selon les forces présentes qu'ils ont ; et la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque : *Aliqua Dei præcepta hominibus justis, volentibus et conantibus, secundum præsentibus quas habent vires, sunt impossibilia ; deest quoque illis gratia qua possibilia fiunt.* Ainsi, d'après Jansenius, il y a des préceptes divins dont l'observation est impossible même aux justes qui ont la bonne volonté et qui s'efforcent de les pratiquer, tant qu'ils n'ont pas la grâce prépondérante, une grâce qui prévale sur la concupiscence, comme il s'en explique formellement : *Nisi major fuerit cœlestis delectatio quam terrena, fieri non potest quin pro-*

1) *De Gr. Chr. l. 4. c. 40.*



*præ voluntatis infirmitate vincamur. — Vigente enim delectatione carnali, impossibile est ut virtutis consideratio prævaleat.*<sup>1</sup> Quoique la grâce, dit-il, si on la considère en elle-même, d'une manière absolue, en faisant abstraction de l'acte et des circonstances, suffit amplement pour porter la volonté au bien ; néanmoins lorsqu'on la considère relativement, c'est-à-dire, quand la délectation céleste est inférieure à la délectation charnelle, laquelle, dès qu'elle prévaut sur la grâce, est toujours unie à l'acte, alors la grâce est tout à fait insuffisante pour obtenir le consentement de la volonté. Il s'ensuit que, selon la sage remarque du père Graveson, la puissance absolue que l'homme aurait, en vertu de la grâce, pour observer les commandements, cette puissance, lorsqu'elle lui vient d'une grâce inférieure à la concupiscence, n'est plus, relativement à l'acte, une puissance, mais une véritable impuissance : dans ce cas, la volonté ne peut aucunement opérer le bien, de même que, dans une balance, un moindre poids ne peut l'emporter sur un plus fort.

Mais alors, comment l'homme pourra-t-il être regardé comme coupable, s'il ne satisfait point au précepte parce qu'il a besoin d'un secours au moins suffisant pour l'accomplir et que ce moyen lui manque ? Cette objection est forte et trop manifestement juste ; aussi Jansenius ne peut-il se dispenser de se la faire à lui-même : *Quomodo non sint excusati qui illo adjutorio carent, quandoquidem sine illo præceptum implere non possint.*<sup>2</sup> Voyons comment il y répond : la difficulté est grande ; c'est pourquoi il cherche à s'en tirer de plusieurs manières.

4. Il dit premièrement que l'impuissance excuse, quand l'homme a voulu accomplir le précepte et qu'il ne l'a pu ;

<sup>1</sup> *De Gr. Chr. l. 4. c. 6 -- 9.*    <sup>2</sup> *Ibid. l. 5. c. 13.*

mais non, quand il ne l'a point voulu. — Mais on répond à Jansenius que, quand la volonté, suivant son principe, doit nécessairement céder à la délectation indélébérée de la concupiscence, parce que celle-ci prévaut sur la grâce, alors il est physiquement impossible à l'homme de vouloir remplir le précepte ; car, dès que l'on suppose la prépondérance charnelle, la grâce n'a plus assez de force active pour la vaincre. Jansenius lui-même n'en doute point, puisqu'il assure que la délectation supérieure détermine intrinsèquement et emporte invinciblement le consentement de la volonté, à laquelle il ne reste aucun pouvoir relatif de résister. Il y a donc, dit le père Graveson, nécessité, non pas morale, mais antécédente et invincible : ce qui est évidemment hérétique : *Quo fit ut hæc necessitas, in doctrina Jansenii ejusque discipulorum, non sit necessitas moralis, sed antecedens et invincibilis; quæ citra apertam hæresim admitti non potest.*<sup>1</sup> Sans la délectation prépondérante de la grâce, ajoute Jansenius, il est aussi impossible à l'homme d'observer les commandements qu'à un être sans ailes de voler, à un aveugle de voir, à un sourd d'entendre, et à un boiteux de marcher droit : *Sine qua non magis potest homo bene operari quam volare sine alis, — quam homini cæco ut videat, vel surdo ut audiat, vel tibiis fracto ut recte gradiatur.*<sup>2</sup> Il faudrait dire la même chose de celui qui a des yeux, mais qui est privé de lumière ; car, s'il est physiquement impossible de voir à celui qui n'a point d'yeux, il ne l'est pas moins à celui qui, ayant des yeux, est privé de lumière, puisque l'impossibilité physique n'est autre chose que ce qui surpasse les forces naturelles. — Chacun voit combien cette première explication de Jansenius manque de solidité.

(1) *Ep. 5. cl. 2.*

(2) *De Gr. l. 5. c. 13. -- l. 2. c. 1.*

2. Examinons la seconde ; mais elle est encore plus faible que la première : il dit que tous les commandements sont possibles à l'homme , en tant que Dieu peut lui donner la grâce nécessaire pour les lui faire observer : *Omnes homines dicuntur posse credere , posse diligere Deum... ; hæc enim potestas non est aliud nisi flexibilis capacitas per quam possunt suscipere fidem et charitatem.*<sup>1</sup> Ainsi , selon Jansenius , l'homme pèche en transgressant les préceptes divins , parce qu'il est capable de recevoir la grâce dont il a besoin pour les observer. Mais , de cette manière , nous dirons également que l'aveugle peut voir , et le sourd entendre , puisque Dieu peut leur procurer , à l'un la vue , et à l'autre l'ouïe ; cependant tant qu'ils n'en ont pas reçu de Dieu la faculté , il est physiquement impossible à l'aveugle de voir , et au sourd d'entendre. Ainsi , dire que , pour déclarer possible un précepte quelconque , il suffit qu'il soit possible à l'homme dans le cas où Dieu lui donnerait le pouvoir de le remplir , c'est tenir un langage vain ou artificieux dans le but de cacher la vérité. Et en effet , je le demande , quel secours reçoit-on d'une grâce qu'on pourrait obtenir , mais qu'on n'a pas actuellement ? c'est comme si l'on disait : L'homme pourrait observer tous les commandements , s'il pouvait les observer , mais à présent il ne le peut ! — Quand un malade , dit Saint Augustin , a besoin d'un remède pour se guérir , il ne pourra jamais , quoiqu'il le veuille , être guéri sans avoir ce remède : *Nec tamen , cum vult , potest , sed cum fuerit , adhibita curatione , sanatus.*<sup>2</sup>

3. Jansenius donne une troisième explication , en disant que le libre arbitre consiste uniquement dans la connaissance de l'objet agréable et dans la délectation

(1) *L. 5. c. 13.*(2) *De Perf. just. c. 3. rat. 3.*

avec laquelle on s'y attache : *Quapropter, lustratis fundamentis Augustini, quibus tota doctrina de arbitrii libertate nititur, nihil aliud existimamus quam cognitionem ac delectationem seu delectabilem objecti complacentiam esse id quod tantam potestatem in liberum arbitrium habet ut eam faciat velle vel nolle.... De cognitione hic non multum solliciti sumus; illam enim ad volendum esse necessariam vix quisquam dubitat.*<sup>1</sup> La liberté de l'homme consiste donc, selon Jansenius, tant dans la délectation que dans la connaissance de l'objet, ou dans le jugement indifférent par lequel l'homme connaît le bien et le mal de l'action, comme, par exemple, dans l'homicide, on connaît le mal de la faute et le plaisir de la vengeance. C'est pourquoi il dit ailleurs que les impies pèchent en tant qu'ils connaissent la malice du péché par le moyen de la loi : *Profertur primus effectus legis dare cognitionem peccati;*<sup>2</sup> et il s'appuie sur le texte de Saint Paul : *Peccatum non cognovi nisi per legem.*<sup>3</sup> Calvin avait dit avant lui que la loi sert à rendre l'homme inexcusable, en lui faisant discerner le juste de l'injuste, et en lui ôtant ainsi le prétexte de l'ignorance : *Finis ergo legis est ut reddatur homo inexcusabilis; nec male hoc modo definietur quod sit conscientie agnitio inter justum et injustum discernentis, ad tollendum ignorantie prætextum.*<sup>4</sup> Nous répondons que le jugement indifférent, ou la connaissance du bien et du mal, qui n'appartient qu'à l'entendement, ne peut en aucune façon constituer le libre arbitre, qui appartient entièrement à la volonté; car le libre arbitre n'est pas autre chose que la liberté que la volonté a de choisir entre faire et ne pas faire une chose.

1) L. 7. c. 5.

3) Rom. 7. 7.

2) L. 1. c. 7.

4) Inst. l. 2. c. 2.

4. Quatrième explication, qui est encore moins convenable et moins soutenable que les autres. Jansenius prétend que, pour pécher, il ne faut pas absolument avoir la liberté d'indifférence, de sorte qu'on soit exempt de toute nécessité de faire mal, mais il suffit d'avoir la liberté d'exercice ou de choix, par laquelle on peut s'abstenir du péché auquel excite la concupiscence, en en commettant un autre : *Qua quis potest facere (peccatum), et ab eo, saltem aliud perpetrando, abstinere.*<sup>1</sup> Il place ainsi l'homme dans une telle situation que, pour éviter un péché, il doit nécessairement en commettre un autre; et il affirme qu'une pareille liberté suffit pour rendre l'homme coupable, bien qu'il soit nécessité à pécher d'une manière ou d'une autre. Telle est la doctrine que Jansenius expose clairement dans un autre passage : *Arbitrium lapsorum hominum nullo modo in peccando desinit esse liberum, quamvis generali quadam peccandi necessitate vinciatur; erit enim liberum quoad exercitium, ut loquuntur, necessitatum; quoad specificationem.*<sup>2</sup> Nous pourrions reproduire ici tout ce que nous avons dit plus haut<sup>3</sup> contre Juénin, qui veut aussi que certains pécheurs, privés de la grâce suffisante, pèchent néanmoins par cette prétendue liberté d'exercice. Mais, nous l'avons déjà demandé, qu'est-ce que cette liberté qui peut faire qu'un homme, juste ou pécheur, soit tenu pour coupable, lorsqu'il est nécessité à pécher d'une manière ou d'une autre? Le Docteur Angélique répond que c'est une hérésie de soutenir que la volonté mérite ou démérite, lorsqu'elle opère par nécessité, bien qu'elle ne soit pas forcée : *Quidam posuerunt quod voluntas hominis ex necessitate movetur ad aliquid eligendum; nec tamen ponebant quod voluntas*

(1) *De St. nat. laps. l. 4. c. 21.* (2) *Ibid. c. 49.* (3) Chap. 2. § 2.

*cogeretur... Hæc autem opinio est hæretica; tollit enim rationem meriti et demeriti in humanis actibus: non enim videtur meritorium vel demeritorium quod aliquis sic ex necessitate agit quod vitare non possit.*<sup>1</sup> Au surplus, d'après tous les théologiens, lorsque quelqu'un est dans la nécessité de faire tel mal ou tel autre, s'il choisit le moindre, quoiqu'il le choisisse volontairement, il ne pèche point, parce qu'il est privé de la liberté nécessaire pour que l'action lui soit imputée à péché. Il suit de là que, si dans notre cas, lorsque la concupiscence l'emporte sur la grâce, on s'attachait au moindre mal, on ne pécherait point.

Mais, en laissant de côté toutes ces réflexions, la réponse directe est que, si l'on admet le principe de la délectation relativement victorieuse, selon Jansenius, cette liberté d'exercice, qui consiste à s'abstenir d'un péché en en commettant un autre, ne peut nullement exister. Son principe est, comme nous l'avons expliqué plus haut, que, quand la délectation charnelle surpasse la délectation céleste, alors la volonté est nécessitée déterminément à y consentir, selon qu'elle y est physiquement poussée. C'est pourquoi il dit quelque part que la délectation supérieure ôte l'indifférence de la volonté; car, comme le poids fait baisser le plateau de la balance, qui était auparavant en équilibre, de même la délectation incline la volonté vers le plaisir qu'elle lui propose: *Cum hoc efficiat (delectatio carnalis) blanditiis motus sui, ut, qui ad agendum et non agendum ante motum esset indifferens, ipso motu libidinis in alteram partem, instar æquilibrîi cui pondus additur, impellatur.*<sup>2</sup> On lit la même chose dans un autre endroit, où, repoussant ceux qui veulent que la délectation supé-

(1) *De Mal. q. 6. a. un.*

(2) *De Gr. l. 7. c. 14.*



rieure agit sur la volonté d'une manière morale, il affirme qu'il n'en est pas ainsi, mais qu'elle meut et prédétermine physiquement la volonté à embrasser l'objet proposé : *Siquidem moralis prædeterminatio illa dicitur quæ tantum se habet ex parte objecti, quemadmodum facit ille qui consulit, præcipit, rogat; sed hæc (delectatio) se habet in ipsa potentia voluntatis, quam propriæ suæ suavitatis magnitudine ad volendum applicat, et applicando determinat, utpote causans in ea hoc ipsum ut se determinet, ideoque prædeterminat.*<sup>1</sup> La volonté ne se détermine donc point d'elle-même, selon Jansenius, mais elle est prédéterminée par la délectation. Le savant Dirois ne doute nullement que ce ne soit là le véritable sentiment de Jansenius; il dit que cette doctrine ne diffère pas de celle des physiognomistes, qui soumettaient la volonté de l'homme à l'influence des planètes, de sorte que l'impression qu'elle reçoit et qui la détermine à l'action prévient toute détermination spontanée : *Voluntas determinatur ad electionem sui finis aliqua impressione quæ illius determinationem antecedit.* L'Archevêque de Vienne atteste la même chose : *Jansenistæ contendunt delectatione gradibus superiori voluntatem invincibiliter determinari ad cperandum, absque ullo respectu ad futuram ipsius voluntatis determinationem.*<sup>2</sup>

Cela posé, où se trouve la liberté d'exercice? Jansenius veut que la délectation prépondérante seule prédétermine la volonté à l'accepter, de telle manière que, comme la balance cède nécessairement au poids le plus fort, de même la volonté ne peut résister à la délectation relativement victorieuse : donc, si quelqu'un, par exemple, est porté par la délectation à s'emparer du bien d'autrui, il

(1) *L. 8. c. 5.*(2) *Baian. et Jans. red. app. 2.*

pourrait sans doute être retenu par la crainte de perdre sa réputation ; mais dans le cas où cette crainte n'existe pas ou est inférieure à la délectation du vol , il est certain qu'elle ne peut vaincre, et alors il n'y a certainement plus aucune liberté d'exercice.

#### Réfutation de la troisième proposition.

Parlons maintenant de la troisième proposition de Jansenius : *Ad merendum et demerendum in statu naturæ lapsæ non requiritur in homine libertas a necessitate, sed sufficit libertas a coactione* : Il dit que, soit pour mériter, soit pour démeriter ou pécher, il n'est pas nécessaire d'avoir la liberté d'indifférence, qui exclut la nécessité, mais qu'il suffit que la volonté ne répugne point ; et il ose affirmer que c'est un paradoxe de dire que l'acte de la volonté est libre en tant qu'elle peut l'accepter ou le refuser. Cette proposition, qui est aussi condamnée comme hérétique, dérive pareillement du même système : en effet, dès que l'on pose en principe que la volonté doit nécessairement obéir à la délectation prépondérante, il s'ensuit rigoureusement, selon Jansenius, que, pour mériter ou pour pécher, il suffit de vouloir consentir à la délectation, quoiqu'on ne puisse pas ne pas le vouloir, et qu'on soit physiquement nécessité à le vouloir. Doctrine justement appelée monstrueuse, par le père Serry : *Stare meritum posse cum agendi necessitate*. Et Saint Thomas l'avait déjà appelée hérétique, dans le passage rapporté ci-dessus : *Quidam posuerunt, etc.*<sup>1</sup>

Ce n'est pas sans raison que cette doctrine est appelée hérétique ; car elle est contraire à toutes les Saintes Ecritures.

(1) Page 467.

L'Apôtre nous assure que Dieu ne permet jamais que nous soyons tentés au delà de nos forces : *Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere.*<sup>1</sup> Mais Jansenius prétend que l'homme est quelquefois tellement abandonné de la grâce, qu'il ne peut résister à la tentation, et qu'il se trouve dans la nécessité d'y céder.

La loi que je vous donne, dit Moïse à tout le Peuple, n'est point au-dessus de vous : *Mandatum hoc, quod ego præcipio tibi hodie, non supra te est.*<sup>2</sup> L'Ecclésiastique déclare bienheureux l'homme sans tache, parce qu'ayant pu faire le mal, il ne l'a point fait : *Qui potuit transgredi et non est transgressus, facere mala et non fecit.*<sup>3</sup> Il ne suffit donc pas, pour mériter, que l'on agisse volontairement ; mais il est encore nécessaire que l'on agisse librement, c'est-à-dire, qu'on puisse manquer aux préceptes, et qu'on ne soit pas dans la nécessité de les remplir. Il en est de même dans le sens contraire ; c'est-à-dire que, pour pécher, il faut qu'on ait une grâce suffisante pour pouvoir s'abstenir du péché, en sorte que, si l'on y tombe, on y tombe par sa faute.

Et l'on ne peut pas nous dire, avec l'impie Théodore de Bèze, que cette nécessité de mal faire provient, non de la nature, mais du péché originel, par lequel l'homme s'est volontairement privé de sa liberté, et que c'est pour cette raison qu'il est justement puni lorsqu'il pèche, quoiqu'il pèche par nécessité. — Nous répondons que, si un serviteur se cassait la jambe par sa faute, son maître serait injuste, si, après lui avoir remis cette faute, il voulait l'obliger à courir, et qu'il le punit de sa désobéissance

(1) *I. Cor. 10. 13.*(2) *Deut. 50. 11.*(3) *Eccli. 51. 10.*

inévitabile. Ce serait le comble de l'iniquité et de la démence, dit Saint Augustin : *Peccati reum tenere quemquam, quia non fecit quod facere non potuit, summæ iniquitatis esse et insanix.*<sup>1</sup>

En outre, s'il était vrai que l'homme pût mériter et démériter en agissant par nécessité, sans avoir la faculté de faire le contraire, je ne sais comment cela pourrait s'accorder avec d'autres passages de l'Écriture, tels que les suivants :

Josué déclare aux Israélites qu'il leur est donné de choisir entre le culte du vrai Dieu et celui des idoles : *Optio vobis datur : eligite hodie quod placet, cui servire potissimum debeatis, utrum... diis Amorrhæorum... ; ego autem et domus mea serviemus Domino.*<sup>2</sup> Il ne peut y avoir de choix dans ce qu'on fait par nécessité et sans liberté ; ce texte prouve donc clairement que l'homme n'est point lié par la nécessité ; mais qu'au contraire, dit à ce sujet le savant père Petau, sa volonté est entièrement libre de s'attacher à l'un ou à l'autre des objets proposés : *Plena utriusvis eligendi potestas ostenditur, ut, quasi suspensa et in medio posita, voluntas alterum quod volet e duobus adsciscat.*<sup>3</sup>

Je prends aujourd'hui à témoin le ciel et la terre, disait encore Moïse au Peuple de Dieu, que je vous ai proposé la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction : choisissez donc la vie, afin que vous viviez, vous et votre postérité : *Testes invoco hodie cælum et terram, quod proposuerim vobis vitam et mortem, benedictionem et maledictionem : elige ergo vitam, ut et tu vivas et semen tuum.*<sup>4</sup> On lit pareillement dans l'Écclésiastique, que Dieu a laissé l'homme libre, et qu'en lui donnant sa loi, il l'a

(1) *De Duab. an. c. 12.*

(2) *Jos. 24. 15.*

(3) *De Op. sex d. l. 5. c. 2.*

(4) *Deut. 50. 19.*

placé devant la vie et la mort, le bien et le mal, afin qu'il pût choisir selon sa volonté : *Deus ab initio constituit hominem et reliquit illum in manu consilii sui. Adjecit mandata et præcepta sua. . . Ante hominem vita et mors, bonum et malum : quod placuerit ei dabitur illi.*<sup>1</sup> Si l'Auteur sacré vivait à présent parmi nous, et qu'il eût à décider le point que nous discutons, comment pourrait-il exprimer plus clairement la liberté de l'homme et son exemption de toute nécessité? cette réflexion est encore du père Petau : *Non poterat expressioribus uti vocibus, si inter nos viveret ac de lite nostra judicaret, quam isthic fecit, ut libertatis humanæ arbitriique liberi naturam ac proprietatem describeret.*<sup>2</sup>

Enfin, on trouve la même chose dans les autres livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, par exemple : dans les Proverbes : Je vous ai appelés, et vous n'avez point voulu m'écouter : *Vocavi, et renuistis* ;<sup>3</sup> dans Job : Ils ont été rebelles à la lumière : *Ipsi fuerunt rebelles lumini* ;<sup>4</sup> dans Isaïe : Le Seigneur s'attendait que sa vigne porterait de bons fruits, et elle en a produit de mauvais : *Expectavit ut faceret uvas, et fecit labruscas* ;<sup>5</sup> dans les Actes des Apôtres : Vous résistez au Saint-Esprit : *Vos semper Spiritui Sancto resistitis.*<sup>6</sup> Appeler les âmes, éclairer l'esprit, porter la volonté au bien, ce sont là sans aucun doute des opérations de l'Esprit-Saint ; mais comment peut-on dire qu'une âme repousse les divines invitations, est rebelle à la lumière, résiste à la grâce, quand elle est dépourvue de la grâce prépondérante, et qu'elle se trouve ainsi dans la nécessité de céder à la concupiscence qui l'emporte sur la grâce?

(1) *Eccli. 15. 14.*(2) *Loc. sup. cit.*(3) *Prov. 1. 24.*(4) *Job. 24. 13.*(5) *Is. 5. 2.*(6) *Act. 7. 51.*

## § II.

VÉRITABLE DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA DÉLECTATION  
VICTORIEUSE ET LE LIBRE ARBITRE.

Mais comment se fait-il, nous demande Jansenius, que, ce que j'ai dit, ait été dit avant moi par Saint Augustin, savoir, que nous devons nécessairement faire ce qui nous plaît davantage, suivant ses paroles que nous avons déjà citées plusieurs fois : *Quod amplius nos delectat, secundum id operemur necesse est*?<sup>1</sup>

Avant de répondre à Jansenius, nous devons faire observer que Saint Augustin ayant à combattre plusieurs hérésies qui avaient cours de son temps concernant la grâce, hérésies toutes différentes les unes des autres, a dû traiter cette matière fort longuement et sous divers points de vue; ce qui fait que le Saint Docteur s'est quelquefois exprimé d'une manière obscure. Il en est résulté que, non-seulement toutes les écoles catholiques se vantent de l'avoir chacune de leur côté, quoiqu'elles diffèrent d'opinion entre elles, mais Calvin et Jansenius eux-mêmes, dont les erreurs ont été condamnées par l'Église, ont eu l'audace d'invoquer son appui. Calvin, écrivant contre Pighius, ose prétendre qu'il ne fait que suivre Saint Augustin, et qu'on ne peut le lui contester : *Nos nihil quam Augustinum sequimur... Etiamsi crepet Pighius, nobis hoc extorquere non potest, quin Augustinus sit noster*.<sup>2</sup> De même Jansenius cite Saint Augustin comme son unique maître, au point qu'il n'a donné à son ouvrage d'autre titre que celui d'*Au-*

1) *In Gal. n. 49.*

2) *Adv. Pigh. l. 5.*



*gustinus*, et que tous les Jansenistes ne prennent d'autre nom que celui d'Augustiniens. De ces prémisses, je ne veux conclure qu'une chose : c'est que, pour bien comprendre certains passages de Saint Augustin, il faut les confronter avec d'autres textes où ce grand Docteur explique son véritable sentiment. — Venons à la question.

Nous avons déjà dit<sup>1</sup>, au commencement du Chapitre, que la fameuse sentence de Saint Augustin, dont Jansenius veut se prévaloir, ne doit ni ne peut s'entendre de la délectation indéléberée et antérieure à toute coopération de la volonté ; mais qu'elle doit s'entendre de la délectation déléberée et conséquente : car, dans le cas où l'on accepte librement la délectation, il est hors de doute qu'il faut nécessairement la suivre. Tout cela se prouve par d'autres passages, dans lesquels le Saint Docteur confond la délectation avec l'amour, ou, pour mieux dire, dans lesquels il montre que la délectation supérieure n'est autre chose que cet amour déléberé, ou cette affection qui prédomine en nous par suite de notre libre choix : telle est la délectation, selon laquelle, une fois que nous nous y sommes librement attachés, nous devons agir nécessairement. Ainsi, en substance, tout ce que le Saint veut dire, c'est que la volonté opère nécessairement selon ce qu'elle aime le plus après déléberation. En effet, il dit d'un côté que la délectation est comme un poids qui entraîne l'âme : *Delectatio quippe quasi est pondus animæ* ;<sup>1</sup> et de l'autre, que ce poids est l'amour de chacun : *Pondus meum, amor meus*.<sup>2</sup> Ce qu'il exprime plus clairement dans un autre endroit, où il nous exhorte à régler tellement nos affections, avec l'aide de Dieu, que nous ne soyons attachés qu'aux biens célestes : *Nos ita, Deo opitulante, ordinemus, ut inferio-*

(1) *De Mus. l. 6. c. 11.*

(2) *Conf. l. 13. c. 9.*

*ribus non offendamur, solis autem superioribus delectemur.*<sup>1</sup> C'est indiquer manifestement la délectation délibérée et librement acceptée. Ailleurs encore, il répète la même pensée en d'autres termes : *Quid est trahi voluptate? « Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui. »*<sup>2</sup> Et plus loin, il dit formellement que Dieu nous attire par ses douces lumières, mais sans nécessiter notre volonté : *Videte quomodo trahit Pater : docendo delectat, non necessitatem imponendo.*<sup>3</sup> Nous pouvons aussi, ajoute-t-il, et nous devons résister aux appétits désordonnés, et à la délectation (indélibérée) qu'ils font naître en nous : *Si frui delectaverit, delectatio illicita refrænanda est; velut cum jejunamus, et visis cibus palati appetitus assurgit, non fit nisi delectatione, sed eam dominantis rationis jure cohibemus.*<sup>4</sup> Ainsi, d'après Saint Augustin, la délectation qui porte l'homme aux choses défendues, peut être réprimée par la force de la raison qui est en lui et avec le secours de la grâce. En conséquence il nous engage à aimer la vertu au point de nous élever au-dessus même des plaisirs permis : *Justitia sic delectet, ut vincat etiam licitas delectationes.*<sup>5</sup>

La chose devient encore plus évidente, quand on considère ce qui suit le texte même qui fait le sujet de cette controverse : en effet, après avoir posé son principe : *Quod amplius nos delectat, secundum id operemur necesse est* ; il donne un peu plus loin cette explication : *Manifestum est certe secundum id nos vivere quod sectati fuerimus ; sectabimur autem quod (Notez :) dilexerimus. Itaque, si ex adverso existant duo, præceptum justitiæ et consuetudo carnalis, et utrumque diligitur, ibi sectabimur*

(1) *De Mus. l. 6. c. 11.*

(2) *Ps. 36. 4.*

(3) *In Jo. tr. 26.*

(4) *De Serm. Dom. in monte, l. 1. c. 12.*

(5) *Serm. 159. E. B.*

*quod amplius dilexerimus.*<sup>1</sup> De sorte qu'en disant que nous agissons nécessairement selon ce qui nous plaît davantage, tout ce que le Saint Docteur a voulu faire entendre, c'est que la volonté doit nécessairement opérer selon ce qu'elle aime le plus. Et l'on ne peut pas répondre avec Jansenius, que c'est ce qui plaît davantage que l'on aime le plus; car cela n'est pas toujours vrai, et Saint Augustin lui-même assure le contraire dans ses Confessions, en citant sa propre expérience : *Non faciebam quod et incomparabili affectu amplius mihi placebat, et mox ut vellem, possem.*<sup>2</sup> Il nous apprend que Dieu le portait au bien par un mouvement indélébile, une affection INCOMPARABLE, qui faisait que la vertu lui plaisait plus que le vice; et il aurait pu pratiquer la vertu, s'il l'avait voulu; mais, résistant à la grâce, il repoussait la vertu et s'abandonnait au vice.

En outre, si Saint Augustin avait cru que chacun est dans la nécessité de suivre la délectation prépondérante, il n'aurait pu conseiller, comme il le fait, de la combattre, de ne pas y consentir : *Titillat delectatio illicitæ concupiscentiæ? pugna, resiste, noli consentire; et impletur hic: « Post concupiscentias tuas non eas. »*<sup>3</sup><sup>4</sup> Il arrive quelquefois, ajoute-t-il ailleurs, que, deux personnes ayant la MÊME, remarquez bien, la même tentation impure, l'une d'elles y consent, tandis que l'autre y résiste; pourquoi cela? c'est que la seconde veut garder la chasteté, et que la première ne le veut point : *Si eadem tentatione ambo tententur, et unus ei cedat atque consentiat, alter perseveret; quid aliud apparet, nisi unum voluisse, alterum noluisse a castitate deficere?*<sup>5</sup>

De plus, lorsque le Saint Docteur dit que l'on agit néces-

(1) *In Gal. n. 54.* (2) *Conf. l. 8. c. 8.* (3) *Eccli. 18. 30.*

(4) *Serm. 153. E. B.* (5) *De Civ. D. l. 12. c. 6.*

sairement selon ce qui plaît davantage , on peut demander s'il entend parler de la délectation délibérée ou de la délectation indélibérée ; et voici comment nous raisonnons : s'il avait en vue la délectation indélibérée, il devrait admettre cette conséquence, que la volonté peut être vraiment libre sans être exempte de nécessité ; or, nous voyons qu'il enseigne le contraire en mille circonstances, où il affirme que l'homme, soit en bien, soit en mal, agit toujours sans être nécessité ; donc, lorsqu'il parle de la délectation prédominante et victorieuse, on doit nécessairement l'entendre de la délectation délibérée et conséquente. — Et quels sont les passages où le Saint Docteur exprime son sentiment sur la liberté de l'homme ? — En voici un bon nombre :

S'il n'était pas au pouvoir de notre volonté, dit-il, de se décider librement, ce ne serait même pas une volonté : *Voluntas nostra nec voluntas esset, nisi esset in nostra potestate; non enim est nobis liberum quod in potestate non habemus.*<sup>1</sup>

Citant ailleurs le texte de Saint Mathieu, où il est parlé des fruits bons ou mauvais que tout arbre produit selon qu'il est bon ou mauvais,<sup>2</sup> il fait cette réflexion : Quand le Seigneur nous ordonne de faire ceci ou de faire cela, il montre par là que nous avons la faculté de lui obéir, si nous le voulons : *Hoc ergo Dominus dicens : Facite hoc, aut, Facite illud, — ostendit esse in potestate (hominum) quid facerent...; qui enim servare legem non vult, in potestate ejus est, si velit.*<sup>3</sup> Calvin répond à cela que Saint Augustin parle en cet endroit de l'homme dans l'état d'innocence ; mais le cardinal Bellarmin<sup>4</sup> lui répli-

(1) *De Lib. Arb.* l. 5. c. 5.

(2) *Matth.* 7. 17.

(3) *De act. cum Fel. man.* l. 2. c. 4.

(4) *De Gr. et Lib. Arb.* l. 5. c. 27.

que avec raison qu'il s'agit du passage de l'Évangile où le Seigneur nous met en garde contre les faux prophètes, en disant qu'on les reconnaît à leurs fruits : *A fructibus eorum cognoscetis eos*. On ne peut donc pas dire que le Saint Docteur a voulu parler d'Adam en cet endroit. De plus, il répète la même chose contre les pélagiens : *Ubi dicitur : Noli hoc, et, Noli illud; — et ubi ad aliquid faciendum vel non faciendum in divinis monitis opus voluntatis exigitur, satis liberum demonstratur arbitrium*.<sup>1</sup> Ici Jansenius, le grand partisan de Calvin, reprend et dit que Saint Augustin parle de la nécessité produite par la contrainte, et non de la simple nécessité; mais Jansenius se trompe également; car, sur ce point, le Saint n'était nullement en désaccord avec les pélagiens; il entendait comme eux, par le libre arbitre, que la volonté humaine est exempte, non-seulement de toute coaction, mais encore de la simple nécessité; aussi ne fait-il aucune difficulté de le déclarer en écrivant contre Julien : *Liberum in hominibus esse arbitrium, utrique dicimus; liberum autem esse quemquam ad agendum bonum sine adjutorio Dei, ... vos dicitis; hinc estis pelagiani*.<sup>2</sup> On voit par ces termes : *Utrique dicimus*, qu'il admettait sans restriction la liberté d'agir et de ne pas agir, telle qu'elle était soutenue par les pélagiens, et ceux-ci la voulaient certainement exempte de toute espèce de nécessité. Il est donc hors de doute que Saint Augustin était du même sentiment à cet égard; seulement, il s'opposait aux pélagiens en ce qu'ils prétendaient que l'homme peut faire le bien même sans la grâce.

En parlant de la liberté de la volonté et de l'efficacité de la grâce, le Saint Docteur dit qu'il est difficile de concilier l'une avec l'autre : *Ista quæstio, ubi de arbitrio voluntatis*

1) *De Gr. et Lib. Arb. c. 2.*

2) *De Nupt. et Conc. l. 2. c. 3.*

*et de Dei gratia disputatur, ita est ad discernendum difficilis ut, quando defenditur arbitrium, negari Dei gratia videatur, quando autem asseritur Dei gratia, liberum arbitrium putetur auferrî.*<sup>1</sup> S'il avait supposé que la volonté n'est point exempte de la simple nécessité, mais seulement de la contrainte, il lui eût été, non pas difficile, mais très-facile de comprendre comment la grâce opère ; il ne trouvait donc la chose difficile que parce qu'il croyait, d'un côté, que la grâce efficace obtient certainement son effet dans les actes de vertu, et, de l'autre, que la volonté les produit librement, c'est-à-dire, qu'elle opère sans être déterminée par aucune nécessité de manière à ne pouvoir faire ou vouloir que ces actes auxquels elle est portée par la grâce. Du reste, le Saint Docteur tenait pour certain qu'avec la grâce ordinaire l'homme peut observer les commandements, ou du moins, obtenir les secours plus grands dont il a besoin pour les remplir : sans quoi, dit-il, Dieu ne lui eût point imposé de telles obligations : *Neque imperaret hoc Deus ut faceremus, si impossibile judicaret ut hoc ab homine fieret.*<sup>2</sup>

Voici encore d'autres textes où Saint Augustin exprime le même sentiment, savoir, que la volonté humaine est libre de toute nécessité :

Il n'y aurait point de péché, dit-il, et par conséquent aucune peine ne pourrait être infligée justement, si la volonté n'était pas libre, ou si l'homme agissait par nécessité : *Non enim peccatum esset quod non fieret voluntate ; ac per hoc pœna injusta esset, si homo voluntatem non haberet liberam.*<sup>3</sup>

Il ajoute ailleurs qu'il serait aussi insensé qu'inique d'imposer un devoir à celui qui n'aurait pas la faculté de le

1) *De Gr. Chr. c. 47.* (2) *In Ps. 56.* (3) *De Lib. Arb. l. 2. c. 1.*



remplir : *Quis enim non clamet stultum esse præcepta dare ei cui liberum non est quod præcipitur facere, et iniquum esse eum damnare cui non fuit potestas jussa complere?*<sup>1</sup>

Ailleurs encore , il répète que , si c'est la nature ou la nécessité qui le détermine, le mouvement de la volonté ne peut être tenu pour coupable à aucun titre : *Motus quo voluntas avertitur ab incommutabili bono, si natura vel necessitate existit, culpabilis esse nullo pacto potest.*<sup>2</sup> Et après avoir dit que la grâce prévenante est nécessaire pour faire le bien , il ajoute : *Consentire autem vocationi Dei, vel ab ea dissentire, propriæ voluntatis est ;*<sup>3</sup> ce qui signifie clairement que la volonté peut librement obéir à la grâce ou y résister. Et qu'on ne vienne pas prétendre avec Jansenius, qu'en parlant ainsi Saint Augustin a simplement voulu dire que le consentement et le refus sont des actes propres de la volonté ; car on ne pourra jamais croire que le Saint Docteur s'est inutilement appliqué à prouver que le consentement et le refus appartiennent à la volonté, et non à l'entendement, ce que le vulgaire le plus simple sait distinguer ; d'autant plus que le Saint venait de dire à l'endroit cité, que nous ne sommes pas maîtres des pensées qui se présentent à notre esprit : *Neminem habere in potestate quid ei veniat in mentem.* On voit donc d'une manière indubitable , qu'il parle du libre pouvoir qu'a la volonté de rejeter ou d'admettre ce qui vient à l'esprit.

Enfin, lorsqu'il explique ce qu'il faut entendre par le secours *sine quo*, ou la grâce dont nous avons absolument besoin pour vouloir le bien, il dit que cette grâce ne détruit aucunement le libre arbitre : *Sine quo voluntas velle*

(1) *De Fide cont. man. c. 4).*

(2) *De Lib. Arb. l. 5. c. 4.*

(3) *De Sp. et Litt. c. 54.*

*non possit; sic tamen ut velle et nolle, uti vel non uti, in ejus libero arbitrio relinquatur.*

D'après tout ce qui précède, il est évident que Saint Augustin a été bien éloigné de penser, comme Jansenius, que la volonté humaine, dans son opération, n'est pas exempte de nécessité, ou, ce qui est encore plus fort, qu'elle est nécessitée à suivre la délectation supérieure, dont l'impulsion la meut et la détermine invinciblement.

---

### § III.

SUITE DE LA RÉFUTATION DE JANSENIUS ET DE SES ADHÉRENTS.

Notre but est, comme on sait, de prouver que le Seigneur donne à chacun de nous, soit la grâce prochaine, soit la grâce éloignée qui est celle de la prière, pour observer ses commandements; car, sans cela, la transgression de sa loi ne pourrait nous être imputée à péché. Pour arriver à cette conclusion, il suffit de voir quelles sont les propositions contradictoires à celles de Jansenius que nous avons citées.

La première disait : *Aliqua Dei præcepta hominibus justis, volentibus et conantibus, secundum præsentem gratiam habent vires, sunt impossibilia; deest quoque illis gratia qua possibilia fiunt.*<sup>1</sup> La proposition catholique contradictoire à l'erreur condamnée, est donc celle-ci : Aucun des commandements de Dieu n'est impossible, au moins aux justes qui veulent les observer et qui s'efforcent de le faire; et à cet effet, même selon les forces présentes qu'ils ont, la grâce ne leur manque point, soit la grâce prochaine,

(1) Page 462.

soit au moins la grâce éloignée par laquelle ils peuvent, au moins médiatement, obtenir le secours plus puissant dont ils ont besoin pour les accomplir. — Et remarquons encore ici que, pour éviter l'erreur condamnée, ce n'est point assez d'établir la possibilité absolue d'observer le précepte; car les jansénistes admettent aussi cette possibilité. Il faut de plus reconnaître la possibilité même relative à la délectation terrestre actuelle, lorsqu'elle surpasse la grâce que nous avons pour satisfaire à un précepte qui nous oblige, ou au moins, pour obtenir le secours nécessaire à cet effet; car c'est précisément en cela que consiste l'erreur de Jansenius : il nie la possibilité, non pas absolue, mais relative.

Sa troisième proposition est ainsi conçue : *Ad merendum et demerendum in statu naturæ lapsæ, non requiritur in homine libertas a necessitate, sed sufficit libertas a coactione.*<sup>1</sup> La contradictoire, ou la doctrine catholique, est donc celle-ci : Pour mériter et pour démériter, même dans l'état de nature tombée, tant pour les justes que pour les pécheurs, il faut qu'on soit exempt, non-seulement de coaction ou de contrainte, mais encore de la simple nécessité; car, d'après l'enseignement catholique, dès que la volonté agit nécessairement, elle n'a point la liberté requise pour mériter ou démériter dans la vie présente; mais, pour mériter ou démériter, il faut que la volonté soit exempte de toute nécessité qui détermine son consentement à l'une des deux choses proposées.

Au surplus, le père Fortunat de Brescia, auteur généralement estimé des savants modernes, et particulièrement de Muratori, fait, dans l'ouvrage qu'il a récemment publié sous ce titre : *Cornelii Jansenii systema confutatum*, la

(1) Page 170.

réflexion suivante : Si le système de Jansenius était vrai, la loi de Dieu serait inutile ou injuste : en effet, d'après ce système, quand la délectation céleste a le dessus, la volonté, même sans y être obligée par la loi, est nécessitée à suivre déterminément l'impulsion de la délectation, et alors la loi est inutile ; quand c'est, au contraire, la délectation terrestre qui l'emporte, la loi devient injuste, puisque, dans ce cas, Dieu imposerait à l'homme un précepte dont l'observation lui est physiquement impossible, sa volonté devant alors nécessairement céder à la tentation.

Il s'ensuivrait en outre que toutes les menaces et tous les avertissements de l'Écriture seraient sans objet ; et il n'y aurait plus aucune de nos actions qui fût digne de récompense ou de châtement, vu que l'homme ferait tout par nécessité. Ainsi, quand on nous exhorterait à nous bien conduire, nous pourrions répondre comme Eusèbe aux fatalistes : *Non sunt potestates hæ meæ, o Doctor!* Cela ne dépend pas de moi ; *faciam enim, si fata volunt* : Je le ferai, si la délectation charnelle ne l'emporte pas ; *aderit necessario quod fatatum est* :<sup>1</sup> Je dois suivre nécessairement la délectation qui prévaut.

Le même auteur dit encore que, si l'on admettait un pareil système, il faudrait admettre aussi le manichéisme, qui établissait deux principes, celui du bien et celui du mal, et voulait que, toutes nos actions provenant de l'un ou de l'autre de ces deux principes opposés, l'homme est dans la nécessité de s'abandonner à celui qui domine. Inutile de nous répondre que, dans le système de la délectation victorieuse, cette nécessité ne dérive pas du bon ou du mauvais principe, comme l'entendaient les manichéens, mais qu'elle est la suite du péché d'Adam ;

(1) *Præp. ev. l. 6. c. 6.*

car, il n'est point ici question du principe qui meut et détermine la volonté, il s'agit de savoir si, après le péché d'Adam, la volonté est restée exempte de nécessité dans son opération; or, c'est ce que nient les jansénistes; ils prétendent que la volonté mérite et démérite quoique nécessitée à vouloir ce à quoi elle est déterminée par la délectation supérieure. Mais, comme le remarque bien le père De Brescia, les écrits d'Arnauld, d'Irénée, de Vendroc, et d'autres jansénistes, n'ont été condamnés que parce qu'on y établissait le principe jansénien des deux délectations invincibles selon la supériorité des degrés. Nous savons aussi que c'est pour la même cause que la théologie de Juénin a été défendue: quoiqu'il n'ait point adopté formellement le système de Jansenius, il a eu néanmoins l'imprudence de s'exprimer sur ce point d'une manière obscure, en fondant l'efficacité de la grâce sur la délectation victorieuse: *Natura physica gratiæ efficacis non in alio posita est quam in victrici delectatione qua mens circa bonum afficitur.*<sup>1</sup> Il est vrai qu'il ne parle point d'une délectation relativement victorieuse: *Relative victrici*; mais il appuie sa proposition sur la sentence de Saint Augustin, que nous avons citée plusieurs fois: *Quod amplius nos delectat, secundum id operemur necesse est.* Voilà pourquoi son ouvrage a été si longtemps interdit; il n'est permis d'en faire usage que depuis qu'on y a joint un abrégé intitulé: LA VRAIE DOCTRINE DE L'ÉGLISE, d'après la Théologie du savant Tournely, qui a réfuté le système de Jansenius d'une manière complète et excellente.

Le père De Brescia termine en disant qu'il est impossible de soutenir ce système sans blesser la foi, puisque, le principe qui en est la base une fois admis, il faut néces-

(1) *Instit. p. 6. d. 1. q. 4. c. 7.*

sairement admettre des propositions condamnées : *Manifestum relinquitur et Jansenianum systema illis (Luthero et Calvino) plane favere, indeque a viro catholico sine crimine violatæ fidei propugnari nullatenus posse; non enim tuta fide, salvaque religione, defendi potest systema, cujus fundamentalibus admissis principiis, damnata dogmata necessum est approbare.* Tournely dit la même chose : *Cum Ecclesia quinque propositiones damnaverit in sensu Jansenii, necesse est illas damnatas fuisse in ipso Jansenii systemate, delectationis scilicet superioris ac relative victorieis, quæ totius systematis fundamentum est.*<sup>1</sup>

On objecte qu'autre chose est le système de Jansenius, fondé sur la délectation relativement victorieuse INDÉLIBÉRÉE, c'est-à-dire, qui vient en nous sans aucun consentement de la volonté, et autre chose le système de la délectation, aussi relativement victorieuse par la supériorité des degrés, mais DÉLIBÉRÉE : celle-ci ne l'emporte point seule et par ses propres forces ; mais, disent les partisans de ce dernier système, elle ne prend le dessus qu'à l'aide des forces que lui prête la volonté en y consentant. Ils pensent qu'ainsi la délectation prépondérante, quoique certainement et infailliblement victorieuse, ne l'est cependant point nécessairement, comme le voulait Jansenius.

Mais Tournely répond avec raison que cette grâce ou cette délectation, qui est infailliblement efficace et qui détermine invinciblement la volonté par la prépondérance de ses forces, ne peut n'être point nécessitante, attendu qu'elle ne laisse à la volonté aucun pouvoir réel de résister, en la supposant inférieure en forces : *Ea gratia est necessitans quæ supponit voluntatem destitutam vera*

(1) *De Gr. Chr. q. 5. in prop. 5. Jans.*



*potentia resistendi ; atqui talis est gratia infallibiliter efficac ex virium graduali superioritate. Nam hujusmodi gratia supponit voluntatem non habere ad resistendum nisi vires inferiores. Repugnat autem ut vires superiores, quæ agunt ut superiores, vincantur ab inferioribus ; alias necesse esset ut inferiores operarentur ultra suæ activitatis gradus.* On répliquerait en vain que les forces de la grâce relativement victorieuse, quoique supérieures à celles de la concupiscence prises séparément, ne l'emportent pas sur les forces de la concupiscence jointes à celles de la volonté ; car, continue le même théologien, on ne pourrait reconnaître de pareilles forces à la volonté qu'à l'égard du mal que l'homme peut faire, au moins en surmontant un vice par un autre vice, ou à peine à l'égard d'un bien de l'ordre naturel, mais non quand il s'agit d'un bien surnaturel, comme de vaincre une forte tentation, ce qui est impossible sans le secours de Dieu. Aussi les Pères de Diospolis ont-ils exigé des pélagiens que chacun d'eux confessât, entre autres articles, cette nécessité de la grâce : *Ut fateatur, quando contra tentationes concupiscentiasque illicitas dimicamus, non ex propria voluntate, sed ex adjutorio Dei provenire victoriam.*<sup>1</sup> La raison en est, comme l'enseigne Saint Thomas, qu'aucun principe actif ne peut produire un effet qui excède son activité ; ainsi un principe ou une cause naturelle ne peut produire un effet surnaturel : *Nullus actus excedit proportionem principii activi. Et ideo videmus in rebus naturalibus quod nulla res potest perficere effectum per suam operationem qui excedat virtutem activam, sed solum potest producere per operationem suam effectum suæ virtuti proportionatum.*<sup>2</sup> Il s'ensuit que les forces naturelles de la

(1) *Cath. conf.*

(2) 1. 2. q. 109. a. 5.

volonté humaine, quoiqu'unies aux forces de la grâce, celles-ci étant inférieures aux forces de la concupiscence, ne peuvent contribuer à produire un effet surnaturel, tel que de vaincre une violente concupiscence qui l'emporte sur la grâce. Aussi les jansénistes disent-ils : Qu'on nous accorde que la délectation est certainement victorieuse par la raison que ses forces sont supérieures, et cela nous suffit. — C'est ce que fait entendre l'un d'eux, l'abbé de Bourzeis : *Nobis enim sufficit quod hæc sola nobis veritas concedatur, nimirum quoties gratiæ Dei consentimus, id oriri semper ex eo quod rectus amor, quem Deus nobis inspirat, viribus superior est perverso amori, et, quia viribus superior est, idcirco eum certissime superare.*<sup>1</sup> Et c'est pourquoi Tournely, parlant des deux systèmes, celui de la délectation absolument victorieuse et celui de la délectation relativement victorieuse, dit qu'il reconnaît pour orthodoxes les partisans du premier, mais qu'il ne voit, dans ceux qui défendent le second, que des fauteurs du jansénisme : *Novimus quidem orthodoxos theologos qui vim gratiæ efficacem colligunt ex ipsius delectatione absolute ac simpliciter victrice; quique in gratia sufficiente pares vires agnoscunt ad oppositam actualem cupiditatem superandam. Verum qui gratiam velint esse victricem relative, seu ex superioritate graduum, quique non aliam sufficientem admittunt gratiam quam viribus inferiorem oppositæ superiori concupiscentiæ, non alios quam Janseniani systematis defensores novimus.*<sup>2</sup>

Ainsi, pour conclure, nous n'avons pas ici le dessein de réprover le sentiment qui veut que la volonté, lors même qu'elle suit la délectation supérieure, opère néanmoins toujours librement, c'est-à-dire, sans nécessité et

(1) Collat. 4. c. 50.

(2) De Gr. Chr. q. 9. a. 2. obj. 6.

avec le pouvoir, non un pouvoir de nom ou hypothétique, mais réel, de faire le contraire : nous nous bornons à rejeter l'opinion de ceux qui prétendent que, quand une des deux délectations, la céleste ou la terrestre, est victorieuse, parce qu'elle surpasse l'autre en degré, il ne reste plus à l'homme aucun pouvoir de résister et de vaincre, par la raison qu'une force plus grande l'emporte infailliblement sur une plus petite.

Cependant, je ne puis passer sous silence un doute que j'éprouve au sujet de ce système de la délectation relativement victorieuse. Ses défenseurs, au nombre desquels se trouve le père Berti,<sup>1</sup> disent que l'efficacité de la grâce, telle qu'ils l'établissent, ne diffère point, en substance, de l'efficacité telle que l'enseignent les thomistes, quoique fondée sur des principes différents ; puisque les thomistes font consister l'efficacité de la grâce dans la prédétermination physique, et eux dans la délectation prépondérante. Ce que fait, disent-ils, la prédétermination dans l'acte second en portant le libre arbitre à consentir, la délectation le fait de même. Du reste, on enseigne d'un côté comme de l'autre que, dans l'acte premier, l'homme conserve le pouvoir d'agir en sens opposé ; de sorte que la volonté opère toujours librement et sans nécessité.

Mais je trouve que, si les principes de ces deux systèmes sont différents, ainsi que leurs raisons, les conséquences qui en découlent diffèrent également.

La raison de l'efficacité de la grâce, suivant les thomistes, c'est que le pouvoir de la volonté créée est passif, elle peut recevoir la motion de la grâce ; il s'ensuit que, pour opérer, il est nécessaire que Dieu la meuve, comme premier agent et première cause libre qui appli-

(1) *Aug. syst. vind. d. 5. c. 5*

que et détermine, par la prédétermination, le pouvoir à l'acte. Voilà pour ce qui regarde l'acte ; mais quant au pouvoir, les thomistes pensent que l'homme a la grâce suffisante pour être complètement et prochainement disposé à faire le bien. Ainsi s'explique le père Gonet : *Gratia quæ dat posse, dat totum complementum et totam virtutem seu sufficientiam quæ requiritur ex parte actus primi.*<sup>1</sup> De même le cardinal Gotti : *Gratia sufficiens dat posse proximum et expeditum in ratione potentiæ.*<sup>2</sup> Et généralement tous les autres thomistes : si quelqu'un d'entre eux semble parler autrement, c'est qu'il parle de l'acte second, et non de l'acte premier.

Voici, d'autre part, comment raisonnent les partisans de la délectation supérieure en degrés : Dans l'état de nature innocente, disent-ils, l'homme n'avait besoin, pour faire le bien, que de la grâce suffisante ; son libre arbitre étant sain et dans un équilibre parfait, il pouvait se contenter de la grâce suffisante, sans avoir une grâce efficace. Mais après la chute d'Adam, la volonté de l'homme étant demeurée lésée et portée au mal, il faut qu'une grâce efficace, par le moyen de la délectation victorieuse, la détermine à opérer le bien.

En considérant la raison sur laquelle on appuie ce dernier système, je fais cette réflexion : si la volonté de l'homme est restée tellement infirme que, pour opérer le bien dans l'état présent, elle ait besoin d'une grâce efficace, on ne peut pas dire que l'homme possède encore la grâce suffisante, même dans l'acte premier, ni que, soit dans le sens composé, soit dans le sens divisé, il se trouve complètement et prochainement en état d'observer les commandements ou de faire un acte quelconque de

(1) *Man thom. tr. 7. c. 10.*

(2) *De Gr. q. 2. d. 4. § 2.*

vertu, pas même un acte médiat par lequel il puisse se disposer à recevoir le secours plus grand dont il a besoin pour accomplir la loi.

Je sais bien que les auteurs de ce système ne refusent pas d'accorder une telle conséquence : ils avouent que, dans l'état présent, la grâce suffisante ne donne point le pouvoir complet et libre, comme le dit expressément l'un d'entre eux, le père Macedo : *Gratia sufficiens non dat potentiam proximè completam et expeditam*. Dans un autre endroit, parlant de la grâce d'Adam innocent et de celle d'Adam après sa chute, il dit que la première conférait ce pouvoir, et non la seconde : *Prima supposebat potentiam expeditam et liberam, secunda impeditam et servam*.<sup>1</sup>

Mais si la grâce inférieure à la concupiscence ne donne point le pouvoir complet et libre d'observer les commandements, elle ne peut plus être appelée réellement suffisante. Et en effet, le père Berti, qui soutient le système de la délectation relativement victorieuse, ne voit aucune difficulté à accorder encore que la grâce inférieure doit s'appeler proprement grâce INEFFICACE, et non pas grâce suffisante. Ainsi, selon ce système, ceux qui ne reçoivent point de Dieu la grâce efficace par le moyen de la délectation relativement victorieuse, n'ont même pas la grâce suffisante pour accomplir la loi.

Voici comment le père Berti s'exprime dans un écrit publié pour la défense de son opinion. Il expose d'abord les trois objections que lui font ses adversaires pour prouver que son système n'est autre au fond que celui des cinq propositions condamnées : la première, c'est qu'on y fait consister l'efficacité de la grâce dans une délectation rela-

(1) *Cort. D. Aug. tr. 2. q. 5. a. 2.*



tivement victorieuse : la seconde, c'est que, sans cette délectation supérieure en degrés, le pouvoir prochainement libre d'agir n'existe point, même dans l'acte premier ; la troisième, c'est que la grâce qui n'est point efficace, n'est pas non plus vraiment suffisante, et qu'il faut renoncer à l'appeler ainsi : *Tria sunt quæ Jansenianum redolent dogma, et quinque damnatarum propositionum sunt fons et origo, a quibus novi janseniani, quos inter eminent duo haud dubie spurii augustinenses* (C'est-à-dire, le père Bellelli et le père Berti, contre lesquels l'Archevêque de Vienne écrit.), *minime abhorrent. Horum primum est, quod non tantum in delectatione victrici reponunt gratiam efficientem, sed in delectatione victrici relativa. Alterum, quod negant in delectatione inferioris gradus potentiam proxime expeditam, ad hanc requirentes ex parte potentiae et actus primi robustiorem delectationem ; ideoque gratia inefficax, sive adjutorium sine quo ab ipsis deprædicatum, non est vera gratia sufficiens, neque molinistico sensu neque thomistico. cum gratia sufficiens communi sensu catholicorum conferat ipsam potentiam proxime expeditam. Tertium quod hinc consequitur, veram gratiam sufficientem e medio tollunt, a cujus etiam nomine fraudulenter abhorrent, illam potius inefficacem quam sufficientem appellantes.* Le père Berti répond avec assurance qu'il n'y a dans tout cela aucune erreur, ni aucun principe des propositions condamnées ; il attribue de tels reproches aux préjugés et à l'ignorance d'hommes bornés, qui ne savent point distinguer ce qui est catholique de ce qui est erroné et condamné, et qui crient à l'hérésie contre la doctrine de Saint Augustin, qu'il soutient être la même que la sienne : *Ego vero firmissime et absque ulla hæsitatione pronuntio, tria doctrinæ capita nuperrime commemorata nequaquam erronea esse nec damnatarum propositionum*



*principia; sed aliquos Jansenii quidem refutandi zelo permotos, sed propriæ sententiæ præjudicio abreptos, quid catholicum sit, quid erroneum ac damnatum minime distinxisse, atque ex horum lucubrationibus ansam arripuisse sciolum anonymum (C'est-à-dire, l'Archevêque de Vienne.), et si qui alii sunt curtæ eruditionis et pinguis minervæ homines, inconcussa Augustini dogmata, quæ, velint nolint, sunt eadem ac nostra, tanquam portenta hæresum calumniandi.*<sup>1</sup>

Je confesse que je suis aussi un de ces hommes de peu de savoir et de peu d'intelligence; je ne puis comprendre comment les propositions du père Berti s'accordent entre elles, parce qu'il me semble évident que leurs conséquences se repoussent mutuellement. S'il disait que, pour observer les commandements de Dieu, il faut la grâce efficace, mais que la grâce suffisante, qui se donne à tous, confère le pouvoir prochain de prier, et que par la prière on obtient le secours plus grand dont on a besoin pour remplir actuellement les préceptes divins, nous serions d'accord; car c'est précisément ce que nous soutenons, c'est la doctrine que nous allons exposer et prouver dans le Chapitre suivant. Mais le père Berti pense autrement.

Il est vrai qu'en parlant de la prière, il affirme que tout fidèle, en vertu de la grâce suffisante, pourvu qu'il n'y mette point obstacle, peut prier, et, en priant, obtenir le secours immédiatement suffisant pour observer actuellement les divins préceptes; ce sont ses propres paroles: *Cuilibet fideli, nisi libere ponat obicem, adest gratia orationis qua impetrare potest auxilium immediate sufficiens ad implenda mandata.*<sup>2</sup> Ailleurs, il ajoute que cette grâce

(1) *Aug. syst. vind. d. 4. c. 1. § 2.*

(2) *De Theol. Disc. l. 18. c. 8. p. 4.*

suffisante, commune à tous les fidèles, bien qu'elle ne soit que médiatement suffisante pour l'observation de la loi, est néanmoins prochainement suffisante pour la prière, par laquelle on obtient ensuite la grâce efficace : *In eo qui habet voluntatem parvam* (C'est la volonté qui est donnée à tous par la grâce suffisante.), *est potentia proxime sufficiens ad orandum et sufficiens remote ad observantiam præceptorum, quæ poterit proxime implere, dum per orationem obtinuerit robustam voluntatem.*<sup>1</sup> Il entend par volonté forte : *Robusta*, celle qui est produite par la grâce efficace. Il dit donc, et il dit sagement, que la grâce suffisante ne donne pas à tous le pouvoir prochain d'observer actuellement les préceptes, parce que, comme il le remarque fort bien dans l'endroit cité un peu plus haut, le pouvoir prochain d'observer les préceptes est celui qui n'a pas besoin d'un autre moyen pour passer à l'acte ; et on lit au commencement du paragraphe que nous venons d'indiquer, que le pouvoir complet et libre ne peut s'obtenir que par la grâce efficace : *Gratia efficax sola dat potentiam completam et expeditam.* C'est pourquoi il ajoute que la grâce suffisante ne peut se dire prochainement suffisante pour opérer actuellement, quand on a besoin d'un autre secours pour en venir à l'acte : *Requiritur ut alio medio non egeat ut exeat in actum.* Ainsi, d'après le raisonnement du père Berti, la grâce suffisante ne procure point à tous les fidèles le pouvoir prochain d'observer les commandements, mais bien le pouvoir prochainement suffisant pour prier. Donc chaque fidèle, avec la grâce suffisante seule, peut prier actuellement, sans avoir besoin d'un autre secours, c'est-à-dire, de la grâce efficace.

Mais je ne sais comment cela s'accorde avec ce que dit

(1) *Aug. syst. vind. d. 4. c. 1. § 9.*

le même auteur dans un autre endroit : *Nullus absque gratia per se efficaci habet potentiam orandi conjunctam cum actu.*<sup>1</sup> Il résulte de cette nouvelle proposition, que la grâce suffisante ne procure point en réalité, mais seulement de nom, le pouvoir prochainement suffisant pour prier ; elle ne donne qu'un pouvoir médiatement suffisant, puisque la grâce efficace est encore nécessaire pour que le pouvoir de prier passe à l'acte. Ou donc, pour prier actuellement, il faut avoir la grâce efficace, et alors on ne peut point dire que la grâce suffisante donne le pouvoir prochainement suffisant ; ou la grâce suffisante donne le pouvoir prochainement suffisant pour prier actuellement, et alors on n'a pas besoin de la grâce efficace de la délectation prépondérante, comme il le prétend.

Mais, répond le père Berti, c'est Saint Augustin lui-même qui requiert la délectation victorieuse pour prier actuellement : *Augustinus docet necessariam esse ad orandum certam scientiam et victricem delectationem.* J'ai voulu voir le texte du Saint Docteur, et il est ainsi conçu : *Intelligamus, si possumus, Dominum Deum bonum ideo etiam sanctis suis alicujus operis justis aliquando non tribuere vel certam scientiam vel victricem delectationem, ut cognoscant non a seipsis, sed ab illo sibi esse lucem qua illuminentur tenebræ eorum, et suavitatem qua det fructum suum terra eorum.*<sup>2</sup> Saint Augustin ne dit point que la délectation victorieuse est nécessaire pour prier ; il dit seulement que Dieu s'abstient quelquefois de donner, même aux justes, soit la connaissance certaine, soit la délectation victorieuse de quelque bonne œuvre, afin qu'ils connaissent qu'ils n'ont point par eux-mêmes, mais qu'ils reçoivent de lui et la lumière qui les éclaire et la douce

(1) *De Theol. Disc. l. 18. c. 8. p. 3.* (2) *De Pecc. mer. l. 2. c. 19.*

chaleur qui les fait fructifier. — Ainsi, d'abord, le Saint ne parle nullement ici de la grâce suffisante, avec laquelle l'homme peut opérer, mais n'opère pas toujours, et il ne dit point que l'homme, avec la grâce suffisante et sans la grâce efficace, ne peut prier actuellement; mais il parle seulement de la grâce efficace, qui, au moyen de la délectation victorieuse, nous fait infailliblement opérer le bien. En second lieu, il ne parle point de la prière, mais des bonnes œuvres, ce qui s'entend proprement de la pratique des préceptes et des conseils; car la prière, quoique ce soit une bonne œuvre, n'est pas de sa nature une œuvre, mais elle est le moyen par lequel on obtient le secours nécessaire pour accomplir les bonnes œuvres.

Nous tenons aussi, comme nous l'avons dit, que la grâce efficace est nécessaire pour observer les commandements; mais nous disons que, pour prier actuellement, et, par la prière, obtenir la grâce efficace, c'est assez d'avoir la grâce suffisante que Dieu accorde à tous les fidèles. Il se fait ainsi que les divins préceptes ne sont impossibles à personne, puisque tout homme, avec la seule grâce suffisante, peut exécuter les choses faciles, comme de prier, et, par le moyen de la prière, se procurer le secours de la grâce efficace gratuite dont il a besoin pour pratiquer actuellement les choses difficiles, c'est-à-dire, les commandements. Tel est le sentiment du cardinal Noris, dont je citerai les paroles dans le Chapitre suivant, et c'est aussi ce qu'enseigne Saint Augustin : *Eo ipso quo firmissime creditur Deum justum et bonum impossibilia non præcipere, hinc admonemur, et in facilibus quid agamus, et in difficilibus quid petamus.*<sup>1</sup> Autrement, si la grâce suffisante ne nous mettait point en état de prier actuellement, et

(1) *De Nat. et Gr. c. 69.*

qu'on eût toujours besoin pour cela de la grâce efficace ; si, d'un autre côté, cette grâce était quelquefois refusée, comme elle l'est en effet à plusieurs, je ne sais comment on pourrait dire que la pratique des commandements est possible à ces malheureux, ni comment Dieu pourrait, en leur refusant même la grâce efficace de prier actuellement, exiger avec justice qu'ils observassent sa loi, et les condamner à l'enfer pour ne l'avoir point observée. C'est précisément cette raison qui portait Jansenius à enseigner qu'il y a des commandements dont l'observation est impossible même aux justes ; il croyait que nous n'avons pas tous la grâce nécessaire pour pouvoir les observer. Mais il n'en est point ainsi : Dieu donne à tous les hommes (Nous faisons ici abstraction des infidèles et des pécheurs obstinés. \*) la grâce prochaine de prier actuellement, comme nous le prouverons dans le Chapitre suivant. Aucun pécheur ne peut donc alléguer pour excuse son impuissance d'observer les commandements, car, s'il n'a pas eu la grâce efficace dont il avait besoin pour les mettre immédiatement en pratique, il a eu du moins la grâce prochaine suffisante pour prier actuellement, moyen par lequel il aurait obtenu de Dieu, selon la promesse qu'il a faite d'exaucer quiconque le prie, la grâce efficace, avec laquelle il aurait certainement rempli son devoir. C'est proprement ce que le Concile de Trente a déclaré contre Luther, qui affirmait qu'il est impossible, même aux fidèles, d'accomplir la loi de Dieu : *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet, et facere quod possis. et petere quod non possis ; et adjuvat ut possis.*<sup>1</sup>

(1) *Sess. 6. cap. 11.*

(\*) Voir le Ch. 2. § 2.

---

---

## CHAPITRE IV.

DIEU DONNE A TOUS LES HOMMES LA GRACE DE  
PRIER , S'ILS LE VEULENT ; IL NE FAUT , POUR  
PRIER , QUE LA GRACE SUFFISANTE QUI EST  
COMMUNE A TOUS.

---

### § I.

PRINCIPAUX THÉOLOGIENS QUI ENSEIGNENT CETTE DOCTRINE.

Après avoir établi que Dieu veut le salut de tous les hommes , et que , de son côté , il leur donne à tous les grâces nécessaires pour se sauver , nous disons que tous ont la grâce de pouvoir prier actuellement , sans avoir besoin pour cela d'une nouvelle grâce , et qu'au moyen de la prière on peut obtenir tous les autres secours nécessaires pour observer les commandements et parvenir au salut. Il faut cependant remarquer qu'en disant : Sans avoir besoin d'une nouvelle grâce , — nous n'entendons pas que la grâce commune à tous donne la faculté de prier sans le secours de la grâce aidante ; car , pour exercer un acte quelconque de piété , outre la grâce excitante , on doit sans aucun doute avoir encore la grâce aidante ou coopérante ; mais nous entendons que la grâce commune donne à chacun le pouvoir de prier actuellement , sans qu'une nouvelle grâce prévenante détermine physiquement ou moralement la volonté à mettre la prière en pratique.



Nous allons d'abord donner une liste des théologiens nombreux et distingués qui enseignent cette doctrine comme certaine ; nous la prouverons ensuite par l'autorité et par le raisonnement.

Isambert, <sup>1</sup> le cardinal du Perron, <sup>2</sup> Alphonse Le Moine, <sup>3</sup> avec d'autres que nous citerons ci-après, et spécialement Tournely, <sup>4</sup> qui traite la question plus au long et ex professo : tous ces auteurs démontrent que chacun, avec la seule grâce ordinaire suffisante, peut prier actuellement, sans avoir besoin d'un autre secours, et, par la prière, obtenir toutes les grâces nécessaires pour remplir les devoirs les plus difficiles.

Tel est aussi le sentiment de l'éminentissime cardinal Noris : il dit expressément que l'homme, quand la loi l'oblige, peut prier avec la seule grâce ordinaire, s'il le veut, sans aucun autre secours ; et il le prouve de la manière suivante : *Manifestum est potentiam ad orandum debere esse proximam in justo sive fidei ; nam si fidelis sit in potentia remota ad simpliciter orandum (Non enim hic loquor de fervida et diuturniore oratione.), non habet is aliam potentiam proximam pro impetranda oratione ; alias procederetur in infinitum :<sup>5</sup>* Si, pour observer les commandements et se sauver, il est indispensable de prier, comme nous l'avons prouvé dès le principe en parlant de la nécessité de la prière, ce savant auteur dit sagement que chacun a le pouvoir prochain de prier, afin d'obtenir par la prière le pouvoir prochain de faire le bien, et ainsi tous peuvent prier avec la seule grâce ordinaire, sans autre secours. Autrement, si, pour se procurer le pouvoir prochain à l'acte de la prière, on avait besoin

(1) *In 1. 2. q. 5. d. 4. a. 3.* (2) *Repl. l. 2. obs. 3. c. 12.*

(3) *Disp. de dono or. c. 2.* (4) *De Gr. Chr. q. 7. a. 4. concl. 5.*

(5) *Jans. err. cal. subl. c. 2. § 1.*

d'un autre secours, il faudrait encore une autre grâce pour obtenir celui-ci, et ainsi de suite à l'infini ; de sorte qu'il ne serait plus au pouvoir de l'homme de coopérer à son salut. — Cette doctrine est confirmée plus distinctement encore dans un autre passage du même auteur : *Etiam in statu naturæ lapsæ datur adjutorium SINE QUO NON* (C'est la grâce suffisante commune à tous.), *secus ac Jansenius contendit ; quod quidem adjutorium efficit in nobis... actus debiles, nempe orationes minus fervidas pro adimplendis mandatis ; in ordine ad quorum executionem adjutorium SINE QUO NON est tantum auxilium remotum , impetratorium tamen auxilii quo, sive gratiæ efficacis qua mandata implentur.*<sup>1</sup> L'éminentissime Cardinal tient donc pour certain que, dans l'état présent, nous avons tous le secours *sine quo*, c'est à-dire, la grâce ordinaire, qui, sans qu'on ait besoin d'un autre secours, produit la prière, par laquelle on obtient la grâce efficace pour observer les commandements. Ainsi s'explique fort bien cet axiome universellement reçu dans les écoles : *Faciendi quod in se est Deus non denegat gratiam* : Dieu ne refuse point sa grâce à qui fait ce qu'il peut : — c'est-à-dire que, l'homme qui prie faisant un bon usage de la grâce suffisante, qui le met en état d'exécuter les choses faciles, telles que la prière, Dieu lui accorde alors la grâce efficace pour accomplir les choses difficiles.

Le père Louis Thomassin est du même sentiment. Il exprime d'abord son étonnement de ce qu'on regarde comme suffisants des moyens qui ne suffisent point réellement pour faire une bonne œuvre ou pour éviter un péché quelconque, et il donne ses raisons : *Si hæc enim auxilia vere auxilia sunt, et proximam vere dant potestatem, qui*

(1) *Jans. err. cal. subl. c. 2. § 1.*

*fit ut, ex innumerabili tamdiu hominum qui ita juvantur multitudine, præceptum observet nemo? Aut quomodo vere sufficientia sunt, si præterea gratia efficax est necessaria? Non is potestatem habet sufficientem cui deest aliud auxilium necessarium, quod in ejus potestate non est.*<sup>1</sup>

Selon cet auteur, la grâce suffisante, pour être appelée vraiment suffisante, doit donner à l'homme le pouvoir prochain et libre d'exercer l'acte bon; mais quand, pour en venir à l'acte, il faut une autre grâce, qui est la grâce efficace, si l'homme n'a pas au moins la grâce efficace médiate, nécessaire au salut, comment peut-on dire que la grâce suffisante lui donne ce pouvoir prochain et libre? Dieu, dit Saint Thomas, ne manque jamais de faire ce qui est nécessaire au salut de ses créatures : *Deus non deficit ab agendo quod est necessarium ad salutem.*<sup>2</sup> Il est vrai, d'un côté, que Dieu n'est pas tenu de nous donner ses grâces, puisque les grâces ne sont point des choses dues; mais, d'un autre côté, dès qu'il nous impose une loi, il est obligé de nous procurer le moyen nécessaire pour l'observer; et comme le Seigneur nous fait un devoir d'observer actuellement tout précepte au moment qu'il oblige, il doit aussi actuellement nous fournir le secours, au moins médiat et éloigné, dont nous avons besoin pour cela, sans qu'il faille une autre grâce non commune à tous. Le père Thomassin conclut de là que, pour concilier ces deux choses, savoir, que la grâce suffisante suffit réellement à l'homme pour se sauver, et que d'ailleurs la grâce efficace est nécessaire pour accomplir toute la loi, il faut reconnaître qu'avec la grâce suffisante seule on peut prier et exercer les autres actes faciles, au moyen desquels on obtient ensuite la grâce efficace pour remplir les devoirs

(1) *Cons. sch. de gr. tr. 5. c. 8.* (2) *P. 1. q. 49. a. 2.*

difficiles. Cette doctrine est évidemment conforme à celle de Saint Augustin que nous avons citée plusieurs fois : *Eo ipso quo firmissime creditur Deum justum et bonum impossibilia non præcipere, hinc admonemur, et in facilibus quid agamus et in difficilibus quid petamus.*<sup>1</sup> Le cardinal Noris rapporte aussi ce texte, et il en tire une conclusion semblable : *Igitur opera facilia seu actus bonos minus perfectos facere possumus, absque eo quod majus auxilium a Deo postulemus, quod tamen in actibus difficilioribus petendum est.*<sup>2</sup> Enfin, le père Thomassin cite encore en faveur de son sentiment Saint Bonaventure, Jean Scot, et d'autres autorités, et dit que tous regardent comme vraiment suffisantes les grâces auxquelles la volonté consent quelquefois, et quelquefois ne consent pas : *Omnibus ea placuere sufficientia auxilia vere sufficientia, quibus assentitur quandoque voluntas, quandoque non.*<sup>3</sup> Et c'est ce qu'il démontre dans quatre parties de son ouvrage, en s'appuyant de l'enseignement des écoles durant une longue série d'années à dater de 1100.

Habert, évêque de Vabres et docteur de Sorbonne, qui fut le premier à écrire contre Jansenius, s'exprime en ces termes : *Censemus primo, quod immediate cum ipso effectu consensus completi (gratia) sufficiens non habet habitudinem, nisi contingenter vel mediate.... Arbitramur proinde gratiam sufficientem esse gratiam dispositionis ad efficacem, utpote ex cujus bono usu Deus postea gratiam completi effectus effectivam creatæ voluntati concedat.*<sup>4</sup> Il avait dit précédemment : *Catholici doctores omnes, dari gratiam aliquam vere intrinsecam, quæ possit consensum*

(1) *De Nat. et Gr. c. 69.*

(3) *Cons. sch. p. 2. ad fin.*

(2) *Loc. sup. cit.*

(4) *Theol. Gr. Patr. l. 2. c. 15.*

*voluntatis ad bonum salutis elicere , nec tamen propter liberam voluntatis resistentiam eundem aliquando eliciat, omnibus in scholis professi sunt et profitentur.*<sup>1</sup> Après avoir cité pour cette doctrine Gamache, Duval, Isambert, Pereira, Le Moyne, et d'autres auteurs, il continue : *Auxilia igitur gratiæ sufficientis sunt dispositiva ad efficacem, et efficacia secundum quid, effectus videlicet incompleti, impetrantis primo remote, propius, ac tandem proxime, qualis est actus fidei, spei, timoris, atque inter hæc omnia orationis. Unde celeberrimus Alphonsus Lemoinus gratiam illam sufficientem docuit esse gratiam petendi, seu orationis, de qua toties beatus Augustinus.*<sup>2</sup> Ainsi, selon Habert, la grâce efficace et la grâce suffisante diffèrent en ce que la première est unie à son effet complet, tandis que la seconde ne produit son effet que d'une manière contingente : *Contingenter*, c'est-à-dire qu'elle l'obtient quelquefois et quelquefois ne l'obtient pas, ou d'une manière médiate : *Mediate*, c'est-à-dire, par le moyen de la prière. Il ajoute que la grâce suffisante, suivant le bon usage qu'on en fait, dispose à obtenir la grâce efficace ; c'est pourquoi il l'appelle *Efficace secundum quid*, c'est-à-dire, d'un effet commencé et non complet. Il dit enfin que la grâce suffisante est la grâce de la prière, dont il dépend de nous de profiter, selon Saint Augustin. D'où il suit que l'homme n'a pas d'excuse, s'il ne fait point ce qui est en son pouvoir, vu qu'il a toujours la grâce suffisante, avec laquelle, sans aucun autre secours, ou il agit immédiatement, ou du moins il obtient tout ce dont il a besoin pour agir. Habert assure que cette doctrine était commune en Sorbonne.

Charles Duplessis d'Argentré, aussi docteur de Sor-

(1) *Theol. Gr. Patr. l. 2. c. 6.*

(2) *Ibid. c. 15.*



bonne, cite <sup>1</sup> plus de mille théologiens qui enseignent expressément qu'avec la grâce suffisante on peut exécuter les œuvres faciles, et que l'homme, en faisant usage de la grâce suffisante, obtient les secours plus abondants qui le conduisent à sa parfaite conversion. Il dit que c'est proprement dans ce sens, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'on doit entendre cet axiome célèbre, reçu dans les écoles : *Facienti quod in se est Deus non denegat gratiam* : Dieu ne refuse point sa grâce plus abondante et efficace à qui fait ce qu'il peut, toujours bien entendu, avec la grâce suffisante.

Le savant père Petau démontre longuement que l'homme peut opérer avec la seule grâce suffisante ; il ose même affirmer qu'il serait monstrueux de dire le contraire : *Monstruosum esset* ; et que cette doctrine est celle, non-seulement des théologiens, mais de l'Eglise. Il ajoute que la grâce d'observer les commandements est le fruit de la prière, et que Dieu donne la grâce de la prière en même temps qu'il impose ses commandements : *Donum istud, quo Deus dat ut jussa faciamus, affectum orationis subsequitur, — et talis affectus legi comes datur.*<sup>2</sup> Ainsi, comme la loi divine est imposée à tous les hommes, tous reçoivent le don de la prière.

L'auteur de la Théologie de Périgueux pense qu'on peut faire le bien avec la seule grâce suffisante, et qu'on le fait quelquefois : *Aliquis potest bene agere, et aliquando bene agit* ; de sorte que rien n'empêche que, de deux personnes qui reçoivent la même grâce, l'une en profite, et l'autre la néglige : *Nihil vetat ut, ex duobus æquali auxilio præventis, faciliores actus, plenam conversionem sæpissime præcedentes, unus faciat, alius non.*<sup>3</sup> Il assure

(1) *Diss. de mult. gen. div. gr.* (2) *De Deo, l. 10. c. 20. — 19,*

(3) *Lib. 6. q. 5.*



que cela est conforme à la doctrine de Saint Augustin, ainsi que de Saint Thomas et de ses premiers disciples, notamment du père Barthélemy Medina qui dit que la grâce suffisante seule produit quelquefois la conversion : *Cum sola gratia sufficienti aliquando homo convertitur.*<sup>1</sup> J'ai trouvé que le père Louis de Grenade affirme aussi la même chose, comme le sentiment commun des théologiens : *Duo auxiliorum genera theologi statuunt, alterum sufficiens, alterum superabundans; et quidem priori auxilio excitati homines aliquando convertuntur, aliquando converti renuunt.* Il ajoute que la grâce suffisante ne manque à personne : *Et quidem prius illud auxilium ad omnes homines quam latissime patere theologi definiunt.*<sup>2</sup> La Théologie de Périgueux dit conséquemment que certains actes de piété, comme la prière, opérés en vertu de la grâce suffisante, nous disposent à recevoir d'autres grâces : *Sic quosdam pietatis actus (nempe humiliter Deum deprecari) cum solo auxilio sufficienti (homo) facere potest et aliquando facit, quibus se ad ultiores gratias præparat;* que tel est l'ordre suivi par la divine Providence dans la distribution des grâces, le bon usage des premières en attire de plus grandes : *Ut priorum bono usui posteriores succedant;*<sup>3</sup> que l'entière conversion et la persévérance finale s'obtiennent infailliblement par la prière : *Infallibiliter (homines) promerentur oratione;* et qu'enfin, pour prier, la grâce commune à tous suffit abondamment : *Pro qua sufficiens gratia, qua nulli non præsto est, plenissime sufficit.*

Le cardinal d'Aguirre<sup>4</sup> pense de même et suit en tout Saint Augustin.

(1) *In 1. 2. q. 109. a. 10.*

(2) *In fest. S. Matth. conc. 1. p. 1.*

(3) *Loc. sup. cit.*

(4) *Theol. S. Ans. t. 5. d. 125, 126, 127.*

Le père Antoine Boucat, de l'ordre de Saint-François-de-Paule, soutient <sup>1</sup> que chacun peut, au moyen de la prière et sans un secours nouveau, obtenir la grâce de la conversion; et, outre Gamache, Duval, Habert, Le Moyne, il cite pour ce sentiment Duplessis d'Argentré, évêque de Tulle, Godefroi Desfontaines, Henri de Gand, docteurs de Sorbonne, avec Deligny, professeur royal, qui, dans son traité *De Gratia*, démontre que la grâce suffisante donne, non-seulement le moyen de prier, comme le disent Le Moyne et le professeur Elie, mais encore celui de faire certaines œuvres qui ne sont pas trop difficiles.

Gaudence Bontemps enseigne également et démontre qu'avec la grâce suffisante on obtient la grâce efficace par le moyen de la prière, qui est un don accordé à tous ceux qui veulent en profiter.

Le cardinal Robert Pullus établit deux grâces, dont l'une est toujours victorieuse, tandis qu'à l'autre l'homme coopère quelquefois, et quelquefois résiste : *Utrumlibet, aut gratiæ cooperans agit, aut, ea spreta, malum agere non desistit.*<sup>2</sup>

Le sentiment du savant père Fortunat de Brescia est aussi que tous les hommes ont la grâce médiate de la prière pour observer les commandements, et il ne doute aucunement que Saint Augustin n'ait pensé de même.

Richard de Saint-Victor <sup>3</sup> dit pareillement qu'il y a une grâce suffisante à laquelle on consent quelquefois, et quelquefois on résiste.

Dominique Soto demande pourquoi, de deux pécheurs que Dieu veut convertir, l'un est attiré par la grâce, et

(1) *De Gr. d. 5. s. 4.*

(2) *Sent. l. 6. c. 50.*

(3) *De Erud. int. hom. l. 1. c. 30.*

l'autre non ; et il répond que l'unique raison de cette différence, c'est que le premier consent et coopère à la grâce, tandis que le second s'y refuse : *Alia ratio reddi non potest, nisi quod alter præbet assensum et cooperatur, alter vero minime.*<sup>1</sup>

Mathias Felisius, qui a écrit contre Calvin, définit la grâce ordinaire ou suffisante, en disant qu'elle est donnée à tous les hommes, mais qu'ils n'en profitent pas tous : *Est motio divina sive instinctus quo movetur homo ad bonum, nec alicui denegatur. Homines diversimode se ad istum habent instinctum : aliqui namque illi acquiescunt, sicque ad gratiam habitualem de congruo disponuntur, quia facientibus quod in se est non defore Deus creditur ; alii repugnant.*<sup>2</sup>

André Vega s'exprime à peu près de la même manière que le précédent : *Hæc autem auxilia, quæ omnibus dantur, a plerisque inefficacia vocantur, quia non semper habent suum effectum, sed plerumque a peccatoribus frustrantur.*<sup>3</sup> Les grâces suffisantes ont donc parfois leur effet, mais pas toujours.

Le cardinal Gotti, dans un endroit de sa Théologie, ne semble point penser autrement que nous : il se demande comment l'homme a la faculté de persévérer s'il le veut, quand il ne dépend pas de lui d'avoir le secours spécial nécessaire pour persévérer ; et il répond que, quoique ce secours spécial ne soit point proprement entre les mains de l'homme, on dit cependant avec raison qu'il est en son pouvoir, puisqu'il peut l'obtenir de Dieu par la prière : *In potestate tamen hominis aliquo modo dicitur esse quod ipse per Dei gratiam potest ab eo petere ac obtinere ; et hoc*

(1) *De Nat. et Gr. l. 1. c. 13.*

(2) *Inst. chr. d. 24. c. 20.*

(3) *De Justif. l. 13. c. 13.*

*modo in hominis justis potestate dici potest esse ut habeat auxilium ad perseverandum necessarium, illud impetrando orationibus.*<sup>1</sup> Comme, pour dire avec vérité qu'il dépend de l'homme de persévérer, il est nécessaire qu'il puisse, par la prière, obtenir le secours indispensable pour persévérer actuellement sans avoir besoin d'une autre grâce; de même il est nécessaire qu'avec la seule grâce suffisante, commune à tous, et sans avoir besoin d'une autre grâce spéciale, il puisse prier actuellement, et, par la prière, obtenir la persévérance : on ne pourrait point dire que chacun a la grâce nécessaire pour persévérer, s'il n'avait au moins la grâce éloignée et médiate, ou le moyen de la prière.

Si toutefois l'éminentissime cardinal ne l'entend point ainsi, il est certain que c'est le sentiment de Saint François de Sales, qui dit que la grâce de prier actuellement est donnée à tous ceux qui veulent en user : et il en conclut qu'il est au pouvoir de chacun de persévérer. Le Saint s'énonce clairement sur ce point dans son *Traité de l'Amour de Dieu*,<sup>2</sup> où, après avoir démontré qu'il est nécessaire de prier continuellement pour obtenir de Dieu le don de la persévérance finale, il ajoute : « Or, parce que le don de l'oraison et de la dévotion est libéralement accordé à tous ceux qui, de bon cœur, veulent consentir aux inspirations célestes, il est par conséquent en notre pouvoir de persévérer. »

C'est aussi ce qu'enseigne le cardinal Bellarmin : il assure que tous les hommes reçoivent les moyens qui leur sont nécessaires pour parvenir au salut, soit immédiatement, soit au moins médiatement : *Auxilium sufficiens ad salutem, pro loco et tempore, mediate vel immediate omnibus*

(1) *De Grat. q. 1. d. 15. § 5.*

(2) Liv. 3. ch. 4.

*datur... Dicimus: Mediate vel immediate; — quoniam iis qui usu rationis utuntur immitti credimus a Deo sanctas inspirationes, ac per hoc immediate illos habere gratiam excitantem, cui si acquiescere velint, possint ad justificationem disponi et ad salutem aliquando pertingere.*<sup>1</sup>

---

## § II.

### AUTORITÉS SUR LESQUELLES CETTE DOCTRINE EST FONDÉE.

Examinons maintenant les preuves sur lesquelles repose la doctrine que nous défendons, et d'abord les preuves d'autorité. Nous citerons l'Écriture, le Concile de Trente, et les Saints Pères.

#### 4<sup>o</sup> L'Écriture.

Nous avons premièrement l'autorité de l'Apôtre, qui nous assure que Dieu est fidèle, et qu'il ne permettra jamais que nous soyons tentés au delà de nos forces, attendu qu'il nous donne toujours son secours, soit immédiat, soit médiat par le moyen de la prière, pour résister aux attaques de nos ennemis : *Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere.*<sup>2</sup> Jansenius prétend que ce texte ne doit s'entendre que des prédestinés; mais cette interprétation n'a aucun fondement, puisque Saint Paul écrit à tous les fidèles de Corinthe, que certainement il ne supposait pas tous prédestinés. C'est donc à juste titre que Saint Thomas l'applique générale-

(1) *De Gr. et Lib. Arb. l. 2. c. 5.* (2) *I. Cor. 10. 15.*

ment à tous les hommes; il dit que Dieu ne serait point fidèle, s'il ne nous accordait, autant qu'il dépend de lui, les grâces dont nous avons besoin pour parvenir au salut : *Non autem videretur esse fidelis Deus, si nobis denegaret, quantum in ipso est, ea per quæ pervenire ad eum possemus.*<sup>1</sup>

Nous trouvons en outre autant de preuves semblables qu'il y a de textes sacrés où le Seigneur nous exhorte à nous convertir et à lui demander les grâces nécessaires au salut, avec promesse de nous exaucer si nous recourons à lui; par exemple : Ma sagesse vous instruit en public, et vous dit : Jusques à quand aimerez-vous les frivolités comme des enfants, ou les choses qui vous nuisent comme des insensés ? Convertissez-vous à ma voix ; soyez dociles à mes inspirations. Mais je vous appelle en vain, vous ne voulez point m'écouter : eh bien ! vous mourrez et vous éprouverez ma juste vengeance : *Sapientia foris prædicat..., dicens : Usquequo parvuli diligitis infantiam, et stulti ea quæ sibi sunt noxia cupient... ? Convertimini ad correptionem meam : en proferam vobis spiritum meum.... Quia vocavi, et renuistis... ; ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo.*<sup>2</sup> Ces exhortations seraient tout à fait dérisoires, dit Bellarmin,<sup>3</sup> si Dieu n'accordait aux pécheurs au moins le secours médiat de la prière pour se convertir. Remarquons aussi dans le même passage, qu'il est fait mention de la grâce intérieure : *En proferam vobis spiritum meum* ; par laquelle Dieu invite les pécheurs à la pénitence et leur donne son secours actuel pour se convertir, s'ils le veulent.

*Venite ad me omnes, qui laboratis et onerati estis, et ego*

(1) *In I. Cor. 1. lect. 1.*

(2) *Prov. 1. 20.*

(3) *De Grat. et Lib. Arb. l. 2. c. 5.*



*reficiam vos.*<sup>1</sup> — *Venite et arguite me, dicit Dominus : si fuerint peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbabuntur.*<sup>2</sup> — *Petite, et dabitur vobis.*<sup>3</sup> Venez à moi, je vous soulagerai, je vous purifierai, je vous accorderai tout ce que vous me demanderez. — Voilà ce que le Seigneur répète en mille endroits que nous avons déjà cités plusieurs fois. Or, si Dieu ne nous donnait à tous la grâce de recourir actuellement à lui et de le prier actuellement, toutes ces invitations si pressantes seraient inutiles.

## 2<sup>o</sup> Le Concile de Trente.

Je prie le Lecteur de considérer attentivement la preuve que nous fournit le Concile de Trente :<sup>4</sup> si je ne me trompe, elle est évidente.

Les novateurs prétendaient que, l'homme ayant été dépouillé du libre arbitre par le péché d'Adam, notre volonté n'opère plus aucunement dans les actes bons, mais qu'elle est portée passivement à les recevoir de Dieu, sans qu'elle les produise elle-même ; et ils inféraient de là que la pratique des commandements est impossible à ceux qui ne sont pas mus et prédéterminés, par une grâce efficace, à éviter le mal et à faire le bien. Le saint Concile prononça contre cette erreur la sentence suivante, tirée de Saint Augustin :<sup>5</sup> *Deus impossibilia non jubet ; sed jubendo monet, et facere quod possis, et petere quod non possis ; et adjuvat ut possis* : Dieu ne commande rien d'impossible ; mais en nous donnant sa loi, il nous avertit de faire ce que nous pouvons, et de demander ce que nous ne pouvons pas ; et il nous rend tout possible à l'aide de sa grâce.

Ainsi, pour prouver contre les hérétiques que l'obser-

(1) *Matth. 11. 28.*

(2) *Is. 1. 18.*

(3) *Matth. 7. 7.*

(4) *Sess. 6. cap. 11.*

(5) *De Nat. et Gr. c. 45.*

vation des préceptes divins n'est impossible à personne, le Concile a déclaré que tous les hommes ont le moyen de faire le bien, ou qu'ils ont au moins la grâce de la prière, par laquelle ils peuvent obtenir les secours plus puissants dont ils ont besoin à cet effet. On comprend par là qu'avec la grâce commune à tous, chacun peut faire les choses faciles, comme de prier, sans avoir besoin pour cela d'une grâce extraordinaire, et, par la prière, acquérir la force nécessaire pour remplir les devoirs difficiles, conformément à la doctrine de Saint Augustin, déjà rappelée ailleurs : *Eo ipso quo firmissime creditur Deum justum et bonum impossibilia non potuisse præcipere, hinc admonemur, et in facilibus quid agamus, et in difficilibus quid petamus.*<sup>1</sup> Ainsi, d'après le saint Concile, tous les hommes peuvent observer les commandements de Dieu, au moins par le moyen de la prière, qui leur procure les secours plus grands nécessaires à cet effet. Si donc Dieu a imposé sa loi à tous les hommes, et leur en a rendu la pratique possible à tous, au moins médiatement par le moyen de la prière, il faut rigoureusement conclure de là que tous les hommes ont la grâce de la prière; car, si cette grâce manquait à quelqu'un, il lui serait impossible d'observer la loi. Et si le Seigneur, en donnant par le moyen de la prière la grâce actuelle de faire le bien, rend ainsi l'observation de sa loi possible à tous les hommes, il s'ensuit qu'il donne également à tous les hommes la grâce actuelle de prier; car, si la grâce actuelle de prier manquait à quelqu'un, l'observation de la loi divine lui serait impossible, puisqu'il n'aurait pas même le moyen de la prière pour obtenir les secours qui lui sont nécessaires.

Cela posé, on a tort de dire que ces paroles du Con-

(1) *De Nat. et Gr. c. 69.*

cile : *Monet (Deus) et facere quod possis et petere quod non possis* : Dieu nous avertit de faire ce que nous pouvons et de demander ce que nous ne pouvons pas ; — doivent s'entendre , non de la prière actuelle , mais du simple pouvoir de prier. — Car nous répondons : Si la grâce commune et ordinaire donnait le pouvoir de prier , mais non de prier actuellement , le Concile n'aurait point dit : Dieu nous avertit de faire ce que nous pouvons et de demander ce que nous ne pouvons pas ; -- mais : Dieu nous avertit que nous pouvons faire et que nous pouvons demander. — En outre , si le Concile avait seulement voulu déclarer que chacun peut observer les commandements ou peut prier pour obtenir la grâce de les observer , sans vouloir parler de la grâce actuelle , il n'aurait point dit : Dieu nous avertit de faire ce que nous pouvons : *Monet et facere quod possis* ; car l'expression dont il se sert : *Monet* , se rapporte proprement à l'opération actuelle , et elle a moins pour objet d'éclairer l'esprit que de mouvoir la volonté à faire le bien qu'elle peut opérer actuellement. En s'exprimant comme il l'a fait , le Concile montre donc clairement qu'il a eu en vue , non-seulement le pouvoir d'opérer et le pouvoir de prier , mais encore l'opération actuelle et la prière actuelle : en effet , si l'homme , pour opérer et pour prier actuellement , avait besoin d'une grâce extraordinaire qu'il n'a pas , pourquoi le Seigneur l'avertirait-il de faire et de demander ce qu'il ne peut réellement faire ni demander sans la grâce efficace ? C'est avec raison que le père Fortunat de Brescia dit à ce sujet : Si la grâce actuelle de la prière n'était point donnée à tous les hommes , et que , pour prier , on eût besoin de la grâce efficace , non commune à tous , il en est beaucoup à qui la prière serait impossible , parce que la grâce efficace leur manque ; on aurait donc tort de dire

que Dieu nous avertit de demander ce que nous ne pouvons pas : *Monet petere quod non possis* ; puisque ce serait nous avertir de faire une chose qui nous est impossible à cause du manque du secours actuel indispensable pour cela. Ainsi , cet avertissement doit s'entendre de l'opération et de la prière actuelles , qu'on peut exécuter sans avoir besoin d'une grâce extraordinaire. Et c'est là précisément ce qu'insinue Saint Augustin dans le passage cité plus haut : *Hinc admonemur, et in facilibus quid agamus, et in difficilibus quid petamus* : il suppose que, si tous les hommes n'ont pas la grâce de faire les choses difficiles , tous ont au moins la grâce de prier , la prière étant une chose facile à tous , ainsi qu'il le suppose également dans les paroles que le Concile de Trente lui a empruntées : *Monet (Deus) et facere quod possis et petere quod non possis*.

Resserrons cet argument : le saint Concile déclare que Dieu ne nous impose aucuns commandemens dont l'observation soit impossible , parce qu'il nous donne , soit le secours nécessaire pour les observer , soit la grâce de prier pour obtenir ce secours , qu'il accorde à la prière ; or , s'il était vrai que le Seigneur ne donne pas à tous les hommes au moins la grâce médiate de la prière pour observer actuellement tous ses commandemens , il serait vrai de dire , avec Jansenius , qu'il y a des commandemens que l'homme juste ne peut observer actuellement , parce que la grâce lui manque.

Je ne sais comment on pourrait entendre et expliquer le texte cité du Concile de Trente , si la grâce suffisante ne donnait pas à tous les hommes le pouvoir de prier actuellement sans la grâce efficace , que nos adversaires trouvent indispensable pour produire une bonne œuvre quelconque. Et en supposant , comme ils le veulent , la nécessité d'une

nouvelle grâce pour prier actuellement, je ne puis comprendre comment se vérifierait cette autre déclaration du même Concile : *Deus namque sua gratia semel justificatos non deserit, nisi ab eis prius deseratur* :<sup>1</sup> Dieu n'abandonne jamais ceux qu'il a une fois justifiés par sa grâce, à moins qu'il n'en soit lui-même abandonné auparavant. — Si, pour prier actuellement, c'était peu d'avoir la grâce suffisante ordinaire, et qu'il fallût en outre avoir la grâce efficace, non commune à tous, je demande ce qui en résulterait : il arriverait de là que, quand le juste serait tenté de commettre le premier péché mortel, si Dieu ne lui donnait pas la grâce efficace, au moins celle de prier pour obtenir la force de résister, il succomberait sans doute à la tentation, et l'on devrait plutôt dire alors que Dieu abandonne le juste avant que le juste abandonne Dieu, puisque la grâce efficace, indispensable pour résister à la tentation, aurait manqué au juste.

On objecte certain passage de Saint Augustin, où il semble insinuer que la grâce de la prière n'est point donnée à tout le monde : *Nonne aliquando ipsa oratio nostra sic tepida est, vel potius frigida et pene nulla, imo interdum ita nulla ut neque hoc in nobis cum dolore advertamus, quia, si vel hoc dolemus, jam oramus?*<sup>2</sup> Mais le cardinal Sfondrati observe avec raison qu'autre chose est de ne point prier et autre chose de n'avoir point la grâce de prier : *Aliud est peccatores non orare, aliud non habere gratiam qua orare possint.*<sup>3</sup> Le Saint Docteur ne dit point que la grâce de prier comme il faut manque à quelqu'un ; il dit seulement que parfois notre prière est tellement froide qu'elle devient presque nulle, non parce que Dieu

(1) *Sess. 6. cap. 11.*(2) *Ad Simpl. l. 1. 2.*(3) *Nod. præd. p. 1. § 2.*



manque de nous aider à prier mieux , mais uniquement par notre propre faute. — C'est pareillement ce que répond Tournely, en parlant de la première proposition de Jansenius : *Justi non orant semper ut oportet : eorum culpa est quod ita non orent, cum habeant ex gratia sufficientes vires ad orandum. Unde Sanctus Augustinus ait quidem orationem nostram aliquando frigidam ac pene nullam esse, at non ait deesse gratiam per quam oratio possit ardentior fieri.*<sup>1</sup> Le cardinal Noris ajoute cette réflexion, qu'une prière tiède nous obtient au moins la grâce de prier avec plus de ferveur, et qu'ensuite la prière fervente nous obtient la grâce efficace pour observer les commandements : *Colligo ipsammet tepidam orationem fieri a nobis cum adjutorio SINE QUO NON ac ordinario concursu Dei, cum sint actus debiles et minus perfecti. Ea tamen tepida oratione impetramus spiritum ferventioris orationis, qui nobis adjutorio quo donatur.*<sup>2</sup> Et il s'appuie sur l'autorité de Saint Augustin lui-même , qui s'exprime ainsi : *Ego libera et valida intentione preces ad te direxi, quoniam, ut hanc habere possem, exaudisti me infirmius orantem.*<sup>3</sup> Seigneur ! je vous ai invoqué avec force, parce que vous m'en avez fait la grâce en exauçant ma faible prière.

Il y a encore moins de difficulté dans ce qui suit : sur ces paroles de l'Apôtre : *Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus ;*<sup>4</sup> Saint Augustin dit que c'est l'Esprit-Saint qui nous fait prier : *Interpellare nos facit, nobisque interpellandi inspirat affectum.*<sup>5</sup> Tout ce que le Saint Docteur a voulu dire par là , contre les pélagiens , c'est que personne ne peut prier sans la grâce ; et cette

(1) *De Gr. Chr. q. 3. p. 1.*

(2) *Jans. err. cal. subl. c. 3.*

(3) *In. Ps. 16.*

(4) *Rom. 8. 26.*

(5) *Ep. 194. c. 4. E. B.*



explication, il la donne lui-même en ces termes : Lorsque nous faisons quelque chose avec le secours de Dieu, nous disons que c'est Dieu qui le fait, parce que sans son secours nous ne le ferions point : *Quod dono ipsius tu facis, ille facere dicitur, quia sine illo tu non faceres.*<sup>1</sup>

### 3<sup>o</sup> Les Saints Pères.

Nous appuyons notre sentiment, en troisième lieu, sur ce qu'on trouve à ce sujet dans les Pères de l'Eglise.

On lit dans Saint Basile : *Ubi quis permissus est in tentationem incidere, eventum ut sufferre possit et voluntatem Dei per orationem petere* :<sup>2</sup> Lorsque Dieu permet que l'homme soit tenté, c'est afin qu'il résiste en demandant par la prière la divine volonté, c'est-à-dire la grâce, pour remporter la victoire. — Ce Saint Docteur suppose donc que, quand l'homme n'a point le secours suffisant pour vaincre la tentation, il a au moins le secours actuel et commun de la prière pour obtenir l'augmentation de grâce dont il a besoin.

Saint Jean Chrysostôme dit dans un endroit, que Dieu nous a donné une loi qui met à découvert les plaies de notre âme, pour nous faire recourir au médecin : *Legem dedit quæ vulnera patefaceret, ut medicum optarent* ;<sup>3</sup> et dans un autre, que, négliger de prier, c'est vouloir être vaincu ; et l'on reste ainsi sans excuse : *Nec quisquam poterit excusari, qui hostem vincere noluit, dum orare cessavit*.<sup>4</sup> Si l'on n'avait pas la grâce nécessaire pour prier actuellement, et, par la prière, obtenir le moyen de résister, on ne serait pas sans excuse dans la chute.

Saint Bernard tient le même langage : *Qui sumus nos ?*

(1) *In Ps. 52.*

(2) *Mor. reg. 62. c. 2.*

(3) *In Gal. 5. 22.*

(4) *Hom. de Moys.*

*aut quæ fortitudo nostra ? hoc quærebat Deus, ut videntes defectum nostrum, et quod non est nobis auxilium aliud, ad ejus misericordiam tota humilitate curramus :<sup>1</sup>* Le Seigneur nous a imposé une loi au-dessus de nos forces, afin que, reconnaissant notre faiblesse, nous recourions à sa miséricorde par la prière, et que nous obtenions ainsi la force d'observer ses commandements. — Mais si la grâce de prier actuellement était refusée à quelqu'un, l'observation de la loi divine lui deviendrait absolument impossible ; aussi le Saint nous assure qu'elle ne manque à personne : *Multi queruntur deesse sibi gratiam ; sed multo justius gratia quereretur deesse sibi multos :* Le Seigneur a bien plus juste sujet de se plaindre de ce que nous manquons à la grâce par laquelle il vient à notre secours, que nous de nous plaindre de ce que la grâce nous manque.

Mais aucun d'entre les Pères ne s'exprime sur ce point avec plus de clarté que ne le fait Saint Augustin en beaucoup d'endroits ; nous en citons un bon nombre.

*Magnum aliquid pelagiani se scire putant, quando dicunt : Non juberet Deus quod sciret non posse ab homine fieri. — Quis hoc nesciat ? sed ideo jubet aliqua quæ non possumus, ut noverimus quid ab illo petere debeamus.<sup>2</sup>*

*Non tibi deputatur ad culpam quod invitus ignoras, sed quod negligis quærere quod ignoras ; neque illud quod vulnerata membra non colligis, sed quod volentem sanare contemnis. Ista tua propria peccata sunt : nulli enim homini ablatum est scire utiliter quærere.<sup>3</sup>* Le Saint Docteur nous assure donc que la grâce de prier, et d'obtenir par la prière le secours nécessaire pour se convertir, n'est

(1) *In quad. s. 5.*

(2) *De Gr. et Lib. Arb. c. 16.*

(3) *De Lib. Arb. l. 5. c. 19.*

refusée à personne ; car , si cette grâce manquait à quelqu'un , on ne pourrait lui imputer à péché de ne pas se convertir.

*Quid ergo aliud ostenditur nobis , nisi quia et petere et quærere et pulsare ille concedit , qui ut hæc faciamus jubet ?*<sup>1</sup>

*Semel accipe et intellige : nondum traheris ? ora ut traharis.*<sup>2</sup>

*Quod ergo ignorat (anima) quid sibi agendum sit , ex eo est quod nondum accepit ; sed hoc quoque accipiet , si hoc quod accepit bene usa fuerit : (Notez :) accepit autem ut pie et diligenter quærat , si volet.*<sup>3</sup> Ainsi chacun a la grâce nécessaire pour prier ; et s'il en use bien , il recevra la grâce d'exécuter ce qu'il ne pouvait immédiatement faire auparavant.

*Homo qui voluerit et non potuerit , oret ut habeat tantam voluntatem , quanta sufficit ad implenda mandata : sic quippe adjuvatur , ut faciat quod jubetur.*<sup>4</sup>

*Præcepto admonitum est liberum arbitrium , ut quæreret Dei donum ; quod quidem sine suo fructu prorsus admoneretur , nisi prius acciperet aliquid dilectionis , ut addi sibi quæreret unde , quod jubebatur , impleret.*<sup>5</sup> L'homme reçoit donc d'abord quelque grâce : *Aliquid dilectionis*, c'est-à-dire , la grâce suffisante , par laquelle il peut obtenir ensuite , en priant , la grâce actuelle dont il a besoin pour accomplir son devoir : *Ut addi sibi quæreret unde , quod jubebatur , impleret.*

*Jubet ideo ut , facere jussa conati et nostra infirmitate fatigati , adjutorium gratiæ poscere noverimus.*<sup>6</sup> Dans ce passage , le Saint Docteur nous montre qu'avec la grâce

(1) *Ad Simpl. l. 1. q. 2.*

(2) *In Jo. tr. 26.*

(3) *De Lib. Arb. l. 5. c. 22.*

(4) *De Gr. et Lib. Arb. c. 15.*

(5) *De Gr. et Lib. Arb. c. 18.*

(6) *Ep. 157. E. B.*

ordinaire seule, nous ne pouvons pas, il est vrai, faire les choses difficiles, mais nous pouvons obtenir, par le moyen de la prière, le secours nécessaire pour les exécuter. Puis il continue : *Lex subintravit ut abundaret delictum, cum homines adjutorium gratiæ non implorant; cum autem vocatione divina intelligunt cui sit ingemiscendum, et invocant eum, fiet quod sequitur : « Ubi abundavit delictum, superabundavit gratia. »*<sup>1</sup> On voit ici clairement exprimé, selon la remarque du père Petau, d'un côté, le manque de la grâce abondante, et, de l'autre, l'assistance de la grâce ordinaire et commune, qui nous fait prier, et que le Saint appelle Vocation divine.

*Hoc restat in ista mortali vita libero arbitrio, non ut impleat homo justitiam cum voluerit, sed ut se supplicii pietate convertat ad eum cujus dono eam possit implere.*<sup>2</sup> En disant que l'homme est impuissant par lui-même à observer toute la loi, et qu'il ne lui reste que la faculté d'obtenir le secours dont il a besoin pour y satisfaire, c'est-à-dire, le moyen de la prière, Saint Augustin suppose indubitablement que le Seigneur donne à chacun de nous la grâce de prier actuellement, sans avoir besoin d'un autre secours extraordinaire et non commun à tous; car, s'il en était autrement, dans le cas où ce secours spécial manquerait, on n'aurait aucun moyen d'observer tous les commandements de Dieu, ou du moins les plus difficiles. Et en parlant ainsi, le Saint Docteur ne peut assurément entendre que la grâce suffisante confère seulement le simple pouvoir de prier, et non la prière actuelle; puisque, quant au pouvoir, on ne doute pas qu'il ne soit donné par la grâce suffisante, pour toute œuvre si difficile qu'elle soit; il est donc certain que le Saint entend ici,

(1) Rom. 5. 20.

(2) Ad Simpl. l. 1. q. 1.

comme il l'enseigne ailleurs, qu'on peut remplir actuellement les devoirs faciles, tels que la prière, avec la seule grâce suffisante, et les devoirs difficiles, avec le secours qu'on obtient par le moyen de la prière.

Deux textes de Saint Augustin sont surtout d'un grand poids dans la question qui nous occupe.

Le premier est ainsi conçu : *Certum est nos mandata servare, si volumus ; sed, quia præparatur voluntas a Domino, ab illo petendum est ut tantum velimus quantum sufficit ut volendo faciamus* :<sup>1</sup> il dit que, d'un côté, il est certain que nous observerons les commandements, si nous le voulons, et que, de l'autre, pour vouloir les observer et pour les observer en effet, nous devons prier. — Nous avons donc tous reçu la grâce de prier, et d'obtenir, par la prière, la grâce abondante qui nous fait observer les commandements ; car si, pour prier actuellement, il fallait une grâce efficace non commune à tous, ceux qui ne l'auraient point reçue ne pourraient ni observer ni avoir la volonté d'observer les commandements.

Le second texte est la réponse du Saint Docteur aux moines d'Adrumète, qui parlaient ainsi : Si la grâce m'est indispensable, en sorte que sans elle je ne puisse rien faire, pourquoi me reprendre, moi qui ne puis agir, n'ayant point la grâce de faire ce qui est ordonné ? Priez plutôt le Seigneur pour moi, afin qu'il me donne cette grâce : *Ora potius pro me*. — Le Saint leur répond : Vous devez être repris, non parce que vous ne faites point ce que vous n'avez point la force de faire, mais parce que vous ne priez point pour obtenir cette force qui vous manque : *Qui corripì non vult, et dicit : Ora potius pro me, — ideo corripendus est ut faciat (oret) etiam ipse pro se*.<sup>2</sup> Si le

(1) *De Gr. et Lib. Arb. c. 16.*

(2) *De Corr. et Gr. c. 5.*

Saint Docteur n'avait pas cru que nous avons tous la grâce avec laquelle nous prions, si nous le voulons, sans avoir besoin d'un autre secours, il n'aurait pu dire qu'on doit être repris parce qu'on ne prie point; car on pourrait lui répliquer: Si je ne suis point répréhensible en n'agissant point, étant dépourvu de la grâce spéciale requise pour agir, je suis également irréprochable si je ne prie point, étant dépourvu de la grâce spéciale requise pour prier actuellement. — Saint Augustin rencontre encore la même objection dans un autre endroit: *Non se fallant qui dicunt: Ut quid nobis præcipitur ut declinemus a malo et faciamus bonum, si id velle et operari Deus operatur in nobis?*<sup>1</sup> Il répond pareillement que, quand les hommes font le bien, ils doivent remercier Dieu de ce qu'il leur en donne la force; mais quand ils ne le font point, ils doivent prier pour obtenir la force qui leur manque: *Quando autem non agunt, orent ut, quod nondum habent, accipiant.* Or, si l'on n'avait pas la grâce de prier actuellement, on répliquerait avec raison: *Ut quid nobis præcipitur ut oremus, si orare Deus non operatur in nobis?* Comment veut-on que nous priions, si nous ne recevons point le secours qui nous est nécessaire pour prier actuellement?

Saint Thomas ne parle point expressément de la prière, mais il suppose la certitude de ce que nous soutenons, lorsqu'il dit que la divine Providence fournit à chacun les moyens nécessaires au salut: *Hoc ad divinam Providentiam pertinet, ut cuilibet provideat de necessariis ad salutem, dummodo ex parte ejus non impediatur.*<sup>2</sup> En effet, si, d'un côté, Dieu procure à tous les hommes les grâces nécessaires au salut, et que, de l'autre, pour prier, il soit

(1) *De Corr. et Gr. c. 2.*(2) *De Verit. q. 14. a. 11.*



nécessaire d'avoir une grâce qui donne le pouvoir de prier actuellement et d'obtenir par la prière un secours plus puissant pour exécuter ce qu'on ne peut faire avec le secours ordinaire, nous devons rigoureusement conclure que Dieu nous donne à tous la grâce suffisante pour prier actuellement, si nous le voulons, sans que nous ayons besoin pour cela de la grâce efficace.

Ajoutons ici la réponse de Bellarmin aux hérétiques qui, de cette parole du Sauveur : *Personne ne peut venir à moi, si mon Père ne l'attire : Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum*;<sup>1</sup> inféraient qu'on ne peut aller à Dieu sans être proprement attiré par lui : On peut conclure de là, dit Bellarmin, que nous n'avons pas tous la grâce efficace, mais non que nous n'avons pas le secours dont nous avons besoin pour la demander : *Respondemus eo solum concludi non habere omnes auxilium efficax quo reipsa credant ; non tamen concludi non habere omnes auxilium quo possint credere, vel certe quo possint auxilium petere.*<sup>2</sup>

---

### § III.

#### RAISONS QUI JUSTIFIENT CETTE DOCTRINE.

Le savant père Petau, d'accord avec Duval et d'autres théologiens, pose cette question : Pourquoi Dieu nous impose-t-il des choses que nous ne pouvons observer avec la grâce commune et ordinaire ? — et il répond : Parce que le Seigneur veut que nous recourions à lui par la prière, comme le disent communément les Saints Pères,

(1) *Jo. 6. 44.*

(2) *De Grat. et Lib. Arb. l. 2. c. 8.*

ainsi que nous venons de le voir. De là il conclut que nous devons tenir pour certain que chacun de nous a la grâce de prier actuellement, et d'obtenir par la prière l'augmentation de secours nécessaire pour accomplir ce que nous ne pouvons faire en vertu de la grâce commune ; sans quoi Dieu nous aurait imposé une loi impossible.

Cette raison est très-forte. On peut y en ajouter une autre que voici : Si Dieu prescrit à tous les hommes l'observation actuelle de ses commandements , on doit absolument supposer qu'il leur donne aussi à tous la grâce, au moins médiata par le moyen de la prière, nécessaire pour les observer actuellement. Ainsi , pour que la loi soit raisonnable, et qu'on puisse reprendre avec justice celui qui la néglige , il faut que chacun ait le pouvoir suffisant , au moins d'une manière médiata par le moyen de la prière , pour exécuter ce qui est prescrit , et qu'il soit capable de prier sans avoir besoin pour cela d'un autre secours non commun à tous ; car, sans ce pouvoir, médiat ou éloigné, de prier actuellement, on ne pourrait point dire que chacun a reçu de Dieu la grâce suffisante pour observer actuellement sa loi.

Thomassin et Tournely accumulent et assignent beaucoup d'autres raisons à l'appui de ce sentiment ; mais je les passe sous silence et je m'attache à une seule qui me semble évidente. Elle est tirée du précepte de la vertu d'espérance , précepte qui nous oblige tous à espérer avec assurance que Dieu nous accordera la vie éternelle : or , je dis que , si nous n'étions pas certains que Dieu nous donne à tous la grâce de pouvoir prier actuellement , sans avoir besoin pour cela d'une grâce particulière et non commune à tous , personne , sans une révélation spéciale , ne pourrait espérer le salut comme on doit l'espérer. Qu'on me permette donc de commencer par établir les bases de cet argument.

La vertu d'espérance est si agréable à Dieu qu'il nous déclare qu'il met ses complaisances en ceux qui se confient en lui : *Beneplacitum est Domino... in eis qui sperant super misericordia ejus.* <sup>1</sup> Il promet la victoire sur les ennemis du salut, la persévérance dans sa grâce et la vie éternelle, à celui qui espère, et parce qu'il espère : *Quoniam in me speravit, liberabo eum, protegam eum..., eripiam eum, et glorificabo eum.* <sup>2</sup> — *Salvabit eos, quia speraverunt in eo.* <sup>3</sup> — *Conserva me, Domine, quoniam speravi in te.* <sup>4</sup> — *Nullus speravit in Domino, et confusus est.* <sup>5</sup> Et nous avons la certitude que le ciel et la terre passeront, mais que les paroles et les promesses de Dieu ne passeront jamais; elles ne peuvent manquer de s'accomplir : *Cælum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt.* <sup>6</sup> Saint Bernard dit en conséquence que tout notre mérite consiste à mettre en Dieu toute notre confiance : *Hoc totum hominis meritum, si totam spem suam ponat in eo.* <sup>7</sup> La raison en est que, ceux qui espèrent en Dieu, l'honorent beaucoup : *Invoca me in die tribulationis; eruam te, et honorificabis me.* <sup>8</sup> Ils honorent la puissance, la miséricorde, et la fidélité de Dieu, parce qu'ils croient fermement que le Seigneur a le pouvoir et la volonté de les sauver, et qu'il ne peut manquer aux promesses qu'il a faites de sauver ceux qui se confient en lui. Aussi le Prophète-Roi nous assure que, plus notre confiance sera grande, plus la divine miséricorde se répandra sur nous : *Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te.* <sup>9</sup>

Or, cette vertu d'espérance plaît tellement au Seigneur qu'il a voulu nous y obliger par un précepte grave,

(1) *Ps. 46. 11.*(2) *Ps. 90. 14.*(3) *Ps. 56. 40.*(4) *Ps. 15. 1.*(5) *Eccli. 2. 11.*(6) *Matth. 24. 53.*(7) *In Ps. 90. s. 15.*(8) *Ps. 49. 15.*(9) *Ps. 52. 22.*

comme l'enseignent communément les théologiens, et comme on peut le prouver par plusieurs textes de l'Écriture : *Sperate in eo, omnis congregatio populi.*<sup>1</sup> — *Qui timetis Dominum, sperate in illum.*<sup>2</sup> — *Spera in Deo tuo semper.*<sup>3</sup> — *Perfecte sperate in eam, quæ offertur vobis, gratiam.*<sup>4</sup> Cette espérance de la vie éternelle doit être en nous ferme et certaine, suivant la définition qu'en donne Saint Thomas : *Spes est certa expectatio futuræ beatitudinis.*<sup>5</sup> C'est aussi ce que déclare expressément le saint Concile de Trente, en ajoutant que Dieu ne manquera pas d'achever ce qu'il a commencé en nous, à moins que nous ne manquions à sa grâce : *In Dei auxilio firmissimam spem collocare et reponere omnes debent; Deus enim, nisi ipsi illius gratiæ defuerint, sicut cæpit opus bonum, ita perficiet, operans velle et perficere.*<sup>6</sup> D'ailleurs, le grand Apôtre l'a également déclaré en parlant de lui-même : *Scio enim cui credidi, et certus sum quia potens est depositum meum servare.*<sup>7</sup> Et c'est ce qui distingue l'espérance chrétienne de l'espérance mondaine : en effet, pour posséder cette dernière, il suffit d'avoir une attente incertaine ; il ne peut même en être autrement, car il est toujours à craindre que l'homme qui a fait une promesse, n'ait déjà changé ou ne change dans la suite de volonté. L'espérance chrétienne, au contraire, qui a pour objet le salut éternel, ne nous laisse, de la part de Dieu, aucun doute : le Seigneur peut et veut nous sauver, et il a promis le salut à quiconque observe sa loi ; à cette fin, il a promis en outre les grâces nécessaires pour observer cette loi à quiconque les lui demande.

Il est vrai que notre espérance est aussi accompagnée

(1) *Ps. 61. 9.*

(2) *Eccli. 2. 9.*

(3) *Os. 12. 6.*

(4) *I. Pet. 1. 13.*

(5) *2. 2. q. 18. a. 4.*

(6) *Sess. 6. cap. 15.*

(7) *II. Tim. 1. 12.*

d'une certaine crainte ; mais, comme l'explique le Docteur Angélique ,<sup>1</sup> ce n'est nullement de la part de Dieu que nous avons à craindre , c'est seulement de nous-mêmes , parce que nous pouvons toujours manquer de correspondre à la grâce comme nous le devons , et y mettre obstacle par nos fautes. Aussi est-ce à juste titre que le Concile de Trente a condamné les novateurs qui , parce qu'ils regardent l'homme comme entièrement privé de libre arbitre , prétendent que tout fidèle doit avoir une certitude infaillible de sa persévérance et de son salut. Le saint Concile a condamné cette erreur ,<sup>2</sup> parce que , comme nous l'avons dit , pour parvenir au salut, il est nécessaire de correspondre à la grâce , et que cette correspondance de notre part est incertaine. Le Seigneur veut donc , d'un côté , que nous vivions toujours dans la crainte et la défiance de nous-mêmes , afin que nous ne tombions pas dans la présomption en comptant sur nos propres forces ; mais il veut aussi , d'un autre côté , que nous soyons assurés de la bonne volonté qu'il a de nous sauver , et du secours qu'il est prêt à nous donner à cette fin toutes les fois que nous le demandons , de sorte que nous ayons une confiance entière en sa bonté. Nous devons , dit Saint Thomas , attendre avec certitude , de la puissance et de la miséricorde de Dieu , la félicité éternelle , en croyant fermement que Dieu peut et veut nous sauver : *De potentia Dei et misericordia ejus certus est quicumque fidem habet.*

Ainsi , puisque notre espérance du salut doit être certaine en Dieu , comme le dit Saint Thomas : *Certa expectatio beatitudinis* ; il s'ensuit que le motif de notre espérance doit être certain : car , si le fondement de notre espérance était , non certain , mais douteux , nous ne

(1) 2. 2. q. 18. a. 4. <sup>1</sup>

(2) Sess. 6. cap. 12. can. 15—16.

pourrions pas espérer et attendre de Dieu avec certitude le salut et les moyens nécessaires pour y parvenir. Cependant Saint Paul exige que nous ne cessions point d'être fermes et inébranlables dans l'espérance, si nous voulons nous sauver : *Si tamen permanetis in fide fundati, et stabiles, et immobiles a spe Evangelii, quod audistis.*<sup>1</sup> Ce que l'Apôtre confirme dans un autre endroit, en disant que notre espérance doit être inébranlable comme une ancre ferme et sûre, puisqu'elle est appuyée sur les promesses de Dieu, qui ne peut tromper : *Cupimus autem unumquemque vestrum eandem ostentare sollicitudinem ad expletionem spei usque in finem...; ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem, quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam.*<sup>2</sup> Notre attente ne peut donc être vaine ni incertaine, dit Saint Bernard, puisqu'elle repose sur la parole infaillible de l'éternelle Vérité : *Neque enim vana nobis hæc exspectatio, aut dubia spes videtur, innixa nimirum æternæ promissionibus Veritatis.*<sup>3</sup> Mon espérance, ajoute-t-il ailleurs, s'appuie sur trois bases : sur l'amour que Dieu nous a témoigné en nous adoptant pour ses enfants, sur la vérité de sa promesse, et sur le pouvoir qu'il a de l'accomplir : *Tria considero in quibus spes mea consistit : charitatem adoptionis, veritatem promissionis, potestatem redditionis.*<sup>4</sup>

C'est pourquoi l'apôtre Saint Jacques nous déclare que, celui qui désire obtenir de Dieu les grâces dont il a besoin, doit les lui demander, non en hésitant, mais avec une entière confiance d'être exaucé : *Postulet autem in fide,*

(1) Col. 1. 23.

(2) Heb. 6. 11—18.

(3) In Ps. 90. s. 7.

(4) Dom. 6. p. pent. s. 5.



*nihil hæsitans*. Car, dit-il ensuite, si, en priant, on est agité par le doute, on ne recevra rien : *Qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui a vento movetur et circumfertur; non ergo æstimet homo ille quod accipiat aliquid a Domino.*<sup>1</sup> Et Saint Paul loue Abraham de n'avoir eu aucune défiance de la divine promesse qu'il avait reçue, sachant bien que, ce que Dieu promet, ne peut manquer de s'accomplir : *In repromissione etiam Dei non hæsitavit diffidentia, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo, plenissime sciens quia quæcumque promisit Deus, potens est et facere.*<sup>2</sup> Aussi Jésus-Christ nous avertit lui-même que nous recevrons toutes les grâces que nous désirons, mais à condition que nous les demanderons avec une croyance assurée de les obtenir : *Propterea dico vobis : omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis, et evenient vobis.*<sup>3</sup> En un mot, Dieu ne veut point nous exaucer si nous ne croyons avec certitude qu'il nous exaucera.

Nous arrivons maintenant à notre raisonnement. Notre espérance d'obtenir le salut, et les moyens nécessaires pour y parvenir, doit donc être certaine du côté de Dieu. Les fondements de cette certitude sont, comme nous l'avons dit, la puissance, la miséricorde, et la fidélité de Dieu; mais, entre ces trois motifs de confiance, le plus ferme et le plus certain, c'est la fidélité infaillible de Dieu dans la promesse qu'il nous a faite, à cause des mérites de Jésus-Christ, de nous sauver et de nous accorder les grâces nécessaires pour parvenir au salut : car, remarque avec raison Juénin, quelle que fût notre foi en la puissance et en la miséricorde infinie du Seigneur, nous ne pourrions jamais en espérer le salut avec une confiance

(1) *Jac. 1. 6.*(2) *Rom. 4. 20.*(3) *Marc. 11. 24.*

certaine, s'il ne nous l'avait certainement promis. Mais cette promesse est conditionnelle, elle exige de notre part que nous correspondions à la grâce et que nous priions, comme nous le voyons dans beaucoup de textes de l'Écriture, que nous avons cités : *Petite, et accipietis. — Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis. — Dabit bona petentibus se. — Oportet semper orare. — Non habetis, propter quod non postulatis. — Si quis indiget sapientia, postulet a Deo. Etc.* C'est pourquoi les Saints Pères et les théologiens enseignent communément, ainsi que nous l'avons prouvé dans la première Partie, <sup>1</sup> que la prière est un moyen de salut indispensable.

Or, si nous n'étions pas certains que Dieu donne à tous les hommes la grâce de pouvoir prier actuellement, sans avoir besoin pour cela d'une grâce spéciale, non commune à tous, nous ne pourrions trouver en Dieu un motif sûr et solide pour espérer le salut avec certitude, nous n'aurions qu'un motif conditionnel et par conséquent incertain. Quand j'ai l'assurance qu'en priant j'obtiendrai la vie éternelle et toutes les grâces nécessaires pour y arriver, et que je sais que Dieu me donne, à moi comme à tout le monde, la grâce de prier actuellement, si je le veux; alors j'ai un motif certain pour espérer de Dieu le salut, dès que je fais ce qui dépend de moi. Mais quand je doute, au contraire, si Dieu me donnera ou non la grâce particulière qu'il ne donne pas à tous, et que l'on suppose nécessaire pour prier actuellement; alors je n'ai point de motif certain pour espérer de Dieu le salut, je n'ai qu'un motif douteux, incertain, puisque je suis incertain si Dieu me donnera cette grâce spéciale dont j'ai besoin pour prier, grâce qu'il refuse à un grand nombre: ainsi mon espé-

(1) Chapitre 1. § 1 et 2.

rance est incertaine, non-seulement de mon côté, mais encore du côté de Dieu; et voilà l'espérance chrétienne détruite, vu que, d'après l'Apôtre, elle doit être assurée, ferme, inébranlable. — Je le dis en vérité, je ne sais comment le chrétien pourrait remplir le précepte de l'espérance, c'est-à-dire, espérer de Dieu avec une entière confiance, comme il le doit, le salut et toutes les grâces nécessaires pour se sauver, s'il n'avait pas la certitude que Dieu donne communément à tous les hommes la grâce de prier actuellement, dès qu'ils le veulent, sans qu'ils aient besoin pour cela d'un secours spécial.

Ajoutons enfin que notre système ou notre sentiment, qui est aussi celui de beaucoup de théologiens ainsi que de notre humble Congrégation, s'accorde parfaitement, d'un côté, avec la grâce efficace, et, de l'autre, avec la grâce suffisante.

Nous parlons de la grâce intrinsèquement efficace, avec laquelle nous faisons le bien infailliblement, quoique librement.

On ne peut nier, en effet, que Dieu, en vertu de sa toute-puissance, ne soit maître de mouvoir et d'incliner les cœurs des hommes à vouloir librement ce qu'il veut : chose conforme au langage de l'Écriture : *Cor regis in manu Domini : quocumque voluerit, inclinabit illud.*<sup>1</sup> — *Spiritum meum ponam in medio vestri, et faciam ut in præceptis meis ambuletis.*<sup>2</sup> — *Consilium meum stabit, et omnis voluntas mea fiet.*<sup>3</sup> — *Qui immutat cor principium populi terræ.*<sup>4</sup> — *Deus autem pacis... aptet vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem : faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum :*<sup>5</sup> Le Seigneur tient

(1) *Prov. 21. 1.*(2) *Ez. 36. 27.*(3) *Is. 46. 10.*(4) *Job. 12. 24.*(5) *Heb. 13. 21.*

les cœurs des hommes dans sa main ; il les change , les dispose à faire le bien , selon sa volonté ; il fait en eux ce qu'il lui plaît.

On ne peut pas nier non plus que Saint Augustin et Saint Thomas n'aient enseigné que la grâce est efficace par elle-même , de sa nature. C'est ce qu'ils montrent clairement en beaucoup d'endroits de leurs écrits , particulièrement dans les passages suivants :

Saint Augustin assure que Dieu est souverainement maître de nos cœurs : il en fait ce qu'il lui plaît , non malgré nous , mais en agissant sur nos volontés selon son bon plaisir ; il nous fait faire ou vouloir ce qu'il veut , quand il le veut , comme il le veut , autant qu'il le veut : *Qui (Deus) tamen hoc non fecit nisi per ipsorum hominum voluntates , sine dubio habens humanorum cordium inclinandorum omnipotentissimam potestatem.*<sup>1</sup> — *Agit Omnipotens in cordibus hominum , ut per eos agat quod per eos agere voluerit.*<sup>2</sup> — *Et si faciunt homines bona quæ pertinent ad colendum Deum , ipse facit ut illi faciant quæ præcepit.*<sup>3</sup> — *Certum est nos facere cum facimus ; sed ille facit ut faciamus , præbendo vires efficacissimas voluntati , qui dixit : « Faciam ut in præceptis meis ambuletis. »*<sup>4</sup> <sup>5</sup> — *« Deus est enim (inquit Apostolus) qui operatur in vobis et velle et perficere , pro bona voluntate. »*<sup>6</sup> — *Nos ergo volumus ; sed Deus in nobis operatur et velle.*<sup>7</sup> — *Quia præparatur voluntas a Domino , ab illo petendum est , ut tantum velimus quantum sufficit , ut volendo faciamus.*<sup>8</sup> — *Novit (Deus) in ipsis hominum cordibus operari , non ut homines , quod fieri non potest , nolentes credant ,*

(1) *De Corr. et Gr. c. 14.*(2) *De Gr. et Lib. Arb. c. 21.*(3) *De Præd. SS. c. 10.*(4) *Ex. 56. 27.*(5) *De Gr. et Lib. Arb. c. 16.*(6) *Phil. 2. 15.*(7) *De Dono pers. c. 15.*(8) *De Gr. et Lib. Arb. c. 16.*

*sed ut volentes ex nolentibus fiant.*<sup>1</sup> — *Operatur in cordibus hominum, non solum veras revelationes, sed bonas etiam voluntates.*<sup>2</sup> — *Voluntates nostræ tantum valent, quantum Deus eas valere voluit.*<sup>3</sup> — *Voluntates, quæ conservant sæculi creaturam, ita esse in Dei potestate, ut eas, quo voluerit, quando voluerit faciat inclinari.*<sup>4</sup>

Le langage du Docteur Angélique s'accorde avec celui de Saint Augustin : *Deus movet voluntatem immutabiliter propter efficaciam virtutis moventis, quæ deficere non potest.*<sup>5</sup> — *Charitas impeccabilitatem habet ex virtute Spiritus Sancti, qui infallibiliter operatur quodcumque voluerit; unde impossibile est hæc duo simul esse vera : quod Spiritus Sanctus velit aliquem movere ad actum charitatis, et quod ipse charitatem amittat peccando.*<sup>6</sup> — *Si Deus movet voluntatem ad aliquid, impossibile est huic positioni quod voluntas ad illud non moveatur.*<sup>7</sup>

Nous disons également que notre doctrine se concilie avec la grâce vraiment suffisante, qui est commune à tous les hommes, et au moyen de laquelle, si l'on y correspond, on obtient la grâce efficace ; mais si, au lieu d'y correspondre, nous y résistons, c'est avec justice que la grâce efficace nous est refusée. D'après ce principe, les pécheurs qui prétendent n'avoir point la force de vaincre leurs tentations, n'ont aucune excuse ; car s'ils priaient, comme ils peuvent le faire avec la grâce ordinaire qui est donnée à tout le monde, ils obtiendraient la force qui leur manque et ils se sauveraient.

Au contraire, si l'on n'admet point cette grâce ordinaire, avec laquelle chacun puisse au moins prier, sans

(1) *Ad Bonif. l. 1. c. 19.*(2) *De Gr. Chr. c. 24.*(3) *De Civ. D. l. 5. c. 9.*(4) *De Gr. et Lib. Arb. c. 20.*(5) *De Mal. q. 6. ad 3.*(6) *2. 2. q. 24. a. 11.*(7) *1. 2. q. 10 a. 4.*

avoir besoin d'une grâce spéciale non commune à tous , et obtenir , par la prière , le secours nécessaire pour observer la loi , je ne sais comment peuvent s'expliquer tant de passages des Livres Saints, où les âmes sont exhortées à retourner à Dieu, à vaincre les tentations, et à répondre aux invitations célestes : *Redite, prævaricatores, ad cor.*<sup>1</sup> — *Revertimini, et agite pœnitentiam.... Revertimini, et vivite.*<sup>2</sup> — *Solve vincula colli tui.*<sup>3</sup> — *Venite ad me omnes, qui laboratis et onerati estis.*<sup>4</sup> — *Resistite fortes in fide.*<sup>5</sup> — *Ambulate dum lucem habetis.*<sup>6</sup> Je le répète : s'il était vrai que les hommes n'ont pas tous la grâce de prier , et d'obtenir , par la prière , les secours extraordinaires dont ils ont besoin pour parvenir au salut, je ne sais comment on pourrait entendre ces textes de l'Écriture. Je ne sais pas non plus comment les orateurs sacrés pourraient exhorter avec tant de force tous les hommes , sans exception , à se convertir , à résister aux ennemis de leur âme, à marcher dans la voie de la vertu , et , pour obtenir tout cela , à prier avec confiance et persévérance , si la faculté de faire le bien, ou au moins de prier , ne leur était point accordée à tous , mais seulement à ceux qui reçoivent la grâce efficace. Je ne sais enfin comment pourraient se justifier les reproches faits également à tous les pécheurs sans exception , de résister à la grâce et de mépriser la voix de Dieu qui les appelle : *Vos semper Spiritui Sancto resistitis.*<sup>7</sup> — *Quia vocavi, et renuistis ; extendi manum meam, et non fuit qui aspiceret. Despexistis omne consilium meum, et increpationes meas neglexistis.*<sup>8</sup> Je ne sais, dis-je, comment on pourrait leur faire ces reproches avec justice, s'il leur manquait même la grâce éloignée ou mé-

(1) *Is. 46. 8.*(2) *Ez. 18. 50—52.*(3) *Is. 52. 2.*(4) *Matth. 11. 28.*(5) *I. Pet. 5. 9.*(6) *Jo. 12. 55.*(7) *Act. 7. 51.*(8) *Prov. 1. 24.*



diate requise pour opérer le bien, c'est-à-dire, cette grâce efficace que nos adversaires trouvent indispensable pour prier actuellement.

### CONCLUSION.

Je termine. — Il en est peut-être qui eussent désiré, je le pense, me voir traiter dans cet ouvrage, d'une manière étendue et détaillée, un point de controverse fort grave, savoir, en quoi consiste l'efficacité de la grâce, en examinant les différents systèmes aujourd'hui enseignés par les théologiens, — de la prémotion physique, — de la grâce congrue, — de la grâce concomitante, — de la délectation victorieuse par l'effet d'une motion morale, — de la délectation relativement victorieuse par la supériorité des degrés. Mais, pour parler de tout cela, ce petit livre que j'ai tâché de rendre le plus court possible afin qu'il pût se répandre plus aisément et qu'on fût plus porté à le lire, n'aurait point suffi; pour parcourir une mer si vaste, il aurait fallu plusieurs volumes; d'ailleurs, ce travail a déjà été exécuté par d'autres écrivains, d'une manière satisfaisante, et il n'entraît point dans mon dessein. \* J'ai seulement voulu établir le point de doctrine qui fait l'objet de la seconde Partie de mon opuscule, d'un côté, pour rendre hommage à la bonté et à la providence de Dieu, et, de l'autre, pour encourager les pauvres pécheurs, afin qu'ils ne tombent pas dans le désespoir en se croyant privés de

(\*) Le Saint Auteur a composé dans la suite un petit traité sur cette matière; on le trouve dans le tome VI<sup>e</sup> des OEuvres dogmatiques : DÉFENSE DES DOGMES. Il y expose d'une manière claire et succincte les principaux systèmes des théologiens, avec les difficultés qui s'y opposent, et il donne ensuite son sentiment comme dans ce Chapitre, qu'il ne fait qu'abrégé.

la grâce nécessaire; j'ai cependant aussi voulu les convaincre qu'ils ne peuvent alléguer pour excuse de n'avoir pas la force de résister aux attaques des sens et de l'enfer, en leur faisant voir que tous ceux qui vont à la mort éternelle, se perdent, non par suite de la faute d'Adam, mais seulement par leur propre faute; puisque Dieu ne refuse à personne le don de la prière au moyen de laquelle on obtient les secours dont on a besoin pour vaincre tous les désirs déréglés et toutes les tentations.

Au surplus, mon but principal a été d'instruire tout le monde de la puissance et de la nécessité de la prière, afin que chacun s'y applique avec plus de soin et plus de zèle, s'il désire se sauver; car, s'il y a tant d'âmes malheureuses qui perdent la grâce, continuent de vivre dans le péché, et finissent par se damner, c'est parce qu'elles négligent de prier et de recourir à Dieu. Le pis est, je ne puis me lasser de le répéter, que peu de prédicateurs et peu de confesseurs prennent sérieusement à tâche de recommander à leurs auditeurs ou à leurs pénitents l'usage de la prière, sans laquelle il est impossible d'observer les commandements de Dieu et de persévérer dans la grâce.

Pour moi, frappé de la nécessité absolue de prier, d'après les témoignages dont toute l'Écriture est remplie, tant l'Ancien que le Nouveau Testament, j'ai eu soin d'introduire, dans les missions données par notre Congrégation, la pratique qui s'y observe depuis nombre d'années, de ne jamais omettre le sermon de la Prière. Aussi je le dis et je le répète, et je le répéterai toujours tant que je vivrai, tout notre salut est dans la prière; c'est pourquoi tous les écrivains dans leurs livres, tous les orateurs sacrés dans leurs prédications, et tous les confesseurs dans l'administration du sacrement de Pénitence, ne devraient rien recommander plus instamment que de toujours prier, en

avertissant, en exhortant, en redisant sans cesse : Priez, priez, et ne vous lassez jamais de prier; car, si vous priez, votre salut est assuré; mais si vous cessez de prier, votre perte est certaine. — Ainsi devraient faire tous les Prédicateurs et tous les Directeurs, puisqu'aucune école catholique ne met en doute cette vérité, que celui qui prie obtient la grâce et se sauve; — mais il en est bien peu qui prennent ce soin, et voilà pourquoi il y a si peu d'âmes qui parviennent au salut!



---

---

## PRATIQUES.

---

### I.

Prière pour obtenir la persévérance finale.

Père éternel ! je vous adore humblement, et je vous remercie de m'avoir créé, et de m'avoir racheté par Jésus-Christ ; je vous remercie de m'avoir fait chrétien, en me donnant la vraie foi et en m'adoptant pour votre enfant au saint Baptême ; je vous remercie de m'avoir attendu à la pénitence après tant de péchés, et de m'avoir pardonné, comme j'en ai la confiance, toutes les offenses que je vous ai faites, offenses dont je me repens de nouveau, à cause du déplaisir que je vous ai donné, ô Bonté infinie ! je vous remercie aussi de m'avoir préservé de bien des rechutes, que je n'aurais pas évitées sans le secours de votre main. Mais, les ennemis de mon âme ne cessent et ne cesseront jamais de m'attaquer jusqu'à la mort, pour me voir encore sous leur esclavage ; si vous ne me défendez et ne me secourez par une continuelle assistance, hélas ! j'aurai encore le malheur de perdre votre grâce. Je vous prie donc, Seigneur ! de m'accorder, pour l'amour de Jésus-Christ, la sainte persévérance jusqu'à la mort. Jésus, votre Fils bien-aimé, nous a promis que, tout ce que nous demanderons en son nom, vous nous l'accorderez : c'est donc par les mérites de Jésus-Christ que je vous demande, pour moi et pour tous ceux qui sont en état de grâce, la grâce

de ne jamais plus nous séparer de votre amour, de sorte que nous vous aimions toujours en cette vie et en l'autre.

Marie, Mère de Dieu ! priez Jésus pour moi.

## II.

Prière à Jésus-Christ pour obtenir son saint amour.

O mon Amour crucifié, divin Jésus ! je crois et je confesse que vous êtes le vrai Fils de Dieu et mon Sauveur. Je vous adore de l'abîme de mon néant, et je vous remercie d'avoir enduré la mort pour moi, afin de me procurer la vie de la grâce. Mon bien-aimé Rédempteur ! c'est à vous que je dois tout mon salut : c'est par vous que, jusqu'à présent, j'ai été préservé de l'enfer ; c'est par vous que j'ai reçu le pardon de mes péchés ; mais, ingrat que je suis, au lieu de vous aimer, je me suis remis à vous offenser. Je mériterais d'être condamné à ne pouvoir plus vous aimer ; mais non, mon Jésus ! infligez-moi plutôt tout autre châtiment que celui-là. Si par le passé je ne vous ai point aimé, maintenant je vous aime, et je n'ai plus d'autre désir que de vous aimer de tout mon cœur. Mais sans votre assistance, je ne puis rien : puisque vous m'ordonnez de vous aimer, donnez-moi la force d'accomplir un précepte si doux et si aimable. Vous avez promis d'accorder tout ce qu'on vous demande : *Quodcumque volueritis, petetis, et fiet vobis.*<sup>1</sup> Appuyé sur cette promesse, ô mon Jésus ! je vous demande premièrement le pardon de tous mes péchés, dont je me repens souverainement, parce qu'ils vous ont offensée, Bonté infinie ! je vous demande la sainte persévérance dans votre grâce jusqu'à la mort ; mais

(1) *Jo. 15. 7.*

je vous demande surtout le don de votre saint amour. Ah ! mon Jésus, mon Espérance, mon Amour, mon Tout ! embrasez-moi de ce feu d'amour que vous êtes venu allumer sur la terre : *Tui amoris in me ignem accende!* et à cet effet, faites que je vive toujours dans une parfaite conformité à votre sainte volonté ; éclairez-moi, afin que je connaisse de plus en plus combien vous méritez d'être aimé, et combien vous m'avez aimé, spécialement en sacrifiant votre vie pour moi. Faites donc que je vous aime de tout mon cœur, que je vous aime à jamais, et que je vous demande sans cesse en cette vie la grâce de vous aimer ; afin qu'en vivant toujours et en terminant ma vie dans votre amour, j'aie le bonheur d'aller un jour vous aimer de toutes mes forces dans le ciel, sans jamais plus cesser de vous aimer pendant toute l'éternité.

O Mère du bel amour, mon Avocate et mon Refuge, Marie ! vous qui êtes la créature la plus aimable, la plus aimée de Dieu et la plus aimante, et qui ne désirez que de le voir aimé de tous : ah ! je vous en conjure par l'amour que vous portez à Jésus-Christ, priez pour moi, obtenez-moi la grâce de l'aimer toujours et de tout mon cœur : c'est à vous que je la demande, cette grâce, et c'est de vous que je l'espère. *Amen.*

### III.

Prière pour obtenir la confiance dans les mérites de Jésus-Christ  
et dans l'intercession de Marie.

O Père éternel ! je vous remercie autant que je le puis, pour moi et pour tous les hommes, de la grande miséricorde dont vous avez usé envers nous, en envoyant votre Fils unique se faire homme et mourir pour nous procurer le



salut ; je vous en remercie, et je voudrais en reconnaissance vous rendre autant d'amour qu'en mérite un si grand bienfait. C'est par les mérites de ce divin Sauveur, que vous nous pardonnez nos offenses, attendu qu'ils ont satisfait à votre justice pour les peines que nous avons encourues : c'est par ces mérites que vous nous recevez dans votre grâce, nous misérables pécheurs, qui ne sommes dignes que de haine et de châtimens ; c'est par ces mérites que vous admettez les hommes à régner dans le paradis ; c'est par ces mérites enfin que vous vous êtes obligé à accorder tout don et toute grâce à quiconque vous prie au nom de Jésus-Christ.

Je vous remercie aussi, ô infinie Bonté ! de ce que, pour accroître notre confiance, non content de nous avoir donné Jésus-Christ pour Rédempteur, vous nous avez encore donné pour Avocate votre fille bien-aimée, Marie, afin qu'avec ce cœur plein de miséricorde, dont vous l'avez douée, elle ne manque jamais de secourir par son intercession tout pécheur qui l'invoque, et de ce que vous l'avez rendue si puissante auprès de vous, que vous ne lui pouvez rien refuser, quelque grâce qu'elle vous demande.

Vous voulez donc, ô mon Dieu ! que nous ayons une grande confiance dans les mérites de Jésus et dans l'intercession de Marie ; mais cette confiance est un don qui doit venir de vous, et un grand don, que vous n'accordez qu'à ceux que vous avez résolu de sauver. C'est donc cette confiance dans le sang de Jésus et dans la protection de Marie que je vous demande, et je vous la demande par les mérites de Jésus et de Marie.

Je m'adresse aussi à vous, mon cher Rédempteur ! C'est afin de me procurer cette confiance en vos mérites que vous avez sacrifié votre vie sur la croix pour moi, qui ne suis digne que de châtimens ; accomplissez donc en

moi la fin pour laquelle vous êtes mort, faites que j'espère tout avec une entière confiance en votre passion.

Et vous, ô Marie, ma Mère, et mon Espérance après Jésus-Christ ! obtenez-moi une ferme confiance, premièrement dans les mérites de votre divin Fils, et puis dans le secours de vos prières, prières toutes-puissantes auprès de Dieu.

O mon bien-aimé Jésus ! ô ma douce Marie ! je me confie en vous ; je remets mon âme entre vos mains : vous qui l'avez tant aimée, ayez-en compassion et sauvez-la.

#### IV.

Prière pour obtenir la grâce de toujours prier.

O Dieu de mon âme ! j'ai la confiance que, par votre bonté, je suis maintenant en votre grâce, et que vous m'avez pardonné toutes les offenses que je vous ai faites. Je vous en remercie de tout mon cœur, et j'espère vous en remercier durant toute l'éternité : *Misericordias Domini in æternum cantabo.*<sup>1</sup> Je vois bien que la cause de mes chutes, c'est que j'ai négligé de recourir à vous dans mes tentations, et de vous demander la sainte persévérance. Pour l'avenir, je fais le ferme propos de me recommander toujours à vous, particulièrement quand je me verrai en danger de retomber dans le péché : je me propose de recourir toujours à votre miséricorde, en invoquant les très-saints noms de JÉSUS et de MARIE, certain que, si je prie, vous ne manquerez pas de me donner la force dont j'ai besoin pour résister à mes ennemis. Telle est ma résolution, et je vous promets d'y être fidèle. Mais, ô mon

(1) Ps. 88. 2.

Dieu ! à quoi serviront toutes ces résolutions et ces promesses que je fais , si vous ne m'aidez de votre grâce à exécuter mon bon propos de recourir à vous dans tous mes périls ? Aidez-moi donc , ô Père éternel ! aidez-moi , pour l'amour de Jésus-Christ , et ne permettez pas que je néglige jamais de me recommander à vous , quand je serai tenté. Je suis assuré de votre secours toutes les fois que je le réclamerai ; mais ce que je crains , c'est que je n'aie pas soin de me recommander à vous dans le besoin , et que cette négligence de ma part ne soit ensuite la cause de mon malheur , c'est-à-dire , de la perte de votre grâce , malheur le plus grand qui puisse m'arriver. Ah ! je vous en supplie , Seigneur ! par les mérites de Jésus-Christ , donnez-moi la grâce de la prière , mais une grâce abondante , qui me fasse toujours prier , et prier comme il faut.

O Marie , ma Mère , toutes les fois que j'ai eu recours à vous , vous m'avez procuré l'assistance nécessaire pour ne pas tomber ; je m'adresse encore à vous en ce moment , afin d'obtenir une grâce plus grande , celle de me recommander dans tous mes besoins et pour toujours à votre divin Fils et à vous. O ma Reine ! vous obtenez de Dieu tout ce que vous lui demandez , obtenez-moi donc , je vous en conjure par tout l'amour que vous avez pour Jésus-Christ , la grâce que je vous demande , de prier et de ne jamais cesser de prier jusqu'à la mort. *Amen.*

## V.

Prière à faire chaque jour , pour obtenir les grâces nécessaires au salut.

Père éternel ! votre divin Fils nous a promis que vous nous accorderez toutes les grâces que nous vous deman-

derons en son nom : c'est donc au nom et par les mérites de Jésus-Christ, que je vous demande, pour moi et pour tous les hommes, les grâces suivantes :

Premièrement, je vous prie de me donner une vive foi en tout ce que m'enseigne la Sainte Eglise Romaine. Eclairez-moi en même temps de votre lumière, afin que je connaisse la vanité des biens terrestres et la grandeur du bien infini que vous êtes ; que je connaisse aussi la laideur des péchés que j'ai commis, pour m'en humilier et les détester comme je dois, et le mérite de votre bonté, pour vous aimer de tout mon cœur ; que je connaisse encore l'amour que vous m'avez porté, pour tâcher d'être reconnaissant de tant de bienfaits.

Secondement, donnez-moi une ferme confiance en votre miséricorde, que j'obtiendrai, par les mérites de Jésus-Christ et par l'intercession de Marie, le pardon de mes péchés, la sainte persévérance, et finalement la gloire du paradis.

Troisièmement, donnez-moi un grand amour envers vous, un amour qui me détache de toutes les affections de la terre et de moi-même, pour n'aimer plus que vous, et ne chercher et ne désirer que votre gloire.

Quatrièmement, je vous prie de me donner une parfaite résignation à votre volonté, une résignation qui me fasse accepter en paix les souffrances, les maladies, les mépris, les persécutions, les sécheresses spirituelles, la perte de mes biens, de ma réputation, de mes parents, et toute autre croix qui me viendra de votre main. Je m'offre tout à vous, afin que vous disposiez de moi et de tout ce qui m'appartient selon votre bon plaisir ; mais donnez-moi la lumière et la force dont j'ai besoin pour accomplir toutes vos saintes volontés ; et spécialement à l'heure de ma mort, aidez-moi à vous faire le sacrifice de ma vie, de

tout mon cœur, en l'unissant au grand sacrifice que votre divin Fils, Jésus, vous a offert de sa propre vie sur le Calvaire par le supplice de la croix.

Cinquièmement, je vous demande une grande douleur de mes péchés, qui me fasse vivre dans un regret continu, et pleurer jusqu'à la mort les déplaisirs que je vous ai donnés, ô souverain Bien, vous qui êtes digne d'un amour infini, et qui m'avez tant aimé!

Sixièmement, je vous prie de me donner le véritable esprit d'humilité et de douceur, qui me fasse embrasser avec calme et même avec plaisir tous les mépris, les ingratitude et les mauvais traitements, que je recevrai des hommes; je vous demande en outre une charité parfaite, qui me porte à souhaiter du bien à qui m'aura fait du mal, et à tâcher d'être utile autant que je puis, au moins par mes prières, à tous ceux qui m'auront fait quelque offense.

Septièmement, je vous prie de me donner de l'affection pour la sainte vertu de mortification, qui me porte à châtier mes sens rebelles et à contrarier mon amour-propre; accordez-moi avec ce don la sainte pureté du corps, en m'aidant à résister à toutes les tentations déshonnêtes, et à ne jamais manquer, dans le péril, de recourir à vous et à la divine Mère. Donnez-moi la grâce d'obéir ponctuellement aux ordres de mon père spirituel et de tous mes supérieurs. Donnez-moi une intention droite, afin que toutes mes actions et tous mes désirs n'aient pour objet que votre gloire et votre bon plaisir. Donnez-moi une entière confiance dans la passion de Jésus-Christ et dans l'intercession de Marie Immaculée. Donnez-moi un grand amour pour le Saint-Sacrement, et une tendre dévotion envers la Bienheureuse Vierge. Donnez-moi surtout, je vous en supplie, la sainte persévérance et la grâce

de vous la demander sans cesse, spécialement dans les tentations et à l'approche de la mort.

Je vous recommande les saintes âmes du purgatoire, mes parents et mes bienfaiteurs. Je vous recommande d'une manière particulière tous ceux qui me haïssent ou qui m'ont fait quelque offense ; je vous prie de leur rendre en bien le mal qu'ils m'ont fait ou qu'ils me souhaitent. Je vous recommande enfin les infidèles, les hérétiques et tous les pauvres pécheurs : donnez-leur assez de lumière et de force pour sortir du péché. O Dieu tout aimable ! faites-vous connaître et faites-vous aimer de tous les hommes, mais particulièrement de moi qui vous ai montré plus d'ingratitude que les autres, afin que, par votre bonté, j'aie un jour chanter éternellement vos miséricordes en paradis, comme je l'espère, grâce aux mérites du sang de Jésus et à la protection de Marie.

O Marie, Mère de Dieu ! priez Jésus pour moi. Ainsi j'espère, ainsi soit-il !

## VI.

Pensées et prières jaculatoires.

Eh ! qui sait le sort qui m'attend ?  
 Je serai ou toujours heureux ou toujours malheureux.  
 Que sert le monde entier, sans Dieu ?  
 Mieux vaut perdre tout que de perdre Dieu.  
 Je vous aime, mon Jésus, mort pour moi !  
 Oh ! que ne suis-je mort avant de vous avoir offensé !  
 Plutôt mourir que de perdre Dieu !  
 Jésus et Marie ! vous êtes mon espérance.  
 Mon Dieu ! aidez-moi pour l'amour de Jésus-Christ.  
 Mon Jésus ! vous seul me suffisez.



Ne permettez pas que je me sépare de vous.

Donnez-moi votre amour, et faites de moi ce que vous voulez.

Qui donc aimerai-je, si je ne vous aime, ô mon Dieu !

Père éternel ! secourez-moi pour l'amour de Jésus.

Je crois en vous, j'espère en vous, et je vous aime.

Me voici, Seigneur ! faites de moi ce qu'il vous plaît.

Quand me verrai-je tout à vous, ô mon Dieu !

Quand pourrai-je dire : Mon Dieu ! je ne puis plus vous perdre !

Marie, mon Espérance ! ayez compassion de moi.

Mère de Dieu ! priez Jésus pour moi.

Eh ! qui suis-je, Seigneur ! pour que vous vouliez être aimé de moi ?

Mon Dieu ! je ne veux que vous, vous seul, et rien de plus.

Je veux tout ce que vous voulez, et seulement ce que vous voulez.

Oh ! puissé-je me consumer tout entier pour vous, qui vous êtes consumé tout entier pour moi !

J'ai été reconnaissant envers les hommes : ce n'est qu'envers vous, mon Dieu, que j'ai été ingrat !

Je vous ai assez offensé ; je ne veux plus pécher.

Si j'étais mort alors, je ne pourrais plus vous aimer !

Faites que je meure plutôt que de vous offenser encore.

Vous m'avez attendu afin que je vous aime : oh ! oui, je veux vous aimer.

Je vous consacre ce qui me reste de vie.

O mon Jésus ! attirez-moi tout à vous.

Vous ne m'abandonnerez point, je ne vous abandonnerai point.

J'espère que nous nous aimerons toujours, Dieu de mon âme !

Mon Jésus ! faites que je sois tout à vous avant que je meure.

Faites que je vous voie apaisé, quand vous viendrez me juger.

Vous m'avez trop obligé à vous aimer : je vous aime, ô mon Sauveur ! je vous aime.

Daignez admettre à vous aimer un pécheur qui vous a tant offensé !

Vous vous êtes donné tout à moi, je me donne tout à vous.

Je veux vous aimer beaucoup en cette vie, pour vous aimer beaucoup en l'autre.

Faites-moi connaître quel grand bien vous êtes, afin que je vous aime beaucoup.

Vous aimez qui vous aime : je vous aime, aimez-moi donc aussi.

Donnez-moi tout l'amour que vous demandez de moi.

Je me réjouis, mon Dieu ! de ce que vous êtes infiniment heureux.

Oh ! que ne vous ai-je toujours aimé, et que ne suis-je mort avant de vous offenser !

Faites que je surmonte tout pour vous satisfaire.

Je vous donne toute ma volonté, disposez de moi selon votre bon plaisir.

Mon contentement est de vous contenter, ô Bonté infinie !

J'espère vous aimer éternellement, ô Dieu éternel !

Vous êtes tout-puissant, rendez-moi saint.

Vous m'avez cherché, quand je vous fuyais ; vous ne me chasserez pas, maintenant que je vous cherche.

Je vous remercie de me donner le temps de vous aimer : je vous en remercie, et je vous aime.

Que ce soit aujourd'hui le jour où je me donne tout à vous !

Infligez-moi tous les châtimens, mais ne me privez pas du bonheur de vous aimer.

Je veux vous aimer, ô mon Dieu ! vous aimer sans réserve. J'accepte toutes les peines, tous les mépris, pourvu que je vous aime.

Je voudrais mourir pour vous, qui êtes mort pour moi. Je souhaite que tout le monde vous aime comme vous le méritez.

Je veux faire tout ce que je saurai vous être agréable. Je préfère votre satisfaction à toutes les satisfactions du monde.

O volonté de Dieu ! vous êtes mon amour.

O Marie ! attirez-moi tout à Dieu.

O ma mère ! faites que j'aie toujours recours à vous !

C'est à vous de me rendre saint, j'espère que vous le ferez.

VIVE JÉSUS, NOTRE AMOUR !

VIVE MARIE, NOTRE ESPÉRANCE !

---

## CANTIQUE.

RECOURS A MARIE DANS LES TENTATIONS. \*

Bonne Mère ! Viens vite, accours :  
Voici le serpent de l'abîme ;  
Ne tarde plus, Mère, au secours !  
Vois, il veut mordre sa victime.

Son aspect seul me fait frémir ;  
Je crains de devenir sa proie :  
Que faire ? je le vois venir ;  
Je sens le souffle qu'il m'envoie.

D'effroi je pourrais défaillir,  
Si tu ne viens vite à mon aide.  
C'en est fait, sur moi va jaillir  
Le mortel venin qu'il possède.

Cris et pleurs, tout est impuissant  
Pour éloigner le monstre infâme :  
Il reste fixe et menaçant  
Malgré les Saints que je réclame.

Sa gueule en feu vient de s'ouvrir ;  
Son dard en triangle s'allonge ;  
Mère ! il le dresse... Oh ! fais le fuir,  
Avant qu'en mon cœur il le plonge.

(\*) Ce cantique a été composé par Saint Alphonse en dialecte napolitain ; quoiqu'il paraisse pour la première fois dans la collection de ses œuvres, l'authenticité n'en est pas douteuse.

LE TRADUCTEUR.

Mariel... ah ! c'est ton nom divin  
Qui troubla son horrible face ;  
Il s'est évanoui soudain ,  
Comme au soleil se fond la glace.

Mais reste encore auprès de moi,  
Reste toujours, ô bonne Mère !  
Comme le monstre a peur de toi,  
Il n'approchera plus, j'espère.







DE  
L'ORAISON MENTALE

ET DE  
LA RETRAITE.



I.

DE L'ORAISON MENTALE.\*



§ I.

L'ORAISON EST MORALEMENT NÉCESSAIRE AU SALUT.

1<sup>o</sup> Elle éclaire l'esprit.

D'abord, sans l'oraison, l'âme est privée de lumière. Celui qui tient les yeux fermés, dit Saint Augustin, ne peut voir le chemin qui conduit à la patrie. Les vérités éternelles sont des choses toutes spirituelles, qu'on n'aperçoit point des yeux du corps, mais seulement des yeux

(\*) Nous avons formé ce traité de différents extraits : la plus grande partie est tirée de la Véritable Epouse de Jésus-Christ, ch. 15, et le reste de plusieurs autres ouvrages qui sont indiqués. L'ensemble offre un exposé complet de la doctrine de Saint Alphonse sur l'Oraison mentale, et comble une lacune très-importante que nous ne pouvions laisser dans cette partie du plan méthodique que nous suivons, car l'Oraison mentale est sans contredit un des plus grands Moyens de salut et de perfection. Nous y joignons la Retraite spirituelle, qui n'est qu'un exercice extraordinaire d'oraison.

de l'esprit, c'est-à-dire, par la pensée et la réflexion. Les personnes qui ne pratiquent pas l'oraison mentale, ne voient donc pas ces vérités; c'est pourquoi elles n'ont aucune idée de l'importance du salut ni des moyens qu'il faut prendre pour y parvenir. Ainsi, la perte de tant d'âmes provient de ce qu'on néglige de penser à la grande affaire de l'éternité et à ce qu'on doit faire pour se sauver : *Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde.*<sup>1</sup> Le Seigneur nous assure au contraire que, celui qui a les yeux fixés sur les vérités de la foi, c'est-à-dire, la mort, le jugement, et l'éternité heureuse ou malheureuse qui nous attend, ne tombera jamais dans le péché : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.*<sup>2</sup> Approchez-vous de Dieu, nous dit David, et vous serez éclairés : *Accedite ad eum, et illuminamini.*<sup>3</sup> Et le divin Sauveur nous avertit d'avoir sans cesse en main des lampes ardentes : *Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris.*<sup>4</sup> Ces lampes, dit Saint Bonaventure, sont les pieuses méditations : *Oratio est lucerna*; car, dans l'oraison, le Seigneur nous parle et nous éclaire, afin d'assurer nos pas dans la voie du salut : *Lucerna pedibus meis verbum tuum.*<sup>5</sup>

Saint Bonaventure dit encore que l'oraison mentale est comme un miroir qui nous montre toutes les taches que nous avons dans l'âme. Et Sainte Thérèse écrivait à l'évêque d'Osma : « Quoiqu'il nous semble qu'il ne se trouve en nous aucune imperfection, nous en découvrons un grand nombre dès que Dieu nous ouvre les yeux de l'âme, comme il a coutume de le faire dans l'oraison.<sup>6</sup> » Selon Saint Bernard, quand on ne pratique pas l'oraison, on

(1) *Jer. 12. 11.*(2) *Eccli. 7. 40.*(3) *Ps. 55. 6.*(4) *Luc. 12. 35.*(5) *Ps. 118. 105.*

(6) Lettre 8.

n'aperçoit guère ses propres défauts, et par conséquent on n'en a point d'horreur : *Seipsum non exhorret, quia nec sentit.*<sup>1</sup> On ignore également les dangers que l'on court par rapport au salut, et ainsi on ne songe pas à s'en préserver. Mais lorsqu'on s'applique à l'oraison on découvre bientôt ses défauts, ainsi que les dangers auxquels on est exposé ; et en les voyant, on pense aux remèdes. C'est en méditant l'éternité que David s'excitait à pratiquer la vertu et à se corriger : *Cogitavi dies antiquos, et annos æternos in mente habui...; et exercitabar, et scopebam spiritum meum.*<sup>2</sup> Voici comment l'Époux divin s'exprime dans les Cantiques : *Flores apparuerunt in terra nostra, tempus putationis advenit; vox turturis audita est in terra nostra* :<sup>3</sup> Les fleurs paraissent sur notre terre, le temps de tailler est venu ; la voix de la tourterelle s'est fait entendre. — Lorsque l'âme, semblable à la tourterelle solitaire, se retire et se recueille dans l'oraison pour s'entretenir avec Dieu, alors apparaissent les fleurs, c'est-à-dire, les bons désirs, et c'est le temps d'émonder, ou de réformer les défauts qu'on a et que l'oraison fait connaître. Il en est ainsi, dit Saint Bernard : *Putat tempus putationis adesse, si meditatio prævit* ;<sup>4</sup> parce que la méditation produit en nous ces effets : elle règle nos affections, dirige nos actions, et corrige nos défauts : *Consideratio regit affectus, dirigit actus, corrigit excessus.*<sup>5</sup>

2<sup>o</sup> Elle dispose le cœur à la pratique des vertus.

En outre, sans l'oraison, on n'a pas la force nécessaire pour résister aux attaques des ennemis du salut et pour pratiquer les vertus chrétiennes.

(1) *De Consid. l. 1. c. 2.*      (2) *Ps. 76. 6.*      (3) *Cant. 2. 12.*

(4) *De Cons l. 2. c. 6.*      (5) *Ibid. l. 1. c. 7.*

L'oraison agit sur notre cœur comme le feu sur le fer : lorsque le fer est froid , il est dur et difficile à travailler ; mais soumis à l'action du feu , il s'amollit et se plie aisément au gré du forgeron ; c'est pourquoi on le fait chauffer avant de le battre, dit le vénérable Barthélemy des Martyrs : *Faber ignitum ferrum ictibus mollire satagit*. Or, pour observer les préceptes et les conseils du Seigneur, il faut avoir un cœur tendre, c'est-à-dire, docile, facile à recevoir l'impression des inspirations célestes et prompt à les suivre ; et c'est ce que Salomon demandait à Dieu : *Dabis ergo servo tuo cor docile*.<sup>1</sup> Présentement, par suite du péché , notre cœur est naturellement dur et indocile ; tout enclin aux plaisirs des sens, il résiste aux lois de l'esprit , ainsi que s'en plaignait l'Apôtre : *Video autem aliam legem in membris meis , repugnantem legi mentis meæ*.<sup>2</sup> Mais l'homme devient tendre et docile sous l'influence de la grâce qu'il reçoit dans l'oraison : là, en considérant la bonté divine , le grand amour que Dieu lui a porté, et les immenses bienfaits qu'il en a reçus , il s'enflamme , s'attendrit, et se rend ainsi plus disposé à obéir à la voix du Seigneur. Sans l'oraison, au contraire, le cœur reste dur, obstiné, désobéissant, et l'on finit par se perdre : *Cor durum habebit male in novissimo ; et qui amat periculum, in illo peribit*.<sup>3</sup> C'est pour éviter ce malheur que Saint Bernard recommandait au pape Eugène III de ne jamais abandonner l'oraison à cause des affaires extérieures : *Timeo tibi , Eugeni, ne multitudo negotiorum , intermissa oratione et consideratione, te ad cor durum perducatur ; quod seipsum non exhorret, quia nec sentit*.<sup>4</sup>

(1) III. Reg. 5. 9.

(3) Eccli. 5. 27.

(2) Rom. 7. 23.

(4) De Cons. l. 1. c. 2.

Il en est qui regardent comme oiseux et perdu le temps considérable que les âmes ferventes consacrent à l'oraison, tandis que ce temps pourrait être employé, selon eux, à des œuvres utiles. — Mais ils ne savent pas que, dans l'oraison, l'âme acquiert des forces pour vaincre ses ennemis et pratiquer la vertu, ainsi que l'écrivait Saint Bernard : *Ex hoc otio vires proveniunt*. C'est pourquoi le Seigneur défend de troubler le sommeil de son Épouse bien-aimée, jusqu'à ce qu'elle-même le veuille : *Ne suscitetis neque evigilare faciatis Dilectam, donec ipsa velit*.<sup>1</sup> Il dit : Jusqu'à ce qu'elle-même le veuille ; — parce que ce sommeil ou ce repos que goûte l'âme dans l'oraison, est tout à fait volontaire ; mais il n'en est pas moins nécessaire à la vie spirituelle. Celui qui ne dort pas, manque de force pour travailler et pour marcher, il faut qu'il tombe en route ; de même, une âme qui ne prend point de repos et qui néglige de réparer ses forces dans l'oraison, devient incapable de faire le bien et de résister aux tentations : elle va de chute en chute. On lit dans la Vie de la vénérable sœur Marie du Crucifix, qu'étant en oraison, elle entendit un démon se vanter d'avoir fait manquer la méditation commune à une religieuse, et d'être sur le point de l'entraîner, par d'autres tentations, dans une faute grave. La servante de Dieu courut aussitôt au secours de cette pauvre fille, et, avec l'aide du Seigneur, elle parvint à la délivrer de ce danger. Apprenons de là à quoi l'on s'expose, quand on néglige l'oraison ! Selon Sainte Thérèse,<sup>2</sup> celui qui néglige l'oraison mentale, n'a pas besoin d'être porté en enfer par les démons, il s'y jette de lui-même. Et l'abbé Dioclès disait : « Celui qui abandonne l'oraison, devient en peu de temps ou une brute ou un démon.<sup>3</sup> »

(1) *Cant. 5. 5.*(2) *Vie, ch. 19.*(3) *Pall. Hist. laus. c. 98.*



3<sup>o</sup> Elle fait prier comme on le doit.

Si nous ne prions point, Dieu ne nous accorde pas son secours ; et sans le secours de Dieu , nous ne pouvons observer ses commandements.\* De cette nécessité absolue où nous sommes de prier , naît la nécessité morale de l'oraison. En effet , quand on ne médite pas et qu'on est constamment distrait au milieu des affaires du monde , on ne connaît guère ses besoins spirituels, ni les dangers que l'on court pour le salut , ni les moyens que l'on doit employer pour vaincre les tentations , ni même cette nécessité de prier, dans laquelle se trouvent tous les hommes : dans cet état d'aveuglement , on abandonne l'exercice de la prière , et, en ne priant pas, on se perd inévitablement. Un grand évêque, monseigneur Palafox, dans ses remarques sur les Lettres de Sainte Thérèse, s'exprime ainsi : « Comment pouvons-nous conserver la charité, si Dieu ne nous donne la persévérance ? Comment le Seigneur nous accordera-t-il la persévérance , si nous ne la lui demandons pas ? Comment la lui demanderons-nous sans l'oraison ? Sans l'oraison , on n'a aucune communication avec Dieu pour se maintenir dans la vertu.<sup>1</sup> » Suivant le même sentiment , le cardinal Bellarmin disait que , lorsqu'on ne médite point, il est moralement impossible de vivre sans péché.

Pour moi , répondra quelqu'un , je ne pratique pas l'oraison mentale, mais je dis beaucoup de prières vocales. — On doit savoir , comme le remarque Saint Augustin , que , pour obtenir les grâces dont on a besoin , il ne suffit pas de prier de bouche, il faut encore le faire de cœur. Ce

(1) Lettre 8.

(\*) Voyez, sur la Nécessité de la prière, page 13.



Saint Docteur, au sujet des paroles de David : *Voce mea ad Dominum clamavi* :<sup>1</sup> J'ai élevé ma voix pour crier vers le Seigneur ; — fait observer que beaucoup de personnes crient, non pas avec leur voix, la voix intérieure de l'âme, mais seulement avec la voix du corps : Criez dans votre pensée, dans votre cœur, ajoute-t-il, car c'est là que Dieu écoute : *Multi clamant, non voce sua, sed corporis. Cogitatio tua clamor est ad Dominum.*<sup>2</sup> *Clama intus, ubi audit Deus.*<sup>3</sup> Cela est conforme au langage de l'Apôtre : *Orantes omni tempore in spiritu.*<sup>4</sup> Les prières vocales sont dites le plus souvent avec distraction, par la voix du corps et non par celle du cœur, spécialement quand elles sont nombreuses, et surtout quand elles sont récitées par des personnes qui ne pratiquent pas l'oraison mentale ; aussi Dieu les écoute peu et les exauce rarement. On en voit qui récitent le rosaire, l'office de la Sainte Vierge, se livrent encore à d'autres pratiques extérieures de piété, et qui continuent néanmoins de vivre dans le péché ; mais lorsqu'on s'applique constamment à l'oraison mentale, il est impossible que l'on continue de vivre dans le péché : ou l'on quittera l'oraison, ou l'on quittera le péché. Un grand serviteur de Dieu disait : « L'oraison mentale et le péché ne peuvent demeurer ensemble. » L'expérience prouve en effet que, ceux qui se livrent à l'oraison, tombent difficilement dans la disgrâce de Dieu ; et si malheureusement il leur arrive de succomber, pourvu qu'ils n'abandonnent pas l'oraison, ils rentrent bientôt en eux-mêmes et reviennent à Dieu. « Quelque relâchée que soit une âme, dit Sainte Thérèse, si elle persévère dans l'oraison, le Seigneur finira par la conduire au port du salut.<sup>5</sup> »

(1) *Ps. 141. 2.*(2) *Enarr. in Ps. 141.*(3) *In Ps. 50. en. 4.*(4) *Eph. 6. 18.*(5) *Vie, ch. 8.*

## § II.

L'ORAISON EST INDISPENSABLE POUR TENDRE A LA PERFECTION.

Tous les Saints sont parvenus à la sainteté à l'aide de l'oraison mentale. C'est dans cette heureuse fournaise que les âmes s'enflamment de l'amour divin : *In meditatione mea exardescet ignis.*<sup>1</sup> Selon Saint Vincent de Paul, ce serait un miracle de voir un pécheur écouter les sermons dans une mission ou dans une retraite spirituelle, et ne pas se convertir ; cependant celui qui prêche et qui parle dans ces exercices, n'est qu'un homme, tandis que celui qui parle à notre âme dans l'oraison, n'est autre que Dieu lui-même : *Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus.*<sup>2</sup> « L'âme qui ne s'adonne pas à l'oraison, disait Sainte Catherine de Bologne, est privée du lien qui l'unit à Dieu ; quand le démon la trouve ainsi isolée, il lui est facile de s'en rendre maître. » « Comment, ajoutait-elle, peut-on trouver de l'amour pour Dieu dans une âme peu portée à s'entretenir avec Dieu dans l'oraison ? »

Où les Saints se sont-ils tant embrasés de l'amour divin, si ce n'est dans l'oraison ? Au moyen de l'oraison, Saint Pierre d'Alcantara parvint à brûler pour Dieu d'un amour si ardent qu'un jour, pour se rafraîchir, il se jeta dans un étang glacé, et l'eau commença à bouillir comme dans une chaudière sur le feu. Dans l'oraison, Saint Philippe de Néri s'enflammait et s'agitait tellement qu'il faisait trembler toute sa chambre. De même Saint Louis de Gonzague était pénétré d'une ardeur si vive que son

(1) *Ps.* 58. 4.

(2) *Os.* 2. 14.

visage paraissait tout rayonnant, et son cœur battait avec tant de force qu'on l'eût dit sur le point de s'échapper de sa poitrine.

On lit dans Saint Laurent Justinien : *Ex oratione fugatur tentatio, abscedit tristitia, virtus reparatur, excitatur fervor, et divini amoris flamma succrescit* :<sup>1</sup> L'oraison éloigne les tentations, dissipe la tristesse, répare les pertes de la vertu, ranime la ferveur qui s'éteint, et augmente l'aimable flamme du divin amour. — Saint Louis de Gonzague avait donc raison de dire que, si l'on ne fait beaucoup d'oraison, on n'arrivera jamais à un degré de vertu éminent.

Une âme d'oraison, dit le Psalmiste, est comme un arbre planté près d'un courant d'eau ; elle donne son fruit dans son temps, et toutes ses actions sont méritoires devant Dieu : *Beatus vir qui... in lege ejus meditabitur die ac nocte. Et erit tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo ; et folium ejus non defluet, et omnia quæcumque faciet prosperabuntur*.<sup>2</sup> Remarquez ces mots : *In tempore suo* : Dans son temps ; — c'est-à-dire, quand il faut supporter telle douleur, tel affront, etc.

Saint Jean Chrysostôme<sup>3</sup> compare l'oraison à une fontaine qui jaillit au milieu d'un jardin. Quand un jardin est constamment arrosé par une eau bienfaisante, oh ! comme les fleurs et les plantes y paraissent toujours pleines de vie et de fraîcheur ! Il en est de même d'une âme d'oraison ; on la voit croître sans cesse en bons désirs et en fruits de vertus. D'où lui viennent ces avantages ? De l'oraison, qui, en l'arrosant continuellement de ses eaux salutaires et fécondes, en fait un jardin de délices : *Emissiones tuæ*

(1) *De Casto Conn. c. 22.* (2) *Ps. 1. 5.* (3) *Ad pop. Ant. hom. 79.*

*paradisus malorum puniceorum cum pomorum fructibus.... Fons hortorum, puteus aquarum viventium, quæ fluunt impetu de Libano.*<sup>1</sup> Mais supprimez cette heureuse fontaine : aussitôt les fleurs tombent, les plantes sèchent, et tout disparaît ; pourquoi ? parce que la source de vie est tarie. Vous verrez telle personne, tant qu'elle se livre à l'oraison, être un modèle de modestie, d'humilité, de dévotion et de mortification : qu'elle abandonne l'oraison, et bientôt son immodestie éclatera dans ses regards ; son orgueil percera à la moindre parole qui la choque ; elle cessera de fréquenter les sacrements et d'aller à l'église aussi souvent ; elle ne pensera plus guère à se mortifier ; vous la verrez, au contraire, aimer les vanités et les sociétés mondaines, les amusements et les plaisirs terrestres ; et pourquoi ? l'eau ne coule plus sur elle, la vie lui manque : *Anima mea sicut terra sine aqua tibi ;... defecit spiritus meus.*<sup>2</sup> Elle a quitté l'oraison, le jardin est desséché, et le mal empire de jour en jour. Dès qu'une âme abandonne l'oraison, Saint Jean Chrysostôme la regarde, non-seulement comme malade, mais comme morte : *Quisquis non orat Deum, nec divino ejus colloquio cupit assidue frui, is mortuus est.... Animæ mors est non pro- volvi coram Deo.*<sup>3</sup>

Le même Saint Docteur dit encore, que l'oraison est la Racine qui féconde la vigne : *Radix vitis frugiferæ.*<sup>4</sup> Saint Jean Climaque l'appelle un Rempart contre les afflictions, la Source des vertus, le Canal des grâces : *Oratio est propugnaculum adversus impetum afflictionum, virtutum scaturigo, gratiarum conciliatrix.*<sup>5</sup> Rufin assure que tout progrès spirituel dans les âmes est dû à l'oraison

(1) *Cant. 4. 15.*(2) *Ps. 142. 6.*(3) *De or. D. l. 1.*(4) *Ibid.*(5) *Scala sp. gr. 28.*

mentale : *Omnis profectus spiritualis ex meditatione procedit.*<sup>1</sup> Et Gerson va jusqu'à dire que, celui qui ne médite pas, ne peut, sans un miracle, vivre chrétiennement : *Absque meditationis exercitio, nullus, secluso miraculo Dei, ad christianæ religionis normam attingit.*<sup>2</sup>

Jérémie, en parlant de celui qui se livre à l'oraison, s'exprime ainsi : *Sedebit solitarius, et tacebit, quia levavit super se.*<sup>3</sup> Le Prophète fait entendre par là que notre âme ne peut goûter les choses de Dieu, sans s'éloigner des créatures, et sans se tenir en repos, c'est-à-dire, sans s'arrêter à contempler la bonté, l'amour, l'amabilité de son souverain Seigneur ; et quand, au milieu de la solitude, elle se recueille dans l'oraison et se tait, c'est-à-dire, quand elle cesse de s'occuper de pensées du monde, alors elle s'élève au-dessus d'elle-même : *Levavit super se* ; et elle sort de l'oraison bien différente de ce qu'elle était en y entrant.

Selon Saint Ignace de Loyola, l'oraison mentale est le plus court chemin pour arriver à la perfection. On peut dire en un mot que, plus on fait de progrès dans l'oraison, plus on en fait dans la perfection. Dans l'oraison, l'âme se remplit de saintes pensées, de saintes affections, de saints désirs, de saintes résolutions, et de sentiments d'amour envers Dieu ; elle lui sacrifie ses passions, ses penchants, ses attaches à la terre, et tous les intérêts de son amour-propre. En outre, dans l'oraison, nous pouvons sauver beaucoup de pécheurs, en priant pour eux, à l'exemple d'une Sainte Thérèse, d'une Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, et comme font toutes les âmes pénétrées d'amour pour Dieu : en vaquant à l'oraison, elles ne manquent jamais de recommander au Seigneur les infidèles, les

(1) *In Ps. 56.*(2) *De Med. cons. 7.*(3) *Thren 5. 28.*

hérétiques, et tous les pauvres pécheurs, et elles le supplient d'envoyer des ministres animés d'un saint zèle pour les convertir. Enfin, dans l'oraison, nous pouvons encore gagner, par le seul désir de les faire, le mérite d'une foule de bonnes œuvres que nous ne faisons point ; car, comme le Seigneur punit les désirs pervers, de même il récompense tous les bons désirs que nous avons.

Prière.

Mon Jésus ! c'est en souffrant que vous m'avez aimé ; c'est aussi en souffrant que je veux vous aimer. Vous n'avez rien épargné, vous avez été jusqu'à donner tout votre sang et toute votre vie pour gagner mon amour ; et moi, continuerai-je donc à vous aimer si imparfaitement, comme je l'ai fait jusqu'ici ? Non, mon divin Sauveur ! il n'en doit pas être ainsi, je vous ai montré assez d'ingratitude par le passé. Je vous consacre tout mon cœur : vous seul, vous méritez tout mon amour, je ne veux aimer que vous seul. Mon Dieu ! puisque vous voulez que je sois tout à vous, donnez-moi la force de vous servir, le reste de ma vie, comme vous le méritez. Pardonnez-moi ma tiédeur et mes infidélités passées. Que de fois n'ai-je pas abandonné l'oraison pour satisfaire mes caprices ! Que de fois, quand je pouvais m'entretenir avec vous pour vous servir et vous plaire, j'ai préféré de m'entretenir avec les créatures et de vous offenser ! Ah ! que ne reviennent-elles, toutes ces années que j'ai ainsi perdues ! Mais, si elles ne peuvent revenir, mon bien-aimé Sauveur ! je veux du moins vous consacrer tout le temps qui me reste à vivre. Je vous aime, ô mon Jésus ! je vous aime, mon souverain Bien ! vous êtes et vous serez toujours l'unique objet de mes affections, l'unique amour de mon âme.



O Mère du bel amour, tendre Marie ! procurez-moi la grâce d'aimer votre divin Fils, et de consacrer à son amour tout ce qui me reste de vie : vous obtenez de Jésus tout ce que vous désirez ; j'attends de vous cette faveur.

---

### § III.

#### FINS DE L'ORAISON MENTALE.\*

Pour bien faire l'oraison mentale et la rendre profitable à notre âme, il faut déterminer la fin que nous nous y proposons.

##### 1. S'unir à Dieu.

Nous devons faire l'oraison pour nous unir plus parfaitement à Dieu ; et ce qui nous unit à Dieu, ce ne sont pas tant les bonnes pensées de notre esprit, que les bons mouvements de notre volonté ou les saintes affections. Or, les affections que l'on produit dans la méditation, ce sont des actes d'humilité, de confiance, de renoncement, de résignation, et surtout des actes d'amour et de contrition. « Ce sont les actes d'amour, dit Sainte Thérèse, qui entretiennent dans nos cœurs le feu de l'amour divin. »

Mais la perfection de cet amour consiste dans la conformité de notre volonté à celle de Dieu : car, selon Saint Denis l'Aréopagite, l'effet principal de l'amour est d'unir ceux qui s'aiment, tellement qu'ils n'aient plus qu'un seul cœur et une seule volonté. Aussi Sainte Thérèse ajoute-t-elle ailleurs : « Tout ce qu'il faut chercher dans

\* Réflexions pieuses, § 15. — Préparation à la mort, consid. 36. — De l'Amour divin, § 3.

l'exercice de l'oraison, c'est de conformer sa volonté à celle de Dieu ; et qu'on soit bien persuadé qu'en cela consiste la plus haute perfection : celui qui excellera le plus dans cette pratique, recevra de Dieu les plus grands dons, et fera le plus de progrès dans la vie intérieure.<sup>1</sup> »

Beaucoup de personnes, il est vrai, se plaignent de ce qu'elles se rendent à l'oraison et n'y trouvent point Dieu ; c'est qu'elles y vont le cœur plein des choses de la terre. « Détachez votre cœur de toutes choses, dit encore Sainte Thérèse, et cherchez Dieu ; vous le trouverez.<sup>2</sup> » Le Seigneur est toute bonté pour ceux qui le cherchent : *Bonus est Dominus... animæ quærenti illum.*<sup>2</sup> Pour qu'une âme trouve Dieu dans l'oraison, il faut donc qu'elle se dépouille des affections terrestres, et alors Dieu lui parlera : *Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus.*<sup>3</sup> Pour trouver Dieu, remarque Saint Grégoire, la solitude du corps ne suffit pas, il faut de plus la solitude du cœur. Le Seigneur a dit un jour à Sainte Thérèse : « Il y a bien des âmes auxquelles je parlerais volontiers : mais le monde fait tant de bruit dans leur cœur que ma voix ne s'y peut faire entendre. » Oh ! dès qu'une âme détachée se met en oraison, comme Dieu se communique à elle et lui fait connaître l'amour qu'il lui porte ! « Alors, dit un auteur, cette âme s'embrase d'amour ; elle ne parle pas, mais, dans son silence, que n'exprime-t-elle pas ! le silence de sa charité en dit plus à Dieu que toute l'éloquence humaine ; chaque soupir lui découvre tout son intérieur. » Elle ne se lasse pas de répéter dans cet heureux moment : *Dilectus meus mihi, et ego illi* :<sup>4</sup> Mon Bien-Aimé est à moi, et je suis à lui !

(1) Chât. int. d. 2. ch. 4.

(2) Avis 36.

(3) Thren. 5. 25.

(4) Os. 2. 14.

(5) Cant. 2. 16.

## 2. Obtenir les grâces de Dieu.

Nous devons faire l'oraison afin d'obtenir de Dieu les grâces nécessaires pour avancer dans la voie du salut, et spécialement pour éviter le péché et prendre les moyens de parvenir à la perfection.

Le fruit principal de l'oraison consiste dans l'exercice de la prière. Ordinairement parlant, Dieu n'accorde ses grâces qu'à ceux qui prient. Quelquefois, pour obtenir certaines grâces d'une plus grande valeur, une simple demande ne suffit pas, il faut insister et en quelque sorte contraindre Dieu par l'importunité de nos prières à nous les accorder, ainsi que le dit fort bien Saint Grégoire : *Vult Deus rogari, vult cogi, vult quadam importunitate vinci*. Il est vrai qu'en tout temps le Seigneur est prêt à nous exaucer ; mais dans l'oraison, nous trouvant plus recueillis en sa divine présence, il est plus disposé à nous prodiguer ses faveurs.

On doit surtout avoir soin, dans l'oraison, de demander à Dieu la persévérance et son amour.

La persévérance finale n'est pas simplement une grâce, c'est une chaîne de grâces, à laquelle doit correspondre de notre côté une chaîne de prières : si nous cessons de prier, Dieu cessera de nous aider, et nous nous perdrons. Celui qui ne pratique pas l'oraison mentale, se maintiendra difficilement dans l'état de grâce jusqu'à la mort, parce qu'il négligera de prier comme il le doit. Rappelons encore ici la réflexion de monseigneur Palafox : « Comment le Seigneur nous donnera-t-il la persévérance, si nous ne la lui demandons pas ? et comment la lui demanderons-nous, sans l'oraison ? Sans l'oraison, ajoute-t-il, nous n'avons point de communication avec Dieu. »

Nous devons pareillement adresser à Dieu d'instantes prières pour obtenir son saint amour. Saint François de Sales disait que toutes les vertus sont unies à l'amour divin. *Venerunt autem mihi omnia bona pariter cum illa* :<sup>1</sup> Tous les biens viennent dans une âme avec la charité.

Prions donc continuellement pour demander à Dieu la persévérance et son amour ; et pour le faire avec plus de confiance, n'oublions pas la promesse que Jésus-Christ nous a faite, que tout ce que nous demanderions à Dieu par les mérites de son divin Fils, nous serait accordé : *Amen, amen dico vobis : si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.*<sup>2</sup> Prions, dis-je, prions toujours, si nous voulons que Dieu nous comble de ses dons. Prions pour nous-mêmes ; et si nous avons du zèle pour la gloire de Dieu, prions aussi pour les autres : il est très-agréable à Dieu de se voir prié pour les infidèles, les hérétiques, et tous les pécheurs. Disons-lui : Seigneur ! faites-vous connaître, faites-vous aimer : *Confiteantur tibi populi, Deus, confiteantur tibi populi omnes.*<sup>3</sup> On peut lire dans la Vie de Sainte Thérèse et dans celle de Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, combien Dieu recommandait à ces deux âmes ferventes de prier pour les pécheurs. En priant pour les pécheurs, ne manquons pas de prier aussi pour les saintes âmes du purgatoire.

On ne doit point chercher, dans l'oraison, les douceurs spirituelles.

Nous devons faire l'oraison, non pour goûter des consolations spirituelles, mais principalement pour apprendre de Dieu ce qu'il demande de nous. Disons-lui avec le jeune Samuel : *Loquere, Domine, quia audit servus*

(1) Sap. 7. 44.

(2) Jo. 16. 23.

(3) Ps. 66. 6.

*tuus* :<sup>1</sup> Seigneur ! faites-moi connaître ce que vous exigez de moi , je veux vous obéir. — On voit des personnes qui continuent à pratiquer l'oraison tant que durent les consolations , mais dès que celles-ci viennent à cesser, elles quittent l'oraison. Il est vrai que Dieu console ordinairement dans l'oraison les âmes qu'il chérit , et qu'il y communique à ceux dont il est aimé quelque avant-goût des délices qu'il leur prépare dans le ciel. Les mondains ne comprennent pas cela ; n'ayant jamais goûté que des plaisirs terrestres , ils méprisent les douceurs spirituelles. Ah ! s'ils les avaient une fois éprouvées , ils renonceraient certainement à toutes leurs voluptés grossières, pour aller s'enfermer dans une cellule et s'entretenir seul à seul avec Dieu ! L'oraison n'est pas autre chose qu'un entretien de l'âme avec Dieu : l'âme lui exprime ses sentiments, ses désirs, ses craintes, ses demandes ; et Dieu lui parle au cœur, en lui faisant connaître sa bonté, son amour, et ce qu'elle doit faire pour lui être agréable.

Mais on ne trouve pas toujours ces douceurs dans l'oraison ; le plus souvent, une âme sainte y souffre des sécheresses. « C'est par les aridités et les tentations, dit Sainte Thérèse, que le Seigneur éprouve ses amis. » Puis elle ajoute : « Dût une âme passer toute sa vie dans l'aridité, elle ne doit point abandonner l'oraison : un temps viendra que sa fidélité sera bien récompensée.<sup>2</sup> » C'est dans les sécheresses qu'on profite le plus. Humilions-nous alors, et résignons-nous, en nous voyant sans ferveur, sans désirs, et comme incapables de faire un acte de vertu ; humilions-nous, dis-je, et résignons-nous, cette oraison nous sera plus avantageuse que les autres. Dans ce cas, si nous ne pouvons faire autre chose, contentons-nous de dire :

1) *I. Reg.* 5. 9.

(2) *Vie*, ch. 11.

Aidez-moi, Seigneur ! ayez pitié de moi, ne m'abandonnez pas. — Recourons aussi à Marie, notre Mère et notre Consolatrice. — Heureux celui qui, dans les désolations, reste fidèle à l'oraison ! Dieu le comblera de ses grâces.

---

#### § IV.

##### PRINCIPAUX SUJETS A MÉDITER. \*

L'Esprit-Saint a dit : *Memorare novissima tua, et in aeternum non peccabis* :<sup>1</sup> Celui qui médite souvent les fins dernières, c'est-à-dire, la Mort, le Jugement, et l'Éternité de l'enfer et du paradis, ne tombera pas dans le péché. — Mais ces vérités ne se voient pas des yeux du corps, l'âme seule peut les concevoir : si on ne les considère pas fréquemment, elles s'effacent de l'esprit ; et lorsque les plaisirs des sens se présentent, celui qui perd de vue les vérités éternelles, s'y laisse facilement entraîner : voilà comment tant de malheureux s'abandonnent au vice, et se damnent. Tous les chrétiens savent et croient qu'ils doivent mourir et être jugés ; mais comme ils n'y pensent pas, ils vivent éloignés de Dieu.

Si en outre nous ne méditons tout spécialement l'obligation que nous avons d'aimer Dieu, à cause de ses perfections infinies, et des bienfaits dont nous lui sommes redevables, et de l'amour qu'il nous a porté, il nous sera difficile de nous détacher des créatures et de lui donner tout notre cœur. C'est dans l'oraison que le Seigneur nous

1) *Eccli.* 7. 40.

(\*) Règlement de vie, ch. 4. § 2. — De l'Amour divin, § 3.



fait connaître le néant des choses terrestres et le prix des biens célestes ; c'est là qu'il enflamme de son amour les cœurs qui ne résistent point à ses doux attraits.

Après tout, la bonne règle est que nous méditions de préférence les vérités et les mystères qui nous touchent davantage et qui procurent à notre âme la nourriture la plus abondante. Toutefois, le sujet le plus convenable pour une personne qui aspire à la perfection, ce doit être la Passion de Jésus-Christ. Louis de Blois<sup>1</sup> rapporte que le Sauveur a révélé à plusieurs saintes femmes, comme Sainte Gertrude, Sainte Brigitte, Sainte Mechtilde, et Sainte Catherine de Sienne, qu'il lui est fort agréable de voir les âmes méditer sa passion. Selon Saint François de Sales,<sup>2</sup> la passion de notre divin Rédempteur doit être le sujet ordinaire des méditations de tous les chrétiens. Oh ! le beau livre que la passion de Jésus-Christ ! on y comprend mieux que dans tout autre livre la malice du péché, ainsi que la miséricorde et l'amour de Dieu envers les hommes. Je pense que Jésus-Christ, outre les autres fins qu'il a pu avoir en vue, a voulu souffrir tant de peines diverses, la flagellation, le couronnement d'épines, le crucifiement, etc., afin qu'ayant sous les yeux tous ces différents mystères douloureux, nous eussions autant de sujets divers à méditer sur sa passion, sujets dans lesquels nous pussions puiser divers sentiments de reconnaissance et d'amour.\*

(1) *Concl. an. c. 2.*

(2) *Introd. p. 2. ch. 1.*

(\*) Saint Alphonse ne s'est pas contenté d'indiquer sommairement les principaux sujets que l'on doit méditer pour se sauver ou pour tendre à la perfection ; il a composé lui-même divers recueils de méditations sur les Perfections de Dieu, ses Bienfaits, la Vie et la Passion de Jésus-Christ, l'Amour que nous lui devons, les Fins dernières, la Vanité des biens terrestres, le Péché et ses suites, les Vertus à pratiquer, l'Importance du salut, les Dangers que l'on court, les Obstacles à surmonter, les Moyens à prendre, etc. On peut dire, en un mot, que le Saint Evêque a pourvu à tous les besoins de l'âme.

## § V.

## DU LIEU ET DU TEMPS , PROPRES A L'ORAISON.

## Du lieu.\*

On peut méditer en tout lieu, chez soi ou ailleurs, même en marchant, en travaillant : combien n'en est-il pas qui, ne pouvant faire autrement, élèvent leur âme vers le Seigneur et s'appliquent à l'oraison, sans quitter pour cela leurs occupations, leurs travaux, ou même en voyageant ! Celui qui cherche Dieu, le trouve partout et en tout temps.

La condition essentielle, pour s'entretenir avec Dieu, c'est la solitude du cœur, sans laquelle il ne servirait de rien ou il serait peu utile d'être retiré de corps dans un lieu solitaire, dit Saint Grégoire : *Quid prodest solitudo corporis, si solitudo defuerit cordis ?*<sup>1</sup> Mais, pour jouir de la solitude du cœur, laquelle consiste à être dégagé des pensées et des affections terrestres, les déserts et les grottes ne sont pas absolument nécessaires. Ceux qui sont obligés à traiter avec le monde, pourvu qu'ils aient le cœur libre d'attaches mondaines, peuvent toujours conserver, même au milieu des chemins, des places publiques, et des affaires, la solitude du cœur et l'union avec Dieu. Aucune occupation qui a pour objet l'accomplissement de la volonté de Dieu, n'empêche la solitude du cœur. Sainte Catherine de Sienne ne laissait point de trouver Dieu au milieu des soins du ménage, auxquels ses

(1) *Mor. l. 50. c. 25.*

(\*) *Homo apost. App. 4. § 5.* — Réflexions pieuses, § 32-34.

parents la tenaient continuellement occupée pour la détourner de ses exercices de piété ; tout en vaquant à sa besogne , elle était constamment retirée dans son cœur , qu'elle appelait sa cellule , et elle ne cessait d'y converser seul à seul avec son Bien-Aimé.

Cependant , quand on le peut , on doit se retirer , pour faire oraison , dans un lieu solitaire. Notre Sauveur a dit : *Tu autem , cum oraveris , intra in cubiculum tuum , et , clauso ostio , ora Patrem tuum in abscondito* :<sup>1</sup> Quand vous voulez faire oraison , enfermez-vous dans votre chambre , et là priez votre Père dans le secret. — Selon Saint Bernard , le silence même , le repos à l'abri de tout tumulte , force en quelque sorte l'âme à penser aux biens du ciel : *Silentium et a strepitu quies cogit cœlestia meditari*.<sup>2</sup>

Mais le lieu le plus favorable à l'oraison , c'est l'église ; Jésus-Christ semble agréer surtout celle que l'on fait devant le Très-Saint Sacrement , puisqu'il paraît y dispenser plus abondamment ses lumières et ses grâces à ceux qui le visitent. Il réside sur les autels , non-seulement pour être la nourriture des âmes qui le reçoivent dans la sainte communion , mais encore pour être en tout temps accessible à quiconque désire sa présence. De pieux pèlerins se rendent à la sainte Maison de Lorette que Jésus-Christ habitait durant sa vie , ainsi qu'à Jérusalem où il est mort sur la croix ; mais combien notre dévotion ne doit-elle pas être plus fervente , lorsque nous nous trouvons devant un tabernacle , où réside en personne ce même Seigneur qui a vécu parmi nous et qui est mort sur le Calvaire ! Il n'est pas permis à toute sorte de personnes de parler en particulier aux rois de la terre ; mais nous pouvons tous , nobles

(1) *Matth. 6. 6.*

(2) *Epist. 78.*

et roturiers, riches et pauvres, parler quand il nous plaît au Roi du ciel dans le Saint-Sacrement; nous pouvons nous entretenir avec lui aussi longtemps que nous le voulons, lui exposer nos besoins et lui demander ses grâces : là Jésus donne audience à tous, écoute et console tous ceux qui l'invoquent.

#### Du temps.

Nous avons ici deux choses à considérer, savoir : le moment de la journée le plus propre à l'oraison, et le temps qu'elle doit durer.

1° Selon Saint Isidore, le matin et le soir sont les deux parties du jour, qui, ordinairement parlant, conviennent le mieux à l'oraison : *Mane et vespere tempus orationis opportunum*. Mais Saint Grégoire dit que le matin est le temps le plus opportun; parce que, ajoute-t-il, quand l'oraison précède les occupations journalières, le péché ne trouve point entrée dans l'âme : *Si oratio negotio præcesserit, peccatum aditum non inveniet*. Et le vénérable père Charles Carafa, fondateur de la Congrégation des Pieux-Ouvriers, disait à ce sujet qu'un acte fervent d'amour, fait le matin dans l'oraison, suffit pour maintenir l'âme dans la ferveur pendant toute la journée. — Cependant l'oraison est encore nécessaire vers le soir, suivant la recommandation de Saint Jérôme : *Non prius corpusculum requiescat, quam anima pascatur* :<sup>1</sup> Il ne faut pas que le corps se livre au repos avant que l'âme se soit fortifiée par l'oraison, qui est sa nourriture. — Du reste, je le répète, on peut faire oraison en tout temps et en tout lieu; il suffit de penser à Dieu et de produire de bons actes; c'est en cela que consiste l'oraison.

(1) *Ad Eust. De Virgin.*

2<sup>o</sup> Quant à la durée de l'oraison , la règle des Saints a toujours été d'y consacrer toutes les heures que les autres devoirs de la vie humaine leur laissaient libres. — Saint François de Borgia y passait huit heures , parce que ses supérieurs ne lui accordaient pas plus de temps ; et quand ces huit heures étaient écoulées, il demandait en suppliant la permission de les prolonger : « Par grâce, disait-il, encore un moment. » — Saint Philippe de Néri y employait les nuits entières. — Saint Antoine, abbé, restait aussi toute la nuit en oraison ; et quand le soleil paraissait sur l'horizon , ce qui marquait le terme qu'il s'était fixé , il se plaignait de ce que l'astre du jour se levât sitôt. — Le père Balthasar Alvarez <sup>1</sup> disait qu'une âme qui aime Dieu , dès qu'elle cesse d'être en oraison , doit se trouver, comme une pierre hors de son centre , dans un état violent ; car nous devons imiter sur la terre , autant que cela est possible, la vie des Bienheureux dans le ciel , qui sont continuellement dans la contemplation de Dieu.

Mais passons du général au particulier. Combien de temps doit consacrer à l'oraison une personne qui tend à la perfection ? — Le père Torrès exigeait une heure le matin , une seconde heure dans le courant de la journée , et une demi-heure le soir , à moins qu'on n'en fût empêché par quelque infirmité ou par l'obéissance. S'il vous semble que ce soit trop de ces trois oraisons , je vous conseille d'en faire au moins deux. Il est certain qu'une demi-heure d'oraison chaque jour ne suffirait point pour atteindre à quelque haut degré de perfection ; ce serait assez toutefois pour commencer.\*

(1) Vie, ch. 2.

(\*) *Homo apost. App. 4. § 5.*

Benoît XIV accorde à quiconque fait chaque jour une demi-heure ou au moins un quart d'heure d'oraison mentale, une INDULGENCE

Le Seigneur veut quelquefois que nous laissions l'oraison pour remplir quelque devoir de charité envers le prochain ; mais on ne doit pas oublier alors ce que dit Saint Laurent Justinien : *Cum charitas urget, se exponit proximo, sic tamen ut continue anhelet ad cubile Sponsi reditum* :<sup>1</sup> Quand la charité le demande, l'épouse de Jésus-Christ vole au service de son prochain ; mais en faisant ce sacrifice, elle soupire sans cesse après le moment où il lui sera permis de rentrer dans la solitude pour y converser avec son divin Epoux. — Le père Vincent Caraffa, qui fut général de la Compagnie de Jésus, donnait à l'oraison tous les instants qu'il pouvait dérober.

L'oraison mentale ennuie les personnes attachées au monde, mais non celles qui n'aiment que Dieu. Ah ! certes, on ne peut éprouver de tristesse ni d'ennui à converser avec le Seigneur, quand on l'aime véritablement : *Non enim habet amaritudinem conversatio illius, nec tedium convictus illius, sed lætitiã et gaudium*.<sup>2</sup> Qu'est-ce que l'oraison, dit Saint Jean Climaque, sinon un entretien familier et une union intime avec Dieu ? *Oratio est familiaris conversatio et conjunctio cum Deo*.<sup>3</sup> Voici, en effet, d'après Saint Jean Chrysostôme, ce qui se fait dans l'oraison : l'âme parle à Dieu, et Dieu parle à l'âme. — Non, la vie des personnes vertueuses, qui aiment l'oraison et qui fuient les divertissements du siècle, n'a rien de désagréable. Si vous ne le croyez pas, écoutez l'avis de l'Esprit-Saint : *Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus* :<sup>4</sup> Faites-en l'expérience, et vous verrez

(1) *De Casto Conn. c. 12.*

(2) *Sap. 8. 16.*

(3) *Scala sp. gr. 28.*

(4) *Ps 35. 9.*

PLÉNIÈRE une fois par mois, le jour à son choix, pourvu qu'il se confesse, communie, et prie selon les intentions de l'Eglise. Cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire.



combien le Seigneur est doux envers ceux qui abandonnent tout pour se donner entièrement à lui. — Du reste, en nous rendant à l'oraison, nous ne devons pas avoir pour fin, ainsi que nous le disons ailleurs, d'y trouver notre propre consolation, mais seulement d'apprendre du Seigneur ce qu'il demande de nous, en nous dépouillant de tout sentiment d'amour-propre. *Ad præparandum te ad orationem, exue voluntates tuas*, dit Saint Jean Climaque : Pour nous bien préparer à l'oraison, nous devons renoncer à notre volonté, — et dire à Dieu : *Loquere, Domine, quia audit servus tuus* :<sup>1</sup> Parlez, Seigneur ! dites-moi ce que vous voulez que je fasse, je veux vous complaire en tout. — Il faut dire cela avec une résolution ferme ; car, si cette disposition nous manque, le Seigneur ne nous parlera point.

---

## § VI.

## MANIÈRE DE FAIRE L'ORAISON MENTALE.

L'oraison mentale contient trois parties, savoir : la Préparation, la Méditation, et la Conclusion.

## I.

## DE LA PRÉPARATION.

Commencez par vous disposer d'esprit et de corps à entrer dans un pieux recueillement.

Laissez à la porte du lieu où vous allez vous entretenir avec le Seigneur toutes les pensées étrangères, en leur

(1) *I. Reg. 5. 10.*

disant avec Saint Bernard : *Expectate hic* :<sup>1</sup> Attendez ici, mes pensées; après mon oraison, nous pourrons nous occuper de ce qui se présentera. — Tâchez donc de fixer d'abord votre attention et d'empêcher que votre esprit ne s'égaré où il voudrait; et si, après cela, il vous survient quelque distraction, conduisez-vous à cet égard comme nous le dirons au § 7.

La position du corps la plus convenable à l'oraison, c'est de la faire à genoux; mais quand cette posture devient trop gênante, au point de causer beaucoup de distractions, qu'on fasse l'oraison, comme le dit Saint Jean de la Croix, en se tenant modestement assis.

La Préparation consiste en trois actes, qui sont :  
 1. acte de Foi en la présence de Dieu et d'Adoration;  
 2. acte d'Humilité et de Contrition; 3. acte de Demande de lumières. — On peut les faire de la manière suivante :

Acte de Foi en la présence de Dieu et d'Adoration.

Mon Dieu ! je crois que vous êtes ici présent, et je vous adore de tout mon cœur.

Il faut tâcher de faire cet acte avec une foi vive; car le souvenir de la présence de Dieu contribue beaucoup à éloigner les distractions. Le cardinal Caracciolo, évêque d'Aversa, disait que, lorsqu'on est distrait, c'est un signe qu'on n'a pas bien fait l'acte de Foi.

Acte d'Humilité et de Contrition.

Seigneur ! je devrais être maintenant en enfer pour les offenses que je vous ai faites; je m'en repens de tout mon cœur, ayez pitié de moi.

(1) *De cont. D. c. 1.*

## Acte de Demande de lumières.

Père éternel ! pour l'amour de Jésus et de Marie, éclairez-moi dans cette oraison et faites qu'elle me soit profitable.

On doit ensuite se recommander à la Sainte Vierge par un *Ave Maria*, à Saint Joseph, à son Ange Gardien, à son Saint Patron.

Il faut, dit Saint François de Sales, faire ces actes avec ferveur, mais brièvement, pour passer aussitôt à la Méditation.

## II.

## DE LA MÉDITATION.

Lorsqu'on fait son oraison en particulier, il est bon de se servir toujours d'un livre de méditations,\* au moins

(\*) Règlement de vie, ch. 2. § 2. — Médit. pour la retr. Avert.

Les œuvres ascétiques de Saint Alphonse abondent en excellentes MÉDITATIONS, qu'on peut varier selon les diverses époques de l'année, de la manière suivante : pendant l'Avent, à Noël, et à l'Épiphanie, sur l'Incarnation, la Naissance, et la sainte Enfance de Jésus-Christ, tome IV<sup>e</sup> ; pendant le Carême, sur la Passion et la Mort du Sauveur, tome V<sup>e</sup> ; au temps pascal et aux fêtes du Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur, et du Saint-Esprit, tome VI<sup>e</sup> ; aux fêtes de la Sainte Vierge, des Saints Anges, de Saint Joseph, Sainte Thérèse, Saint François de Sales, tome VIII<sup>e</sup> ; pour le reste de l'année et en tout temps, tome I<sup>er</sup> et III<sup>e</sup>. — Ces méditations conviennent aux personnes de toute condition.

Il peut être utile de rapporter ici ce que l'Auteur écrit lui-même à ses Religieux, dans une circulaire en date du 26 février 1774 : « Je recommande de se servir le plus souvent, pour la méditation, de mes livres : la PRÉPARATION A LA MORT, les MÉDITATIONS SUR LA PASSION, les TRAITS DE FEU qui sont dans la VOIE DU SALUT, et les MÉDITATIONS DE L'AVEUT JUSQU'À L'OCTAVE DE L'ÉPIPHANIE. Je dis ceci, non pour prôner mes misérables ouvrages, mais parce que ces méditations sont mêlées de pieuses affections, et remplies, ce qui importe davantage, de saintes prières, qu'on ne trouve guère

dans les commencements, en s'arrêtant aux passages qu'on trouve plus touchants, et sans s'attacher à lire toute la méditation. Saint François de Sales dit qu'il faut en cela imiter les abeilles, qui s'attachent à une fleur tant qu'elles y trouvent du miel à sucer, et qui volent ensuite à une autre. Sainte Thérèse a suivi cette méthode pendant dix-sept ans : elle lisait d'abord un peu, puis elle méditait quelque temps. C'est ainsi qu'il convient de faire, à l'exemple de la colombe qui boit : après avoir aspiré un peu d'eau, elle lève les yeux vers le ciel.

Quand l'oraison a lieu en commun, un seul fait pour tous les assistants la lecture du sujet à méditer, en le divisant en deux parties : la première se lit au commencement, après les actes préparatoires ; la seconde, vers le milieu de la demi-heure, ou après la consécration, si

dans les autres livres. Je prie donc qu'on ait soin de lire toujours, à la méditation, la seconde partie, qui consiste dans les Affections et les Prières. »

Observons enfin que Saint Alphonse rend la pratique de l'oraison mentale extrêmement simple, claire, facile, et non moins fructueuse ; grâce à la méthode qu'il enseigne, cet exercice indispensable pour quiconque veut se sanctifier, est vraiment mis à la portée de tout le monde. Aussi veut-il que tout le monde apprenne à méditer : il recommande instamment de donner des instructions spéciales au peuple à cet effet, et de faire tous les jours l'oraison en commun dans les églises, pour les personnes de toute condition, et particulièrement pour celles qui ne savent pas lire ; il explique en outre la méthode à suivre dans cet exercice pour qu'il soit durable. (Missions, ch. 7-9.)

Benoit XIV accorde à ceux qui enseignent ou qui apprennent fréquemment, soit en public soit en particulier, la manière de méditer ou de faire l'oraison mentale, une **INDULGENCE PLÉNIÈRE** une fois le mois, au jour dans lequel, véritablement contrits, ils se confesseront, communieront, et prieront selon les intentions de l'Eglise ; de plus une indulgence de **SEPT ANNÉES** et de **SEPT QUARANTAINES** chaque fois que, véritablement contrits, et ayant communié, ils enseignent l'oraison mentale ou assistent aux explications données pour apprendre à la faire. Ces indulgences sont applicables aux fidèles défunts.

LE TRADUCTEUR.

c'est pendant la messe. On doit lire à haute voix et lentement, pour être bien entendu. \*

Il faut observer que l'utilité de l'oraison mentale consiste moins dans la méditation même que dans les Affections, les Prières, et les Résolutions, qui sont les trois principaux fruits de la méditation. « Le profit de notre âme, dit Sainte Thérèse, ne consiste pas à penser beaucoup à Dieu, mais à l'aimer beaucoup; et l'on acquiert cet amour en se déterminant à faire beaucoup pour lui. » Aussi les maîtres de la vie spirituelle disent, en parlant de l'oraison, que la méditation est comme une aiguille, après laquelle doit venir un fil d'or, composé d'affections, de prières, et de résolutions; ce que nous allons expliquer.

#### 1<sup>o</sup> Des Affections.

Ainsi, dès que vous avez médité un point, et que vous vous sentez pénétré de quelque bon sentiment, élevez votre cœur à Dieu et offrez-lui des actes fervents d'humilité, ou de confiance, ou de remerciement; mais répétez surtout fréquemment, dans votre oraison, les actes de contrition et d'amour.

L'acte d'amour, comme aussi l'acte de contrition, est une chaîne d'or qui attache l'âme à Dieu. Un acte d'amour parfait suffit pour nous faire remettre tous nos péchés: *Charitas operit multitudinem peccatorum*.<sup>1</sup> Le Seigneur a déclaré qu'il ne saurait haïr ceux dont il est aimé: *Ego diligentes me diligo*.<sup>2</sup> La vénérable sœur Marie du Crucifix vit un jour un globe de feu qui consumait à l'instant des brins de paille: il lui fut donné à entendre par là que, lorsqu'une âme fait un véritable acte d'amour, elle obtient le

1) *I. Pet. 4, 8.*

2) *Prov. 8, 17.*

\* Missions, ch. 7. § 7. — ch. 9. § 1.

pardon de toutes les fautes qu'elle a commises. En outre, le Docteur Angélique enseigne que tout acte d'amour nous fait acquérir un nouveau degré de gloire : *Quilibet actus charitatis meretur vitam æternam.*<sup>1</sup>

On fait des actes d'amour en disant , par exemple :

Mon Dieu ! je vous estime au-dessus de tout.

Je vous aime de tout mon cœur.

Je me réjouis de ce que vous êtes infiniment heureux.

Je voudrais vous voir aimé de tout le monde.

Je ne veux que ce qui peut vous plaire.

Faites-moi connaître ce que vous attendez de moi , je suis prêt à le faire.

Disposez de moi et de ce qui m'appartient , comme il vous plaît.

Ce dernier acte d'offrande est très-agréable à Dieu ; Sainte Thérèse le répétait au moins cinquante fois par jour.

L'acte d'amour le plus parfait qu'on puisse produire dans l'oraison , c'est de se réjouir de la félicité infinie du Seigneur. Puisque tel est certainement l'exercice continu des Bienheureux en paradis ; où ils se complaisent moins dans leur propre félicité que dans celle de Dieu , parce qu'ils aiment Dieu immensément plus qu'eux-mêmes, celui qui , par des actes fréquents , se réjouit de la joie du Seigneur , commence à faire ici-bas ce qu'il espère continuer dans le ciel durant toute l'éternité.\*

Remarquons en outre ce que dit Saint Augustin, savoir,

(1) 1. 2. q. 114. a. 7.

(\*) Réflexions pieuses, § 33.



que c'est, non la peine, mais la cause du martyre, qui fait les vrais martyrs : *Martyres veros, non pœna facit, sed causa.*<sup>1</sup> Aussi Saint Thomas<sup>2</sup> enseigne que c'est être vraiment martyr que de souffrir la mort pour exercer un acte de vertu. D'où il faut conclure qu'on a le mérite du martyre, non-seulement quand on sacrifie sa vie pour la foi par la main du bourreau, mais encore quand on accepte la mort pour se conformer à la volonté de Dieu et pour lui plaire ; ce qui est le plus grand acte de vertu possible, puisque c'est se dévouer tout entier à l'amour divin. Ayant donc tous à payer la dette de la mort, efforçons-nous, dans l'oraison, de l'accepter de bon cœur pour accomplir la volonté de Dieu, quand il lui plaira de nous appeler hors de ce monde. Chaque fois qu'on fait cet acte avec une vraie disposition intérieure, on gagne un mérite semblable à celui qu'obtiennent les martyrs en donnant leur vie pour Jésus-Christ. Toutes les fois que Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi s'inclinait en récitant le *Gloria Patri* dans l'office, elle se disposait intérieurement à baisser la tête comme pour recevoir le coup de mort de la main du bourreau.\*

On remarquera que je parle ici de l'oraison ordinaire ; car, s'il arrive qu'on se sente uni à Dieu par un recueillement surnaturel ou infus, sans penser d'une manière particulière à quelque vérité éternelle ou à quelque mystère, on ne doit point chercher à produire d'autres actes que ceux auxquels on se sent doucement attiré par le Seigneur : il suffit alors d'être attentif à se maintenir dans cet état d'intime union avec Dieu, sans mettre obstacle à l'opération divine en s'efforçant de faire des réflexions et des

(1) *Epist. 89. E. B.*

(2) 2. 2. q. 124. a. 5.

(\*) *Vict. des Martyrs, Introd. § 2.*

actes. Mais cela ne regarde que le cas où le Seigneur daigne appeler une âme à cette oraison surnaturelle : tant qu'on ne reçoit pas cette faveur, on ne doit pas se départir de la manière ordinaire de faire l'oraison, en passant, comme nous l'avons dit, de la considération aux affections; toutefois, pour les personnes habituées à l'oraison, il vaut mieux s'adonner aux affections qu'aux raisonnements.

### 2<sup>o</sup> Des Prières.

En outre, dans l'oraison, il est extrêmement utile, et peut-être préférable à toute autre chose, de faire de fréquentes prières, en demandant à Dieu avec humilité et confiance ses grâces, c'est-à-dire, les lumières dont on a besoin, la résignation, la persévérance, etc., mais surtout le don de son saint amour. Saint François de Sales disait qu'en obtenant l'amour divin, on obtient toutes les grâces; car, en effet, une âme qui aime vraiment Dieu de tout son cœur, évitera d'elle-même, sans qu'on le lui dise, tout ce qui pourrait déplaire au Seigneur, et s'efforcera de lui être agréable en toutes choses.

S'il vous arrive de tomber dans la sécheresse et l'obscurité, au point de vous sentir presque incapable de produire de bons actes, il suffit que vous disiez alors :

Mon Jésus! miséricorde. Seigneur! par pitié, secourez-moi.

Une oraison ainsi faite sera peut-être pour vous la plus utile et la plus fructueuse.

Le vénérable père Paul Segneri rapporte qu'avant d'avoir étudié la Théologie, il s'appliquait principalement, dans l'oraison, à faire des réflexions et des affections : « Mais enfin, ajoute-t-il, Dieu m'a ouvert les yeux, et,

depuis ce moment, je me suis attaché à la prière ; et s'il est en moi quelque bien, je m'en reconnais redevable à l'habitude que j'ai prise de me recommander à Dieu. » Suivez cet exemple ; demandez au nom de Jésus-Christ toutes les grâces que vous désirez, et vous serez exaucé ; car notre divin Sauveur ne peut manquer à la promesse qu'il nous a faite, que nous obtiendrions tout ce que nous demanderions à son Père en son nom : *Amen, amen dico vobis : si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.*<sup>1</sup>

En un mot, toute votre oraison doit consister à faire des actes et des prières ; c'est précisément ce que la vénérable sœur Marie du Crucifix a un jour déclaré dans une extase, en disant que l'oraison est la respiration de l'âme : en effet, de même que, par la respiration, nous recevons et nous rendons l'air tour à tour, ainsi par les prières notre âme reçoit de Dieu, et par les actes d'offrande et d'amour elle se donne elle-même à Dieu.

### 3<sup>e</sup> Des Résolutions.

En terminant l'oraison, on doit prendre la résolution spéciale, soit de se corriger de certain défaut auquel on est plus sujet, soit de mieux pratiquer certaine vertu, par exemple : de supporter ce qu'on a à souffrir de la part de telle personne, d'obéir plus exactement à tel supérieur, de se mortifier en telle chose. Il faut renouveler la même résolution plusieurs fois, jusqu'à ce qu'on soit corrigé de ce défaut, ou qu'on ait acquis cette vertu. Après l'oraison, on doit avoir soin de mettre en pratique les résolutions qu'on a formées, dès que l'occasion s'en présente. Ajoutons que, si l'on a contracté quelque engagement particulier

(1) *Jo. 16. 25.*

envers Dieu, par vœu ou autrement, il est bon de le renouveler avant de finir chaque oraison ; c'est en multiplier le mérite et s'attirer de nouveaux secours pour persévérer et croître en grâce.

### III.

#### DE LA CONCLUSION.

La Conclusion de l'oraison se compose de trois actes :

1° On remercie Dieu des lumières reçues.

2° On se propose d'observer les résolutions qu'on a prises.

3° On demande au Père éternel , pour l'amour de Jésus et de Marie, la grâce de lui être fidèle.

Ne manquez jamais, à la fin de votre oraison, de recommander à Dieu les âmes du purgatoire et les pécheurs. Selon Saint Jean Chrysostôme, rien ne prouve mieux notre amour envers Jésus-Christ, que notre zèle à prier pour nos frères : *Nihil declarat quis sit amans Christi, quam si curam fratrum agat.*

En outre, Saint François de Sales nous conseille de ne point quitter l'oraison sans y cueillir un bouquet de fleurs pour en savourer la bonne odeur durant le jour, c'est-à-dire, sans en retenir une ou deux pensées qui ont produit dans notre âme les plus vifs sentiments de dévotion, pour servir à nous enflammer le reste de la journée.

Les oraisons jaculatoires les plus agréables à Dieu sont les actes d'amour, de résignation, et d'offrande de soi-même. Ayons particulièrement soin de ne commencer aucune action sans l'offrir au Seigneur, et, quelle que soit notre occupation, ne laissons guère passer un quart d'heure sans élever notre âme à Dieu par un acte fer-

vent. Tâchons aussi de profiter autant que possible, pour nous unir à lui, des moments libres, comme lorsque nous attendons quelqu'un, ou que nous allons d'un lieu à un autre, ou qu'une infirmité nous retient au lit. Il faut enfin, par l'amour du silence et de la solitude, et par le souvenir continuel de la présence de Dieu, s'efforcer de conserver les bons sentiments que l'on a puisés dans l'oraison.

---

## § VII.

### DES DISTRACTIONS ET DES SÉCHERESSES.

#### 1<sup>o</sup> Des Distractions.

Si, après qu'on s'est bien préparé à l'oraison, ainsi que nous l'avons dit au paragraphe précédent, il survient quelque distraction, on ne doit pas s'en inquiéter ni chercher à la repousser avec violence et avec impatience ; il suffit de s'en détourner paisiblement et de ramener son attention à Dieu.

Le démon ne néglige rien pour nous suggérer des distractions pendant l'oraison, afin de nous forcer à l'abandonner ; renoncer à l'oraison parce qu'on y est souvent distrait, c'est donc donner gain de cause au démon. Il est impossible, dit Cassien, que notre esprit s'applique à l'oraison sans avoir aucune distraction.

Ainsi, quelles que soient nos distractions dans ce saint exercice, ne l'abandonnons jamais. Saint François de Sales assure que, si nous ne faisons pas autre chose, dans l'oraison, que de combattre les distractions et les tentations qui viennent nous assaillir, notre oraison serait bien faite. Avant lui, Saint Augustin avait dit pareillement, que

les distractions involontaires ne nous ôtent point le fruit de l'oraison : *Evagatio mentis, quæ fit præter propositum, orationis fructum non tollit.*

Enfin, quand nous remarquons que nous sommes distraits volontairement, rentrons en nous-mêmes et corrigeons-nous ; chassons la distraction, mais ne quittons point l'oraison.

### 2<sup>o</sup> Des Sécheresses.\*

La plus grande peine d'une âme qui s'adonne à l'oraison, c'est de s'y trouver quelquefois sans aucun sentiment de dévotion, sans goût, et même sans aucun désir sensible d'aimer Dieu ; à cela vient souvent se joindre la crainte d'être dans la disgrâce et l'abandon du Seigneur, à cause des fautes commises ; plongée dans d'épaisses ténèbres, cette âme affligée ne voit aucun moyen d'en sortir ; toutes les issues lui semblent fermées.

Lorsqu'une âme se livre à la vie intérieure, le Seigneur a coutume de lui prodiguer les consolations afin de la détacher entièrement des plaisirs du monde ; mais dès qu'elle est suffisamment affermie dans la spiritualité, il retire la main pour éprouver son amour, pour voir si elle le sert et si elle l'aime fidèlement, et non pas pour les douceurs spirituelles dont la dévotion est souvent récompensée même sur la terre. Certaines âmes faibles, dès qu'elles se voient dans l'aridité, s'imaginent aussitôt que Dieu les a délaissées, ou que la vie spirituelle n'est pas faite pour elles, et par suite elles négligent l'oraison et perdent tout ce qu'elles ont fait.

(\*) *Réflexions pieuses*, § 34. — Conformité à la volonté de Dieu, § 5.



Pour devenir une âme d'oraison, il faut s'armer de courage et de constance, afin de ne point se relâcher dans les temps d'aridité. Rien de plus beau que les avis de Sainte Thérèse sur ce point important; voici ce que nous lisons en divers endroits de ses écrits : « Le démon sait que l'âme qui s'adonne à l'oraison avec persévérance, est perdue pour lui.<sup>1</sup> — Dès qu'une personne persévère dans l'oraison, quels que soient les péchés que le démon lui fasse commettre, je tiens pour certain que le Seigneur finira par la conduire au port du salut.<sup>2</sup> — Celui qui ne s'arrête pas dans le chemin de l'oraison, arrive toujours, tôt ou tard.<sup>3</sup> — L'amour de Dieu ne consiste pas à éprouver de tendres affections, mais à le servir avec courage et humilité.<sup>4</sup> — C'est par les aridités et les tentations que le Seigneur éprouve ceux qui l'aiment. Quand même cette épreuve durerait toute la vie, une âme ne doit jamais abandonner l'oraison; il viendra un temps où tout lui sera bien payé.<sup>5</sup> »

Le Docteur Angélique<sup>6</sup> enseigne que la vraie dévotion consiste, non dans le sentiment, mais dans le désir et la résolution de se soumettre promptement à tout ce que Dieu veut. Quelle fut, en effet, l'oraison de Jésus-Christ au jardin des Olives? n'était-elle pas toute pleine d'aridité et d'ennui? cependant, il n'y en a jamais eu de plus fervente ni de plus méritoire dans le monde : Mon Père! disait-il : *Non quod ego volo, sed quod tu* :<sup>7</sup> Que votre volonté s'accomplisse, et non pas la mienne.

Ainsi, en temps de sécheresse, n'abandonnez jamais l'oraison. S'il arrive que vous soyez trop accablé d'ennui, faites-la du moins en plusieurs fois, et appliquez-

(1) Vie, ch. 19.

(2) Vie, ch. 8.

(3) Vie, ch. 19.

(4) Vie, ch. 11.

(5) Vie, ch. 11.

(6) 2. 2. q. 82. a. 1.

(7) Marc. 11. 56.

vous-y principalement à prier, quand même vous paraitriez le faire sans confiance et sans fruit ; il suffira que vous disiez alors, et que vous répétiez souvent : Mon Jésus ! miséricorde. Seigneur ! ayez pitié de moi. — Priez, et soyez sûr que Dieu vous écoute et vous exauce.

Chaque fois que vous allez à l'oraison, n'ayez jamais pour fin votre propre satisfaction ; proposez-vous uniquement de plaire à Dieu et d'apprendre ce qu'il demande de vous ; suppliez-le donc sans cesse de vous faire connaître sa sainte volonté et de vous donner la force de l'accomplir. Tout ce que nous devons chercher dans l'oraison, c'est la lumière qui nous est nécessaire pour voir et la force pour exécuter ce que le Seigneur veut que nous fassions.

#### Prière.

O mon Jésus ! il semble que vous ayez tout épuisé pour vous faire aimer des hommes, au point de ne savoir plus que faire : vous avez voulu vous faire homme, c'est-à-dire, prendre la forme d'un ver de terre comme nous ; vous avez voulu mener une vie toute remplie de douleurs et d'opprobres durant trente-trois ans, et la terminer en expirant sur un gibet infâme ; vous avez voulu enfin vous cacher sous les espèces du pain, pour devenir ainsi la nourriture de nos âmes ! Comment, après tant de bienfaits, avez-vous pu rencontrer tant d'ingratitude, même parmi les chrétiens, qui croient ces vérités, et qui néanmoins vous aiment si peu ? Malheureux que je suis ! j'ai vécu moi-même par le passé dans cette ingratitude ; je n'ai cherché que ma propre satisfaction, sans penser à vous ni à votre amour. Ah ! je reconnais maintenant le mal que j'ai fait, et je m'en repens de toute mon âme. Mon Jésus ! pardonnez-moi : maintenant je vous aime, et je vous

aime tellement que je préférerais mourir, et, mourir mille fois, plutôt que de cesser de vous aimer. Je vous remercie des lumières que vous me donnez. Accordez-moi, ô Dieu de mon âme ! accordez-moi la force de croître toujours de plus en plus dans votre amour. Permettez que mon pauvre cœur vous aime. Il est vrai qu'il vous a autrefois méprisé, mais aujourd'hui il est épris de votre bonté, il vous aime, et tout son désir est de vous aimer.

O Marie ! ô Mère de Dieu ! aidez-moi : je mets toute ma confiance dans votre intercession.



## II.

# DE LA RETRAITE.

---

### UTILITÉ DES EXERCICES SPIRITUELS DANS LA RETRAITE.

Lettre à un jeune homme délibérant sur le choix d'un état.\*

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites savoir que vous êtes encore irrésolu relativement à l'état de vie que vous devez embrasser. Vous m'apprenez en outre qu'ayant communiqué à monsieur votre curé le conseil que je vous donnais d'aller faire à cette intention une retraite dans la maison que vos parents possèdent à la campagne, il vous a répondu qu'il n'est point nécessaire d'aller vous dessécher le cerveau durant huit jours dans cette solitude, mais qu'il vous suffit d'assister aux exercices que, sous peu, il doit donner au peuple dans son église. — Puis donc que vous me consultez de nouveau au sujet de la retraite, il faut que je vous réponde plus au long, et que je vous explique, d'abord, combien il est plus utile de faire les exercices spirituels en silence dans quelque lieu solitaire, que de les faire en public, en retournant chez soi, où l'on

(\*) Saint Alphonse a écrit cette Lettre, ainsi que les Méditations qui suivent, dans ses dernières années, d'après le père Tannoia, l. 4. ch. 18 (ou 22).

continue comme auparavant à discourir et à converser avec ses parents et ses amis ; et il en serait ainsi pour vous, d'autant plus que , dans votre maison , comme vous me le mandez , vous n'avez pas de chambre où vous puissiez vous retirer à l'écart. Quant à moi , j'ai une extrême affection pour les exercices faits dans la solitude , parce que c'est à cette sainte pratique que je reconnais devoir ma conversion et la résolution que j'ai prise de quitter le monde. Je vous indiquerai ensuite les moyens et les précautions à prendre pour retirer de ces exercices le fruit qu'on désire. — Lorsque vous aurez lu ma lettre, veuillez, je vous prie , la faire lire aussi à monsieur votre curé.

## I.

Parlons donc premièrement du grand bien que produisent les exercices spirituels faits dans une retraite où l'on n'a de rapports qu'avec Dieu , et voyons avant tout quelle en est la raison.

Les vérités de la vie éternelle, telles que la grande affaire de notre salut , le prix du temps que le Seigneur nous donne afin d'amasser des mérites pour le ciel, l'obligation que nous avons d'aimer Dieu à cause de sa bonté infinie et de l'amour immense qu'il nous porte, — ces choses et toutes celles de même nature ne se voient point des yeux de la chair, mais seulement des yeux de l'esprit. D'un autre côté , il est certain que , si l'entendement ne représente pas à la volonté la valeur d'un bien ou l'horreur d'un mal quelconque, jamais la volonté n'embrassera ce bien ni ne fuira ce mal. C'est là en effet ce qui fait le malheur des hommes attachés au monde : ils vivent dans les ténèbres ; et ne voyant point la grandeur ni des biens ni des maux éternels, séduits par l'attrait des sens, ils se

livrent aux plaisirs défendus , et ils se perdent ainsi misérablement.

Voilà pourquoi l'Esprit-Saint nous avertit que , pour éviter le péché , nous devons avoir sans cesse sous les yeux nos fins dernières , c'est-à-dire , la mort , qui met fin à toutes les jouissances de la terre , et le jugement , où nous devons rendre compte à Dieu de toute notre vie : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.*<sup>1</sup> Ah! s'ils avaient de la sagesse, s'ils entendaient bien les choses, s'ils prévoyaient la fin! dit-il encore : *Utinam saperent, et intelligerent, ac novissima providerent!*<sup>2</sup> Par ces paroles, le Seigneur veut nous faire entendre que, si les hommes considéraient les choses de l'autre vie, assurément tous prendraient à tâche de se sanctifier, et aucun ne s'exposerait au danger de mener une vie malheureuse durant toute l'éternité. Mais ils ferment les yeux à la lumière, et, ainsi aveuglés, ils se précipitent dans un abîme de maux. C'est pourquoi les Saints , à l'exemple du Prophète-Roi, suppliaient sans cesse le Seigneur de les éclairer pour ne point tomber dans la nuit du péché, et de leur montrer la voie dans laquelle ils devaient marcher pour accomplir sa divine volonté : *Illumina oculos meos, ne unquam obdormiam in morte.*<sup>3</sup> — *Deus illuminet vultum suum super nos.*<sup>4</sup> — *Notam fac mihi viam in qua ambulem.*<sup>5</sup> — *Da mihi intellectum, et discam mandata tua.*<sup>6</sup>

Or, pour obtenir cette lumière divine, il faut s'approcher de Dieu : *Accedite ad eum, et illuminamini.*<sup>7</sup> Aussi Saint Augustin dit-il que, comme nous ne pouvons voir le soleil qu'au moyen de sa propre lumière ; de même, nous ne pouvons voir la lumière de Dieu que par la lumière de

(1) *Eccli. 7. 40.*(2) *Deut. 52. 29.*(3) *Ps. 12. 4.*(4) *Ps. 66. 2.*(5) *Ps. 142. 8.*(6) *Ps. 118. 75.*(7) *Ps. 55. 6.*



Dieu même : *Sicut solem non videt oculus nisi in lumine solis, sic lumen verum ac divinum non poterit intelligentia videre nisi in ipsius lumine.*<sup>1</sup> C'est ce qu'on trouve dans la retraite : là nous nous approchons de Dieu, et le Seigneur nous éclaire de sa lumière. Les exercices spirituels consistent uniquement à nous séparer pour un certain temps du commerce des hommes, et à nous retirer dans la solitude pour nous entretenir avec Dieu seul : là, Dieu nous parle par ses inspirations ; et nous parlons à Dieu, en méditant, en l'aimant, en nous repentant des déplaisirs que nous lui avons donnés, en nous offrant à le servir désormais de tout notre cœur, en le priant de nous faire connaître sa sainte volonté et de nous donner la force de l'accomplir.

Job enviait le bonheur des rois et des princes de la terre qui se bâtissent des solitudes : *Nunc enim... requiescerem, cum regibus et consulibus terræ qui ædificant sibi solitudines.*<sup>2</sup> Quels sont ces rois ? Selon Saint Grégoire, ce sont ceux qui, s'élevant au-dessus des intérêts d'ici-bas, se dérobent au tumulte du monde, pour se rendre dignes de converser seul à seul avec Dieu : « *Ædificant solitudines,* » *id est, seipsos a tumultu mundi, quantum possunt, elongant, ut soli sint, et idonei loqui cum Deo.*

Comme Saint Arsène s'occupait à examiner quels moyens il devait prendre pour se sanctifier, le Seigneur lui fit entendre ces mots : *Fuge, tace, quiesce* : ÉLOIGNEZ-VOUS du monde ; CESSEZ DE PARLER aux hommes, pour ne converser qu'avec moi ; et ainsi, REPOSEZ-VOUS tranquillement dans la solitude. — Conformément à cette maxime céleste, Saint Anselme s'adresse en ces termes à une personne qui se trouve accablée d'occupations séculières, et

(1) *De Sp. et An. c. 12.*

(2) *Job. 5. 15.*

qui se plaint de n'avoir pas un moment de repos : *Fuge paululum occupationes terrenas, absconde te modicum a tumultuosis cogitationibus tuis ; vaca aliquantulum Deo , et requiesce in eo. Dic Deo : Eia, nunc doce cor meum, ubi et quomodo te quærat, ubi et quomodo te inveniat* :<sup>1</sup> paroles qui toutes vous conviennent à vous-même : Fuyez, dit le Saint, dérobez-vous quelque temps à ces occupations terrestres qui vous agitent et vous inquiètent, et reposez-vous dans la retraite auprès de Dieu. Dites-lui : Seigneur ! enseignez-moi où et comment je puis vous trouver, afin que je vous parle seul à seul et que j'écoute en même temps vos paroles.

Il est certain que Dieu parle à ceux qui le cherchent, mais ce n'est point au milieu des agitations du monde, ainsi qu'il a été dit à Élie, lorsque ce Prophète fut appelé de Dieu dans la solitude : *Non in commotione Dominus*.<sup>2</sup> La voix du Seigneur, lui fut-il ajouté, est comme le souffle d'un léger zéphir : *Sibilus auræ tenuis* ; souffle qui se fait à peine entendre, et non pas à l'oreille du corps, mais seulement à l'oreille du cœur, sans bruit, et au sein d'un doux repos. — C'est encore ce que le Seigneur déclare par la bouche du prophète Osée : *Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus*.<sup>3</sup> Lorsqu'il veut attirer une âme à lui, il la conduit dans la solitude, loin des intrigues du siècle et du commerce des hommes, et là il lui fait entendre sa parole de feu : *Ignitum eloquium tuum*.<sup>4</sup> La parole de Dieu est appelée Parole de feu, parce qu'elle fait fondre l'âme qui l'entend, suivant l'expression de l'Épouse sacrée : *Anima mea liquefacta est, ut (Dilectus meus) locutus est* ;<sup>5</sup> ce qui la dispose à se laisser facilement

(1) *Medit. 21.*(2) *III. Reg. 19. 11.*(3) *Os. 2. 14.*(4) *Ps. 118. 140.*(5) *Cant. 5. 6.*

conduire et à embrasser un genre de vie conforme à la volonté du Seigneur. En un mot, la parole divine a une vertu active et efficace, de sorte que, en même temps qu'elle se fait entendre, elle opère dans les âmes ce que Dieu demande d'elles.

Le Seigneur a dit un jour à Sainte Thérèse : « Il y a bien des âmes auxquelles j'ai un grand désir de parler ; mais le monde fait tant de bruit dans leur cœur, que ma voix ne peut s'y faire entendre. Ah ! si elles s'éloignaient quelque peu du monde ! » Ainsi, Monsieur et bien cher ami, Dieu veut vous parler, mais il veut vous parler seul à seul dans la retraite ; car, s'il vous parlait au milieu de votre famille, vos parents, vos amis, et vos occupations domestiques, continueraient à faire du bruit dans votre cœur, et vous ne pourriez entendre sa voix. C'est pour cela que les Saints ont quitté leur famille et leur patrie, et se sont retirés dans une grotte, ou dans un désert, ou dans la cellule de quelque maison religieuse, afin d'y trouver Dieu et d'entendre sa parole. Saint Eucher <sup>1</sup> rapporte qu'une personne, désirant savoir où elle pourrait trouver Dieu, alla consulter un maître de la vie spirituelle ; celui-ci la conduisit dans un lieu solitaire, et là il lui dit : « C'est ici que l'on trouve Dieu ; » sans ajouter autre chose : il lui fit comprendre par là que Dieu ne se trouve point au milieu du bruit que fait le monde, mais dans la solitude. Saint Bernard <sup>2</sup> disait qu'il avait mieux appris à connaître Dieu parmi les hêtres et les chênes, que dans tous les livres de science qu'il avait étudiés.

Les gens du monde aiment à se trouver dans la société d'amis avec lesquels ils puissent converser librement et se divertir ; mais le désir des saints est de résider dans les

☐ (1) *Ep. ad Hilar.*

(2) *Epist. 106.*

lieux solitaires, au milieu des bois ou dans les cavernes, pour ne s'y entretenir qu'avec Dieu, qui, dans la solitude, se communique aux âmes et leur parle familièrement, comme un ami à son ami, ainsi que l'atteste Saint Jérôme : *Osolitudo, in qua Deus cum suis familiariter loquitur ac conversatur!* Le vénérable père Vincent Carafa disait que, s'il avait trouvé quelque chose à désirer sur la terre, ce n'eût été qu'une petite grotte avec un morceau de pain et un livre de piété, pour y vivre constamment éloigné des hommes et n'avoir de rapports qu'avec Dieu seul. Le divin Epoux, dans les Cantiques, loue la beauté de l'âme solitaire et la compare à celle de la tourterelle : *Pulchræ sunt genæ tuæ sicut turturis* ;<sup>1</sup> et cela précisément, parce que la tourterelle fuit la compagnie des autres oiseaux, et se tient toujours dans les endroits les plus retirés. Aussi les Saints Anges admirent avec joie la beauté et l'éclat d'une âme qui monte au ciel, après avoir mené ici-bas une vie cachée et solitaire, comme dans un désert : *Quæ est ista quæ ascendit de deserto, deliciis affluens* ?<sup>2</sup>

J'ai voulu vous écrire toutes ces choses, afin de vous inspirer du goût pour les exercices de la retraite ; car j'espère qu'en en faisant l'expérience, loin de vous y dessécher le cerveau comme le dit monsieur le curé, vous recevrez du Seigneur tant de douceurs spirituelles, que vous en reviendrez tout rempli d'affection pour cette sainte pratique, et qu'à l'avenir vous ne manquerez plus de la renouveler chaque année. Or, ce sera là pour votre âme un avantage immense, quel que soit l'état dont vous ferez choix ; parce que, dans le monde, l'application aux affaires, les dérangements et les distractions continuelles, dessèchent réellement l'esprit, de sorte qu'il faut de temps en

(1) *Cant. 1. 9.*(2) *Cant. 8. 5.*

temps le rafraîchir et le renouveler, comme Saint Paul nous y exhorte : *Renovamini autem spiritu mentis vestræ.*<sup>1</sup>

Le roi David, en proie aux soucis inséparables des choses de la terre, souhaitait d'avoir des ailes comme la colombe, pour s'envoler loin du monde et trouver du repos : *Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo, et requiescam?*<sup>2</sup> Mais ne pouvant s'éloigner corporellement, il tâchait du moins de se soustraire, de temps en temps, aux embarras de la royauté, pour s'entretenir avec Dieu dans la solitude ; et c'est ainsi qu'il retrouvait la paix du cœur : *Ecce elongavi fugiens, et mansi in solitudine.*

Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui n'avait aucun besoin de solitude pour être recueilli en Dieu, voulut cependant, afin de nous donner l'exemple, se séparer fréquemment du commerce des hommes, et se retirer sur les montagnes ou dans les déserts, pour faire oraison : *Dimissa turba, ascendit in montem solus orare.*<sup>3</sup> — *Ipsæ autem secedebat in desertum, et orabat.*<sup>4</sup> Il voulait également que ses disciples, après leurs travaux apostoliques, se retirassent dans quelque lieu solitaire, afin d'y goûter le repos de l'esprit : *Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum.*<sup>5</sup> Il nous apprend par là que, même au milieu des occupations spirituelles, lorsqu'on doit traiter avec les hommes, l'esprit ne manque pas de tomber dans un certain relâchement; ce qui fait qu'on a besoin de réparer ses forces dans la retraite.

Il est vrai que les mondains, qui sont accoutumés à se divertir dans les conversations, les festins, et les jeux, s'imaginent que dans la solitude, où l'on est privé de ces

(1) *Eph. 4. 23.*(2) *Ps. 54. 7.*(3) *Matth. 14. 23.*(4) *Luc. 5. 16.*(5) *Marc. 6. 31.*

amusements, on souffre un ennui insupportable ; et c'est en effet ce qui arrive à ceux qui ont la conscience souillée de péchés : tant qu'ils sont distraits par les affaires du monde , ils ne pensent point à celles de leur âme ; mais à peine sont-ils désoccupés, dans la solitude, où ils ne cherchent point Dieu, que les remords se présentent à eux et les empêchent de trouver aucun repos ; ils n'y éprouvent donc que de la gêne et du chagrin. Donnez-moi, au contraire, une personne qui cherche Dieu ; celle-là trouvera dans la solitude, non de l'ennui, mais le bonheur et la joie ; c'est ce que le Sage nous assure : *Non enim habet amaritudinem conversatio illius, nec tedium convictus illius, sed lætitiã et gaudium* :<sup>1</sup> Non, certes, il n'y a rien de désagréable ni d'ennuyeux à s'entretenir avec le Seigneur ; sa présence apporte, au contraire, le contentement et la paix.

Le vénérable cardinal Bellarmin, à l'époque des vacances, tandis que d'autres allaient dans leur villa prendre l'air de la campagne, aimait à se retirer dans quelque maison solitaire pour y faire les exercices spirituels pendant un mois ; il disait que c'étaient là ses vacances, et il y goûtait certainement des délices intérieures bien préférables à tous les plaisirs que les autres pussent se donner.

Saint Charles Borromée faisait deux retraites chaque année, et il y trouvait son paradis. C'est pendant qu'il se livrait à cette sainte pratique sur le mont Varallo qu'il fut pris de la maladie qui le conduisit au tombeau. — De même Saint Jérôme appelait la solitude son Paradis sur la terre : *Solitudo mihi paradisus est*.<sup>2</sup>

Mais, dira-t-on, quelle satisfaction peut-on trouver, lorsqu'on est isolé et qu'on n'a personne avec qui l'on

(1) *Sap. 8. 16.*

(2) *Ep. ad Rust.*



puisse s'entretenir ? — Ah ! répond Saint Bernard, celui qui cherche Dieu dans la solitude, ne s'y trouve point isolé ; car le Seigneur lui tient compagnie et le rend plus heureux que s'il vivait dans la société des plus grands princes de la terre. — Pour moi, ajoute le Saint Abbé, je n'ai jamais été moins seul que lorsque j'étais seul : *Nunquam minus solus, quam cum solus.*<sup>1</sup>

Le prophète Isaïe décrit ainsi les douceurs que Dieu fait éprouver à quiconque le cherche dans la retraite : *Consolabitur Dominus Sion, et consolabitur omnes ruinas ejus ; et ponet desertum ejus quasi delicias, et solitudinem ejus quasi hortum Domini : gaudium et lætitia invenietur in ea, gratiarum actio, et vox laudis :*<sup>2</sup> Le Seigneur sait bien consoler l'âme qui se retire du siècle : il la dédommage au centuple de la perte qu'elle fait des plaisirs mondains ; il change sa solitude en un jardin de délices, où elle jouit d'un bonheur parfait, parce qu'elle n'y est point troublée par le tumulte du monde, et qu'elle n'y trouve que des sujets d'actions de grâces et de louanges à rendre à ce Dieu qui lui prodigue ainsi ses caresses.

N'eût-on, dans la retraite, d'autre satisfaction que celle de connaître les vérités éternelles, ce serait assez pour la faire désirer par-dessus tout. La connaissance des vérités divines procure à l'âme un parfait contentement ; ce qu'elle ne peut trouver dans les vanités mondaines, qui ne sont que mensonge et illusion. Or, c'est là précisément le bonheur que l'on goûte dans les exercices faits dans le silence : on y voit avec une vive clarté la vérité des maximes chrétiennes, l'importance de l'éternité, la laideur du péché, le prix de la grâce, l'amour que Dieu nous porte, la vanité des biens terrestres, la folie de ceux qui,

(1) *De Vita sol.*(2) *Is. 51. 3.*

pour ces jouissances passagères, se privent de biens éternels et se préparent une éternité de peines. Ensuite il arrive qu'à la vue de ces grandes vérités, on prend les moyens les plus efficaces pour assurer son salut, et on s'élève au-dessus de soi-même, comme parle Jérémie : *Sedebit solitarius, et tacebit, quia levavit super se.*<sup>1</sup> Là, se détachant des affections terrestres, on s'unit à Dieu par des prières, des désirs d'être tout à lui, des offrandes de soi-même, par des actes multipliés de contrition, d'amour, de résignation ; alors, foulant aux pieds toutes les choses créées, on regarde avec pitié ceux qui font tant de cas des biens de ce siècle, biens que l'on trouve méprisables, quand on voit combien ils sont petits et indignes de l'affection d'un cœur créé pour aimer le bien infini, qui est Dieu.

Il est certain qu'en sortant des exercices spirituels, on est tout autre et beaucoup meilleur qu'en y entrant. C'était le sentiment de Saint Jean Chrysostôme, que la retraite est un grand moyen pour s'élever à la perfection : *Ad adipiscendam perfectionem, magnum in secessu subsidium.* Aussi un savant auteur s'écrie avec raison : *Felix homo, quem Christus e mundi strepitu in spiritualia exercitia, et solitudinem cœlesti amœnitate florentem, inducit :* Heureux celui qui, fuyant le bruit du monde, se laisse conduire par le Seigneur aux exercices spirituels et dans cette douce solitude où l'on goûte les délices du ciel ! — Les prédications qui se font dans les églises sont toujours bonnes ; mais si ceux qui ont le bonheur d'y assister, ne s'appliquent pas à réfléchir sur ce qu'ils ont entendu, ils en retireront peu de fruit : ce sont les réflexions qui enfantent les saintes résolutions ; et ces réflexions ne se

(1) *Thren. 3. 28.*

feront jamais comme elles doivent être faites, si elles ne se font pas dans la solitude. Lorsque la coquille a reçu la rosée du ciel, elle se ferme aussitôt et descend au fond de la mer ; c'est ainsi qu'elle forme la perle. Il est inconteste que, ce qui perfectionne le fruit des exercices, c'est de méditer en silence, seul à seul avec Dieu, les vérités qu'on a entendues au sermon ou qu'on a lues dans un livre. C'est pourquoi Saint Vincent de Paul, dans ses missions, ne manquait jamais d'engager les assistants à faire les exercices spirituels dans quelque lieu solitaire. Une maxime sainte bien méditée suffit pour faire un saint. C'est ainsi que Saint François Xavier fut déterminé à quitter le monde par l'impression que fit sur lui cette maxime de l'Évangile : Que sert de gagner l'univers, si l'on perd son âme ? *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?*<sup>1</sup> Un jeune étudiant, ayant entendu d'un bon religieux une sentence sur la mort, changea de conduite et mena une vie exemplaire. Saint Clément d'Ancyre souffrit avec joie, pour Jésus-Christ, toutes les tortures qu'il plut au tyran de lui faire subir, en se souvenant de cette pensée qu'il tenait de sa mère : *Negotium pro quo contendimus, vita æterna est* : Nous combattons pour la vie éternelle.

Pour concevoir une juste idée du bien que produisent les exercices de la retraite, si vous avez un livre sur cette matière, lisez-le et voyez les conversions étonnantes qui sont dues à ce moyen de salut. Je vais vous en citer quelques-unes.

Le père Maffei rapporte qu'il y avait à Sienne un prêtre d'une vie scandaleuse. Ce grand pécheur ayant consenti à faire une retraite sous la direction d'un mission-

(1) *Matth. 16. 26.*

naire qui se trouvait alors par hasard en cette ville, non-seulement rentra en lui-même et se confessa, mais un jour, comme il y avait dans une église un grand concours de peuple, il monta en chaire avec une corde au cou, et là, fondant en larmes, il demanda pardon à tout le monde des scandales qu'il avait donnés, ensuite il entra dans l'ordre des capucins et y mourut saintement. Dans ses derniers moments, il disait qu'il était entièrement redevable de son bonheur aux exercices spirituels.

De son côté, le père Bartoli parle d'un gentilhomme allemand qui, s'étant abandonné à tous les vices, en était venu au point de donner son âme au démon par un écrit signé de son sang. Faisant dans la suite les saints exercices, il conçut un si vif regret de ses péchés qu'il s'évanouit plusieurs fois par l'excès de sa douleur. Il continua depuis à mener une vie pénitente jusqu'à sa mort.

Voici un autre fait raconté par le père Rosignoli. Il y avait en Sicile un baron dont le fils était devenu extrêmement dissolu. Après avoir inutilement employé plusieurs moyens pour le corriger, ce malheureux père fut réduit à le placer dans une galère parmi les esclaves à la chaîne. Mais un bon religieux, touché de compassion, alla trouver le jeune homme, et, par ses manières insinuantes, il l'amena à méditer, dans la galère même, certaines maximes sur l'éternité; ces méditations terminées, il voulut faire une confession générale, et il changea tellement de conduite que son père le reçut de nouveau avec bonheur dans sa maison et continua de l'aimer.

En Flandre, un autre jeune homme, par suite d'une retraite, avait également renoncé à une vie toute criminelle. Voyant ses amis étonnés de sa conversion, il leur dit : « Mon changement vous étonne; mais moi, je vous

assure que, si le démon lui-même était capable de faire les exercices spirituels, il n'en faudrait pas davantage pour le déterminer à faire pénitence. »

Un religieux, qui s'était rendu insupportable par ses mauvaises habitudes, reçut de ses supérieurs l'ordre d'aller faire une retraite. En s'y rendant, il s'en moquait et disait à ses amis : « Préparez vos chapelets, pour me les faire toucher quand je reviendrai. » Mais les saints exercices le convertirent si bien qu'il devint le modèle de la communauté ; et à la vue d'un tel changement, ses confrères voulurent tous jouir aussi du bienfait de la retraite.

Quelques jeunes gens, voyant de leurs amis aller aux exercices spirituels, voulurent les accompagner, non pour en retirer du fruit, mais pour tourner ces dévotions en ridicule dans leurs entretiens. Il arriva tout le contraire ; car ils en furent touchés et conçurent de tels sentiments de componction qu'ils se mirent à soupirer et à verser des larmes ; tous se confessèrent et réformèrent leur conduite.

Je pourrais ajouter mille autres faits semblables ; mais au moins, je ne veux pas omettre l'exemple d'une religieuse du couvent de *Torre di Specchi* à Rome. Elle faisait la femme savante, et menait une vie pleine d'imperfections. Les exercices ayant lieu dans le couvent, cette religieuse s'y soumit d'abord de mauvaise grâce ; mais la première méditation, qui avait pour objet la fin de l'homme, lui fit une telle impression qu'elle se mit à pleurer ; et allant trouver son père spirituel, elle lui dit : « Mon père, je veux me sanctifier, et sans délai. » Elle voulait en dire davantage, mais ses larmes l'empêchèrent de parler. Rentrée ensuite dans sa cellule, elle écrivit un acte de consécration de toute sa personne à Jésus-Christ, se voua à une vie pénitente et retirée, et y persévéra jusqu'à sa mort.

Si l'on n'avait pas d'autres motifs, pour faire grand cas

des exercices spirituels, il suffirait de considérer l'estime qu'en ont eue tant de saints personnages. Saint Charles Borromée se mit à mener une vie parfaite dès la première retraite qu'il fit à Rome. Pareillement Saint François de Sales attribuait à cette pratique le principe de sa vie angélique. Le père Louis de Grenade, homme d'une grande vertu, disait que sa vie entière ne lui aurait point suffi pour expliquer les nouvelles connaissances des choses éternelles qu'il avait découvertes en faisant les exercices. Le vénérable père Jean d'Avila voulait que toutes les personnes qu'il dirigeait, fissent les exercices spirituels, qu'il appelait une École de sagesse céleste ; et le père Louis de Blois, bénédictin, disait que c'est un précieux trésor que Dieu a manifesté à son Eglise dans ces derniers temps, et qu'on doit lui en rendre des actions de grâces spéciales.

## II.

Mais si la retraite spirituelle convient à toute espèce de personnes, elle est particulièrement utile à quiconque veut se choisir un état de vie comme il le doit. Je lis même dans les auteurs que, la première fin qu'on a eue en vue dans l'institution de ces pieux exercices, ce fut le choix d'un état de vie, parce que de ce choix dépend le salut de chacun. Nous ne devons pas attendre qu'un Ange du ciel vienne nous montrer la carrière que nous avons à suivre pour correspondre aux desseins de Dieu sur nous ; il suffit qu'on se mette devant les yeux l'état qu'on pense embrasser ; on doit ensuite considérer la fin qu'on se propose dans le parti qu'on veut prendre, et peser les circonstances.

Tel est donc le motif principal pour lequel je désire que vous fassiez les exercices dans le silence, c'est afin que vous preniez une résolution sage relativement à l'état que



vous devez embrasser. Ainsi, quand vous serez entré dans la retraite, comme j'espère que vous le ferez, je vous engage à mettre en pratique les avis suivants :

1. L'unique intention que vous devez avoir dans ces exercices, c'est de connaître ce que Dieu demande de vous ; ainsi, en vous rendant au lieu de la retraite, dites-vous en vous-même : *Audiam quid loquatur in me Dominus Deus* :<sup>1</sup> Je vais pour savoir ce que le Seigneur me dira et ce qu'il veut de moi.

2. Il est nécessaire que vous ayez une volonté déterminée à obéir à Dieu et à suivre la vocation qu'il vous manifestera, sans faire aucune réserve.

3. Il faut en outre prier instamment le Seigneur de vous faire connaître sa volonté, quel que soit l'état auquel il vous destine. — Mais remarquez bien que, pour obtenir cette lumière, vous devez la demander en vous tenant dans une pieuse indifférence. Celui qui prie Dieu de l'éclairer sur le choix d'un état, sans être dans cette indifférence, et qui, au lieu de se conformer à la volonté de Dieu, demande plutôt que Dieu se conforme à la sienne, ressemble à un pilote qui feint de vouloir, mais qui en réalité ne veut pas, que son vaisseau avance ; il commence par jeter l'ancre à la mer, et ensuite il tend les voiles. Le Seigneur ne communique point sa lumière aux personnes ainsi disposées, et il ne leur parle point. Si, au contraire, vous le suppliez avec une généreuse indifférence et avec la résolution de suivre sa volonté, il vous fera connaître clairement l'état qui est le meilleur pour vous. Et si vous éprouvez quelque répugnance, représentez-vous au moment de votre mort ; pensez au choix que vous souhaiterez alors d'avoir fait, et décidez-vous pour ce dernier parti.

(1) *Ps. 84. 9.*

4. Portez avec vous, dans votre retraite, un livre contenant les Méditations qu'on a coutume de faire dans les exercices ; ces méditations, que vous lirez, vous tiendront lieu de sermons ; vous y consacrerez, le matin comme le soir, une demi-heure de réflexion chaque fois. — Munissez-vous aussi d'une vie de Saint, ou de quelque autre livre ascétique, pour la lecture spirituelle. — Ce seront là vos seuls compagnons durant ces huit jours de retraite.

5. Pour obtenir la lumière que vous désirez, et pour entendre distinctement la voix du Seigneur, il faut encore que vous éloigniez les causes de distraction. *Vacate, et videte quoniam ego sum Deus* :<sup>1</sup> On ne peut bien discerner les inspirations célestes sans cesser tout rapport avec le monde. — Les remèdes ne servent de rien à un malade, s'il ne les prend avec les précautions nécessaires, comme d'éviter l'air trop vif, les aliments nuisibles, la trop grande application d'esprit ; de même, pour que les exercices spirituels soient utiles à votre âme, vous devez écarter ce qui est contraire au recueillement, comme les visites de vos amis, les messages du dehors ou les lettres qui vous sont adressées. Lorsque Saint François de Sales était en retraite, il mettait de côté les lettres qu'il recevait, et il ne les lisait qu'après avoir terminé ses exercices. — Il faut aussi s'abstenir de lire les livres curieux, et même les livres d'étude : on ne doit étudier alors que le Crucifix. Vous n'aurez donc dans votre chambre que des livres spirituels, et vous les lirez, non par curiosité, mais seulement pour vous aider à prendre une résolution relativement à l'état de vie que Dieu vous fera connaître comme celui dans lequel il veut que vous le serviez.

6. Mais ce serait peu de renoncer aux distractions qui

(1) *Ps. 45. 11.*

proviennent du dehors, si l'on n'avait pas soin de rejeter encore celles qui sont intérieures ; car celui qui, de propos délibéré, s'arrête à penser aux affaires du monde, à ses études, ou à d'autres choses semblables, ne retirera pas grand fruit des exercices spirituels et de la solitude du corps, comme nous en avertit Saint Grégoire : *Quid prodest solitudo corporis, si solitudo defuerit cordis ?*<sup>1</sup> Pierre Ortiz, agent de Charles-Quint, voulut aller faire une retraite au Mont-Cassin ; arrivé à la porte du monastère, il dit à ses pensées ce que notre Sauveur disait à ses disciples : *Sedete hic, donec vadam illuc, et orem :*<sup>2</sup> Pensées du monde, restez ici dehors ; lorsque j'aurai fini mes exercices, je viendrai vous reprendre et nous nous entretiendrons de nouveau. — On doit employer le temps de la retraite uniquement pour le bien de son âme, sans en perdre un seul instant.

7. Enfin, quand vous serez en retraite, je vous engage à réciter la courte prière que je vous transcris ici :

Mon Dieu ! je suis un misérable qui par le passé vous a méprisé ; mais aujourd'hui je vous estime et vous aime par-dessus toutes choses, et je ne veux plus aimer que vous seul. Vous me voulez tout pour vous, et je veux être tout à vous. *Loquere, Domine, quia audit servus tuus :*<sup>3</sup> Seigneur ! faites-moi savoir ce que vous demandez de moi ; je suis résolu à me conformer en tout à votre sainte volonté. Je vous prie spécialement de me faire connaître dans quel état vous voulez que je

(1) *Mor. l. 50. c. 25.*    (2) *Matth. 26. 56.*    (3) *I. Reg. 3. 10.*

vous serve : *Notam fac mihi viam in qua ambul-*  
*lem.*<sup>1</sup>

Et ne manquez pas de vous recommander tout particulièrement à la divine Mère, Marie, en la priant de vous obtenir la grâce d'accomplir parfaitement la volonté de son divin Fils.

N'oubliez pas non plus, dans vos exercices, de me recommander à Jésus-Christ ; de mon côté, j'aurai soin de prier aussi pour vous d'une manière spéciale, afin que le Seigneur daigne vous sanctifier, grâce que je vous souhaite de tout mon cœur, en me disant, etc.

---

(1) *Ps. 142. 8.*

## CANTIQUE.

LE SEIGNEUR INVITE L'ÂME A LA SOLITUDE.

*Ducam eam in Solitudinem , et  
loquar ad cor ejus.<sup>1</sup>*

Fuis la tempête , et viens goûter la paix profonde  
Qu'on respire en ce lieu, désert silencieux.  
Loin des soins importuns et des vains bruits du monde,  
Je t'invite aux douceurs d'un repos précieux.  
Ici tu trouveras ma céleste lumière ,  
Don si cher à celui qui désire m'aimer ;  
Et par lui tu verras combien vile est la terre,  
Combien j'aime l'amour que je viens allumer.

Ici bientôt je parle , et tu pourras m'entendre ,  
Te pressant de m'aimer , moi ton Dieu , ton Seigneur ;  
Disant combien je t'aime , et te faisant comprendre  
Combien tu fus ingrate à l'amour de mon cœur.  
Ici tu vas pleurer plus d'une ancienne offense,  
Et tu sentiras mieux l'ardeur de mon amour.  
Ici je veux enfin , par ma douce présence ,  
Te donner l'avant-goût du céleste séjour.

1) Os. 2. 14.

---

# MÉDITATIONS

POUR HUIT JOURS D'EXERCICES SPIRITUELS  
EN PARTICULIER.

---

## AVERTISSEMENT.\*

On ne peut révoquer en doute la grande utilité des exercices spirituels qui se font en commun, sous la conduite d'un prédicateur chargé de donner les méditations et les instructions ; cependant, pour les personnes qui désirent avancer dans l'amour divin, c'est aussi un excellent moyen que de faire la retraite en particulier. Là, dans une solitude complète, Dieu parle à ses amis d'une manière pleine de tendresse et d'efficacité. Il est impossible qu'un chrétien qui pratique ainsi les exercices, n'en sorte chaque fois meilleur qu'il n'y est entré. C'est pour mieux jouir de Dieu, qui, dans la solitude, se communique plus familièrement à ceux qui le cherchent, que les Saints ont aimé à se retirer dans les grottes et dans les déserts. Saint Bernard disait qu'il avait mieux appris les choses de Dieu parmi les hêtres et les chênes dans la solitude, qu'auprès des maîtres et dans les livres. Vous pouvez trouver ce désert, si vous le voulez, dans votre maison même ; sachez vous

(\*) Ce préambule se trouve dans l'édition de Monza 1832 (*Miscell.* 2.); il manque dans celles de Turin. — Voyez, pour la manière de faire les exercices spirituels, l'Appendice qui termine cette partie.

LE TRADUCTEUR.



y retirer au moins pendant huit jours. — Mais, direz-vous, les autres ne pratiquent point ces exercices. — Qu'importe ? Si les autres ne les font point, faites-les, vous ; en les pratiquant, vous pourrez, par votre exemple, porter les autres à les pratiquer aussi. Dieu aime ces sortes de singularités. Saint Bernard assure que personne ne peut parvenir à la sainteté sans se singulariser par la pratique des vertus et des moyens de sanctification : *Non potest esse perfectum nisi singulare.*

Pour bien faire les exercices spirituels, il est nécessaire que vous laissiez là, pour le temps de leur durée, toutes les affaires temporelles et toutes les pensées terrestres. Il faut que, pendant ces jours de retraite, vous observiez un silence continuel, et que vous ne sortiez de votre demeure que pour aller à l'église ; seulement, vous pouvez de temps en temps vous promener un peu pour prendre quelque délassement.

Je donne ci-après des méditations composées pour la retraite : le sujet n'y est pas développé comme dans un discours ; ce n'est qu'une suite de maximes éternelles, entremêlées de pensées et d'affections pieuses. En les considérant, arrêtez-vous à celles qui offrent à votre âme la nourriture qui lui convient, sans vous attacher à lire toute la méditation. Quelquefois le Seigneur vous éclairera sur la première ou la seconde pensée que vous lirez ; alors arrêtez-vous là, sans aller plus loin, tant que votre esprit et votre cœur y trouvent quelque chose de bon à puiser.

Je vous recommande en outre de vous rendre aux saints exercices avec le désir sincère, non d'y goûter les douceurs d'une dévotion sensible, mais seulement de connaître et d'exécuter fidèlement ce que Dieu demande de vous. Si vous les faites avec cette intention pure, quand même vous n'éprouveriez que sécheresse et ennui, le Sei-

gneur ne laissera pas de vous éclairer et de vous enflammer de son saint amour ; et plus vous aurez été fidèle dans la désolation spirituelle, plus grandes seront les grâces dont votre âme se trouvera enrichie en sortant de la retraite.

Quant à la distribution des exercices entre les heures de la journée, vous pouvez vous conformer à l'ordre indiqué ci-après ; chacun l'adapte le mieux qu'il peut aux circonstances dans lesquelles il se trouve, selon ce qui est ordinairement en usage dans les communautés religieuses :

**LE MATIN.** Après le lever, première Méditation, durant une demi-heure. Récitation de l'Office. Une demi-heure de préparation à la Communion et une heure d'action de grâces, en assistant à une ou à plusieurs messes. Une demi-heure de travail manuel. Lecture spirituelle d'une demi-heure, suivie de la deuxième Méditation. Examen particulier. Diner.

**APRÈS-MIDI.** Vêpres et Complies. Lecture de la vie des Saints pendant une demi-heure et troisième Méditation. Une demi-heure de travail. Visite au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge.

**LE SOIR.** Quatrième Méditation d'une demi-heure, après laquelle on prend note de ses résolutions. Récitation du Rosaire. Souper. Examen général. Litanies de la Sainte Vierge et autres prières vocales.

---

## PREMIER JOUR.

## DE L'IMPORTANCE DU SALUT.\*

## PREMIÈRE MÉDITATION.

LE SALUT EST NOTRE UNIQUE AFFAIRE EN CE MONDE.

I. Entre toutes les affaires, il n'en est point de plus importante que celle de notre salut : de cette affaire dépend notre fortune ou notre ruine éternelle.

*Porro unum est necessarium* :<sup>1</sup> Il n'y a qu'une seule chose nécessaire. — Il n'est point nécessaire que nous soyons riches, que nous soyons honorés, que nous jouissions d'une bonne santé ; mais il est nécessaire que nous sauvions notre âme. C'est uniquement pour cette fin que Dieu nous a mis au monde ; malheur à nous, si nous ne l'obtenons point.

Saint François Xavier disait qu'il n'y a qu'un seul bien dans le monde, c'est de se sauver ; et qu'il n'y a qu'un seul mal, c'est de se damner. Qu'importe que nous soyons pauvres, méprisés, infirmes ? si nous nous sauvons, nous serons heureux à jamais. Au contraire, que nous servirait

(1) *Luc. 10. 42.*

(\*) Nous avons distingué, dans la matière à méditer chaque jour, plusieurs Méditations, et dans chaque méditation trois Points, selon la méthode ordinaire de l'Auteur ; nous n'avons fait en cela que réparer une faute des éditeurs italiens ; on s'en convaincra dès la première vue. Quoique ces méditations aient été composées pour la retraite, on peut fort bien s'en servir en tout temps.

d'avoir été sur la terre de grands seigneurs ou de grands monarques, si nous étions ensuite éternellement malheureux ?

Ah ! qu'en sera-t-il de moi ? il peut se faire que je me sauve ; il peut se faire aussi que je me perde. Et s'il peut se faire que je me perde, pourquoi ne prendrais-je pas la résolution de m'attacher plus étroitement à Dieu ?

Mon Jésus ! ayez pitié de moi. Je veux changer de vie ; accordez-moi votre secours. Quoi ! vous êtes mort pour me sauver, et je voudrais me damner ?

II. Avons-nous fait ce qu'il faut pour nous sauver ? sommes-nous bien sûrs de ne pas aller en enfer ?

*Quam dabit homo commutationem pro anima sua ?*<sup>1</sup>  
Si l'on perd son âme, quel autre bien pourra jamais compenser une telle perte ?

Que n'ont pas fait les Saints pour assurer leur salut éternel ? Que de rois et de reines ont laissé là leur trône pour aller s'enfermer dans un cloître ! que de jeunes gens ont quitté leur patrie pour se retirer dans les déserts ! que de jeunes vierges ont renoncé à d'illustres alliances pour consacrer leur vie à Jésus-Christ ! — Et nous, que faisons-nous ?

Eh quoi ! que n'a pas fait Jésus-Christ pour nous sauver ? Il a passé trente-trois années dans les sueurs et les souffrances ; il a donné son sang et sa vie ! — Et après cela, nous nous perdrons ?

Seigneur ! je vous remercie de ne m'avoir pas fait mourir quand j'étais dans votre disgrâce. Si j'étais mort alors, qu'en serait-il de moi pour toute l'éternité ?

III. Dieu veut que tous les hommes soient sauvés :

(1) *Matth. 16. 26.*

*Omnes homines vult salvos fieri.*<sup>1</sup> Si nous nous perdons, nous ne nous perdrons que par notre faute ; et ce sera là notre plus grande peine dans l'enfer.

Sainte Thérèse dit que la perte d'une bagatelle, d'un ornement, d'un bijou, quand elle arrive par notre propre faute, nous cause un chagrin insupportable : quelle sera donc la peine des damnés pour avoir volontairement perdu tout, leur âme, le paradis et Dieu !

Hélas ! déjà ma mort approche ; et qu'ai-je fait jusqu'ici pour la vie éternelle ?

O mon Dieu ! que d'années je mériterais d'avoir déjà passées dans l'enfer, où je ne pourrais plus ni me repentir ni vous aimer ! — Maintenant que je le puis encore, je me repens et je vous aime.

## DEUXIÈME MÉDITATION.

### LA DAMNATION EST UN MAL IRRÉPARABLE.

I. Qu'attendons-nous ? voulons-nous aller pleurer de regret avec les damnés, et dire en enfer : *Ergo erravimus* :<sup>2</sup> Nous nous sommes donc trompés ; et pour nous, il n'y a plus, et il n'y aura jamais plus de remède dans l'éternité ?

Toute autre faute ici-bas peut se réparer ; mais perdre son âme, c'est une faute irréparable.

Que de moyens n'emploient pas les hommes, que de peines ne se donnent-ils pas, pour s'assurer un gain, une dignité, une vaine satisfaction ! — Et pour sauver son âme, que fait-on ? Rien, comme s'il importait peu de perdre son âme !

Quelles précautions pour conserver la vie temporelle ! On recherche les meilleurs médecins, les meilleurs remè-

(1) *I. Tim.* 2. 4.

(2) *Sap.* 5. 6.

des, le meilleur air. — Et pour la vie éternelle, quelle négligence!

Mon Dieu! je ne veux plus résister à votre voix. Qui sait si ces paroles que je lis, ne sont pas le dernier appel que vous me faites?

II. Nous pouvons nous damner pour toujours : et nous ne tremblons pas? et nous tardons à remédier aux désordres de notre conscience?

O mon âme! que de grâces le Seigneur t'a prodiguées pour te conduire au salut, en te faisant naître au sein de l'Eglise! que de facilités il t'a données pour te sanctifier, dans les sermons, les confessions, les bons exemples! que de lumières, que de paroles pleines d'amour, dans les exercices spirituels, les oraisons, les communions! que de miséricorde! que de patience à t'attendre! que de fois il t'a pardonné! toutes grâces qu'il n'a pas accordées à beaucoup d'autres.

*Quid est quod debui ultra facere vineæ mee, et non feci ei?*<sup>1</sup> O âme ingrate! dit le Seigneur : que devais-je faire de plus pour toi? depuis tant d'années que tu es au monde, quels fruits m'as-tu donnés?

S'il nous avait été donné de choisir nous-mêmes les moyens de faire notre salut, eussions-nous pu trouver des moyens plus sûrs et plus faciles?

Mais, hélas! si nous ne profitons pas de toutes ces grâces, elles serviront à rendre notre mort plus malheureuse!

Pour vous sanctifier, il n'est point nécessaire que vous ayez des extases et des visions; les moyens ordinaires que vous avez, vous suffisent : pratiquez l'oraison, communiez

(1) *Is. 5. 4.*



souvent, lisez des livres spirituels, fuyez les occasions dangereuses, — et vous deviendrez parfait.

O mon Dieu! j'ai déjà vécu tant d'années en ce monde, et quel profit ai-je fait jusqu'ici? Mon Jésus! votre sang, votre mort, voilà toute mon espérance.

III. Si je devais mourir aujourd'hui, mourrais-je content de la vie que j'ai menée? Non, certes. Qu'est-ce donc que j'attends? que la mort vienne, et que je sois réduit à dire alors : Hélas! me voici à la fin de ma vie, et je n'ai encore rien fait?

Quel bonheur pour un moribond abandonné des médecins, si sa vie était prolongée d'un an, ou seulement d'un mois! Maintenant que Dieu m'accorde ce temps si désirable, à quoi vais-je l'employer?

Seigneur! puisque vous m'avez attendu jusqu'à présent, je ne veux plus abuser de votre bonté. Me voici : dites-moi ce que vous demandez de moi, je veux vous satisfaire. Je ne veux pas attendre, pour me donner à vous, jusqu'au moment où il n'y aura plus de temps pour moi. — Mon Jésus! je vous ai assez offensé : ce qui me reste de vie, au lieu de m'en servir pour vous déplaire, je suis résolu de l'employer uniquement à pleurer les déplaisirs que je vous ai causés, et à vous aimer de tout mon cœur, ô le Dieu de mon âme!

### TROISIÈME MÉDITATION.

IL FAUT AVANT TOUT ASSURER SON SALUT.

I. Ne perdons pas de temps; car la mort approche. Ce que nous pouvons faire aujourd'hui, ne le remettons pas à demain. Aujourd'hui passe, et ne revient plus.

Au moment de la mort, chacun s'écrie : Ah ! que n'ai-je travaillé à me sanctifier ! -- Mais, à quoi bon ces soupirs, quand l'huile va manquer à notre lampe ?

A notre mort, nous dirons : Que me coûtait-il de fuir cette occasion, de supporter cette personne, de rompre ces rapports, de renoncer à cette prétention ? — Hélas ! je ne l'ai point fait ! et maintenant, que vais-je devenir ?

Seigneur ! secourez-moi. Je vous dirai avec Sainte Catherine de Gênes : « Mon Jésus ! plus de péchés ; non, plus de péchés ! » Je renonce à tout pour vous plaire.

II. Ne croyons jamais en faire trop pour acquérir le salut éternel. Écoutons Saint Bernard : *Nulla nimia securitas, ubi periclitatur æternitas* : Quand il s'agit d'éviter l'enfer, on ne saurait prendre trop de précautions.

Pour assurer notre salut, il faut nous résoudre à mettre en pratique les moyens de nous sauver. Les velléités sont inutiles ; il ne sert à rien de dire : Je le ferai plus tard. — L'enfer est plein d'âmes qui disaient : Plus tard, plus tard. — La mort est arrivée, et elles se sont perdues !

L'Apôtre dit : *Cum metu et tremore vestram salutem operamini* :<sup>1</sup> On doit travailler à son salut avec crainte et tremblement. — Si vous craignez de vous perdre, recommandez-vous sans cesse à Dieu, fuyez les occasions de péché, et ainsi vous vous sauverez.

Pour se sauver, il faut se faire violence ; le ciel n'est point pour les lâches : *Violenti rapiunt illud*.<sup>2</sup>

Seigneur ! que de promesses ne vous ai-je pas faites ! mais toutes mes promesses ont été autant d'infidélités. Ah ! je suis résolu de ne plus vous trahir ; assistez-moi, et faites que je meure plutôt que de vous offenser encore.

(1) *Phil. 2. 12.*

(2) *Matth. 11. 12.*

III. Demandez, et vous recevrez, dit le Seigneur : *Petite, et accipietis.*<sup>1</sup> Par ces paroles, Dieu nous fait connaître le grand désir qu'il a de nous sauver. Lorsqu'on dit à un ami : Demandez-moi ce que vous voulez; — on ne peut en dire davantage. Prions donc toujours notre Dieu : nous serons sans cesse enrichis de nouvelles grâces, et nous nous sauverons certainement.

Mon cher Jésus ! jetez les yeux sur ma misère, et ayez pitié de moi. Je vous ai oublié; mais vous, vous ne m'avez pas oublié. O mon Amour ! je vous aime de toute mon âme; je déteste souverainement les offenses que je vous ai faites. Pardonnez-moi, mon Dieu ! daignez oublier toutes les amertumes que je vous ai causées, et puisque vous connaissez ma faiblesse, ne m'abandonnez pas ; éclairez-moi, et donnez-moi la force de vaincre tous les obstacles pour vous être agréable. Faites que j'oublie tout le reste, pour ne plus me souvenir que de votre amour et de votre miséricorde envers moi, de ces grâces sans nombre par lesquelles vous m'avez tant obligé à vous aimer. — Marie, Mère de Dieu ! priez Jésus pour moi.

(1) *Jo. 16. 24.*

---

## DEUXIÈME JOUR.

## DE LA VANITÉ DU MONDE.

## PREMIÈRE MÉDITATION.

LES BIENS DE CE MONDE SONT DE FAUX BIENS.

I. Que sert, dit le Sauveur, de gagner tout l'univers, si l'on perd son âme ? *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?*<sup>1</sup> Grande maxime, qui a envoyé tant d'âmes au ciel, et donné tant de Saints à l'Eglise ! Que nous resterait-il, si nous avions acquis sans partage ce monde qui finit, et perdu notre âme qui est éternelle ?

Le monde ! qu'est-ce que le monde, sinon une vaine figure, une scène de théâtre, qui ne fait que passer ? *Præterit enim figura hujus mundi.*<sup>2</sup> La mort arrive, le rideau tombe, le théâtre est fermé, et voilà que tout est fini.

Ah ! au dernier moment, à la clarté du flambeau de la mort, sous quel aspect se montrent à un chrétien les choses de ce monde ? que sont les vases précieux, les trésors amassés, les meubles riches et pompeux, quand il faut tout quitter ?

Mon Jésus ! faites que mon âme soit désormais tout à vous ; faites que je n'aime plus que vous seul. Je veux me détacher de toutes choses, avant que la mort m'en sépare forcément.

(1) *Matth. 16. 26.*

(2) *I. Cor. 7. 31.*

II. « On ne doit faire aucun cas de ce qui finit, » disait Sainte Thérèse. Tâchons donc de nous assurer une fortune qui ne finit pas avec le temps. Que vaut un bonheur de courte durée, supposé qu'on puisse être vraiment heureux sans Dieu, si l'on doit être ensuite malheureux à jamais ?

David nous assure que tous les biens terrestres sont, au lit de la mort, comme un songe au moment du réveil : *Velut somnium surgentium*.<sup>1</sup> Quel n'est pas le désenchantement de celui qui, après avoir rêvé qu'il était roi, se retrouve, en s'éveillant, misérable comme auparavant !

Mon Dieu ! qui sait si cette méditation que je lis en ce moment, n'est pas le dernier appel que vous me faites ? Accordez-moi la force de détacher mon cœur de toute affection terrestre, avant que je quitte la terre. Faites-moi comprendre la grande injure que je vous ai faite en vous offensant, et en vous abandonnant pour l'amour des créatures. *Pater, ... non sum dignus vocari filius tuus* :<sup>2</sup> O mon Père ! j'avoue que je ne suis plus digne d'être appelé votre enfant ; — mais je me repens de vous avoir tourné le dos : ah ! ne me rejetez pas maintenant que je reviens à vous.

III. A la mort, ce qui console un chrétien, ce n'est pas d'avoir exercé des emplois honorables, mené grand train, ou possédé des richesses, ni de s'être procuré des divertissements, ni de l'avoir emporté sur les autres : — ce qui le console alors, ce n'est que l'amour qu'il a eu pour Jésus-Christ, et ce qu'il a souffert pour ce bon Sauveur.

Philippe II disait en mourant : « Que n'ai-je été simple frère lai dans un couvent, au lieu d'être roi ! » Philippe III

(1) *Ps.* 72. 20.

(2) *Luc.* 15. 21.

s'écriait dans la même circonstance : « Ah ! que n'ai-je vécu dans un désert ! je comparais avec plus de confiance au tribunal de Dieu ! » Tel est, à l'aspect de la mort, le langage de ceux qui passent pour les plus heureux de la terre.

En somme, la jouissance des biens terrestres n'engendre, à l'heure de la mort, que des peines de conscience, des remords et des terreurs, à la pensée de la damnation éternelle. — Hélas ! s'écrie alors le mondain ; j'ai reçu tant de lumières qui devaient me détacher du monde, et, malgré toutes ces grâces, j'ai suivi le monde et ses maximes ! et maintenant, quelle sera ma sentence ? — O insensé que j'ai été ! se dit-il encore ; j'ai eu tant de moyens et tant de facilités pour me sanctifier ! je pouvais vivre si heureux dans l'union avec Dieu ! et maintenant, que me reste-t-il de la vie que j'ai menée ? — Mais, quand fait-il ces tristes aveux ? lorsqu'il va quitter la scène présente pour entrer dans l'éternité ; lorsqu'il est arrivé à cet instant décisif duquel dépend son bonheur ou son désespoir à jamais.

Seigneur ! ayez pitié de moi. Jusqu'ici je n'ai point su vous aimer ; mais à l'avenir, vous serez mon unique bien : *Deus meus, et omnia*. Vous seul méritez tout mon amour ; c'est vous seul que je veux aimer.

## DEUXIÈME MÉDITATION.

### LES BIENS DE CE MONDE ONT PEU DE DURÉE.

I. O grands du monde ! à présent que vous êtes en enfer, qu'y retrouvez-vous de vos richesses et de vos honneurs ? — Rien, absolument rien, répondent-ils en gémissant ; il ne nous en reste que des tourments et des sujets de déses-



poir. Tout est passé pour nous, excepté notre peine, qui ne doit jamais finir!

Ces malheureux disent alors : *Quid nobis profuit superbia? aut divitiarum jactantia quid contulit nobis? Transierunt omnia illa tamquam umbra:*<sup>1</sup> A quoi nous a servi l'ambition de dominer, la vanité d'être riches? Tout cela s'est évanoui comme une ombre; il ne nous en reste que des tourments éternels. — Ah! certes, quand la mort arrive, le souvenir des biens dont on a joui durant la vie, loin d'inspirer des sentiments de confiance, ne produit dans l'âme que crainte et confusion.

Malheureux que je suis! depuis tant d'années que je suis au monde, qu'ai-je fait pour Dieu? — Seigneur! ayez pitié de moi; ne me rejetez point de devant votre face : *Ne projicias me a facie tua.*<sup>2</sup>

La mort est le temps de la vérité : alors on reconnaît les choses terrestres pour ce qu'elles sont en effet, vanité, fumée, cendre et poussière.

O mon Dieu! que de fois je vous ai échangé pour un néant! Je n'oserais pas espérer mon pardon, si je ne savais que vous êtes mort pour me pardonner. A présent je vous aime par-dessus toutes choses, et je préfère votre grâce à tous les royaumes du monde.

II. La mort est appelée un Larron : *Dies illa tamquam fur.*<sup>3</sup> En effet, elle nous enlève tout, richesses, dignités, parents, beauté, et jusqu'à notre peau.

Le jour de la mort est aussi appelé le Jour des pertes : *Dies perditionis.*<sup>4</sup> Nous perdons en ce jour tout ce que nous avons acquis et toutes nos espérances de ce monde. — O Jésus! je ne me soucie aucunement de perdre les

(1) *Sap. 5. 8.*

(2) *Ps. 50. 15.*

(3) *I. Thess. 5. 4.*

(4) *Deut. 52. 35.*

biens de la terre ; c'est assez que je ne vous perde pas, vous qui êtes un bien infini.

Quoi ! nous louons les Saints d'avoir méprisé les choses d'ici-bas pour l'amour de Jésus-Christ, et nous voudrions y demeurer attachés avec un si grand péril pour notre salut ?

Nous qui aimons tant les avantages temporels, comment faisons-nous si peu de cas des avantages éternels ?

Mon Dieu ! éclairez-moi ; faites-moi connaître le néant des créatures et le souverain Tout que vous êtes, ô Bien infini ! Faites que je quitte tout autre objet, pour vous gagner et ne posséder que vous. Mon Dieu ! mon Dieu ! je ne veux que vous, vous seul, et rien de plus.

III. Sainte Thérèse disait que toutes nos fautes, toutes nos attaches aux biens de la terre, proviennent d'un manque de foi : ranimons donc notre foi sur cette vérité, qu'un jour nous devons tout quitter et entrer dans l'éternité ; et sachons quitter aujourd'hui avec mérite ce qu'un jour il nous faudra quitter de force. Quoi ! des richesses, des honneurs, des parents ? — Dieu ! Dieu ! ne cherchons que Dieu, et Dieu nous tiendra lieu de tout.

Une illustre servante de Dieu, la sœur Marguerite de Sainte-Anne, fille de l'empereur Rodolphe II et carmélite déchaussée, disait : « A quoi bon les royaumes à l'heure de la mort ? »

La mort de l'impératrice Isabelle fit prendre à Saint François de Borgia la résolution de renoncer au monde et de se donner tout à Dieu. A la vue du cadavre de cette princesse, il s'écria : « Voilà donc où aboutissent les grandeurs et les couronnes d'ici-bas ! »

O mon Dieu ! que ne vous ai-je toujours aimé ! Faites que je sois tout à vous avant que la mort m'arrive.

## TROISIÈME MÉDITATION.

## LA MORT DÉCCUVRE LA VANITÉ DU MONDE.

I. Grand secret de la mort ! comme elle fait évanouir tous les désirs mondains ! comme elle fait voir que toutes les grandeurs terrestres ne sont que fumée et illusion ! Les objets les plus séduisants perdent tout leur éclat, quand on les regarde du lit de la mort. L'ombre de la mort obscurcit toutes les beautés d'ici-bas.

Que valent les richesses pour celui qui n'aura bientôt plus qu'un pauvre linceul pour couvrir son cadavre ? Qu'est-ce que la beauté du corps, quand on va devenir la proie des vers ? Que sert d'avoir exercé l'autorité sur les autres, lorsqu'on arrive au bord de la tombe où l'on doit être jeté et oublié du monde entier ?

*Perge ad sepulchrum, contemplare pulverem, vermes, et suspira :*<sup>1</sup> Approchez d'une fosse, dit Saint Jean Chrysostôme, considérez ce squelette rongé par les vers et tombant en poussière, et dites en soupirant : Voilà ce que je dois devenir un jour moi-même, et je n'y pense pas ! et je ne me donne pas à Dieu ! — Eh quoi ! ces réflexions que je lis en ce moment sont peut-être pour moi la dernière invitation de la grâce !

Mon doux Rédempteur ! j'accepte la mort, et je l'accepte telle qu'il vous plaira de me l'envoyer ; mais, je vous en prie, avant que vous veniez me juger, donnez-moi le temps de pleurer les offenses que je vous ai faites. Je vous aime, mon Jésus ! et je me repens de vous avoir méprisé.

II. Ah ! que de malheureux ont perdu leur âme pour

(1) *Ad Theod. paræn. 1.*

quelque objet terrestre, pour un plaisir, une vanité, et, en perdant leur âme, ont tout perdu !

Croyons-nous, oui ou non, que nous devons mourir, et que nous ne mourrons qu'une fois ? Si nous le croyons, pourquoi ne laissons-nous pas tout le reste, pour nous assurer une bonne mort ? Quittons tout pour mettre en sûreté ce qui est tout.

Comment peut-on mener une vie désordonnée, quand on sait que le souvenir d'une vie ainsi passée nous causera, à la mort, une peine insupportable ?

Mon Dieu ! je vous remercie des lumières que vous me donnez. Mais, Seigneur ! qu'avez-vous fait ? j'ai accru le nombre de mes péchés, et vous avez augmenté celui de vos grâces ! Malheur à moi, si je ne sais pas en profiter !

On se détache aisément du monde, quand on songe qu'il en faudra bientôt sortir.

Oh ! dans quelle paix vivent et meurent ces personnes qui, ayant renoncé à tout, s'écrient avec joie : *Deus meus, et omnia* : Mon Dieu et mon Tout !

Salomon disait que tous les biens d'ici-bas ne sont que vanité et affliction d'esprit : en effet, plus on est riche, plus on a à souffrir.

Saint Philippe de Néri traitait d'insensés ceux dont le cœur est attaché au monde : insensés, puisque, même sur la terre, ils mènent une vie malheureuse.

O mon Dieu ! que me reste-t-il de tant d'offenses que je vous ai faites, sinon des peines et des remords qui me tourmentent, et qui me tourmenteront bien davantage au moment de la mort ? Ah ! pardonnez-moi sans délai. Vous me voulez tout pour vous ; et moi, je veux être tout à vous : me voici, dès ce moment je me donne à vous sans réserve. Je ne demande de vous que vous-même.

III. Ah! ne pensons pas qu'on ait une existence malheureuse, lorsqu'on vit détaché de tout et sans aimer autre chose que Dieu. Qui, en effet, jouit ici-bas d'un contentement plus parfait qu'une âme qui aime sincèrement Jésus-Christ? Qu'on cherche entre tous les princes de la terre une personne plus heureuse qu'une âme qui s'est donnée à Dieu sans réserve.

O mon âme! si tu devais partir de ce monde à l'instant, serais-tu contente de la vie que tu as menée? Qu'attends-tu donc? attends-tu que les traits de lumière que tu reçois en ce moment même de la miséricorde du Seigneur, ne servent qu'à justifier les reproches d'ingratitude qui te seront faits au jour des comptes?

Mon Jésus! je renonce à tout, pour me donner tout à vous. Vous m'avez cherché quand je vous fuyais; ne me repoussez pas maintenant que je vous cherche. Vous m'avez aimé quand je ne vous aimais pas et que je ne me souciais guère d'être aimé de vous; ne me refusez pas cette faveur maintenant que tout mon désir est de vous aimer et d'être aimé de vous. Mon doux Sauveur! je vois que vous voulez mon salut; je veux me sauver pour vous plaire. Je renonce à tout, et je me donne tout à vous. — Marie, Mère de Dieu! priez Jésus pour moi.

---

---

 TROISIÈME JOUR.

 DU VOYAGE A L'ÉTERNITÉ
 

---

## PREMIÈRE MÉDITATION.

## NOUS SOMMES VOYAGEURS SUR LA TERRE.

I. *Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus:*<sup>1</sup> Nous ne sommes point sur cette terre pour y demeurer, nous y sommes voyageurs; nous ne faisons que passer pour nous rendre à la maison de notre éternité : *Quoniam ibit homo in domum æternitatis suæ.*<sup>2</sup>

Nous devons donc bientôt partir de ce monde : dans peu, notre corps sera descendu dans une fosse, et notre âme entrera dans l'éternité.

Ne serait-ce pas une folie, pour un voyageur, d'employer tout son avoir à se bâtir une maison dans un lieu de passage, qu'il doit bientôt quitter ?

Mon Dieu! mon âme est éternelle, je dois donc vous posséder éternellement, ou vous perdre éternellement!

Dans l'éternité, il y a deux demeures : l'une est le lieu de toutes les délices, l'autre est le lieu de tous les tourments; et ces délices et ces tourments sont éternels. *Si ceciderit lignum ad austrum aut ad aquilonem, in quocumque loco ceciderit, ibi erit :*<sup>3</sup> Si notre âme s'en va au séjour du salut, elle y jouira d'un bonheur sans fin; mais si elle tombe dans l'enfer, elle y gémera tant que Dieu sera Dieu!

(1) *Hebr. 13. 14.*(2) *Eccl. 12. 5.*(3) *Eccl. 11. 5.*



Il n'y a point de milieu : ou toujours roi dans le ciel, ou toujours esclave de Lucifer ; ou à jamais heureux en paradis, ou à jamais désespéré dans l'enfer.

Laquelle de ces deux demeures sera le partage de chacun de nous ? ce sera celle que chacun de nous se choisit volontairement. *Ibit homo* : Celui qui va en enfer, s'y précipite de son propre mouvement ; quiconque se damne, se damne parce qu'il veut se damner.

O mon Jésus ! si je vous avais toujours aimé ! Je vous ai connu bien tard ; mais mieux vaut tard que jamais. Oh ! maintenant je vous aime. *Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum* :<sup>1</sup> Vous êtes le Dieu de mon cœur, et mon partage pour l'éternité.

II. Tout chrétien qui veut mener une bonne vie, doit toujours avoir devant les yeux l'éternité. Oh ! qu'on règle bien sa conduite, quand on ne perd jamais de vue l'éternité !

Si le paradis, l'enfer, l'éternité, étaient des choses douteuses, nous devrions encore faire tous nos efforts pour ne pas nous exposer au danger de nous perdre à jamais. Mais, ce ne sont point des choses douteuses, ce sont des vérités de foi.

Toutes les fortunes de ce monde, où vont-elles aboutir ? à une cérémonie funèbre, à un enterrement. Heureux qui obtient la vie éternelle !

Mon Jésus ! vous êtes ma vie, ma richesse, mon amour. Donnez-moi un grand désir de vous plaire le reste de mes jours, et donnez-moi votre secours pour réaliser ce désir.

III. Une pensée sur l'éternité suffit pour faire un saint.

(1) *Ps. 72. 26.*

La pensée de l'éternité est appelée par Saint Augustin la Grande pensée : *Magna cogitatio*. C'est cette pensée qui a envoyé tant de jeunes gens dans le cloître, tant d'anachorètes au désert, tant de martyrs à la mort !

Le père Jean d'Avila convertit une dame attachée au monde, en se contentant de lui dire : « Pensez, madame, à ces deux mots : TOUJOURS, JAMAIS. » Un religieux s'enferma dans un tombeau, où il ne faisait que répéter en soupirant : « O éternité ! ô éternité ! »

Ah ! de quelle importance est le dernier instant de notre vie ! De notre dernier soupir dépend ou une éternité de joie ou une éternité de peines ; il nous vaudra une vie ou toujours heureuse ou toujours malheureuse. Jésus-Christ est mort sur la croix, pour nous procurer le moyen de nous assurer une bonne mort.

Ainsi, mon cher Rédempteur ! si vous n'étiez pas mort pour moi, je serais perdu pour toujours. Je vous en remercie, ô mon Amour ! je mets ma confiance en vous et je vous aime.

## DEUXIÈME MÉDITATION.

### FOLIE DE CEUX QUI NE PENSENT PAS A L'ÉTERNITÉ.

I. Ou nous croyons, ou nous ne croyons pas. Si nous ne croyons pas, nous en faisons trop pour ce que nous regardons comme une fable. Si, au contraire, nous croyons, nous n'en faisons pas assez, vu qu'il s'agit de gagner une éternité bienheureuse et d'éviter une éternité malheureuse.

Le père Vincent Caraffa disait que, si les hommes comprenaient bien les vérités éternelles, et qu'ils missent en balance les biens et les maux présents avec les biens et

les maux de la vie future, la terre deviendrait déserte, parce que plus personne ne voudrait s'occuper des choses de ce monde.

Oh ! quelle épouvante nous causera , lorsque nous approcherons du dernier moment de notre vie, cette pensée : Hélas ! de cet instant dépend ma fortune ou ma ruine éternelle ! je vais être heureux pour toujours, ou à jamais malheureux !

Eh quoi ! les mois se passent, les années s'écoulent, nous voilà aux portes de l'éternité, et nous n'y pensons pas ! qui sait si cette année, si ce mois n'est pas le dernier pour moi ? Qui sait si ce que je lis à présent n'est pas le dernier avertissement que Dieu m'envoie ?

Mon Dieu ! je ne veux plus abuser de vos grâces : me voici, faites-moi savoir ce que vous voulez de moi ; je veux vous obéir en tout.

II. Après tant de lumières et tant d'invitations de la part de Dieu, qu'attendons-nous encore ? que nous allions gémir au milieu des damnés, et répéter éternellement avec eux que le temps de nous sauver n'est plus : *Finita est ætas, et nos salvati non sumus* ? <sup>1</sup> Maintenant, nous pouvons encore réparer nos fautes ; après la mort, il n'y a plus de remède.

Le père Jean d'Avila avait bien raison de dire que les chrétiens qui croient à la vie éternelle et vivent loin de Dieu, mériteraient d'être enfermés dans une maison de fous.

C'est une affaire grave que celle de l'éternité : il ne s'agit pas d'avoir une maison plus ou moins commode, plus ou moins éclairée ; mais il s'agit d'habiter un palais

1) Jer. 8. 20.

de délices, ou d'être plongé dans un abîme de maux ; il s'agit de vivre heureux parmi les Anges et les Saints, ou de partager le désespoir des ennemis de Dieu ; et cela, pour combien d'années ? pour mille ans ? — ah ! non ; mais pour toujours, pour toujours, tant que Dieu sera Dieu !

Ainsi, ô mon Dieu ! si j'étais mort quand j'étais dans votre disgrâce, je vous aurais perdu pour toujours. Seigneur ! si vous ne m'avez pas encore pardonné, ah ! pardonnez-moi maintenant. Je vous aime de toute mon âme, et je regrette souverainement de vous avoir offensé. Je suis résolu de ne plus vous perdre à l'avenir. Je vous aime de tout mon cœur, et je veux vous aimer toujours. Ayez pitié de moi.

III. Il en est sur qui les mots de Jugement, d'Enfer, d'Éternité, font peu d'impression durant leur vie ; mais à la mort, que ces vérités leur seront terribles ! — trop tard, hélas ! pour leur être fort utiles ; car alors, elles ne serviront qu'à accroître leurs remords et leur trouble.

Écoutons ce que disait Sainte Thérèse à ses religieuses : « Mes filles, une âme, une éternité ! » C'est-à-dire : UNE ÂME : si on la perd, tout est perdu ; UNE ÉTERNITÉ : cette âme une fois perdue, est perdue pour toujours.

Seigneur ! ne me frappez pas encore ; accordez-moi le temps de pleurer mes péchés : tout le temps qui me reste, je veux vous le consacrer sans réserve. Acceptez-moi à votre service, ô mon Dieu, mon Dieu !

Le Seigneur veut bien nous attendre ; mais faisons grand cas et profitons de ce temps qu'il nous donne dans sa miséricorde, afin que nous ne soyons pas réduits à de vains soupirs quand il sera fini pour nous.

Ah ! que ne donnerait pas un mourant pour avoir un jour ou seulement une heure de plus à vivre ! mais il faut

drait que, pendant ce jour, cette heure, il eût la tête saine ; car les derniers moments sont d'ordinaire peu propres à régler les comptes de la conscience : alors, la pesanteur de la tête, les souffrances, l'oppression de la poitrine, empêchent l'âme de produire un acte de vertu ; elle est comme enfermée dans une fosse obscure, où elle n'aperçoit que la grande ruine qui la menace et qui lui semble inévitable. Elle voudrait du temps, mais elle voit qu'il n'en est plus pour elle.

Le Seigneur nous prévient qu'il viendra nous surprendre, quand nous y penserons le moins : *Qua hora non putatis Filius hominis veniet.*<sup>1</sup> Dieu nous cache le moment de notre mort, afin que nous y soyons toujours préparés : *Estote parati.* Le temps de la mort n'est pas le temps de préparer ses comptes, mais bien celui de les trouver prêts. « Pour avoir une bonne mort, disait Saint Bernard, il faut se tenir toujours prêt à mourir. »

Mon Jésus ! je vous ai assez offensé ; il est temps que je me prépare à la mort. Je ne veux plus abuser de votre patience. Je suis résolu de vous aimer de toutes mes forces. Je vous ai beaucoup offensé, je veux vous aimer beaucoup.

### TROISIÈME MÉDITATION.

#### IL FAUT PROFITER DU TEMPS.

I. Oh ! qu'il est cruel de se repentir d'avoir été négligent, quand on n'a plus le temps de faire ce qu'on n'a point fait !

Saint Laurent Justinien dit que les mondains, à la mort, donneraient volontiers tout ce qu'ils possèdent pour

(1) *Luc. 12. 40.*

obtenir une heure de vie ; mais il leur sera dit alors, qu'il n'y a plus de temps pour eux : *Tempus non erit amplius* ;<sup>1</sup> ils recevront l'ordre de partir de ce monde sans retard : *Proficiscere, anima christiana, de hoc mundo.*

Saint Grégoire<sup>2</sup> rapporte qu'un certain Crisorius, étant sur le point de mourir, criait aux démons : « Donnez-moi du temps jusqu'à demain. » Ils lui répondirent : « Insensé ! le temps ne t'a pas manqué ; pourquoi l'as-tu perdu ? C'en est fait , il n'y a plus de temps. »

Ah ! mon Dieu ! combien d'années n'ai-je pas perdues ! ce qui me reste de vie ne doit plus être à moi, mais à vous, tout à vous. Faites que votre saint amour abonde en moi en qui a abondé le péché.

Selon Saint Bernardin de Sienne, un seul instant en cette vie vaut autant que Dieu ; parce qu'à chaque instant, par un acte d'amour ou de contrition, nous pouvons acquérir de nouveaux degrés de grâce.

Saint Bernard nous fait observer que le temps est un trésor qu'on ne trouve qu'en cette vie. *Oh ! si daretur hora !* Tel est, en enfer, le cri des damnés : Que n'avons-nous une heure, pour réparer notre ruine éternelle ! — Dans le ciel, on ne pleure point ; mais si les Bienheureux pouvaient pleurer, ce serait uniquement pour avoir perdu, pendant leur vie, quelque partie de ce temps précieux qui pouvait leur valoir de plus hauts degrés de gloire.

Mon bien-aimé Rédempteur ! je suis indigne de pardon ; mais votre passion est mon espérance. Je désire vous aimer beaucoup en cette vie, afin de vous aimer beaucoup dans l'autre. Aidez-moi, donnez la main à un misérable pécheur qui, à présent, veut être tout à vous.

## II. Qui sait si nous ne devons pas mourir d'une mort

(1) *Apoc. 10. 6.*

(2) *Dial. l. 4. c. 58.*



imprévue, sans avoir le temps de régler nos comptes? Tant de personnes qui sont mortes subitement, ne s'attendaient pas à mourir ainsi; et si malheureusement elles se trouvaient en état de péché, que deviendront-elles durant toute l'éternité?

Les plus saints personnages ont cru faire peu de chose en travaillant toute leur vie pour s'assurer une bonne fin. Quand on apporta au père Jean d'Avila la nouvelle qu'il allait mourir, il s'écria : « Ah! si j'avais encore un peu de temps pour m'y préparer! »

Et nous, qu'attendons-nous? voulons-nous faire une mort inquiète et malheureuse, pour servir d'exemple de la justice divine?

Oh! non, mon Jésus! je ne veux point vous forcer à m'abandonner. Dites ce que vous demandez de moi; je suis résolu de ne rien négliger pour vous plaire. Faites que je vous aime; c'est tout ce que je vous demande.

III. *Vocavit adversum me tempus.*<sup>1</sup> Tremblons, et prenons garde qu'un jour ce temps, que nous devons à la divine miséricorde, ne soit appelé en témoignage contre nous, pour condamner notre ingratitude. — Marchez, nous dit le Seigneur, pendant que vous jouissez de la lumière du jour : *Ambulate dum lucem habetis*;<sup>2</sup> car, le temps de la mort, c'est la nuit : *Venit nox*; on n'y voit plus, il n'est plus temps de rien faire : *Quando nemo potest operari.*<sup>3</sup>

« Qui sait si je me sauverai, ou si je ne me damnerai pas? » s'écriait en tremblant Saint André d'Avellin; et cette crainte le portait à s'attacher de plus en plus étroitement à Dieu. Mais nous, que faisons-nous? Comment est-il possible que celui qui croit à la mort, à l'éternité qui l'attend, ne se donne pas entièrement à Dieu?

(1) *Thren. 1. 13.*

(2) *Jo. 12. 35.*

(3) *Jo. 9. 4.*

Mon divin Sauveur, ô mon Amour crucifié! je ne veux pas attendre, pour vous embrasser, que vous me soyez présenté à l'article de la mort; dès ce moment je vous embrasse, je vous presse sur mon cœur, et je renonce à tout pour n'aimer plus que vous, mon unique bien. — O Marie, ma tendre Mère! attachez-moi à Jésus, et faites que je ne me sépare plus de son amour.

---

## QUATRIÈME JOUR.

### DU PÉCHÉ.

---

#### PREMIÈRE MÉDITATION.

##### MALICE DU PÉCHÉ MORTEL.

I. Qu'est-ce que le péché mortel? — C'est, répond Saint Thomas avec Saint Augustin, c'est l'action de tourner le dos à Dieu : *Est aversio a Deo*. C'est un mépris qu'on fait de sa grâce et de son amour; c'est une injure qu'on lui fait en face, en lui disant : Je refuse de vous servir; je veux agir comme il me plaît; peu m'importe que vous en soyez offensé et que vous me priviez de votre amitié.

Pour comprendre la malice du péché mortel, il faudrait comprendre ce que c'est que Dieu, et ce que c'est que l'homme qui outrage ce Dieu par le péché. — Devant Dieu, les Anges et les Saints ne sont que néant; et un ver de terre a l'audace d'insulter Dieu!

Bien plus, l'homme, en péchant, outrage, non-seulement un Dieu d'une majesté infinie, mais un Dieu qui l'a

aimé jusqu'à mourir pour lui. Ainsi, pour expier un seul péché mortel, l'éternité ne suffirait pas.

Celui qui commet ce péché, que fait-il? — Il déshonore Dieu, en lui préférant une fumée, un mouvement de colère, une misérable satisfaction : un Dieu si grand ! un Dieu si bon !

Seigneur ! si je ne vous voyais pas immolé sur la croix pour mon amour, je perdrais toute espérance de pardon ; mais votre mort me donne confiance : *In manus tuas commendo spiritum meum ; redemisti me, Domine* : <sup>1</sup> Je vous recommande cette âme pour laquelle vous avez sacrifié votre sang et votre vie ; — faites qu'elle vous aime et qu'elle ne vous perde plus. Je vous aime, ô Jésus, mon Amour et mon Espérance ! Comment, après que vous m'avez fait connaître votre amour pour moi, comment pourrais-je encore me séparer de vous, ô mon unique Bien !

II. Quelle peine n'éprouverions-nous pas de nous voir offensés par une personne comblée de nos bienfaits ! Dieu n'est point capable de souffrir ; mais s'il l'était, il mourrait de tristesse et de douleur, en se voyant outragé par une créature qu'il a aimée au point de donner sa vie pour elle.

O malheureux péchés ! je vous déteste et vous maudis mille fois : c'est par vous que j'ai causé tant de déplaisir à mon divin Rédempteur, qui m'a tant aimé !

Ames à jamais perdues, qui brûlez dans les enfers ! vous qui, en cette vie, prétendiez que le péché n'est point un grand mal, hélas ! vous reconnaissez maintenant que tout votre supplice est encore au-dessous de ce que vous méritez.

(1) *Ps. 50. 6.*

Il faut convenir que le péché est un mal énorme, puisque Dieu, qui est la miséricorde même, est obligé de le punir par un enfer éternel. Bien plus, pour satisfaire à la divine justice offensée par le péché, il a fallu qu'un Dieu sacrifiât sa propre vie!

Eh quoi! nous savons que l'enfer est le plus horrible des châtimens, et nous n'avons pas horreur du péché, qui peut nous conduire en enfer? nous savons qu'un Dieu a versé son sang afin de pouvoir nous pardonner nos péchés, et nous nous livrons encore au péché?

La perte d'un bien terrestre de peu de valeur nous rend tristes et inquiets, et la perte de Dieu, suite de notre péché, ne nous remplira pas de regret et de douleur durant toute notre vie?

Seigneur! je vous remercie de ce que vous me donnez le temps de pleurer les amertumes que je vous ai causées. O mon Jésus! je les déteste souverainement: daignez augmenter encore ma douleur et mon amour, afin que je pleure mes péchés, non pas tant pour la peine que j'ai méritée que pour l'offense que je vous ai faite, à vous qui êtes mon Dieu, un Dieu infiniment aimable!

III. Quelle n'est point l'inquiétude, le trouble d'un courtisan, lorsqu'il craint d'avoir déplu au prince qu'il sert! Et nous qui sommes certains d'avoir offensé Dieu et d'avoir perdu, au moins pendant quelque temps, son amitié, nous vivons tranquilles, sans en ressentir une douleur continuelle?

Quelles précautions ne prend-on pas pour éviter le poison, qui ne tue que le corps! Et on sera si négligent, quand il s'agit d'éviter le poison du péché, qui tue l'âme et qui fait perdre Dieu?

Gardons-nous du piège que le démon nous tend, en

nous faisant dire : Je m'en confesserai. — Ah! que de malheureux, ainsi trompés par l'ennemi, sont à cette heure en enfer!

O mon Dieu! depuis combien d'années n'ai-je pas mérité d'y être moi-même! Vous m'avez attendu, afin que je bénisse à jamais votre miséricorde et que je vous aime. Oui, mon Jésus! je vous bénis et je vous aime; et j'espère par vos mérites de ne plus me séparer de votre amour. Si, après tant de grâces, je venais encore à vous offenser, comment puis-je me flatter que vous ne m'abandonneriez pas et que vous me pardonneriez de nouveau? Ah! Seigneur! ne permettez pas que ce malheur m'arrive.

## DEUXIÈME MÉDITATION.

### ABUS DE LA DIVINE MISÉRICORDE.

I. Dieu use de miséricorde envers celui qui le craint, mais non envers celui qui le meprise. Offenser Dieu parce qu'il est miséricordieux, c'est le provoquer plus fortement à punir.

De plus, outrager le Seigneur parce qu'il pardonne, c'est vouloir se moquer de lui; mais on ne le fait point impunément : *Deus non irridetur.*<sup>1</sup>

Le démon vous dira : Qui sait? même après ce péché, il se peut encore que tu te sauves. — Mais je réponds qu'en attendant, si vous péchez, vous vous condamnez vous-même à l'enfer.

Qui sait? il se peut encore que vous vous sauviez. — Mais, il se peut aussi, et même plus aisément, que vous vous damniez. Et le salut éternel, est-ce une affaire à ris-

(1) Gal. 6. 7.

quer sur un QUI SAIT ? — En attendant, vous vous placez dans un état de damnation : si la mort vient vous surprendre, ou si Dieu vous abandonne, qu'en sera-t-il de vous ?

O mon Dieu ! c'en est assez, je ne veux plus vous offenser. Combien n'en est-il pas actuellement en enfer, qui sont moins coupables que moi ! Je ne veux plus m'appartenir à moi-même, je veux être à vous, et tout à vous : je vous consacre toute ma volonté, toute ma liberté ; sauvez ce qui est à vous : *Tuus sum ego, salvum me fac.*<sup>1</sup> Sauvez-moi de l'enfer, et avant tout du péché. Je vous aime, mon Jésus ! je ne veux plus vous perdre.

II. Dieu, disent les Saints Pères, a déterminé le nombre des péchés qu'il veut pardonner à chacun ; par conséquent, ne connaissant point le nombre fixé pour nous, nous devons toujours craindre, à chaque nouveau péché, que le Seigneur ne nous abandonne. Que la crainte qu'inspire cette incertitude : Qui sait si Dieu me pardonnera encore ? — soit pour nous un frein puissant qui nous empêche de tomber dans de nouvelles offenses ; et ainsi retenus, nous nous sauverons.

Et sachons bien que, plus le Seigneur nous a favorisés de ses lumières et de ses grâces, plus nous avons à craindre cet abandon. Le Docteur Angélique assure que le péché croît en gravité à raison de l'ingratitude du pécheur. Malheur donc au chrétien qui, après avoir reçu de Dieu des grâces abondantes, vient à l'offenser mortellement !

Ah ! mon Jésus ! j'ai lutté de persistance avec vous : vous à me combler de miséricordes, et moi à y répondre par des injures ; vous à me faire du bien, et moi à vous

(1) *Ps. 118. 94.*



outrager ! Mais à présent je vous aime de tout mon cœur, et je veux compenser par mon amour tous les déplaisirs que je vous ai donnés. Seigneur ! éclairez-moi et fortifiez-moi.

III. La sœur Marie Strozzi disait : « Le péché d'une personne religieuse fait horreur au ciel, et oblige le Seigneur à ne plus la regarder. »

Celui qui n'a pas une grande crainte du péché mortel, n'est pas loin d'y tomber. Aussi faut-il fuir les mauvaises occasions autant qu'on le peut.

Il faut encore éviter les péchés véniels délibérés. « Les petites fautes volontaires, disait le père Alvarez de Paz, ne tuent point l'âme, mais elles la rendent faible ; de sorte que, s'il survient ensuite quelque tentation grave, elle n'a plus la force de résister, et elle tombe.<sup>1</sup> »

On lit dans les écrits de Sainte Thérèse : « Que Dieu nous préserve de tout péché délibéré, si léger qu'il soit !<sup>2</sup> » La Sainte disait qu'un péché véniel, commis avec connaissance, nous est plus nuisible que tous les démons de l'enfer.

Non, mon Jésus ! je ne veux plus vous offenser, ni beaucoup ni peu ; vous m'avez trop obligé à vous aimer. J'aime mieux mourir que de vous donner sciemment le moindre déplaisir. Vous ne le méritez point ; vous méritez tout mon amour, et je veux vous aimer de toutes mes forces. Seigneur ! assistez-moi.

(1) *De Perf. l. 3. p. 2. c. 16.*

(2) *Chem. de la p. ch. 42.*

## TROISIÈME MÉDITATION.

## DES PÉCHÉS VÉNELS.

I. C'est à tort que le péché véniel est appelé un mal léger : comment peut-on dire léger, un mal qui offense Dieu ?

Celui qui commet des péchés véniels sans retenue, dit : Il suffit que je me sauve. — Mais je lui répons : En continuant à vivre ainsi, vous ne vous sauverez point. « L'âme ne reste pas, dit Saint Grégoire, où elle est tombée, mais elle tombe toujours plus bas. » Saint Isidore<sup>1</sup> assure que, lorsqu'on ne tient pas compte des péchés véniels, Dieu permet qu'on tombe dans des péchés mortels, en punition du peu d'amour qu'on lui porte. Le Seigneur a dit lui-même au Bienheureux Henri Suson que, les âmes qui n'ont pas horreur des fautes vénielles, sont en plus grand danger qu'elles ne le croient ; car, ajouta-t-il, en vivant ainsi, il leur est fort difficile de persévérer dans l'état de grâce.

Le Concile de Trente<sup>2</sup> enseigne que nous ne pouvons persévérer dans l'état de grâce sans un secours spécial du Seigneur ; mais on se rend trop indigne de ce secours spécial, lorsqu'on offense Dieu par le péché véniel délibéré, sans penser à s'en corriger.

Ah ! Seigneur ! ne me châtiez point comme je l'ai mérité. Daignez oublier les déplaisirs sans nombre que je vous ai donnés, et ne me privez pas de votre lumière ni de votre secours. Je prends la résolution de me corriger et de me donner à vous. O Dieu tout-puissant ! recevez-moi et changez-moi ; j'espère que vous ne me refuserez pas cette grâce.

(1) *Sent. l. 2. c. 19.*

(2) *Sess. 6 can. 22.*

II. Le Seigneur a dit un jour à la Bienheureuse Angèle de Foligni : « Ceux que j'éclaire pour les faire marcher dans la voie de la perfection, et qui, dégradant leur âme, veulent suivre la voie commune, seront abandonnés de moi. »

Ceux qui servent Dieu, mais qui ne craignent point de l'offenser véniellement pour se satisfaire eux-mêmes, donnent à entendre que Dieu ne mérite pas d'être servi avec plus d'attention. Ils déclarent, en un mot, que Dieu n'est pas assez digne d'amour pour que nous soyons obligés de préférer son bon plaisir à nos propres satisfactions.

Les péchés véniels d'habitude, dit Saint Augustin,<sup>1</sup> sont une sorte de lèpre qui rend l'âme tellement hideuse aux yeux de Dieu qu'il lui refuse ses embrassements.

Seigneur ! je vois que vous ne m'avez pas encore abandonné comme je le méritais ; donnez-moi donc la force de sortir de ma tiédeur. Je suis résolu de ne plus vous offenser de propos délibéré ; je veux vous aimer de toute mon âme. Mon Jésus ! aidez-moi, je me confie en vous.

III. Selon Saint François, un artifice du démon consiste à lier les âmes d'abord avec un cheveu, pour parvenir ensuite à les enchaîner et à les rendre esclaves. Gardons-nous donc bien de nous attacher à quelque passion que ce soit : une âme attachée à une passion quelconque, ou est déjà perdue, ou est près de se perdre.

Voici comment la mère Marie-Victoire Strada exprimait la même vérité : « Quand le démon ne peut avoir le beaucoup, il se contente du peu ; mais avec ce peu, il obtient ensuite le beaucoup. »

Le Seigneur déclare que les âmes tièdes seront vomies de sa bouche : *Quia tepidus es, ... incipiam te evomere ex*

(1) *Serm. 551. E. B.*

*ore meo.*<sup>1</sup> Le vomissement signifie l'abandon de Dieu; car, ce qu'on a une fois vomi, en a horreur de le reprendre.

La tiédeur est une espèce d'étisie, que d'abord on aperçoit à peine, mais qui conduit inévitablement à la mort; car elle rend l'âme insensible aux remords de la conscience.

Par pitié, mon Jésus! ne me vomissez pas comme je le mérite; ne regardez pas mon ingratitude, mais souvenez-vous de ce que vous avez souffert pour moi. Je me repens de tous les déplaisirs que je vous ai donnés. Je vous aime, mon Dieu! désormais, je veux faire tout ce que je puis pour vous être agréable. O Amour de mon âme! si je vous ai offensé beaucoup, faites que je vous aime beaucoup durant le reste de mes jours. — O Marie, mon Espérance! secourez-moi par votre intercession.

---

## CINQUIÈME JOUR.

### DE LA MORT.

---

#### PREMIÈRE MÉDITATION.

##### LE MONDAIN AUX APPROCHES DE LA MORT.

I. Il faut mourir; tôt ou tard, il faut mourir.

A chaque siècle, les maisons, les villes, sont occupées par de nouveaux habitants; leurs devanciers sont descendus dans la tombe.

Nous naissons tous la corde au cou, c'est-à-dire, con-

(1) *Apoc. 3. 16.*

damnés à mourir. Quelque longue que soit notre vie, il doit venir un jour, et, dans ce jour, une heure qui sera pour nous la dernière : cette heure est déjà fixée.

Mon Dieu ! je vous remercie de la patience que vous avez eue de me supporter jusqu'à présent. Oh ! que ne suis-je mort avant de vous avoir offensé ! Puisque vous me donnez le temps de réparer le mal que j'ai fait, Seigneur ! dites ce que vous exigez de moi, je veux vous obéir en tout.

Dans peu d'années, ni moi qui écris, ni vous qui lisez, nous ne serons plus de ce monde. Comme nous avons entendu sonner les cloches à la mort des autres, de même un jour, d'autres entendront sonner les cloches pour nous ; comme nous lisons le nom de nos devanciers dans le livre des décès, de même on lira un jour notre nom inscrit dans le même livre.

En un mot, c'est une chose inévitable, il faut mourir ; et ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'on ne meurt qu'une seule fois : cette affaire une fois manquée, est manquée pour toujours.

Quelle ne sera pas votre épouvante, quand on viendra vous avertir que vous devez recevoir les sacrements, qu'il n'y a plus de temps à perdre ! Vous verrez alors qu'on fera sortir de votre chambre vos parents, vos amis ; il n'y restera que votre confesseur et les personnes nécessaires pour vous assister dans vos derniers moments.

O mon Jésus ! je ne veux pas attendre le moment de la mort pour me donner à vous. Vous avez dit que vous ne savez point repousser une âme qui vous cherche : *Quærite, et invenietis.*<sup>1</sup> Maintenant que je vous cherche, permettez que je vous trouve. Je vous aime, Bonté infinie ! je ne désire que vous, rien de plus.

(1) *Matth.* 7. 7.

II. Quand un malade, au milieu de ses entreprises et de ses projets mondains, s'entend dire : Mon frère, vous êtes mal, préparez-vous à la mort ; — il voudrait bien, alors, mettre ses comptes en ordre ; mais, hélas ! dans l'horreur et le trouble qu'il éprouve, il n'est plus capable de rien faire !

Tout ce qu'il voit ou qu'il entend, est pour lui un sujet de peine et de terreur. Les avantages mondains se changent alors en épines qui le déchirent de toutes parts : épines, les plaisirs qu'il a goûtés, les succès qu'il a obtenus, les vanités qu'il a étalées ; épines, les amis qui l'ont détourné de Dieu ; épines, les vaines parures ; épines enfin en toutes choses.

Quel saisissement à cette pensée : Dans peu, je ne serai plus en vie, et je ne sais si l'éternité qui m'attend sera heureuse ou malheureuse ! — Quelle horreur n'éprouvent pas alors les malheureux mondains aux seuls mots de jugement, d'enfer, d'éternité !

Mon divin Rédempteur ! je crois fermement que vous êtes mort pour moi. Votre sang me fait espérer que je serai sauvé. Je vous aime, Bonté infinie ! et je me repens de vous avoir offensée. O Jésus, mon Espérance, mon Amour ! ayez pitié de moi.

III. Voyez ce mondain atteint de sa dernière maladie : naguère il allait par la ville, se faisant craindre des autres par son ambition, ses médisances, ses moqueries ; le voici en un instant tout abattu, sans forces, sans mouvement ; il ne parle plus, il ne voit plus, il n'entend plus.

Maintenant le malheureux ne pense plus à ses projets, à ses vanités ; ce qu'il a devant les yeux, ce qui l'occupe, c'est le compte qu'il doit rendre à Dieu. Autour de lui sont ses parents, dont les uns pleurent ou soupirent, les autres



gardent le silence; le confesseur est là pour l'assister; les médecins se consultent : autant de sujets de terreur.

Le malade en cet état ne rit plus, ne songe plus à se divertir; il ne pense qu'à la triste nouvelle que tout lui annonce, c'est-à-dire, que son mal est mortel.

Il n'y a donc plus moyen d'échapper; c'est au milieu de cette confusion, dans ce mélange de souffrances, d'afflictions, de craintes, qu'il faut se disposer à partir de ce monde. — Mais comment se disposer au terrible passage, quand le temps est si court, et qu'on a l'esprit si troublé? — N'importe, il n'y a pas de remède, il faut partir : ce qui est fait, est fait!

Mon Dieu! quelle sera ma fin? Ah! je ne veux point mourir dans cette terrible incertitude de mon salut; je suis décidé à changer de vie. Mon Jésus! prêtez-moi votre secours; je prends la résolution de vous aimer dorénavant de tout mon cœur. De grâce, attachez-moi à votre amour, et ne permettez plus que je m'éloigne de vous.

## DEUXIÈME MÉDITATION.

### DES DERNIERS APPRÊTS.

I. Si vous deviez mourir aujourd'hui, que ne donneriez-vous pas pour avoir encore un an ou seulement un mois à vivre! Il faut donc vous résoudre à faire maintenant ce que vous ne pourrez plus faire au moment de la mort. Qui sait si cette année ou ce mois, et peut-être même ce jour n'est pas le dernier pour vous?

Vous ne voudriez pas mourir dans l'état où vous vous trouvez; et vous oseriez continuer de vivre dans cet état? Vous plaignez les personnes mortes subitement, parce qu'elles n'ont pas eu le temps de se préparer à la mort;

et vous qui avez ce précieux temps, vous ne vous y préparez point ?

O mon Dieu ! je ne veux point vous forcer à m'effacer de votre souvenir. Je vous remercie des miséricordes que vous m'avez faites ; aidez-moi à changer de vie. Je vois que vous voulez mon salut ; et moi, je veux me sauver, afin de vous louer et de vous aimer éternellement.

A la mort, on vous présentera le Crucifix, et on vous dira qu'à cette heure suprême Jésus-Christ doit être votre unique refuge, votre seule consolation. — Pour ceux qui ont peu aimé Jésus crucifié, ce n'est point là un sujet de consolation, mais de crainte. Que cela est consolant, au contraire, pour les âmes qui ont tout quitté pour l'amour de Jésus !

Mon bien-aimé Jésus ! vous devez être mon unique amour pendant ma vie et à ma mort : *Deus meus, et omnia !*

II. Qu'il est terrible aux moribonds dont la conscience est en mauvais état, d'entendre prononcer le mot d'Eternité ! C'est pour cela qu'ils ne veulent être entretenus que de leurs souffrances, de médecins et de remèdes ; si on leur parle de leur âme, aussitôt ils s'ennuient, détournent le discours, et disent : De grâce, laissez-moi en repos.

Quand il sera trop tard, le malheureux mourant s'écriera : Oh ! si j'avais le temps de réformer ma vie ! — Mais il lui sera répondu que le moment du départ est arrivé : *Proficiscere de hoc mundo.* \* — Appelez d'autres médecins, dira-t-il, essayez d'autres remèdes — Quoi ! des médecins, des remèdes ? l'heure est sonnée, il faut partir et entrer dans l'éternité !

(\*) Ce texte et les suivants sont tirés des prières de l'Église pour la recommandation de l'âme des mourants.

Le *Proficiscere*, signal du départ, n'effraie point, mais console celui qui aime Dieu ; il pense qu'il va être mis hors de danger de perdre le bien qu'il aime.

*Hodie sit in pace locus tuus, et habitatio tua in sancta Sion* : Que le lieu que vous allez habiter aujourd'hui soit le séjour de la paix, et que votre demeure soit le paradis ! — Douce parole pour celui qui meurt avec quelque certitude d'être dans la grâce de Dieu !

Ah ! mon Jésus ! j'espère par votre sang que vous me conduirez dans ce lieu de paix où je pourrai vous dire : Dieu de mon cœur ! maintenant je ne crains plus de vous perdre.

*Miserere, Domine, gemituum, miserere lacrymarum ejus* : Seigneur ! ayez pitié de ses gémissements et de ses larmes. — O mon Dieu ! je ne veux pas attendre l'heure de ma mort pour pleurer les offenses que je vous ai faites ; dès ce moment je les déteste , je les maudis, je m'en repens de tout mon cœur, je voudrais en mourir de regret, et je vous aime, Bonté infinie ! C'est ainsi que je veux passer toute ma vie et mourir : en pleurant et en aimant !

*Agnosce, Domine, creaturam tuam, non a diis alienis creatam, sed a te solo Deo vivo et vero* : Reconnaissez, Seigneur ! recevez votre créature. — O Dieu qui m'avez créé pour vous ! ne me repoussez pas loin de vous : si je vous ai méprisé autrefois, maintenant je vous aime plus que moi-même, et je ne veux plus aimer que vous seul.

III. A la vue du Saint-Viatique, celui qui a peu aimé Jésus-Christ durant sa vie, est saisi de crainte ; mais, au contraire, celui qui n'a aimé que Jésus-Christ, est rempli de confiance et d'attendrissement, en voyant son Seigneur venir à lui pour l'accompagner dans le passage de cette vie à l'éternité.

Au moment de l'Extrême-Onction, le démon nous rap-

pelle tous les péchés que nous avons commis par les sens ; tâchons donc de les expier avant que la mort nous arrive.

Quand le malade a reçu tous les sacrements, ses parents et ses amis se retirent, et il reste seul en présence du Crucifix.

Ah ! mon Jésus ! quand, à la mort, tous m'auront abandonné, vous ne m'abandonnerez pas ; je mets ma confiance en vous : *In te, Domine, speravi ; non confundar in æternum.*<sup>1</sup>

### TROISIÈME MÉDITATION.

#### L'AGONIE. LA MORT.

I. Voici qu'apparaît la sueur froide ; les yeux s'obscurcissent, le pouls s'arrête, les mains et les pieds se refroidissent, le malade s'étend dans la situation d'un cadavre, et l'agonie commence. Hélas ! le malheureux va passer.

Déjà le souffle lui manque, sa respiration devient plus rare, signes d'une mort prochaine. Alors le confesseur allume le cierge bénit, le met dans la main du mourant, et commence à dire les prières des agonisants. — O cierge mystérieux ! éclaire dès à présents nos âmes ; car ta lumière sert peu, lorsqu'il n'est plus temps de remédier au mal qu'on a fait.

Ah ! qu'à la lueur de ce lugubre flambeau, on voit bien la vanité de ce monde et les fautes dont on est coupable !

Enfin le moribond expire ; son dernier soupir est pour lui la fin du temps, le commencement de l'éternité. — O moment décisif, ou d'une éternité de bonheur, ou d'une éternité de misère !

(1) *Ps. 50. 2.*

Mon Jésus ! miséricorde : pardonnez-moi, et attachez-moi tellement à vous que je ne me perde pas à mon dernier moment.

II. Après le dernier soupir, le prêtre, se tournant vers les assistants, leur dit : Il est passé à l'éternité. — Il est mort ? — Oui, il est mort. — *Requiescat in pace* : Qu'il repose en paix !

Il reposera en paix, s'il est mort dans la paix avec Dieu ; mais s'il est mort dans la disgrâce de Dieu, malheur à lui ! il n'aura jamais de paix tant que Dieu sera Dieu !

Dès qu'il a rendu l'âme, la nouvelle s'en répand au dehors. L'un dit : C'était un homme honnête, mais peu dévot. — Qui sait, dit un autre, s'il ne s'est pas damné ? — Ses parents et ses amis, craignant de renouveler leur douleur, ne veulent plus en entendre parler ; et s'il s'échappe un mot du défunt en leur présence : De grâce, disent-ils, ne prononcez plus son nom.

Voilà celui qui faisait l'agrément des sociétés ; maintenant, c'est un objet d'horreur pour tout le monde. Entrez dans sa maison, il n'y est plus ; sa chambre, son lit, ses meubles, sont déjà occupés par d'autres ; et lui, où est-il ? — Son corps est dans la tombe, et son âme dans l'éternité.

Si vous voulez le voir, ouvrez cette fosse, et regardez : ce n'est plus cet homme brillant de santé et ne respirant que la joie ; il est changé en un amas de corruption, où s'engendrent des vers qui vont faire tomber en lambeaux ses lèvres, ses joues ; de sorte que bientôt il ne restera plus de lui qu'un squelette fétide, lequel, avec le temps, se divisera, la tête se séparant du buste, et les os se détachant les uns des autres.

Voilà donc à quoi se réduira un jour ce corps pour lequel nous offensons tant le Seigneur !

O Saints du paradis! que vous avez fait preuve de sagesse en mortifiant votre chair ici-bas! maintenant, vos ossements sacrés sont vénérés sur les autels, et vos âmes glorieuses jouissent de la vue de Dieu, en attendant le dernier jour, où vos corps viendront prendre part à votre gloire dans le ciel comme ils ont eu part à vos souffrances sur la terre.

III. Si j'étais à présent dans l'éternité, que ne voudrais-je pas avoir fait pour Dieu!

Saint Camille de Lellis, se trouvant près des tombeaux, disait en lui-même: « Si ces morts revenaient au monde, que ne feraient-ils pas pour la vie éternelle! et moi, que fais-je pour mon âme? » — Et nous, que faisons-nous?

Seigneur! ne me réprochez pas pour mon ingratitude: les autres vous ont offensé dans les ténèbres, et moi, je vous ai offensé en plein jour. Vous m'avez fait voir clairement l'injure que je vous faisais en péchant; néanmoins, foulant aux pieds toutes vos lumières et toutes vos grâces, je vous ai tourné le dos! *Non sis tu mihi formidini; spes mea tu in die afflictionis*:<sup>1</sup> Ah! mon Jésus! vous qui êtes mon unique espérance, ne soyez point pour moi un sujet d'épouvante au jour de mes angoisses, au jour de ma mort!

#### QUATRIÈME MÉDITATION.

##### MORT DES JUSTES.

I. *Pretiosa... mors sanctorum*.<sup>2</sup> Selon Saint Bernard, la mort des justes est appelée précieuse, parce qu'elle est la fin des travaux et l'entrée de la vie: *Pretiosa tamquam*

(1) *Jer. 17. 17.*

(2) *Ps. 115. 15.*



*finis laborum et vitæ janua.*<sup>1</sup> La mort est pour les saints un avantage : c'est le terme des souffrances, des tentations, des combats, et de toute crainte de perdre Dieu.

Ce *Proficiscere* qui tourmente les mondains, n'afflige aucunement les saints : ce n'est point pour eux une peine de quitter les biens terrestres, puisque Dieu seul a été leur richesse ; ni les honneurs, puisqu'ils les ont méprisés ; ni leurs parents, puisqu'ils ne les ont aimés que pour Dieu. Ainsi, comme ils ont passé toute leur vie en disant : Mon Dieu et mon Tout : *Deus meus, et omnia* ; ils le répètent avec encore plus de joie en mourant.

Ils ne s'affligent même pas des douleurs que cause la mort ; ils sont plutôt heureux d'offrir à Dieu ces derniers restes de leur existence ici-bas, en signe de leur amour ; ils unissent le sacrifice de leur vie au sacrifice que Jésus-Christ a fait de lui-même en mourant pour leur amour.

II. Oh ! quel contentement éprouvent les saints en voyant arriver le moment où ils seront délivrés du danger de pécher et de perdre Dieu ! quelle est leur joie de pouvoir dire alors en embrassant le Crucifix : *In pace, in idipsum, dormiam et requiescam* :<sup>2</sup> Je vais maintenant reposer en paix !

Il est vrai que le démon s'efforcera de nous inquiéter alors, en nous représentant nos péchés ; mais si nous les avons pleurés, et si nous avons sincèrement aimé Jésus-Christ, ce bon Sauveur ne manquera pas de nous rassurer. Dieu tient plus à notre salut que le démon à notre perte.

En outre, la mort est la porte de la vie. Dieu est fidèle ; dans ce moment suprême, il sait bien consoler les âmes qui l'ont aimé : même au milieu des angoisses de la

(1) *In Tr. Mal. s. 1.*

(2) *Ps. 4. 9.*

mort, il leur fait éprouver un certain avant-goût du paradis. En produisant des actes de confiance et d'amour envers Dieu, de désir de le voir bientôt, elles commencent à goûter cette paix céleste dont elles vont jouir éternellement. Quelle allégresse procure surtout le Saint-Viatique à celui qui, en l'apercevant, peut s'écrier avec Saint Philippe de Néri : « Voici mon amour ! voici mon amour ! »

III. Nous devons donc craindre, non la mort, mais le péché, qui rend la mort malheureuse. Un grand serviteur de Dieu, le père La Colombière, disait : « Il est moralement impossible que, celui qui est fidèle à Dieu durant sa vie, fasse une mauvaise mort. »

Celui qui aime Dieu, désire sincèrement la mort, par laquelle il est uni à Dieu pour l'éternité. C'est une marque de peu d'amour envers Dieu que de n'avoir point le désir de le voir bientôt.

Acceptons dès à présent la mort, en nous détachant de tous les objets terrestres : maintenant, nous le ferons avec mérite ; plus tard, ce serait forcément et au péril de notre salut. Vivons comme si chaque jour était le dernier de notre vie : oh ! qu'on vit bien, lorsqu'on vit sans jamais perdre la mort de vue !

Ah ! mon Dieu ! quand viendra ce jour où je vous aimerai en vous voyant face à face ? Je suis indigne de ce bonheur ; mais, je vous le dis avec Saint Bernard, ô mon Rédempteur ! vos plaies sacrées sont mon espérance : *Vulnera tua, merita mea*. C'est pourquoi je prends encore la confiance de vous dire avec Saint Augustin : *Eia, Domine ! moriar, ut te videam* :<sup>1</sup> Mon Dieu ! faites-moi mourir bientôt, pour que bientôt je vous voie et me jette

(1) *Sol. an. c. 1.*

entre vos bras, avec l'assurance de n'être jamais plus séparé de vous.

O Marie, ma Mère ! c'est d'abord par le sang de Jésus-Christ, et ensuite par votre intercession, que j'espère me sauver et aller en paradis, pour vous louer, vous remercier, et vous aimer éternellement.

---

## SIXIÈME JOUR.

### DU JUGEMENT.

---

#### PREMIÈRE MÉDITATION.

##### LE JUGEMENT PARTICULIER.

I. Figurez-vous que vous soyez réduit à l'agonie, et qu'il vous reste tout au plus une heure à vivre : vous devrez donc bientôt comparaître au tribunal de Jésus-Christ, pour lui rendre compte de toute votre vie. Oh ! alors, vous n'aurez pas de plus grand sujet de terreur que votre mauvaise conscience. — Il faut donc tenir vos comptes prêts avant qu'arrive le jour des comptes.

Il s'agit alors de passer à l'éternité. Les remords causés par les péchés commis, la défiance que le démon cherche à inspirer, l'incertitude de la sentence qui va être prononcée, ah ! quel mélange de confusion et de crainte, tout cela doit produire dans l'âme ! — Attachons-nous dès maintenant à Jésus et à Marie, afin qu'à ce moment décisif ils ne nous abandonnent point.

Quelle terreur on doit éprouver, quand on songe que, dans quelques instants, on va être jugé par Jésus-Christ !

— Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi étant malade, son confesseur lui demanda pourquoi elle tremblait : « Ah ! mon père, répondit-elle, que c'est une terrible chose de devoir comparaître au tribunal de Jésus-Christ ! »

De grâce, mon Jésus ! souvenez-vous que je suis une de ces brebis que vous avez rachetées au prix de votre sang : *Te ergo quæsumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.*

II. C'est le sentiment commun des théologiens, que, dans le lieu et à l'instant même où l'on expire, l'âme est jugée par Jésus-Christ. Ainsi, au même moment, le procès est instruit, la sentence rendue et exécutée.

O moment fatal auquel se décide le sort heureux ou malheureux que chacun de nous doit avoir dans l'éternité !

Le vénérable père Louis Dupont, en pensant au jugement, tremblait de telle sorte qu'il faisait trembler avec lui la chambre où il était.

Ah ! mon Jésus ! si vous vouliez me juger à cette heure, qu'en serait-il de moi ? — Père éternel ! je me repens de toutes les offenses que je vous ai faites. *Respice in faciem Christi tui* :<sup>1</sup> Regardez le sang, les plaies de votre divin Fils, et ayez pitié de moi.

III. Le dernier soupir est à peine rendu, les assistants en doutent encore, et déjà l'âme est entrée dans son éternité. Quand le prêtre est assuré que le corps a cessé de vivre, il l'asperge d'eau bénite, et supplie ensuite les Saints et les Anges de venir au secours de l'âme du défunt : *Subvenite, Sancti Dei ; occurrite, Angeli Domini.* Mais, hélas ! si elle est perdue, ni les Saints ni les Anges ne peuvent plus la secourir.

En venant nous juger, le Seigneur nous apparaîtra avec les mêmes plaies qu'il a souffertes pour nous dans sa passion : ces plaies feront la consolation des pécheurs qui, pendant leur vie, auront pleuré leurs fautes avec un vrai repentir ; mais elles jetteront dans l'épouvante ceux qui seront morts dans le péché.

O ciel ! quelle angoisse pour une âme qui, voyant pour la première fois son divin Juge, le trouve irrité ! c'est un tourment plus horrible que l'enfer même.

Elle verra alors la majesté du souverain Juge ; elle verra tout ce qu'il a souffert pour son amour ; elle verra les miséricordes sans nombre qu'il lui aura faites, et les grands moyens de salut qu'il lui aura procurés ; elle verra alors la vanité des biens de ce monde, et l'excellence des biens éternels ; elle verra, en un mot, toutes les vérités, mais sans fruit : alors, le temps de réparer ses fautes est passé ; ce qui est fait, est fait !

Mon bien-aimé Rédempteur ! faites que je vous trouve apaisé, la première fois que je vous verrai ; et à cette fin, accordez-moi maintenant la lumière et la force dont j'ai besoin pour réformer ma vie ; je veux vous aimer toujours. Si par le passé j'ai méprisé votre grâce, aujourd'hui je la préfère à tous les royaumes du monde.

## DEUXIÈME MÉDITATION.

### LA SENTENCE DÉPEND DE NOUS.

I. Quelle sera, à l'heure du jugement la consolation de celui qui, pour l'amour de Jésus-Christ, aura détaché son cœur de toutes les choses de la terre, aimé les mépris, mortifié son corps ; de celui qui, en un mot, n'aura aimé que Dieu !

Quel bonheur de s'entendre dire alors : Viens, mon bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Seigneur. Réjouis-toi, te voilà sauvé, tu n'as plus à craindre de te perdre !

L'âme qui, au contraire, sort de cette vie en état de péché, avant que Jésus-Christ la condamne, se condamne elle-même et se déclare digne de l'enfer.

O Marie, ma puissante Avocate ! priez Jésus pour moi : aidez-moi, maintenant que vous pouvez m'aider ; alors, vous me verriez périr sans pouvoir venir à mon secours.

II. *Quæ seminaverit homo, hæc et metet* :<sup>1</sup> Au jour du jugement, on recueille ce qu'on a semé pendant sa vie. Examinons donc ce que nous avons semé jusqu'ici, et faisons maintenant ce que nous voudrions avoir fait alors.

Si aujourd'hui même, dans une heure, nous devons nous présenter au jugement, que ne donnerions-nous pas pour avoir encore une année à vivre, afin de nous y mieux préparer ! A quoi donc emploierions-nous les années qui nous restent ?

L'abbé Agathon, après de longues années de pénitence, s'écriait en pensant au jugement : « Qu'en sera-t-il de moi, lorsque je serai jugé ? » Le saint homme Job se demandait ce qu'il ferait et ce qu'il répondrait au tribunal de Dieu : *Quid faciam, cum surrexerit ad judicandum Deus ? et cum quæsierit, quid respondebo illi ?*<sup>2</sup> Et nous, qu'aurons-nous à dire, quand Jésus-Christ nous demandera compte des grâces qu'il nous a faites et de notre négligence à y correspondre ?

Ah ! mon Dieu ! ne livrez point au démon une âme qui désire vous louer : *Ne tradas bestiis animas confitentis tibi.*<sup>3</sup> Je ne mérite aucun pardon, mais vous ne voulez

(1) Gal. 6. 8.

(2) Job. 51. 14.

(3) Ps. 73. 19.



pas que je me défie de votre miséricorde. Sauvez-moi, Seigneur ! tirez-moi de la fange de mes misères ; je veux me corriger, assistez-moi.

III. La cause qui doit se traiter au moment de notre mort, est une cause d'où dépend notre fortune ou notre ruine éternelle ; il faut donc apporter tous nos soins pour en assurer le succès.

Quiconque y réfléchit sérieusement, ne peut s'empêcher de dire : Il en est ainsi. — Mais s'il en est ainsi, pourquoi ne renonçons-nous pas à tout pour nous donner entièrement à Dieu ?

Le Prophète nous avertit de chercher le Seigneur pendant qu'on le peut trouver : *Quærite Dominum, dum inveniri potest.*<sup>1</sup> Celui qui arrive au jugement ayant perdu Dieu, ne peut plus le retrouver ; mais durant la vie, celui qui le cherche, le trouve.

Mon Jésus ! si par le passé j'ai méprisé votre amour, maintenant, tout ce que je cherche, c'est de vous aimer et d'être aimé de vous : faites que je vous trouve, ô Dieu de mon âme !

### TROISIÈME MÉDITATION.

#### LE JUGEMENT GÉNÉRAL.

I. O mondains insensés ! je vous attends à la vallée de Josaphat. Là, vous changerez de sentiments ; là, vous déplorerez votre folie, mais sans espoir de remède.

Et vous, âmes éprouvées en ce monde, courage ! courage ! Au dernier jour, toutes vos peines se changeront en autant de délices, en une joie céleste : *Tristitia vestra vertetur in gaudium.*<sup>2</sup>

(1) *Is. 53. 6.*

(2) *Jo. 16. 20.*

Quelle belle figure feront alors les Saints, qui ont été si méprisés sur la terre ! et quelle horrible figure feront tant de malheureux princes qui seront damnés !

Mon Jésus crucifié et méprisé ! j'embrasse votre croix. Biens, plaisirs, honneurs mondains, je renonce à tout : je ne veux que vous, ô mon Dieu ! vous seul, et rien de plus.

II. Quelle horreur en ce jour pour les réprouvés, de se voir repoussés de Jésus-Christ par cette condamnation publique : *Discedite a me, maledicti* :<sup>1</sup> Retirez-vous, maudits !

Hélas ! mon Jésus ! j'ai moi-même autrefois mérité cette horrible sentence ; mais aujourd'hui, j'ai la confiance que vous m'avez pardonné : de grâce, ne permettez pas qu'il m'arrive encore de me séparer de vous : *Ne permittas me separari a te*. Je vous aime, et j'espère vous aimer toujours.

Quelle joie, au contraire, pour les élus, d'entendre Jésus-Christ les inviter au paradis par cette douce parole : *Venite, benedicti* : Venez, les bénis de mon Père !

Mon bien-aimé Rédempteur ! j'espère, par votre sang, que je serai moi-même au nombre de ces âmes bienheureuses, pour vous aimer en embrassant vos pieds adorables pendant toute l'éternité.

III. Ranimons notre foi, et pensons qu'un jour nous devons nous trouver dans la vallée du jugement, ou à la droite avec les élus, ou à la gauche avec les damnés.

Prosternons-nous donc aux pieds de Jésus crucifié ; jetons un regard sur notre âme ; et si nous ne la trouvons pas bien préparée à comparaître au tribunal du divin

(1) *Matth. 23. 41.*

Juge, hâtons-nous d'y porter remède maintenant que nous le pouvons encore.

Détachons-nous de tout ce qui n'est pas Dieu, unissons-nous à Jésus-Christ le plus étroitement possible, par l'oraison, la communion, la mortification des sens, et surtout par la prière. Si nous mettons en pratique ces moyens de salut que le Seigneur nous offre, ce sera une grande marque de notre prédestination.

Mon divin Sauveur et mon Juge ! je ne veux point vous perdre, je veux vous aimer toujours. Oh ! je vous aime, mon amour ! je vous aime, et j'espère vous dire la même chose la première fois que je vous verrai comme mon Juge. Maintenant je vous dis : Seigneur ! si vous voulez me punir, comme je l'ai mérité, punissez-moi ; mais ne me privez point de votre amour : faites que je vous aime toujours, et que toujours je sois aimé de vous ; puis disposez de moi comme il vous plaît.

## SEPTIÈME JOUR.

### REMORDS DU CHRÉTIEN EN ENFER.

#### PREMIÈRE MÉDITATION.

##### ON SE DAMNE POUR SI PEU DE CHOSE.

I. Dans l'enfer, le damné porte en lui-même le plus grand des tourments ; c'est le remords de sa conscience. *Vermis eorum non moritur.*<sup>1</sup> Ce ver dont le Seigneur

(1) *Marc. 9. 47.*

menace le coupable, ver qui ne meurt point, n'est autre que le remords éternel des damnés en enfer.

Oh! quel ver cruel pour le chrétien qui se damne, de penser qu'il s'est perdu pour si peu! — Ainsi, se dira-t-il éternellement, c'est pour quelques satisfactions passagères et empoisonnées que j'ai perdu le paradis et Dieu, et que je me suis condamné à cette prison, à ce lieu de tourments, pour toujours! J'ai eu l'avantage de recevoir la vraie foi; mais ensuite, pour avoir abandonné Dieu, j'ai passé une vie malheureuse qui m'a conduit à une autre vie plus malheureuse encore dans cet abîme de feu! Dieu m'a donné tant de lumières, tant de moyens pour me sauver, et moi, malheureux, j'ai voulu me damner!

Ah! mon Jésus! tels sont donc les reproches que je me ferais aujourd'hui en enfer, si vous m'aviez fait mourir le jour où j'étais en état de péché. Je vous remercie de la miséricorde dont vous avez usé envers moi, et je déteste toutes les offenses que je vous ai faites. Si j'étais en enfer, je ne pourrais plus vous aimer; mais, puisque j'ai encore le bonheur de pouvoir vous aimer, je veux vous aimer de tout mon cœur. Oui, je vous aime, mon Dieu, mon Amour, mon Tout!

II. A présent, que sont à nos yeux les années que nous avons déjà passées en cette vie, sinon un songe, un moment? Que seront donc aux yeux du damné les quarante ou cinquante ans qu'il aura vécu sur la terre, lorsqu'il aura déjà gémi des millions de siècles en enfer, et qu'il verra qu'après cela son éternité malheureuse ne fait que de commencer!

Que seront alors à ses yeux les misérables plaisirs pour lesquels il se sera perdu? — Ainsi, se dira-t-il, pour ces maudites voluptés, aussitôt évanouies que goûtées, me

voici condamné à brûler dans cette fournaise, abandonné de tout le monde, pendant toute l'éternité !

III. Un autre remords qui tourmente cruellement le damné, c'est de penser au peu qu'il avait à faire pour se sauver. — Hélas ! s'écrie-t-il, si j'avais pardonné cette injure, si j'avais vaincu ce respect humain, si j'avais fui cette occasion, je ne me serais point perdu !

Que m'en coûtait-il de m'éloigner de cette société, de me priver de ce plaisir maudit, de renoncer à cette prétention ? Eh ! m'en eût-il coûté beaucoup, je devais tout sacrifier pour me sauver. Mais je ne l'ai point fait, et maintenant il n'y a plus de remède à ma ruine éternelle !

Si j'avais fréquenté les sacrements, si je n'avais point négligé l'oraison, si je m'étais recommandé à Dieu, je ne serais point retombé. J'ai souvent pris la résolution de le faire, mais je ne l'ai point fait ; j'ai quelquefois commencé, mais je n'ai point continué : voilà comment je me suis damné !

O Dieu de mon âme ! que de fois je vous ai promis de vous aimer, et puis je vous ai de nouveau tourné le dos ! Je vous en conjure par cette tendresse avec laquelle vous m'avez aimé en mourant pour moi sur la croix, donnez-moi la douleur de mes péchés, donnez-moi votre amour, et donnez-moi la grâce de ne jamais manquer de recourir à vous quand je serai tenté.

## DEUXIÈME MÉDITATION.

ON A EU TANT DE GRACES POUR SE SAUVER !

I. Quel trait cruel encore, pour le cœur d'un chrétien damné, que le souvenir des lumières, des invitations, et des autres grâces qu'il a reçues de Dieu sur la terre ! il se

fait à lui-même ce triste aveu : Je pouvais me sanctifier et me rendre heureux pour toujours, et voilà que je suis à jamais malheureux !

La plus grande peine du réprouvé, c'est de voir qu'il s'est perdu volontairement et par sa propre faute. Eh quoi ! s'écrie-t-il, un Dieu est mort pour mon salut, et moi, insensé ! j'ai voulu de moi-même me précipiter dans cet abîme de feu, pour y brûler éternellement ! O paradis perdu ! ô Dieu perdu ! que je suis malheureux !

Telles sont et seront à jamais les tristes lamentations des réprouvés.

Mon Dieu que j'ai méprisé et perdu ! faites que je vous retrouve maintenant qu'il est encore temps pour moi de vous retrouver. A cet effet, ô mon cher Rédempteur ! rendez-moi participant de la douleur que vous avez ressentie à cause de mes péchés dans le jardin de Gethsémani. Je me repens souverainement de vous avoir offensé ; recevez-moi dans votre grâce, ô mon Jésus ! je proteste que je suis résolu de vous aimer et de n'aimer jamais plus que vous.

II. Représentez-vous un malade qui souffre de violentes douleurs d'entrailles, et à qui personne ne témoigne la moindre compassion ; au contraire, ceux qui l'entourent l'injurient, lui reprochent ses désordres, ou le maltraitent avec fureur : le damné, dans l'enfer, est traité bien plus durement encore ; il est en proie à tous les tourments, et personne ne compatit à ses souffrances.

Si du moins ce malheureux pouvait, dans cette horrible fournaise, aimer son Dieu qui le châtie avec justice ! Mais non, en même temps qu'il reconnaît Dieu comme l'être infiniment aimable, il se voit contraint de le haïr ; et c'est là proprement le supplice de l'enfer, de ne pouvoir plus aimer le souverain bien qui est Dieu.



Si le damné pouvait se résigner à la volonté divine, comme l'âme fidèle le fait en souffrant sur la terre, l'enfer ne serait plus un enfer. Mais, au contraire, il enrage comme un serpent sous le fouet de la justice divine, et sa rage ne sert qu'à accroître son tourment.

Ainsi, mon Jésus! si j'étais en enfer, je ne pourrais plus vous aimer, et je devrais vous haïr éternellement! Mais, quel mal m'avez-vous donc fait pour que j'eusse à vous haïr? Vous m'avez créé, vous êtes mort pour moi, vous m'avez comblé de grâces particulières : tel est le mal que vous m'avez fait. Ah! châtiez-moi comme il vous plaît, mais ne me privez point de la faculté de vous aimer : je vous aime, mon Jésus! et je veux vous aimer toujours.

III. Considérez l'horreur qui saisit une âme à son entrée dans l'enfer. — Hélas! s'écrie-t-elle, me voilà donc damnée! me voilà perdue! — La malheureuse cherche s'il y a quelque remède à son malheur; et elle voit qu'il est à jamais irréparable.

Il se passera plus de millions de siècles qu'il n'y a de gouttes d'eau dans la mer, de grains de sable sur la terre, de feuilles sur les arbres, et l'enfer du réprouvé sera toujours à son commencement. S'il pouvait du moins, le malheureux, se faire quelque illusion, et se dire : Qui sait si un jour cet enfer ne finira pas pour moi? — Hélas! il n'y a point de QUI SAIT? dans l'enfer : le damné est certain que, toutes les peines qu'il endure à chaque instant, il doit les endurer pendant toute l'éternité. — Eh quoi! les hommes croient à l'enfer, et il y en a qui pèchent?

Le supplice éternel est plus grand pour ceux qui, après avoir plusieurs fois considéré l'enfer, s'y condamnent ensuite eux-mêmes en se livrant au péché.

Ah! ne perdons point de temps, quittons tout et attachons-nous à Jésus-Christ. Quoi que nous fassions, c'est

toujours peu quand il s'agit d'éviter l'enfer. Soyons-en persuadés et tremblons, celui qui ne tremble point, ne se sauvera point.

O mon Jésus ! votre sang, votre mort, voilà mon espérance. Que tous m'abandonnent, pourvu que vous ne m'abandonniez point. Je vois que vous ne m'avez pas abandonné, puisque vous m'invitez au pardon, si je veux me repentir de mes péchés, et que vous m'offrez votre grâce et votre amour, si je veux vous aimer. Oui, mon Jésus, ma Vie, mon Trésor, mon Amour ! je veux pleurer sans cesse les offenses que je vous ai faites, et je veux vous aimer de tout mon cœur. Si je vous ai perdu, ô mon Dieu ! je suis résolu de ne plus vous perdre à l'avenir. Dites-moi ce que vous exigez de moi, je veux vous contenter en tout. Faites-moi vivre et mourir dans votre grâce, puis disposez de moi comme il vous plaît.

O Marie, mon Espérance ! tenez-moi toujours sous votre manteau, et ne permettez pas que j'aie encore le malheur de perdre Dieu.

## HUITIÈME JOUR.

DE L'AMOUR ENVERS JÉSUS CRUCIFIÉ.

### PREMIÈRE MÉDITATION.

NOTRE INGRATITUDE ENVERS JÉSUS CRUCIFIÉ.

I. O mon Jésus ! quelle plus grande preuve pouviez-vous me donner de l'amour que vous me portez, que de sacrifier votre vie sur un gibet infâme, sur la croix, pour expier mes péchés et me conduire avec vous en paradis ?

*Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis:*<sup>1</sup> Oui, le Fils de Dieu, par amour pour les hommes, obéissant à son Père éternel qui voulait qu'il mourût pour notre salut, s'est humilié jusqu'à mourir, et jusqu'à mourir crucifié! — et il se trouvera des hommes qui croient cette vérité, et qui n'aiment point ce Dieu?

Ah! mon Sauveur! qu'il vous en a coûté pour me faire comprendre que vous m'aimez beaucoup! et moi, ingrat, j'ai répondu à tant de bienfaits par des injures! Ayez pitié de moi, souffrez que je vous aime maintenant, je ne veux plus abuser de votre amour. Je vous aime, mon souverain Bien! je suis résolu de vous aimer toujours. Ah! faites que je n'oublie jamais les peines que vous avez endurées pour moi, afin que je pense sans cesse à l'amour que je vous dois.

II. Chose étrange! il en est qui parlent de la passion de Jésus-Christ, ou qui en entendent parler, sans aucun sentiment d'amour ou de reconnaissance, comme s'il s'agissait d'une fable ou de la mort d'une personne qui nous est inconnue et indifférente!

O hommes! pourquoi donc n'aimez-vous point Jésus-Christ? Dites-moi : qu'est-ce que notre divin Rédempteur pouvait faire de plus, pour gagner notre amour, que de mourir dans un océan d'humiliations et de douleurs?

Si le dernier des hommes avait souffert pour nous les tourments que Jésus-Christ a endurés, pourrions-nous nous dispenser de lui porter de l'affection et de lui témoigner toute notre reconnaissance?

Mais, mon Jésus! pourquoi parlé-je aux autres, et non à moi-même? quelle a été jusqu'ici ma reconnaissance

(1) *Phil. 2. 8.*

envers vous? Malheureux que je suis, je n'ai répondu à votre amour que par le mépris et par les déplaisirs que je vous ai causés! Ah! pardonnez-moi; dorénavant je veux vous aimer, et vous aimer beaucoup. Je serais bien ingrat, si, après tant de marques de votre bonté et de votre miséricorde, je vous aimais faiblement!

III. Considérons que cet homme de douleurs, cloué sur ce bois d'ignominie, est vraiment notre Dieu, et qu'il n'est là, souffrant et mourant, pour aucune autre cause que pour l'amour de nous.

Nous croyons donc que Jésus crucifié est notre Dieu et qu'il meurt pour nous, et nous pouvons aimer autre chose que Jésus crucifié?

O belles flammes d'amour, qui avez consumé la vie de mon Sauveur sur le Calvaire! venez consumer en moi toutes les affections terrestres; faites-moi brûler sans cesse d'amour pour ce Dieu, qui, par amour pour moi, a voulu mourir et se sacrifier entièrement lui-même.

Quel spectacle pour les Anges de voir le Verbe divin attaché à la croix et mourant pour nous sauver, nous ses misérables créatures!

O mon Sauveur! vous ne m'avez pas refusé votre sang ni votre vie, et moi, je vous refuserais l'affection de mon cœur? je vous refuserais quelque chose que vous me demandez? Non, mon Jésus! vous vous êtes donné tout entier à moi, je me donne à vous tout entier, sans réserve.

## DEUXIÈME MÉDITATION.

### L'AMOUR DE JÉSUS DEMANDE NOTRE AMOUR.

I. O mon âme! regarde sur le Calvaire ton Dieu crucifié et mourant; vois combien il souffre, et dis-lui:

Mon Jésus! c'est donc parce que vous m'avez trop aimé, que vous endurez cette affliction et ces tourments sur la croix? votre peine serait moins grande, si vous m'aviez moins aimé.

Ah! mon cher Rédempteur! quelle multitude de douleurs, d'ignominies et d'afflictions, vous accablent extérieurement sur cette croix! votre sacré corps, suspendu et fixé par trois clous qui déchirent vos mains et vos pieds, ne repose que sur ses plaies; tandis que les gens qui vous entourent, vous insultent de leurs dérisions et de leurs blasphèmes. Cependant, à l'intérieur, votre belle âme est encore bien plus affligée que votre corps!

Dites-moi, mon Jésus! pourquoi souffrez-vous ainsi? — Vous me répondez: Je souffre tous ces tourments pour ton amour; souviens-toi donc de l'affection que je t'ai portée, et aime-moi.

Oui, mon Sauveur! je veux vous aimer: qui donc voudrais-je aimer, si je n'aimais pas un Dieu mort pour moi? Par le passé, ô mon Amour! je vous ai méprisé; mais aujourd'hui, je n'ai point de plus grande peine que le souvenir des déplaisirs que je vous ai donnés, et je ne désire autre chose que d'être tout à vous. Ah! mon Jésus! pardonnez-moi, et attirez mon cœur à vous; enchaînez-le, blessez-le, enflammez-le tout entier de votre saint amour.

II. Considérons avec quel sentiment de tendresse Jésus-Christ présenta ses mains et ses pieds pour être cloué à la croix, offrant en ce moment sa vie divine à son Père éternel pour notre salut.

Mon bien-aimé Sauveur! quand je pense à tout ce que mon âme vous a coûté, je ne puis désespérer de mon pardon. Quelque grands et quelque multipliés que soient mes

péchés, je ne puis perdre l'espoir de me sauver, puisque vous avez déjà surabondamment satisfait pour moi. O Jésus, mon Espérance et mon Amour ! autant je vous ai offensé, autant je veux vous aimer : je vous ai offensé beaucoup, je veux vous aimer beaucoup ; vous qui me donnez ce désir, donnez-moi votre secours.

Père éternel ! *Respice in faciem Christi tui* :<sup>1</sup> Regardez votre divin Fils mourant sur la croix ; voyez ce visage livide, cette tête couronnée d'épines, ces mains percées, ces chairs déchirées : voilà la victime immolée pour moi, je vous la présente, ayez pitié de moi.

III. *Dilexit nos, et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo* :<sup>2</sup> Il nous a aimés jusqu'à nous laver de nos péchés dans son sang. — Avons-nous encore à craindre que nos péchés ne soient un obstacle à notre sanctification, si notre Sauveur nous a fait un bain de son sang divin, pour purifier nos âmes ? Il suffit que nous nous repentions et que nous soyons résolus de nous corriger.

Etant sur la croix, Jésus pensait à nous, et de là il préparait toutes les miséricordes et toutes les grâces qu'il nous a prodiguées depuis, avec autant d'amour que s'il n'avait eu à sauver que l'âme de chacun de nous en particulier.

Ainsi, mon doux Sauveur ! sur la croix, vous voyiez déjà les offenses que je vous ferais pendant ma vie, et, au lieu de châtimens, vous me prépariez des lumières, des invitations pleines d'amour, et le pardon. Ah ! mon Jésus ! me verrez-vous encore, après tant de grâces, retourner au péché et me séparer de vous ? Non, Seigneur ! ne le permettez point ; si je dois cesser de vous aimer, faites-moi plutôt mourir. Je vous dirai avec Saint François de Sales : « Ou mourir, ou aimer ! ou aimer, ou mourir !<sup>3</sup> »

(1) *Ps. 85. 10.*(2) *Apoc. 1. 5.*(3) *Am. de D. l. 12. ch. 13.*



## CANTIQUE.

A DIEU.

De toute éternité que n'ai-je reçu l'être  
Dès que je fus aimé de ton cœur paternel.  
De toute éternité j'aurais pu te connaître  
Et rendre à ton amour un amour éternel.  
Ce n'est point pour la jouissance,  
Mais j'aurais pu toujours contempler ta splendeur.  
Et j'aurais eu plus d'assurance  
De t'aimer sans mesure, ô le Dieu de mon cœur.

Quand j'abaisse les yeux  
Sur ce monde odieux,  
Je m'uni étonné. Folie inconcevable,  
Quoi ! pour ce vil grain de sable  
Demeure de fourmis tu perds, ô misérable,  
L'éternel bonheur des cieux.  
Souffrir, mourir, mon âme, est un sort précieux.  
Sans combats en ce monde il n'est point de victoire.  
Qui ne vaine sur la terre, ô ciel n'a point la gloire.  
Dieu me voit, Dieu doit me juger.  
Ou le ciel ou l'enfer échoit par sa sentence.  
Heureux ou malheureux, je ne dois plus changer  
Dans une éternelle existence.

---

# PRATIQUES DIVERSES.

---

## I.

### RÈGLES

#### POUR MENER UNE BONNE VIE.\*

1. Le matin en se levant, faire les Actes chrétiens. — Dans la journée, faire une demi-heure d'Oraison mentale, et un quart d'heure au moins de Lecture spirituelle; assister à la Messe; faire une Visite au Saint-Sacrement et à la divine Mère; réciter le Rosaire ou le Chapelet. — Le soir, faire l'Examen de conscience avec un acte de contrition; puis les Actes chrétiens suivis des Litanies de la Sainte Vierge.

2. Se confesser et communier au moins une fois la semaine, et plus souvent s'il se peut, suivant l'avis de son Père spirituel.

3. Se choisir un bon Confesseur, instruit et pieux; se diriger toujours d'après ses avis, tant dans les exercices de piété que dans toutes les affaires importantes; et ne le quitter pas sans une cause grave.

(\*) Ces règles sont un sommaire du Règlement de vie, qui se trouve en entier dans le tome I<sup>er</sup>, et en abrégé dans le tome II<sup>e</sup>; mais elles ont paru longtemps auparavant, avec les Visites au Saint-Sacrement.

4. Fuir l'oisiveté, les mauvaises compagnies, les discours libres, et surtout les occasions dangereuses, spécialement celles où il y a péril d'incontinence.

5. Dans les tentations, particulièrement d'impureté, se munir aussitôt du signe de la croix, et invoquer les très-saints noms de Jésus et de Marie, tant que la tentation persiste.

6. Quand on commet quelque faute, s'en repentir à l'instant et prendre la résolution de se corriger ; et si c'est un péché grave, s'en confesser au plus tôt.

7. Aller au Sermon toutes les fois qu'on le peut, et fréquenter quelque Congrégation, pour ne s'y occuper que de l'affaire de son salut éternel.

8. Jeûner le samedi en l'honneur de Marie, ainsi que la veille de ses sept fêtes, en y ajoutant quelque autre mortification corporelle, suivant l'avis de son Père spirituel ; faire en outre la neuvaine des susdites fêtes de Marie, et celles de Noël, de la Pentecôte, et de son Saint Patron.

9. Dans les contrariétés, comme maladies, revers, persécutions, se conformer en tout à la volonté de Dieu, et se tranquilliser en disant toujours : Dieu le veut ou l'a voulu ainsi, ainsi soit-il.

10. Faire chaque année les Exercices spirituels dans une maison religieuse ou autre lieu solitaire ; ou les faire au moins chez soi, en consacrant ces jours de retraite, autant qu'on le peut, à l'Oraison, à la Lecture spirituelle, et au Silence. Passer de la même manière un jour de chaque mois, en communiant, et en s'éloignant de toute société.

## II.

## ACTES

## A FAIRE TOUS LES JOURS.

Je vous adore, ô mon Dieu, Trinité Sainte, Père, Fils, et Saint-Esprit, trois personnes en un seul Dieu !

Je m'humilie dans l'abîme de mon néant, sous le regard de votre majesté infinie.

Je crois fermement, parce que c'est vous qui l'avez dit, tout ce que vous avez daigné me faire savoir par le moyen de la Sainte Ecriture et de votre Sainte Eglise ; et je suis prêt à donner mille fois ma vie pour cette croyance.

Je mets toute mon espérance en vous : tout ce que je puis avoir de bien, tant spirituel que temporel, en cette vie comme en l'autre, c'est de vous seul que je l'attends, par les mérites de Jésus-Christ, ô mon Dieu, ma Vie, et mon unique Espérance !

Je vous aime, Bonté infinie ! je vous aime de toute l'affection de mon cœur et de mon âme, parce que vous méritez tout mon amour. Je voudrais pouvoir vous aimer comme vous aiment les Anges, les Saints, et tous les justes : j'unis mon amour bien imparfait à l'amour que vous portent tous les Saints, et Marie, et Jésus !

Mon Dieu, souverain Bien, infiniment digne d'être aimé et servi ! j'ai une extrême douleur de vous avoir offensé, je me repens de tous mes péchés, et je les déteste de toutes mes forces et plus que tous les maux. Je suis résolu pour l'avenir de plutôt mourir que de jamais consentir à la moindre chose qui vous déplaît.

Je remets entre vos mains, pour aujourd'hui et pour

toujours, mon corps et mon âme, tous mes sens et toutes mes facultés, ma mémoire, mon entendement, et ma volonté : Seigneur ! disposez de moi, et de tout ce qui est à moi, selon votre bon plaisir. Donnez-moi votre amour et la persévérance finale ; et faites que dans toutes mes tentations je ne manque jamais de recourir à vous.

Je forme le bon propos de m'employer sans réserve à ce qui vous est agréable, me tenant prêt à subir toutes les peines et toutes les fatigues pour vous satisfaire, et disant toujours : Seigneur ! que votre volonté soit faite !

Je désire que tout le monde vous aime et vous serve : je voudrais me consacrer entièrement à vous faire aimer et servir de tous les habitants de la terre.

J'offre à votre majesté toutes mes œuvres pour toujours, en les arrosant du sang de Jésus, mon Rédempteur.

J'ai intention de gagner toutes les indulgences que je pourrai, dans mes actions de ce jour, et de les appliquer par manière de suffrages aux âmes du purgatoire, que je recommande toutes à votre miséricorde.

Je vous recommande aussi tous les pécheurs : éclairez et fortifiez ces malheureux, afin que tous vous connaissent et vous aiment.

Je ressens une extrême joie, ô mon Dieu ! de ce que votre félicité est infinie et n'aura jamais de terme.

Je vous remercie de toutes les grâces et de tous les bienfaits que vous avez prodigués à tous les hommes, et spécialement à moi qui ai été le plus ingrat.

Mon bien-aimé Jésus ! je me réfugie dans vos plaies sacrées : protégez-y-moi contre toutes les tentations, maintenant et toujours, jusqu'à ce que vous m'accordiez le bonheur de vous voir et de vous aimer éternellement en paradis. *Amen.* Ainsi j'espère, ainsi soit-il.

## III.

## MAXIMES SPIRITUELLES

## QUE TOUT CHRÉTIEN DOIT TENIR.

Que sert de gagner le monde entier, si l'on perd son âme ?

Tout finit, l'Eternité ne finit jamais.

Mieux vaut perdre tout que de perdre Dieu.

Un péché, si léger qu'il soit, n'est jamais un mal léger.

Qui veut plaire à Dieu, doit renoncer à soi-même.

Tout ce qu'on fait pour sa propre satisfaction, est autant de perdu.

Pour se sauver, il faut toujours craindre de se perdre.

Mourir et plaire à Dieu !

Le péché est le seul mal à craindre.

Tout ce que Dieu veut, est bon ; on doit vouloir tout ce qu'il veut.

Qui ne désire que Dieu, est toujours content, quoi qu'il arrive.

Je dois me figurer que, dans le monde, il n'y a que Dieu et moi.

Le monde entier ne peut contenter mon cœur, Dieu seul le contente.

Tout notre bonheur consiste à aimer Dieu ; et l'amour de Dieu consiste à faire sa volonté.

Toute notre richesse est dans la prière ; celui qui prie, obtient tout ce qu'il veut.

Un jour sans oraison mentale doit être tenu pour un jour perdu.

« Qui laisse l'oraison, dit Sainte Thérèse, se met lui-même en enfer. »



Ne passez pas un jour sans faire une lecture spirituelle.  
Le point d'honneur est la peste de la vie spirituelle.

Pour être humble de cœur, et non de bouche, il ne suffit pas de dire qu'on est digne de mépris, il faut aimer à être méprisé.

Que sait faire un chrétien, s'il ne peut souffrir un affront pour Dieu ?

Quand on vous insulte, prenez tout pour rire.

Quand on pense à l'enfer qu'on a mérité, toute peine paraît légère.

Qui aime la pauvreté, possède tout.

Dans les choses du monde, il faut choisir la moins bonne; et dans les choses de Dieu, la meilleure.

Une âme obéissante est la joie de Dieu.

La vraie charité consiste à faire du bien à qui nous fait du mal, et à le gagner par ce moyen.

A quoi servent les richesses et les honneurs de la terre, au moment de la mort ?

C'est une grande faveur de Dieu, d'être appelé à l'aimer.

Dieu ne laisse aucun bon désir sans récompense.

Hors de Dieu, toute attache, même aux bonnes choses, ne peut être bonne.

Soyons reconnaissants, mais avant tout envers Dieu.

Soyons donc résolus de ne rien refuser à Dieu, en choisissant toujours ce qui lui est le plus agréable.

La plus belle prière d'un malade, c'est de se conformer à la volonté de Dieu.

Vie sainte et plaisirs sensuels ne peuvent s'accorder ensemble.

Qui se fie en soi-même, est perdu; qui se confie en Dieu, peut tout.

Quel plus grand bonheur peut éprouver une âme, que de savoir qu'elle plaît à Dieu ?

Dieu est prêt à se donner sans réserve à ceux qui quittent tout pour son amour.

L'unique voie de la sainteté, c'est celle des souffrances.

C'est par l'aridité et les tentations que Dieu éprouve ceux qui l'aiment.

Qui aime Dieu et se confie en lui, ne peut se perdre.

Prions Dieu de nous donner une tendre dévotion envers sa très-sainte Mère.

Celui qui regarde Jésus crucifié, souffre tout sans se plaindre.

Ici-bas, plus on aime Dieu, plus on est content; tout ce qui n'est pas fait pour Dieu, devient un sujet de peine.

Toute espèce d'inquiétude, même pour le bien, ne vient jamais de Dieu.

Pourvu qu'on ne cesse pas de marcher, on arrivera certainement.

Qui ne désire que Dieu, est riche et heureux; il n'a besoin de rien et se rit du monde.

Rien ne peut suffire à qui Dieu ne suffit pas.

Dieu, Dieu seul, et rien de plus!

Il faut vaincre tout pour gagner tout.

#### IV.

### RÉSUMÉ DES VERTUS

QUE DOIT EXERCER UNE AME QUI VEUT MENER UNE VIE PARFAITE  
ET SE SANCTIFIER.\*

1. Désirer de croître toujours de plus en plus en amour pour Jésus-Christ. — Les saints désirs sont les ailes par

(\*) Il serait bon de lire ce Résumé chaque fois qu'on fait son jour de retraite, pour s'examiner sur les vertus dont on manque le plus.

lesquelles les âmes volent à Dieu. Saint Louis de Gonzague parvint à la sainteté en peu de temps, par le grand désir qu'il avait d'aimer Dieu; sachant qu'il ne pouvait l'aimer autant qu'il mérite de l'être, il se consumait de désirs. C'est pour ce la que Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi appelait Saint Louis Martyr d'amour.

2. Méditer souvent la Passion de Jésus-Christ. — On lit dans Saint Bonaventure, que les plaies de Jésus-Christ sont des traits qui percent les cœurs et les embrasent du saint amour.

3. Faire souvent dans la journée des Actes d'amour envers Jésus-Christ, depuis le matin dès qu'on s'éveille jusqu'au soir, et tâcher de s'endormir en faisant un acte d'amour. — « Les actes d'amour, disait Sainte Thérèse, sont le bois qui tient allumé dans notre cœur le doux feu de l'amour divin. »

4. Demander sans cesse à Jésus-Christ son saint amour. — La grâce d'aimer Dieu, selon Saint François de Sales, est une grâce qui contient et porte avec elle toutes les grâces; car, celui qui aime vraiment Dieu, tâchera d'éviter tout ce qui lui déplaît, et de faire tout ce qu'il peut pour lui être agréable. Il faut donc toujours demander à Dieu, par-dessus toutes choses, la grâce de l'aimer.

5. Fréquenter la Communion. — Une âme ne peut rien faire de plus agréable à Dieu, que de communier en état de grâce. La raison en est que l'amour tend à la parfaite union avec l'objet aimé; or, comme Jésus-Christ aime d'un amour immense une âme en état de grâce, il désire souverainement de s'unir à elle. C'est ce que fait la sainte Communion; par ce sacrement, Jésus-Christ s'unit entièrement à notre âme! *Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo.*<sup>1</sup> On

(1) Jo. 6. 57

ne peut donc rien faire de plus cher à Jésus-Christ, que de le recevoir dans la Sainte Eucharistie. Ainsi, les âmes spirituelles doivent tâcher de communier plusieurs fois la semaine, et même, s'il se peut, tous les jours; mais toujours avec la permission de leur Directeur, car les communions et les mortifications que l'on fait de son chef, augmentent plutôt l'orgueil que la piété. Du reste, les communions comme les mortifications, le pénitent doit les demander instamment à son Directeur; car les Directeurs sont portés à les accorder plus ou moins fréquemment, selon le désir plus ou moins grand qu'ils découvrent dans leurs pénitents.

6. Faire dans la journée plusieurs Communions spirituelles, au moins trois.

7. Visiter souvent le Saint-Sacrement sur les autels, au moins une ou deux fois le jour; et dans ces visites, après les actes de foi, de remerciement, de charité et de contrition, lui demander avec ferveur la persévérance et le saint amour.

8. S'il survient des troubles, des pertes, des affronts, ou d'autres choses fâcheuses, recourir au Saint-Sacrement, au moins du lieu où l'on se trouve.

9. Chaque matin, en se levant, s'offrir à Dieu, en prenant la résolution de supporter patiemment et de recevoir de ses mains toutes les croix qui se présenteront dans la journée, et puis embrasser en paix tout ce qui arrivera de contraire. — *Fiat voluntas tua!* c'est le mot qui se trouve continuellement dans la bouche des saints: Seigneur! que toujours votre volonté soit faite!

10. Se réjouir de ce que Dieu est infiniment heureux. — Si nous aimons Dieu plus que nous-mêmes, ainsi que nous y sommes tenus, nous devons éprouver plus de contentement de la félicité de Dieu que de notre propre bonheur.

11. Désirer le paradis et la mort, pour être délivré du danger de perdre Dieu, et pour aller aimer Jésus-Christ dans le ciel, de toutes ses forces et durant toute l'éternité, sans crainte de jamais plus le perdre.

12. S'entretenir souvent avec les autres de l'amour que Jésus-Christ nous a porté et de l'amour que nous lui devons.

13. Agir envers Dieu sans réserve, ne lui refusant aucune chose qu'on croit lui être agréable ; choisir même ce qui lui plaît davantage.

14. Souhaiter et faire en sorte que tout le monde aime Jésus-Christ.

15. Prier incessamment pour les âmes du purgatoire et pour les pauvres pécheurs.

16. Purger son cœur de toute affection qui n'est pas pour Dieu.

17. Recourir souvent aux Saints, et surtout à Marie, pour obtenir par leur intercession l'amour de Dieu.

18. Honorer la divine Mère pour plaire à Dieu.

19. Faire toutes ses actions dans l'unique but de plaire à Jésus-Christ, en disant au commencement de chacune : Seigneur ! que tout soit pour vous !

20. S'offrir plusieurs fois le jour à Dieu et à Jésus-Christ, et se disposer à souffrir toute espèce de peines en vue de son amour, en disant : Mon Jésus ! je me donne tout à vous ; me voici, faites de moi ce qu'il vous plaît.

21. Etre résolu de mourir plutôt mille fois que de commettre un péché délibéré, même véniel.

22. Se refuser même les satisfactions permises ; le faire au moins deux ou trois fois le jour.

23. Quand on entend parler de richesses, d'honneurs, de divertissements mondains, penser que tout finit, et dire alors : Mon Dieu ! je ne veux que vous, et rien de plus.

24. Consacrer deux heures par jour à l'oraison mentale, ou du moins une heure.

25. Pratiquer toutes les mortifications extérieures que permet l'obéissance ; mais s'appliquer surtout aux mortifications intérieures, telles que réprimer sa curiosité, ne pas répondre aux injures, retenir un bon mot, etc., et ne jamais rien faire pour sa propre satisfaction.

26. Remplir tous ses exercices de piété comme pour la dernière fois ; et à cette fin, penser souvent à la mort dans la méditation ; et quand on est au lit, se rappeler qu'on doit y expirer un jour.

27. Ne jamais négliger ses dévotions ordinaires, ou toute autre bonne œuvre, quelque aridité ou dégoût que l'on y éprouve. Pour peu qu'on se relâche, on court risque d'abandonner tout.

28. Ne faire ni omettre aucune bonne œuvre par respect humain.

29. Ne pas se plaindre dans les maladies du peu de soin des médecins, ou des domestiques ou des assistants ; et même faire en sorte de cacher ses douleurs autant que possible.

30. Aimer la solitude et le silence, pour s'entretenir seul à seul avec Dieu ; et ainsi, fuir les sociétés mondaines.

31. Chasser la tristesse, en conservant dans tout ce qui arrive la tranquillité et un front serein, toujours le même. Qui veut ce que Dieu veut, ne doit jamais être affligé.

32. Se recommander souvent aux personnes pieuses.

33. Dans les tentations, invoquer promptement Jésus et Marie avec une grande confiance, et continuer à répéter les noms de JÉSUS et MARIE, tant que dure la tentation.

34. Avoir beaucoup de confiance, d'abord dans la passion de Jésus-Christ, et puis dans l'intercession de Marie ; demander à Dieu chaque jour le don de cette confiance.



35. Après une faute, ne jamais se troubler ni se décourager, se vît-on, toujours infidèle, retomber plusieurs fois dans la même faute ; mais se repentir à l'instant, et prendre de nouveau la résolution de s'amender, en se confiant en Dieu.

36. Rendre le bien pour le mal, au moins en priant le Seigneur pour ceux dont on a à se plaindre.

37. Répondre avec douceur à celui qui nous maltraite de paroles ou d'actions, afin de le gagner par ce procédé. — Cependant, quand on se sent ému, il est bon de se taire jusqu'à ce qu'on soit plus calme ; autrement, on commettrait beaucoup de fautes sans s'en apercevoir.

38. Pour les corrections à faire, avoir soin de choisir le temps où il n'y a aucun trouble, ni en soi ni en la personne qu'on veut reprendre ; sans quoi, la correction sera plus nuisible qu'utile.

39. Dire du bien de tout le monde, et excuser l'intention quand on ne peut excuser l'action.

40. Secourir son prochain autant qu'on le peut, et surtout ses ennemis.

41. Ne faire ni dire rien qui puisse causer de la peine aux autres, à moins que ce ne soit dans l'intérêt de Dieu. Si parfois on manque à la charité, demander pardon à l'offensé, ou du moins lui parler avec douceur.

42. Parler toujours d'un ton doux et bas.

43. Offrir à Dieu les mépris qu'on essuie, et ne jamais s'en plaindre ensuite aux autres.

44. Observer ponctuellement les règles de conduite qu'on reçoit de son Directeur.

45. Considérer dans ses supérieurs la personne même de Jésus-Christ.

46. Aimer les emplois les plus humbles.

47. Choisir pour soi les objets les plus pauvres.

48. Obéir sans réplique et sans montrer de répugnance ; et ne rien demander pour son honneur ou sa satisfaction personnelle.

49. Ne parler de soi-même ni en bien ni en mal. — Dire du mal de soi-même ne fait parfois que fomenter l'orgueil.

50. S'humilier même devant ses inférieurs.

51. Ne pas s'excuser lorsqu'on est repris ou calomnié, à moins que cela ne soit absolument nécessaire pour le bien commun, ou pour éloigner le scandale.

52. Visiter et aider autant qu'on le peut les malades, principalement les plus abandonnés.

53. Se dire souvent à soi-même : Si je veux me sanctifier, il faut que je souffre ; si je veux plaire à Dieu, il faut que je fasse sa volonté, et non la mienne.

54. Renouveler toujours sa résolution de se sanctifier, et ne pas se décourager, dans quelque état de tiédeur qu'on se trouve.

55. Renouveler tous les jours la résolution qu'on a prise de tendre à la perfection.

56. Dans l'état religieux, avoir soin de renouveler chaque jour les vœux de sa profession. — Les Docteurs enseignent qu'en renouvelant ses vœux de religion, on gagne une indulgence plénière, comme la première fois qu'on les fait.

57. L'exercice le plus nécessaire à une âme qui veut plaire à Dieu, c'est de se conformer en tout à la volonté divine, en embrassant avec résignation tout ce qui est contraire aux sens, douleurs, maladies, affronts, contradictions, revers, mort de parents ou d'autres personnes chères, en acceptant tout de la main de Dieu dès le matin. — Les tribulations sont d'heureux marchés où les saints font de grandes acquisitions de mérites. Nous ne

pouvons procurer plus de gloire à Dieu qu'en nous conformant en tout à ses saintes volontés. C'est là l'exercice continuel des bonnes âmes, et le but de l'oraison mentale.

« Tout ce qu'on doit chercher dans la pratique de l'oraison, disait Sainte Thérèse, c'est de conformer sa volonté à celle de Dieu; soyons-en persuadés, c'est en cela que consiste la plus haute perfection. »

Tel doit donc être l'unique but de toutes nos œuvres, de toutes nos méditations, de toutes nos prières. Nous devons toujours répéter cette demande : *Doce me facere voluntatem tuam* :<sup>1</sup> Seigneur! apprenez-moi à faire ce que vous voulez. *Domine, quid me vis facere?*<sup>2</sup> Dites-moi ce que vous voulez que je fasse, je suis prêt à tout. — *Fiat voluntas tua!* voilà le mot qui est toujours dans la bouche des saints; et c'est tout ce que Dieu demande de nous, notre cœur : *Præbe, fili mi, cor tuum mihi.*<sup>3</sup>

Mais la perfection consiste à se conformer à la volonté de Dieu dans les choses qui nous déplaisent. Le vénérable père Avila disait : « UN DIEU SOIT BÉNI ! dans l'adversité, vaut plus que mille remerciements dans la prospérité. » Il faut pratiquer la conformité même dans les croix que Dieu nous envoie par le moyen des hommes, telles que calomnies, vols, mépris; parce que tout vient de Dieu : *Bona et mala... a Deo sunt.*<sup>4</sup> Le Seigneur ne veut pas le péché de celui qui nous offense, mais il veut que nous soyons humiliés et mortifiés. Les tribulations sont appelées des maux, des calamités, et nous les rendons telles en effet, quand nous les endurons avec impatience; mais si nous les acceptons avec résignation, elles deviendraient pour nous des biens, des joyaux qui rehausseraient le prix

(1) *Ps. 142. 10.*

(2) *Act. 9. 6.*

(3) *Prov. 23. 26.*

(4) *Eccli. 11. 14.*

de notre couronne en paradis. Enfin, celui qui se tient toujours uni à la volonté divine, se sanctifie, et jouit, même ici-bas, d'une paix continuelle : *Non contristabit justum quidquid ei acciderit.*<sup>1</sup>

58. Se recommander aux prières des personnes pieuses, mais se recommander encore plus aux Saints du paradis, et surtout à Marie ; estimer beaucoup la dévotion envers cette divine Mère, et ne laisser passer aucune occasion de l'inspirer aux autres. — Ceux qui ont une grande confiance dans la protection de Marie, doivent en remercier extrêmement le Seigneur, car cette confiance est un grand gage de leur salut ; et ceux qui ne l'ont pas, doivent prier Dieu de la leur accorder.

## V.

### PRIÈRE

#### POUR OBTENIR LES SAINTES VERTUS.

Mon Seigneur et mon Dieu ! par les mérites de Jésus-Christ, je vous demande avant tout votre sainte lumière : faites-moi connaître que les biens terrestres ne sont que vanité, et qu'il n'y a d'autre bien que de vous aimer, ô vous, Bien suprême et infini ! faites-moi connaître combien je suis indigne, et combien vous méritez d'être aimé de tout le monde, principalement de moi, pour l'amour que vous m'avez porté. Donnez-moi la sainte humilité, qui me fasse embrasser avec joie tous les mépris que je recevrai des hommes. Donnez-moi une grande douleur de mes péchés. Faites que j'aime la sainte mortification, que je

(1) *Prov. 12. 21.*

combatte mes passions et dompte mes sens rebelles. Faites-moi aimer l'obéissance que je dois à mes supérieurs. Accordez-moi la grâce de n'avoir dans toutes mes actions d'autre but que de vous plaire. Donnez-moi la sainte pureté de corps et d'esprit, et le détachement de tout ce qui ne tend pas à votre amour. Donnez-moi une grande confiance dans la passion de Jésus-Christ et dans l'intercession de la Très-Sainte Vierge Marie. Donnez-moi surtout un grand amour pour vous et une parfaite conformité à votre divine volonté.

Je vous recommande les âmes du purgatoire, mes parents, mes bienfaiteurs, mes amis, et tous ceux dont j'ai reçu quelque affront ou quelque déplaisir ; je vous prie de les combler de toutes sortes de biens. Je vous recommande enfin les infidèles, les hérétiques, et tous ceux qui sont en état de péché. Mon Dieu ! puisque vous êtes digne d'un amour infini, faites-vous connaître et aimer de tout le monde, et principalement de moi qui vous ai été le plus ingrat de tous ; je vous ai beaucoup offensé, faites que je vous aime beaucoup, afin que j'aie au ciel chanter éternellement vos miséricordes.

Très-Sainte Vierge, Marie ! priez Jésus pour moi. —  
*Amen.*

## VI.

### PRIÈRE

POUR OBTENIR LA PERSÉVÉRANCE FINALE.

Mon Dieu ! je vous remercie de m'avoir pardonné, comme j'en ai la confiance, tant d'offenses que je vous ai faites. Je vous aime par-dessus toutes choses, et je me repens souverainement d'avoir ainsi méprisé votre majesté

infinie. Je suis résolu de plutôt mourir que de jamais plus vous offenser ; mais je crains que ma faiblesse ne me fasse perdre de nouveau votre grâce. Ah ! je vous prie de ne pas permettre qu'il m'arrive encore de me voir dans votre disgrâce.

Et vous, ô Jésus, mon Rédempteur ! puisque vous êtes mort sur la croix pour me sauver, ne permettez pas que je sois séparé de vous : mon Jésus ! mon Jésus ! exaucez-moi ! *Ne permittas me separari a te ! ne permittas me separari a te !* C'est ce que j'espère par ce sang que vous avez répandu pour moi avec tant de souffrances.

Et vous, ma Mère et mon Espérance, Marie ! priez pour moi ; et lorsque vous me voyez assailli de quelque tentation, obtenez-moi la grâce de recourir aussitôt à votre divin Fils et à vous, par cette invocation : Aidez-moi, mon Jésus ! — ma Mère ! secourez-moi ; afin que je ne perde pas mon Dieu. — Ainsi faisant, j'espère mourir en vous aimant, Dieu et vous, et aller en paradis pour vous aimer éternellement.

## VII.

### PRIÈRE D'UNE AME DÉVOTE

A MARIE ET A JÉSUS.

Ma Reine et ma Mère ! si vous me protégez, je ne crains pas d'aller en enfer, puisque vous interposez vos prières et vos mérites pour tous ceux que vous protégez, et que Jésus-Christ ne sait rien vous refuser de tout ce que vous lui demandez : mon aimable Dame ! pour l'amour que vous portez à votre divin Fils, priez-le d'avoir compassion de moi. — Et vous, mon Jésus ! je vous en conjure par les



prières et les mérites de Marie, votre auguste Mère, et par le sang que vous avez répandu pour moi, préservez-moi de l'enfer, parce qu'en enfer je ne pourrais plus vous aimer. Mon Rédempteur ! vous avez créé l'enfer pour m'effrayer : mais sachez que l'enfer avec toutes ses peines ne m'effraie pas ; car si l'on vous aimait dans l'enfer, et qu'on y fût aimé de vous, on ne serait pas damné, mais bienheureux ; l'enfer qui m'épouvante, c'est d'être haï de vous ; et c'est de cet enfer que je vous supplie de me préserver, par cette miséricorde qui vous a poussé jusqu'à mourir honteusement sur une croix pour l'amour de moi. — Jésus et Marie ! vous êtes mon amour et mon espérance.

## VIII.

## PRIÈRES A MARIE.\*

I. POUR OBTENIR LE PARDON DE SES PÉCHÉS  
ET LA SAINTE PERSÉVÉRANCE.

Voici à vos pieds, ô Mère de Dieu ! un misérable pécheur, qui recourt à vous, et qui met en vous sa confiance : ayez compassion de moi, ô Mère de miséricorde ! J'entends que tout le monde vous appelle le Refuge et l'Espérance des pécheurs ; vous êtes donc mon refuge et mon espérance ; c'est à vous de me sauver par votre intercession. Ah ! pour l'amour de Jésus-Christ, secourez-moi ; tendez la main à un malheureux qui est tombé, qui se recommande à vous, et qui se voue pour toujours à votre

\* Ces prières sont un abrégé des Prières à Marie pour tous les jours de la semaine : ces dernières sont indulgenciées et se trouvent dans le Règlement de vie, ch. 2. § 7.

service. Je m'offre donc, ô Reine du ciel! à vous servir toute ma vie; agréez-moi, et ne me rejetez pas comme je le mériterais. O ma Mère! j'ai mis mes espérances dans votre protection. Je bénis et remercie Dieu mille fois de m'avoir donné cette confiance que j'ai en vous, et que je regarde comme un grand gage de mon salut. Hélas! j'ai eu le malheur de faire tant de chutes par le passé, faute d'avoir recours à vous! Maintenant j'ai la confiance que, grâce aux mérites de Jésus-Christ et à vos prières, mes péchés me sont pardonnés; mais je puis encore perdre l'amitié de Dieu: ah! ma Souveraine! protégez-moi, et ne permettez pas que je redevienne esclave de l'enfer. Ne cessez jamais de m'assister: je sais qu'avec votre secours, je vaincrai; je sais que vous ne manquerez pas de me secourir, si je me recommande à vous; mais ce que je crains, c'est que, dans les occasions dangereuses, je ne néglige de vous invoquer, et qu'ainsi je ne me perde. La grâce donc que je vous demande, et que je sollicite autant que je sais et que je puis, c'est de ne jamais manquer de recourir à vous dans les assauts de l'enfer, et de vous dire toujours: Marie! secourez-moi. — Assistez-moi, ô Marie! — Ma Mère! ne permettez pas que je perde mon Dieu.

## 2. POUR OBTENIR UNE BONNE MORT.

O Marie! quelle sera ma mort? Quand je considère mes péchés, et que je pense à ce terrible moment où je devrai rendre le dernier soupir et être jugé, je tremble et me confonds. O ma Mère! mon espoir est dans le sang de Jésus-Christ et dans votre intercession. Ne m'abandonnez pas alors, ô Consolatrice des affligés! ne manquez pas de me consoler dans cette grande affliction: si vous ne venez à mon secours, je suis perdu. Ah! ma Souveraine!

sans attendre le moment de ma mort, obtenez-moi dès à présent une vive douleur de mes péchés, un amendement sincère, et une constante fidélité au Seigneur pour tout le reste de ma vie : et quand j'arriverai au terme de ma carrière, ô Marie, mon Espérance ! secourez-moi dans ces terribles angoisses, et soutenez-moi contre le désespoir à la vue de mes fautes, que le démon me remettra alors devant les yeux ; faites que je vous invoque alors plus fréquemment, et que j'expire en prononçant votre saint nom et celui de votre adorable Fils. O aimable Dame ! pardonnez si j'ose encore vous demander davantage : avant que je ferme les yeux, venez vous-même me consoler par votre présence. Je suis un pécheur, il est vrai, je ne mérite pas cette grâce ; mais je suis votre serviteur dévoué, je vous aime, et j'ai une grande confiance en vous. O Marie ! je vous attends, ne me laissez pas sans consolation. Du moins, si je ne suis pas digne d'une telle faveur, assistez-moi du haut du ciel, faites que je sorte de cette vie en vous aimant, Dieu et vous, et que j'aie vous aimer éternellement en paradis !

### 3. POUR OBTENIR D'ÊTRE PRÉSERVÉ DE L'ENFER ET ADMIS EN PARADIS.

O ma bien-aimée Dame ! je vous remercie de m'avoir délivré de l'enfer autant de fois que je l'ai mérité par mes péchés ! — Malheureux ! il fut un temps où déjà j'étais condamné à cette prison éternelle ; déjà peut-être la sentence devait s'exécuter au premier péché que j'ai commis, si votre miséricorde n'était venue à mon secours : même sans en être priée, uniquement mue par votre bonté, vous avez retenu le bras de la justice divine ; et triomphant ensuite de ma dureté, vous m'avez amené à mettre

ma confiance en vous. Eh ! que d'autres chutes n'aurais-je pas encore faites, vu les périls que j'ai courus, si, ô la plus tendre des mères ! vous ne m'en aviez préservé par les grâces que vous m'avez obtenues ! — Auguste Reine ! continuez à me garantir de l'enfer. Je vous en conjure, ô ma Mère ! ne m'abandonnez pas à moi-même, je me perdrais ; faites que je ne manque jamais de recourir à vous. Sauvez-moi, mon Espérance ! sauvez-moi du péché, qui seul peut me précipiter en enfer. Faites que j'aie à jouir de votre présence dans le saint paradis pendant toute l'éternité. Je remercie infiniment le bon Dieu de la confiance qu'il me donne dans le sang de Jésus-Christ et dans votre protection. Oui, j'espère que vous me sauverez, que vous me délivrerez du péché, que vous me procurerez les lumières et les forces nécessaires pour accomplir la volonté de Dieu, et qu'enfin vous me conduirez au port assuré du paradis. Tel a toujours été l'espoir de vos serviteurs, et jamais aucun n'a été trompé : oh ! certes, je ne serai pas trompé non plus ! Ainsi, ô Marie ! vous devez me sauver : priez votre divin Fils Jésus, comme je le prie aussi par les mérites de sa passion, de conserver et d'augmenter toujours en moi cette confiance que j'ai en lui et en vous, et je serai sauvé.

## IX.

## CONSÉCRATION A LA SAINTE VIERGE.

Très-Sainte Vierge, Mère de Dieu, Marie ! moi, N. , quoique très-indigne d'être votre serviteur, touché néanmoins de votre admirable bonté, et animé du désir de vous servir, je vous choisis aujourd'hui, en présence de mon Ange Gardien et de toute la Cour céleste, pour

ma propre Maîtresse, mon Avocate, et ma Mère ; et je prends la ferme résolution de vous servir toujours, et de faire tout ce que je pourrai pour que vous soyez servie aussi des autres. Je vous supplie donc, ô Mère très-miséricordieuse ! par le sang que votre adorable Fils a répandu pour moi, de m'admettre au nombre de vos dévots comme votre serviteur perpétuel : soyez-moi favorable, et obtenez-moi la grâce de me conduire tellement dans mes pensées, mes paroles, et mes actions, que je ne blesse jamais vos regards très-purs, ni ceux de votre divin Fils, Jésus. Souvenez-vous de moi, ô Marie ! et ne m'abandonnez pas à l'heure de ma mort.

## X.

## PROTESTATION

## POUR LA BONNE MORT.\*

Mon Dieu ! puisque ma mort est certaine, et que je ne sais quand elle arrivera, je veux m'y préparer dès à présent. — A cette fin :

Je proteste que je crois tout ce que croit la Sainte Eglise, spécialement le mystère de la Très-Sainte Trinité, l'Incarnation et la Mort de Jésus-Christ, le Paradis et l'En-

(\*) Par un rescrit de S. S. Pie IX, du 23 mai 1852, une INDULGENCE PLÉNIÈRE est accordée à tous les fidèles, qui, le quatrième Dimanche de chaque mois, après avoir reçu les sacrements de Confession et de Communion, assisteront, dans une église des Révérends Pères Rédemptoristes, à l'exercice pieux pour obtenir une bonne mort, et y prieront à l'intention du Souverain Pontife.

Pour bien faire cet exercice salutaire, fort recommandé par Saint Alphonse, on doit tâcher de passer la journée dans la retraite, chacun selon son état, se confesser et communier comme si l'on était au moment de la mort, et se soumettre en tout à la volonté de Dieu.

LE TRADUCTEUR.

fer, parce que ce sont autant d'articles de foi révélés par vous qui êtes la Vérité même.

Je mérite mille enfers ; mais j'espère obtenir de votre miséricorde, par les mérites de Jésus-Christ, le pardon de mes péchés, la persévérance finale, et la gloire du paradis.

Je proteste que je vous aime par-dessus toutes choses, parce que vous êtes un bien infini ; et parce que je vous aime, je me repens souverainement de toutes les offenses que je vous ai faites ; je suis résolu de mourir plutôt que de vous offenser encore : je vous prie de m'ôter la vie plutôt que de permettre que je vous perde par un nouveau péché.

Je vous remercie, mon Jésus ! de toutes les peines que vous avez souffertes pour moi, et de tant de miséricordes que vous m'avez faites, après que je vous ai tant offensé.

Mon bien-aimé Seigneur ! je me réjouis de ce que vous êtes infiniment heureux ; je me réjouis de ce que vous êtes aimé de tant de saintes âmes au ciel et sur la terre ; je désire que vous soyez connu et aimé de tout le monde.

Je proteste que, pour l'amour de vous, ô mon Jésus ! je pardonne à quiconque m'a offensé, et je vous prie de lui faire du bien. Je proteste que je désire recevoir les saints sacrements pendant ma vie et à ma mort ; et j'entends dès à présent demander l'absolution de mes péchés, pour le moment de la mort où je ne pourrai plus exprimer mes intentions.

J'accepte ma mort avec toutes les souffrances qui doivent l'accompagner, en union de la mort et des souffrances que Jésus-Christ a daigné endurer pour moi sur la croix. J'accepte aussi, ô mon Dieu ! toutes les peines et toutes les tribulations qui me viendront de votre main durant ma vie. Faites de moi et de tout ce qui est à moi tout ce qu'il vous plaît. Donnez-moi votre amour et la sainte persévérance, je ne vous demande rien de plus.



Ma tendre Mère, Marie ! assistez-moi toujours, mais surtout à ma mort, aidez-moi à me conserver dans la grâce de Dieu : vous êtes mon espérance ; je veux vivre et mourir sous votre protection.

Saint Joseph ! Saint Michel Archange ! mon Saint Ange Gardien ! secourez-moi toujours, mais principalement à l'heure de ma mort.

Et vous, mon cher Jésus ! vous qui, pour me procurer une bonne mort, avez voulu subir une mort si amère, ne m'abandonnez pas alors : je vous embrasse dès à présent, afin de mourir en vous embrassant. Je mérite l'enfer, mais je m'abandonne à votre miséricorde, et j'espère, par la vertu de votre sang, de mourir dans votre amitié, et de recevoir votre bénédiction la première fois que je vous verrai en qualité de mon Juge. Je remets mon âme entre vos mains percées de clous pour mon amour. C'est en vous que j'espère de n'être pas alors condamné à l'enfer : *In te, Domine, speravi ; non confundar in æternum.*<sup>1</sup> Ah ! secourez-moi toujours, et surtout à la mort : faites que j'expire en vous aimant, en sorte que le dernier soupir de ma vie soit un acte d'amour qui me transporte de cette terre en paradis, pour vous y aimer éternellement.

Jésus ! Marie ! Joseph ! assistez-moi à mon agonie.

Jésus ! Marie ! Joseph ! je me donne à vous : daignez recevoir mon âme à mon dernier soupir.

(1) *Ps. 50. 2.*

## APPENDICE

### SUR LA MANIÈRE DE FAIRE LA RETRAITE.

---

Les exercices spirituels se font ou en public, ou en commun, ou en particulier : en public, lorsque tous les habitants d'une paroisse ou d'une ville y sont indistinctement conviés, et alors les exercices prennent proprement le nom de Mission ; en commun, lorsqu'un certain nombre de personnes, comme les membres d'une association, etc., se réunissent pour les faire ensemble ; en particulier, lorsqu'on les fait seul, et c'est ce qui s'appelle Retraite. Dans les deux premiers cas, les exercices sont donnés et dirigés par des prédicateurs ; nous voulons seulement recueillir ici quelques avis supplémentaires, utiles aux personnes qui font la retraite en particulier.

#### 1 Fins de la retraite.

La retraite n'étant qu'un exercice extraordinaire d'oraison mentale, elle a les mêmes fins que l'oraison : \* on la fait pour s'éclairer, se connaître, se purifier, se corriger, s'unir à Dieu et le prier ; pour se renouveler, se maintenir dans la vertu, croître en ferveur ; pour obtenir quelque grâce spéciale, comme lorsqu'il s'agit de connaître sa vocation, d'embrasser un état de vie, d'entrer dans une charge importante, d'entreprendre un voyage périlleux, etc.

#### 2. Du Lieu.

A la rigueur, chacun peut faire les saints exercices chez soi, sinon de corps, au moins d'esprit ; mais, pour être réellement en retraite, il faut s'éloigner de tout ce qui peut troubler le silence

(\*) Voir page 265, 307, et 313.

et le recueillement, comme Saint Alphonse l'explique fort bien.\* Le lieu le plus commode est ordinairement une maison religieuse; on y trouve toutes les facilités qu'on puisse désirer.

### 3. De la Durée.

Disons d'abord en général, que, pour entretenir le feu de l'Amour divin dans l'âme, il convient de consacrer aux exercices spirituels au moins une heure chaque jour, un jour chaque mois, et une semaine chaque année; c'est en résumé ce que notre Saint enseigne à cet égard dans tous ses ouvrages. La retraite annuelle doit donc être d'environ huit jours; il en sera de même toutes les fois qu'on voudra faire des exercices complets; mais les circonstances peuvent exiger plus ou moins.

### 4. Ordre des exercices.

Chacun peut régler les exercices de la journée selon qu'il le trouve plus convenable. Nous donnons pour exemple l'ordre qui suit :

#### LE MATIN.

##### Heures.

- 5 ou 5 1/2 Méditation sur les vérités éternelles.  
 6 ou 6 1/2 La sainte Messe. Quand on communie, on fait une demi-heure de préparation et une heure d'action de grâces.  
 7 1/2 Rémission ou repos d'esprit, pendant lequel on peut déjeuner, faire quelque travail manuel, ou se promener en silence.

#### AVANT MIDI.

- 8 1/2 Le Rosaire ou le Chapelet.  
 9 Le Chemin de la Croix.  
 10 Lecture spirituelle d'une demi-heure.  
 10 1/2 Méditation, soit sur le Saint-Sacrement ou quelque autre mystère, soit sur la dévotion à la Sainte Vierge, soit sur une vertu ou un vice.

(\*) Page 308 et 313.

- 11 1/2 Un quart d'heure de rémission, suivi de l'Examen particulier sur une vertu ou sur la passion dominante.
- 12 Le dîner suivi d'une heure de rémission.

## APRÈS MIDI.

- 1 1/2 Prières vocales, comme Vêpres et Complies, Office de la Sainte Vierge, etc.
- 2 Visite au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge.
- 3 Lecture de la vie d'un Saint.
- 3 1/2 Méditation sur la Passion de Jésus-Christ.
- 4 1/2 Rémission.

## LE SOIR.

- 5 Visite au Saint-Sacrement et Protestation pour la bonne mort.
- 6 Méditation sur les vérités éternelles.
- 7 Souper et rémission.
- 8 Recueillement à l'oratoire ou devant le Saint-Sacrement.
- 8 1/2 Prières du soir, dans lesquelles se fait l'Examen de conscience sur les fautes de la journée. A la fin, on lit les principaux points à méditer le lendemain matin.

On emploie les intervalles qui restent libres, selon sa dévotion, à prier, à converser intimement avec Dieu, à lire, à noter brièvement quelque trait de lumière ou une bonne résolution, à examiner sa conscience pour faire une bonne confession, etc.

## 5. Du Silence ou du Recueillement.

Si l'on ne peut garder un silence absolu durant toute la retraite comme il convient,\* on doit au moins éviter tout ce qui troublerait le recueillement intérieur, sans quoi il n'y aurait pas de retraite. Toute contension d'esprit est également nuisible; c'est au cœur que Dieu parle, dans le calme et la paix. La retraite n'est

(\*) Page 308 et 313.

point une fatigue, mais un repos spirituel, auquel le Seigneur nous invite avec bonté pour nous entretenir doucement avec lui : *Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum.*<sup>1</sup>

## 6. Des Méditations.

Chaque méditation doit durer au moins une demi-heure. Quant aux sujets à méditer, chacun choisit ce qui convient le mieux à son tempérament spirituel. Outre les Méditations données plus haut sur les vérités éternelles, voici pour exemple d'autres plans de retraite d'après Saint Alphonse lui-même \* et dont les sujets sont traités dans les deux premiers volumes :

## I.

Jours.

- 1<sup>er</sup> Vraie sagesse.
- 2<sup>e</sup> Prix du temps.
- 3<sup>e</sup> Abus de la divine miséricorde.
- 4<sup>e</sup> Sentiments d'un moribond qui a négligé sa conscience.
- 5<sup>e</sup> Jugement.
- 6<sup>e</sup> Peines de l'enfer.
- 7<sup>e</sup> Confiance dans la protection de Marie.
- 8<sup>e</sup> Amour que Jésus-Christ a pour nous, et obligation que nous avons de l'aimer.

## II.

- 1<sup>er</sup> Malice du péché mortel.
- 2<sup>e</sup> Prix de la grâce de Dieu.
- 3<sup>e</sup> Importance du salut.
- 4<sup>e</sup> Bonheur de celui qui aime Jésus-Christ.
- 5<sup>e</sup> Combien il est avantageux de méditer la passion de Jésus-Christ.
- 6<sup>e</sup> Biens que procure la fréquente Communion.
- 7<sup>e</sup> Excellence de la dévotion à Marie.
- 8<sup>e</sup> Nécessité de la persévérance dans le bien.

(1) *Marc. 6. 51.*

(\*) Tome XVII, Sermons, à la fin. — Rispoli, *Vita del B. A. c. 16.* — Voyez, pour les Sujets à méditer, page 270.

## 7. De la Mortification.

L'oraison est l'âme de la retraite ; mais, pour bien faire oraison, il faut pratiquer la mortification, non-seulement intérieure, mais encore extérieure; ajoutez-y, selon vos moyens, l'aumône corporelle et spirituelle, suivant l'avis de l'Ange Raphaël à Tobie: *Bona est oratio cum jejuniis et elemosynis.*<sup>1</sup>

## 8. Des Sacrements.

Il est bon de s'abstenir de la Table sainte dans les premiers jours de la retraite, pour ne penser qu'à se préparer à une bonne confession générale, si l'on n'en a pas encore fait, ou à une récapitulation des fautes commises depuis la dernière retraite. Mais on doit consulter sur ce point son directeur de conscience, et se conformer à son avis. On aura soin de le consulter aussi sur les pénitences qu'on voudrait s'imposer et sur tout autre point important. La voie de l'obéissance est toujours plus sûre et plus méritoire.

LE TRADUCTEUR.

(1) *Tob. 12. 8.*

---



DU  
CHOIX D'UN ÉTAT

ET DE  
LA VOCATION.\*

---

AVIS SUR LA VOCATION RELIGIEUSE.

---

§ I.

ON DOIT SE CONFORMER AUX DESSEINS DE DIEU DANS LE CHOIX  
D'UN ÉTAT QUEL QU'IL SOIT.

Il est clair que notre salut éternel dépend principalement du choix d'un état. Le père Louis de Grenade appelait le choix d'un état la Maîtresse-Roue de la vie : ainsi, de même que, dans une horloge, la maîtresse-roue étant endommagée, toute l'horloge est dérangée, de même, dans l'ordre de notre salut, la vocation étant manquée, toute la

(\*) Saint Alphonse a fait imprimer en 1750 des AVIS SUR LA VOCATION RELIGIEUSE, suivis de CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT RELIGIEUX, ayant spécialement en vue les jeunes gens qui se présentaient pour entrer dans sa Congrégation. (Tannoia, l. 2. ch. 34.). Dans les Avis, que nous divisons en cinq Paragraphes au lieu de deux, l'Auteur traite d'abord de la nécessité de se conformer aux desseins de la divine Providence dans le choix d'un état de vie quel qu'il soit, et s'étend ensuite sur la vocation à la perfection religieuse. — A cet opuscule, qui est une des premières productions du Saint Auteur, nous réunissons tout ce qu'il a écrit depuis sur cette matière importante, et nous complétons le recueil en y ajoutant un court traité sur la Vocation au sacerdoce, extrait de son ouvrage connu sous le titre de *Selva*.

LE TRADUCTEUR.

vie est manquée aussi, comme le dit Saint Grégoire de Nazianze.

Si donc nous voulons assurer notre salut, nous devons, dans le choix d'un état, obéir à la vocation divine, dans laquelle seule Dieu nous prépare les secours efficaces qu'il veut nous donner pour nous sauver : car, ainsi que le remarque Saint Cyprien, les dons de l'Esprit-Saint nous sont conférés, non selon notre gré, mais selon l'ordre de la divine Providence : *Ordine suo, non nostro arbitrio, virtus Sancti Spiritus ministratur.*<sup>1</sup> C'est pourquoi Saint Paul nous avertit que chaque individu reçoit de Dieu le don qui lui est propre : *Unusquisque proprium donum habet ex Deo* ;<sup>2</sup> ce qui signifie suivant l'explication de Cornelius A-Lapide, que le Seigneur donne à chacun sa vocation et lui choisit l'état dans lequel il veut le sauver. Cela est conforme à l'ordre de la prédestination, tracé par le même Apôtre : *Quos prædestinavit, hos et vocavit ; et quos vocavit, hos et justificavit ; quos autem justificavit, illos et glorificavit* :<sup>3</sup> Dieu appelle les hommes selon qu'il les a prédestinés ; et s'ils répondent à leur vocation, il les sanctifie par sa grâce et les conduit enfin à la gloire céleste.\*

(1) *De Sing. cler.*      (2) *I. Cor. 7. 7.*      (3) *Rom. 8. 50.*

(\*) Dans un autre ouvrage, le Saint Auteur s'exprime en ces termes : « Dieu veut que tous les hommes parviennent au salut, mais non par les mêmes voies : comme il a distingué dans le ciel divers degrés de gloire, de même, sur la terre, il a établi divers états de vie, comme autant de routes différentes pour aller au ciel. (*Selva*, ch. 2.) » Le choix n'est point arbitraire : « Pour entrer dans un état de vie quel qu'il soit, il faut nécessairement y être appelé de Dieu ; car, sans cette vocation, il est, sinon impossible, du moins très-difficile de satisfaire aux obligations de cet état et de se sauver. La raison en est évidente ; car c'est Dieu qui, dans l'ordre de sa providence, assigne à chacun de nous son état de vie, et qui nous prépare ensuite les grâces et les secours propres à l'état auquel il nous appelle. (Ch. 10.) » Nous devons être persuadés et ne jamais oublier que, de toute éternité, Dieu pense avec amour à chacun de nous comme un bon père s'occupe de son enfant unique.

LE TRACTEUR.

Dans le monde, on comprend peu l'importance de la vocation ; on regarde comme une chose indifférente de vivre dans l'état auquel on est appelé de Dieu ou dans celui qu'on choisit de son propre mouvement : voilà pourquoi tant de gens se conduisent mal et finissent par se damner.

Il est certain que de là dépend principalement notre salut. A la vocation succède la justification, et la justification est suivie de la glorification, c'est-à-dire, de la vie éternelle. Qui rompt cet ordre, cette chaîne du salut, ne se sauvera point. Quelques efforts qu'il fasse, quelque moyen qu'il emploie, Saint Augustin lui dira : *Bene curris, sed extra viam* : Vous courez bien, mais hors de la bonne voie, — c'est-à-dire, hors du chemin où Dieu vous invitait à marcher pour arriver au bonheur. Le Seigneur n'accepte point les sacrifices que nous lui offrons en suivant notre amour-propre ; il détourne ses regards de Caïn et de ses présents : *Ad Cain et ad munera illius non respexit.*<sup>1</sup> Il menace même de châtimens terribles ceux qui méprisent ses avertissemens, pour suivre leur propre inclination, en formant des desseins et des entreprises qu'il n'a point inspirés : *Væ, filii desertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium, et non ex me ; et ordiremini telam, et non per spiritum meum.*<sup>2\*</sup>

(1) Gen. 4. 5.

(2) Is. 50. 1.

(\*) Il résulte de ce qui précède que, la grande ou même l'unique affaire qui doit préoccuper les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, c'est de connaître les desseins de Dieu relativement à l'état qu'ils doivent embrasser, et d'obtenir la force de s'y conformer. Les MOYENS à prendre pour y réussir leur sont indiqués à la fin de ce recueil.

Mais sachons que Dieu n'appelle pas toujours tout de suite et tout d'un coup à l'état le plus parfait : les uns y sont appelés plus tôt, les autres plus tard ; il en est qui y sont élevés par degrés, ou qui y sont conduits par un détour plus ou moins long ; quelquefois, lorsqu'on a

## § II.

DE LA VOCATION A L'ÉTAT RELIGIEUX : COMBIEN IL IMPORTE  
DE LA SUIVRE PROMPTEMENT.

1<sup>o</sup> Malheur auquel on s'expose en n'y correspondant pas.

Lorsque Dieu appelle une âme à une vie plus parfaite, il lui fait assurément une grâce spéciale et d'un très-grand prix ; c'est une faveur qu'il n'accorde qu'à un petit nombre ; il est donc bien juste qu'il s'indigne contre ceux qui font peu de cas d'un tel bienfait. Combien un prince ne s'estimerait-il pas offensé, s'il appelait un de ses sujets à le servir de plus près, comme son favori dans son palais, et que celui-ci refusât d'obéir ! Et Dieu ne ressentirait point une pareille injure ? Ah ! il ne la ressent que trop ; il menace du dernier malheur celui qui contrarie ses desseins : *Væ qui contradicit Fictori suo!*<sup>1</sup> Ce mot : *Væ!* signifie, dans les Ecritures, la perte éternelle. Son châtement commencera dès cette vie, où il n'aura jamais de repos, comme Job nous en avertit : *Quis restitit ei, et pacem habuit?*<sup>2</sup> En outre, il sera privé des secours abondants et efficaces qui l'auraient aidé à se bien conduire. C'est pourquoi, dit Habert, il lui sera fort difficile de se sauver : *Non sine*

(1) *Is. 45. 9.*

(2) *Job. 9. 4.*

bien correspondu à une première vocation, Dieu en accorde une meilleure ; parfois encore, le Seigneur se contente de faire comprendre les avantages de telle ou telle vocation, afin qu'en l'estimant on la désire, et qu'en la désirant on s'efforce de l'obtenir par la prière et les bonnes œuvres. Il faut se conformer et s'unir à la volonté de Dieu dans tout le cours de la vie aussi bien qu'à la mort.

LE TRADUCTEUR.

*magnis difficultatibus poterit salutis suæ consulere.* Il restera dans le corps de l'Eglise, ajoute ce savant théologien, mais comme un membre disloqué, qui ne peut servir qu'avec beaucoup de peine : *Manebitque in corpore Ecclesie, velut membrum in corpore humano suis sedibus motum, quod servire potest, sed ægre et cum deformitate.* Et ainsi, conclut-il, bien que, absolument parlant, ce malheureux puisse encore se sauver, il prendra difficilement les moyens nécessaires pour réussir : *Licet, absolute loquendo, salvari possit, difficile tamen ingredietur viam humilitatis et pœnitentiæ qua sola ipsi patet ingressus ad vitam.*<sup>1</sup> Saint Bernard<sup>2</sup> et Saint Léon<sup>3</sup> enseignent la même chose. L'empereur Maurice ayant, par un édit, défendu à ses soldats de se faire religieux, Saint Grégoire<sup>4</sup> lui écrivit et déclara que c'était une loi injuste, attendu qu'elle fermait le paradis à beaucoup de chrétiens qui se seraient sauvés dans l'état religieux et qui se perdraient dans le siècle.

On connaît le funeste exemple que rapporte le père Lancicius. Il y avait au Collège-Romain un jeune homme de grands talents. Un jour qu'il faisait les exercices spirituels, il demanda à son confesseur si c'est un péché de ne pas correspondre à la vocation religieuse. Le confesseur lui répondit qu'en soi ce n'est point un péché grave, la vocation étant un conseil, et non un précepte ; mais qu'en ne la suivant pas on met en grand péril son salut éternel, comme ne le prouve que trop la triste expérience de tant de chrétiens qui se sont ainsi damnés. Le jeune homme ferma l'oreille à la voix de Dieu. Il alla étudier à Macerata, où il commença bientôt à négliger l'oraison et la communion, et il finit par se livrer au désordre. Peu après,

(1) *De Ord. c. 1. § 2.*(2) *De Vit. cler. c. 5.*(3) *Epist. 87.*(4) *Epist. l. 2. c. 100.*

en sortant la nuit de chez une femme de mauvaise vie, il fut frappé à mort par son rival. Des prêtres accoururent ; mais il expira avant leur arrivée, et en face du collège. Par cette dernière circonstance, Dieu a voulu faire connaître que ce malheur lui est arrivé précisément pour avoir méprisé sa vocation.

Un autre fait remarquable est cité par le père Pinamonti, dans son traité de la Vocation victorieuse. Un novice ayant conçu le dessein de renoncer à la vie religieuse, Jésus-Christ lui apparut sur un trône, ordonnant avec indignation que son nom fût effacé du Livre de vie. A cette vue, le jeune homme fut saisi d'une terreur salutaire, et il persévéra dans sa vocation.

Combien d'autres exemples ne lisons-nous pas dans les livres ! et combien de malheureux ne verrons-nous pas condamnés au jour du jugement, pour n'avoir pas obéi à leur vocation ! Rebelles à la lumière, comme parle l'Esprit-Saint par la bouche de Job : *Ipsi fuerunt rebelles lumini ; nescierunt vias ejus ;*<sup>1</sup> c'est par un juste châtement qu'ils sont privés de la lumière ; et parce qu'ils ont refusé de marcher dans la voie que Dieu leur a indiquée, ils suivent en aveugles celle qu'ils ont choisie d'eux-mêmes, et ils vont à leur perte. Dans les Proverbes,<sup>2</sup> le Seigneur s'exprime avec encore plus de force ; chaque mot mérite d'être pesé : *En proferam vobis spiritum meum... : Je vous envoie mon esprit, c'est-à-dire, la grâce de la vocation ; mais vous refusez d'y correspondre : Quia vocavi, et renuistis... ; vous méprisez tous mes conseils : Despexistis omne consilium meum....* Eh bien ! je rirai de vous à mon tour, j'insulterai à votre misère, quand les maux que vous voulez éviter fondront sur vous : *Ego quoque in interitu ve-*

(1) Job. 24. 15.

(2) Prov. 1. 25.



*stro ridebo et subsannabo, cum vobis id quod timebatis advenerit* ; lorsque les tentations viendront vous assaillir comme une tempête soudaine au milieu des écueils et des dangers du siècle : *Cum irruerit repentina calamitas, et interitus quasi tempestas ingruerit* ; lorsque vous serez dans la détresse et les angoisses de la mort : *Quando venerit super vos tribulatio et angustia*. Alors on m'invoquera, mais je n'écouterai point ; on me cherchera, et on ne me trouvera point : *Tunc invocabunt me, et non exaudiam ; mane consurgent, et non invenient me* ; parce qu'on aura dédaigné mes avis et rejeté mes conseils : *Eo quod exosam habuerint disciplinam..., nec acquieverint consilio meo, et detraxerint universæ correptioni meæ*.\* Les insensés ! leur punition sera de manger le fruit de leur voie et d'être rassasiés de leurs conseils : *Comedent igitur fructus viæ suæ suisque consiliis saturabuntur* ; le moindre obstacle, la plus légère tentation les fera tomber ; leur prospérité même les perdra : *Aversio parvulorum interficiet eos, et prosperitas stultorum perdet illos*.

Tout cela signifie donc que Dieu n'écouterà point les cris de ceux qui méprisent sa voix paternelle. Mais, dit Saint Augustin, si l'on résiste à la volonté de Dieu quand il invite, on ne pourra échapper à sa volonté au jour de ses vengeances : *Qui voluntatem Dei spreverunt invitantem, voluntatem Dei sentient vindicantem*.<sup>1</sup>

(1) R. ad obj. Vinc. 16.

(\*) Par ces derniers mots, Dieu réprimande ceux qui font peu de cas de la vocation, et qui prétendent qu'on peut se sauver indifféremment dans tout état de vie. (*Theol. mor. l. 4. n. 78.*)

2° Il faut obéir à la voix de Dieu sans délai.

Ainsi, dès que le Seigneur appelle quelqu'un à un état plus parfait, s'il ne veut pas mettre en péril son salut éternel, il doit obéir, et obéir aussitôt. Autrement, il entendra Jésus-Christ lui adresser le même reproche qu'à ce jeune homme qui, invité par le Sauveur à le suivre, lui demanda la permission d'aller auparavant mettre ordre à ses affaires et disposer de ses biens : *Sequar te, Domine; sed permittite mihi primum renuntiare his quæ domi sunt*; Jésus lui répondit que, quiconque ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est point propre au royaume de Dieu : *Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei.*<sup>1</sup>

Les lumières que le Seigneur nous envoie, sont passagères, et non permanentes; c'est ce qui fait dire à Saint Thomas que les divines invitations à une vie plus parfaite doivent être suivies sans retard : *Quanto citius*. Le Docteur Angélique<sup>2</sup> pose la question de savoir s'il est louable d'entrer en religion sans avoir consulté beaucoup de personnes et délibéré longtemps; et il répond affirmativement, en disant qu'il est nécessaire de consulter et de délibérer dans les choses douteuses, mais non dans celle-ci, qui est certainement bonne, puisque Jésus-Christ l'a conseillée lui-même dans l'Évangile : la vie religieuse, en effet, n'est que la pratique de divers conseils donnés par ce divin Maître.

Chose étonnante ! quand il s'agit d'entrer en religion, pour mener une vie plus parfaite et plus assurée contre les dangers du monde, les gens du siècle prétendent que, pour prendre une telle résolution, il faut délibérer longuement

(1) *Luc. 9. 61-62.*

(2) *2. 2. q. 189. a. 10.*

et ne pas se hâter de l'exécuter, afin de s'assurer si cette vocation vient réellement de Dieu, et non du démon. Mais ils ne parlent point ainsi lorsqu'il s'agit d'accepter une charge, un évêché, etc., où l'on court tant de dangers de se perdre ! ils ne disent point alors qu'il faut beaucoup d'épreuves pour s'assurer qu'on y est vraiment appelé de Dieu.

Le langage des Saints est tout différent. Saint Thomas <sup>1</sup> assure que la vocation religieuse, vint-elle du démon, devrait encore être embrassée, comme un conseil excellent, quoique donné par un ennemi. Et Saint Jean Chrysostôme, cité par le Docteur Angélique, dit que Dieu, quand il nous favorise de semblables inspirations, veut que nous n'hésitions pas un instant à les suivre : *Talem obedientiam Christus quærit a nobis, ut neque instanti temporis moremur.* <sup>2</sup> Pourquoi cela ? parce que le Seigneur aime à voir en nous cette docilité ; et plus elle est prompte, plus il ouvre la main pour nous remplir de ses bénédictions. Les délais, au contraire, lui déplaisent beaucoup ; alors il resserre la main et retient ses grâces ; de sorte que, celui qui tarde à correspondre à sa vocation, parvient avec peine à la suivre et qu'il l'abandonne aisément. Ainsi, ajoute Saint Jean Chrysostôme, quand le démon ne peut détourner quelqu'un de la résolution de se consacrer à Dieu, il cherche au moins à lui persuader d'en différer l'exécution, et il croit avoir gagné beaucoup quand il a obtenu un délai d'un jour, d'une heure même : *Si levem arripuerit prorogationem* ; car si, pendant ce jour ou cette heure, une nouvelle occasion se présente, il lui sera moins difficile d'obtenir un plus long terme. L'esprit malin procède ainsi jusqu'à ce que le sujet appelé de Dieu, se trouvant plus faible et moins

(1) *Contra retr. a rel. c. 40.*

(2) *In Matth. hom. 44.*

assisté de la grâce, finit par céder tout à fait, et par abandonner sa vocation. Oh ! combien de fois, par de tels retards, l'ennemi est parvenu à faire perdre la grâce de la vocation à ceux qui l'avaient reçue ! C'est pourquoi Saint Jérôme, s'adressant à quiconque est appelé à sortir du monde, l'exhorte à s'en échapper au plus vite : *Festina, quæso te, et hærentis in salo naviculæ funem magis præcide quam solve* :<sup>1</sup> De même que, dit ce Saint Docteur, un homme qui se trouverait dans une barque attachée au sol et sur le point d'être submergée, chercherait plutôt à couper la corde qu'à la dénouer ; ainsi, celui qui est retenu dans le monde, doit tâcher de s'en dégager le plus tôt possible, afin de se mettre plus vite à l'abri du danger de se perdre, malheur auquel on est si exposé au milieu du siècle ! \*

Voici ce qu'on lit dans les OEuvres de Saint François

(1) *Ad Paulin. de st. Scr.*

(\*) Il faut se rappeler ici ce que l'Auteur dit dans son Règlement de vie, ch. 1<sup>er</sup> : « Ayez votre Directeur de conscience ; consultez-le sur vos affaires de plus grande importance, et obéissez-lui en tout. Celui qui obéit à son confesseur, n'a pas à craindre de se tromper. *Qui vos audit, me audit.* (Luc. 10. 46.) : Voix du confesseur, voix de Dieu. » On doit donc consulter au moins son confesseur, qui peut différer de se prononcer, autant qu'il le trouve nécessaire pour porter un jugement tel que la prudence l'exige. Voici du reste les trois principaux signes d'une vraie vocation à l'état religieux, d'après Saint Alphonse : « 1. qu'on se propose une bonne fin, telle que de s'éloigner des dangers du monde, de mieux assurer son salut, et de s'attacher plus étroitement à Dieu ; 2. qu'on n'ait aucun empêchement positif, comme le manque de santé ou de talent, ou des parents dans la nécessité (« *In necessitate gravi.* » *Theol. mor. l. 4. n. 66.*), choses à soumettre à l'appréciation des supérieurs, en leur exposant clairement la vérité ; 3. qu'on soit admis par les supérieurs de l'institut. (Avis aux nov.) »

En outre, dans l'Eglise, il y a différentes institutions religieuses, différents genres de perfection. Il ne suffit pas de savoir en général qu'on est appelé à l'état religieux, il faut encore examiner en particulier à quel institut, à quelle communauté, le Seigneur nous destine, et suivre en tout point l'impulsion de sa grâce. (*Vid. Hom. apost. tr. ult. n. 39.*)

LE TRADUCTEUR.

de Sales touchant la vocation religieuse ; ses paroles serviront à confirmer ce que nous avons déjà dit et ce que nous dirons dans la suite : « Pour avoir une marque d'une bonne vocation, il ne faut pas une constance sensible, mais qui soit en la partie supérieure de l'esprit. Ainsi, il ne faut pas juger qu'une personne n'est pas vraiment appelée, parce qu'il lui arrive, même avant d'avoir quitté le monde, de ne plus éprouver ces mouvements sensibles qu'elle avait au commencement, ni même parce qu'elle sent des dégoûts et des refroidissements qui la portent parfois jusqu'à vaciller en s'imaginant que tout est perdu ; il suffit que sa volonté reste constante à ne point abandonner la vocation divine ; c'est même assez qu'elle y demeure attachée par quelque affection. Pour savoir si Dieu veut que l'on soit religieux, il ne faut pas attendre qu'il nous parle sensiblement, ou qu'il nous envoie quelque Ange du ciel pour nous signifier sa volonté. Il ne faut pas non plus un examen de dix ou douze docteurs, pour voir si l'inspiration est bonne ou mauvaise, s'il faut la suivre ou non ; mais il faut bien correspondre, et cultiver le premier mouvement, et puis ne se pas mettre en peine s'il vient des dégoûts et des refroidissements touchant cela ; car, si l'on agit ainsi, Dieu ne manquera pas de faire réussir le tout à sa gloire. — Ne vous souciez point de quel côté vient le mouvement ; car Dieu a plusieurs moyens d'appeler ses serviteurs. Il se sert quelquefois de la prédication, d'autres fois de la lecture des bons livres. Les uns ont été appelés pour avoir ouï les paroles sacrées de l'Évangile, comme Saint François et Saint Antoine ; les autres ont été appelés par les ennuis, désastres et afflictions, qui leur survenaient dans le monde, ce qui leur a donné sujet de l'abandonner. Bien que ceux-ci viennent à Dieu comme dépités contre le monde, néanmoins ils ne

laissent pas de se donner à Dieu d'une franche volonté ; et quelquefois de telles personnes deviennent plus saintes que celles qui sont entrées au service de Dieu par des vocations plus apparentes. Platus raconte qu'un gentilhomme bien paré et frisé, étant un jour sur un beau cheval bien empanaché, tâchait par tous moyens de plaire aux dames qu'il muguetait ; et comme il bravait, voilà que son cheval le renverse par terre au milieu de la fange, d'où il sortit tout sale et tout crotté. Ce pauvre gentilhomme fut si honteux et confus d'un tel accident, que, tout en colère, il se résolut en cet instant-là de se faire religieux, disant : « O traître monde ! tu t'es moqué de moi, mais je me » moquerai aussi de toi ; tu m'as joué de celle-ci, mais je » te jouerai aussi d'une autre ; car je n'aurai jamais part » avec toi, et dès cette heure je me résous de me faire re- » ligieux. » Et de fait il fut reçu en religion, où il vécut saintement.<sup>1</sup> »

---

### § III.

#### MOYENS DE CONSERVER LA VOCATION RELIGIEUSE DANS LE MONDE.

Celui qui veut obéir fidèlement à la voix de Dieu et ne pas manquer sa vocation, doit donc, non-seulement se déterminer à la suivre, mais encore la suivre en effet, sans délai, et le plus promptement possible, sous peine d'être exposé au danger évident de la perdre ; et s'il est absolument obligé d'attendre, il doit mettre tous ses soins

(1) Entret. 17.



à la conserver, comme le trésor le plus précieux qu'il puisse posséder.

Il y a trois moyens pour garder la vocation, savoir : la Discrétion, l'Oraison, et le Recueillement.

#### 1. La Discrétion.

Généralement parlant, on doit tenir sa vocation secrète et n'en faire part à personne, si ce n'est à son père spirituel. Car, ordinairement, les hommes du monde ne se font pas scrupule de dire aux jeunes gens appelés à l'état religieux, qu'on peut servir Dieu dans tous les états, même au milieu du siècle ; et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que de pareils propos sortent quelquefois de la bouche de prêtres, et même de religieux, mais de ceux qui sont entrés en religion sans vocation, ou qui ignorent ce que ce mot signifie. Oui, sans doute, on peut servir Dieu en tout lieu, lorsqu'on n'est point appelé à la vie religieuse ; mais non, lorsqu'on y est appelé et qu'on veut demeurer dans le monde selon sa fantaisie ; dans ce dernier cas, ainsi que nous l'avons dit, il est difficile de tenir une bonne conduite et de servir Dieu.

Il importe particulièrement que, celui qui reçoit la grâce de la vocation, n'en donne point connaissance à ses parents.

Une des opinions de Luther, comme le rapporte Bellarmin,<sup>1</sup> était que les enfants pèchent en entrant en religion sans le consentement de leurs parents ; parce que, disait-il, les enfants sont obligés d'obéir à leurs parents en toutes choses. — Mais ce sentiment est communément repoussé par les Conciles et par les Saints Pères. Le X<sup>e</sup> Concile de Tolède déclare expressément qu'il est permis

(1) *De Mon. l. 2. c. 56.*

aux enfants de se faire religieux sans le consentement de leurs parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de puberté : *Parentibus filios suos religioni contradere non amplius quam usque ad decimum quartum ætatis eorum annum licentia poterit esse ; postea vero, an cum voluntate parentum, an suæ devotionis sit solitarium votum, erit filiis licitum religionis assumere cultum.*<sup>1</sup> La même chose est prescrite par le Concile de Tribur,<sup>2</sup> et enseignée par Saint Ambroise, Saint Jérôme, Saint Augustin, Saint Bernard, Saint Thomas, et d'autres encore, ainsi que par Saint Jean Chrysostôme, qui dit en général que les parents ne peuvent s'opposer au bien spirituel de leurs enfants : *Cum spiritualia impediunt parentes, nec agnoscendi quidem sunt.*<sup>3</sup>

Il en est qui prétendent que, lorsqu'on est appelé de Dieu à l'état religieux, et qu'on peut facilement et avec sûreté obtenir l'assentiment de ses parents, sans qu'on ait à craindre aucun obstacle de leur part, il serait convenable de chercher à avoir leur bénédiction. — Cette doctrine, dans la spéculation, pourrait passer, mais non dans la pratique ; car, dans la pratique, d'après ce qui arrive ordinairement, l'opposition est toujours à craindre. — Il est bon d'éclaircir pleinement cette difficulté, afin d'ôter à quelques-uns certains scrupules pharisaïques.

Il est certain que, dans le choix d'un état, on n'est point obligé d'obéir à ses parents. Tel est le sentiment commun des théologiens, d'accord avec Saint Thomas, qui enseigne que, lorsqu'il est question de contracter mariage, ou de garder la virginité, ou de prendre quelque autre parti semblable, ni les serviteurs envers leurs maîtres, ni les enfants envers leurs parents, ne sont tenus à l'obéissance :

(1) *Cap. 6.*(2) *Can. 24.*(3) *In Jo. hom. 81.*

*Non tenentur, nec servi dominis, nec filii parentibus, obedire de matrimonio contrahendo, vel virginitate servanda, vel aliquo alio hujusmodi.*<sup>1</sup> Cependant, quant à l'état conjugal, le père Pinamonti adopte avec raison l'avis de Sanchez, Koning, et d'autres théologiens, qui pensent que les jeunes gens doivent prendre conseil de leurs parents, parce que, dans cette affaire, les parents peuvent avoir plus d'expérience, et qu'en pareille circonstance un père se rappelle facilement qu'il est père. Mais quant à la vocation religieuse, ajoute le même père Pinamonti avec non moins de raison, l'enfant n'est aucunement obligé à consulter ses parents, parce qu'ils n'ont en cela aucune expérience, et que l'intérêt les change ordinairement en ennemis. C'est aussi la remarque de Saint Thomas qui, en parlant également de la vocation religieuse, dit que nos amis selon la chair sont souvent opposés à notre progrès spirituel : *Frequenter amici carnales adversantur profectui spirituali.*<sup>2</sup> En effet, les parents aiment mieux voir leurs enfants se damner avec eux, que de leur permettre de se sauver loin d'eux ; telle est la cruauté des pères et des mères ! s'écrie Saint Bernard : *O durum patrem ! o sævam matrem ! quorum consolatio mors filii est ; qui me malunt perire cum eis quam regnare sine eis !*<sup>3</sup>

Lorsque Dieu, dit un auteur grave cité par Saint Thomas, appelle une âme à la vie parfaite, il veut qu'elle oublie son père et toute sa famille, pour ne considérer et n'écouter que lui seul : *Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam ; et obliviscere populum tuum et domum patris tui.*<sup>4</sup> Sans aucun doute, ajoute-t-il, le Seigneur nous avertit par ces paroles que, pour suivre sa vocation, on ne

(1) 2. 2. q. 104. a. 5.

(2) 2. 2. q. 189. a. 10.

(3) *Epist.* 411.(4) *Ps.* 44. 11.

doit pas demander conseil à ses parents : *Si Deus vult animam ad se vocatam oblivisci patrem et domum patris, suggerit utique per hoc, quod vocatus ab ipso ad religionem non debet suorum carnalium domesticorum consilium interponere vocationis executioni.*

Saint Cyrille, expliquant la réponse de Jésus-Christ au jeune homme dont il est parlé plus haut : <sup>1</sup> *Nemo mittens manum ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei* ; dit que, le sujet qui demande du temps pour conférer avec ses parents sur l'affaire de sa vocation, est précisément celui que le Seigneur déclare indigne du ciel ; il regarde en arrière : *Aspicit retro, qui dilationem quærit occasione cum propinquis conferendi.* <sup>2</sup> C'est pourquoi Saint Thomas recommande d'une manière absolue, à quiconque se sent appelé à l'état religieux, de ne point consulter ses proches sur sa vocation ; parce que, dit-il, dans cette affaire, ils doivent être regardés, non comme des amis, mais comme des ennemis, suivant la parole du Sauveur : *Ab hoc consilio, primo quidem, amovendi sunt carnis propinqui ; dicitur enim : « Causam tuam tracta cum amico tuo ; »<sup>3</sup> propinqui autem carnis, in hoc proposito, amici non sunt, sed potius inimici, juxta sententiam Domini : « Inimici hominis domestici ejus. »<sup>4</sup> <sup>5</sup>*

Si donc c'est une grande faute de demander conseil à ses parents pour suivre sa vocation, ce serait une faute plus grande encore de vouloir attendre leur consentement, et, par conséquent, de leur en faire la demande, puisque, par cette démarche, on s'exposerait au péril évident de perdre sa vocation ; car, il est probable que les parents tâcheraient d'y mettre obstacle. Aussi voyons-nous que

(1) Page 410.

(2) *Ap. S. Thom. loc cit.*

(3) *Prov. 25. 9.*

(4) *Matth. 10. 56.*

(5) *Contra retr. a rel. c. 9.*

les Saints, dès qu'ils ont été appelés à quitter le monde, sont partis tout à fait à l'insu de leur famille. Ainsi agirent un Saint Thomas d'Aquin, un Saint François Xavier, un Saint Philippe de Néri, un Saint Louis Bertrand. Et nous savons même que le Seigneur a témoigné par des miracles, qu'il approuve ces glorieuses fuites.

Lorsque Saint Pierre d'Alcantara se rendait au monastère où il allait se faire religieux, fuyant la maison de sa mère, sous l'autorité de laquelle il était resté après la mort de son père, il se trouva arrêté par un grand fleuve qui lui barrait le chemin : il se recommanda à Dieu et se vit tout à coup transporté sur la rive opposée.

De même Saint Stanislas Kostka s'échappa sans la permission de son père. Aussitôt son frère se mit à sa poursuite, dans une voiture lancée à toute bride ; mais comme il était près de l'atteindre, les chevaux s'arrêtèrent, et, quelque violence qu'on voulût leur faire, ils refusèrent d'avancer, jusqu'à ce que, se retournant en arrière, ils reprirent leur course au grand galop vers la ville.

Nous avons encore l'exemple de la Bienheureuse Oringa de Valdarno en Toscane. Promise en mariage à un jeune homme, elle quitta furtivement le toit paternel, pour aller se consacrer à Dieu. Arrivée sur le bord de l'Arno, qui lui coupait la route, elle fit une courte prière et vit aussitôt le fleuve ouvrir ses eaux, qui s'élevèrent de chaque côté comme deux murs de cristal, et lui offrirent un passage à pied sec.

Ainsi, mon cher frère, si Dieu vous inspire le dessein de renoncer au monde, ayez bien soin de ne pas en donner connaissance à vos parents ; contentez-vous de la bénédiction du Seigneur, et tâchez de réaliser votre vocation le plus tôt possible et à leur insu, si vous ne voulez pas vous mettre en grand danger de la perdre ; car, pour

l'ordinaire, comme nous l'avons dit ci-dessus, les parents, surtout le père et la mère, s'opposent à l'exécution de semblables projets ; lors même qu'ils sont doués de sentiments pieux, l'intérêt et la passion les égarent tellement que, sous divers prétextes, ils ne se font pas scrupule d'entraver par tous moyens la vocation de leurs enfants.

On lit dans la Vie du père Paul Segneri le Jeune, que sa mère, quoique ce fût une femme de beaucoup d'oraison, ne négligea rien pour mettre obstacle à la vocation de son fils, appelé à l'état religieux. On voit également dans la Vie de monseigneur Cavalieri, évêque de Troie, que son père, qui cependant était un homme d'une grande piété, tenta toutes les voies pour l'empêcher d'entrer dans la Congrégation des Pieux-Ouvriers, où il entra depuis, jusqu'à lui intenter un procès en forme devant le tribunal ecclésiastique. Et combien d'autres parents, bien qu'ils fussent gens de dévotion et d'oraison, se sont vus changés entièrement, en pareil cas, et sont devenus comme possédés du démon ! tant il est vrai qu'en aucune circonstance l'enfer ne semble employer d'armes plus redoutables, que lorsqu'il s'agit de barrer la route à ceux qui sont appelés de Dieu à l'état religieux.

Pour le même motif, gardez-vous bien de découvrir votre vocation à vos amis ; car ils ne se feraient point scrupule de chercher à vous en détourner, ou au moins, de publier votre secret, dont la connaissance parviendrait ainsi facilement à vos parents.\*

\* La grâce de la vocation religieuse est, non-seulement une faveur insigne pour celui qui la reçoit, mais encore une grande bénédiction pour toute sa famille ; des parents chrétiens doivent la souhaiter à leurs enfants comme le bien le plus précieux, en remercier Dieu quand il daigne l'accorder, et s'empresser de lui faire de bon cœur l'heureux sacrifice qu'il demande : que n'ont-ils pas à espérer de Celui qui récompense si largement les moindres choses qu'on fait



## 2. L'Oraison.

Qu'on soit bien persuadé qu'on ne peut conserver la vocation religieuse sans pratiquer l'oraison ; celui qui abandonne l'oraison, perdra certainement sa vocation. Il faut être adonné à l'oraison, et beaucoup. Qu'on ne manque donc pas de faire, le matin à son lever, une heure, ou au moins, une demi-heure d'oraison, chez soi si on le peut librement, ou sinon à l'église, et une demi-heure le soir.

Qu'on fasse aussi chaque jour, sans y manquer, une visite au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge pour obtenir la grâce de persévérer dans sa vocation ; et que l'on communie trois fois, ou au moins, deux fois la semaine.

Le sujet des méditations doit être presque toujours la vocation même : on considère combien est grande cette faveur divine, combien on assure son salut lorsqu'on y correspond fidèlement, et combien, au contraire, on le met en danger lorsqu'on la néglige. Il est surtout utile de se représenter au moment de la mort, et de considérer quel contentement on éprouvera alors, si l'on obéit à

pour son amour ! — D'un autre côté, contrarier une vocation, c'est s'opposer à Dieu : quelles peuvent être les suites d'une semblable entreprise ?

On voit heureusement des parents qui, donnant l'exemple d'une entière soumission aux volontés de Dieu, ont la sagesse de prévenir leurs enfants de l'intention qu'ils ont de ne pas s'opposer à leur bonheur, et de leur laisser toute liberté relativement à leur vocation. Ceux-là ne risquent pas d'être trompés, et ils acquièrent en outre un grand mérite auprès du Seigneur.

Du reste, Saint Alphonse ne veut pas que les jeunes gens se conduisent avec légèreté dans une affaire aussi importante et aussi délicate ; il exige qu'ils consultent au moins un Directeur prudent qui aura soin de peser mûrement devant Dieu toutes les circonstances, et d'examiner entre autres si les parents n'auraient pas quelque motif sérieux à faire valoir, par exemple, la nécessité grave dans laquelle ils se trouveraient, etc. On écarte ainsi tout danger de faire une démarche inconsidérée. (Voyez la Note à la page 412.)

LE TRADUCTEUR.

36

Dieu ; quelle peine, quels remords, au contraire, si l'on meurt dans le siècle. A cette fin, nous avons joint à cet opuscule quelques Considérations dont on pourra se servir pour faire l'oraison mentale.

Il faut encore que toutes les prières à Jésus et à Marie, particulièrement après la sainte communion et dans les visites, aient pour objet d'obtenir la persévérance.

Dans toutes les oraisons et toutes les communions, on doit avoir soin de renouveler à Dieu l'offrande de soi-même, en lui disant :

Me voici, Seigneur ! je ne suis plus à moi, je suis à vous : je me suis déjà donné et je me donne de nouveau tout à vous. Daignez agréer mon offrande, en m'accordant la force de vous être fidèle et de me retirer le plus tôt qu'il me sera possible dans votre sainte maison.

### 3. Le Recueillement.

Il est nécessaire de vivre dans le recueillement, ce qui est impossible sans qu'on s'éloigne des sociétés et des divertissements du siècle. Que faut-il pour perdre la vocation, en restant dans le monde ? un rien : une journée de dissipation, un mot d'un ami, une passion mal réprimée, une attache, une crainte, un ennui non surmonté, cela suffit pour détruire toutes les résolutions de se retirer et de se donner entièrement à Dieu. On doit donc se tenir dans un recueillement complet, en renonçant à tout ce qui est du monde : il faut que la vie entière soit, pendant ce temps, concentrée dans l'oraison, la fréquentation des sacrements, la maison et l'église. Quiconque n'agira pas ainsi, et se dissipera dans les amusements mondains, doit être persuadé qu'il perdra indubitablement sa vocation : il sentira le remords d'y avoir manqué, mais certainement

il ne la suivra point. Ah! combien n'en est-il pas qui, faute de ce soin, ont perdu leur vocation et ensuite leur âme!

---

#### § IV.

##### DISPOSITIONS REQUISES POUR ENTRER EN RELIGION.

Lorsqu'on se sent appelé de Dieu à quelque institut religieux où règne l'observance,\* on doit bien comprendre que le but de toute observance régulière est de suivre, d'aussi près que possible, les traces et les exemples de Jésus-Christ, qui a passé sur la terre une vie toute détachée et toute mortifiée, pleine de souffrances et d'humiliations. Ainsi, celui qui prend la résolution d'entrer dans ce saint état, se résout en même temps à y souffrir et à se renoncer lui-même en toutes choses, selon ce que Notre-Seigneur a déclaré à ceux qui veulent s'attacher parfaitement à sa suite : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me.*<sup>1</sup> Il faut donc, pour entrer en religion, s'affermir dans la résolution de souffrir, et de souffrir beaucoup, de telle sorte qu'on ne risque pas de céder plus tard aux tentations, lorsqu'on s'y sentira pressé par les peines et les inconvénients de la vie pauvre et mortifiée que l'on y mène.

(1) *Matth. 16. 24.*

(\*) Je dis : Où règne l'observance ; — car, il vaudrait peut-être mieux rester dans le siècle que d'entrer dans un établissement religieux où le relâchement s'est introduit.

---

*Si institutum relaxatum est, melius erit alicui, ordinarie loquendo, quod in sæculo remaneat. (Hom. apost. tr. ult. n. 59.)*

Il en est qui, en entrant dans une communauté fervente, ne prennent pas le vrai moyen d'y trouver la paix et de s'y sanctifier ; parce qu'ils se mettent devant les yeux seulement les avantages dont ils espèrent y jouir, comme la solitude, le repos, l'affranchissement des embarras de famille, des querelles, des sujétions et des soins relatifs aux besoins de la vie, au logement, à la nourriture, aux vêtements.

Nul doute que chacun de ceux qui embrassent la vie religieuse ne doive beaucoup d'obligation à l'institut, qui le délivre de tant de soucis et de contrariétés, et lui procure tant de facilité pour servir parfaitement le Seigneur dans la paix, avec tant de secours pour son avancement spirituel : les bons exemples de ses confrères, les avertissements de ses supérieurs, qui veillent sans cesse à ce qui peut lui être profitable, les exercices utiles pour la vie éternelle. Tout cela est vrai ; mais aussi faut-il, pour ne pas perdre de tels avantages, se résoudre à embrasser toutes les souffrances que, d'un autre côté, on rencontre dans la vie religieuse ; et celui qui ne les recevra pas avec amour, ne pourra obtenir cette paix pleine et entière, cette manne cachée, que le Seigneur ne fait goûter, selon sa promesse, qu'à ceux qui se sont vaincus pour lui plaire : *Vincenti dabo manna absconditum*.<sup>1</sup> Car, les douces que Dieu procure à ses fidèles serviteurs, sont un don caché aux yeux des gens du siècle, qui, voyant la vie mortifiée des religieux, loin de leur porter envie, en ont compassion et les croient malheureux sur la terre. Mais, dit Saint Bernard : *Crucem videntes, sed non etiam unctionem* :<sup>2</sup> S'ils voient leurs privations et leurs souffrances, ils n'aperçoivent pas le contentement intérieur que Dieu leur fait éprouver.

(1) *Apoc. 2. 17.*

(2) *In Dedic. s. 1.*



Il est vrai que la vie spirituelle est accompagnée de souffrances ; mais « Quand on est résolu à souffrir, dit Sainte Thérèse, il n'y a plus de peine. » Bien plus, les douleurs elles-mêmes deviennent alors des joies réelles : « Ma fille, dit un jour le Seigneur à Sainte Brigitte, mes trésors paraissent entourés d'épines ; mais, pour qui surmonte les premières piqûres, tout se change en douceurs. » Et ces délices que Dieu fait goûter aux âmes qu'il chérit, dans l'oraison, dans la communion, dans la solitude, ces lumières, ces saintes ardeurs, cette union intime avec Dieu, cette paix de la conscience, cette douce espérance de la vie éternelle, — qui peut les comprendre, sinon celui qui les éprouve ? « Une seule goutte des consolations célestes, disait Sainte Thérèse, vaut plus que toutes les consolations et tous les plaisirs du monde. » Dieu, qui est si bon et si libéral, sait bien procurer, même dans cette vallée de larmes, à ceux qui souffrent pour lui plaire, un avant-goût de la glorieuse béatitude qu'il leur réserve. Ainsi se vérifient précisément ces paroles de David : *Qui fingis laborem in præcepto* :<sup>1</sup> En exigeant que, dans la vie spirituelle, nous soyons disposés à endurer toutes sortes de souffrances et d'ennuis, jusqu'à la mort même, le Seigneur semble ne nous y préparer que des peines ; mais en réalité, il n'en est point ainsi, puisque la vie spirituelle produit, dans l'âme de quiconque se donne entièrement à Dieu, cette ineffable paix qui, d'après le témoignage de Saint Paul, surpasse tous les plaisirs du monde et des mondains : *Exsuperat omnem sensum*.<sup>2</sup> Aussi voyons-nous qu'un religieux vit plus content dans sa pauvre cellule, que les plus grands monarques dans leurs palais. *Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus* :<sup>3</sup> Goûtez donc, et

(1) *Ps. 95. 20.*(2) *Phil. 4. 7.*(3) *Ps. 55. 9.*

voyez combien le Seigneur est doux ; — sans en faire l'expérience, on ne peut le concevoir.

Mais, d'autre part, on doit être persuadé que l'on ne parviendra jamais à jouir de cette paix véritable, même lorsqu'on est déjà entré en religion, si l'on ne se détermine à souffrir, et si l'on ne parvient à se vaincre en tout ce qui contrarie la nature : *Vincenti dabo manna absconditum*. Il est donc indispensable que, celui qui veut être admis dans une communauté fervente, s'y présente avec la ferme résolution de se vaincre complètement, en purgeant son cœur de toute inclination et de tout désir qui ne seraient pas de Dieu et pour Dieu. Il doit conséquemment se détacher de tout, et principalement de quatre choses : 1<sup>o</sup> de ses commodités, 2<sup>o</sup> de ses parents, 3<sup>o</sup> de son amour-propre, 4<sup>o</sup> de sa propre volonté.

#### 1<sup>o</sup> Détachement des commodités de la vie.

Dans la profession religieuse, après l'année de noviciat, outre les vœux de chasteté et d'obéissance, on fait encore le vœu de pauvreté, par lequel on s'engage à ne jamais posséder rien en propre, pas même une épingle, ni usufruit, ni argent, ni quoi que ce soit. La communauté se charge de pourvoir à tout ce dont on aura besoin.

Mais, pour être un vrai disciple de Jésus-Christ, ce sera peu d'avoir fait vœu de pauvreté, si l'on n'accepte de bon cœur toutes les incommodités qui naissent d'un état pauvre. *Non paupertas virtus reputatur, sed paupertatis amor* :<sup>1</sup> Pour avoir la vertu qui sanctifie, dit Saint Bernard, il ne suffit pas d'être pauvre, il faut en outre aimer les désagréments de la pauvreté. — Il en est beaucoup qui

(1) *Epist. 100.*



voudraient bien être pauvres et semblables à Jésus-Christ, mais sans manquer d'aucune chose, dit le dévot A-Kempis: *Volunt esse pauperes, sed sine defectu*. Ils voudraient, en un mot, acquérir l'honneur et la récompense de la pauvreté, mais sans en souffrir les incommodités.

On sait qu'en religion on n'aura point de choses superflues, telles que les vêtements de soie, les mêts rares, les meubles précieux, et d'autres objets semblables; on ne peut s'attendre qu'à avoir les choses nécessaires, qui elles-mêmes manqueront quelquefois. Mais c'est alors qu'on voit si un religieux aime vraiment la pauvreté, savoir : quand il vient à manquer même du nécessaire, soit dans le vêtement, soit dans la nourriture, et qu'il n'en reste pas moins content et sans inquiétude. Quel mérite y aurait-il à supporter la pauvreté, si l'on n'était privé d'aucune chose nécessaire? Le père Balthasar Alvarez disait que, pour aimer réellement la pauvreté, il faut en aimer les effets, comme le froid, la faim, la soif, l'humiliation : *Frigus, famem, sitim, et contemptum*.

Ainsi, en religion, chacun doit, non-seulement se contenter de ce qui lui est donné, sans jamais réclamer aucune chose qu'il n'aurait point reçue par oubli des dispensateurs, ce qui serait une grande faute, mais encore être prêt à souffrir quelquefois jusqu'à la privation des objets pauvres que la règle permet. Si donc il arrive parfois qu'on manque de quelque chose dans les habits, ou les couvertures, le linge, les aliments, etc., on doit se contenter du peu que l'on a reçu, sans se plaindre ni se troubler en se voyant privé même du nécessaire. Que celui qui n'aurait pas ces dispositions, ne pense point à embrasser la vie religieuse ; car c'est un signe qu'il n'y est pas appelé, ou qu'il n'a pas l'intention de prendre l'esprit de ce saint état. Quand on se rend dans la maison de Dieu pour le servir,

dit Sainte Thérèse, il faut qu'on s'attende, non à être bien traité, mais à souffrir pour Dieu.

2<sup>o</sup> Détachement des parents.

L'entrée en religion exige de plus qu'on se détache entièrement, de corps et d'esprit, de ses parents ; car, l'observance régulière veut qu'on pratique au plus haut degré le détachement des parents, pour suivre en tout la doctrine de Jésus-Christ, qui a déclaré qu'il est venu apporter sur la terre, non la paix, mais le glaive, et séparer le fils d'avec son père, la fille d'avec sa mère : *Non veni pacem mittere, sed gladium; veni enim separare hominem adversus patrem suum, et filiam adversus matrem suam.*<sup>1</sup> Et il en a aussitôt donné la raison, en ajoutant que, par rapport au salut, nous trouvons des ennemis dans notre propre famille : *Et inimici hominis, domestici ejus.* Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, c'est particulièrement en matière de vocation religieuse, lorsqu'il s'agit de quitter le monde, qu'on rencontre ses plus grands adversaires dans ses parents, qui, par intérêt ou par passion, aiment mieux encourir l'inimitié de Dieu en s'opposant à la vocation de leurs enfants, que d'y consentir. Ah ! que de malheureux parents seront condamnés dans la vallée de Josaphat, pour avoir fait perdre la grâce de la vocation à leurs enfants ou à leurs neveux ! et que de malheureux enfants seront également réprouvés, pour avoir manqué leur vocation et leur salut, en voulant contenter leurs parents et leur rester attachés ! C'est pourquoi le divin Maître nous avertit que, quiconque préfère à lui son père ou sa mère, ne peut être son disciple : *Si quis venit ad me,*

(1) *Matth. 10. 54.*

*et non odit patrem suum, et matrem... , non potest meus esse discipulus.*<sup>1</sup> Il faut donc se résoudre, pour entrer dans une communauté de parfaite observance et être vrai disciple de Jésus-Christ, à se dépouiller de tout attachement envers ses parents.

Sachons en outre qu'après la profession il faudra continuer de vivre dans le même détachement. On ne pourra plus mettre le pied dans la maison de ses parents, hormis le cas de maladie mortelle de son père ou de sa mère, ou quelque autre nécessité urgente, et cela toujours bien entendu avec la permission du supérieur. Ce serait, en religion, une faute grave et scandaleuse d'aller chez ses parents sans une permission expresse ; on serait même déjà notablement répréhensible, si l'on sollicitait cette permission, ou seulement si l'on témoignait le désir de voir ses parents ou de leur parler.

Saint Charles Borromée disait que, quand il se rendait dans sa famille, il en revenait toujours moins fervent. Un religieux qui va visiter ses parents de sa propre volonté, et non par obéissance positive à ses supérieurs, doit donc être persuadé qu'il se trouvera, à son retour, ou tenté ou refroidi.

Saint Vincent de Paul n'a consenti à revoir sa patrie et sa famille qu'une seule fois et par pure nécessité. Il disait que l'attachement à notre pays natal et à notre propre maison est un grand obstacle à notre avancement spirituel. « Plusieurs, ajoutait-il, qui sont retournés en leur pays, sont entrés dans les intérêts de leur famille et dans leurs sentiments de tristesse et de joie, et ils s'y sont embarrassés comme les mouches qui tombent dans les toiles d'une araignée, d'où elles ne se peuvent tirer. Je m'appel-

(1) *Luc. 14. 26.*

lerai moi-même à témoin de cette vérité : ayant passé huit ou dix jours avec mes parents à les informer des voies de leur salut, et à les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire qu'ils n'attendissent rien de moi, néanmoins, le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents, que je ne fis que pleurer tout le long du chemin. A ces larmes succéda la pensée de les aider et de les mettre en meilleur état. Je fus trois mois dans cette passion importune. Je priai Dieu de me délivrer de cette tentation, et je l'en priai tant qu'enfin il eut pitié de moi.<sup>1</sup> »

Il faut savoir encore que nul ne peut écrire à ses parents ou à ses amis sans en avoir obtenu la permission et sans montrer sa lettre au supérieur. En agissant autrement, un religieux se rendrait coupable d'une faute très-grave, qui ne peut être tolérée et qu'on punit rigoureusement ; car, de là pourraient naître mille désordres qui amèneraient la ruine de la communauté. Ceux qui sont nouvellement admis surtout ne doivent pas ignorer que, dans l'année du noviciat, cette règle est observée avec encore plus de rigueur ; on permet difficilement aux novices de parler ou d'écrire à leurs parents.

Enfin, dans le cas où un sujet tomberait malade, ce serait pour lui une faute marquante de demander la permission ou de montrer le désir de retourner dans sa famille, pour y être mieux soigné et pour respirer l'air natal. L'air de la maison paternelle est presque toujours, et même toujours, nuisible et pestilentiel pour l'âme d'un religieux. Et s'il disait qu'il veut aller se guérir chez ses parents, pour n'être pas à charge à la communauté et pour lui épargner les dépenses, qu'il soit persuadé qu'en religion

(1) Vie, par Ab. l. 3. ch. 39.

les malades sont l'objet de tous les soins qu'inspire la charité la plus généreuse. Si l'air du lieu où ils se trouvent leur est peu convenable, les supérieurs avisent au moyen de les envoyer dans une autre maison. Quant aux remèdes, on vendrait plutôt la bibliothèque que de les laisser manquer aux malades. Ils n'ont donc pas à craindre que la divine Providence ne leur fasse défaut. Mais lorsqu'enfin le Seigneur veut qu'on ne guérisse point, on doit se conformer à la volonté de Dieu sans parler de retour dans sa famille. Pour un religieux, rien n'est plus désirable que de mourir quand il plaît à Dieu, dans la maison de Dieu, assisté de ses frères en religion, et non dans le siècle au milieu de ses parents.

### 3<sup>o</sup> Détachement de l'amour-propre.

Il faut être absolument dépouillé de tout amour-propre. Beaucoup consentent à l'abandon de leur patrie, de leurs aises, de leurs parents ; mais ils portent toujours la chaîne de l'amour-propre, et c'est ce qu'il y a de plus pernicieux. Le plus grand sacrifice qu'on puisse faire à Dieu, est de renoncer, non-seulement aux richesses, aux plaisirs, à sa famille, mais encore à soi-même. L'abnégation de soi-même est ce que Jésus-Christ recommande avant tout à ceux qui veulent le suivre ; et pour renoncer à soi-même, on doit d'abord mettre sous ses pieds tout amour-propre, en désirant et en embrassant toutes les humiliations imaginables qu'on pourra recevoir en religion, par exemple : voir que d'autres sont préférés, tandis qu'on leur trouve peut-être moins de mérite ; se voir sans emploi, comme incapable, ou chargé des offices les plus bas et les plus pénibles. — Qu'on soit persuadé que, dans la maison de Dieu, les charges les plus élevées et les plus honorables

sont celles que l'obéissance impose. A Dieu ne plaise qu'on demande jamais ou qu'on paraisse rechercher quelque fonction de prééminence ! ce serait une chose étrange en religion ; on encourrait dans ce cas la note d'orgueil et d'ambition ; on serait justement puni et particulièrement mortifié en cela même. Mieux vaudrait peut-être supprimer un institut religieux que d'y laisser pénétrer cette maudite peste de l'ambition, qui corromprait les communautés les plus florissantes et les plus belles œuvres de Dieu.

On doit même se consoler intérieurement, si l'on devient un objet de dérision et de mépris parmi ses confrères. Je dis : Se consoler intérieurement ; — car la chair ne pourra s'y résigner ; mais on ne doit pas s'inquiéter si elle ressent cette humiliation, il suffit que l'esprit l'accepte et s'en réjouisse dans la partie supérieure. Et si un religieux se voyait continuellement repris et mortifié par tout le monde, non-seulement par ses supérieurs, mais encore par ses égaux et ses inférieurs, il devrait remercier sincèrement et avec calme ceux qui le reprennent et ont la charité de l'avertir, en leur disant qu'il tâchera d'être plus attentif à l'avenir, afin de ne plus tomber dans la même faute.

Un des plus ardents désirs des Saints, sur la terre, a toujours été de se voir méprisés pour l'amour de Jésus-Christ. C'est tout ce que souhaitait Saint Jean de la Croix. Notre-Seigneur lui apparut un jour avec sa croix sur l'épaule, et lui demanda ce qu'il désirait obtenir de lui : *Joannes, pete quid vis a me*. Souffrir et être méprisé pour vous, répondit le Saint : *Domine, pati et contemni pro te*. Les théologiens enseignent avec Saint François de Sales, que, le plus haut degré de l'humilité est de se complaire dans l'abjection et les humiliations ; et c'est aussi un des plus grands mérites que nous puissions acquérir auprès de



Dieu. Un affront souffert patiemment pour l'amour de Dieu vaudra plus, devant lui, qu'un grand nombre de disciplines et de jeûnes.

Il faut savoir qu'en religion, même dans les communautés les plus saintes, on a toujours des humiliations à souffrir, soit de la part des supérieurs, soit de la part des confrères. Qu'on lise la vie des Saints : que de mortifications n'ont pas eu à essayer Saint Jean-François Régis, le vénérable père François de Girolamo, le père Torrès, et tant d'autres ! le Seigneur permet quelquefois que, même parmi les saints, il se rencontre certaines antipathies naturelles, exemptes de fautes, ou bien certaines diversités de caractère entre les sujets les plus vertueux, par suite desquelles il arrive qu'ils ont à souffrir beaucoup de contrariétés. Souvent aussi on prend pour vraies des choses qui ne le sont pas. Dieu lui-même dispose qu'il en soit ainsi, afin que le religieux s'exerce dans la patience et l'humilité.

En somme, on profitera peu en religion, ou même on perdra beaucoup, si l'on ne supporte avec patience les mépris et les contrariétés. Celui donc qui embrasse ce saint état pour se donner entièrement à Dieu, doit avoir honte de ne pouvoir souffrir une humiliation en présence de Jésus-Christ, qui a bien voulu, pour l'amour de nous, être rassasié d'opprobres : *Saturatus opprobriis*. Qu'on fasse grande attention à ce point, qu'on prenne la résolution de se soumettre de bon cœur à toute espèce de mépris et de contrariétés et qu'on s'apprête à en supporter beaucoup qui ne manqueront pas de se présenter ; car ces épreuves mal supportées peuvent causer un grand trouble, au point de faire perdre la vocation et la persévérance dans l'institut. Combien n'en est-il pas qui ont ainsi perdu leur vocation pour manque de patience dans les abaissements ! Mais que fait au service de Dieu un religieux qui ne sait pas

supporter un affront pour l'amour de Dieu? Et comment peut-il se dire mort à lui-même, selon la promesse qu'il a faite à Jésus-Christ en entrant en religion, tant qu'il reste sensible à l'humiliation au point d'en perdre le repos? Loin, bien loin d'un institut religieux quiconque est si attaché à son amour-propre! il est bon qu'il se retire au plus vite, de peur qu'il n'infecte les autres de son orgueil. En religion, chacun doit être mort surtout à l'amour-propre; sinon, il vaut mieux qu'on n'y entre pas, ou, si l'on y est entré, qu'on en sorte.

#### 4<sup>o</sup> Détachement de la propre volonté.

Celui qui entre en religion, doit renoncer entièrement à sa propre volonté, en la consacrant sans réserve à la sainte obéissance. C'est de tous les sacrifices le plus nécessaire. Que servirait d'abandonner ses aises, ses parents, les honneurs, si l'on conservait en religion sa propre volonté? C'est dans ce dernier renoncement que consiste principalement l'abnégation de soi-même; c'est ainsi qu'on meurt spirituellement et qu'on se donne tout entier à Jésus-Christ. L'offrande qu'il agrée le plus et qu'il exige surtout d'un religieux, est celle de son cœur, c'est-à-dire, de sa volonté. Toutes les mortifications, toutes les oraisons, tous les renoncements, auraient peu de valeur, si l'on ne se détachait pas complètement, sans réserve, de sa propre volonté.

Il est certain qu'en cela consiste le plus grand mérite que nous puissions acquérir auprès de Dieu, et que c'est l'unique moyen, mais un moyen sûr, de lui plaire en toutes choses; par ce moyen, chacun peut dire avec Jésus, notre Sauveur : *Ego quæ placita sunt ei facio semper* : <sup>1</sup>

(1) Jo. 8. 29.

Je fais toujours ce qui lui est agréable. — En effet, le religieux qui n'a aucune volonté propre, peut dire avec confiance que, dans tout ce qu'il fait, soit qu'il étudie ou qu'il médite, soit qu'il entende les confessions, soit qu'il se rende au réfectoire, à la récréation, au repos, il fait toujours la volonté de Dieu ; car, en religion, il n'y a presque pas un mouvement, une respiration, qui ne se fasse par obéissance à la règle ou aux ordres des supérieurs.

Les gens du monde, et même certaines personnes adonnées aux choses spirituelles, ne comprennent guère ce que vaut cette vie d'obéissance que l'on mène en communauté. Il est vrai que, hors de l'état religieux, il s'en trouve beaucoup qui supportent des peines et des travaux, et qui font peut-être plus que ceux qui vivent sous l'obéissance : ils prêchent, ils se mortifient, ils prient, ils jeûnent, mais, en tout cela, leur propre volonté a une grande part, et peut-être la plus grande. Plaise à Dieu qu'ils n'aient point à gémir au jour du jugement, comme ceux dont l'Écriture nous apprend que le Seigneur refusera de reconnaître les bonnes œuvres, parce qu'ils n'auront fait que suivre leur propre volonté : *Quare jejunavimus, et non aspecisti? humiliavimus animas nostras, et nescisti?* — *Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra.*<sup>1</sup> Ah ! s'écrie Saint Bernard : *Grande malum propria voluntas, qua fit ut bona tua tibi bona non sint :*<sup>2</sup> Que notre propre volonté est un grand mal, puisqu'elle rend nul le bien que nous faisons ! — Il en est ainsi lorsque, dans ses œuvres, au lieu de chercher Dieu, on se cherche soi-même ; mais celui qui fait tout par obéissance, est sûr de plaire à Dieu en tout.

La vénérable mère Marie de Jésus disait que deux

(1) *Is. 58. 5.*

(2) *In Cant. s. 71.*

choses surtout rendaient extrêmement précieuse à ses yeux sa vocation à la vie religieuse : la première, c'est que, dans le couvent, elle jouissait sans cesse de la présence et de la compagnie de Jésus-Christ au Sacrement de l'autel ; la seconde, que là elle était tout à Dieu, en lui sacrifiant sa propre volonté par la sainte obéissance.

Le père Rodriguez <sup>1</sup> raconte qu'après la mort de Dosithée, disciple de Saint Dorothee, le Seigneur fit connaître par révélation que, pendant les cinq ans que Dosithée avait vécu sous l'obéissance, bien qu'il eût été constamment dans un état de maladie, qui ne lui permettait pas de pratiquer les mêmes austérités que les autres moines, il avait néanmoins mérité, en vertu de l'obéissance, la même récompense que Saint Paul hermite et Saint Antoine abbé.

Celui qui a le dessein d'entrer en religion, doit donc se résoudre à se dépouiller totalement de sa propre volonté et à ne vouloir que ce que veut la sainte obéissance. Que Dieu garde tout religieux de jamais laisser sortir de sa bouche ces mots : Je veux, — ou : Je ne veux pas ! — Mais dans toutes les circonstances, lors même que ses supérieurs l'interrogeraient sur ce qu'il désire, il doit se contenter de répondre : Je veux ce que veut l'obéissance. — Tant qu'il n'y a pas de péché manifeste dans ce qui lui est imposé, il doit obéir en tout aveuglement et sans examen ; car le soin d'examiner les affaires et les doutes appartient aux supérieurs et non à lui. Autrement, si en obéissant il ne soumet pas son jugement à celui de ses supérieurs, son obéissance sera imparfaite. Saint Ignace de Loyola disait que, dans les choses d'obéissance, la prudence n'appartient pas aux sujets, mais aux supérieurs ;

(1) Perf. chr. p. 3. tr. 5. ch. 1.

et que, s'il y a quelque prudence dans l'obéissance, c'est d'obéir sans prudence. — La parfaite obéissance est indiscreète, dit Saint Bernard : *Perfecta obedientia est indiscreta*. Il est impossible, ajoute-t-il, qu'un novice prudent reste longtemps dans une congrégation : *Novitium prudentem in congregatione durare impossibile est* ; parce que c'est au supérieur de juger, et aux sujets d'obéir : *Discernere superioris est, aliorum est obedire*.<sup>1</sup>

Mais, pour bien pratiquer cette vertu d'obéissance, de laquelle tout dépend, il faut se tenir constamment préparé à exécuter tout ce à quoi l'on se sent le plus de répugnance, et, d'un autre côté, à supporter patiemment le refus de tout ce qu'on demande ou qu'on désire. Il arrive que, lorsqu'on voudrait rester dans la solitude, pour se livrer à l'oraison ou à l'étude, c'est alors qu'on est le plus fortement engagé dans les occupations extérieures : car, s'il est vrai qu'en religion on mène une vie retirée autant que possible, quand on est dans le couvent ; s'il est vrai qu'à cette fin de longues heures y sont consacrées au recueillement, et qu'on y fait chaque année dix jours d'exercices spirituels, dans un silence absolu, plus un jour chaque mois, outre la retraite de quinze jours qui précède la vêtue, et une autre également de quinze jours, avant la profession ; néanmoins, dans une congrégation de prêtres employés aux fonctions du saint ministère et au salut des âmes, lorsqu'on est appliqué par obéissance à des travaux continus, on doit se contenter des oraisons et des exercices de la communauté ; il faut même être prêt à les omettre quelquefois, quand l'obéissance l'exige, et cela sans réplique et sans inquiétude, en comprenant bien, comme Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi le disait admirablement, que « Tout ce qui se fait par obéissance, est oraison. »

(1) *De Vita sol. c. 5.*

## § V.

DES ÉPREUVES AUXQUELLES ON DOIT S'ATTENDRE DANS  
LA VIE RELIGIEUSE.

Lorsqu'un sujet est déjà entré au couvent, même avec une vraie vocation, et après avoir surmonté toutes les passions et toutes les affections terrestres, il doit encore s'attendre à de nouvelles tentations et à certaines épreuves que Dieu lui-même lui enverra, comme des dégoûts, des obscurités, des craintes diverses, afin de l'affermir davantage dans sa vocation. Nous savons que les Saints qui ont été le plus attachés à leur vocation, ont éprouvé parfois de graves perplexités à ce sujet, au point qu'il leur semblait qu'ils s'étaient trompés et qu'ils ne pourraient se sauver dans l'état religieux. C'est ce qui est arrivé à Sainte Thérèse, à Saint Jean de la Croix, à la vénérable mère De Chantal ; mais en recourant à Dieu, ils ont obtenu d'être délivrés de cette inquiétude et de recouvrer la paix. Le Seigneur éprouve ainsi ceux qu'il chérit le plus, afin que la sincérité de l'amour qu'ils lui portent soit manifeste, comme il a été déclaré à Tobie : *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.*<sup>1</sup> Et dans le Deutéronome : *Tentat vos Dominus Deus, ut palam fiat utrum diligatis eum, an non.*<sup>2</sup>

Quiconque embrasse l'état religieux, doit donc s'appêter à subir ses épreuves : il s'imaginera quelquefois qu'il ne pourra supporter les rigueurs de l'observance, ni retrouver la paix, ni même opérer son salut dans cette carrière.

(1) *Tob. 12. 15.*(2) *Deut. 15. 5.*



Il faut surtout être sur ses gardes, quand la tentation se couvre de certains prétextes de scrupule ou d'un plus grand bien spirituel, pour faire abandonner la vocation.

Il y a deux remèdes principaux contre ces tentations :

Premier remède, le recours à Dieu.

Le premier est la prière ; la présence du Seigneur dissipe les ténèbres : *Accedite ad eum, et illuminamini.*<sup>1</sup> En recourant à Dieu, on parvient infailliblement à vaincre la tentation ; mais sans cela, il est impossible de n'y pas succomber. Remarquons cependant que, pour remporter la victoire, il ne suffit pas toujours de se recommander à Dieu une fois, ou durant quelques jours ; le Seigneur permettra peut-être que, même après la prière, l'épreuve dure encore plusieurs semaines, ou plusieurs mois, ou des années entières ; mais soyons persuadés que, celui qui persévère dans son recours à Dieu, finira certainement par se voir éclairé et victorieux ; alors il jouira d'un calme plus parfait et sera mieux affermi dans sa vocation.

Tant qu'on n'a pas essuyé cette tempête, dont presque personne n'est exempt, qu'on ne se tienne pas pour assuré. Il faut observer que, dans ce temps de ténèbres, il est inutile de chercher à ranimer sa ferveur ni à s'éclairer par des raisonnements, parce que, au milieu de l'obscurité où l'on se trouve, on ne voit que confusion. Alors on doit se contenter de dire à Dieu : Seigneur ! secourez-moi ; Seigneur ! venez à mon aide ; — et d'adresser aussi de fréquentes invocations à Marie, qui est la Mère de la persévérance, — en comptant sur la divine promesse : *Petite, et accipietis* :<sup>2</sup> Demandez, et vous recevrez. — Il est

(1) *Ps. 55. 6.*

(2) *Jo. 16. 24.*

certain que, lorsqu'avec la grâce de Dieu on est sorti triomphant d'une pareille épreuve, on se retrouve doublement tranquille et assuré dans sa vocation.

Second remède, le recours aux Supérieurs.

Le second remède, également essentiel et nécessaire dans de semblables tentations, c'est de communiquer ce qu'on éprouve à ses Supérieurs ou à son Père spirituel, et cela sans tarder, avant que la tentation ait acquis de la force. Saint Philippe de Néri disait que, quand la tentation est dévoilée, elle est à moitié vaincue. Au contraire, il n'y a pas de plus grand danger en pareil cas, que de taire sa tentation aux supérieurs ; parce qu'alors, d'une part, Dieu retire sa lumière, à cause du peu de fidélité qu'on lui témoigne en refusant de manifester son mal ; d'un autre côté, la tentation se fortifie tant que la mine n'est point éventée. Il est donc hors de doute que, celui qui éprouve des tentations contre sa vocation et ne le révèle pas, ne peut manquer de perdre sa vocation.

Comprenons bien qu'en religion, les tentations dirigées contre la vocation sont les plus pernicieuses que l'enfer puisse susciter ; car, s'il parvient à réussir, il remporte tout d'un coup plusieurs victoires : en effet, dès qu'un religieux perd sa vocation et abandonne son état, quel bien peut-il encore faire dans les voies de Dieu ? L'ennemi lui suggère sans doute qu'après sa sortie, plus libre et plus tranquille, il pourra en faire davantage ; mais il est certain, au contraire, que son cœur sera aussitôt saisi de remords qui ne lui laisseront jamais aucun repos ; et plaise à Dieu que ces remords n'aillent point jusqu'à le tourmenter durant toute l'éternité dans l'enfer, où, comme nous l'avons dit plus haut, il est si facile de tomber, quand, par

sa faute, on s'écarte de sa vocation ! Il sera en outre si refroidi et si découragé relativement au bien encore possible pour lui, qu'il n'aura même plus la force de lever les yeux vers le ciel. Rien d'étonnant si alors il abandonne tout à fait l'oraison ; car il y sentira, chaque fois qu'il voudra s'y livrer, un enfer de remords ; il entendra les reproches de sa conscience, qui lui criera au fond du cœur : Malheureux ! qu'as-tu fait ? tu as quitté Dieu, en quittant ta vocation ! et pourquoi ? pour contenter ta passion ? pour complaire à tes parents ? — Qu'il soit assuré que ces reproches le poursuivront pendant toute sa vie, mais surtout à l'heure de la mort, à la vue de l'éternité, quand, au lieu de mourir dans la maison de Dieu, entouré de ses bons frères en religion, il se trouvera expirant hors de sa vocation, peut-être dans sa propre maison et au milieu de ses parents, dont il aura préféré la vaine satisfaction au bon plaisir de Dieu !

Que les religieux ne cessent jamais de supplier le Seigneur de les faire plutôt mourir que de les laisser tomber dans ce malheur extrême, qui se fait sentir d'autant plus douloureusement qu'on le reconnaît mieux au moment de la mort, lorsqu'il est devenu un mal irréparable ! Aussi, lorsqu'on est tenté contre sa vocation, la meilleure méditation qu'on puisse faire tant que dure cette tentation, c'est de considérer quel tourment on éprouverait dans ses derniers moments, par suite du regret d'avoir perdu sa vocation pour un caprice, quand on se verrait mourir par sa propre faute, hors des voies de Dieu.

## CONCLUSION.

En résumé, quiconque veut embrasser l'état religieux, doit prendre la résolution de se sanctifier, et de souffrir toutes les peines extérieures et intérieures pour être fidèle à Dieu et ne jamais abandonner sa vocation. Si cette résolution lui manque, je l'engage à ne pas tromper les supérieurs, en se trompant lui-même, et par conséquent à ne pas entrer en religion ; car, c'est un signe qu'il n'y est point appelé, ou qu'il ne veut point correspondre à sa vocation comme il le doit, ce qui est un plus grand mal. Tant qu'on n'est pas convenablement disposé, le mieux est d'attendre, pour tâcher de se disposer comme il faut, en s'armant du ferme propos de se donner tout à Dieu et de souffrir tout pour Dieu. En agissant autrement, on se fait tort à soi-même ainsi qu'à l'institut dans lequel on entre ; car on se met en grand danger d'en sortir, et alors, outre le discredit qu'on encourt aux yeux du monde, on reste coupable devant Dieu d'une plus grande infidélité à sa vocation, et on perd la confiance de pouvoir désormais avancer dans la voie du bien ; et Dieu sait quels dommages et quelles chutes doivent suivre cette première disgrâce !

D'un autre côté, qu'il est beau de voir en communauté des âmes consacrées à Dieu sans réserve, vivant dans le monde, mais comme hors du monde, sans autre pensée que de plaire au Seigneur !

Dans l'état religieux, chacun ne doit vivre que pour la vie éternelle. Oh ! quel bonheur pour nous, si nous donnons à Dieu ce peu de jours que nous avons à passer sur la terre ! c'est ce que doivent faire surtout ceux qui ont

déjà perdu dans le monde une bonne partie de leur vie. Mettons-nous devant les yeux l'éternité, et alors nous serons prêts à tout souffrir avec résignation et même avec joie.

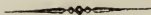
Rendons grâces au Seigneur, qui nous prodigue tant de lumières et tant de secours pour l'aimer parfaitement : il a daigné nous choisir parmi tant d'autres, pour le servir dans la vie religieuse, en nous faisant le don de son saint amour ! Livrons-nous donc avec zèle à la pratique des vertus, afin de nous rendre agréables à ses yeux ; pensons, comme Sainte Thérèse le disait à ses filles, qu'en tournant le dos au monde et à tous les biens terrestres, nous avons peut-être déjà fait, par la grâce de Dieu, le pas le plus difficile pour parvenir à la sainteté ; c'est le plus facile qui nous reste à faire maintenant pour nous sanctifier. Je tiens pour certain que Jésus-Christ a préparé une place élevée dans le ciel pour ceux qui meurent en religion. Ici-bas, nous serons pauvres, méprisés, traités comme des niais et des insensés ; mais dans l'autre vie tout sera changé.

Recommandons-nous sans cesse à notre très-aimant Rédempteur, caché dans le Sacrement de l'autel, ainsi qu'à la Très-Sainte Vierge, puisque, comme religieux, nous devons professer un amour tout spécial envers Jésus au Saint-Sacrement et envers Marie Immaculée ; après cela, ayons beaucoup de confiance. Le Seigneur nous a choisis pour être les grands de sa cour, ainsi que nous pouvons le conclure évidemment de la protection qu'il accorde à ses instituts religieux et à chaque frère qui en fait partie : qu'avons-nous donc à craindre ? *Dominus illuminatio mea et salus mea : quem timebo ?*<sup>1</sup>

Seigneur ! achevez votre ouvrage : faites pour votre

(1) *Ps. 26. 1.*

gloire, que nous soyons entièrement à vous : en sorte que tous les sujets de vos instituts religieux, jusqu'au jour du jugement, aient le bonheur de vous plaire en toutes choses et de vous gagner un grand nombre d'âmes. *Amen. Amen.*





# CONSIDÉRATIONS

POUR LES

PERSONNES APPELÉES A L'ÉTAT RELIGIEUX.

---

## I<sup>o</sup> CONSIDÉRATION.

COMBIEN LE SALUT DE NOTRE AME EST ASSURÉ  
DANS L'ÉTAT RELIGIEUX.

Pour comprendre l'importance de notre salut éternel, il suffit d'avoir la foi et de considérer que nous n'avons qu'une âme : cette âme perdue, tout est perdu, fût-on maître du monde entier : *Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?*<sup>(1)</sup> C'est cette grande maxime de l'Évangile qui a déterminé tant de jeunes gens, soit à se renfermer dans les cloîtres, soit à passer leur vie dans les déserts, soit à la sacrifier pour Jésus-Christ dans le martyre ; ils se sont dit : A quoi bon posséder tout l'univers et jouir de tous les biens d'ici-bas durant la vie présente qui va bientôt finir, si après cela il faut être damné et malheureux dans l'autre vie, qui ne finira jamais ? — Tant de riches, tant de princes, tant de potentats, sont maintenant en enfer ! que leur reste-t-il de toutes les jouissances qu'ils ont eues dans le monde, sinon un plus dur tourment, un

(1) *Matth. 16. 26.*

plus affreux désespoir ? Ils pleurent maintenant et ils s'écrient dans leur misère : Hélas ! tout est passé pour nous : *Transierunt omnia illa tanquam umbra.*<sup>1</sup> Oui, tout est passé pour eux, comme une ombre, comme un songe, et le supplice qui leur reste à subir dure déjà depuis tant d'années et durera toute l'éternité !

*Præterit figura hujus mundi.*<sup>2</sup> Ce monde est une scène où tout passe vite : heureux qui sait y remplir son rôle de manière à bien figurer dans cette autre vie qui n'aura jamais de fin ! il lui importera peu d'avoir été ici-bas pauvre, méprisé, persécuté, lorsqu'il se verra comblé de bonheur et de gloire, et établi roi du paradis pour toujours, tant que Dieu sera Dieu ! Si le Seigneur nous a mis au monde et nous fait vivre sur la terre, c'est uniquement pour y gagner, non des biens passagers, mais les biens éternels : *Finem vero vitam æternam.*<sup>3</sup>

Telle est l'unique fin que tout homme doit avoir en cette vie ; mais malheureusement, dans le monde, on ne pense point ou presque point à la vie éternelle. Au milieu des ténèbres de cette Egypte, la plupart des hommes ne songent qu'à se procurer des honneurs et des plaisirs ; de là provient la perte d'un si grand nombre d'âmes : *Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde.*<sup>4</sup> Qu'il en est peu qui s'arrêtent à considérer le moment de la mort où aboutit la scène de notre vie, l'éternité qui nous attend, et ce que Dieu a fait pour notre amour ! De là vient que tant de malheureux vivent en aveugles, loin de Dieu, comme des brutes, les yeux fixés uniquement sur les choses terrestres, sans se souvenir de Dieu, sans désirer son amour, sans penser à l'éter-

(1) *Sap. 5. 9.*(3) *Rom. 6. 22.*(2) *I. Cor. 7. 31.*(4) *Jer. 12. 11.*

nité ! Ils arrivent ainsi à une mort funeste, qui n'est que le commencement d'une mort et d'un malheur éternel ; et là ils ouvrent enfin les yeux, mais ce n'est que pour pleurer à jamais leur folie !

Voici le grand moyen de salut qu'on trouve en religion : c'est qu'on y médite sans cesse les vérités éternelles ; en les méditant, on conserve sûrement la vie de la grâce : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.*<sup>1</sup> Dans toutes les maisons religieuses bien ordonnées cela se pratique chaque jour et plusieurs fois le jour. Aussi, à la vive lumière qu'y répandent continuellement les choses divines, il est moralement impossible de vivre, au moins pendant longtemps, éloigné de Dieu et sans tenir ses comptes en règle pour l'éternité.

#### Prière.

Mon Dieu ! moi qui vous ai offensé plus que les autres et qui méritais plutôt d'être privé de votre divine lumière, quel titre avais-je à cette insigne faveur de votre miséricorde, d'être appelé, de préférence à tant d'autres que vous laissez vivre au milieu du siècle, à l'honneur de vous servir de si près dans votre sainte maison ? Seigneur ! faites que j'apprécie toute la grandeur de ce bienfait, afin que je ne cesse jamais de vous en rendre grâces, comme j'ai le bon propos et l'espoir de le faire toujours pendant ma vie et durant toute l'éternité. Ah ! ne permettez pas que je manque à la reconnaissance que je vous dois. Puisque vous m'avez tant favorisé, et que vous avez daigné me préférer aux autres dans votre amour, il est juste que je vous serve avec plus de zèle et d'amour que les autres. Vous me voulez tout à vous, mon Jésus ! je

(1) *Eccli. 7. 40.*

me donne à vous sans réserve. Acceptez-moi, et conservez-moi désormais comme chose vous appartenant, puisque je ne suis plus à moi. Vous avez commencé, achevez votre ouvrage. Vous m'avez appelé dans votre maison, parce que vous voulez me voir sanctifié ; rendez-moi donc tel que vous voulez que je sois. — Faites-le, ô Père éternel ! accordez-moi cette grâce pour l'amour de Jésus-Christ, en qui je mets ma confiance. Je vous aime, mon souverain Seigneur ! je vous aime, Bonté infinie ! c'est vous seul que j'aime et que je veux toujours aimer.

Marie, mon Espérance ! prêtez-moi votre secours et obtenez-moi la grâce d'être à jamais fidèle et reconnaissant envers mon bon Maître.

## II<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

### BONHEUR DES RELIGIEUX A LA MORT.

*Beati mortui qui in Domino moriuntur.*<sup>1</sup> Quels sont ces morts bienheureux qui meurent dans le Seigneur, sinon les religieux, qui, à la fin de leur vie, se trouvent déjà morts au monde, puisqu'ils se sont détachés du monde et de tous ses biens en faisant leurs vœux ?

Considérez, mon frère, combien vous vous trouverez satisfait, si, ayant suivi votre vocation, vous avez le bonheur de mourir dans la maison de Dieu. — Le démon ne manquera pas de vous représenter, que, si vous vous retirez dans la maison du Seigneur, vous aurez peut-être dans la suite à vous repentir d'avoir quitté votre famille, votre

(1) *Apoc. 14. 13.*

patrie, et d'avoir privé vos parents des avantages qu'ils pouvaient attendre de vous. Mais dites-vous à vous-même : Au moment de la mort, me repentirai-je ou me féliciterai-je d'avoir exécuté ma résolution ? -- Je vous prie donc de vous figurer que vous allez mourir et comparaître au tribunal de Jésus-Christ. Voyez ce que vous préféreriez d'avoir fait, si vous en étiez là : serait-ce peut-être d'avoir contenté vos parents, d'avoir été utile à votre famille et à votre pays, et de mourir entouré de vos frères, de vos neveux, de vos alliés, après avoir vécu dans votre maison, honoré du titre de curé, de chanoine, d'évêque, de ministre, et n'ayant eu pour règle que votre volonté ? ou bien, ne serait-ce pas de mourir dans la maison de Dieu, au milieu de vos bons frères en religion, qui vous encouragent et vous aident à franchir le grand passage, après avoir vécu de longues années dans la piété, l'humilité, la mortification, le renoncement à tous les biens, loin de vos parents, sans volonté propre, sous l'obéissance, dans un détachement complet des choses de la terre : autant de circonstances qui rendent la mort douce et aimable ?

Quand on est accoutumé à se priver de jouissances mondaines, dit Saint Bernard, on quitte le monde sans aucun regret : *Qui consuevit se delectationibus mundi privare, mundum deserere non sentiet.* Honorius II, sur le point de mourir, regrettait de n'être pas resté dans son monastère, occupé à laver l'humble vaisselle des religieux, et d'avoir été pape. Philippe II eût voulu, à sa mort, n'avoir été qu'un simple frère lai, servant Dieu dans quelque maison religieuse, plutôt que d'être roi. Philippe III, aussi roi d'Espagne, s'écriait en mourant : « Ah ! que n'ai-je été servir Dieu dans un désert au lieu d'être monarque : je comparais avec plus de confiance au tribunal de Jésus-Christ ! »

Quand donc l'enfer vous tente d'abandonner votre vocation, pensez à la mort, représentez-vous à ce moment suprême qui doit décider de votre éternité : *A quo pendet æternitas*. Par ce moyen, vous triompherez de toutes les tentations et vous resterez fidèle à Dieu ; et assurément, loin de vous en repentir à l'heure de la mort, vous en remercierez sans cesse le Seigneur ; vous vivrez et mourrez content. Gérard, frère de Saint Bernard, expira en chantant, joyeux de mourir dans la maison de Dieu.

Le père Suarez, de la Compagnie de Jésus, éprouvait une si grande douceur et une telle consolation de mourir en religion, qu'il disait : Je ne pensais pas qu'il fût si doux de mourir : *Non putabam tam dulce esse mori*.

Un autre saint religieux de la même Compagnie, voyant approcher son dernier moment, se prit à rire de bon cœur ; et comme on lui demandait ce qui le rendait si gai, il répondit : « Comment ne rirais-je point ? Jésus-Christ n'a-t-il pas promis le paradis à quiconque renonce à tout pour son amour ? n'est-ce pas lui qui a dit qu'on recevra le centuple de ce qu'on aura quitté pour son nom, et qu'on aura pour héritage la vie éternelle : *Centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit*?<sup>1</sup> J'ai tout abandonné pour Dieu ; or, Dieu est fidèle, il ne peut manquer à ses promesses. Comment donc ne serais-je point joyeux, concluait-il, comment ne rirais-je point, en me voyant assuré du paradis ? »

Il y a quelques années, on demandait à un frère lai, qui se trouvait à la mort, ce qu'il souhaitait le plus : « Je ne désire pas autre chose, répondit-il, que de mourir et d'être uni à Dieu. »

(1) *Matth. 19. 29.*



Le père Janvier Sarnelli, un instant avant de mourir, parlait à Dieu en ces termes : « Seigneur ! vous savez que toutes mes actions, que toutes mes pensées, ont été pour votre gloire : maintenant je soupire après le moment où je vous verrai face à face, si tel est votre bon plaisir. » Ensuite il ajouta : « Allons, je vais me livrer à une douce agonie. » Il se mit aussitôt à faire de tendres entretiens avec le Seigneur, et peu après il expira paisiblement, avec le sourire sur les lèvres. Son corps commença dès lors à rendre une odeur suave, qui, comme l'ont attesté les témoins, remplit pendant plusieurs jours la chambre où il est mort.

Saint Bernard a donc bien raison de s'écrier, en faisant l'éloge de l'état religieux : *O vita segura, ubi absque formidine mors expectatur, immo et exoptatur cum dulcedine, et excipitur cum devotione!*<sup>1</sup> Heureuse vie, où l'on attend la mort sans crainte, où même on la désire et on la reçoit avec amour !

#### Prière.

Mon doux Seigneur Jésus-Christ, vous qui, pour me procurer une bonne mort, avez choisi pour vous-même une mort si douloureuse ! puisque vous m'avez aimé au point de me destiner, de préférence aux autres, à suivre de plus près les traces de votre sainte vie, afin de me voir plus étroitement uni à votre cœur plein de tendresse, attachez-moi, je vous en conjure, attachez-moi tellement à vous, par les douces chaînes de votre amour, que je ne me sépare jamais plus de vous. O mon bien-aimé Rédempteur ! je désire ardemment de vous témoigner ma reconnaissance et de correspondre à une si grande grâce ;

(1) *Ad Mil. T. c. 1.*

mais je crains que ma faiblesse ne me rende infidèle. Ah ! ne le permettez pas, mon Jésus ! faites que je meure plutôt que de m'éloigner de vous et d'oublier l'affection spéciale que vous avez eue pour moi.

Je vous aime, mon cher Sauveur ! vous êtes et vous serez toujours l'unique Maître de mon cœur et de mon âme. Je renonce à tout, et je vous choisis, vous seul, pour mon trésor, ô Agneau de Dieu, Agneau très-pur et plein d'amour pour moi ! *Dilectus meus candidus et rubicundus, electus ex millibus.*<sup>1</sup> — Loin de moi, viles créatures ; mon unique bien, c'est mon Dieu ; il est mon amour, mon tout. — Je vous aime, mon Jésus ! Je veux consacrer à votre amour tout mon temps, si court ou si long qu'il soit, tout ce qui me reste de vie. Je vous embrasse, je vous presse sur mon cœur, je veux mourir uni à vous. Voici la grâce que je vous demande, je ne désire pas autre chose : faites que je vive toujours brûlant d'amour pour vous ; et quand viendra ma dernière heure, faites que j'expire dans un acte ardent de ce saint amour.

O Vierge Immaculée ! obtenez-moi cette grâce ; c'est de vous que je l'espère.

### III<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

COMPTE QUE DEVRA RENDRE A JÉSUS-CHRIST, AU JOUR DU JUGEMENT, CELUI QUI N'OBÉIT POINT A SA VOCATION.

La grâce de la vocation à l'état religieux n'est point une grâce ordinaire ; elle est fort rare, Dieu ne l'accorde qu'à

(1) *Cant. 5. 10.*

un petit nombre : *Non fecit taliter omni nationi.*<sup>1</sup> Oh ! qu'il est préférable d'être appelé à la vie parfaite et à devenir un des familiers de Dieu, dans sa sainte maison, que d'être appelé à régner sur le plus grand des Etats de la terre ! Et quelle comparaison y a-t-il entre un royaume temporel d'ici-bas et le royaume éternel du ciel ?

Mais, plus la grâce accordée est grande, plus le Seigneur sera irrité contre celui qui néglige d'y correspondre, et son jugement sera d'autant plus rigoureux au jour des comptes. Si un roi appelait un pauvre berger dans son palais, pour le servir parmi les grands de sa cour, quelle ne serait pas l'indignation de ce prince, si son sujet refusait une telle faveur pour ne pas quitter sa misérable bergerie et son chétif troupeau ! Dieu connaît parfaitement le prix de ses grâces ; c'est pourquoi il châtie avec rigueur quiconque les méprise. Il est notre souverain Maître ; quand il parle, il veut être obéi, et obéi sur-le-champ. Ainsi, lorsqu'il daigne éclairer une âme et l'appeler à la vie parfaite, si elle ne répond pas à sa vocation, il la prive de sa lumière et l'abandonne au milieu des ténèbres. Ah ! combien n'en verrons-nous pas, de ces âmes malheureuses, qui seront réprochées au jour du jugement, pour n'avoir pas voulu obéir à la voix de Dieu !

Remerciez donc le Seigneur de vous avoir invité à le suivre ; mais tremblez, si vous ne correspondez pas à cette grâce privilégiée. Lorsque Dieu vous appelle à le servir de plus près, c'est un signe qu'il veut votre salut ; mais il veut que vous vous sauviez par la seule voie qu'il vous a lui-même indiquée et choisie. Si vous prétendez vous sauver par celle de votre propre choix, vous vous mettez en grand danger de vous perdre ; car, en restant dans le

(1) *Ps. 147. 20.*

siècle tandis que Dieu vous veut en religion, vous serez privé des secours efficaces qu'il vous avait préparés dans sa maison, et, sans ces secours, vous ne vous sauverez point.

Mes brebis entendent ma voix, dit le Seigneur : *Oves meæ vocem meam audiunt.*<sup>1</sup> Lorsqu'on ferme l'oreille à la voix de Dieu, c'est un signe qu'on n'est pas de son troupeau, et qu'on sera condamné avec les boucs dans la vallée de Josaphat.

Prière.

Seigneur ! vous avez eu l'excessive bonté de me choisir parmi tant d'autres, pour me mettre au nombre de vos serviteurs de prédilection et me faire habiter dans votre sainte maison. Je sais quel est le prix de cette grâce et combien j'en étais indigne. Me voici, ô mon Dieu ! je veux correspondre à tant d'amour, je veux vous obéir. Vous qui vous êtes montré si libéral envers moi, en m'appelant quand je ne vous cherchais pas et que j'étais si ingrat envers vous, ah ! ne permettez pas que je tombe maintenant dans un nouvel excès d'ingratitude, en vous abandonnant, vous qui, pour l'amour de moi, avez donné votre sang et votre vie ; et cela pour me livrer au monde qui est mon ennemi, et qui, par le passé, m'a fait perdre tant de fois votre grâce et mon salut ! Puisque vous avez daigné m'appeler, donnez-moi la force de répondre à votre voix. Je vous ai déjà promis d'obéir, je vous le promets de nouveau ; mais, si vous ne m'accordez la grâce de la persévérance, je ne puis vous être fidèle : c'est ce secours que je vous demande, et c'est par vos mérites que je veux et que j'espère l'obtenir. Donnez-moi le courage de vaincre les passions de la chair, par lesquelles le démon prétend

(1) *Jo. 10. 27.*

me porter à vous trahir. Je vous aime, mon Jésus ! je me consacre entièrement à vous ; déjà je vous appartiens, je veux vous appartenir toujours.

Marie, ma Mère et mon Espérance ! vous êtes la Mère de la persévérance : cette grâce n'est accordée que par votre intercession ; obtenez-la-moi, je me confie en vous.

#### IV<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

TOURMENT QUE SOUFFRE EN ENFER CELUI QUI SE DAMNE  
POUR AVOIR PERDU SA VOCATION.

Le regret d'avoir perdu, par sa propre faute, quelque grand bien, ou de s'être causé volontairement quelque grand mal, est une peine telle que, même en cette vie, elle devient un tourment insupportable. Quel sera donc, dans l'enfer, le supplice d'un jeune homme appelé de Dieu, par une faveur singulière, à l'état religieux, lorsqu'il reconnaîtra qu'en obéissant à Dieu il eût acquis une belle place en paradis, et qu'il se verra, au contraire, relégué dans ce lieu de tourments, sans espoir de remède à sa ruine éternelle !

Ce sera là le ver cruel qui, toujours vivant, lui rongera à jamais le cœur par un continuel remords : *Vermis eorum non moritur*.<sup>1</sup> Il dira alors : O insensé que j'ai été ! je pouvais devenir un grand saint ; et si j'avais obéi, je serais maintenant au ciel, et me voilà damné sans espoir.

Il saura dès lors, le malheureux, pour son plus grand tourment, et il verra, au jour du jugement universel, ran-

(1) *Marc. 9. 43.*

gés à la droite du Sauveur et couronnés comme Saints, ceux qui auront suivi leur vocation, et qui, renonçant au monde, se seront retirés dans la maison de Dieu, où lui-même était aussi invité; il se trouvera séparé de la compagnie des Bienheureux, et jeté au milieu de l'innombrable cohue des réprouvés, pour avoir désobéi à la voix de Dieu. Il est certain qu'alors le souvenir de la grâce de la vocation sera pour lui, dans l'enfer, un double enfer.

On sait, d'après ce qui a été dit plus haut, qu'on tombe facilement dans ce malheur extrême, lorsque, pour suivre sa fantaisie, on se détourne de sa divine vocation. Vous donc, mon cher frère, qui êtes appelé à vous sanctifier dans la maison du Seigneur, considérez le grand danger auquel vous seriez exposé, si vous perdiez volontairement cette grâce : due à la souveraine bonté de Dieu, qui vous l'a donnée pour vous élever au-dessus de la foule et vous placer au nombre des princes de ciel, elle deviendrait par votre faute, si vous étiez infidèle à Dieu, un enfer à part pour vous. Maintenant que le Seigneur vous met en main la faculté de choisir, faites donc votre choix, décidez vous-même ce que vous voulez devenir, ou un grand roi dans le paradis, ou un damné plus tourmenté que les autres dans l'enfer.

Prière.

O mon Dieu! ne permettez pas que je vous désobéisse et que je vous sois infidèle. Je reconnais votre bonté pour moi, et je vous remercie de ce qu'au lieu de me rejeter de devant votre face, et de me précipiter dans l'enfer que j'ai tant de fois mérité, vous daignez m'appeler à la sainteté et me préparer une place distinguée dans le ciel. Je comprends que je mériterais un double châtement, si je ne correspondais pas à cette grâce qui n'est pas donnée à



tous. Seigneur ! je veux vous obéir : me voici, je suis à vous, et je veux être à vous pour toujours. J'accepte avec joie toutes les peines et tous les désagréments de la vie religieuse à laquelle vous m'invitez. Eh ! que sont ces peines en comparaison des peines éternelles que j'ai méritées ? Déjà j'étais perdu à cause de mes péchés ; maintenant je me donne tout à vous, disposez de moi et de ma vie comme il vous plaît. Souffrez, ô bon Maître ! que, tout condamné à l'enfer que j'ai été, je vous serve et vous aime en cette vie et en l'autre. Je veux vous aimer désormais autant que j'ai mérité de vous haïr dans l'enfer, ô Dieu infiniment aimable ! Ah ! mon Jésus ! vous avez brisé les chaînes par lesquelles le monde me tenait attaché ; vous m'avez délivré du joug de mes ennemis ; je dois donc désirer de vous aimer beaucoup, ô mon Amour ! aussi, pour l'amour que je vous porte, je suis résolu de vous servir et de vous obéir en tout et toujours.

Je vous rends grâces, ô Marie, mon Avocate, à qui je dois cette grande miséricorde ! assistez-moi toujours, et ne permettez pas que je retombe dans mon ingratitude envers un Dieu si bon, qui m'a tant aimé ! faites en sorte que je meure plutôt que d'être infidèle à une si grande grâce. Ainsi j'espère.

## V<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

DE LA GLOIRE IMMENSE DONT LES RELIGIEUX JOUISSENT  
DANS LE CIEL.

Considérez d'abord que, d'après Saint Bernard, il est facile au religieux de se sauver, et qu'il est bien rare qu'on

se damne lorsqu'on meurt en religion : *Facilis via de cella ad cælum ; vix unquam aliquis a cella in infernum descendit.* La raison que le Saint donne à l'appui de ce sentiment, c'est qu'un religieux persévère difficilement jusqu'à la mort, s'il n'est du nombre des élus pour le ciel : *Quia vix unquam, nisi prædestinatus, in ea usque ad mortem perstitit.*<sup>1</sup> C'est pourquoi Saint Laurent Justinien appelait l'état religieux la Porte du paradis : *Illius cælestis civitatis iste est introitus.* Et il en concluait que c'est pour les religieux une grande marque de leur prédestination : *Magnum quippe electionis indicium.*

Considérez en outre que le ciel est une couronne de justice, suivant l'expression de l'Apôtre : *Corona justitiæ.*<sup>2</sup> Quoique le Seigneur récompense le bien que nous faisons beaucoup au delà de notre mérite, il rend néanmoins à chacun selon la mesure de ses œuvres : *Reddet unicuique secundum opera ejus.*<sup>3</sup> Jugez d'après cela quelle récompense inappréciable Dieu réserve dans le ciel aux bons religieux, eu égard aux grands mérites qu'ils acquièrent chaque jour.

Le religieux sacrifie au Seigneur tous ses biens terrestres, et se résigne à vivre dans une parfaite pauvreté, sans posséder aucune chose. Le religieux renonce à toute attache à ses parents, à ses amis, à sa patrie, pour s'unir plus étroitement à Dieu. Le religieux se mortifie continuellement en beaucoup de choses dont il jouirait dans le siècle. Enfin, le religieux se donne lui-même à Dieu, et se donne tout entier, en lui faisant le sacrifice de sa propre volonté par le vœu d'obéissance.

Ce que nous avons de plus cher, c'est notre propre volonté ; et ce que Dieu demande de nous par-dessus

(1) *De Vita sol. c. 4.*(2) *II. Tim. 4. 8.*(3) *Matth. 16. 27.*

tout, c'est aussi notre volonté, ou notre cœur : *Præbe, fili mi, cor tuum mihi.*<sup>1</sup> Ceux qui servent Dieu dans le siècle, lui donnent bien ce qu'ils ont, mais ils ne se donnent point eux-mêmes ; ils donnent une partie, mais non tout : ils donnent de leurs biens par l'aumône, de leur nourriture par le jeûne, de leur sang par la flagellation, etc. ; mais ils se réservent toujours leur propre volonté, jeûnant quand ils le veulent, priant quand ils le veulent, etc. Le religieux, au contraire, par le sacrifice de sa volonté propre, se donne lui-même à Dieu, et lui donne tout : il donne, non-seulement les fruits de la plante, mais toute la plante elle-même. Après cela, il peut lui dire avec vérité : Seigneur ! vous ayant donné ma volonté, je n'ai plus rien à vous donner.

C'est ainsi que le religieux, agissant par obéissance, est assuré de faire parfaitement la volonté de Dieu, et qu'il mérite en tout, non-seulement quand il prie, confesse ou prêche, jeûne ou pratique d'autres mortifications, mais encore quand il prend son repas, quand il balaie sa chambre ou fait son lit, quand il se repose ou se récréé ; car, en faisant tout par obéissance, il fait en tout la volonté de Dieu. Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi disait que « Tout ce qui se fait par obéissance, est oraison. » Aussi Saint Anselme, parlant des religieux qui aiment l'obéissance, affirmait que toutes leurs actions sont méritoires. Et Saint Louis de Gonzague comparait l'état religieux à un navire à voiles, dans lequel, même sans ramer, on avance toujours.

Oh ! combien plus gagne un religieux en observant sa règle pendant un mois, qu'un séculier avec toutes ses pénitences et toutes ses oraisons durant une année ! Il a été révélé que le disciple de Saint Dorothée, nommé Dosi-

(1) *Prov. 23. 26.*

thée, pour cinq années qu'il vécut sous l'obéissance, reçut dans le ciel une gloire égale à celle de Saint Paul hermite et de Saint Antoine abbé, qui ont passé un si grand nombre d'années dans le désert. A la vérité, pendant leur vie, les religieux ont à supporter la gêne de l'observance régulière, ils sèment laborieusement : *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua* ; mais quand ils sont appelés au séjour des récompenses, ils s'y rendent avec joie, chargés d'une abondante moisson : *Venientes autem venient cum exsultatione, portantes manipulos suos*.<sup>1</sup> Aussi chantent-ils alors : *Funes ceciderunt mihi in præclaris ; etenim hereditas mea præclara est mihi* :<sup>2</sup> Les liens qui m'ont attaché au Seigneur, sont devenus pour moi d'un prix infini, et la gloire qu'ils m'ont acquise est immense.

Prière.

Est-il possible, ô mon Dieu, ô véritable Ami de mon âme ! est-il possible que vous souhaitiez si ardemment mon bonheur, et que vous vouliez bien être aimé de moi, tandis que moi, misérable, je désire si peu de vous aimer et de vous plaire ? Pourquoi donc m'avez-vous favorisé de tant de grâces, et appelé à vous du milieu du monde ? — Mon Jésus ! je vous comprends : vous m'aimez beaucoup, et vous voulez que, moi aussi, je vous aime beaucoup, que je sois tout à vous en cette vie et en l'autre. Vous voulez que les créatures n'aient aucune part à mon amour, mais qu'il soit tout entier pour vous, l'unique bien, le seul aimable, le seul digne d'un amour infini. Ah ! qu'il en soit ainsi, mon doux Seigneur, mon Trésor, mon Amour, mon Tout ! je brûle du désir sincère de vous

(1) *Ps. 125. 6.*

(2) *Ps. 15. 6.*

aimer et de n'aimer que vous seul. Je vous remercie de cet heureux désir qui vient de vous ; daignez me le conserver et l'accroître toujours de plus en plus ; faites que je vous sois agréable et que je vous aime autant qu'il vous plaira sur la terre, afin que j'aie ensuite vous voir face à face et vous aimer de toutes mes forces dans le ciel. Voilà tout ce que je vous demande. Mon Dieu ! je veux vous aimer ; oui, mon Dieu ! je veux vous aimer ; et pour vous aimer, je m'offre à souffrir toutes les peines. Je veux me sanctifier, non pour jouir beaucoup en paradis, mais pour vous plaire beaucoup, mon bien-aimé Seigneur ! et pour vous aimer beaucoup dans l'éternité. Exaucez-moi, ô Père éternel ! pour l'amour de Jésus-Christ.

Ma tendre Mère, Marie ! aidez-moi, pour l'amour de votre divin Fils : vous êtes mon espérance ; c'est de vous que j'attends tous les biens.

## VI<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

### DE LA PAIX INTÉRIEURE QUE DIEU PROCURE AUX BONS RELIGIEUX.

Les promesses de Dieu ne peuvent être vaines ; or, le Seigneur a promis à quiconque renonce, pour son nom, à ses parents et à ses biens, le centuple ici-bas et la vie éternelle dans le ciel : *Omnis qui reliquerit domum, vel fratres aut sorores, aut patrem aut matrem, ... aut agros, propter nomen meum, centuplum accipiet et vitam æternam possidebit.*<sup>1</sup>

(1) *Matth. 19. 29.*

La paix de l'âme est un bien préférable à tous les royaumes du monde. Que servirait d'avoir la possession du monde entier, sans la paix intérieure ? Il vaut mieux être le manant le plus pauvre de la terre, mais content, que d'être maître de tout l'univers et de vivre dans l'inquiétude. Mais qui peut nous procurer cette paix ? est-ce le monde ? Non : la paix est un bien qui ne peut s'obtenir que de Dieu, comme l'Eglise le déclare dans ses prières : *Deus, ... da servis tuis illam, quam mundus dare non potest, pacem.* C'est pourquoi le Seigneur est appelé par Saint Paul le Dieu de toute consolation : *Deus totius consolationis.*<sup>1</sup> Or, si Dieu est l'unique dispensateur de la paix, à qui pensons-nous qu'il accorde ce don précieux, sinon à ceux qui ont tout quitté et se sont détachés de toutes les créatures pour se donner entièrement à leur Créateur ? Aussi voit-on que les bons religieux, enfermés dans leurs cellules, quoique mortifiés, méprisés, et pauvres, vivent plus contents que les grands du monde, malgré toutes leurs richesses, toutes leurs pompes, et tous les plaisirs dont ils jouissent.

Sainte Scolastique disait que, si les hommes comprenaient le bonheur que goûtent les bons religieux, le monde entier deviendrait un couvent ; et Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, qu'on escaladerait les monastères pour y entrer.

Le cœur humain étant créé pour un bien infini, toutes les créatures ensemble ne sauraient le contenter, parce qu'elles ne sont que des biens bornés et périssables ; Dieu seul, qui est un bien infini, peut remplir ses désirs : *Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui.*<sup>2</sup> Oh ! certes, un bon religieux, qui est uni à Dieu, est loin

(1) II. Cor. 1. 5.

(2) Ps. 36. 4.



de porter envie à aucun prince de la terre, qui dispose du pouvoir, des richesses, et des honneurs ; il lui abandonne volontiers ces avantages, et il s'écrie, avec Saint Paulin, que Jésus-Christ est toute sa fortune et toute sa gloire : *Sibi habeant divitias suas divites, sibi regna sua reges ; nobis gloria et possessio et regnum Christus est.*<sup>1</sup> Tandis qu'il voit les gens du monde se glorifier dans leur faste et leur orgueil, pour lui, ne cherchant qu'à se détacher de plus en plus des choses terrestres pour s'unir toujours plus étroitement à Dieu, il yit toujours satisfait et chante avec le Psalmiste : Qu'ils jouissent de leur abondance ; moi, je n'espère qu'au nom du Seigneur : *Hi in curribus, et hi in equis ; nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus.*<sup>2</sup>

Selon Sainte Thérèse, une goutte de consolation céleste vaut plus que toutes les délices du monde. — Le père Charles de Lorraine, de la maison des princes de Lorraine, assurait que Dieu, par un instant de ce bonheur pur qu'il lui faisait éprouver en religion, le payait surabondamment de tout ce qu'il avait quitté pour lui. Aussi était-il parfois si transporté de joie que, se trouvant seul dans sa cellule, il ne pouvait s'empêcher de se mettre à danser. — Le Bienheureux Séraphin d'Ascoli, simple frère capucin, disait qu'il n'aurait pas donné un palme de sa corde pour tous les royaumes du monde.

Oh ! quel bonheur de pouvoir s'écrier comme Saint François, après avoir tout quitté pour Dieu : *Deus meus, et omnia* : Mon Dieu et mon Tout ! — et de se voir ainsi délivré de la servitude du monde, des suggestions du siècle, et des affections de la terre ! C'est la liberté dont jouissent les enfants de Dieu, tels que les bons religieux. Il est

1) *Ep. ad Aprum.*

(2) *Ps. 19. 8.*

vrai que, dans les commencements, la privation des sociétés et des amusements du monde, les observances de la communauté, les règles, paraissent des épines ; mais ces épines, ainsi que le Seigneur a daigné le dire lui-même à Sainte Brigitte, quand on en supporte avec courage et amour les premières piqûres, se changent en fleurs et en délices célestes ; et l'on goûte alors cette paix ineffable qui, d'après Saint Paul, surpasse tous les plaisirs des sens et toutes les jouissances qu'on peut trouver dans les fêtes, les banquets et les divertissements du siècle : *Pax Dei quæ exsuperat omnem sensum.*<sup>1</sup> Eh ! quel plus grand bonheur que de savoir qu'on est agréable à Dieu ?

Prière.

Mon Seigneur, mon Dieu, mon Amour, mon Tout ! je sais que vous seul pouvez faire mon bonheur en cette vie et en l'autre ; mais je ne veux point vous aimer pour ma propre satisfaction ; tout mon désir, en vous aimant, est de contenter votre cœur divin : je veux que ma paix, mon bonheur, pendant toute ma vie, consiste uniquement à unir ma volonté à votre volonté sainte, me fallût-il pour cela endurer tous les maux. Vous êtes mon Dieu, et je suis votre créature. Eh ! que puis-je espérer de plus grand, que de plaire à mon souverain Seigneur, à mon Dieu, qui m'a aimé d'un amour si spécial ? O mon Jésus ! vous êtes descendu du ciel pour mener ici-bas une vie pauvre et mortifiée par amour pour moi ; je renonce à tout et ne veux plus vivre que pour vous aimer ; tout mon plaisir sera de vous plaire. Je vous aime, ô mon aimable Rédempteur ! je vous aime de toutes mes forces. Pourvu que

(1) *Phil. 4. 7.*

vous me permettiez de vous aimer, traitez-moi comme il vous plaira. Je suis résolu de vous satisfaire autant qu'il me sera possible.

O Marie, Mère de mon Dieu ! protégez-moi : rendez-moi semblable à vous, non dans la gloire, que je ne mérite pas comme vous la méritez, mais dans la grâce de plaire au Seigneur et de faire sa divine volonté comme vous avez fait vous-même.

## VII<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

### DU MAL QUE CAUSE AUX RELIGIEUX LA TIÉDEUR.

Considérez l'état misérable de ce religieux qui, après avoir abandonné sa patrie, sa famille, et le monde avec tous ses plaisirs, après s'être donné à Jésus-Christ en lui consacrant sa volonté, sa liberté, et tout lui-même, s'expose ensuite au péril de se damner, en se laissant aller à une vie pleine de tiédeur et de négligence. Car, assurément, un religieux n'est pas éloigné de sa perte éternelle, quand il vit dans la tiédeur, lui qui a été appelé de Dieu à sa sainte maison pour se sanctifier. Le Seigneur menace ceux qui sont dans ce triste état de les vomir de sa bouche et de les abandonner s'ils ne se corrigent : *Quia tepidus es... , incipiam te evomere ex ore meo.*<sup>1</sup>

Saint Ignace, voyant un frère laïque de son ordre se relâcher dans le service de Dieu, l'appela un jour et lui parla ainsi : « Mon frère, dites-moi : qu'êtes-vous venu faire en religion ? » Il répondit : « Je suis venu pour ser-

(1) *Apoc.* 5. 16.

vir Dieu. » « Ah ! mon frère, reprit le Saint, qu'avez-vous dit ? Si vous m'aviez répondu que c'est pour servir un cardinal, un prince de la terre, vous seriez plus excusable ; mais vous dites que vous êtes venu pour servir Dieu, et c'est ainsi que vous le servez ? »

Le père Nieremberg assure que plusieurs ne sont appelés de Dieu à se sauver qu'en saints ; de sorte que, s'ils ne s'appliquent pas à vivre en saints, s'imaginant se sauver en restant dans l'imperfection, ils ne feront même pas leur salut. Saint Augustin dit qu'ils sont ordinairement abandonnés de Dieu : *Deus negligentes deserere consuevit*. Comment les abandonne-t-il ? en permettant que, des fautes légères dont ils s'aperçoivent et ne font pas de cas, ils passent à des péchés graves et finissent par perdre la grâce divine et leur vocation. Sainte Thérèse a vu la place qui lui était préparée dans l'enfer, si elle ne s'était détachée d'une affection terrestre, bien que légèrement coupable. *Qui spernit modica, paulatim decidet* :<sup>1</sup> Quand on néglige les petites fautes, on tombe peu à peu dans les grandes.

Il en est beaucoup qui veulent bien suivre Jésus-Christ, mais de loin, comme fit Saint Pierre lorsqu'on saisit son divin Maître au jardin des Olives : *Sequebatur eum a longe*.<sup>2</sup> Mais en se conduisant ainsi, ils tombent aisément dans le malheur arrivé à Saint Pierre, qui, se trouvant dans une circonstance critique, renia Jésus-Christ. Le religieux tiède se contente du peu qu'il fait pour Dieu ; mais ce peu ne satisfait point le Seigneur qui l'a appelé à la perfection ; et en punition de son ingratitude, non-seulement il le prive de ses faveurs spéciales, mais il permet parfois sa ruine complète. Dès que vous croyez faire assez, vous êtes

(1) *Eccli. 19. 1.*

(2) *Matth. 26. 58*

perdu, dit Saint Augustin : *Si dixeris : Sufficit ; — periisti.*<sup>1</sup> Le figuier de l'Évangile fut condamné au feu, uniquement parce qu'il ne portait pas de fruit.

Le père Louis du Pont disait : « J'ai commis beaucoup de fautes, mais je n'ai jamais fait la paix avec mes fautes. » Malheur au religieux qui, appelé à la perfection, fait la paix avec ses fautes ! Tant qu'on déteste ses imperfections, on peut espérer de se sanctifier ; mais Saint Bernard assure que, pour qui commet des fautes et n'en tient pas compte, tout espoir de parvenir à la sainteté est perdu. *Qui parce seminat, parce et metet* :<sup>2</sup> On ne peut moissonner qu'en proportion de ce qu'on a semé ; — or, pour faire un saint, les grâces ordinaires ne suffisent pas, il en faut d'extraordinaires ; et comment le Seigneur voudra-t-il être prodigue de ses faveurs envers celui qui l'aime faiblement et avec réserve ?

De plus, pour devenir saint, il faut s'armer de courage et de force pour vaincre toutes les répugnances ; et ne croyez pas, dit Saint Bernard, que vous soyez, pouvoir parvenir à la perfection sans vous distinguer des autres et sans vous rendre singulier dans la pratique des vertus : *Perfectum non potest esse, nisi singulare.*

Réfléchissez donc, mon frère. Pourquoi avez-vous quitté le monde et toutes choses ? c'est pour vous sanctifier. Mais, cette vie tiède et pleine de fautes, que vous menez, est-ce la voie qui conduit à la sainteté ? Sainte Thérèse encourageait ses filles par ces paroles : « Mes sœurs, le plus fort est fait ; c'est le moindre qui vous reste à faire pour vous rendre saintes. » Je vous dis la même chose : vous avez peut-être fait le pas le plus difficile, en quittant votre patrie, votre maison, vos parents, vos biens,

(1) *Serm. 169. E. B.*

(2) *II. Cor. 9. 6.*

vos plaisirs ; ce qui vous reste à faire est plus facile ; faites-le donc.

Prière.

Ah ! mon Dieu ! ne me rejetez pas comme je l'ai mérité, car je suis résolu de me corriger. Je reconnais que ma vie, si pleine de négligence, ne peut vous satisfaire ; je vois que c'est moi-même qui, par ma tiédeur, ferme la porte aux grâces que vous voudriez me faire. Seigneur ! ne m'abandonnez pas encore ; continuez d'user de miséricorde envers moi ; je veux me relever d'un état si misérable, je veux être désormais plus diligent à dompter mes passions, à suivre vos inspirations, et à ne jamais omettre par dégoût et à remplir avec zèle tous mes devoirs ; je veux, en un mot, faire dorénavant tout mon possible pour vous plaire, et ne rien négliger de ce que je saurai vous être agréable. Vous, mon Jésus ! vous avez été si prodigue de grâces envers moi, vous avez été jusqu'à donner votre sang et votre vie pour moi ; il n'est pas juste que je sois si avare envers vous. Vous êtes digne de tout honneur, de tout amour ; vous méritez qu'on supporte avec joie tous les travaux, toutes les peines, pour vous plaire. Mais, mon divin Rédempteur ! vous connaissez ma faiblesse : aidez-moi de votre main puissante, c'est en vous que je me confie.

O Vierge Immaculée, ma tendre Mère, Marie ! vous qui m'avez aidé à sortir du monde, aidez-moi à me vaincre moi-même et à me rendre saint.

---



VIII<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

COMBIEN EST CHÈRE A DIEU UNE AME QUI SE DONNE TOUT A LUI.

Dieu aime tous ceux qui l'aiment : *Ego diligentes me diligo.*<sup>1</sup> Bien des personnes se donnent à Dieu, mais en conservant dans le cœur quelque affection pour les créatures ; ce qui les empêche d'être entièrement à Dieu. Or, comment le Seigneur pourrait-il se donner tout entier à qui partage son amour entre lui et les créatures ? Il est juste qu'il use de réserve avec celui qui se montre réservé dans son amour. Mais il se donne entièrement à ces âmes qui, ayant chassé de leur cœur tout ce qui n'est pas Dieu ou ne porte pas à l'aimer, et s'étant consacrées à lui sans réserve, disent avec vérité : *Deus meus, et omnia* : Mon Dieu et mon Tout ! — Tant que Sainte Thérèse conserva une affection désordonnée, quoique non impure, envers certaine personne, elle ne put entendre de la bouche de Jésus-Christ ces douces paroles que le Sauveur lui adressa, lorsqu'elle se fut dépouillée de toute attache et vouée sans réserve au divin amour : « Maintenant que tu es toute à moi, je suis tout à toi. »

Considérez que le Fils de Dieu a daigné se donner tout à nous, en venant au monde uniquement pour nous : *Parvulus natus est nobis, et Filius datus est nobis.*<sup>2</sup> Et il a été porté à se donner à nous par son amour pour nous : *Dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis.*<sup>3</sup> Puisqu'il s'est donné à vous sans réserve, dit Saint Jean Chrysostôme : *Totum tibi dedit, nihil sibi reliquit* ; il est donc

(1) *Prov. 8. 17.*(2) *Is. 9. 6.*(3) *Eph. 5. 2.*

juste que vous vous donniez aussi tout à Dieu, sans aucune réserve, et que vous lui adressiez désormais, dans toute l'ardeur du saint amour, ce cantique :

Mon divin Sauveur et mon Roi !  
 Je veux être toujours à toi :  
 A moi tu t'es donné toi-même ;  
 A toi je me donne de même.

Sainte Thérèse, apparaissant après sa mort à une de ses religieuses, lui révéla que Dieu aime plus une âme qui s'est donnée entièrement à lui, que des milliers d'âmes tièdes et imparfaites. C'est de ces âmes généreuses que se remplit le chœur des Séraphins. Le Seigneur déclara lui-même qu'il chérit tellement une âme qui tend à la perfection, qu'il semble n'aimer que celle-là : *Una est columba mea, perfecta mea.*<sup>1</sup> C'est ce qui faisait dire au Bienheureux Gilles dans ses exhortations : *Una uni* : Une seule à un seul. — Il entendait par là que, cette âme unique que nous avons, nous devons la donner tout entière, sans partage, à celui-là seul qui mérite seul tout notre amour, de qui dépend tout notre bonheur, et qui nous aime plus que tous les êtres du monde. *Dimitte omnia, et invenies omnia* :<sup>2</sup> Si vous quittez tout pour Dieu, dit A-Kempis, vous trouverez tout en Dieu. *O anima ! sola esto, ut soli te serves* :<sup>3</sup> Sois donc seule, ô mon âme ! conclut Saint Bernard ; sépare-toi des créatures, pour être tout entière à celui-là seul qui est seul digne d'un amour infini et que tu dois aimer seul.

(1) *Cant. 6. 8.*

(2) *Imit. 1. 5. c. 52.*

(3) *In Cant. s. 40.*

## Prière.

*Dilectus meus mihi, et ego illi* :<sup>1</sup> Mon Bien-Aimé est à moi, et je suis à lui. — Oui, mon Dieu ! puisque vous vous êtes donné tout à moi, je serais trop ingrat si je ne me donnais tout à vous. Vous me voulez tout entier pour vous seul : me voici donc, Seigneur ! je me donne tout à vous. Acceptez-moi, je vous en supplie par votre miséricorde, ne me rejetez pas. Faites que ce cœur qui, pendant un temps, a aimé les créatures, se livre maintenant sans réserve à l'amour de votre bonté infinie. Je dis avec Sainte Thérèse : « Qu'il meure dès ce moment, ce moi, et qu'un autre vive en moi ! qu'il vive et me donne la vie ! qu'il règne, et que je sois son esclave ! mon âme ne veut point d'autre liberté.<sup>2</sup> » Ah ! mon aimable Seigneur ! mon cœur est trop étroit, c'est peu de mon cœur pour vous aimer, vous qui êtes digne d'un amour infini ! je serais donc bien injuste, si je voulais le partager entre vous et quelque créature. Je vous aime, mon Dieu ! je vous aime par-dessus toutes choses ; je n'aime que vous seul ; je renonce à tout et je me donne tout à vous, mon Jésus, mon Sauveur, mon Amour, mon Tout ! Je dis et veux répéter toujours : *Quid mihi est in cælo ? et a te quid volui super terram ?... Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum* :<sup>3</sup> Tout ce que je souhaite, en cette vie et en l'autre, c'est de posséder le trésor de votre amour : *Deus cordis mei* : Je ne veux plus qu'aucune créature trouve place dans mon cœur ; vous devez en être l'unique maître ; c'est à vous seul qu'il doit appartenir désormais ; vous devez être, vous seul, tout mon bonheur, mon repos, mon désir, tout mon amour. *Amorem tui solum*

(1) *Cant.* 2. 16.

(2) Exclam. 47.

(3) *Ps.* 72. 23.

*cum gratia tua mihi dones, et dives sum satis* : Tout ce que j'espère et demande de vous, avec Saint Ignace, c'est votre amour et votre grâce ; accordez-moi ce don, et mes vœux sont remplis : *Et dives sum satis, et dives sum satis*.

Très-Sainte Vierge Marie ! faites que je sois fidèle à Dieu, et que je ne révoque jamais plus la donation que j'ai faite de moi-même à mon aimable Seigneur.

## IX<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

COMBIEN IL EST NÉCESSAIRE, POUR SE SANCTIFIER,  
D'EN AVOIR UN GRAND DÉSIR.

Nul ne s'est jamais sanctifié sans avoir un ardent désir d'arriver à la sainteté. Comme les ailes sont nécessaires aux oiseaux pour voler, de même les âmes ont besoin de bons désirs pour s'élever à la perfection. Pour se sanctifier, on doit se détacher des créatures, dompter ses passions, se vaincre soi-même, aimer les croix ; tout cela ne peut se faire sans une grande force, sans beaucoup souffrir. Or, que fait le bon désir ? Saint Laurent Justinien répond qu'il augmente notre force et diminue la peine : *Vires subministrat, pœnam exhibet leviolem*. C'est pourquoi il ajoute que, dès qu'on a un grand désir de vaincre, on a déjà presque vaincu : *Magna victoriæ pars est vincendi desiderium*.<sup>1</sup> Celui qui veut arriver au sommet d'une haute montagne, n'y parviendra jamais s'il ne le désire fortement ; c'est ce désir qui lui donnera le courage et la

1) *De Disc. mon. c. 6.*

force de supporter la fatigue ; sans cela, il restera au bas de la montagne, vaincu par le dégoût et le découragement.

Saint Bernard assure qu'on acquiert autant de perfection qu'on en désire. D'après Sainte Thérèse, Dieu aime et favorise les âmes généreuses qui ont de grands désirs ; aussi donne-t-elle à tous cet avis : « Que nos pensées soient grandes ; car c'est de là que viendra notre bien. — Nous ne devons pas borner nos désirs ; nous devons espérer, au contraire, qu'en nous appuyant sur Dieu nous pourrons, par de constants efforts soutenus de sa grâce, arriver peu à peu où les Saints sont parvenus.<sup>1</sup> » C'est ainsi que des Saints ont pu s'élever en peu de temps à un sublime degré de perfection et faire de grandes choses pour Dieu : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*<sup>2</sup> Un Saint Louis de Gonzague, qui ne vécut pas au delà de vingt-trois ans, parvint cependant à un tel degré de sainteté que Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, l'ayant vu en esprit dans le ciel, disait qu'il lui semblait en quelque sorte qu'il ne s'y trouvait aucun Saint qui jouît d'une plus grande gloire que Louis. Elle sut en même temps que le saint jeune homme s'était acquis cette gloire par le grand désir qu'il avait de parvenir à aimer Dieu autant que Dieu mérite d'être aimé, et par le martyre d'amour qu'il avait souffert ici-bas, en se voyant incapable d'aimer Dieu comme il le désirait.

Saint Bernard, étant en religion, avait coutume de s'exciter à la ferveur en se demandant à lui-même pourquoi il y était venu : *Bernarde, ad quid venisti ? Bernarde, ad quid venisti ?* Je vous fais la même demande : Qu'êtes-vous venu faire dans la maison de Dieu ? pourquoi avez-

(1) Vie, ch. 13.

(2) Sap. 4. 15.

vous quitté le monde ? pour vous sanctifier ? Et maintenant, que faites-vous ? à quoi passez-vous votre temps ? Dites-moi : désirez-vous parvenir à la perfection ? si vous ne le désirez point, vous n'y parviendrez jamais. Si ce désir vous manque, demandez-le à Jésus-Christ, demandez-le à Marie. Mais si vous l'avez, prenez courage, dit Saint Bernard ; beaucoup ne se sanctifient pas faute de courage. Ainsi, je le répète, armons-nous de courage, et d'un grand courage. Que craindrions-nous ? pourquoi manquerions-nous de confiance ? Le Seigneur qui nous a donné la force d'abandonner le monde, nous donnera aussi la force d'embrasser une vie sainte. Tout finit : la vie présente, heureuse ou malheureuse, sera bientôt passée ; mais l'éternité ne passera jamais. Une seule chose nous consolera au moment de la mort et dans l'éternité, ce sera le peu que nous aurons fait pour Dieu. La peine ne durera pas longtemps, et la couronne qui nous est réservée, sera éternelle. Oh ! quelle joie ressentent les Saints de ce qu'ils ont souffert pour Dieu ! Si quelque sentiment de regret pouvait entrer dans le ciel, les Bienheureux ne se repentiraient que de n'avoir point fait ce qu'ils eussent pu faire de plus pour Dieu, et qu'il n'est plus en leur pouvoir de faire. Courage donc, et hâtons-nous : il n'y a pas de temps à perdre ; ce qui peut se faire aujourd'hui ne pourra plus se faire demain. Saint Bernardin de Sienne disait qu'un instant vaut autant que Dieu ; car, à chaque instant nous pouvons gagner Dieu et sa grâce ou de nouveaux degrés de grâce.



## Prière.

Me voici , mon Dieu ! me voici : *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum* ;<sup>1</sup> me voici prêt à exécuter tout ce que vous exigez de moi. *Domine, quid me vis facere?*<sup>2</sup> Seigneur ! apprenez-moi ce que vous désirez que je fasse, je veux vous obéir en tout. Je gémis d'avoir perdu tant de temps pendant lequel je pouvais travailler à vous plaire, ce que je n'ai point fait, et je vous remercie de m'accorder encore le temps de le faire : ah ! je suis résolu de ne plus le laisser échapper. Je veux et je désire ardemment me sanctifier, non pour obtenir plus de gloire et plus de jouissances, mais pour vous aimer et vous plaire davantage en cette vie et en l'autre : Seigneur ! faites que je vous aime et que je vous plaise autant que vous le désirez. Voici tout ce que je vous demande : je veux vous aimer, ô mon Dieu ! je veux vous aimer ; et pour vous aimer, je m'offre à souffrir tous les travaux et toutes les peines. Seigneur ! augmentez en moi de plus en plus ce désir, et donnez-moi la grâce de l'accomplir. De moi-même je ne puis rien, mais avec votre secours je puis tout. — Père éternel ! pour l'amour de Jésus-Christ, exaucez-moi. — Mon Jésus ! par les mérites de votre passion, assistez-moi. — Marie, mon Espérance ! pour l'amour de Jésus, protégez-moi.

(1) *Ps. 56. 8.*(2) *Act. 9. 6.*

X<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

DE L'AMOUR QUE NOUS DEVONS A JÉSUS-CHRIST, EN RETOUR DE  
L'AMOUR QU'IL A MONTRÉ POUR NOUS.

Pour comprendre combien le Fils de Dieu nous a aimés, il suffit de considérer ces paroles de Saint Paul touchant Jésus-Christ : *Semetipsum exinanivit, formam servi accipiens.... Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis* :<sup>1</sup> Il s'est anéanti lui-même en prenant la forme et la nature de serviteur. Il s'est rabaisé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. — Quel sujet d'étonnement pour les Anges, durant toute l'éternité, de voir un Dieu se faire homme par amour pour l'homme, et s'assujettir à toutes les infirmités et à toutes les souffrances de la nature humaine ! *Et Verbum caro factum est* !<sup>2</sup> Quelle merveille ne serait-ce pas de voir un roi se transformer en vermisseau par amour pour les vers ! Mais c'est une merveille infiniment plus grande de voir un Dieu fait homme ! et qu'est-ce après cela de le voir humilié jusqu'à la mort si cruelle et si ignominieuse de la croix, où il finit sa sainte vie ?

L'Évangile nous apprend que les prophètes Moïse et Elie, en parlant sur le Thabor de la mort du divin Sauveur, l'appelaient un Excès : *Dicebant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem*.<sup>3</sup> Oui, dit Saint Bonaventure, c'est à juste titre que cette mort de Jésus-Christ est appelée un Excès ; car ce fut un excès de douleur et d'amour, un événement qu'on ne pourrait croire s'il n'était réelle-

(1) *Phil. 2. 7.*(2) *Jo. 5. 14.*(3) *Luc. 9. 51.*

ment arrivé : *Excessus doloris, excessus amoris*. Véritable excès d'amour, reprend Saint Augustin, puisque le Fils de Dieu n'est venu sur la terre, passer une vie si pénible et souffrir une mort si douloureuse, que pour faire connaître aux hommes tout son amour pour eux : *Propterea Christus advenit, ut cognosceret homo quantum eum diligat Deus.*<sup>1</sup>

Le Seigneur a révélé à sa fidèle servante Armelle Nicolas, que son amour pour les hommes a été la cause de toutes ses souffrances et de sa mort. Si Jésus-Christ n'eût pas été Dieu, mais simplement un homme comme nous, quelle plus grande preuve d'amour eût-il pu nous donner que de mourir pour nous ? *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.*<sup>2</sup> Aussi, en considérant l'amour que Jésus-Christ nous a témoigné, combien les Saints ont compté pour peu le sacrifice de leur vie et de toutes choses pour un Dieu si aimant ! Que de jeunes gens, que de nobles personnages ont abandonné leur maison, leur patrie, leurs richesses, leurs parents, tout enfin, pour se retirer dans un cloître et y consacrer leur vie à l'amour de Jésus-Christ ! Que de jeunes vierges ont refusé de s'unir aux princes et aux grands, et sont allées joyeusement à la mort, répondant ainsi à l'amour d'un Dieu mort pour nous comme un criminel sur un gibet infâme !

Cet excès d'amour de la part du Verbe éternel envers les hommes paraissait une folie à une Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, qui osait lui tenir ce langage : « Oui, mon Jésus ! vous êtes fou d'amour. » Aussi, comme l'atteste Saint Paul, quand les Gentils entendaient prêcher la mort de Jésus-Christ, ils la regardaient comme une folie qu'on

(1) *De catech. rud. c. 4.*

(2) *Jo. 15. 15.*

ne pourrait jamais croire : *Prædicamus Christum crucifixum, judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam.*<sup>1</sup> Comment, disaient-ils, un Dieu souverainement heureux par lui-même, ne dépendant d'aucun être, aurait-il pu mourir par amour pour les hommes destinés à le servir ? autant vaudrait croire un Dieu devenu fou par amour pour les hommes. — Et cependant il est de foi que Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu, s'est livré à la mort pour l'amour de nous : *Dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis.*<sup>2</sup> Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi avait donc raison de s'écrier, en déplorant l'ingratitude des hommes envers ce Dieu si aimant : « O amour non connu ! ô amour non aimé ! » En effet, si Jésus-Christ n'est point aimé des hommes, c'est qu'ils vivent dans l'oubli de son amour pour eux.

Ah ! certes, quand une âme considère qu'un Dieu est mort pour son amour, elle ne saurait vivre sans l'aimer : elle sent alors son cœur s'enflammer, et elle est comme contrainte à aimer un Dieu qui l'a tant aimée : *Charitas enim Christi urget nos.*<sup>3</sup> Une seule goutte du sang de Jésus-Christ, dit le père Nieremberg, suffisait pour nous racheter ; mais il a voulu sacrifier tout son sang et toute sa vie, afin qu'à la vue de ses cruelles souffrances et de sa mort, nous fussions doucement contraints, non-seulement à l'aimer, mais à aimer de toutes nos forces un Dieu si plein d'amour pour nous, et à ne plus vivre que pour lui, suivant la parole de l'Apôtre : *Ut et qui vivunt, jam non sibi vivunt, sed ei qui pro ipsis mortuus est.*<sup>4</sup>

(1) *I. Cor. 1. 25.*(3) *II. Cor. 5. 14*(2) *Eph. 5. 2.*(4) *Ibid. 15.*

## Prière.

Oui, mon Jésus, mon Seigneur et mon Rédempteur ! vous m'avez trop obligé à vous aimer, mon amour vous a trop coûté : je serais bien ingrat, si je me contentais d'aimer faiblement un Dieu qui m'a donné son sang, sa vie, et tout lui-même ! Si vous êtes mort pour moi, votre pauvre serviteur, il est bien juste que je meure pour vous, mon Dieu et mon Tout ! Oui, mon Jésus ! je renonce à tout pour me donner à vous. Je détache mon cœur de toutes les créatures, pour me vouer entièrement et sans partage à votre amour. *Dilectus meus...*, *electus ex millibus* :<sup>1</sup> Je vous choisis entre toutes choses pour mon bien et mon trésor, pour mon unique amour. Oh ! je vous aime, mon Amour ! oui, je vous aime. Je le répète et veux le répéter sans cesse : Je vous aime, mon Amour ! je vous aime. Vous n'êtes point satisfait si je ne vous aime que faiblement ; vous ne souffrez pas que j'aime autre chose que vous : je veux vous contenter en tout ; je veux vous aimer beaucoup ; je ne désire que vous, et je ne veux aimer que vous seul. Mon Dieu ! mon Dieu ! aidez-moi à vous satisfaire pleinement.

Et vous aussi, ô ma Reine Marie ! aidez-moi à aimer beaucoup mon Seigneur et mon Dieu. *Amen*. Ainsi j'espère, ainsi soit-il.

(1) *Cant. 5. 10.*

---

---

 XI<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

DU GRAND BONHEUR QU'ONT LES RELIGIEUX D'HABITER AVEC  
JÉSUS DANS LE SAINT-SACREMENT.

La vénérable mère Marie de Jésus, fondatrice d'un institut religieux à Toulouse, disait que deux choses surtout lui faisaient estimer son saint état : la première, c'est que les religieux se donnent entièrement à Dieu par le vœu d'obéissance ; la seconde, qu'ils ont le bonheur d'habiter continuellement avec Jésus dans son Sacrement. — Et en vérité, si les gens du monde font tant de cas de la faveur d'être appelés par un roi à demeurer dans son palais, combien plus les religieux ne doivent-ils pas se féliciter d'être admis à passer toute leur vie avec le Roi du ciel dans sa sainte maison !

Jésus-Christ se tient à l'église tout exprès pour eux, afin qu'ils puissent le trouver à toute heure. Les séculiers peuvent à peine aller le visiter dans la journée, et, en beaucoup d'endroits, le matin seulement, tandis que les religieux le trouvent au saint Tabernacle toutes les fois qu'ils le désirent, le matin, dans la journée, pendant la nuit. Là, ils peuvent s'entretenir continuellement avec leur Seigneur, et, de son côté, Jésus-Christ aime à traiter familièrement avec ses serviteurs, qu'il a tirés de l'Égypte afin de les faire jouir de sa présence en cette vie, sous les voiles du Saint-Sacrement, en attendant qu'ils aillent le voir face à face dans le ciel pendant toute l'éternité.

*O solitudo, in qua Deus cum suis familiariter loquitur et conversatur!* Chaque maison religieuse est une douce retraite où Dieu se communique à ses amis avec la plus



tendre familiarité. Les âmes qui aiment ardemment Jésus-Christ, ne sauraient désirer un meilleur paradis sur la terre, que de se trouver en présence de leur Seigneur, au Sacrement de l'autel, où il demeure constamment pour l'amour de qui le cherche et le visite.

*Non habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius, sed lætitiâ et gaudium.*<sup>1</sup> On sent de l'ennui auprès de Jésus-Christ, quand on l'aime peu ; mais quand une âme, sur la terre, a mis toutes ses affections en Jésus-Christ seul, elle trouve dans le Saint-Sacrement tout son trésor, son repos, son paradis : aussi s'applique-t-elle alors de tout son cœur à faire sa cour à son Dieu présent sur l'autel, à le visiter aussi souvent et aussi longtemps que possible, déposant à ses pieds ses affections, ses peines, ses désirs de l'aimer, de le voir face à face, et, en attendant, de lui plaire en tout.

#### Prière.

Me voici en votre présence, ô mon Sauveur caché sous les voiles de ce divin Sacrement ! je vous reconnais pour ce même Jésus qui m'a aimé au point de s'immoler un jour pour moi sur la croix, et de se renfermer ensuite dans cette prison d'amour. Et puis, entre tant d'autres qui vous ont offensé beaucoup moins que moi, et qui vous ont aimé mieux que moi, vous avez eu la bonté de me choisir pour demeurer avec vous dans cette sainte maison, où, m'arrachant du milieu du monde, vous m'avez destiné à vivre constamment uni à vous, afin de me tenir plus assuré d'aller un jour vous louer et vous aimer dans votre royaume éternel. Seigneur ! je vous remercie de toutes ces grâces. Qu'est-ce donc qui m'a valu un tel bonheur ?

(1) *Sap. 8. 16.*

*Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum*:<sup>1</sup> Oui, mon Jésus ! je m'estime trop heureux d'avoir quitté le monde, et je préfère d'exercer le dernier des emplois dans votre maison, plutôt que d'habiter dans les plus superbes palais des hommes. Recevez-moi donc, ô bon Maître ! permettez que je reste avec vous toute ma vie ; ne me renvoyez pas 'comme je le mériterais ; permettez qu'au milieu de tant de vertueux frères qui vous servent fidèlement dans cette maison, je puisse vous servir aussi, tout pauvre pécheur que je suis. J'ai passé bien des années loin de vous ; mais maintenant que vous m'avez ouvert les yeux sur la vanité du monde et sur ma folie, je ne veux plus me séparer de vos pieds, ô mon Jésus ! votre présence m'animera à combattre les tentations ; près de vous, je n'oublierai pas l'obligation que j'ai de vous aimer, et de recourir à vous dans mes luttes contre l'enfer. Je désire rester toujours près de vous, afin de m'unir toujours plus étroitement à vous. Je vous aime, ô mon Dieu, caché dans ce Sacrement d'amour ! C'est par amour pour moi que vous demeurez continuellement sur cet autel ; je veux, par amour pour vous, me tenir le plus que je pourrai en votre présence. En restant ici enfermé, vous m'aimez sans cesse ; enfermé ici avec vous, je veux sans cesse vous aimer : ainsi, mon Jésus, mon Amour, mon Tout ! nous serons toujours ensemble, dans le temps en cette maison, et dans l'éternité en paradis. Ainsi j'espère, ainsi soit-il.

Très-Sainte Vierge Marie ! obtenez-moi un grand amour envers le Saint-Sacrement.

(1) *Ps. 85. 11.*

XII<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

LA VIE DES RELIGIEUX EST CELLE QUI RESSEMBLE LE PLUS  
A LA VIE DE JÉSUS-CHRIST.

L'Apôtre nous assure que le Père éternel ne prédestine au royaume des cieux que ceux qui conforment leur vie à celle du Verbe incarné : *Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui.*<sup>1</sup> Quel doit donc être le bonheur des religieux, quelle doit être leur assurance d'aller au ciel, en voyant que Dieu les a appelés à celui de tous les états de vie qui se rapproche le plus de la vie de Jésus-Christ !

Le Sauveur a voulu mener sur la terre une vie pauvre, comme un simple garçon d'atelier dans une pauvre maison, pauvrement vêtu, et nourri de même ; et cela par amour pour nous, afin de nous rendre riches par sa pauvreté : *Propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia vos divites essetis.*<sup>2</sup> De plus, il a voulu vivre dans les mortifications, loin des plaisirs terrestres, toujours dans les souffrances et les afflictions depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; de sorte que les Prophètes l'ont appelé Homme de douleurs : *Virum dolorum.*<sup>3</sup> Il a montré ainsi à ses serviteurs quelle doit être la vie de ceux qui veulent le suivre, une vie d'abnégation et de sacrifice : *Qui vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me.*<sup>4</sup> D'après cet exemple et cette parole de Jésus-Christ, les Saints se sont empressés de se dépouiller

(1) Rom. 8. 29.

(2) II. Cor. 8. 9.

(3) Is. 53. 5.

(4) Matth. 16. 24.

de tous les biens terrestres et de se charger de peines et de croix, pour suivre leur Maître bien-aimé.

Telle fut la conduite d'un Saint Benoît, qui, descendant des seigneurs de Norcia et parent de l'empereur Justinien, renonça aux richesses et aux délices du siècle, dès l'âge de quatorze ans, pour aller vivre dans une grotte sur les montagnes de Sublac, où il ne recevait pour sa subsistance qu'un morceau de pain que lui portait chaque jour, par charité, un moine appelé Romain.

De même, un Saint François d'Assise, laissant à son père tout ce qui lui revenait, et jusqu'à son dernier vêtement, se consacra entièrement à Jésus-Christ en embrassant une vie toute pauvre et toute mortifiée. — Un Saint François de Borgia, un Saint Louis de Gonzague, l'un duc de Gandie et l'autre marquis de Châtillon, abandonnèrent leurs richesses, leurs domaines, leurs vassaux, leur patrie, leur maison et leurs parents, pour aller vivre pauvrement en religion.

Que d'autres personnages illustres, que de princes, même de sang royal, ont donné au monde ce grand exemple ! La Bienheureuse Zedmerra, fille du roi d'Ethiopie, renonça au trône pour se faire religieuse dominicaine. — La Bienheureuse Jeanne de Portugal préféra également l'humble voile aux couronnes de France et d'Angleterre. — L'ordre de Saint-Benoît compte seul vingt-cinq empereurs et soixante-quinze rois ou reines, qui ont quitté le monde pour vivre pauvres, mortifiés, et oubliés, dans un obscur monastère.

Ah ! certes, ce sont ceux-là et non les grands du monde, qui méritent vraiment d'être appelés heureux ! Les mondains les regardent maintenant comme des insensés ; mais, dans la vallée de Josaphat, ils reconnaîtront eux-mêmes leur propre folie ; en voyant alors les Saints

assis sur des trônes et couronnés de la main de Dieu, ils s'écrieront en gémissant et avec désespoir : *Hi sunt quos aliquando habuimus in derisum* : Voilà donc ceux qui ont été autrefois l'objet de nos railleries. *Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam* : Insensés que nous étions, leur vie nous paraissait une folie. *Ecce quomodo inter filios Dei computati sunt, et inter Sanctos sors illorum est* :<sup>1</sup> Et maintenant ils sont élevés au rang des enfants de Dieu, leur partage est celui des Saints !

Prière.

O Jésus, mon Maître et mon Rédempteur ! je suis donc du nombre de ces privilégiés que vous avez appelés à vous suivre ! Seigneur ! je vous en remercie. Je quitte tout, je voudrais avoir plus à quitter, pour m'attacher à votre suite, ô mon Roi, ô mon Dieu, qui avez bien voulu mener une vie si pauvre et si pénible pour l'amour de moi et pour m'encourager par votre exemple ! Marchez en avant, Seigneur ! je vous suivrai. Choisissez-moi la croix que vous voudrez, et aidez-moi ; je suis résolu de la porter sans cesse avec amour et constance. Je me repens de vous avoir autrefois abandonné, pour suivre mes goûts et les vanités du monde ; désormais, je ne veux plus vous quitter. Attachez-moi à votre croix ; et si je résiste quelquefois par faiblesse, entraînez-moi par les douces chaînes de votre amour, et ne permettez pas que je vous abandonne jamais plus. Oûi, mon Jésus ! je renonce à toutes les joies du monde ; mon unique plaisir sera de vous suivre en aimant et en souffrant tout ce qui peut vous plaire. J'espère ainsi me trouver un jour dans votre royaume, uni à vous par ce lien d'amour éternel qui fait qu'en vous

(1) *Sap. 5. 5.*

aimant sans voile, on n'a plus à craindre de se voir jamais détaché et séparé de vous. Je vous aime, mon Dieu, mon Tout ! et je vous aimerai toujours.

Telle est mon espérance, ô Marie ! vous qui, pour avoir été la plus semblable à Jésus sur la terre, êtes maintenant dans le ciel la plus puissante pour obtenir ses grâces, protégez-moi.

### XIII<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

DU ZÈLE QUE DOIVENT AVOIR LES RELIGIEUX POUR LE SALUT  
DES ÂMES.\*

Celui qui est appelé à la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, ne sera jamais un vrai disciple de Jésus-Christ, et ne pourra se sanctifier, s'il ne tend à la fin de sa vocation et ne prend l'esprit de l'institut, qui est de sauver les âmes, et les âmes les plus dénuées de secours spirituels, comme sont les pauvres habitants de la campagne.

Tel a été le but de la venue du divin Rédempteur, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même : *Spiritus Domini... unxit me,*

(\*) Quoique, dans cette Considération et dans quelques autres passages, Saint Alphonse ait eu particulièrement en vue la Congrégation de missionnaires qu'il a fondée, le sujet regarde néanmoins tous les religieux, des deux sexes, et toutes les personnes qui aiment Dieu. Tous sont appelés à exercer ce charitable apostolat, directement ou indirectement, chacun selon son talent ou ses moyens, soit par une généreuse coopération aux œuvres qui ont pour objet la défense de la foi ou la conversion des pécheurs, soit au moins par la prière et les autres pratiques de piété. (Voir à la page 61.). Tous peuvent avoir part aux magnifiques récompenses que le Seigneur réserve à ses ouvriers évangéliques. (*Matth. 10. 40. et seq. — Jac. 5. 20.*)

LE TRADUCTEUR.



*evangelizare pauperibus.*<sup>1</sup> Et lorsqu'il a voulu avoir une preuve de l'amour que Saint Pierre lui portait, il n'a exigé de lui qu'une chose, c'est qu'il travaillât au salut des âmes : *Simon Joannis, diligis me? Pasce agnos meos.... Pasce oves meas.*<sup>2</sup> Il ne lui imposa point, dit Saint Jean Chrysostôme, des pénitences, des oraisons, ou d'autres œuvres semblables ; le Seigneur voulut seulement qu'il s'employât au salut de ses ouailles : *Non dixit Christus : Abjice pecunias, jejunium exerce, macera te laboribus ; — sed dixit : « Pasce oves meas. »* Jésus-Christ a déclaré en outre qu'il regardera comme fait à lui-même tout le bien que nous ferons au dernier de nos frères : *Amen dico vobis, quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.*<sup>3</sup>

Tout religieux doit donc entretenir en soi au suprême degré cet esprit et ce zèle pour le bien des âmes ; c'est vers ce but qu'il doit diriger tous ses efforts ; et quand ses supérieurs le chargent d'un emploi, il doit y appliquer toutes ses pensées et tous ses soins. On ne pourrait se dire un vrai membre de cette Congrégation, si l'on n'acceptait pas de tout son cœur une telle charge quand l'obéissance l'impose, et qu'on préférât de ne s'occuper que de soi-même en vivant dans la retraite et la solitude.

Eh ! quelle plus grande gloire pour un homme que d'être le coopérateur de Dieu, suivant l'expression de Saint Paul,<sup>4</sup> dans cette grande œuvre du salut des âmes ? Qui aime beaucoup le Seigneur, ne se contente pas d'être seul à l'aimer ; il voudrait attirer tous les hommes à son amour, et il ne cesse de les y inviter comme le Prophète-Roi : *Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus.*<sup>5</sup> Aussi Saint Augustin engage-t-il tous ceux qui aiment Dieu

(1) *Luc. 4. 18.*(2) *Jo. 21. 16.*(3) *Matth. 25. 40.*(4) *I. Cor. 3. 9.*(5) *Ps. 33. 4.*

à le faire aimer de tout le monde : *Si amatis Deum, rapite omnes ad amorem Dei.*<sup>1</sup>

On a en outre un grand sujet d'espérer avec confiance qu'on se sauvera soi-même, quand on s'applique avec un vrai zèle au salut des autres : sauver une âme, dit Saint Augustin, c'est assurer son propre salut : *Animam salvasti, animam tuam prædestinasti.* Et l'Esprit-Saint nous fait cette promesse : *Cum effuderis esurienti animam tuam* : Lorsque vous aurez travaillé au bien spirituel d'un indigent ; *et animam afflictam repleveris* : Et que vous aurez, par vos soins charitables, rempli son âme des consolations de la grâce ; *requiem tibi dabit Dominus semper, et implebit splendoribus animam tuam* :<sup>2</sup> Le Seigneur vous comblera de lumière et de paix. — Saint Paul fondait l'espérance de son salut éternel sur le bien qu'il faisait aux autres, comme il l'atteste en écrivant aux fidèles de Thessalonique, qui lui deyaient leur conversion : *Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ? nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus?*<sup>3</sup>

#### Prière.

Mon Seigneur Jésus-Christ! comment puis-je vous rendre de dignes actions de grâces, en me voyant appelé par votre miséricorde à remplir le saint ministère que vous avez exercé vous-même sur la terre, et qui est d'aller au secours des âmes par mes faibles travaux en les aidant à se sauver? Quel titre avais-je à cet honneur et à cet avantage, moi qui vous ai si grièvement offensé, et qui ai été cause que d'autres vous ont offensé également? O mon Sauveur! puisque vous daignez m'appeler à vous aider dans cette

(1) *In Ps. 55, en. 2.*

(2) *Is. 58. 10-11.*

(3) *I. Thess. 2. 19.*

grande œuvre, je veux employer toutes mes forces à votre service : me voici, je m'offre à subir toutes les fatigues, et jusqu'à donner mon sang et ma vie, pour vous obéir. En cela, je ne prétends aucunement suivre mes propres inclinations, ou m'attirer les applaudissements et l'estime des hommes ; la seule chose que je désire, c'est de vous voir aimé de tout le monde comme vous le méritez. Je m'estime heureux d'avoir été choisi par vous-même pour cette grande fonction ; et en m'y dévouant, je proteste que je renonce à toute louange de la part des hommes, à toute satisfaction personnelle, pour ne chercher que votre gloire. A vous tout l'honneur et tout ce qui peut vous être agréable ; à moi seulement les contrariétés, les humiliations et les peines. Seigneur ! acceptez cette offre que vous fait un misérable pécheur, qui désire vous aimer et vous voir aussi aimé des autres, et donnez-moi la force de l'exécuter.

O Marie, ma puissante Avocate ! vous qui avez tant d'amour pour les âmes, assistez-moi.

#### XIV<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

COMBIEN SONT NÉCESSAIRES A UN RELIGIEUX LES VERTUS  
DE DOUCEUR ET D'HUMILITÉ.

Jésus-Christ, notre très-aimable Rédempteur, a voulu être appelé Agneau, afin de nous donner une idée de sa douceur et de son humilité. Ces deux vertus sont celles qu'il a principalement recommandé à ses disciples d'apprendre de lui : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.*<sup>1</sup> Il les exige surtout des religieux, qui font profession d'imiter sa sainte vie.

(1) *Matth. 11. 29.*

Quand on vit seul dans un désert, on n'a pas si grand besoin de ces vertus ; mais lorsqu'on vit en communauté, il est impossible qu'on n'ait pas à souffrir, soit des réprimandes de la part de ses supérieurs, soit certains déplaisirs de la part de ses confrères : il arrive de là qu'un religieux qui ne s'attache pas à pratiquer la douceur, commettra chaque jour beaucoup de fautes et mènera une vie sans cesse agitée. Il faut donc que le religieux soit toute douceur envers tout le monde, envers les étrangers, envers ses confrères, et envers ses subordonnés si jamais il est supérieur : qu'il soit persuadé qu'un acte de douceur, lorsqu'il a à supporter des mépris ou des reproches, lui vaudra plus que mille jeûnes et mille disciplines.

Saint François disait que beaucoup de personnes cherchent la perfection dans les mortifications extérieures, tandis qu'elles ne peuvent souffrir une parole offensante, ignorant, ajoutait-il, qu'il est bien plus avantageux de supporter les injures : *Non intelligentes quanto majus sit lucrum in tolerantia injuriarum*. Bon nombre aussi, remarque Saint Bernard, paraissent pleins de douceur tant qu'il ne se dit et ne se fait rien qui les contrarie ; mais si quelque chose vient à les choquer, leur manque de vertu se découvre. — Quiconque est chargé de l'office de supérieur, doit savoir qu'il obtiendra plus de ses subordonnés par une remontrance faite avec douceur que par cent actes de sévérité.

Celui qui est doux se fait du bien à lui-même en en faisant aux autres, dit Saint Jean Chrysostôme : *Mansuetus utilis sibi et aliis*. En somme, le même Saint nous enseigne que, la marque la plus certaine qu'une personne est vertueuse, c'est de la voir douce et patiente dans les contrariétés. Un cœur doux est ce qui plaît au cœur de Dieu :

*Beneplacitum est illi fides et mansuetudo.*<sup>1</sup> Il est bon que le religieux se représente, dans ses méditations, toutes les épreuves qui peuvent lui arriver, afin de s'armer d'avance contre elles ; et quand il les rencontre, il doit se faire violence pour éviter le trouble et l'impatience. Il faut donc s'abstenir de parler quand on se sent agité, jusqu'à ce qu'on soit assuré d'être rentré dans le calme.

Mais, pour souffrir tranquillement les injures, il est surtout nécessaire d'avoir un grand fond d'humilité. Celui qui est vraiment humble, ne s'offense point de se voir méprisé ; au contraire, il s'y complait et s'en réjouit intérieurement, bien que la chair n'y soit pas insensible : il est content de se voir traité comme il croit le mériter, et d'avoir ce trait de ressemblance avec Jésus-Christ, qui, quoique digne de tout honneur, a voulu, par amour pour nous, être rassasié d'opprobres. Lorsque le frère Junipère, disciple de Saint François, recevait des injures, il tendait sa tunique comme pour recueillir des perles tombant du ciel. Les saints ont toujours été plus avides d'humiliations que les mondains ne le sont de louanges et d'honneurs. Et qu'est-ce qu'un religieux qui ne sait pas supporter un affront pour Dieu ? il sera toujours un orgueilleux, ou n'aura qu'une fausse apparence d'humilité, et la grâce de Dieu lui résistera, comme l'Esprit-Saint nous en avertit : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.*<sup>2</sup>

#### Prière.

O mon très-humble Jésus, qui, pour l'amour de moi, avez bien voulu vous rabaisser et vous rendre obéissant jusqu'à la mort de la croix ! comment osé-je paraître devant vous et me dire votre disciple, en voyant que je suis

(1) *Eccli. 1. 54.*

(2) *I. Pet. 5. 5.*

chargé de tant de péchés, et néanmoins si orgueilleux que je ne puis essayer un mépris sans en éprouver du ressentiment ? D'où peut me venir un tel orgueil, à moi qui, par mes péchés, ai tant de fois mérité d'être éternellement foulé aux pieds par les démons dans l'enfer ? Ah ! mon Jésus tant abreuvé de mépris ! secourez-moi, faites que je devienne semblable à vous ; je veux changer de conduite. Vous avez souffert pour mon amour tous les opprobres ; je veux aussi, pour votre amour, supporter toutes les injures. Mon divin Rédempteur ! en embrassant les humiliations avec tant d'amour pendant votre vie, vous les avez rendues si honorables et si désirables, que je veux mettre désormais toute ma gloire à souffrir avec vous et pour vous : *Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi.*<sup>1</sup>

Très-humble Marie, Reine du ciel et Mère de Dieu ! vous qui, en toutes choses et spécialement dans les souffrances, avez acquis la plus parfaite ressemblance avec votre divin Fils : obtenez-moi la grâce de supporter avec résignation tous les outrages qui me seront faits à l'avenir. *Amen.*

---

## XV<sup>e</sup> CONSIDÉRATION.

DE LA CONFIANCE QUE LES RELIGIEUX DOIVENT AVOIR  
DANS LA PROTECTION DE MARIE.

S'il est vrai, et cela est indubitable d'après Saint Pierre Damien, que notre divine Mère Marie aime tellement tous les hommes qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir, après Dieu,

(1) *Gal. 6. 14.*



aucun être qui la surpasse ou qui l'égale en amour pour nous : *Amat nos amore invincibili* ;<sup>1</sup> combien devons-nous penser que cette grande Reine aime les religieux, qui ont consacré leur liberté, leur vie, tout enfin, à l'amour de Jésus-Christ ! Elle voit que leur vie est la plus conforme à la sienne et à celle de son divin Fils ; elle les voit souvent occupés à célébrer ses louanges, continuellement attentifs à l'honorer par des neuvaines, des visites, des rosaires, des jeûnes, et d'autres dévotions ; elle les voit fréquemment à ses pieds, l'invoquant avec ardeur et lui demandant des grâces, mais des grâces toutes conformes à ses saints désirs, comme la persévérance dans le service de Dieu, la force de résister aux tentations, le détachement de la terre, l'amour divin. — Ah ! comment pourrions-nous douter qu'elle ne fît usage de toute sa puissance et de toute sa miséricorde en faveur des religieux ? comment pourrions-nous douter que nous ne fussions l'objet de sa bienveillance particulière, nous qui faisons partie de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, où l'on fait, comme il est notoire, une profession spéciale d'honorer la Vierge-Mère, par des visites quotidiennes, par le jeûne du samedi, par des mortifications particulières dans les neuvaines qui précèdent ses fêtes, etc., et par le zèle à répandre partout la dévotion envers elle, au moyen des sermons et des neuvaines en son honneur ?

Cette auguste Souveraine n'est point ingrate ; elle ne peut manquer d'aimer ceux qui l'aiment : *Ego diligentes me diligo*.<sup>2</sup> Elle est même si généreuse qu'elle a coutume, dit Saint André de Crète, de faire de grands dons à ceux qui lui offrent le moindre hommage : *Solet maxima pro minimis reddere*.<sup>3</sup> Elle promet d'affranchir du péché ceux

(1) *In Nat. B. V. s. 1.* (2) *Prov. 8. 17.* (3) *In Dorm. B. V. s. 5.*

qui l'honorent et qui s'efforcent de la faire honorer aussi des autres : *Qui operantur in me, non peccabunt* ; elle leur promet en outre le paradis : *Qui elucidant me, vitam æternam habebunt*.<sup>1</sup>

Nous devons donc singulièrement remercier Dieu de nous avoir appelés à cette Congrégation, où les usages de la communauté et les exemples de nos confrères nous avertissent si souvent et nous forcent pour ainsi dire de recourir à Marie, et d'honorer sans cesse cette tendre Mère qui est appelée à juste titre la Joie, l'Espérance, la Vie, le Salut de quiconque l'invoque et l'honore.

#### Prière.

Ma très-aimable et très-aimante Reine ! je rends sans cesse des actions de grâces au Seigneur et à vous, de ce que, après m'avoir retiré du monde, vous m'avez appelé à passer ma vie dans cette Congrégation, où se pratique une dévotion singulière envers vous. Acceptez-moi donc pour votre serviteur, ô ma Mère ! daignez permettre qu'admis au nombre de tant de fils que vous chérissez, je vous serve comme eux, tout misérable que je suis. Vous serez toujours, après Dieu, mon espérance et mon amour. Dans tous mes besoins, dans toutes mes peines et toutes mes tentations, c'est à vous que je recourrai toujours : vous serez mon refuge et ma consolation. Je ne veux, pour me soutenir dans les combats, les afflictions, et les ennuis de cette vie, que Dieu et vous. Je renonce à tout, aimant mieux être votre serviteur que de régner sur le monde entier : régner, pour moi, ce sera de vous servir, de vous bénir, et de vous aimer sur la terre, ô ma clémente Souveraine ! car, vous servir, c'est régner, comme le dit fort

(1) *Eccli.* 24. 30. — *Offic. B. V.*

bien Saint Anselme : *Cui servire, regnare est.* Vous qui êtes la Mère de la persévérance, obtenez-moi la grâce de vous être fidèle jusqu'à la mort. J'espère en faisant ainsi, et je l'espère avec certitude, d'aller un jour où vous réglez, pour vous louer et vous bénir éternellement, et ne jamais plus m'éloigner de vos pieds sacrés. Jésus et Marie ! je proteste avec votre affectueux serviteur Alphonse Rodriguez, que je veux souffrir pour vous, mourir pour vous, être tout à vous : *Jesu et Maria, amores mei dulcissimi, pro vobis patiar, pro vobis moriar ; sim totus vester, sim nihil meus.*

---

## Oraison

TIRÉE DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

Mon Dieu ! accordez-moi la grâce de connaître votre volonté, et de l'accomplir parfaitement pour votre gloire. Donnez-moi la force de ne pas faillir, soit dans la prospérité, en me laissant aller à l'orgueil, soit dans l'adversité, en me laissant abattre. Faites que je ne me réjouisse ou ne m'afflige de rien, sinon de ce qui me conduit à vous ou m'éloigne de vous ; que je ne désire plaire ou ne craigne de déplaire à nul autre que vous ; que tous les biens me paraissent méprisables, que vos dons me soient chers pour l'amour de vous, et que je vous aime par-dessus toutes choses ; que je trouve insipide toute joie sans vous, et agréable toute peine supportée pour vous, en sorte que je ne veuille rien hors de vous. Faites que je dirige toujours vers vous toutes mes pensées et toutes mes affections. Seigneur ! rendez-moi obéissant sans réplique, pauvre

sans désir, chaste sans tache, patient sans murmure, humble sans feinte, gai sans dissipation, timoré sans défiance, diligent sans empressement, prudent sans artifice. Disposez-moi à faire du bien aux autres sans présomption, à les avertir sans vanité, à les édifier par mon exemple sans déguisement. Donnez-moi un cœur vigilant, qui ne se laisse point détourner de vous par de vaines pensées; un cœur élevé, qui ne soit point accessible à des sentiments indignes; un cœur droit, qui ne soit point mû par de mauvaises intentions; un cœur ferme dans les tribulations, libre d'attachements terrestres. Que je sois éclairé pour vous connaître, prompt à vous chercher, habile à vous trouver, persévérant à vous plaire, fidèle à vous rendre grâces de vos bienfaits. Accordez-moi enfin le courage d'embrasser les souffrances en expiation de mes péchés dans cette vie, et le bonheur de vous voir face à face, de vous posséder et de vous aimer éternellement dans l'autre. *Amen.*

O Marie, ma Reine, mon Espérance, et ma Mère! je vous aime et me confie en vous. Je vous en conjure, par l'amour que vous portez à Jésus, par la joie que avez ressentie en devenant sa Mère, et par la douleur que vous avez éprouvée à sa mort, obtenez-moi du Seigneur un vif regret et le pardon de mes péchés, la persévérance dans le bien, et un pur amour envers Dieu avec une parfaite conformité à sa volonté. Vous êtes le refuge des pécheurs, et par conséquent mon refuge : je vous recommande mon âme et mon salut éternel. Recevez-moi pour votre serviteur, et comme tel, protégez-moi toujours, et principalement à l'heure de ma mort : c'est à vous de me sauver par votre puissante intercession. Ainsi j'espère, ainsi soit-il.

## RÉPONSE A UN JEUNE HOMME

qui demande conseil

SUR L'ÉTAT DE VIE QU'IL DOIT CHOISIR.

---

Je lis dans votre lettre que, depuis longtemps, vous vous sentez inspiré de Dieu à embrasser l'état religieux, mais qu'il s'est élevé dans votre esprit plusieurs doutes, particulièrement celui-ci, que, sans vous faire religieux, vous pourriez bien vous sanctifier dans le monde.

Je vous répondrai brièvement : si vous désirez plus d'explication, vous pourrez lire un opuscule que j'ai livré à l'impression, sous ce titre : AVIS SUR LA VOCATION RELIGIEUSE ; j'y ai traité au long cette matière.

Je me contenterai donc de dire ici en peu de mots, que le choix d'un état est une affaire de la dernière importance, parce que de là dépend le salut éternel. Celui qui embrasse l'état auquel Dieu l'appelle, se sauvera facilement ; mais pour celui qui n'obéit point à la vocation divine, il lui sera difficile, et même moralement impossible, de se sauver. La plus grande partie de ceux qui se sont damnés, se sont damnés pour n'avoir pas correspondu à leur vocation.

Si donc vous voulez choisir l'état le plus sûr pour arriver au salut, ce qui est tout pour nous, considérez que votre âme est immortelle, et que, la fin pour laquelle Dieu vous a mis en ce monde, n'est certainement pas d'y acqué-

rir des richesses et des honneurs, ou d'y mener une vie commode et agréable ; mais c'est uniquement pour mériter la vie éternelle par la pratique des vertus : *Finem vero vitam æternam.*<sup>1</sup> Au jour du jugement, il ne vous servira de rien d'avoir élevé votre maison, ni d'avoir figuré avantageusement dans le monde, mais seulement d'avoir aimé et servi Jésus-Christ, qui doit vous juger.

Vous pensez que vous pourriez vous sanctifier même en restant dans le siècle. — Oui, Monsieur, vous le pourriez, mais difficilement ; et si vous avez été vraiment appelé de Dieu à la vie religieuse, et que vous vouliez néanmoins rester dans le siècle, votre sanctification, comme je l'ai dit, sera moralement impossible : la raison en est que vous y manquerez des grâces que Dieu vous avait préparées dans l'état religieux, et, privé de ces secours, vous ne vous sauverez point. Pour se sanctifier, il faut en prendre les moyens, tels que la fuite des occasions dangereuses, le détachement des biens terrestres, la vie recueillie en Dieu ; de plus, pour se soutenir, il faut la fréquentation des sacrements et l'usage quotidien de l'oraison mentale, de la lecture spirituelle, et d'autres exercices de piété, sans quoi l'on ne peut conserver la ferveur. Or, il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, de pratiquer toutes ces choses au milieu du tumulte et des embarras du monde. Les soins de la famille, les besoins de la maison, les plaintes des parents, les querelles, les persécutions, choses qui abondent dans le siècle, y tiennent l'esprit tellement préoccupé de pensées et de craintes, qu'on peut à peine se recommander à Dieu le soir, d'une manière distraite. Vous voudrez pratiquer l'oraison, lire un livre spirituel, communier souvent, visiter chaque jour le Sacre-

(1) *Rom. 6. 22.*



ment de l'autel ; mais vous en serez empêché par les affaires du monde ; et le peu que vous ferez sera plein d'imperfection, parce que cela sera fait au milieu de mille distractions et avec un cœur froid. Ainsi votre vie sera toujours inquiète, et plus inquiète encore sera votre mort.

D'un côté, les amis du monde ne manqueront point de vous faire redouter la vie religieuse comme une vie dure et pleine de tourments ; de l'autre, le siècle ne vous offrira que plaisirs, richesses, et une vie heureuse. Mais réfléchissez bien et ne vous faites point illusion. Soyez persuadé que le monde est un traître, qui promet et ne tient pas. Il vous offre les biens terrestres ; mais, quand même il vous les procurerait tous, pourra-t-il jamais vous donner la paix de l'âme ? Non ; Dieu seul peut vous donner la véritable paix. Notre âme est créée uniquement pour Dieu, pour l'aimer en cette vie et le posséder dans l'autre ; c'est pourquoi Dieu seul peut la contenter. Toutes les richesses et toutes les jouissances de la terre ne sauraient nous procurer la véritable paix ; au contraire, plus on abonde en de pareils biens dans cette vie, plus on est agité et affligé, ainsi que le confessait Salomon au sein d'une semblable abondance : *Universa vanitas et afflictio spiritus.*<sup>1</sup> Si les biens terrestres pouvaient donner le contentement, les riches, les grands, les monarques, à qui il ne manque ni argent, ni honneurs, ni divertissemens, seraient pleinement satisfaits ; cependant l'expérience fait voir que, plus ils sont élevés dans leur grandeur et leur prospérité, plus ils éprouvent de peines, de craintes, et de tribulations. Un simple frère capucin, n'ayant qu'une corde pour ceinture sur un habit grossier, se nourrissant de quelques fèves et dormant sur la paille dans une pauvre cellule,

(1) *Eccl. 1. 14.*

vivra bien plus content qu'un prince couvert de vêtements d'or et dans toute son opulence : celui-ci aura chaque jour une table magnifiquement servie, et pourra le soir se coucher mollement sous un pavillon somptueux ; mais il ne pourra dormir à cause des soucis qui lui déroberont le sommeil. — Insensé qui aime le monde et n'aime point Dieu ! disait Saint Philippe de Néri. — Et si les mondains mènent une vie si agitée, ils seront encore plus troublés au moment de la mort, lorsque le ministre de Dieu leur annoncera qu'il est temps de prendre congé de ce monde, en leur disant : *Proficiscere, anima christiana, de hoc mundo* : Unissez-vous à Jésus crucifié, âme chrétienne ; le monde n'est plus pour vous. — Le mal est que, dans le siècle, on pense peu à Dieu, et peu aussi à l'autre monde, où nous devons demeurer éternellement. Toutes les pensées, ou presque toutes, s'appliquent aux choses de la terre ; de là vient que la vie est malheureuse, et plus malheureuse encore la mort.

Si donc vous voulez être sûr de bien choisir votre état de vie, représentez-vous à l'article de la mort, et choisissez l'état que vous souhaiterez alors d'avoir choisi. Alors, il ne sera plus temps de réparer votre faute, si vous commettez celle de négliger votre divine vocation, pour suivre le penchant naturel qui vous porte à vivre avec plus de liberté. Considérez que toutes les choses d'ici-bas ont une fin : *Præterit enim figura hujus mundi* :<sup>1</sup> La scène de ce monde doit finir un jour pour chacun de nous. — Tout passe, et la mort s'avance vers nous ; et nous, à chaque pas que nous faisons, nous avançons vers la mort et vers l'éternité. C'est pour cela que nous sommes nés : *Quoniam ibit homo in domum æternitatis suæ*.<sup>2</sup> Au moment que

(1) *I. Cor. 7. 31.*(2) *Eccl. 12. 5:*

nous y penserons le moins, la mort arrivera sur nous. Eh! lorsque nous serons près de mourir, que trouverons-nous dans tous les biens terrestres? y verrons-nous autre chose qu'illusion, vanité, mensonge, folie? Que nous servira-t-il donc alors, comme le Seigneur nous en avertit, d'avoir gagné le monde entier, si nous avons perdu notre âme : *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?*<sup>1</sup> Cela ne servira qu'à nous faire terminer une malheureuse vie par une mort malheureuse.

Quel n'est pas, au contraire, le bonheur d'un jeune homme qui a renoncé au siècle pour se donner sans réserve à Jésus-Christ, de passer ses jours dans une cellule solitaire, loin du tumulte et des dangers de perdre Dieu, dangers si fréquents dans le monde! Il ne trouve au couvent, ni concerts, ni comédies, ni bals, ni autres divertissements de ce genre ; mais il y trouve Dieu qui le console et le fait jouir de la paix : je parle de la paix qu'on peut obtenir dans cette vallée de larmes, où nous sommes tous pour souffrir et pour mériter, par la patience, cette paix parfaite qui nous est réservée en paradis. Quant on vit éloigné des plaisirs du monde, un regard tendre jeté de temps en temps sur le crucifix, un *Deus meus, et omnia!* prononcé affectueusement, un **MON DIEU!** dit avec un soupir d'amour, procure plus de vraie joie que tous les amusements et toutes les pompes du siècle, qui laissent un arrière-goût plein d'amertume.

Et si ce jeune homme est heureux pendant sa vie, d'avoir embrassé l'état religieux, il l'est bien plus encore dans ses derniers moments. Quelle n'est pas alors sa consolation d'avoir sanctifié ses années par la pratique de

(1) *Matth. 16. 26.*

l'oraison, de la lecture spirituelle, de la mortification, et par d'autres exercices de piété, surtout si, dans la religion, il s'est employé au salut des âmes en prêchant et en entendant les confessions! Toutes ces choses, à la mort, sont autant de motifs de confiance en Jésus-Christ, qui sait reconnaître et récompenser généreusement ce qu'on fait pour sa gloire.

Venons-en à la conclusion concernant le choix que vous avez à faire. Puisque le Seigneur vous a appelé à quitter le monde et à vous donner tout à lui dans l'état religieux, je vous dirai : Réjouissez-vous, et en même temps tremblez. — Réjouissez-vous, dis-je, d'une part, remerciez sans cesse le Seigneur, parce que, être appelé de Dieu à une vie parfaite, c'est une grâce qu'il n'accorde pas à tous : *Non fecit taliter omni nationi.*<sup>1</sup> — D'un autre côté, tremblez, parce que, si vous n'obéissez point à la voix de Dieu, vous mettez en grand danger votre salut éternel. Je ne puis vous rapporter ici les nombreux exemples de jeunes gens qui, pour n'avoir pas tenu compte de leur vocation, ont mené une vie malheureuse suivie d'une mort horrible ; mais tenez pour certain que, vu la vocation que vous avez eue, si vous restez dans le monde, vous n'y aurez plus de paix, et votre mort sera fort troublée par le remords que vous éprouverez alors de n'avoir point obéi à Dieu, quand il vous appelait à l'état religieux.

A la fin de votre lettre, vous désirez savoir de moi si, dans le cas où vous n'auriez pas le courage d'entrer en religion, il serait mieux de vous marier, comme le veulent vos parents, ou de vous faire prêtre séculier. — Voici ma réponse.

(1) *Ps. 147. 20.*

Quant à l'état conjugal, je ne puis vous le conseiller, puisque Saint Paul ne le conseille à personne, à moins qu'il n'y eût nécessité par suite d'une incontinence habituelle, nécessité qui, j'en suis sûr, n'existe pas pour vous.

Et quant à l'état de prêtre séculier, faites attention que le prêtre séculier \* a tout à la fois et les obligations du sacerdoce et les distractions avec les dangers des gens du monde; car, vivant au milieu de la société, il ne peut éviter les dérangements qui surviennent dans sa maison et dans sa famille, ni être à l'abri de tout danger pour son âme; il est exposé aux tentations dans sa maison même, ne pouvant empêcher qu'il ne s'y trouve des femmes, soit des parentes, soit des servantes, et qu'il n'y vienne aussi des personnes étrangères. Il faudrait vous y tenir tout à fait retiré dans une chambre à part, et uniquement occupé aux choses de Dieu; mais cela est fort difficile à mettre en pratique; aussi est-il extrêmement rare que des prêtres qui demeurent dans leur famille, s'appliquent à la perfection.

D'un autre côté, si vous entriez dans un couvent où règne l'observance, vous ne seriez plus obligé de penser à ce qui regarde la nourriture et le vêtement, puisque vous y seriez pourvu de tout; vous n'y seriez pas continuellement dérangé par vos parents ni par les embarras inévitables dans une maison du monde; vous n'y trouveriez pas de personnes dont la présence vous troublerait l'esprit. En un mot, ainsi éloigné du tumulte du monde, vous n'auriez plus rien qui pût vous empêcher de vous livrer au recueillement et à l'oraison.

J'ai parlé d'un couvent OU RÈGNE L'OBSERVANCE; parce que, s'il s'agissait de tout autre où l'on vit d'une manière

(\*) En Italie, on voit souvent des prêtres qui restent dans leur famille.

relâchée, il vaudrait mieux rester dans votre maison, et tâcher d'y sauver votre âme comme vous pourriez : car, en entrant dans une communauté tombée dans le relâchement, vous vous mettriez en danger de vous perdre ; fusiez-vous sincèrement résolu de vous y adonner à l'oraison et de ne vous y occuper que de Dieu, néanmoins, entraîné peu à peu par les mauvais exemples de vos confrères, vous voyant en outre tourné en dérision et même persécuté, si vous refusiez de vous conduire à leur manière, vous finiriez par négliger toutes vos dévotions et par faire comme font les autres, ainsi que l'expérience le prouve.

Enfin, si Dieu daigne vous accorder la grâce de la vocation, soyez attentif à la conserver en vous recommandant souvent à Jésus et à Marie par de saintes prières ; et sachez que, si vous vous décidez à vous donner entièrement à Dieu, le démon redoublera d'efforts pour vous entraîner au péché, et surtout pour vous faire perdre votre vocation.

Je termine en vous offrant l'assurance de mes sentiments respectueux, et je prie le Seigneur de vous faire la grâce d'être tout à lui.





## AVIS A UNE JEUNE PERSONNE

qui est en doute

SUR L'ÉTAT QU'ELLE DOIT CHOISIR.\*

---

Ma chère fille en Jésus-Christ,

Vous délibérez sur l'état de vie que vous devez embrasser. Je vois que vous avez peine à vous décider : d'un côté, le monde vous réclame et vous invite au mariage ; de l'autre, Jésus-Christ vous engage aussi à vous donner à lui en vous faisant religieuse dans quelque communauté fervente.

Sachez que du choix que vous allez faire dépend votre salut éternel. C'est pourquoi je vous recommande de prier chaque jour le Seigneur, et commencez à le faire, dès à présent que vous lisez cet écrit, afin qu'il vous donne la lumière et la force dont vous avez besoin pour choisir l'état le plus utile à votre salut, et que vous n'ayez point à vous repentir du choix que vous aurez fait, pendant toute votre vie et toute l'éternité, quand il ne sera plus temps de remédier à votre mécompte.

(\*) Le Saint Auteur suppose, comme dans la Réponse qui précède, que la personne à laquelle il adresse ces Avis, est appelée ou a du moins un commencement de vocation à l'état religieux, mais que le monde la retient et qu'elle hésite. Il n'en est pas de même dans la Lettre sur les exercices spirituels.

LE TRADUCTEUR.

Examinez ce qu'il y a de plus avantageux pour vous, ce qui peut mieux vous rendre heureuse : si c'est d'avoir pour époux un homme terrestre, ou d'être l'épouse de Jésus-Christ, Fils de Dieu et Roi du ciel ; voyez lequel de ces deux partis vous paraît le meilleur, et prenez-le. — Sainte Agnès, dès l'âge de treize ans, était fort recherchée à cause de sa grande beauté. Il se présenta entre autres, pour l'épouser, le fils du préfet de Rome ; mais, jetant les yeux sur Jésus-Christ qui la voulait pour lui, elle répondit au jeune homme : « J'ai trouvé un époux qui vaut mieux que vous et que tous les rois de la terre ; je ne puis le quitter pour en suivre un autre. » Et en effet, cette héroïque vierge préféra de perdre la vie dans un âge si tendre, et elle subit le martyre avec joie pour Jésus-Christ. — Une autre vierge, Sainte Domitille, fit une réponse semblable au comte Aurélien, qui était un grand seigneur ; elle mourut aussi martyre, aimant mieux être brûlée vive que de renoncer à Jésus-Christ. — Oh ! quel doit être aujourd'hui dans le ciel le bonheur de ces vertueuses vierges pour avoir fait un si bon choix, bonheur qui durera toute l'éternité ! La même félicité est et sera le partage de toutes les jeunes personnes qui renoncent au monde pour se consacrer à Jésus-Christ.

Considérez donc aussi quelles seront les conséquences de l'état que vous choisirez, soit en vous donnant au monde, soit en vous donnant à Jésus-Christ. Le monde vous offre les biens de la terre : des richesses, des honneurs, des amusements et des plaisirs. Jésus-Christ, au contraire, vous présente des fouets, des épines, des opprobres et des croix ; c'est ce qu'il a préféré pour lui-même durant tout le temps qu'il a vécu ici-bas ; mais il joint à cela deux avantages immenses que le monde ne saurait

vous donner : la paix du cœur en cette vie, et le paradis en l'autre.

En outre, avant de décider à quel état vous vous attacherez, il est nécessaire que vous vous remettiez devant les yeux que votre âme est éternelle ; c'est-à-dire qu'après la vie présente, qui finira bientôt, vous devez passer par la mort à l'éternité, où vous vous trouverez, dès votre entrée, au séjour des peines ou des récompenses, selon ce que vous aurez mérité par vos œuvres sur la terre. Ainsi, après votre dernier soupir, en quelque lieu que vous alliez habiter, soit au séjour de la vie, soit au séjour de la mort, c'est là que vous devrez demeurer pendant toute l'éternité, ou sauvée et heureuse pour toujours au milieu des joies du ciel, ou perdue et désespérée à jamais au milieu des tourments de l'enfer. Réfléchissez conséquemment que toutes les choses de ce monde n'ont qu'une courte durée. Heureux qui se sauve ! malheur à qui se damne ! Rappelez-vous toujours cette grande maxime de Jésus-Christ : « Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme ? » maxime qui a déterminé tant de chrétiens à se renfermer dans les cloîtres ou à se retirer dans les déserts, et tant de jeunes personnes à quitter le monde pour se consacrer à Dieu, et s'assurer une bonne mort !

D'un autre côté, voyez ce que sont devenues tant de grandes dames, tant de princesses, tant de reines, qui, dans le monde, ont été servies, louées, honorées, et presque adorées : si elles ont eu le malheur de se damner, que leur reste-t-il de toutes leurs richesses, de tous leurs plaisirs, de tous leurs honneurs, sinon des peines et des remords qui les tourmenteront à jamais, tant que Dieu sera Dieu, sans qu'elles puissent jamais espérer aucun remède à leur ruine éternelle ?

Mais, jetons maintenant un regard sur les biens que

donne le monde en cette vie à ceux qui le suivent, et sur les avantages que Dieu procure à ceux qui l'aiment et qui, pour son amour, renoncent au monde.

Le monde promet de grandes choses à ses partisans ; mais, qui ne voit que le monde est un traître, qui promet et ne tient pas ses promesses ? Et fût-il fidèle à les accomplir, quels sont les biens qu'on en peut espérer ? Ce ne sont que des biens terrestres. Donne-t-il la paix, le bonheur, comme il le promet ? Non ; car tous ses biens flattent les sens et la chair, mais ne sauraient contenter le cœur et l'âme. Notre âme est créée de Dieu uniquement pour l'aimer en cette vie et le posséder en l'autre ; c'est pourquoi tous les biens de la terre, toutes les jouissances et toutes les grandeurs d'ici-bas, passent autour de notre cœur et n'y entrent point ; Dieu seul peut le contenter. Aussi Salomon reconnaissait-il que toutes les choses de ce monde ne sont que vanité et mensonge ; que, loin de contenter notre âme, elles sont plutôt propres à l'affliger : *Universa vanitas et afflictio spiritus*.<sup>1</sup> Et en effet, l'expérience prouve que, ceux qui sont le plus abondamment pourvus de ces biens, mènent une vie d'autant plus tourmentée et plus triste. Si le bonheur consistait dans les avantages de la fortune, les princesses, les reines, à qui ne manquent ni les divertissements, ni les spectacles, ni les fêtes, ni les banquets, ni les superbes palais, ni les brillants équipages, ni les riches vêtements, ni les bijoux précieux, ni les gens toujours prêts à les servir et à leur faire la cour, seraient toutes parfaitement heureuses. Cependant il en est autrement ; ceux qui les croient satisfaites, sont dans l'erreur. Demandez-leur si elles jouissent d'une paix entière, si elles vivent tout à fait contentes :

(1) *Eccl. 1. 14.*

que vous répondront-elles? Chacune d'elles vous dira qu'elle mène une vie malheureuse, et qu'elle ne sait même pas ce que c'est que la paix. Les mauvais traitements qu'elles reçoivent de leurs maris, les chagrins que leur causent leurs enfants, les jalousies, les craintes, les embarras de leurs maisons, remplissent leurs jours d'angoisses et d'amertumes.

Toute femme mariée peut être appelée martyre de patience, quand toutefois elle a de la patience ; sans quoi, elle souffre un martyre en ce monde, et un autre martyre bien plus douloureux dans l'éternité. N'eût-elle pas d'autre peine, les remords de sa conscience suffiraient pour la tourmenter continuellement : car, en vivant attachée aux biens terrestres, elle pense peu à son âme, fréquente peu les sacrements, et n'est guère attentive à se recommander à Dieu ; privée de ces secours, nécessaires pour tenir une bonne conduite, elle ne peut se préserver du péché ni échapper aux reproches continuels de sa conscience. Voilà comment les joies que le monde promet, se changent en amertumes, et deviennent des sujets de crainte relativement au salut. — Malheureuse que je suis ! se dit-elle : qu'en sera-t-il de moi à la mort, après cette vie que je mène, éloignée de Dieu, pleine de péchés, et allant toujours de mal en pis ? Je voudrais me retirer pour faire un peu d'oraison ; mais les soins que réclame ma famille et le tracas incessant de la maison ne me le permettent pas. Je voudrais entendre les sermons, me confesser et communier souvent ; je voudrais fréquenter l'église ; mais mon mari s'y oppose ; souvent je ne puis être accompagnée comme il convient ; puis des occupations continues, le soin des enfants, les visites, et tant d'autres embarras qui ne manquent jamais, me tiennent comme enfermée à la maison ; à peine, les jours de fête, m'est-il permis d'aller entendre

la messe à la dernière heure. J'ai fait une folie en voulant me marier : je pouvais si aisément me sanctifier dans un couvent ! — Mais, toutes ces lamentations, à quoi servent-elles, sinon à augmenter encore la douleur qu'on éprouve, en voyant qu'il n'est plus temps de revenir sur la résolution qu'on a prise de se donner au monde ? Et si la vie est ainsi pleine d'amertume, que sera la mort ? Alors, la femme du monde verra pleurer autour de son lit ses servantes, son mari, ses enfants ; mais, loin de lui apporter du soulagement, tout cela ne fera qu'ajouter à sa peine ; et ainsi affligée, pauvre de mérites et pleine de craintes pour son salut éternel, elle devra aller se présenter à Jésus-Christ qui doit la juger.

Quel n'est pas, au contraire, le bonheur d'une religieuse qui a renoncé au monde pour Jésus-Christ, de vivre au milieu de tant de saintes épouses du Seigneur et dans une cellule solitaire, loin des embarras du siècle et des dangers prochains de perdre Dieu, dangers qu'on rencontre à chaque pas dans le monde ! et quelle consolation plus grande encore ne goûtera-t-elle pas au moment de la mort, d'avoir passé ses années dans la pratique de l'oraison, de la mortification, et de tant d'autres exercices de piété, la visite au Saint-Sacrement, la confession, la communion, les actes d'humilité, d'espérance, d'amour envers Jésus-Christ ! Il est vrai que le démon ne laissera pas de chercher à l'inquiéter par le souvenir des fautes qu'elle a commises dans son enfance ; mais son divin Epoux, pour qui elle a quitté le monde, saura bien la rassurer ; et ainsi consolée, elle expirera dans une entière confiance, amoureuxment unie à Jésus crucifié, qui la conduira avec lui dans le ciel pour y jouir d'une félicité éternelle.

Ainsi, ma chère fille, puisque vous avez à choisir l'état dans lequel vous devrez passer votre vie, prenez celui que



vous voudriez avoir choisi si vous étiez près de mourir. A la mort, toute personne qui a vécu selon le siècle, voyant que le monde finit pour elle, se dit avec regret : Oh ! si j'avais travaillé à me sanctifier ! que n'ai-je quitté le monde pour me consacrer à Dieu ! — Mais alors, ce qui est fait, est fait ; il ne reste plus qu'à rendre le dernier soupir et à se présenter au tribunal de Jésus-Christ, qui dira : Viens, âme bénie, viens te réjouir avec moi pour toujours : — ou bien : Retire-toi de moi, et va-t'en pour toujours en enfer.

Il vous reste donc à choisir entre le monde et Jésus-Christ.

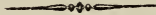
Si vous choisissez le monde, sachez que, tôt ou tard, vous aurez à vous en repentir ; ainsi, pensez-y bien. Dans le monde, il y a un grand nombre de femmes qui se perdent ; dans les couvents, celles qui se perdent sont rares. Recommandez-vous à Jésus crucifié et à sa très-sainte Mère, afin qu'ils vous fassent la grâce de choisir ce qu'il y a de mieux pour votre salut éternel.

Si vous voulez vous faire religieuse, que ce soit avec la résolution de vous sanctifier ; car, si vous pensiez vivre au couvent d'une manière tiède et imparfaite, comme font quelques religieuses peu ferventes, il ne vous servirait de rien d'y entrer ; loin de là, vous y trouveriez une vie malheureuse, et ensuite une mort funeste.

Si enfin vous avez trop de répugnance pour vous enfermer dans un cloître, je ne puis vous conseiller d'embrasser l'état conjugal ; car Saint Paul ne le conseille à personne, hors le cas de pure nécessité, lequel, j'en ai la confiance, n'existe pas pour vous ; restez donc au moins dans votre maison, et tâchez de vous y sanctifier.

Je vous engage à faire, pendant neuf jours, la prière suivante :

Mon Seigneur Jésus-Christ, qui êtes mort pour mon salut ! je vous supplie, par les mérites de votre sang, de me donner la lumière et la force dont j'ai besoin pour choisir l'état qui doit être le meilleur pour me sauver. — Et vous, ma tendre Mère, Marie ! obtenez-moi cette grâce par votre puissante intercession.



## DISCOURS

### AUX JEUNES PERSONNES.\*



Mes chères filles en Jésus-Christ,

Je ne prétends pas vous expliquer dans cet entretien, tous les mérites et tous les avantages qu'acquière les jeunes personnes en consacrant à Jésus-Christ leur virginité ; je me contenterai de vous les indiquer brièvement.

#### Excellence de la Virginité.

D'abord elles deviennent, aux yeux de Dieu, belles comme les Anges du ciel : *Erunt sicut Angeli Dei in caelo.*<sup>1</sup> Baronius<sup>2</sup> rapporte qu'à la mort d'une vertueuse vierge nommée Georgia, on vit voltiger alentour une grande multitude de colombes ; et lorsque son corps fut porté à l'église, ces colombes vinrent se poser sur la partie du toit qui correspondait au lieu où le cercueil était placé, et elles ne s'en allèrent qu'après la sépulture de la défunte. Tout le monde crut que ces colombes étaient des Anges qui honoraient ainsi son corps virginal.

En outre, quand une jeune personne renonce au monde et se voue à l'amour de Jésus-Christ, elle devient l'épouse

(1) *Matth.* 22. 30.

(2) *Ann.* 480.

(\*) *Missions*, ch. 8. § 3.

du Fils de Dieu. Dans l'Évangile, notre Sauveur est nommé tantôt Père, tantôt Maître, tantôt Pasteur des âmes; mais à l'égard des vierges, il se fait appeler leur Epoux : *Exierunt obviam Sponso.*<sup>1</sup>

Une jeune personne qui veut s'établir dans le monde, si elle est prudente, s'enquiert d'abord avec soin de ceux qui prétendent à sa main, et tâche de savoir lequel d'entre eux est le plus noble et le plus riche. Adressons-nous donc à l'Epouse des Cantiques, qui connaît parfaitement les titres de l'Epoux divin, et demandons-lui ce qu'il est : — Dites-moi, ô sainte Epouse! quel est celui que vous aimez, et qui vous rend la plus heureuse de toutes les femmes? — *Dilectus meus candidus, et rubicundus, electus ex millibus* :<sup>2</sup> Mon Bien-Aimé, répond-elle, est tout blanc par sa pureté, et il est rouge par l'amour dont il brûle; il est, en un mot, si beau, si noble, si affable, qu'on trouve en lui le plus aimable de tous les époux.

Lorsqu'on offrit pour époux à Sainte Agnès le fils du préfet de Rome, cette glorieuse vierge eut donc bien raison de répondre, comme le rapporte Saint Ambroise, qu'elle avait trouvé un parti beaucoup plus avantageux : *Sponsum offertis? meliorem reperi.*<sup>3</sup>

Telle fut aussi la réponse de Sainte Domitille, nièce de l'empereur Domitien, aux personnes qui tâchaient de lui persuader qu'elle pouvait se marier avec le comte Aurélien, vu qu'il consentait à ce qu'elle restât chrétienne : « Mais, dites-moi, leur répondit-elle : s'il se présentait à une jeune personne, d'un côté, un grand monarque, et, de l'autre, un pauvre roturier, lequel des deux choisirait-elle pour époux? Pour me donner à Aurélien, je devrais laisser là le Roi du ciel; ce serait une folie, et c'est ce

(1) *Matth.* 25. 1.(2) *Cant.* 5. 10.(3) *De Virg.* l. 1.

que je ne veux point faire. » Ainsi, pour rester fidèle à Jésus-Christ, à qui elle avait consacré sa virginité, elle se résigna à être brûlée vive, supplice auquel la condamna son barbare amant.<sup>1</sup>

Les âmes généreuses qui renoncent au monde pour l'amour de Jésus-Christ, deviennent les épouses chéries du Fils de Dieu. Elles sont appelées les Prémices de l'Agneau : *Primitiæ Deo et Agno*.<sup>2</sup> Pourquoi, Prémices ? c'est parce que, dit le cardinal Hugues, comme les premiers fruits sont plus agréables que les autres, ainsi les vierges sont l'objet de la prédilection du Seigneur. L'Époux divin se nourrit parmi les lis : *Qui pascitur inter lilia*.<sup>3</sup> Et quels sont ces lis, sinon les âmes ferventes qui consacrent leur virginité à Jésus-Christ ? Le vénérable Bède assure que le chant des vierges, c'est-à-dire, l'honneur que les vierges rendent à Dieu en lui conservant intact le lis de leur pureté, est plus agréable au Seigneur que le chant de tous les autres saints. En effet, l'Esprit-Saint le déclare, aucun bien ne peut compenser le mérite de la virginité : *Non est digna ponderatio continentis animæ*.<sup>4</sup> C'est pour cette raison que, selon le cardinal Hugues, on peut obtenir dispense des autres vœux, mais non du vœu de virginité. C'est aussi pour cela que les docteurs pensent que la Sainte Vierge Marie eût été disposée à renoncer à la sublime dignité de Mère de Dieu plutôt que de perdre le trésor de sa virginité.

Qui donc ici-bas pourra jamais comprendre la gloire que Dieu réserve en paradis à ses chastes épouses ? Les docteurs enseignent que, dans le ciel, les vierges ont leur auréole propre, qui est une certaine couronne ou une joie spéciale, dont les autres âmes saintes sont privées.

(1) Croiset, Exere. 12 mai.

(3) *Cant.* 2. 16.

(2) *Apoc.* 14. 4.

(4) *Eccli.* 26. 20.

Mais passons à ce qui regarde plus directement le sujet que nous avons actuellement en vue.

Une jeune personne me dira : Si je me marie, ne puis-je pas me sanctifier également ? — Je ne veux pas que vous entendiez la réponse de ma bouche, mais de celle de Saint Paul ; vous verrez en même temps la différence qu'il y a entre les vierges et les personnes mariées : Voici les paroles de l'Apôtre : *Mulier innupta et virgo cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore et spiritu ; quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro* : La femme qui n'est point mariée et qui veut rester vierge, s'occupe uniquement des choses de Dieu et ne cherche qu'à être sainte de corps et d'esprit ; mais celle qui est mariée s'occupe des choses du monde et cherche à plaire à son mari. — Ensuite il ajoute : *Porro hoc ad utilitatem vestram dico..., ad id quod honestum est, et quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum obsecrandi* :<sup>1</sup> Je vous dis ceci pour votre avantage, afin de vous montrer ce qui est plus parfait et ce qui vous donne le moyen de servir Dieu, sans empêchement.

Pesons bien cet avis de l'Apôtre. Je remarque d'abord que les femmes mariées peuvent, il est vrai, être saintes d'esprit, mais non de corps ; tandis qu'une vierge qui se sanctifie, est sainte d'esprit et de corps, ayant consacré à Jésus-Christ sa virginité : *Sancta corpore et spiritu*. Notez en outre ces paroles : *Quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum obsecrandi* : Ce qui donne le moyen de servir Dieu sans empêchement. — Ah ! que d'obstacles n'ont-elles pas, les femmes mariées, pour se sanctifier ! elles en trouvent d'autant plus grands que leur condition est plus élevée. Pour se sanctifier, il faut en prendre les

(1) I. Cor. 7. 54.



moyens, surtout s'adonner beaucoup à l'oraison mentale, fréquenter souvent les sacrements, et penser sans cesse à Dieu. Mais, comment une femme mariée peut-elle avoir le temps de s'occuper des choses de Dieu ? *Quæ nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro* : Il faut bien qu'elle s'occupe des choses du monde, dit Saint Paul : elle doit pourvoir aux besoins de sa famille, à la nourriture, aux vêtements ; elle doit veiller à l'éducation de ses enfants, contenter son mari et les parents de son mari ; ce qui fait, ajoute l'Apôtre, que son cœur est divisé, obligé de partager ses affections entre son mari, ses enfants, et Dieu. Comment une femme mariée peut-elle avoir le temps de faire beaucoup d'oraison, et d'aller fréquemment à la Sainte Communion, si elle n'en trouve même pas assez pour ce qu'exige sa maison ? Le mari veut être servi ; les enfants pleurent, crient, ou demandent mille choses : allez faire oraison au milieu de tant de préoccupations et d'embarras ! A peine lui sera-t-il permis de se rendre à l'église pour se recueillir et communier les dimanches. La bonne volonté lui restera ; mais il lui sera fort difficile de vaquer aux choses de Dieu comme elle le devrait. Il est vrai que, par cette privation même, elle pourrait mériter, en se résignant à la volonté de Dieu, qui, dans cet état, n'exige d'elle qu'un sacrifice continuels de résignation et de patience ; mais, au milieu de tant de distractions et de tracassas, sans oraison, sans sacrements, il lui sera moralement impossible d'avoir cette héroïque vertu de patience et de résignation.

Eh ! plutôt à Dieu que les femmes mariées n'eussent pas autre chose à déplorer que d'être privées du temps nécessaire pour faire leurs dévotions ! Le plus grand mal est le danger où ces malheureuses se trouvent continuellement de perdre la grâce de Dieu, étant obligées de voir

fréquemment des beaux-frères ou d'autres parents, ou des amis de leur mari, soit chez elles, soit ailleurs. Voilà ce qu'ignorent les jeunes personnes, mais ce que savent bien les femmes mariées, qui sont chaque jour exposées à tous ces dangers, et ce que savent aussi les confesseurs qui les entendent. Nous ne parlons pas des tristes jours qu'ont à passer toutes les femmes mariées. La mauvaise conduite d'un mari, les déplaisirs causés par les enfants, les besoins du ménage, les égards pénibles dus à une belle-mère, à des belles-sœurs, les douleurs d'enfantement toujours accompagnées du péril de mort, les soupçons, les inquiétudes de conscience relativement à l'éducation des enfants, tout cela forme une chaîne de tribulations dans lesquelles les femmes mariées ne font que gémir, heureuses encore si elles n'y perdent point leur âme, et si Dieu leur fait la grâce de ne point sortir de l'enfer de cette vie pour tomber dans l'enfer éternel ! Tel est le sort qui attend les jeunes personnes qui se donnent au monde.

Mais, quoi ! me dira-t-on, parmi toutes les femmes mariées, n'en est-il aucune qui se sanctifie ? — Pardon, il y en a ; mais lesquelles ? celles qui se sanctifient par le martyre, celles qui savent tout souffrir pour Dieu, avec une patience que rien ne puisse ébranler. Combien en est-il qui s'élèvent à cette perfection ? Hélas ! ce sont des mouches blanches. Et si vous en rencontrez quelqu'une, vous apprendrez qu'elle ne fait que pleurer de regret d'être entrée dans le monde, tandis qu'elle pouvait se consacrer à Jésus-Christ. Pour moi, je ne me souviens pas d'avoir jamais trouvé, parmi les femmes mariées, une seule personne de piété qui fût contente de son état.

Le vrai bonheur est donc le partage des personnes qui se consacrent à Jésus-Christ. Celles-ci sont à l'abri des dangers auxquels les femmes mariées sont nécessairement

exposées. Elles n'ont point le cœur attaché ni à des enfants, ni à des hommes terrestres, ni à des biens périssables, ni à de vaines parures, ni à des servitudes quelconques. Tandis que les femmes mariées sont obligées de s'orner avec soin, et à grand frais, pour paraître dans le monde selon leur condition et pour plaire à leurs maris ; une jeune personne qui s'est donnée à Jésus-Christ n'a besoin que d'un vêtement qui la couvre, quelque commun qu'il soit ; elle scandaliserait même, si elle s'habillait avec élégance. De plus, les vierges n'ont point à s'occuper d'une maison, ni d'enfants, ni d'un mari ; toute leur pensée et tout leur soin est de plaire à Jésus-Christ, à qui elles ont voué leur âme, leur corps, et tout leur amour. Ainsi elles ont plus de liberté d'esprit pour penser à Dieu, et plus de temps pour se livrer à l'oraison et fréquenter les sacrements.

Mais écoutons les excuses qu'allèguent certaines personnes qui ont peu d'amour pour Jésus-Christ.

Je renoncerais bien au monde, dit-on, si je pouvais entrer dans un couvent, ou du moins s'il m'était toujours permis d'aller à l'église pour y faire mes dévotions ; mais je ne puis rester à la maison, où j'ai des frères qui me maltraitent, et, d'un autre côté, mes parents me refusent de me laisser fréquenter l'église. — Avant de répondre, je vous fais cette demande : Voulez-vous quitter le monde pour mener une vie commode ou pour vous sanctifier, pour faire votre volonté ou celle de Jésus-Christ ? Et si vous voulez quitter le monde pour vous sanctifier et pour plaire à Jésus-Christ, je vous fais une seconde demande : Dites-moi : en quoi consiste la sainteté ? La sainteté ne consiste pas à demeurer dans un couvent, ni à passer la journée entière à l'église, mais, d'un côté, à pratiquer l'oraison et la communion quand on le peut, et, de l'autre, à obéir, à

se rendre utile à la maison, à vivre dans la retraite, et à supporter les peines et les mépris pour Dieu. Et si vous alliez au couvent, que pensez-vous que vous y feriez ? y seriez-vous toujours au chœur ou dans votre cellule, n'en sortant que pour aller au réfectoire et à la récréation ? Au couvent, il y a sans doute un temps fixé pour l'oraison, la messe, et la communion ; mais, après cela, les religieuses doivent aussi s'employer au service de la maison, particulièrement les sœurs converses, qui, n'allant pas au chœur, sont appliquées au travail, et ont ainsi moins de temps à donner à l'oraison. On réclame de toutes parts le couvent, le couvent ! Ah ! les personnes pieuses, qui sont pauvres, ont bien plus de facilité pour s'adonner à l'oraison et se sanctifier dans leur propre maison que dans un couvent ! Combien n'en est-il pas, à ma connaissance, qui se sont repenties d'être entrées au couvent, surtout dans certaines maisons où la communauté est nombreuse, et où les pauvres sœurs converses ont à peine le temps de dire leur chapelet !

Mais, répliquerez-vous, j'ai un père et une mère d'une humeur fâcheuse, j'ai des frères impertinents, tous me maltraitent ; je ne saurais y tenir. — Eh bien ! si vous vous donnez au monde, n'y trouverez-vous plus personne qui vous contrarie, une belle-mère, des belles-sœurs, des enfants, un mari ? Ah ! que d'indignes traitements de la part des maris, qui font d'abord de belles promesses, et qui, bientôt après, ne sont plus les maris, mais deviennent les tyrans de leurs malheureuses épouses, qu'ils traitent, non plus comme leurs compagnes, mais comme leurs esclaves ! Demandez-le, demandez-le à toutes les femmes mariées, et vous verrez si ce que je vous dis n'est pas vrai ; ou plutôt, sans aller aux informations, n'avez-vous pas déjà appris cette vérité par l'exemple de vos mères ? Au

moins, quand vous vous êtes données à Dieu, si vous avez à souffrir dans votre maison, vous le supportez pour l'amour de Jésus-Christ, et le Seigneur sait bien vous rendre la croix légère et douce; mais quelle peine d'avoir à souffrir, et de souffrir pour le monde, sans consolation et sans mérite! Croyez-moi, si Jésus vous appelle à son amour, s'il vous veut pour ses épouses, rendez-vous sans crainte à sa voix; il ne manquera pas de vous consoler et de vous réjouir même au milieu des souffrances. Cela s'entend toutefois, tant que vous l'aimerez et que vous vous conduirez comme ses vraies épouses.

#### Moyens de conserver la pureté virginale.

Apprenez donc quels sont les moyens que vous devez prendre pour vivre en véritables épouses de Jésus-Christ et parvenir à la sainteté.

Pour qu'une vierge soit sainte, il ne suffit pas qu'elle conserve sa virginité et qu'elle soit appelée épouse de Jésus-Christ: il faut qu'elle pratique les vertus propres à une épouse de Jésus-Christ. On lit dans l'Évangile <sup>1</sup> que le ciel est semblable aux Vierges, mais à quelles vierges? aux vierges sages, sans doute, et non aux folles. Les vierges sages entrèrent aux noces; mais les vierges folles trouvèrent la porte fermée, et l'Époux leur dit: *Nescio vos*: Vous êtes vierges, mais je ne vous reconnais point pour mes épouses. — Les vraies épouses de Jésus-Christ suivent leur divin Époux partout où il va: *Sequuntur Agnum quocumque ierit.* <sup>2</sup> Qu'est-ce que suivre l'Époux? Saint Augustin <sup>3</sup> nous l'explique: c'est l'imiter en marchant sur ses pas de corps et d'âme. Après lui avoir consacré votre corps, il

(1) *Matth.* 25. 1.      (2) *Apoc.* 14. 4.      (3) *De S. Virginit.* c. 27.

faut que vous lui donniez tout votre cœur, de sorte que votre cœur soit uniquement appliqué à l'aimer. Vous devez donc employer les moyens de vous donner entièrement à Jésus-Christ.

1. Le premier moyen est l'Oraison mentale, à laquelle vous devez vous appliquer beaucoup. Mais ne pensez pas que, pour faire oraison, il soit nécessaire d'être dans un couvent ou de passer toute la journée à l'église. Il est vrai que, chez vous, il y a souvent du bruit et des dérangements causés par les personnes qui vont et viennent; cependant, quand on le veut, on trouve toujours un lieu et un temps où l'on puisse se livrer à l'oraison, comme lorsque la maison est plus tranquille, soit le matin avant que les autres se lèvent, soit le soir après qu'ils sont couchés. Il n'est pas non plus nécessaire, pour faire oraison, d'être toujours à genoux : on peut méditer même en travaillant ou en marchant, quand on n'a pas de moment plus convenable; il suffit de s'occuper de Dieu, comme de penser à la passion de Jésus-Christ ou à quelque autre sujet pieux.

2. Le deuxième moyen est la Fréquentation des sacrements de Confession et de Communion. — Pour la Confession, il faut se choisir un Directeur, à l'obéissance duquel on doit se soumettre entièrement; sans cela, on ne marchera jamais droit. — Quant à la Communion, c'est peu de n'y aller que par obéissance, il faut la désirer et la demander. Ce pain divin exige une âme affamée; Jésus-Christ veut être désiré. C'est la communion fréquente qui rend les épouses de Jésus-Christ fidèles à cet Epoux céleste, particulièrement en les maintenant dans la sainte pureté. Le Saint-Sacrement conserve dans l'âme toutes les vertus; mais il semble avoir surtout pour effet de conserver intact le lis de la virginité, d'après la parole du Pro-



phète, qui l'appelle le Froment des élus et le vin qui fait germer les vierges : *Frumentum electorum et vinum germinans virgines.*<sup>1</sup>

3. Le troisième moyen, c'est la Retraite et la Vigilance. — L'Époux divin compare sa bien-aimée à un lis entouré d'épines : *Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias.*<sup>2</sup> Si une jeune vierge veut vivre au milieu des sociétés, des amusements et des autres frivolités mondaines, il lui sera impossible de rester fidèle à Jésus-Christ ; il faut donc qu'elle se tienne constamment parmi les épines de l'abstinence et de la mortification, et qu'elle se conduise, surtout envers les hommes, non-seulement avec la plus grande réserve, et la plus grande modestie dans les regards et les paroles, mais encore, quand cela est nécessaire, avec une rigide austérité et même avec rudesse. Telles sont les épines qui conservent les lis, c'est-à-dire, les jeunes vierges ; sans ces précautions, elles se perdent bientôt. — Le Seigneur compare encore la beauté de son épouse à celle de la tourterelle : *Pulchræ sunt genæ tuæ sicut turturis.*<sup>3</sup> Pourquoi ? parce que la tourterelle est naturellement portée à fuir la compagnie des autres oiseaux, et qu'elle aime toujours à être seule. Ainsi une vierge paraît belle aux yeux de Jésus-Christ, quand elle mène une vie retirée, et qu'elle fait ce qui dépend d'elle pour se tenir cachée et ne point se montrer. Saint-Jérôme dit que cet Époux des âmes est jaloux : *Zelotypus est Jesus.*<sup>4</sup> C'est pourquoi il lui est fort désagréable de voir qu'une vierge, après s'être consacrée à son amour, cherche à paraître dans le monde et à plaire aux hommes. Les personnes vraiment vertueuses aiment mieux se défigurer

(1) *Zach. 9. 17.*

(2) *Cant. 2. 2.*

(3) *Cant. 1. 9.*

(4) *Ep. ad Eust.*

elles-mêmes que d'être l'objet d'un mauvais désir. — La vénérable sœur Catherine de Jésus, avant de se faire religieuse de Sainte-Thérèse, se lavait avec de l'eau sale, et s'exposait ensuite au soleil, afin de perdre son teint. — Bollandus rapporte que Sainte Andrégésine, ayant été promise en mariage, supplia le Seigneur de la rendre toute difforme, et qu'elle fut aussitôt exaucée : elle parut tout à coup couverte de lèpre, au point que tout le monde la fuyait ; mais lorsque les épousailles furent dissoutes, elle recouvra sa première beauté. — On lit dans le Miroir des exemples par Jacques de Vitri, qu'il y avait dans un couvent une jeune personne qui s'était consacrée à Dieu et dont les yeux avaient charmé un prince. Celui-ci menaçant de mettre le feu au couvent, si elle ne céda point à ses désirs, que fit-elle ? elle s'arracha les yeux et les lui envoya dans un bassin, avec ce message : « Voici les flèches qui t'ont blessé le cœur ; prends-les et laisse mon âme intacte. » — Le même auteur cite encore l'exemple de Sainte Euphémie, que son père avait promise en mariage à un comte. Voyant que ce prétendant ne négligeait aucun moyen pour parvenir à l'épouser, elle prit un jour un couteau, et se coupa le nez et les lèvres, en disant : « Vaine beauté, tu ne seras plus pour moi une occasion de péché ! » Saint Antonin raconte pareillement que Sainte Ebbe, abbesse du monastère de Coldingham, craignant l'invasion des barbares, se coupa avec un rasoir le nez et la lèvre supérieure jusqu'aux dents, et qu'à son exemple, toutes les autres religieuses, au nombre de trente, firent la même chose. Les barbares vinrent en effet, et, en les voyant ainsi défigurées, ils entrèrent en fureur, mirent le feu au monastère, et les firent toutes périr dans les flammes. Baronius, qui confirme ce récit, ajoute que l'Eglise les honore comme Martyres. — Elles furent portées à cet

acte héroïque par l'impulsion de l'Esprit-Saint; il n'est point permis aux autres d'agir de même. Du reste, vous voyez dans ces exemples ce qu'ont fait les vierges qui aiment Jésus-Christ, pour échapper à la convoitise des hommes; toute jeune personne fervente doit au moins tâcher de se conduire avec modestie et s'exposer le moins possible aux regards du monde. S'il arrivait malheureusement qu'une vierge fût victime de quelque violence, sans qu'il y eût de sa faute, qu'elle se rassure, sa pureté n'en serait point altérée. Aussi Sainte Lucie répondit-elle au tyran qui menaçait de la faire déshonorer : « Si je suis outragée malgré moi, j'obtiens une double couronne. » On connaît cet adage : « Ce n'est point le sentiment, c'est le consentement qui blesse l'âme. » En outre, soyez persuadées qu'une jeune personne qui se conduit avec modestie et réserve, ne manque pas de se faire respecter.

4. Le quatrième moyen, pour conserver la pureté, est la Mortification des sens. Selon Saint Basile : *Nulla in parte mœchæri convenit virginem, non lingua, non aures, non oculo, non tactu, multoque minus animo* :<sup>1</sup> Une vierge, pour rester pure, doit être chaste de la LANGUE, en parlant toujours modestement, et jamais avec les hommes, sinon par nécessité et, dans ce cas, en peu de mots; chaste de l'OUÏE, en évitant de prêter l'oreille aux discours sur les choses du monde; chaste des YEUX, en les tenant fermés ou baissés vers la terre en présence des hommes; chaste du TOUCHER, en usant de la plus grande précaution, soit envers les autres, soit envers elle-même; mais elle doit être surtout chaste d'ESPRIT, en tâchant de résister à toute pensée déshonnête par un prompt recours à Jésus et à Marie. — A cette fin, il faut aussi qu'elle mortifie son corps par des

(1) *De Vera Virg.*

jeûnes, des abstinences, des disciplines, des cilices ; mais, pour pratiquer ces mortifications, on doit avoir une permission de son confesseur ; sans quoi, elles seraient plutôt nuisibles à l'âme, en inspirant de l'orgueil. Personne ne peut donc exercer de semblables pénitences, sans en avoir obtenu la permission de son directeur ; mais on doit désirer cette permission et la demander, car les directeurs ne l'accordent point tant qu'on ne leur témoigne pas le désir de l'obtenir. Jésus est un Epoux de sang, il a épousé nos âmes sur la croix, où il a répandu pour nous jusqu'à la dernière goutte de son sang : *Sponsus sanguinum tu mihi es.*<sup>1</sup> C'est pourquoi les épouses qui l'aiment, aiment à souffrir les tribulations, les maladies, les douleurs, les mauvais traitements, les injures, et les reçoivent, non-seulement avec patience, mais encore avec joie. Ainsi s'entend ce passage de l'Écriture : *Sequuntur Agnum quocumque ierit.*<sup>2</sup> Les vierges suivent l'Agneau partout où il va : elles suivent Jésus, leur divin Epoux, en chantant ses louanges avec allégresse, même au milieu des opprobres et des peines, à l'exemple de tant de Saintes Martyres qui ont fait éclater leur joie dans les tortures ou en allant à la mort.

5. Enfin, pour obtenir la grâce de persévérer dans une vie sainte, il faut avoir soin de vous recommander souvent et beaucoup à la Reine des Vierges, la très-pure Marie. Elle est la Médiatrice qui prépare et qui conclut l'union des âmes avec son divin Fils ; c'est elle qui lui amène les vierges et les lui présente pour épouses : *Adducentur Regi virgines post eam.*<sup>3</sup> C'est elle enfin qui procure à ces épouses choisies la vertu de persévérance ; sans le secours de Marie, elles deviendraient autant d'épouses infidèles.

(1) *Ex. 4. 23.*(2) *Apoc. 14. 4.*(3) *Ps. 44. 15.*

## Conclusion.

Vous donc qui m'écoutez : je m'adresse aux jeunes personnes qui se sentent appelées par l'Époux divin à renoncer au monde pour son amour ; — vous qui avez conçu le pieux dessein de ne point appartenir au siècle, mais à Jésus-Christ, je ne veux pas que vous en fassiez le vœu dès aujourd'hui, et que vous contractiez tout de suite l'engagement de garder la chasteté perpétuelle ; vous ferez ce vœu quand Dieu vous l'inspirera, et que vous aurez obtenu, à cet effet, le consentement de votre confesseur ; je veux seulement que, par un simple acte, sans obligation, vous rendiez grâces à Jésus-Christ pour la faveur qu'il vous fait, de vous appeler à son amour, et que vous vous offriez à lui appartenir entièrement durant toute votre vie. Parlez-lui donc de cette manière :

Ah ! mon Jésus, mon Dieu et mon Rédempteur, qui êtes mort pour moi ! pardonnez-moi si j'ose aussi vous appeler mon Époux : je l'ose, parce que je vois que vous daignez m'inviter à cet honneur ; c'est une grâce dont je ne sais comment vous remercier. Je devrais être à cette heure en enfer, et, au lieu de me punir, vous voulez que je devienne votre épouse : oh ! oui, mon divin Époux ! je renonce au monde, je renonce à tout pour votre amour, et je me donne entièrement à vous. Eh ! qu'est-ce que le monde pour moi ? le monde ! Mon Jésus ! vous serez désormais mon unique bien, mon unique amour. Je vois que vous voulez tout mon cœur, je veux vous le donner tout entier : de grâce, acceptez mon offrande, ne me repoussez pas comme je le mérite. Oubliez tous les déplaisirs que je vous ai donnés par le passé, je m'en repens de toute mon âme : ah ! que ne suis-je morte avant de vous avoir offensé ! Pardonnez-moi, embrassez-moi de votre saint amour, et

accordez-moi la grâce de vous être fidèle, de ne plus jamais vous abandonner. Vous, mon Epoux ! vous vous êtes donné entièrement à moi ; me voici, je me donne entièrement à vous.

O Marie, ma Reine et ma Mère ! liez, enchaînez mon cœur à Jésus-Christ ; mais attachez-le tellement qu'il ne s'en sépare jamais plus.

Bénédiction.\*

Maintenant je vais vous bénir, et, par cette bénédiction, je veux vous unir à Jésus-Christ, afin que vous ne le quittiez plus jamais ; et vous, pendant que je vous bénis, donnez-lui votre cœur, en lui disant :

Mon Jésus, mon divin Epoux ! désormais je veux vous aimer, vous seul, et rien de plus.

(\*) En lisant ces dernières paroles, figurez-vous que le Saint Evêque, qui vous les adresse, vous bénit du haut du ciel.

LE TRADUCTEUR.





DE LA  
VOCATION AU SACERDOCE.\*



§ I.

NÉCESSITÉ DE LA VOCATION DIVINE POUR PRENDRE  
LES ORDRES SACRÉS.

Pour entrer dans un état de vie quel qu'il soit, il faut nécessairement y être appelé de Dieu ; car, sans cette vocation, il est, sinon impossible, du moins très-difficile de satisfaire aux obligations de cet état et de se sauver. Mais, si la vocation est nécessaire pour tous les états, elle est surtout indispensable pour embrasser l'état ecclésiastique. C'est la seule porte par laquelle il soit permis d'entrer dans l'Eglise ; quiconque s'y introduit autrement, est un voleur et un larron, dit le Seigneur lui-même : *Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro.*<sup>1</sup> Saint Cyrille d'Alexandrie en conclut que, celui qui prend les ordres sacrés sans y être appelé de Dieu, se rend coupable de vol, puisqu'il ravit une grâce que Dieu ne veut pas lui donner : *Latrones et fures appellat eos qui se ultro, ad non sibi datam desuper gratiam, obtrudunt.*<sup>2</sup> Aussi Saint Paul a-t-il déclaré que la vocation

(1) *Jo. 10. 1.*

(2) *In Jo. 10. 10.*

(\*) *Selva*, ch. 10. — Voyez la Note à la page 403 et la Préface du Traducteur.

divine est nécessairement requise pour être élevé au sacerdoce, en citant l'exemple d'Aaron et celui de Jésus-Christ même : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret, sed qui locutus est ad eum: Filius meus es tu.*<sup>1</sup>

Personne donc, quelque savant, quelque sage, et quelque saint qu'il soit, ne peut entrer de soi-même dans le sanctuaire, s'il n'y est auparavant appelé et introduit par Dieu. Jésus-Christ lui-même, qui fut assurément le plus savant et le plus saint des hommes : *Plenum gratiæ et veritatis,*<sup>2</sup> — *in quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi;*<sup>3</sup> Jésus-Christ, dis-je, a voulu, pour se revêtir de la dignité de prêtre, y être appelé de Dieu.

Les Saints, lors même qu'ils étaient assurés de la vocation divine, ont tremblé de se charger du sacerdoce. Saint Augustin, dans son humilité, regardait comme une punition de ses péchés la violence dont son évêque avait usé envers lui pour l'ordonner prêtre : *Vis mihi facta est merito peccatorum meorum.*<sup>4</sup> Saint Éphrem, pour n'être point contraint de recevoir le sacerdoce, contrefit l'insensé, et Saint Ambroise feignit d'être cruel. Le saint moine Ammon, pour échapper à l'ordination, se coupa les oreilles, et menaça de se couper encore la langue, si l'on continuait de l'inquiéter à ce sujet. En un mot, Saint Cyrille d'Alexandrie assure que tous les Saints ont craint de se charger de la dignité sacerdotale comme on redoute un énorme fardeau : *Omnes Sanctos reperio divini ministerii ingentem veluti molem formidantes.*<sup>5</sup> Après cela, dit Saint Cyprien, peut-il se trouver quelqu'un qui soit

(1) *Heb. 5. 4.*(2) *Jo. 1. 14.*(3) *Col. 2. 3.*(4) *Epist. 21. E. B.*(5) *De Fest. pasch. hom. 1.*

assez téméraire pour vouloir de lui-même, sans la vocation divine, prendre les ordres sacrés ? *Ita est aliquis sacrilegæ temeritatis ac perditæ mentis, ut putet sine Dei judicio fieri sacerdotem ?*<sup>1</sup>

Celui qui s'introduit dans le sanctuaire sans vocation, offense l'autorité de Dieu, comme un vassal porterait atteinte à l'autorité du souverain, s'il prétendait s'établir de lui-même son ministre. Quelle ne serait pas la témérité d'un sujet qui, sans l'ordre du roi, et même contre sa volonté, se mettrait à administrer le domaine de la couronne, à juger les causes, à commander l'armée, à exercer, en un mot, les fonctions de vice-roi ! Cette réflexion est de Saint Bernard : *Auderetne aliquis vestrum terreni cujuslibet reguli, non præcipiente aut etiam prohibente eo, occupare ministeria, negotia dispensare ?*<sup>2</sup> Et quelles sont les fonctions des prêtres, si ce n'est d'être les Dispensateurs de la maison de Dieu, selon Saint Prosper : *Dispensatores regie domus ;*<sup>3</sup> les Chefs du troupeau de Jésus-Christ, selon Saint Ambroise : *Duces et rectores gregis Christi ;*<sup>4</sup> les Interprètes de la loi divine, selon Saint Denis : *Interpretes divinatorum judiciorum ;* les Vicaires de Jésus-Christ, selon Saint Jean Chrysostôme : *Vicarii Christi ?*<sup>5</sup> Sachant cela, quelqu'un aurait encore l'audace de se faire ministre de Dieu sans y être appelé ?

La pensée seule de s'emparer de l'autorité souveraine dans un royaume est un crime de la part d'un sujet, dit Saint Pierre Chrysologue : *Regnum velle servum, crimen est.*<sup>6</sup> Rien que de vouloir s'introduire dans la maison d'un simple particulier, pour disposer de ses biens et de ses affaires, c'est déjà une témérité ; car, même en ce qui re-

(1) *Epist. 55.*(2) *De Conv. ad cler. c. 19.*(3) *De Vita cont. l. 2. c. 2.*(4) *De Dign. sac. c. 2.*(5) *Op. imp. hom. 17.*(6) *Serm. 25.*

garde les particuliers, c'est au maître qu'appartient le droit de choisir et d'établir les administrateurs de ses affaires. Et vous, dit Saint Bernard, sans être appelé de Dieu, sans être introduit par lui, vous voulez entrer dans sa maison, pour prendre en main ses intérêts et disposer de ses biens? *Quid istud temeritatis, imo quid insanicæ est? tu irreverenter irruis, nec vocatus, nec introductus.*<sup>1</sup>

Voilà pourquoi le Concile de Trente a déclaré que, quiconque ose s'ingérer sans vocation dans les fonctions sacerdotales, l'Eglise ne le regarde point comme son ministre, mais comme un voleur : *Decernit sancta Synodus eos qui ea (ministeria) propria temeritate sibi sumunt, omnes, non Ecclesiæ ministros, sed fures et latrones per ostium non ingressos habendos esse.*<sup>2</sup> Un tel prêtre pourra se donner des peines, mais ses travaux lui seront de peu de profit devant Dieu ; bien plus, les œuvres qui sont méritoires pour les autres, deviendront pour lui autant de démérites. Supposé qu'un serviteur ait reçu de son maître l'ordre de garder la maison, et qu'il lui prenne fantaisie d'aller cultiver la vigne ; il aura beau se fatiguer, suer, loin d'obtenir une récompense, il devra plutôt s'attendre à un châtement. Tel est le sort de ceux qui s'introduisent sans vocation dans le sanctuaire : d'abord, le Seigneur n'acceptera point leurs travaux, parce qu'ils les auront entrepris sans sa volonté : *Non est mihi voluntas in vobis dicit Dominus exercituum, et munus non suscipiam de manu vestra ;*<sup>3</sup> et ensuite, au lieu de les récompenser, il les punira : *Quisquis externorum accesserit (ad tabernaculum), occidetur.*<sup>4</sup>

Celui donc qui aspire aux ordres sacrés, doit bien

(1) *De Vita cler. c. 5.*

(3) *Mal. 1. 10.*

(2) *Sess. 25. cap. 4.*

(4) *Num. 1. 51.*

examiner avant tout si c'est Dieu qui l'appelle à cette haute dignité, dit Saint Jean Chrysostôme : *Quoniam dignitas magna est, et revera divina sententia comprobanda.*<sup>1</sup> Or, pour reconnaître si une vocation vient de Dieu, il faut en examiner les signes. Écoutons l'avertissement que nous donne le Seigneur : Quand on veut bâtir une tour, on commence par faire ses calculs, afin de s'assurer si l'on a le moyen de fournir aux dépenses nécessaires pour conduire l'édifice à sa perfection : *Quis enim ex vobis, volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum?*<sup>2</sup>

## § II.

### SIGNES DE LA VOCATION DIVINE AU SACERDOCE.

Voyons maintenant quelles sont les marques de la vocation divine à l'état sacerdotal.

Ce n'est pas la haute naissance. Selon Saint Jérôme, lorsqu'il s'agit de choisir un chef qui dirige les peuples dans la voie du salut éternel, on ne doit pas considérer la noblesse du sang, mais la sainteté de la vie : *Principatum in populos, non sanguini deferendum, sed vitæ.*<sup>3</sup> Saint Grégoire tient le même langage : *Quos dignos divina probet electio secundum vitæ, non generis, meritum.*

Ce n'est pas non plus la volonté des parents, qui, en poussant leurs enfants au sacerdoce, n'ont pas en vue le bien de leur âme, mais uniquement leurs propres intérêts et l'avantage de leur famille. Ils ne pensent qu'au siècle

(1) *In I. Tim. hom. 5.*

(2) *Luc. 14. 28.*

(3) *In Tit. 1.*

présent, dit l'auteur de l'Ouvrage imparfait, et ils oublient l'éternité qui doit suivre : *Matres corpora natorum amant, animas contemnunt ; desiderant illos valere in sæculo isto, et non curant quid sint passuri in alio.*<sup>1</sup>

Ce ne sont même pas les talents et l'aptitude que l'on pourrait avoir pour les fonctions sacerdotales ; car, outre les talents convenables, il faut une bonne vie jointe à la vocation divine.

Quels sont donc les vrais signes auxquels on peut reconnaître que l'on est appelé de Dieu à l'état ecclésiastique ? voici les trois principaux :

#### 1. La droite Intention.

Le premier est une intention droite. Il faut entrer dans le sanctuaire par la porte, et, cette porte, c'est Jésus-Christ lui-même : *Ego sum ostium ovium.... Per me si quis introierit, salvabitur.*<sup>2</sup> L'entrée légitime du sanctuaire n'est donc point le désir qu'on aurait de complaire à ses parents ou d'agrandir sa famille, ni l'intérêt ou l'amour-propre, mais seulement l'intention de servir Dieu en travaillant à sa gloire et au salut des âmes, comme le dit fort bien un savant auteur, le Continuateur de Tournely : *Si enim aliquis, liber ab omni vitioso affectu, ad clerum, Deo deserviendi causa et salutis populi gratia solum, se conferat, vocari a Deo præsumitur.*<sup>3</sup> Si vous y êtes conduit par l'ambition, ou l'intérêt, ou la passion des honneurs, dit un autre théologien, ce n'est point Dieu, c'est le démon qui vous appelle : *Ambitione duceris, vel avaritia? inhias honori? Non te vocat Deus, sed diabolus tentat.*<sup>4</sup> Et celui qui se présente à l'ordination avec des intentions si

(1) *Op. imp. hom.* 35.

(2) *Jo.* 10. 7.

(3) *De Ord. q.* 4. a. 4.

(4) *Hall. p.* 1. s. 3. c. 2. § 4.



indignes, ajoute Saint Anselme, recevra non la bénédiction, mais la malédiction de Dieu : *Qui enim se ingerit et propriam gloriam quærit, gratiæ Dei rapinam facit ; et ideo non accipit benedictionem, sed maledictionem.*<sup>1</sup>

## 2. La Science et les Talents.

Le second signe de vocation, c'est d'avoir la science et les talents nécessaires pour remplir convenablement les fonctions sacerdotales. Les prêtres doivent être les docteurs qui enseignent la loi de Dieu aux peuples : *Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirunt ex ore ejus.*<sup>2</sup> Sidoine Apollinaire disait que les médecins peu instruits tuent souvent au lieu de guérir : *Medici parum docti multos occidunt.*<sup>3</sup> Un prêtre ignorant, surtout s'il est confesseur, en enseignant de fausses doctrines et en donnant de mauvais conseils, causera la ruine de beaucoup d'âmes ; car, par cela même qu'il est prêtre, on ajoute facilement foi à ses paroles. C'est ce qui faisait dire à Yves de Chartres que l'admission aux saints ordres exige, outre la bonne conduite, une instruction suffisante : *Nulli ad sacros ordines sunt promovendi, nisi quos vita et doctrina idoneos probat.*

Le prêtre, outre la connaissance qu'il doit avoir de toutes les rubriques du Missel, afin de bien célébrer la sainte Messe, est encore obligé de savoir les choses principales qui regardent le sacrement de Pénitence. Tout prêtre, il est vrai, n'est pas obligé d'être confesseur, à moins que les pressants besoins du pays qu'il habite ne réclament son ministère ; cependant il n'est pas de simple prêtre qui ne soit tenu de connaître au moins ce que l'on doit savoir

(1) *In Heb. 5.*

(2) *Mal. 2. 7.*

(3) *Lib. 2. ep. 12.*

communément pour pouvoir entendre les confessions des mourants, c'est-à-dire : dans quel cas il a le pouvoir d'absoudre ; quand et comment il doit donner l'absolution au malade, avec ou sans condition ; quelle obligation il doit lui imposer, s'il se trouve lié par quelque censure. Il doit encore connaître, au moins, les principes généraux de la morale.

### 3. La Bonté positive de la vie.

Le troisième signe de vocation à l'état ecclésiastique, c'est la bonté positive de la vie.

Ainsi, d'abord, l'ordinand doit avoir une vie innocente, non souillée de péchés. L'Apôtre exige que, celui qui aspire au sacerdoce, soit irréprochable, selon ce qu'il écrivait à son disciple Tite : *Et constituas per civitates presbyteros, sicut et ego disposui tibi : si quis sine crimine est, etc.*<sup>1</sup> Dans les premiers siècles de l'Eglise, quiconque avait commis un seul péché mortel, ne pouvait plus être ordonné, comme le prouve une décision du premier Concile de Nicée : *Qui confessi sunt peccata, canon (ecclesiasticus ordo) non admittit.*<sup>2</sup> D'après Saint Jérôme, il ne suffisait point, pour être admis au sacerdoce, d'être sans péché dans le temps de l'ordination, mais il fallait encore n'avoir commis aucune faute grave depuis la réception du baptême : *Ex eo tempore quo in Christo renatus est, nulla peccati conscientia remordeatur.*<sup>2</sup> Il est vrai que, dans la suite, la discipline de l'Eglise cessa d'être aussi rigoureuse, mais elle a toujours exigé au moins, de celui qui veut recevoir les ordres sacrés après être tombé dans des péchés graves, qu'il eût la conscience bien purifiée depuis un temps considérable. C'est ce que nous voyons dans une

(1) *Tit. 1. 5.*

(2) *Can. 9.*

(3) *In Tit. 1.*

lettre d'Alexandre III à l'archevêque de Reims, au sujet d'un diacre qui avait frappé un autre diacre : le Pape décide que, si le coupable s'est véritablement repenti de son crime, il pourra, après avoir reçu l'absolution et accompli la pénitence qui lui aura été imposée, être réintégré dans les fonctions de son ordre, et que même, si dans la suite il donne l'exemple d'une vie parfaite, on pourra lui conférer le sacerdoce : *Et si perfectæ vitæ et conversationis fuerit, eum in presbyterum (poteris) ordinare.*<sup>1</sup> Si donc vous avez contracté l'habitude de quelque vice, et que vous n'en soyez pas encore délivré, gardez-vous d'entrer dans aucun ordre sacré ; ce serait une faute grave, qui faisait horreur à Saint Bernard : Il convient au moins, disait-il, qu'on mette en règle sa propre conscience avant de s'occuper de celle des autres : *Horreo considerans unde, quo vocaris, præsertim cum nullum intercurreret pœnitentiæ tempus. Et quidem rectus ordo requirit ut prius propriam, deinde alienas curare studeas conscientias.*<sup>2</sup> Un auteur ancien, Gildas le Sage, parlant de ceux qui, pleins de mauvaises habitudes, ont la témérité de s'élever au sacerdoce, dit qu'ils mériteraient plutôt d'être exposés au pilori : *Multo digniores erant ad catastam pœnalem quam ad sacerdotium trahi.*<sup>3</sup> On doit donc, concluons-nous avec Saint Isidore, refuser tout à fait les saints ordres à quiconque est encore assujetti à quelque habitude vicieuse : *Non sunt promovendi ad regimen Ecclesiæ qui adhuc vitiis subjacent.*<sup>4</sup>

Mais lorsqu'on aspire à l'honneur de monter à l'autel, il ne suffit pas de se trouver exempt de péché, il faut avoir la bonté positive, c'est-à-dire, marcher déjà dans la voie

(1) *Cap. 4. De diacono. Qui cler. vel vov.*

(2) *Epist. 8.*

(3) *Cast. in eccl. ord.*

(4) *Sent. l. 3. c. 34.*

de la perfection en possédant quelque habitude de vertu. Nous avons suffisamment prouvé dans notre Théologie morale,<sup>1</sup> par le sentiment commun des docteurs, que, celui qui vit dans l'habitude de quelque vice, et qui veut être promu à un ordre sacré, doit se trouver disposé à recevoir, non-seulement le sacrement de Pénitence, mais encore le sacrement de l'Ordre ; autrement, il sera mal disposé pour l'un et pour l'autre ; et il y a faute grave, tant pour l'ordinand qui reçoit l'absolution avec l'intention d'entrer dans les saints ordres sans les dispositions requises, que pour le confesseur qui l'absout ; car, il ne suffit pas à celui qui veut recevoir les ordres sacrés d'être sorti de l'état du péché, il faut qu'il ait encore, nous le répétons, la bonté positive nécessaire à l'état ecclésiastique, suivant le texte d'Alexandre III, cité ci-dessus : *Si perfectæ vitæ et conversationis fuerit*. La décision de ce pontife nous prouve que la pénitence suffit pour exercer un ordre déjà reçu, mais non pour être promu à un ordre supérieur ; et c'est précisément ce qu'enseigne le Docteur Angélique : *Ordines sacri præexigunt sanctitatem ; unde pondus ordinum imponendum est parietibus jam per sanctitatem desiccatis, id est, ab humore vitiorum.*<sup>2</sup> Doctrine conforme à celle que Saint Denis avait déjà établie : *In divino omni non audendum aliis ducem fieri, nisi secundum omnem habitum suum factus sit deiformissimus et Deo simillimus.*<sup>3</sup> Saint Thomas en donne deux raisons : la première, c'est que, celui qui reçoit les saints ordres, doit s'élever au-dessus des simples fidèles par la sainteté de sa vie autant qu'il se trouve élevé au-dessus d'eux par la dignité de son ministère : *Ad idoneam executionem ordinum non sufficit bonitas qualiscumque, sed requiritur boni-*

(1) L. 6. n. 63. et s. (2) 2. 2. q. 189. a. 1. (3) De Eccl. Hier. c. 5.

*tas excellens, ut, sicut illi qui ordinem suscipiunt super plebem constituuntur gradu ordinis, ita et superiores sint merito sanctitatis; et ideo præexigitur gratia quæ sufficiat ad hoc quod digne connumerentur in plebe Christi.*<sup>1</sup> La seconde raison, c'est que, par l'ordination, on reçoit la mission d'exercer à l'autel les fonctions les plus élevées, fonctions qui exigent plus de sainteté que n'en demande l'état religieux : *Quia per sacrum ordinem aliquis deputatur ad dignissima ministeria, quibus ipsi Christo servitur in Sacramento altaris; ad quod requiritur major sanctitas interior quam requirat etiam religionis status.*<sup>2</sup>

Aussi l'Apôtre<sup>3</sup> défend-il d'ordonner des néophytes, c'est-à-dire, d'après l'explication de Saint Thomas, ceux qui n'ont pas encore donné des preuves de leur constance dans la pratique des vertus : *Qui non solum ætate neophyti, sed et qui neophyti sunt perfectione.* C'est pourquoi le Concile de Trente, faisant allusion aux paroles de l'Écriture : *Ætas senectutis vita immaculata;*<sup>4</sup> prescrit aux évêques de n'admettre à l'ordination que ceux qui s'en montrent dignes par une sagesse mûre : *Sciant episcopi debere ad hos (sacros) ordines assumi dignos duntaxat, et quorum probata vita senectus sit.*<sup>5</sup> Et il faut, dit Saint Thomas, que cette bonté positive des ordinands soit connue, non d'une manière douteuse, mais avec certitude : *Sed etiam habeatur certitudo de qualitate promovendorum.*<sup>6</sup> Saint Grégoire recommande cette précaution surtout pour ce qui concerne la vertu de chasteté : *Nullus debet ad ministerium altaris accedere, nisi cujus castitas ante susceptum ministerium fuerit approbata.*<sup>7</sup> Il exige à cet égard une épreuve de plusieurs années : *Ne unquam ii*

(1) *Suppl. q. 55. a. 1.* (2) *2. 2. q. 184. a. 8.* (3) *I. Tim. 5. 6.*

(4) *Sap. 4. 9.* (5) *Sess. 23. cap. 12.* (6) *Suppl. q. 56. a. 1.*

(7) *Lib. 1. ep. 42.*

*qui ordinati sunt pereant, prius aspiciatur si vita eorum continens ab annis plurimis fuit.*<sup>1</sup>

---

### § III.

#### A QUOI L'ON S'EXPOSE EN ENTRANT DANS LES ORDRES SANS VOCATION.

Il résulte de ce que nous venons de dire, qu'on ne saurait excuser de faute grave celui qui entre dans les saints ordres sans reconnaître en lui les signes de la vocation divine. C'est le sentiment d'un grand nombre de théologiens, tels que Habert, Noël Alexandre, Juénin, et le Continuateur de Tournely ; et c'est ce que Saint Augustin a clairement enseigné avant eux, lorsque, parlant du châtiement infligé par le Seigneur à Coré, Dathan, et Abiron, qui avaient osé s'ingérer dans les fonctions sacerdotales sans y être appelés, il assure que cet exemple est un avertissement pour quiconque se présente sans vocation aux ordres sacrés : *Condemnati sunt ut daretur exemplum, ne quis non sibi a Deo datum munus pontificatus invaderet.... Hoc patientur quicumque se in episcopatus, aut presbyteratus, aut diaconatus, officium conantur ingerere.*<sup>2</sup> La raison en est que c'est un acte de présomption grave et inexcusable d'entrer dans le sanctuaire sans y être appelé de Dieu, et que, celui qui s'en rend coupable, reste ensuite privé des grâces d'état et des secours opportuns, sans lesquels on peut, absolument parlant, remplir ses obligations, mais non sans beaucoup de difficulté, suivant la remarque

(1) *Lib. 5. ep. 26.*

(2) *Serm. 50. app. E. B.*



d'Habert : *Non sine magnis difficultatibus poterit salutis sue consulere.* Il sera comme un membre hors de sa place qui ne pourra agir sans douleur et sans difformité : *Manebitque in corpore Ecclesiæ velut membrum in corpore humano suis sedibus motum, quod servire potest, sed ægre admodum et cum deformitate.*<sup>1</sup>

On est donc alors grandement exposé au danger de perdre son âme ; car c'est, dit l'évêque Abelly, un de ces péchés contre le Saint-Esprit, dont, d'après le témoignage de l'Évangile, il est bien difficile d'obtenir la rémission : *Qui sciens et volens, nulla divinx vocationis habita ratione, sese in sacerdotium intruderet, haud dubie seipsum in apertissimum salutis discrimen injiceret, peccando scilicet in Spiritum Sanctum ; quod quidem peccatum vix aut rarissime dimitti ex Evangelio discimus.*<sup>2</sup>

Le Seigneur déclare qu'il se sent transporté d'indignation contre ceux qui veulent régner dans l'Église sans qu'il les y ait appelés : *Ipsi regnaverunt, et non ex me... , iratus est furor meus in eos.*<sup>3</sup> Voici comment Saint Grégoire explique ces paroles : *Ex se, et non ex arbitrio summi Rectoris, regnant ; nequaquam divinitus vocati, sed sua cupidine accensi, culmen regiminis rapiunt potius quam assequuntur.*<sup>4</sup> Que d'efforts, que de démarches, que de prières, que d'autres moyens n'emploient pas certains sujets pour se faire ordonner, et cela sans vocation, uniquement dans des vues terrestres ! Mais, malheur à ceux qui font de pareilles entreprises malgré moi ! dit le Seigneur par la bouche d'Isaïe : *Væ filii desertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium, et non ex me !*<sup>5</sup> Ils viendront au jour du jugement demander une récompense, mais Jésus-

(1) *De Ord. p. 5. c. 1. § 2.* (2) *Sac. chr. p. 1. c. 4.* (3) *Os. 8. 4.*

(4) *Past. p. 1. c. 1.* (5) *Is. 50. 1.*

Christ les repoussera loin de lui : *Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus (prædicando, docendo), et in nomine tuo dæmonia ejecimus (absolvendo pœnitentes), et in nomine tuo virtutes multas fecimus (corrigeno, lites componendo, errantes reducendo)? — Et tunc confitebor illis : Quia nunquam novi vos ; discedite a me, qui operamini iniquitatem.*<sup>1</sup> Les prêtres sans vocation sont, à la vérité, des ouvriers et des ministres de Dieu, parce qu'ils ont reçu le caractère sacerdotal ; mais ils sont des ministres d'iniquité et de rapine, puisque c'est d'eux-mêmes et sans être appelés qu'ils se sont introduits dans le bercail. Ils n'ont point reçu les clefs, dit Saint Bernard, ils les ont ravies : *Tollitis, non accipitis claves ; de quibus Dominus queritur : « Ipsi regnaverunt, et non ex me. »*<sup>2</sup> Ils auront beau travailler, le Seigneur ne les récompensera pas de leurs peines, il les châtiara plutôt pour n'être pas entrés dans le sanctuaire par la voie droite : *Labor stultorum affliget eos, qui nesciunt in urbem pergere.*<sup>3</sup> L'Eglise, dit Saint Léon, ne reçoit que ceux que le Seigneur choisit, et qu'il rend, en les choisissant, dignes d'être ses ministres : *Eos Ecclesia accipit quos Spiritus Sanctus præparavit, ... et dignatio cœlestis gratiæ gignit.*<sup>4</sup> Elle repousse ceux que Dieu n'a point appelés, parce qu'ils viennent plutôt pour travailler à sa ruine qu'à son avantage, et que, loin de l'édifier, ils sont pour elle une cause de désolation et d'opprobre, comme le dit Saint Pierre Damien : *Nemo deterius Ecclesiam lædit.*<sup>5</sup>

*Quos elegerit (Dominus), appropinquabunt ei :*<sup>6</sup> Le Seigneur accueillera ceux qu'il aura choisis pour le sacerdoce ; — donc ceux qui ne sont pas choisis par lui, seront

(1) *Matth. 7. 22.*(3) *Eccl. 10. 13.*(5) *Cont. cler. aul. c. 5.*(2) *De Conv. ad cler. c. 19.*(4) *In die ass. suæ, s. 2.*(6) *Num. 16. 5.*

rejetés. Aussi Saint Ephrem tient-il pour damné celui qui a l'audace de se faire prêtre sans vocation : *Obstupesco ad ea quæ soliti sunt quidam insipientium audere, qui temere se conantur ingerere ad munus sacerdotii assumendum, licet non adsciti a gratia Christi : ignorantés, miseri, quod ignem et mortem sibi accumulánt.*<sup>1</sup> Pierre de Blois exprime à peu près la même pensée en d'autres termes : *Quam perditus est qui sacrificium in sacrilegium, qui vitam convertit in mortem!*<sup>2</sup> Celui qui se trompe dans sa vocation, court bien plus le risque de se damner que celui qui transgresse des préceptes particuliers ; car, ce dernier peut se relever de sa chute et reprendre sa marche dans la bonne voie, tandis que celui qui se trompe dans sa vocation, s'engage dans une fausse route, où, plus il avance, plus il s'éloigne de la patrie. On pourra bien lui appliquer ce mot de Saint Augustin : *Bene curris, sed extra viam.*

Soyons donc persuadés de ce que disait Saint Grégoire, que notre salut éternel dépend principalement de notre docilité à embrasser l'état auquel le Seigneur nous appelle : *A vocatione pendet æternitas.* La raison en est évidente ; car, c'est Dieu qui, dans l'ordre de sa providence, assigne à chacun de nous son état de vie, et qui nous prépare ensuite les grâces et les secours propres à l'état auquel il nous appelle : c'est la pensée de Saint Cyprien : *Ordine suo, non nostro arbitrio, Sancti Spiritus virtus ministratur.*<sup>3</sup> Et tel est l'ordre de la prédestination de chacun de nous, suivant les paroles de l'Apôtre : *Quos prædestinavit, hos et vocavit ; et quos vocavit, hos et justificavit ; quos autem justificavit, illos et glorificavit.*<sup>4</sup> Ainsi, après la vo-

(1) *Or. de sacerdot.*(3) *De sing. cler.*(2) *Ep. ad Rich. lond.*(4) *Rom. 8. 30.*

cation vient la justification ; et après la justification, la glorification. c'est-à-dire, l'acquisition de la vie éternelle : par conséquent, celui qui n'obéit pas à la vocation divine, ne sera ni justifié ni glorifié. Le père Louis de Grenade avait donc raison de dire que la vocation est la Maîtresse-Roue de toute la vie : de même qu'une horloge se détraque entièrement quand la maîtresse-roue vient à se déranger, de même, selon Saint Grégoire de Nazianze, si nous dévions de notre vocation, notre vie entière ne sera plus qu'une suite d'erreurs ; parce que, dans un état auquel Dieu ne nous a point appelés, nous manquerons des secours dont nous avons besoin pour nous bien conduire.

*Unusquisque proprium donum habet ex Deo : alius quidem sic, alius vero sic.*<sup>1</sup> Cette sentence de l'Apôtre signifie, suivant les interprètes, que Dieu donne à chacun les grâces qui lui sont nécessaires pour remplir convenablement les obligations de l'état auquel il l'appelle, comme l'enseigne Saint Thomas : *Cuicumque datur potentia aliqua divinitus, dantur etiam ea per quæ exsecutio illius potentie possit congrue fieri.*<sup>2</sup> — *Illos quos Deus ad alis quid eligit, ita præparat et disponit, ut ad id ad quod eliguntur inveniantur idonei, secundum illud : « Idoneos nos fecit ministros Novi Testamenti. »*<sup>3</sup> <sup>4</sup> Il suit de là que, si d'un côté chacun est apte à remplir les fonctions auxquelles Dieu le destine, de l'autre, on est incapable d'exercer un emploi auquel on n'est point appelé. C'est ainsi que le pied, qui a été donné pour marcher, est certainement incapable de voir ; et que l'œil, qui est donné pour voir, ne peut servir pour entendre. Comment donc celui que Dieu n'a point destiné au sacerdoce, pourrait-il bien remplir les fonctions sacerdotales ?

(1) I. Cor. 7. 7.

(3) II. Cor. 5. 5.

(2) Suppl. q. 55. a. 1.

(4) P. 5. q. 27. a. 4.

C'est le Seigneur lui-même qui choisit les ouvriers qui doivent travailler à sa vigne : *Ego elegi vos, et posui vos, ut eatis et fructum afferatis.*<sup>1</sup> Voilà pourquoi le divin Rédempteur n'a pas dit : Priez les hommes d'aller faire la moisson ; — mais : Priez le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour la faire : *Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*<sup>2</sup> Et il ajoute ailleurs : Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.*<sup>3</sup> Or, quand Dieu appelle quelqu'un à une charge, il lui donne tous les secours dont il a besoin, dit Saint Léon : *Qui mihi honoris est auctor, ipse mihi fiet administrationum adjutor ; dabit virtutem qui contulit dignitatem.*<sup>4</sup> Et c'est ce que Jésus-Christ lui-même déclare en ces termes : *Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur ; et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet :*<sup>5</sup> ce qui signifie : *Ingredietur* : Tout ce qu'entreprendra le prêtre appelé de Dieu, il l'accomplira sans péché, et même avec mérite ; *et egredietur* : Il se trouvera au milieu des occasions et des dangers, mais, avec l'aide du ciel, il en sortira sain et sauf ; *et pascua inveniet* : Enfin, dans toutes les fonctions de son ministère, il se verra secouru par des grâces spéciales, qui le feront marcher à grands pas dans la voie de la perfection, et cela parce qu'il se trouvera dans l'état où le Seigneur l'aura placé ; — en sorte qu'il pourra se dire, avec confiance, sous la conduite de Dieu et dans l'abondance de tous les biens : *Dominus regit me, et nihil mihi deerit ; in loco pascuæ ibi me collocavit.*<sup>6</sup>

Les prêtres qui, au contraire, ne sont pas envoyés de Dieu pour travailler dans son Eglise, se verront abandonnés de lui, et condamnés à un opprobre éternel et à des

(1) Jo. 15. 16.

(2) Luc. 10. 2.

(3) Jo. 20. 21.

(4) In die ass. suæ, s. 1.

(5) Jo. 10. 9.

(6) Ps. 22. 1.



malheurs sans fin, ainsi qu'il le déclare par la bouche de Jérémie : *Non mittebam prophetas, et ipsi currebant. — Propterea ecce ego tollam vos portans, et derelinquam vos... : et dabo vos in opprobrium sempiternum, et in ignominiam æternam, quæ nunquam oblivione delebitur.*<sup>1</sup>

Un homme ne peut être élevé à la hauteur du sacerdoce que par la puissance de Dieu, dit Saint Thomas : *Ut divina virtute evehatur, et transmittatur supra naturalem rerum ordinem ;*<sup>2</sup> puisqu'il est établi sanctificateur des peuples et vicaire de Jésus-Christ. Pour celui qui prétend s'élever de lui-même à une dignité si sublime, il lui arrivera ce que dit le Sage : *Stultus apparuit postquam elevatus est in sublime.*<sup>3</sup> S'il fût resté dans le monde, il aurait été peut-être un laïque vertueux ; mais, s'étant fait prêtre sans vocation, il sera un mauvais prêtre, et, au lieu de se rendre utile à l'Eglise, il sera pour elle un véritable fléau ; c'est ainsi que s'exprime le Catéchisme Romain en parlant de tels prêtres : *Hujusmodi hominum genere nihil infelicius, nihil Ecclesiæ Dei calamitosius esse potest.*<sup>4</sup> Quel bien pourrait-on faire dans l'Eglise après y être entré sans vocation ? Il est bien difficile, dit Saint Léon, qu'un si mauvais commencement soit suivi d'une bonne fin : *Difficile est ut bono peragantur exitu, quæ malo sunt inchoata principio.*<sup>5</sup> Saint Laurent Justinien tient le même langage : *Qualem, oro, potest fructum producere corrupta radix ?*<sup>6</sup> Et le divin Maître affirme que, non-seulement le fruit sera rejeté, mais la plante elle-même sera arrachée : *Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur.*<sup>7</sup> Aussi, selon Pierre de Blois, quand le Seigneur

(1) *Jer. 25. 21-59.*(2) *Apud Hab. de Ord. p. 5. c. 1. § 2.*(3) *Prov. 50. 52.*(4) *P. 2. c. 7. q. 5.*(5) *Epist. 87.*(6) *De Compunct.*(7) *Matth. 15. 15.*



permet qu'un sujet parvienne au sacerdoce sans y être appelé, ce n'est point pour lui une grâce, mais un châtiement ; car un arbre qui n'est pas bien enraciné et qui est exposé au vent, tombera bientôt, et il sera ensuite jeté au feu : *Ira est, non gratia, cum quis ponitur super ventum, nullas habens radices in soliditate virtutum.*<sup>1</sup> C'est donc un malheur pour lui-même ; mais c'est aussi un malheur pour les autres, comme le remarque Saint Bernard ; car, celui qui n'est point entré légitimement dans le sanctuaire, continuera de marcher dans les voies de l'infidélité, et, au lieu de procurer le salut des âmes, il sera bien plutôt pour elles une cause de perdition et de mort : *Qui non fideliter introivit, quidni infideliter agat et contra Christum? faciet ad quod venit, ut mactet utique et disperdat.*<sup>2</sup> Ce qui est conforme à cette sentence de Jésus-Christ : *Qui non intrat per ostium..., ille fur est et latro. — Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat.*<sup>3</sup>

Mais, dira-t-on, si l'on n'admet aux saints ordres que ceux qui réunissent toutes les marques de vocation dont vous venez de parler et que vous exigez, il y aura peu de prêtres dans l'Eglise et les secours manqueront aux fidèles. — Le quatrième Concile de Latran a déjà répondu à cette objection, en déclarant qu'il est bien préférable de n'avoir qu'un petit nombre de bons prêtres que d'en compter beaucoup de mauvais : *Satius est maxime in ordinatione sacerdotum paucos bonos quam multos malos habere.*<sup>4</sup> Dieu, d'ailleurs, suivant la remarque de Saint Thomas, n'abandonne jamais son Eglise au point de la laisser dépourvue de dignes ministres, qui lui sont nécessaires pour subvenir aux besoins des peuples : *Deus nun-*

(1) *De inst. ep. c. 5.*(2) *De Vita cler. c. 7.*(3) *Jo. 10. 1-10.*(4) *Cap. 27.*

*quam ita deserit Ecclesiam suam, quin inveniantur idonei ministri sufficientes ad necessitatem plebis.*<sup>1</sup> Et si on voulait diriger les peuples par des ministres indignes, ce ne serait point, dit avec raison Saint Léon, vouloir leur salut, mais leur perte : *Non est hoc consulere populis, sed nocere.*<sup>2</sup>

(1) *Suppl. q. 56. a. 4.*

(2) *Epist. 87.*

---

## APPENDICE.

### MOYENS A PRENDRE POUR CONNAITRE LA VOGATION DIVINE.

---

Nous recueillons et nous indiquons brièvement, dans cet Appendice, les principaux Moyens par lesquels on peut aisément parvenir à connaître les vues de Dieu relativement à l'état de vie qu'on doit embrasser.

#### I.

Il importe avant tout d'avoir le cœur exempt de péché ; le Seigneur aime à se communiquer à ceux qui ont le cœur pur : *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.*<sup>1</sup>

#### II.

Ayez une conduite bien réglée. Voyez à cet effet le Règlement de vie que Saint Alphonse vous offre,<sup>2</sup> et tâchez de le suivre fidèlement.

#### III.

Regardez l'affaire du choix d'un état, selon Dieu, comme le plus grand intérêt que vous ayez, puisque de ce choix dépend votre salut éternel.

#### IV.

Ayez une intention droite et un désir sincère de connaître et de faire la volonté de Dieu, quelle qu'elle soit. Il faut donc

(1) *Matth.* 5. 8.

(2) Tome 1<sup>er</sup>, à la fin.

vous tenir dans un complet détachement et une pieuse indifférence à l'égard de tous les états de vie, afin de ne mettre aucun obstacle aux mouvements de la grâce, ainsi que vous l'avez vu ci-dessus, page 307, n. 1, 2, et 3.

## V.

Évitez avec soin la dissipation : renfermez-vous au moins dans la solitude de cœur, à l'exemple de Sainte Catherine de Sienne, vous souvenant sans cesse que Dieu est près de vous et qu'il veut vous parler à l'oreille du cœur ; vous entendrez sa voix d'autant plus vite et d'autant plus distinctement que vous aurez moins de rapports avec le monde.

## VI.

Saint Alphonse vous explique au long, dans la Lettre qui précède, page 292, l'utilité des Exercices spirituels. S'il n'était pas en votre pouvoir de les faire, soit chez vous, soit dans quelque maison religieuse, où l'on trouve ordinairement tout ce que l'on peut désirer pour cela, tâchez d'y suppléer par une vie retirée et par la méditation fréquente des fins dernières ; rien de plus propre à vous éclairer et à vous tenir dans de bonnes dispositions.

## VII.

Dans vos doutes, consultez un sage Directeur de conscience, comme un envoyé de Dieu pour vous instruire et vous guider d'une manière sûre.

## VIII.

Que la grâce de connaître votre vocation et d'y correspondre fidèlement soit l'unique, ou du moins, le principal objet que vous ayez en vue dans tous vos exercices de piété, oraisons, communions, prières, mortifications, et dans toutes vos bonnes œuvres.

## IX.

Ordinairement, le Seigneur ne tarde pas à éclairer ceux qui recourent à lui, surtout pour une cause si sainte et si agréable à son cœur; si cependant il vous laissait dans l'incertitude un temps plus ou moins long, soit pour éprouver votre fidélité, soit pour vous purifier davantage, soit pour vous affermir et vous élever à une plus haute perfection, gardez-vous bien de vous relâcher en quoi que ce soit : résignez-vous humblement, attendez avec confiance et en paix que le jour se fasse; car votre Père céleste vous exauce certainement, et votre persévérance ne peut manquer d'être couronnée d'un plein succès.

## X.

En attendant que le Seigneur daigne vous éclairer, ne soyez pas moins fidèle à remplir tous vos devoirs dans la condition où sa divine providence vous a placé : ce serait une grande faute de négliger vos devoirs actuels dans l'attente d'un changement; Dieu retirerait sa main au lieu de vous aider.

## XI.

Voici, en général, les principaux signes d'une vraie vocation :

1. La **BONNE INTENTION**, c'est-à-dire, l'intention de n'embrasser tel état de vie que pour plaire à Dieu et pour arriver plus sûrement au port du salut.

2. L'**INCLINATION** et l'**APTITUDE** à exercer les fonctions propres à cet état.

3. La **CONNAISSANCE** des devoirs qu'il impose et la **FERME VOLONTÉ** de les accomplir jusqu'à la fin.

4. N'**AVOIR AUCUN EMPÊCHEMENT GRAVE**, tel que la grande nécessité dans laquelle on laisserait son père ou sa mère.

5. L'**AVIS FAVORABLE** d'un sage Directeur de conscience.

LE TRADUCTEUR.

---

## CANTIQUE.

SOUPIRS D'UN CŒUR QUI SE DONNE TOUT A JÉSUS.

Adieu ! monde et ta folle ivresse ;  
Je n'existerai plus pour toi :  
A Jésus toute ma tendresse  
Et tout l'amour qui brûle en moi.

De Jésus la bonté suprême  
A su m'inspirer tant d'amour,  
Qu'au-dessus de tout mon cœur l'aime ,  
Et veut l'aimer seul dès ce jour.

Non, je n'aimerai plus personne,  
Mon bien-aimé, si ce n'est toi ;  
A toi tout entier je me donne,  
O mon Dieu ! dispose de moi.

Plus ne puis, Bonté souveraine ,  
De ton amour vivre privé ;  
Mon pauvre cœur sous ton aimable chaîne,  
Est trop puissamment captivé.

Je ne puis plus te fuir, ma Vie :  
Ton trait vainqueur m'a terrassé ;  
Et par toi mon âme est ravie,  
Comme un oiseau pris et blessé !

Si, ver ingrat, pécheur insigne,  
Je suis indigne de t'aimer ;  
Toi, mon Dieu, tu n'es que trop digne  
Des feux que tu sais allumer.



Ce grand amour que tu demandes,  
Donne-le-moi, mon doux Seigneur ;  
Et puis, pour prix de mes offrandes,  
Redouble encore mon ardeur.

Mon Dieu, mon Tout, toi seul que j'aime,  
Ton plaisir est mon seul plaisir ;  
Et de ta volonté suprême  
Je fais mon unique désir.

Viens, ô Jésus ! blesser mon âme  
Qui se donne à toi sans retour ;  
Et fais-la mourir dans la flamme  
Des traits brûlants de ton amour.

Mon Epoux, ma vie, ah ! je t'aime,  
Et je veux à jamais t'aimer,  
T'aimer, t'aimer, et mourir même :  
Pour toi d'amour me consumer !

---



---

## TABLE ALPHABÉTIQUE

### DES MATIÈRES ET DES TRAITS REMARQUABLES.

---

#### A

ACTES à faire tous les jours , 376.

St<sup>e</sup> AGNÈS, martyre de la virginité, 506, 514.

AGONISANTS, les recommander à Dieu, 33.

AMOUR DIVIN, son excellence, 284 ; combien est chère à Dieu une âme qui se donne tout à lui, 469 ; amour que nous lui devons, 476 ; utilité des actes d'amour, 281.

AMOUR-PROPRE, il faut s'en dépouiller pour entrer en religion, 431.

St<sup>e</sup> ANDRÉGÉSINE, sa lèpre miraculeuse, 524.

ARBITRE, définition du libre arbitre, 166 ; sa nécessité pour mériter et démériter, 170, 178. De la liberté d'exercice, 151, 167.

ARIDITÉS spirituelles, v. SÉCHERESSES.

#### C

CATHERINE de Jésus, la vénérable sœur, 524.

CHANANÉENNE, sa prière, 79.

CHASTETÉ, moyens de la garder, 23, 521.

CIEL, gloire des religieux en paradis, 457.

COMMANDEMENTS de Dieu, on ne peut les observer sans prier, 19 ; pourquoi Dieu nous commande des choses au-dessus de nos forces, 22 ; il donne à tous les hommes les grâces nécessaires pour observer ses commandements, 131, 211.

COMMODITÉS de la vie, il faut s'en détacher pour entrer en religion, 426.

- CONFESSEURS, obligation qu'ils ont de recommander la prière, 8. 236. On doit se choisir un Directeur et lui obéir, 374, 522, 526.
- CONFIANCE en Dieu, condition de la prière, excellence et nécessité de cette vertu, 73 ; son fondement, 77. Prière pour obtenir la confiance dans les mérites de Jésus-Christ et dans l'intercession de Marie, 240.

## D

- DÉFIANCE de soi-même, vertu nécessaire, 68.
- DÉLECTATION victorieuse, selon Jansenius, 164 ; — selon Saint Augustin, 174.
- DÉSIR de se sanctifier, combien il est nécessaire, 472.
- DÉTACHEMENT nécessaire pour entrer en religion, 426.
- DIEU aime qu'on le prie, 45, et qu'on lui demande beaucoup, 51 ; il est toujours prêt à nous exaucer, 49, dans ce qui est utile au salut, 63 ; il aime qu'on ait confiance en lui, 73 ; s'il exauce aussi les pécheurs, 82 ; il veut le salut de tous les hommes, 101 ; il leur donne à tous les grâces nécessaires, 131 ; il ne faut pas abuser de sa miséricorde, 341 ; on doit méditer ses perfections et ses bienfaits, 270.
- DISCRÉTION nécessaire pour conserver la vocation religieuse, 415.
- DISTRACTIONS dans l'oraison, 287.
- St<sup>e</sup> DOMITILLE, martyre de la virginité, 506, 514.
- DOUCEUR, combien elle est nécessaire à un religieux, 489.
- DOUCEURS spirituelles, on ne doit point les chercher dans l'oraison, 268.

## E

- St<sup>e</sup> EBBE et ses religieuses, martyres de la pudeur, 524.
- ENFANTS morts sans le baptême, s'ils ont à souffrir, 128.
- ENFER, remords du chrétien, 363 ; — pour avoir perdu la vocation religieuse, 455. Prières pour obtenir d'en être préservé, 390, 393.
- ESPÉRANCE du salut, son mérite et son fondement, 126, 224.
- ÉTAT de vie, v. VOCATION.
- ÉTERNITÉ, cette vie est un voyage à l'éternité, 330.
- St<sup>e</sup> EUPHÉMIE, moyen qu'elle emploie pour échapper au mariage, 524.
- EXERCICES spirituels, v. RETRAITE.

## F

**FINS** dernières, il faut les méditer souvent, 254, 270.

## G

**GEORGIA**, vierge, apparition de colombes à sa mort, 513.

**GRACE**, sa nécessité, 14 ; elle est ou vraiment suffisante ou intrinsèquement efficace, 231. Dieu donne à tous les hommes les grâces nécessaires pour se sauver, 131, au moins la grâce de pouvoir prier, 198. Prière pour obtenir les grâces nécessaires au salut, 243.

## H

**HUMILITÉ**, condition de la prière, 66 ; combien cette vertu est nécessaire à un religieux, 489.

## J

**JANSENIUS**, exposition et réfutation de son système, 159, 182.

**JÉSUS-CHRIST** est mort pour sauver tous les hommes, 118 ; il nous a rendu plus que nous n'avions perdu par le péché d'Adam, 119 ; amour que nous lui devons, 368, 476 ; prière pour l'obtenir, 239 ; on doit souvent méditer sa passion, 271. Bonheur des religieux d'habiter avec Jésus, 480 ; leur vie est la plus semblable à la sienne, 483.

**JUGEMENT** particulier, 357, général, 361 ; compte que rendra celui qui n'obéit pas à la vocation religieuse, 452.

## M

**MARIAGE** ne doit être conseillé qu'en cas de nécessité, 503, 511, 516 ; peines et dangers des femmes mariées, 509, 516.

**MARIE**, Mère de Dieu, son pouvoir, 35 ; son estime de la virginité, 315 ; elle aime et protège les vierges, 526 ; confiance que les religieux doivent avoir en sa protection, 492. Prières à Marie, 250, 391 ; consécration, 394.

- S<sup>te</sup> MARIE-MAGDELEINE** de Pazzi, son zèle pour le salut des pécheurs, 61.
- MARTYRE**, comment on en obtient le mérite, 283.
- MAXIMES** spirituelles que tout chrétien doit tenir, 378.
- MÉDITATION**, v. **ORAISON**.
- MISÉRICORDE** divine, il ne faut pas en abuser, 344.
- MONDE**, vanité des biens terrestres, 322, 508; folie des mondains, 332, 508; le mondain aux approches de la mort, 346.
- MORT**, elle découvre la vanité des biens de ce monde, 322, 508.  
Mort des justes, 354, des religieux, 448. Prière pour obtenir une bonne mort, 392. Protestation pour la bonne mort, 393.
- MORTIFICATION**, nécessaire pour garder la pureté, 525.

## O

- ORAISON** mentale, traité, 253; définition, 269; nécessité, 54, 253, 260, 421; fins, 265; on ne doit pas y chercher les douceurs spirituelles, 268; principaux sujets à méditer, 270, 421; méditations pour la retraite, 315; du lieu propre à l'oraison, 272, 522; du temps qu'il convient d'y donner, 274; manière de la faire, 277; des distractions et des sécheresses, 287; degrés d'oraison surnaturelle, conduite à tenir à cet égard, 71, 283.
- ORDRES** sacrés, v. **SACERDOCE**.
- ORINGA** de Valdarno, la Bienheureuse, sa fuite, 419.

## P

- PARENTS**, secret à garder à leur égard sur la vocation religieuse, et en quoi l'on n'est pas obligé de leur obéir, 415; il faut s'en détacher pour entrer en religion, 428.
- PÉCHÉ** mortel, sa malice, 338; des péchés véniels, 343, 344. Prière pour obtenir le pardon de ses péchés, 391.
- PÉCHEURS**, si leurs prières sont exaucées, 82; il faut prier pour eux, 61, 286, 486; Dieu leur donne à tous les grâces nécessaires pour se convertir, 431; des pécheurs obstinés ou endurcis et de l'abandon de Dieu, 441.
- PERFECTION**, résumé des vertus à pratiquer pour mener une vie parfaite, 380; combien il est nécessaire, pour se sanctifier, d'en avoir un grand désir, 472; v. **PRIÈRE**, **ORAISON MENTALE**, **VOCATION**.



**PERSÉVÉRANCE** finale et persévérance dans la prière, 89; prières pour l'obtenir, 238, 389, 391.

**S. PIERRE**, sa présomption, 66.

**S. PIERRE** d'Alcantara fuit la maison de sa mère, 419.

**PRÉDICATEURS**, obligation qu'ils ont de recommander la prière, 8, 236.

**PRÊTRISE**, v. SACERDOCE.

**PRIÈRE**, définition, 11 ; nécessité, 8, 13 ; efficacité, 42 ; conditions, 58 ; objet, 63 ; Dieu donne à tous les hommes la grâce de prier s'ils le veulent, 198 ; de la prière des pécheurs, 82 ; si l'on peut prier pour les autres, 59 ; nous devons prier pour les pécheurs, 61 , faire des prières fréquentes dans l'oraison, 284 ; prier vaut mieux que méditer, 53 ; devoir des prédicateurs et des confesseurs, 8 , 236 ; pratiques, 238, 388.

**PURGATOIRE**, s'il est bon d'invoquer les âmes qui s'y trouvent, 27 ; leurs peines, 29 ; obligation de les secourir, 28 ; ce que nous gagnons à le faire, 31 ; on doit les recommander dans l'oraison, 286.

## R

**RECUEILLEMENT** nécessaire pour conserver la vocation divine, 422, la pureté virginale, 523.

**RELIGION**, ou état religieux, v. VOCATION.

**RÉSOLUTIONS** à prendre dans l'oraison, 285.

**RETRAITE** spirituelle, utilité des exercices, 292, 312 ; manière de les faire, 313, 398 ; méditations pour la retraite, 315, 401 ; pratiques diverses, 375.

## S

**SACERDOCE**, nécessité de la vocation divine pour entrer dans les ordres sacrés, 529, 540 ; signes de cette vocation, 533.

**SACREMENT**, on doit fréquenter les sacrements, désirer et demander la permission de communier souvent, 381, 522.

**SALUT**, son importance, méditations, 315 ; combien il est assuré dans l'état religieux, 445.

**SAINTETÉ**, v. PERFECTION.

**SAINTS**, s'il est utile de les invoquer, 25, s'il est nécessaire, 33 ; l'Eglise ne peut se tromper dans la canonisation des Saints, 33.

**SÉCHERESSES** dans l'oraison, 269, 288.

**S. STANISLAS** Kostka s'échappe pour suivre sa vocation, 419.

## T

TEMPS, il faut en profiter, 335.

TENTATIONS, ce qu'elles ont d'utile, 64; on ne peut les vaincre sans prier, 19; force de la prière contre les tentations, 45, 439; recours à Marie, Cantique, 250; recours aux supérieurs, 440.

TIÉDEUR, mal qu'elle cause aux religieux, 465.

## V

VERTU, résumé des vertus qu'on doit exercer pour mener une vie parfaite, 380; prière pour les obtenir, 388.

VIE présente est un voyage à l'éternité, 330; règles pour mener une bonne vie, 374, 380.

S. VINCENT de Paul visite sa famille, 429.

VIRGINITÉ, son excellence, 506, 513; moyens de conserver la pureté virginale, 23, 521; il n'est pas nécessaire d'entrer dans un couvent pour garder la virginité, 519.

VOCATION divine, moyens pour la connaître, 306, 548; nécessité de la suivre, 403. — Vocation à l'état religieux, malheur auquel on s'expose en n'y correspondant pas, 406, 497; il faut la suivre sans délai, 410; moyens de la conserver, 444; dispositions requises pour entrer en religion, 423, 442; épreuves auxquelles on doit s'attendre dans la vie religieuse, 438; considérations pour les personnes appelées à l'état religieux, 445; on doit éviter d'entrer dans une communauté relâchée, 423, 503, 511. — Vocation aux ordres sacrés, v. SACERDOCE.

VOEU, il est bon de renouveler fréquemment les vœux qu'on a faits, 286.

VOLONTÉ de Dieu, antécédente et conséquente, 107. — Volonté propre, il faut s'en dépouiller pour entrer en religion, 434.

---

## TABLE ORDINALE.

---

Notice . . . . .	II
Préface du Traducteur . . . . .	V
Approbation . . . . .	VII

### DU GRAND MOYEN DE LA PRIÈRE

POUR OBTENIR LE SALUT ET TOUTES LES GRACES.

Dédicace. . . . .	3
Invocation . . . . .	5
Introduction . . . . .	7
Définition de la Prière . . . . .	11
Plan de l'ouvrage . . . . .	12

#### PREMIÈRE PARTIE.

DE LA NÉCESSITÉ, DE L'EFFICACITÉ, ET DES CONDITIONS  
DE LA PRIÈRE.

Ch. I. De la nécessité de la prière :

- § 1. La prière est nécessaire au salut, de nécessité de  
moyen. . . . . 13
- § 2. Sans la prière, il est impossible de résister aux tenta-  
tions et de pratiquer les commandements . . . 19

G. MOYEN.

§ 3. De l'invocation des Saints . . . . .	25
Est-il bon et utile de réclamer l'intercession des Saints, 25. Est-il bon aussi d'invoquer les âmes du purgatoire, 27. Obligation que nous avons de prier pour les âmes du purgatoire, 28. Est-il nécessaire d'invoquer les Saints, 33.	
§ 4. De l'intercession de la Sainte Vierge. . . . .	35
Conclusion du Chapitre. . . . .	44
Ch. II. De l'efficacité de la prière :	
§ 1. Excellence de la prière et son pouvoir auprès de Dieu. . . . .	42
§ 2. Force de la prière contre les tentations . . . . .	45
§ 3. Dieu est toujours prêt à nous exaucer . . . . .	49
§ 4. On ne doit pas se borner à demander de petites choses. Prier vaut mieux que méditer . . . . .	51
Conclusion du Chapitre. . . . .	56
Ch. III. Des conditions de la prière :	
§ 1. Quelles sont les conditions requises. Objet de la prière. . . . .	58
Peut-on prier efficacement pour les autres, 59. Nous devons prier pour les pécheurs, 61. Il faut demander les grâces nécessaires au salut, 63. Des autres conditions de la prière, 66.	
§ 2. De l'humilité avec laquelle on doit prier. . . . .	66
§ 3. De la confiance avec laquelle on doit prier . . . . .	73
Excellence et nécessité de cette vertu, 73. Fondement de notre confiance, 77. De la prière des pécheurs, 82.	
§ 4. De la persévérance requise dans l'exercice de la prière. . . . .	89
De la persévérance finale, 89. Pourquoi Dieu diffère de nous accorder la persévérance finale, 94. Conclusion, 98.	

## SECONDE PARTIE,

OU L'ON DÉMONTRE QUE LA GRACE DE LA PRIÈRE EST DONNÉE A TOUS LES HOMMES, ET OU L'ON TRAITE DE LA MANIÈRE SELON LAQUELLE LA GRACE OPÈRE ORDINAIREMENT.

Avant-propos: . . . . .	99
Ch. I. Dieu veut le salut de tous les hommes, et conséquemment Jésus-Christ est mort pour les sauver tous :	

§ 1. Dieu veut le salut de tous les hommes. . . . .	404
Décisions de l'Eglise, 102. Texte célèbre de Saint Paul, 105. Autres textes de l'Ecriture, 113. Sentiment unanime des Saints Pères, 116.	
§ 2. Jésus-Christ est mort pour sauver tous les hommes.	418
Témoignages de l'Ecriture, 120. Doctrine des Saints Pères, 122.	
§ 3. Des enfants morts sans le baptême . . . . .	427
Ch. II. Dieu donne les grâces nécessaires à tous les hommes, aux justes pour observer les commandements, et aux pécheurs pour se convertir :	
§ 1. Preuves . . . . .	434
Doctrine des Pères de l'Eglise grecque, 132. Doctrine des Pères de l'Eglise latine, 134. Témoignages des Livres Saints, 138.	
§ 2. Des pécheurs obstinés ou endurcis, et de l'abandon de Dieu . . . . .	441
Ch. III. Exposition et réfutation du système de Jansenius, fondé sur la délectation relativement victorieuse :	
§ 1. Système de Jansenius. . . . .	459
Réfutation de la première proposition, 162. Réfutation de la troisième proposition, 170.	
§ 2. Véritable doctrine de Saint Augustin sur la délectation victorieuse et le libre arbitre. . . . .	474
§ 3. Suite de la réfutation de Jansenius et de ses adhérents.	482
Ch. IV. Dieu donne à tous les hommes la grâce de prier, s'ils le veulent ; il ne faut, pour prier, que la grâce suffisante qui est commune à tous :	
§ 1. Principaux théologiens qui enseignent cette doctrine.	498
§ 2. Autorités sur lesquelles elle est fondée. . . . .	209
L'Ecriture, 209. Le Concile de Trente, 211. Les Saints Pères, 217.	
§ 3. Raisons qui la justifient . . . . .	223
Conclusion . . . . .	235

## PRATIQUES.

1. Prière pour obtenir la persévérance finale. . . . .	238
2. Prière à Jésus-Christ pour obtenir son saint amour. . . . .	239

3. Prière pour obtenir la confiance dans les mérites de Jésus-Christ et dans l'intercession de Marie. . . . .	240
4. Prière pour obtenir la grâce de toujours prier. . . . .	242
5. Prière à faire chaque jour, pour obtenir les grâces nécessaires au salut . . . . .	243
6. Pensées et prières jaculatoires. . . . .	246
CANTIQUE. Recours à Marie dans les tentations. . . . .	250

## DE L'ORAISON MENTALE

### ET DE LA RETRAITE.

#### DE L'ORAISON MENTALE.

§ 1. L'Oraison est moralement nécessaire au salut . . . . .	253
Elle éclaire l'esprit, 253. Elle dispose le cœur à la pratique des vertus, 255. Elle fait prier comme on le doit, 258.	
§ 2. L'Oraison est indispensable pour tendre à la perfection.	260
§ 3. Fins de l'oraison mentale. . . . .	265
S'unir à Dieu, 265. Obtenir les grâces de Dieu, 267. On ne doit point chercher dans l'oraison les douceurs spirituelles, 268.	
§ 4. Principaux sujets à méditer. . . . .	270
§ 5. Du lieu et du temps, propres à l'oraison. . . . .	272
§ 6. Manière de faire l'oraison mentale. . . . .	277
De la Préparation, 277. De la Méditation, 279. De la Conclusion, 286.	
§ 7. Des Distractions et des Sécheresses . . . . .	287

### DE LA RETRAITE.

#### UTILITÉ DES EXERCICES SPIRITUELS DANS LA RETRAITE.

Lettre à un jeune homme délibérant sur le choix d'un état.	292
CANTIQUE. Le Seigneur invite l'âme à la solitude . . . . .	311

#### MÉDITATIONS POUR HUIT JOURS D'EXERCICES SPIRITUELS EN PARTICULIER.

Avertissement. . . . .	312
1. De l'importance du salut. . . . .	315



2. De la vanité du monde. . . . .	322
3. Du voyage à l'éternité . . . . .	330
4. Du péché. . . . .	338
5. De la mort. . . . .	346
6. Du jugement . . . . .	357
7. Remords du chrétien en enfer. . . . .	363
8. De l'amour envers Jésus crucifié. . . . .	368
CANTIQUE. A Dieu. . . . .	373

## PRATIQUES DIVERSES.

1. Règles pour mener une bonne vie . . . . .	374
2. Actes à faire tous les jours . . . . .	376
3. Maximes spirituelles que tout chrétien doit tenir. . . . .	378
4. Résumé des vertus que doit exercer une âme qui veut mener une vie parfaite et se sanctifier . . . . .	380
5. Prière pour obtenir les saintes vertus. . . . .	388
6. Prière pour obtenir la persévérance finale. . . . .	389
7. Prière d'une âme dévote à Marie et à Jésus. . . . .	390
8. Prière à Marie . . . . .	391
9. Consécration à la Sainte Vierge . . . . .	394
10. Protestation pour la bonne Mort. . . . .	395
Appendice sur la manière de faire la Retraite. . . . .	398

## DU CHOIX D'UN ÉTAT

## ET DE LA VOCATION.

## AVIS

## SUR LA VOCATION RELIGIEUSE.

§ 1. On doit se conformer aux desseins de Dieu dans le choix d'un état quel qu'il soit. . . . .	403
§ 2. De la vocation à l'état religieux : combien il importe de la suivre promptement . . . . .	406
<small>Malheur auquel on s'expose en n'y correspondant pas. 406. Il faut obéir à la voix de Dieu sans délai, 410.</small>	
§ 3. Moyens de conserver la vocation religieuse dans le monde. . . . .	414

La Discrétion, 415. L'Oraison, 421 Le Recueillement, 422.

§ 4. Dispositions requises pour entrer en religion. . . . .	423
Détachement des commodités de la vie, 426; — des parents, 428; — de l'amour-propre, 431; — de la propre volonté, 434.	
§ 5. Des épreuves auxquelles on doit s'attendre dans la vie religieuse . . . . .	438
Conclusion . . . . .	442

## CONSIDÉRATIONS

### POUR LES PERSONNES APPELÉES A L'ÉTAT RELIGIEUX.

1. Combien le salut de notre âme est assuré dans l'état religieux . . . . .	445
2. Bonheur des religieux à la mort. . . . .	448
3. Compte que devra rendre à Jésus-Christ, au jour du jugement, celui qui n'obéit point à sa vocation. . . . .	452
4. Tourment que souffre en enfer celui qui se damne pour avoir perdu sa vocation . . . . .	455
5. De la gloire immense dont les religieux jouissent dans le Ciel. . . . .	457
6. De la paix intérieure que Dieu procure aux bons religieux . . . . .	461
7. Du mal que cause aux religieux la tiédeur . . . . .	465
8. Combien est chère à Dieu une âme qui se donne tout à lui. . . . .	469
9. Combien il est nécessaire, pour se sanctifier, d'en avoir un grand désir. . . . .	472
10. De l'amour que nous devons à Jésus-Christ, en retour de l'amour qu'il a montré pour nous . . . . .	476
11. Du grand bonheur qu'ont les religieux d'habiter avec Jésus dans le Saint-Sacrement . . . . .	480
12. La vie des religieux est celle qui ressemble le plus à la vie de Jésus-Christ. . . . .	483
13. Du zèle que doivent avoir les religieux pour le salut des âmes . . . . .	486
14. Combien sont nécessaires à un religieux les vertus de douceur et d'humilité. . . . .	489
15. De la confiance que les religieux doivent avoir dans la protection de Marie. . . . .	492
Oraison tirée de Saint Thomas d'Aquin. . . . .	495

RÉPONSE à un jeune homme qui demande conseil sur l'état de vie qu'il doit choisir . . . . .	497
AVIS à une jeune personne qui est en doute sur l'état qu'elle doit choisir . . . . .	505

## DISCOURS AUX JEUNES PERSONNES.

Excellence de la Virginité . . . . .	512
Moyens de conserver la pureté virginale. . . . .	521
<small>L'Oraison mentale, 522. La Fréquentation des sacrements, <i>ib.</i> La Retraite et la Vigilance, 523. La Mortification des sens, 525. La Dévotion à Marie, 526.</small>	
Conclusion. . . . .	527

## DE LA VOCATION AU SACERDOCE.

§ 1. Nécessité de la vocation divine pour prendre les or- dres sacrés . . . . .	529
§ 2. Signes de la vocation divine au sacerdoce . . . . .	533
<small>La droite Intention, 534. La Science et les Talents, 535. La Bonté positive de la vie, 536.</small>	
§ 3. A quoi l'on s'expose en entrant dans les ordres sans vocation . . . . .	540
Appendice. Moyens à prendre pour connaître la vocation divine . . . . .	549
CANTIQUE. Soupirs d'un cœur qui se donne tout à Jésus . . . . .	552
Table alphabétique . . . . .	554

FIN.



# OEUVRES COMPLÈTES

DE

# S. ALPHONSE DE LIGUORI

traduites de l'italien et mises en ordre

PAR

LÉOP.-J. DUJARDIN, PRÊTRE,

de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur,

avec l'approbation

DU RÉVÉRENDISSIME PÈRE MAURON, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL.

45 vol. gr. in-12, savoir :

## PARTIE DOGMATIQUE.

- I-II. Vérité de la Foi.
- III-VI. Triomphe de l'Eglise, ou Histoire et Réfutation des hérésies.
- VII. Conduite admirable de la divine Providence dans l'œuvre de la Rédemption des hommes.
- Dissertations dogmatiques et morales sur les fins dernières.

## PARTIE MORALE.

- I-X. *Theologia moralis.*
- XI-XIV. *Homo apostolicus.*
- XV. *Compendium theologiæ moralis.*
- XVI. *Praxis Confessarii.*  
*Institutio catechistica de Præceptis et Sacramentis.*
- XVII. *De usu moderato opinionis probabilis.*
- XVIII. *Apologiæ.*

## PARTIE ASCÉTIQUE.

- I. Préparation à la Mort.
- II. Voie du Salut et de la Perfection.
- III. Grands Moyens de Salut et de Perfection.
- IV-VI. Amour des Ames.
- VII-VIII. Gloires de Marie, etc.
- IX. Victoires des Martyrs.
- X-XI. Véritable Epouse de Jésus-Christ.
- XII. Congrégation du T.-S. Rédempteur.
- XIII. *Selva.* Dignité et Devoirs du Prêtre.
- XIV. La Sainte Messe.
- XV. L'Office divin.
- XVI. La Prédication.
- XVII. Sermons pour les Dimanches.
- XVIII. Aux Evêques. Aux Princes.

Voir, pour les détails, la Préface du tome I, 2<sup>e</sup> édition.

## OUVRAGES PUBLIÉS.

Octobre 1858.

### OEuvres complètes.

I. PRÉPARATION A LA MORT. Considérations sur les vérités éternelles. Règlement de Vie.

II. VOIE DU SALUT ET DE LA PERFECTION. Méditations. Réflexions pieuses. Traités spirituels.

III. GRANDS MOYENS DE SALUT ET DE PERFECTION. La Prière. L'Oraison mentale et la Retraite. Le Choix d'un état et la Vocation.

### Opuscules détachés.

1. VISITES AU SAINT-SACREMENT ET A LA SAINTE VIERGE, Traits de feu, Règlement de vie, etc. Gr. in-18. *Gr. caract.*

— Le même, gr. in-32.

2. VOIE DE L'AMOUR DIVIN, ou Réflexions pieuses, Traités sur l'Amour divin, la Conformité à la volonté de Dieu, la Manière de converser continuellement avec Dieu, et les Peines intérieures. Gr. in-32.

3. VOIE DU SALUT, ou Méditations, Traités sur la Passion et la Prière, Règlement de vie abrégé, etc. Gr. in-32.

4. DU GRAND MOYEN DE LA PRIÈRE pour obtenir le salut et toutes les grâces. Gr. in-32.

5. AVIS A LA JEUNESSE CHRÉTIENNE sur le Choix d'un état et sur la Vocation. Gr. in-32.

6. NEUVAIN EN L'HONNEUR DE SAINTE THÉRÈSE. Gr. in-32.

### Paraîtront prochainement.

RÉFLEXIONS ET AFFECTIONS SUR LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST. Gr. in-32.

PRATIQUE DE L'AMOUR ENVERS JÉSUS-CHRIST. Gr. in-32.

NOEL, ou Dieu fait enfant pour l'amour des hommes. Gr. in-32.

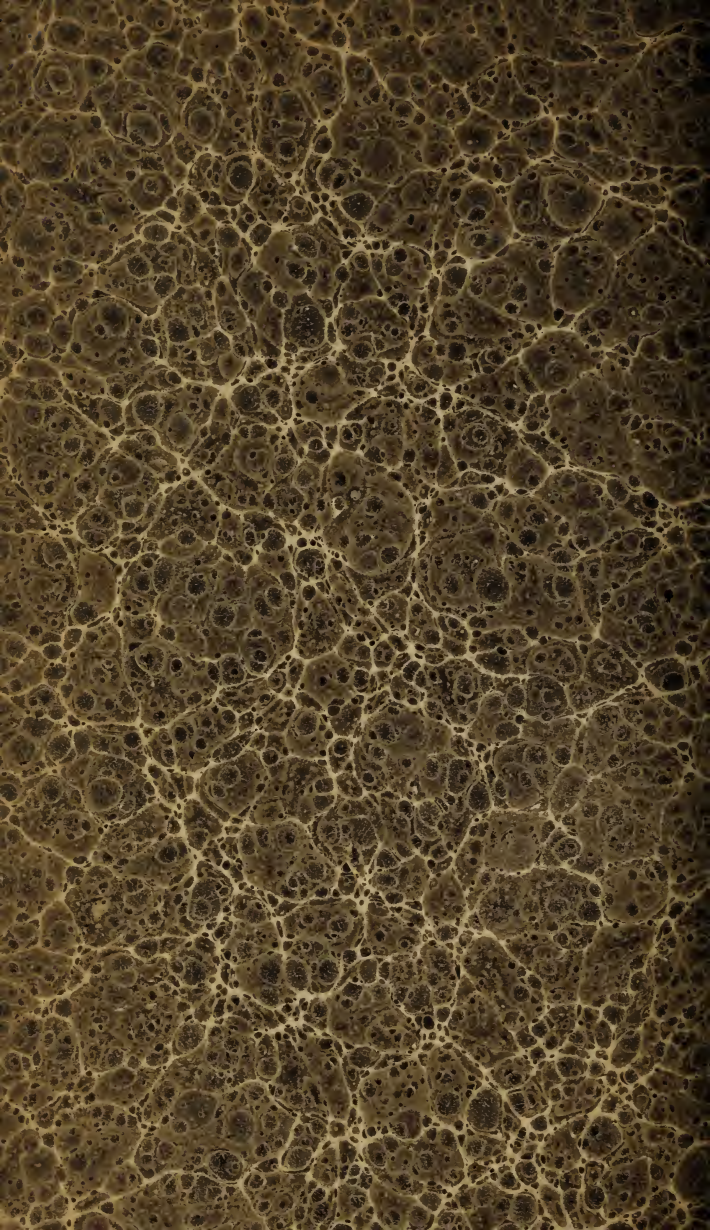
AMOUR DES AMES. 3 vol. gr. in-12. (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup> des OEuvres ascétiques.)











BOSTON PUBLIC LIBRARY



3 9999 06000 759 6



